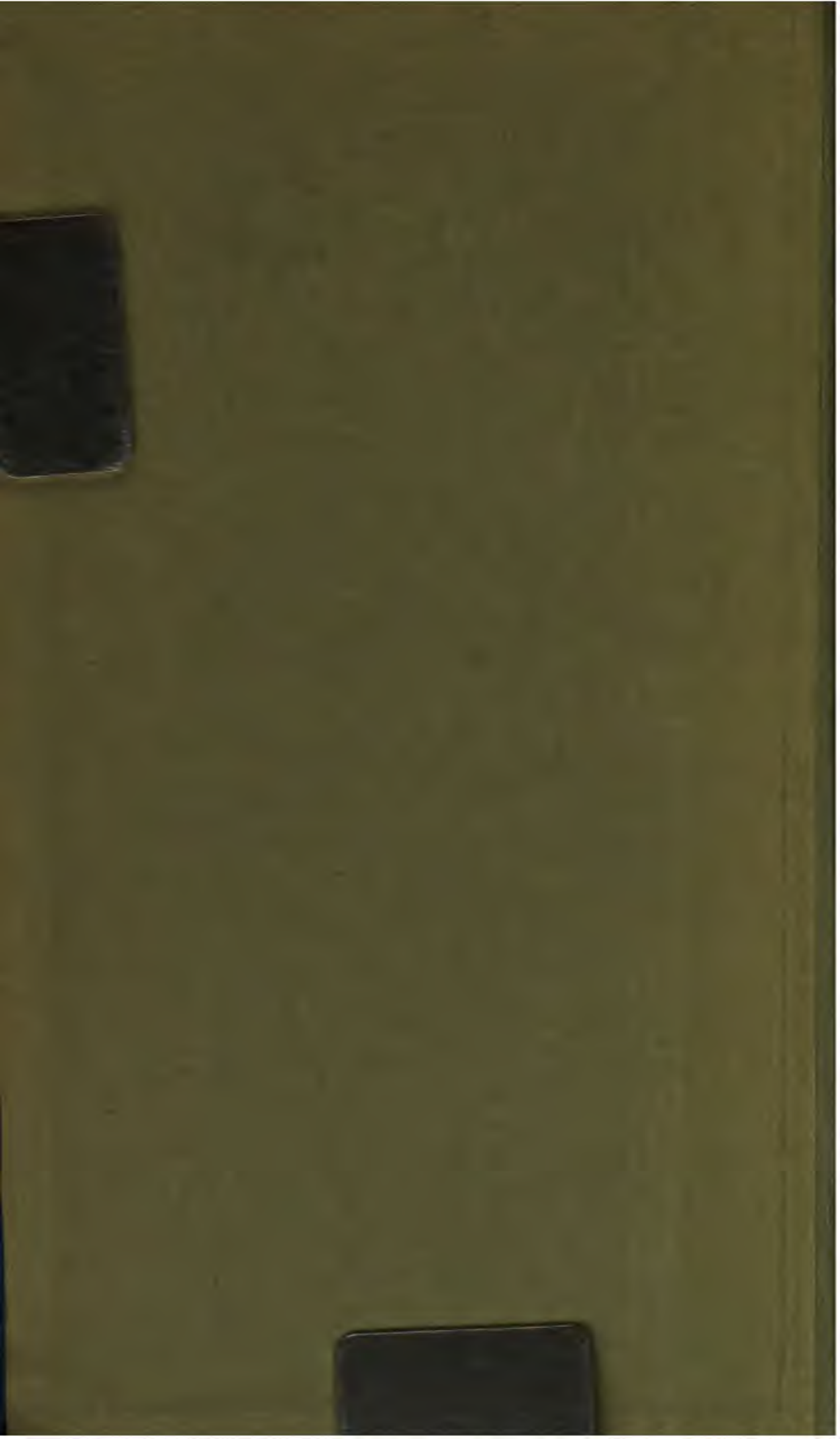
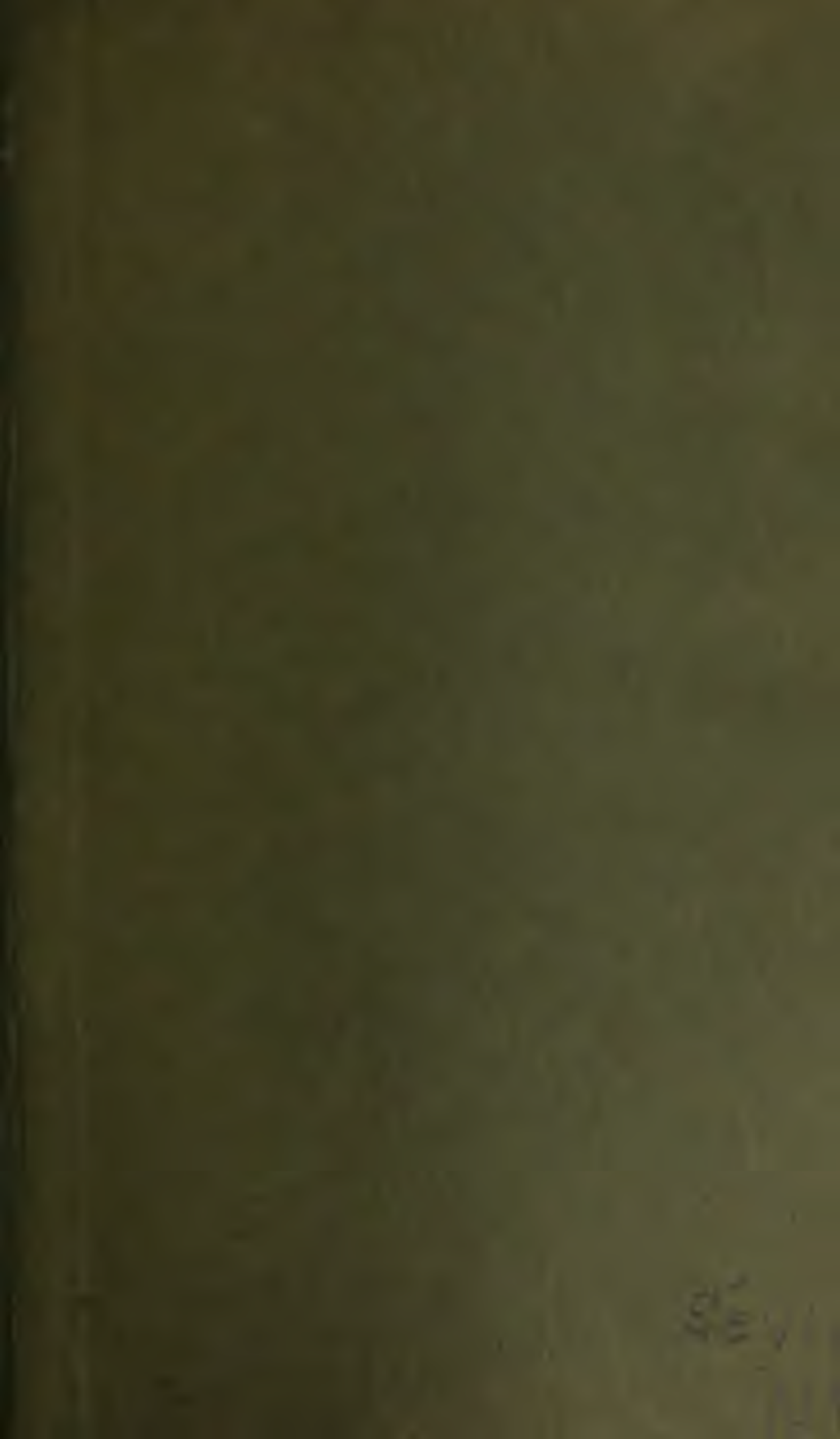




LES

GRANDS ÉCRIVAINS

DE LA FRANCE

NOUVELLES ÉDITIONS

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION

DE M. AD. REGNIER

Membre de l'Institut

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS

TOME VII

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS

RECUEILLIES ET ANNOTÉES

PAR M. MONMERQUÉ

MEMBRE DE L'INSTITUT

NOUVELLE ÉDITION

REVUE SUR LES AUTOGRAPHES, LES COPIES LES PLUS AUTHENTIQUES
ET LES PLUS ANCIENNES IMPRESSIONS
ET AUGMENTÉE
de lettres inédites, d'une nouvelle notice, d'un lexique des mots
et locutions remarquables, de portraits, vues et fac-simile, etc.

TOME SEPTIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN

—

1862

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ,

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS.

---

838. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

1680

Aux Rochers, dimanche 4e août.

Vous m'engagez à vous faire de grandes lettres[1], dans l'assurance que vous me donnez que quand elles sont de cette taille, vous les trouvez hors de portée, et que d'y répondre[2] devient l'ouvrage d'une personne moins délicate que vous. Cependant, ma fille, comme l'étoffe me manque quelquefois, je vous conjure, grandes ou petites, de vous mettre sur votre petit lit, en repos, et de causer ainsi avec moi, afin que mon imagination ne soit point blessée de vous coûter l'incommodité d'écrire. Il me semble, ma très-chère, que vous devez m'en aimer mieux, quand vous êtes couchée bien paresseusement :

LETTRE 838. — 1. « A faire de grandes lettres. » (*Édition de* 1754.)
2. « Et que la réponse. » (*Ibidem.*)

1680 c'est là ma fantaisie. J'aime tant votre repos, que je voudrois inspirer à ceux qui ordonnent de vos repas d'ôter la nécessité de se lever matin et d'avoir chaud : il ne faut pas que les plaisirs deviennent des fatigues, et que les chasseurs règlent la vie des dames sur l'heure de leur appétit[3]. Je trouve cette vision fort plaisante, de faire quelqu'un le maître du temps, du lieu et des mets de vos croustilles[4]. Si[5] mon château étoit aussi beau et aussi dignement rempli que le vôtre, je vous imiterois dans cette conduite. L'étoile de la mangerie s'est mise en ce pays malgré moi; je m'en suis plainte à vous, car nous mangeons si sérieusement, et si fort comme du temps de nos pères, que l'on ne sent que l'ennui de la dépense.

La princesse de Tarente me mena jeudi avec elle chez une fort jolie femme de Vitré, qui m'en avoit priée aussi (car il me semble que vous me prenez pour une escroc[6]); c'étoit à une petite maison de campagne, et ce fut le plus beau et le plus grand repas que j'aie vu depuis longtemps. Toutes les bonnes viandes et les beaux fruits de Rennes y étoient en abondance; les tourterelles, les cailles grasses, les perdreaux, les pêches et les poires, comme à Rambouillet. Nous fûmes surprises, et nous comprîmes qu'il n'est question que d'avoir de l'argent, chose dont nous étions déjà toutes persuadées, la princesse et moi. Nous allons demain à Rennes; on fait de si grands préparatifs pour nous recevoir, que je ne voudrois pas jurer

3. « Ni que les chasseurs règlent la vie des dames sur leur appétit. » (*Édition de* 1754.)

4. *Croustille*, qui signifie proprement, comme dit Furetière, « petite croûte qu'on s'amuse à ronger en buvottant, » veut dire, par extension, petit repas. *Croustiller*, c'est rester à table en buvottant.

5. Cette phrase manque dans le texte de 1737.

6. « M. Ménage appelle *escrocs* des écornifleurs, des parasites, des gens qui vont chercher à dîner chez les autres. » (*Dictionnaire de Trévoux*.)

que nous ne fussions nommées dans le *Mercure galant*. Ce petit voyage ne dérange rien du tout à notre commerce, vous savez si ce commerce m'est nécessaire[7]. Pour vous, ma belle, vous louez trop mes lettres : ce qui me vient sur notre amitié ne peut être que fort naturel, et même je retranche beaucoup sur ce sujet. Vous m'auriez bien étonnée de me renvoyer ce que je vous ai dit de Mme de la Sablière[8] ; ce n'est pas qu'il ne m'eût été nouveau, car j'écris vite, et cela sort brusquement de mon imagination. Mais ne nous mettons point cela dans la tête ; j'ai pensé mille fois à vous redire, dans mes lettres, des endroits et des tours si bons et si agréables des vôtres, que nous ne ferions plus que nous redonner à nous-mêmes. M. de Grignan y trouveroit son compte ; il ne trouveroit point[9] de ces endroits affreux que vous êtes obligée de lui cacher pour me conserver l'honneur de son estime. Il diroit bien, ce me semble, comme la Reine mère : « Fi, fi, fi, de cette grâce[10] ! » Je n'oserois lui confier ce que j'ai fait écrire sur le grand autel de ma chapelle : il croiroit tout à l'heure que je conteste l'invocation des saints ; mais enfin, pour éviter toute jalousie, voici ce qu'on y lit en lettres d'or :

1680

SOLI DEO HONOR ET GLORIA[11].

Cela ne me brouille pas avec la princesse de Tarente[12].

7. « Notre commerce ne sera point du tout dérangé de ce petit voyage ; vous savez si cela m'est nécessaire. » (*Édition de* 1754.)

8. Voyez la lettre du 14 juillet précédent, tome VI, p. 527 et 528.

9. « Il ne verroit point. » (*Édition de* 1754.)

10. Voyez la lettre du 12 juin précédent, tome VI, p. 449. — Dans le texte de 1754 : *de la grâce*.

11. *A Dieu seul honneur et gloire*. — Voyez la *Ire Épître* de saint *Paul à Timothée*, chapitre 1er, verset 17.

12. Mme de Tarente étoit de la religion protestante, qui n'admet

1680 Je voudrois bien me plaindre au P. Malebranche des souris qui mangent tout ici : cela est-il dans l'ordre? Quoi? de bon sucre, du fruit, des compotes! Et l'année passée, étoit-il dans l'ordre que de vilaines chenilles dévorassent toutes les feuilles de notre forêt[13] et de nos jardins, et tous les fruits de la terre? Et le P. Païen qui s'en revient paisiblement, à qui l'on casse la tête, cela est-il dans la règle? Oui, mon père, tout cela est bon; Dieu en sait tirer sa gloire : nous ne voyons pas comment, mais cela est vrai; et si vous ne mettez la volonté de Dieu pour toute règle et pour tout ordre, vous tomberez dans de grands inconvénients. Je supplie M. de Grignan d'excuser cette apostrophe au bon père, que je suis persuadée qui se moque de nous[14] quand il dit de ces choses-là, d'autant plus qu'il y a plusieurs endroits dans ses livres où il dit précisément le contraire.

Je vous mandai l'autre jour[15] mon avis sur cette lettre du clergé : je suis ravie quand je pense comme vous[16]. Le mot de *fantôme*, qu'ils combattent grossièrement, s'est trouvé au bout de ma plume comme au bout de la vôtre, et ils lui donneront cent coups après la mort. Cela me paroît comme quand le comte de Gramont disoit que c'étoit Rochefort qui avoit marché sur le chien du Roi, quoique Rochefort fût à cent lieues de là. En vérité, ceux que nos prélats appellent *les jansénistes* n'ont pas

point le culte des saints. (*Note de Perrin.*) — Voyez la lettre du 21 juin précédent, tome VI, p. 478, et sur les sentiments religieux de Mme de Sévigné, la *Notice*, p. 169 et suivantes, et particulièrement p. 175.

13. La forêt de Livry.

14. « .... au bon père : je suis persuadée qu'il se moque de nous. » (*Édition de* 1737.)

15. « La dernière fois. » (*Édition de* 1754.) Voyez tome VI, p. 558.

16. Tout ce qui suit, jusqu'à : « Votre comparaison, etc., » est donné pour la première fois par Perrin dans son édition de 1754.

plus de part à tout ce qui leur vient de Rome; mais leur malheur, c'est que le Pape est un peu hérétique aussi. Ce seroit là un moulin à vent digne de leur faire tirer l'épée. Votre comparaison est divine de cette femme qui veut être battue[17] : « Oui, disent-ils, je veux qu'il nous batte[18]; de quoi vous mêlez-vous, Saint-Père? nous voulons être battus. » Et là-dessus ils se mettent à le battre lui-même, c'est-à-dire à le menacer adroitement et délicatement, « que s'il pense leur rendre le droit de régale, il les obligera à prendre des résolutions proportionnées à la prudence et au zèle des plus grands prélats de l'Église, et que leurs prédécesseurs ont su, dans de pareilles conjonctures, maintenir la liberté de leurs Églises, etc. » Tout cela est exquis; et si j'avois trouvé cette juste comparaison[19] de la comédie de Molière, dont vous me faites pâmer de rire, vous me loueriez par-dessus les nues. Je vous ai mandé comme j'avois été ravie d'entendre célébrer le nom de Monsieur le Coadjuteur sur un autre sujet que sur celui de cette lettre[20] : sa harangue fut admirable; j'ai senti ce plaisir comme vous-même[21]. Mais n'admirez-vous pas la bonté du clergé, de n'avoir point voulu que ces deux pauvres prélats *in partibus*, Monsieur de Paris et Monsieur de Reims, payassent aucunes décimes ordinaires ni extraordinaires[22]? 1680

17. Voyez la scène seconde de l'acte premier du *Médecin malgré lui* de Molière. (*Note de Perrin.*)

18. « Qu'il me batte. » (*Édition de* 1754.)

19. « Cette comparaison. » (*Ibidem.*)

20. « Combien j'avois été ravie.... sur un autre ton qu'au sujet de cette lettre. » (*Ibidem.*)— Voyez tome VI, p. 558 et 559, et la note 12.

21. « A peu près comme vous l'avez senti vous-même. » (*Édition de* 1754.)

22. Les *décimes ordinaires* étaient un subside annuel que le Roi levait sur le clergé et que le clergé accordait par un consentement renouvelé tous les dix ans. Dans le principe, c'était une subvention qui ne se devait qu'en cas de nécessité. Les *décimes extraor-*

1680 Ce fut Monsieur d'Aleth qui fit sa cour, en se récriant pour Monsieur de Paris. Ce nom présentement n'est plus trop chaud[23], il a soufflé dessus. Monsieur d'Aleth, courtisan, adulateur, qui joue, qui soupe chez les dames, qui va à l'Opéra, qui est hors de son diocèse : tout cela nous frappoit d'abord; mais voilà qui est fait, on s'accoutume à tout[24].

Si vous lisez *l'Arianisme*[25], vous serez étonnée de cette histoire; elle vous empêchera de rêver[26] : vraiment, vous y verrez bien des choses contre l'ordre; vous y verrez triompher l'arianisme, et mettre en pièces les serviteurs de Dieu; vous y verrez l'impulsion de Dieu, qui

dinaires étaient une autre taxe prise sur les bénéfices tous les cinq ans.

23. « Le nom de ce premier n'est plus trop chaud. » (*Édition de* 1754.)

24. L'abbé de Valbelle avait succédé à Nicolas Pavillon, l'un des prélats de France qui s'étaient prononcés avec le plus de force contre le formulaire et contre l'extension de la régale; la régularité austère de Pavillon formait un grand contraste avec le caractère léger de son successeur, que Mme de Sévigné appelle un *petit freluquet*. (*Note de l'édition de* 1818.) Voyez tome VI, p. 535, et ci-après, la fin de la lettre suivante, p. 14, et le quatrième paragraphe de la lettre du 11 septembre 1680. — C'est sur la proposition de l'archevêque de Paris, président de l'assemblée du clergé, que l'archevêque de Reims (le Tellier), dans la séance du 3 juillet, fut déchargé des décimes, en sa qualité de fils du chancelier; en 1625 et en 1675, des exemptions semblables avaient été accordées pour la même raison. Quant à l'archevêque de Paris (Harlay de Champvallon), c'est à cause des services qu'il avait rendus à l'Église comme président de l'assemblée de 1680 et de plusieurs des précédentes, que l'assemblée, après un discours de l'évêque d'Aleth, résolut de lui donner annuellement, pour équivaloir à la décharge des décimes, une gratification de six mille livres, comme aux cardinaux. L'archevêque de Paris n'accepta qu'après qu'une députation, à la tête de laquelle était le coadjuteur d'Arles, fut allée demander l'agrément du Roi. Voyez les *Procès-verbaux de l'assemblée du clergé de* 1680, p. 150 et 176.

25. Voyez tome VI, p. 526, et la note 40.

26. Ce membre de phrase n'est pas dans le texte de 1754.

veut que tout le monde l'aime[27], très-rudement repoussée; vous y verrez le vice couronné, les défenseurs de Jésus-Christ outragés : voilà un beau désordre; et moi, petite femme, je regarde tout cela comme la volonté de Dieu, qui en tire sa gloire, et j'adore cette conduite, tout extraordinaire[28] qu'elle me paroisse; mais je me garde bien de croire que si Dieu eût voulu que cela eût été autrement, cela n'eût pas été[29]. Mon Dieu! ma fille, c'est bien moi qui vous prie de ne pas confier tout ceci à vos échos : ce sont des furies d'écrire qui renverseroient toute votre famille[30]; je voudrois même que vous les cachassiez à M. de Grignan. Je fais toujours la résolution de me taire, et je ne cesse de parler : c'est le cours des esprits que je ne puis arrêter. Corbinelli, avec sa philosophie, n'a jamais oser approcher de ceux qui sont en mouvement pour vous aimer; ce sont des traces qu'il respecte, et qu'il trouve ineffaçables[31]. 1680

Le bon abbé vous assure toujours de son amitié, et vous répond, pour l'année qui vient, de toute sûreté dans sa forêt de Livry[32], où j'espère que nous nous reverrons.

Vous êtes donc habile, ma chère enfant, vous vous

27. Voyez tome VI, p. 506, et la note 33.
28. « Quelque extraordinaire. » (*Édition de* 1754.)
29. Voyez sur tout ce passage, tome VI, p. 560.
30. Mme de Sévigné craignait que les opinions qu'elle avait adoptées ne devinssent nuisibles à la fortune des prélat de la maison de Grignan. (*Note de l'édition de* 1818.) Voyez la lettre du 15 juin précédent, tome VI, p. 459, et la note 19. — Ce membre de phrase n'est pas dans l'impression de 1754, qui donne, au membre suivant : « que vous *le* cachassiez. »
31. « Incurables. » (*Édition de* 1737.) Voyez les lettres du 4 et du 20 octobre 1679, tome VI, p. 33, et p. 56 et 57.
32. « Et vous répond de toute sûreté, l'année qui vient, dans la forêt de sa jolie abbaye. » (*Édition de* 1754.) — Voyez tome VI, p. 514 et 553.

1680 connoissez en musique, et vous savez pourquoi vous êtes bien aise. En vérité, j'aurois une extrême envie[33] d'être à Grignan, c'est bien *l'humeur de ma mère*, il me semble que j'y tiendrois assez bien ma place; mais Dieu, qui sait que je dois commencer à faire des réflexions et des méditations d'une autre couleur, me jette dans des bois plus conformes à mon état.

Adieu, ma très-chère et très-aimable : vous voulez que je croie que vous m'aimez; j'en suis persuadée, et je vous aime conformément à cette pensée, jointe à la tendresse la plus naturelle qui fut jamais.

---

839. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Rennes, mardi 6e août.

J'ai tort, ma bonne, en vérité, c'est moi qui suis hérétique; j'offense les jésuites[1], et vous n'attaquez que le baptême[2] : il n'y a point de comparaison. Vous souvient-il quand on défendoit *Tartuffe* et qu'on jouoit publiquement *le Festin de pierre*[3], et de ce que dit

33. « Une extrême joie. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 839 (revue sur une ancienne copie). — 1. « Oui, j'ai tort, c'est moi qui suis hérétique; j'offense vos amis les J... » (*Édition de* 1754.) — Dans l'édition de 1737, cette lettre commence un peu plus loin : « Vraiment, ma fille, j'ai bien d'autres choses, etc. »

2. Voyez tome VI, p. 531.

3. Ce n'est pas du *Festin de pierre*, mais de *Scaramouche ermite* qu'il fut question entre le Roi et le grand Condé, comme Molière lui-même le raconte à la fin de sa préface du *Tartuffe*. « Finissons, dit-il, par un mot d'un grand prince sur la comédie du *Tartuffe*. Huit jours après qu'elle eut été défendue, on représenta devant la cour une pièce intitulée *Scaramouche ermite*; et le Roi en sortant dit au grand

Monsieur le Prince? c'est que l'une ne vouloit renverser que la religion, mais l'autre offensoit les dévots : *a l'applicazione, Signora*[4]. Mais vraiment, j'ai bien d'autres choses à vous dire que des passages de saint Paul : j'ai à vous parler de la réception qu'on fit hier en cette ville à Mme la princesse de Tarente. 1680

M. le duc de Chaulnes envoya d'abord quarante gardes, avec le capitaine à la tête, faire un compliment; c'étoit à une grande lieue[5]. Un peu après, Mme de Marbeuf, deux présidents des amis de la princesse de Tarente[6], et puis enfin M. de Chaulnes, Monsieur de Rennes, M. de Coetlogon, Tonquedec, de Beaucé, de Kercado[7], de *Crapodo*, de *Kenpart*, de *Keriquimini;* sérieusement un *drappello eletto*[8]. On arrête, on baise, on sue, on ne sait ce qu'on dit; on avance, on entend des trompettes, des tambours : un peuple qui mouroit d'en-

prince que je veux dire : « Je voudrois bien savoir pourquoi les gens « qui se scandalisent si fort de la comédie de Molière ne disent mot de « celle de *Scaramouche*. » A quoi le prince répondit : « La raison de « cela, c'est que la comédie de *Scaramouche* joue le ciel et la religion, « dont ces Messieurs-là ne se soucient point; mais celle de Molière « les joue eux-mêmes : c'est ce qu'ils ne peuvent souffrir. » — Ce passage est ainsi arrangé et abrégé dans l'impression de 1754 : « Vous souvient-il du *Tartuffe* et de *Scaramouche ermite*, dont l'un fut défendu, et l'autre joué sans aucune difficulté? et vous souvient-il de la réponse de Monsieur le Prince au Roi? *A l'applicasiòne, Signora.* »

4. « Faites l'application, appliquez, Madame. »

5. « C'étoit à une grande lieue d'ici. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

6. Dans notre manuscrit, par suite de l'omission de plusieurs mots : « Un peu après, Mme la princesse de Tarente, etc. » Les mots *de Tarente* ne sont pas dans les éditions de Perrin.

7. Le nom de Beaucé revient à la fin de la lettre suivante. — Quant à Kercado, voyez tome II, p. 338, note 2. — Le nom *de Kenpart* ne se lit pas ailleurs que dans notre manuscrit.

8. « Une troupe choisie. » Voyez tome III, p. 290, note 1. — Dans l'édition de 1754 : « *Uno drapello eletto.* »

1680 vie de crier quelque chose. Sans vanité[9], je conseille d'aller descendre un moment chez Mme de Chaulnes. Nous la trouvâmes, accompagnée pour le moins de quarante femmes ou filles de qualité; pas une qui n'eût un bon nom : la plupart étoient les femelles de ceux qui étoient venus au-devant de nous. J'oubliois de vous dire qu'il y avoit six carrosses à six chevaux, et plus de six[10] à quatre. Je reviens aux dames : je trouve d'abord trois ou quatre de mes *belles-filles*, plus rouges que du feu, tant elles me craignent. Je ne vis rien qui me pût empêcher de leur souhaiter d'autres maris que Monsieur votre frère. Nous baisâmes tout, et les hommes et les femmes; ce fut un manége[11] étrange : la princesse me montroit le chemin, et je la suivois avec une cadence admirable; sur la fin, on ne se séparoit plus de la joue qu'on avoit approchée; c'étoit une union parfaite, la sueur nous surmontoit : enfin nous remontâmes en carrosse entièrement méconnoissables, et nous vînmes chez Mme de Marbeuf, qui a fait ajuster sa maison et meubler si proprement, et tout cela d'un si bon air et d'un si bon cœur[12], qu'elle mérite toutes sortes de louanges. Nous nous enfermâmes dans nos chambres : vous devinez à peu près ce que nous fîmes. Pour moi je changeai de chemise et d'habit; et sans vanité, je me fis d'une beauté qui effaça entièrement mes belles-filles : l'honneur de la

9. Les mots « sans vanité » ne sont pas dans les éditions de Perrin, qui portent toutes deux : « je conseillai, » et quelques lignes plus loin : « je trouvai, » et : « me craignoient. »

10. « Et plus de dix. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

11. Dans notre manuscrit : « un ménage. »

12. « En sorte que nous étions entièrement méconnoissables, lorsque nous remontâmes en carrosse pour venir chez Mme de Marbeuf, qui a fait ajuster et meubler sa maison d'un si bon air et d'un si bon cœur. » (*Édition de* 1754.)

grande maternité fut soutenu avec dignité[13]. Nous retournâmes chez Mme de Chaulnes, après qu'elle fut revenue[14] ici avec toute sa cour, et nous y retrouvâmes le même arrangement, avec une grande quantité de lumières, et deux grandes tables servies également de seize couverts chacune, où tout le monde se mit : c'est tous les soirs la même vie[15]. L'après-soupée se passa en jeu, en conversation; mais ce qui causa mon chagrin[16], ce fut de voir une jeune petite madame fort jolie, qui assurément n'a pas plus d'esprit que moi, qui donna deux échecs et mat[17] à M. le duc de Chaulnes, d'un air et d'une capacité à me faire mourir d'envie. Nous revînmes coucher ici très-délicieusement; je me suis éveillée du matin[18], et je vous écris, quoique ma lettre ne parte que demain. Je suis assurée que je vous manderai le plus grand dîner, le plus grand souper, et toujours la même chose : du bruit, des trompettes, des violons, un air de royauté; et enfin vous en conclurez que c'est un fort beau gouvernement que celui de Bretagne. Cependant, je vous ai vue dans votre petite Provence accompagnée d'autant de dames, et M. de Grignan suivi d'autant de gens de qualité, et reçu une fois à Lambesc aussi dignement que M. de Chaulnes le peut être ici. Je fis réflexion que vous receviez là votre cour, et que je viens ici faire la mienne : c'est ainsi que la Providence en a ordonné.

1689

13. « Fut soutenu à merveilles. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)
14. « Venue. » (*Ibidem.*)
15. « La même chose. » (*Édition de* 1754.)
16. « Mais ce qui me causa du chagrin. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)
17. « Donner deux échecs et mat. » (*Ibidem.*) — Voyez tome VI, p. 249 et 250.
18. « Je me suis éveillée matin. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

1680 Je ne vous conseille point de mettre de cadre à cette peinture[19] : il me semble qu'elle ne vaut guère. Je ne connois leur prix que par vous[20] : on peut dire de celle-ci comme de celles de Rubens : « Il y a bien de la vérité. » Du reste, si nous voulons nous mettre dans les cadres, mon cabinet sera sans comparaison plus beau que le vôtre : je ne barbouille que de misérables narrations et vous achevez des raisonnements et des réflexions d'un pinceau que j'aime et que j'estime. M. de la Garde m'écrit, en me disant adieu pour Provence[21]; il s'en va regarder une personne que je voudrois bien voir : j'examine et j'admire souvent de quel cœur et de quelle manière je le desire. Il a vu votre appartement, qu'il a approuvé[22]. Il m'assure que Monsieur le chancelier[23] a fait de même du procédé de M. de Grignan à l'égard du premier président[24], et que la cour n'y balancera pas. Vous êtes présentement les deux doigts de la main; s'il abusoit de cette réconciliation, je vous conseillerois de vous rebrouiller, pour jouir[25] de la seule chose qu'il peut rendre bonne, qui est son absence; et vous pourriez même avoir tort bien longtemps, sans qu'on s'en pût douter, tant il a bien établi la mauvaise opinion

19. « De mettre un cadre à cette peinture. » (*Édition de* 1737.) — « D'encadrer cette peinture. » (*Édition de* 1754.)

20. « Je ne connois le prix des miennes que par vous. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

21. Le texte de 1737, après les mots *pour Provence*, passe immédiatement à : « Il m'assure, etc. »

22. Cette petite phrase ne se trouve que dans notre manuscrit; aussi les deux éditions de Perrin commencent-elles ainsi la phrase suivante : « Il m'assure que Monsieur le chancelier a approuvé le procédé, etc. »

23. Le chancelier le Tellier.

24. Marin, premier président du parlement d'Aix.

25. « Afin de jouir. » (*Édition de* 1754.)

qu'on a de lui. J'ai bien envie de savoir le désordre qu'il fit au repas dont Montgobert avoit ordonné[26]. 1680

Vous croyez bien que je suis dans tous vos sentiments; mais je veux vous apprendre la jalousie, du moins par théorie, et vous assurer (*credi a me pur che l'ho provato*[27]) que l'on dit quelquefois bien des choses qu'on ne pense pas; et quand on les penseroit, ce ne seroit point la marque de ne pas aimer : tout au contraire, à faire l'anatomie[28] de ces sortes de discours pleins de colère et de chagrin, on y trouveroit beaucoup de véritable tendresse et d'attachement. Il y a des cœurs délicats; quand cela se trouve avec un esprit sec, cela fait des progrès merveilleux dans le pays de la jalousie. Voilà ce que ma conscience m'a obligée de vous dire; faites-y quelque réflexion; je n'entrerai dans aucun autre détail de deux cents lieues loin[29].

Mercredi matin, 7e août.

Dîner, souper en festin chez M. et Mme de Chaulnes, avoir fait mille visites de devoirs et de couvents[30], aller, venir, complimenter, s'épuiser, devenir tout aliénée, comme une dame d'honneur[31], c'est ce que nous fîmes

26. Cette phrase ne se lit pas ailleurs que dans notre manuscrit.

27. « Croyez-m'en, moi qui l'ai éprouvé. » — Il y a dans le *Pastor fido*, acte I, scène 1 :

Credi a me pur che 'l provo.

28. « Et quand on les penseroit, seroit-ce la marque de ne point aimer? tout au contraire, si l'on faisoit l'anatomie, etc. » (*Édition de 1754.*)

29. C'est de Mlle Montgobert qu'il s'agit ici : voyez tome VI, p. 503 et 504, et p. 530 et 531.

30. Les mots : « de devoirs et de couvents, » ne sont pas dans l'impression de 1737.

31. C'est une allusion à Mme de Richelieu, dame d'honneur de la Dauphine. Voyez la lettre du 6 avril précédent, tome VI, p. 348.

1680 hier. Je souhaite avec une grande passion d'être hors d'ici, où l'on m'honore trop : je suis extrêmement affamée de jeûne et de silence. Je n'ai pas beaucoup d'esprit; mais il me semble que je dépense ici ce que j'en ai en pièces de quatre sous, que je jette et que je dissipe en sottises[32]; et cela ne laisse pas de me ruiner. Je vis hier danser des hommes et des femmes fort bien; on ne danse pas mieux les menuets et les passe-pieds : justement comme je pensois à vous, j'entends un homme derrière moi qui dit assez haut : « Je n'ai jamais vu si bien danser que Mme la comtesse de Grignan. » Je me tourne, je trouve un visage inconnu; je lui demande où il avoit vu cette Mme de Grignan? C'est un chevalier de Cissé, frère de Mme Martel, qui vous a vue à Toulon avec Mme de Sinturion[33]. M. Martel vous donna une fête dans son vaisseau[34], vous dansâtes, vous étiez belle comme un ange. Me voilà ravie de trouver cet homme; mais, ma pauvre bonne, je voudrois que vous pussiez comprendre l'émotion que me donna votre nom, qu'on me venoit découvrir dans le secret de mon cœur, lorsque je m'y attendois le moins.

J'ai[35] trouvé ici un morceau de lettre à un fort honnête homme, d'un fort honnête homme, qui parle si plaisamment de votre petit freluquet de Monsieur d'Aleth, que j'ai voulu vous l'envoyer, et je voudrois bien que cela vous réjouît autant que moi.

32. « Et que je dissipe à tort et à travers. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

33. Ce nom ne serait-il pas le même que celui des *Centurion*, *Centurione*, de Gênes?

34. Il commandait la marine à Toulon, en 1672, et il y reçut Mme de Grignan comme *une reine de France*. Voyez au tome III, les lettres des 13 et 16 mai 1672.

35. Ce petit alinéa est seulement dans notre manuscrit, où manque le paragraphe qui termine la lettre.

Adieu, ma chère enfant : il faut que je dîne chez Monsieur de Rennes ; ce sont des festins continuels. Ah, mon Dieu ! quand pourrai-je mourir de faim et me taire ? Je vous écrirai des Rochers, où j'espère retourner demain. 1680

---

840. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Rennes, samedi 10e août.

Me voici encore, ma fille, à dépenser, comme je vous disois l'autre jour, mon pauvre esprit en petites pièces de quatre sous ; il n'y a pas un grain d'or à tout ce qu'on y dit : la raison, la conversation, la suite dans un discours sont entièrement bannis du tourbillon où je suis. J'aurois suivi la princesse de Tarente, qui partit hier, sans que le premier président[1], qui est le contraire du vôtre, et à qui je devois, en bonne justice, faire une visite jusqu'à Vannes, arrive ce soir ; de sorte que je veux le voir, lui parler, et partir demain, si je puis, ou tout au plus tard lundi matin. Ce sera avec une joie sensible que je retrouverai le repos et le silence de mes bois. Mais, ma chère enfant, parlons de vous. Je suis fort aise que vous vous divertissiez, et j'approuve fort vos soupers et vos fêtes ; mais ce petit déréglement s'accommode-t-il avec votre délicatesse ? Montgobert me fait une fort jolie peinture du souper qu'elle a ordonné ; elle m'envoie les vers d'Apollon : je crois que cela étoit digne de Fresnes[2]. Il y a bien de l'in-

Lettre 840 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. Louis Phelipeaux de Pontchartrain était premier président du parlement de Rennes depuis l'année 1677. Il eut de grands démêlés avec le duc de Chaulnes. Voyez la lettre du 5 juin 1689.

2. Voyez tome I, p. 494, note 10. — On jouait sans doute à Gri-

1680 vention à mettre cette musique à un si bon usage, et à faire sortir le char et les chevaux de l'écurie, plutôt que de les faire venir du ciel. En vérité, c'est grand dommage que je n'aie ma part de tant de plaisirs; vous faites bien au moins de me les dire. Mon petit marquis m'en écrit fort joliment[3]. Ce sont Mlles de Grignan qui vous ont répandu cette joie dans votre château. Vos réflexions sont plaisantes sur la destinée de Mlle de Noailles et de Mme de Saint-Géran[4]: nos jugements[5] sur les apparences sont si souvent renversés, que je m'étonne qu'on ne s'en désaccoutume point.

Cette[6] Lavardin est revenue brusquement pour accompagner sa belle-sœur[7], qui est revenue fort malade. Cela fait faire à cet heureux ménage un voyage au Maine où ils ne pensoient pas. Je crois que celui de M. de Vendôme sera enfin pour cette année[8], et qu'il acceptera et dissipera fort bien vos meubles. Je croyois que vous aviez

gnan de petites scènes d'opéra. Le nom de *Pythie*, qui revient assez souvent dans les lettres, était peut-être resté à Mlle de Montgobert pour avoir représenté ce rôle. La Pythie figure avec Apollon au III[e] acte, scène IV, du *Bellérophon* (1679).

3. Cette petite phrase manque dans le texte de 1737. Notre manuscrit commence seulement à : « Vos réflexions, etc. »

4. Sur Mme de Saint-Géran, voyez tome VI, p. 213 et 239; sur Mlle de Noailles, qui venait d'épouser le marquis de Lavardin, même tome, p. 439 et note 20.

5. « Les jugements. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

6. Cet alinéa et le suivant ne sont que dans notre manuscrit.

7. Le duc de Noailles, frère de la jeune Mme de Lavardin, avait épousé le 13 août 1671 Marie-Françoise, fille unique du duc de Bournonville et de Lucrèce de la Vieuville. On peut voir dans les *Mémoires de Saint-Simon*, tome VI, p. 425, le portrait de cette duchesse de Noailles.

8. L'ouverture de l'assemblée de Provence fut même cette année-là différée de quelques jours pour attendre l'arrivée du gouverneur; mais il s'arrêta à la Charité (malade, dit le procès-verbal), et ne vint que l'année suivante.

toujours ce vieux et beau lit de velours qui vient des anciens Adhémars. 1680

Votre premier président est un admirable personnage; il faudroit lui dire :

Dormez, dormez, vous ne sauriez mieux faire[9];

c'étoit le temps qu'il étoit supportable à Grignan. Vous allez y avoir bonne compagnie. Il ne faut pas un moindre château que le vôtre pour contenir tant de Grignans.

On nous mande qu'il y avoit trente-six évêques, et six qui n'étoient pas encore sacrés, au sacre de Monsieur le coadjuteur de Rouen[10] : ce sont quarante-deux; il n'y en avoit guère davantage au concile de Nicée[11].

Je[12] ferai vos compliments à Brancas; mais je suis assurée qu'il n'en sera pas content. Le mariage de sa fille[13] est son ouvrage; il a été fort sensible au succès. Prenez une page sur moi pour lui donner, et retranchez, retranchez votre écriture; elle vous fit lever de votre lit avec la colique : le moyen d'aimer que vous preniez cette peine?

9. Voyez tome II, p. 387.

10. Jacques-Nicolas Colbert : voyez tome VI, p. 256, note 8. « Le 4 de ce mois, dit la *Gazette* du 10 août, l'abbé Colbert, coadjuteur de Rouen, fut sacré, en l'église de Sorbonne, archevêque titulaire de Carthage par l'archevêque de Rouen, assisté des évêques de Bayeux et de Lisieux, en présence de l'archevêque de Paris, d'un grand nombre de prélats et d'autres personnes de qualité. » La liste des trente-six archevêques et évêques est donnée par le *Mercure* du mois d'août, p. 139 et 140. Le coadjuteur d'Arles est l'un d'eux. — Dans le texte de 1754, l'ordre est différent : « On nous mande qu'au sacre de Monsieur le coadjuteur de Rouen, il y avoit, etc. » — Les mots : « ce sont quarante-deux, » manquent dans cette édition.

11. C'est un souvenir, mais plaisamment amoindri, de la lecture que faisait alors Mme de Sévigné de l'*Histoire de l'Arianisme*. A Nicée il y avait plus de trois cents évêques.

12. Cet alinéa et le suivant ne sont que dans notre manuscrit; mais il n'a pas les trois derniers de la lettre.

13. Voyez tome VI, p. 363, note 9, et p. 534.

1680 N'oubliez point de l'eau de Sainte-Reine : que ne vous dois-je point, et que ne ferois-je point pour vous redonner votre belle santé!

M. de Vins n'a guère la mine d'être à la tête de quelque chose; je le souhaiterois à cause de sa jolie femme. On me mande qu'elle dit avoir gagné son procès : Mme de Lesdiguières en dit autant; j'attends qu'elle me l'écrive pour le croire. Mon Dieu! que je les plains quand ils vont à la cour; et que c'est acheter bien cher cette pension que de traîner ces tristes restes! Madame la Dauphine souhaite fort de revenir. Votre Quadranty vous peut aussi bien dire qu'un autre le goût qu'elle a pour les plaisirs.

M. et Mme de Chaulnes m'ont fort priée [14] de vous parler d'eux : je ne puis assez me louer de leur amitié; *a fructibus* [15]..., comme disoit M. de Montbazon.

Adieu, ma très-chère : je vous aime et je vous le dis fort naturellement; vous êtes la véritable et la sensible tendresse de mon cœur. Il me semble que je causerai mieux aux Rochers qu'ici.

Mme de Beaucé célèbre toujours Mlle de Sévigné : vous ne sauriez être oubliée dans les lieux où je suis. Tous les Tonquedecs sont ici [16]. Je voudrois que vous vissiez combien il faut peu de mérite et de beauté pour charmer mon fils : son goût est infâme; c'est ce qui me fait toujours croire qu'il ne nous aime point : ceci n'est pas humble, mais il faut qu'il passe [17].

14. « M'ont priée. » (*Édition de* 1754.)

15. C'est-à-dire : *a fructibus eorum cognoscetis eos*, « vous les connaîtrez à leurs fruits. » (*Évangile de saint Matthieu*, chapitre VII, verset 16.) — Le membre de phrase qui commence par ces mots n'est pas dans le texte de 1754.

16. Cette petite phrase manque dans l'édition de 1737.

17. « Il n'y a guère d'humilité à ce discours, mais il faut que cela passe. » (*Édition de* 1754.)

841. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

1680

Pendant cinq mois[1] que je fus encore à Paris, je fus tellement occupé des affaires de ma fille et des miennes, que je n'écrivis point à Mme de Sévigné, et je ne recommençai le commerce qu'à mon retour en Bourgogne.

A Bussy, ce 12e août 1680.

Je suis parti le 10e juillet de Paris, et je ne suis arrivé ici que le 2e de ce mois[2], parce que j'ai été voir ma fille de Rabutin[3] à Laon ; j'ai été à Notre-Dame-de-Liesse avec elle, et je l'ai laissée à Selles chez notre cousin de Rabutin, auprès de Reims, pour achever de faire faire l'estimation des biens de Manicamp, que le lieutenant général de Reims doit faire avec d'autres experts.

En arrivant ici avec ma fille de Coligny, elle reçut nouvelles que son fils étoit fort malade à Autun : nous y courûmes, et nous venons de le ramener en bonne santé.

Voilà, ma chère cousine, un compte exact que je vous rends de notre conduite, comme à ma bonne amie[4]. Ma fille de Coligny ne retournera à Paris qu'après Pâques pour le jugement de son affaire. Mandez-moi quand vous y retournerez, et quelles nouvelles vous avez de Mme de

Lettre 841. — 1. *Cinq mois* est une fausse date, qui est la conséquence nécessaire des erreurs que nous avons signalées au tome VI, p. 184, note 25, et p. 470, note 1.

2. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, on lit : « 2e août, » au lieu de : « 2e de ce mois ; » à la ligne suivante : « à Liesse, » pour : « à Notre-Dame-de-Liesse. » — Bussy n'est pas d'accord avec lui-même. Dans la note 2 de la p. 508 du tome VI, extraite d'un de ses manuscrits autographes, il est dit qu'il revint à Bussy le 21 juillet.

3. Voyez tome VI, p. 517. — Notre-Dame-de-Liesse et Manicamp sont tous deux dans l'arrondissement de Laon.

4. Le manuscrit de la Bibliothèque impériale a seul la phrase suivante : « Ma fille de Coligny, etc. »

1680 la plume et diroit tout, et ma fille se donneroit quelque repos. Je vous assure, ma chère enfant, que si vous ne pouvez être en repos[9] d'un côté, sans être arrachée de l'autre, je suis encore bien plus que vous dans ce violent état : vous voyez trop mes raisons pour que j'aie besoin de vous les expliquer ; et du côté du cœur[10], mes balances sont bien différentes des vôtres ; on met beaucoup de raison et de reconnoissance pour tâcher de faire le poids ; et cela me fait souvenir de la question qu'on fait[11], lequel pèse le plus de cent livres d'or, ou de cent livres de plume ? c'est tout de même ; mais l'un est bien plus cher que l'autre.

Je vous prie de bien remercier Monsieur l'Archevêque[12] de l'honnête et de l'aimable lettre[13] qu'il m'a écrite ; il se souvient de moi, il en parle[14] : ah ! que ne peut-on courir à Grignan pour lui témoigner sa reconnoissance, et par occasion vous embrasser, et vous *posséder* un peu, comme on dit en ce pays ! L'ennuyeuse chose que d'être si peu spirituelle, que de ne pouvoir pas faire un pas sans son corps ! Vous m'allez dire que l'esprit fait assez de chemin, et qu'on pense, et que c'est toute la même chose. Oh ! non, ma belle, cela est bien différent, et je ne serai point contente, que mon corps et mon âme ensemble n'aient[15] le plaisir de vous voir. J'en ai un bien doux et bien vrai[16] depuis deux jours : c'est de me taire et de jeûner. Je n'avois jamais senti ce besoin de remettre des

9. « Je vous assure que si vous ne pouvez être tranquille. » (*Édition de* 1754.)
10. « Vous voyez toutes mes raisons sans que je vous les explique et à l'égard du cœur. » (*Ibidem.*)
11. « De ce qu'on demande quelquefois. » (*Ibidem.*)
12. L'archevêque d'Arles.
13. « De l'honnête et aimable lettre. » (*Édition de* 1754.)
14. « Il vous en parle. » (*Ibidem.*)
15. « N'aient ensemble. » (*Ibidem.*) — 16. « Et bien uni. » (*Ibidem.*)

esprits dans sa tête, comme dans ce voyage de Rennes. J'étois en butte à tous les soins, à toutes les civilités, à toutes les amitiés de ces Chaulnes[17]; et j'avois encore à repousser, à répliquer, à me défendre moi seule contre cent autres. Je vous dis que je ne m'étois jamais trouvée à telle fête. Toute la Bretagne étoit là : vous savez qu'il ne s'échappe guère de Bretons; elle est toujours toute pleine, rien ne se répand, rien ne se perd, rien ne se déborde; c'étoit une chose étrange[18]. Il y vint, le dernier jour, deux petites nièces de votre *père*[19] : l'une ressemble à Mme de Saint-Géran comme deux gouttes d'eau; l'autre est une fort belle brune : je suis si prévenue en leur faveur, qu'il me sembloit qu'elles dansoient le passe-pied tout autrement que les autres ; elles ont bien de l'esprit dans les yeux. Il y avoit une autre vraie nièce[20] : celle-là sait quasi aussi bien que vous sa philosophie. Je vis aussi deux neveux; mais le plus plaisant, c'est un jésuite bridé entre les menaces de la Société et l'inclination naturelle qui lui fait admirer la mémoire de son oncle[21] : de sorte que ce pauvre père *mange toujours des* 1680

17. « De M. et de Mme de Chaulnes. » (*Édition de* 1737.)
18. « C'étoit donc une chose étrange. » (*Édition de* 1754.)
19. Descartes.
20. Catherine Descartes. Voyez tome VI, p. 60, note 22.
21. « Et son inclination naturelle pour la mémoire de son oncle. » (*Édition de* 1754.) — Descartes eut un frère aîné qui fut, comme son père, conseiller au parlement de Bretagne; il eut encore une sœur du même lit que lui, mariée à un seigneur du Crevis, et de second lit un frère et une sœur. Voyez la *Notice biographique* de M. Garnier, au tome Ier de son édition des *Œuvres* de Descartes, p. VI et IX. — Parmi les membres du parlement de Bretagne notés par l'intendant dans une lettre à Colbert (1663), nous en trouvons trois du nom de Descartes : 1° à la grand'chambre : « Descartes, sieur de Chavagnes, originaire de Poitou, frère du sieur Descartes qui a écrit. Il est assez accommodé, fort bon juge, et quoiqu'il ne soit pas extraordinairement savant, il a pourtant de grandes lumières, et est des

1686 *pois chauds*[22] : il n'oseroit prononcer une parole distincte[23]. Ma fille, je ne parle que de Rennes :

Oh! devinez pourquoi,

comme dit la chanson. Adieu, ma chère enfant : vraiment il s'en faut bien que je ne vous haïsse.

---

843. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce dimanche 18e août.

Vous[1] m'avez attendrie, ma chère enfant, en me parlant de Mlle de Grignan[2] : j'ai senti mon cœur touché de son courage et de sa vertu ; mais pourriez-vous douter de mon estime pour une si belle action, parce que je crois qu'elle vient de Dieu ? c'est par cette raison même que je l'admire, et que je révère Mlle de Grignan plus que les

plus forts de sa compagnie ; » 2° à la Tournelle : « Descartes, sieur de Querleau, n'étant pas d'un génie fort éclairé, mais il est bon juge, il a de l'honneur et de la probité ; il est même d'un caractère sévère, ennemi des passe-droits ; » le dernier, Descartes tout court, est mis au nombre des conseillers aux enquêtes « très-capables à proportion du service qu'ils ont, *qui* aiment leurs fonctions et y sont fortement appliqués. » Voyez la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, tome II, p. 72, 73, 74.

22. Voyez tome VI, p. 43 et 65. — Le texte de 1754 ajoute : « comme disoit M. de la Rochefoucauld. »

23. « Une seule parole distincte. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 843 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. Ce premier alinéa n'est pas dans notre manuscrit.

2. Françoise-Julie (?) Adhémar de Monteil, fille aînée de M. de Grignan et d'Angélique-Claire d'Angennes, sa première femme. (*Note de Perrin.*) — Elle témoignait en ce temps-là l'intention d'entrer en religion : voyez la *Notice*, p. 247-250.

autres : je la regarde comme un vase d'élection, comme une créature choisie et distinguée, comme une âme remplie de la grâce de Jésus-Christ, et cette séparation me paroît une faveur si particulière, que je la considère avec respect, et je ne puis enfin envisager l'état de Mlle de Grignan sans envie[3]. 1680

Voici un changement par l'arrivée de M. de Vendôme. Il y a dix ans que vous êtes gouverneurs[4]; c'est une belle place, et peu de gens ont joui si longtemps d'un tel interrègne : on ne le sent pas pendant qu'il dure, et ce n'est que par la privation qu'on voit ce qu'on a perdu[5]. Je ne voudrois pas ne vous avoir point vue[6] dans votre royaume ; M. et Mme de Chaulnes ont réveillé mes idées sur la beauté de ces souverainetés : ce sont des rôles qui plaisent plus ou moins, selon qu'on est disposé. C'étoit une étrange chose que d'avoir ensemble une Provence, le nom de Grignan et l'autorité du Roi[7]. Je ne sais si les Provençaux donneront bien à bride abattue dans la nouveauté ; mais je crois qu'un peu de réflexion leur fera connoître la différence, comme vous dites, d'un Grignan tout désintéressé et tout généreux, et d'un secrétaire tout

3. « Et que je regarde avec envie l'état de Mlle de Grignan. » (*Édition de* 1754.)

4. M. le comte de Grignan, lieutenant général pour le Roi en Provence, y commandoit depuis l'an 1670, en l'absence de M. le duc de Vendôme, qui en étoit gouverneur. (*Note de Perrin.*) — Voyez ci-dessus, p. 16, note 9.

5. « Et ce n'est que la privation qui fait voir ce qu'on a perdu. » (*Édition de* 1754.)

6. « Je serois fâchée de ne vous avoir point vue. » (*Ibidem.*)

7. « C'étoit une chose bien agréable en Provence que d'avoir réuni l'autorité du Roi avec le nom de Grignan. » (*Ibidem.*) — Le texte de 1737 n'a ni cette phrase ni tout ce qui suit, jusqu'à : « Ce qui me console » (p. 26). Celui de 1754 a encore le commencement de la phrase suivante, jusqu'aux mots : « dans la nouveauté, » et ne reprend également qu'à : « Ce qui me console. »

1680 altéré et tout intéressé. Je pense que l'on ne verra guère de procès dans les communautés pour savoir qui doit profiter des libéralités de Monsieur le gouverneur. Ces mille francs ne furent-ils pas donnés parce que ces pauvres gens avoient été brûlés? Et n'est-ce pas donner encore que de n'avoir pas voulu prendre ce qu'un autre vouloit vous donner[8]? Ces sortes de procédés sont fort rares et fort singuliers. J'ai grand regret à l'entière dissipation que M. de Vendôme et ses gens vont faire de vos meubles : ce meuble rouge, ces beaux chenets, ce miroir, tout cela en est-il? Et vous représentez-vous que vous ne perdiez pas beaucoup de meubles qui se peuvent gâter? il faut fermer les yeux à tout cela. Ce qui me console de votre éclipse, c'est que le jour d'Aix vous étoit ruineux, et que vous avez beaucoup plus de liberté. Je[9] pense que votre dépense sera bien diminuée de ce que vous perdez; enfin c'est un rôle que vous avez joué fort dignement dix ans de suite; vous n'êtes plus présentement que ce que vous souhaitiez d'être : vos réflexions ne vous manqueront pas dans cette occasion. Vous souvient-il de ce que nous craignions des intrigues de Monsieur de Marseille et comme il voudroit gouverner ce jeune prince[10]? Voyez où le voilà[11]. C'est Mon-

8. Voyez tome VI, p. 420, note 49, et p. 537.

9. Le commencement de cette phrase n'est que dans notre manuscrit; les deux éditions de Perrin la font commencer à : « c'est un rôle. » — Deux lignes plus haut, elles donnent *séjour*, au lieu de *jour*.

10. Le duc de Vendôme, alors âgé de vingt-six ans. — Dans l'édition de 1754 : « Vous souvient-il comme nous craignions que Monsieur de Marseille ne voulût gouverner ce jeune prince? » — Cette phrase et les deux suivantes manquent dans le texte de 1737, qui reprend à : « Je tirai l'autre jour. » — Il y a aussi une lacune dans le manuscrit : les mots *occasion* et *Vous souvient-il de* ont été sautés par le copiste.

11. Monsieur de Marseille étoit depuis peu évêque de Beauvais,

sieur le Coadjuteur qui est à cette place : j'ai extrêmement senti le plaisir et l'utilité de le voir là[12] : rien n'est si bon pour vous. Je tirai l'autre jour à Rennes, du milieu du tourbillon, une heure de conversation avec M. de Chaulnes. Je[13] voudrois que vous sussiez avec combien de bon esprit et d'adresse il a réglé les pas de ce petit Nointel[14] pour l'empêcher de faire l'entendu aussi de sa commission, ménageant la cour et la province, et faisant si bien qu'enfin cette manière d'intendant est sortie de Bretagne. Nous trouvâmes qu'il n'y avoit que lui et vous qui puissiez vous vanter d'être gouverneurs de province ; tout le reste est soumis, et même le Languedoc[15]. Il fit bien valoir la beauté de la Provence, et comme tout y est vif, et passant, et brillant, à cause de ces vaisseaux et de ces galères, et de ceux qui vont et qui viennent d'Italie[16]. Faites-moi bien écrire toute cette arrivée de M. de Vendôme. 1680

Vous voulez, ma très-chère, que je croie que vous n'avez plus de feu secret ; ah ! Dieu le veuille, et que cette poitrine soit tranquille, comme vous le dites ! La santé de M. de Grignan est bientôt revenue. Vous avez

et venoit d'être nommé ambassadeur extraordinaire en Pologne pour la seconde fois. (*Note de Perrin*, 1754.)

12. « De l'y voir. » (*Édition de* 1754.) — Il s'agissoit de la place de président à l'assemblée des états de Provence, que Monsieur de Marseille (Toussaint de Forbin) avoit occupée avant Monsieur le coadjuteur d'Arles. (*Note de Perrin*.)

13. Cette phrase et la suivante ne sont que dans notre copie.

14. Voyez tome VI, p. 414, note 21.

15. Le gouverneur du Languedoc était le duc de Verneuil ; il y avait trois lieutenants généraux.

16. « Qui vont et viennent d'Italie. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — La petite phrase qui suit se lit seulement dans notre manuscrit, mais il n'a rien des deux alinéas suivants, qui manquent également dans l'impression de 1737.

1680 trouvé ce qu'il y avoit à dire de l'*épingle*[17]; j'ai tourné tout autour, sans avoir eu l'esprit de le dire : ne craignons jamais de nous permettre les turlupinades qui viennent au bout de nos plumes. Vous avez donc oublié les vers que vous fîtes pour la fête du bon abbé; et moi j'ai aussi oublié les miens : cela est assez bien de part et d'autre. Vous finissiez un sixain pour Mlle d'Alerac, en lui faisant dire :

Cher abbé, je n'ai qu'une fleur,
Et je la veux garder pour faire une autre fête.

Cela est de la force de *la touffe ébouriffée*. Vous me représentiez l'autre jour cette belle fille, de manière à faire croire que la fête sera toute des meilleures : je la souhaite pour le bien de toute la maison, et que Guintrandi[18] puisse beugler :

Que chacun se ressente[19], etc.

Montgobert me mande qu'elle étoit l'autre jour si poursuivie de musique, qu'elle ne savoit plus où se ranger : nous voudrions bien nous trouver dans cet embarras. Je vous garderai fidélité, ma très-belle, et pendant votre absence je pourrai me vanter de n'avoir eu aucun plaisir. Je trouve Montgobert assez joliment avec vous, puisque vous parlez ensemble, et que vous l'allez voir : il ne vous manque rien que de l'amitié. Quel aveuglement que cette passion qui fait que Montgobert voit Magdelon en vous! Je la plains infiniment; car ce n'est assurément ni par malice, ni par plaisir qu'on se laisse dévorer par

17. Voyez ci-dessus, p. 21.
18. Ce nom se trouve déjà au tome V, p. 268.
19. C'est ainsi que commence une invitation à la joie chantée par le dieu Pan dans le prologue de *Cadmus et Hermione*, opéra de Lully et de Quinault, représenté en 1674.

cette impitoyable furie, qui gâte, qui corrompt, et qui change tout. Magdelon[20] vous sert toujours bien; j'en suis fort aise, et qu'elle ait retrouvé une santé que nous avons vue en pitoyable état. 1680

Il y a sept jours que je suis revenue de Rennes, et que je me repose l'esprit. Je n'avois point voulu que la princesse vînt ici : je lui avois fait valoir nos dévotions de jeudi[21], comme elle me fait valoir les siennes[22], où elle fait plus de jeûnes et de retraites que nous n'en faisons pour notre réalité. J'ai donc été en solitude : j'ai songé en quel état étoit ce bon abbé, il y a un an; et tous vos soins aimables que je dois mettre sur mon compte, et quels secours aux dépens de votre santé[23] je tirois de vos conseils; et cet Anglois et ce cardinal[24] qui mourut, ce me semble, de la maladie de l'abbé[25]. Eh, mon Dieu! que l'esprit fait de chemin, et que l'on pense de choses, quand on pense toujours! cette vie ne m'ennuie point, tant que je ne pourrai pas espérer d'être avec vous.

Mais revenons : je fus donc voir hier cette princesse; elle fut ravie de votre compliment; elle s'est imaginé qu'elle vous aime passionnément[26], et cela devient une vérité : du moins elle a[27] une très-juste estime de votre esprit et de votre personne. Je crois que la comtesse

20. Magdelon étoit vraisemblablement l'objet de la jalousie de Mlle Montgobert. (*Note de Perrin.*)

21. Jour de l'Assomption.

22. « Comme elle me faisoit valoir les siennes. » (*Édition de* 1754.)

23. Ces mots : « aux dépens de votre santé, » sont seulement dans notre manuscrit.

24. Le cardinal de Retz.

25. D'une fièvre continue, qui, pour le Cardinal, prit, à ce qu'il paraît, le caractère de fièvre maligne. Voyez les lettres du 25 août 1679, tome V, p. 559-562.

26. « Qu'elle vous aimoit passionnément. » (*Édition de* 1754.)

27. « Elle a du moins. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

1680 d'Oldenbourg[28], au fond de l'Allemagne, vous devra en Provence sa réconciliation avec sa mère. A propos de mère, j'attendois mon fils, parce que Corbinelli, en me disant que son procès l'a retenu, me disoit que mon fils me diroit[29] le détail de ses raisons. Je croyois donc le voir à tout moment dans ces bois[30]; mais devinez ce qu'il a fait. Il a traversé je ne sais par où, et enfin s'est trouvé à Rennes, où il me mande qu'il sera jusqu'au départ de M. de Chaulnes. Il me paroît qu'il a voulu faire cette équipée pour Mlle de Tonquedec; il sera bien embarrassé, car Mlle de la Coste[31] n'en jette pas sa part aux chiens : le voilà donc entre l'orge et l'avoine; mais la plus mauvaise orge et la plus mauvaise avoine qu'il pût jamais trouver. Il n'est pas content[32]. Que voulez-vous que j'y fasse, ma pauvre chère ? c'est en ces occasions que je suis résignée. Plût à Dieu que Monsieur d'Évreux voulût honorer de sa belle présence cette solitude! si mon fils y est, j'espérerois qu'il ne s'ennuieroit pas pour quelques jours.

Je trouve le Coadjuteur admirable[33] de parler avec tant

28. Notre manuscrit donne *d'Oltembourg*, de manière qu'on peut douter si Mme de Sévigné a voulu écrire *d'Altenbourg* ou *d'Oldenbourg*, deux noms qui conviennent également au mari de Mlle de la Trémouille. Voyez tome VI, p. 375, note 5.

29. « M'apprendroit. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

30. Les mots : « dans ces bois, » manquent dans le texte de 1754.

31. Voyez la lettre du 25 octobre 1679, tome VI, p. 66, et celle du 17 novembre 1688. — Les éditions de Perrin ne donnent que les initiales *T**** et *la C***.

32. Ce petit membre de phrase manque dans les deux éditions de Perrin; celle de 1737 n'a pas non plus ce qui suit, jusqu'à la fin de l'alinéa, dont la dernière phrase manque aussi dans le texte de 1754, qui le termine ainsi : « Que voulez-vous que j'y fasse? c'est en pareil cas que je suis toujours résignée. »

33. « Le Coadjuteur est admirable. » (*Édition de* 1737.)

de justice de cette lettre du clergé[34]. Vous perdez dans cette occasion tout le mérite de votre prudence : vous avez beau vous taire, ma fille, on ne vous distinguera point. Si vous avez fait des imprudences, elles ont si peu nui à Messieurs vos beaux-frères que je ne vous conseille point de changer. 1680

J'aime[35] trop le *Mercure galant;* je veux dire à la princesse ce qu'il dit de sa nièce[36]. Je ne le fis pas hier. Et le moyen de ne se plus souvenir de Dulcinée dont il sortoit une certaine petite senteur? J'ai bien ri de ces folies. Je suis un peu fâchée que vous n'aimiez point les madrigaux ; ne sont-ils pas les maris des épigrammes ? ce sont de si jolis ménages, quand ils sont bons : vous y songerez encore, ma bonne, avant que de les chasser entièrement.

34. Voyez les lettres des 17 et 31 juillet, tome VI, p. 535 et 558. et plus haut, celle du 4 août, p. 4.

35. Cet alinéa manque dans le texte de 1737, qui reprend à : « Le bon abbé » (p. 32), où finit notre manuscrit. L'édition de 1754 n'a pas non plus les premières phrases du paragraphe, et commence seulement à : « Je suis un peu fâchée. »

36. Les mots *sa nièce* sont une conjecture, mais bien vraisemblable, ce nous semble, et fondée tout au moins sur une très-légère correction. On lit dans le manuscrit *sanicée*, écrit en un seul mot. — Dans cet endroit Mme de Sévigné parle très-probablement de certains passages de la dernière lettre qu'elle a reçue de Mme de Grignan, qui sans doute lui avait parlé du *Mercure* et lui avait cité ce qui est dit de la duchesse d'Orléans, nièce de Mme de Tarente, dans le numéro publié à la fin de juin (p. 252) : « Madame étoit de cette partie. Je ne vous en dirai rien. Vous savez que c'est une amazone à cheval, et qu'il est peu d'hommes qui aient plus de vigueur qu'elle dans cet exercice. » Il est naturel aussi qu'à propos du *Mercure*, qui donnait souvent des madrigaux, elle lui ait avoué son peu de goût pour ce genre de poésie. — Pour Dulcinée et la petite senteur, voyez au chapitre XXXI du livre IV de *Don Quichotte*. Cette allusion s'explique par certains détails du récit que nous avons vu plus haut (p. 9 et 10) de l'entrée à Rennes : *on sue...*, *la sueur nous surmontoit*.

1680 Le bon abbé voudroit bien être à Grignan[37] pour conférer avec Monsieur l'Archevêque, et avoir encore l'avantage de le voir. Je voudrois bien y être aussi : c'est sur ces séparations si terribles que je ne suis pas soumise comme je le devrois. Je regrette ce que je passe de ma vie sans vous, et j'en précipite les restes pour vous retrouver, comme si j'avois bien du temps à perdre. Adieu, ma belle : je vous aime trop pour entreprendre de vous le dire.

---

844. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 21e août.

Je commence ma lettre par le compliment que l'on doit à tous les Grignans sur la mort de ce bon vieux évêque d'Évreux[1]. Cette mort que l'on n'a point souhaitée, ne laisse pas de venir fort à propos : le chevalier y gagne mille écus, et voilà ce jeune prélat en pleine possession d'un des plus beaux bénéfices de France[2]. L'union de votre famille ne me permet pas de douter que Condé[3] ne

37. « Voudroit bien se trouver à Grignan ; » et à la ligne suivante : « l'honneur, » au lieu de : « l'avantage. » (*Édition de* 1754.)

Lettre 844 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. Sur l'évêque d'Évreux et sur la pension de mille écus dont il va être question, voyez la lettre du 21 février précédent, tome VI, p. 268-270. — Il était mort à Evreux, le 12 août, victime d'un funeste accident, que Mme de Sévigné ignorait encore : voyez plus loin les lettres du 4 et du 11 septembre.

2. L'abbé de Grignan ne fut pas sacré évêque d'Évreux ; il fut nommé peu de temps après à l'évêché de Carcassonne, et la cérémonie de son sacre eut lieu le 21 décembre 1681, dans l'église collégiale de Grignan, où l'archevêque d'Arles avait été sacré cinquante-deux ans auparavant. (*Note de l'édition de* 1818.)

3. Maison de plaisance des évêques d'Evreux. (*Note de Perrin.*) Voyez tome VI, p. 274, note 31.

soit une de vos maisons de campagne. M. de la Garde connoît les agréments de cette terre : elle est grande, elle est belle et noble, et l'on trouve l'invention de vivre pour rien en ce pays-là. Enfin tout est bon dans cet établissement. 1680

Je comprends que vous n'oseriez demander des nouvelles de votre grande dépense : c'est une machine à quoi il ne faut pas toucher, de peur que tout ne renverse. Il y a de l'enchantement à la magnificence de votre château et de votre bonne chère ; votre débris[4] est une chose étonnante ; et quand vous me dites que cela n'est pas considérable, je me perds et ne peux comprendre comme cela se peut faire[5]; cela me paroît une sorte de magie noire, comme la gueuserie des courtisans : ils n'ont jamais un sou, et font tous les voyages, toutes les campagnes, suivent toutes les modes, sont de tous les bals, de toutes les courses de bague, de toutes les loteries, et vont toujours, quoiqu'ils soient abîmés ; j'oubliois le jeu, qui est un bel article ; leurs terres diminuent, il n'importe, ils vont toujours. Quand il faudra aller au-devant de M. de Vendôme[6], on ira, on fera de la dépense ; faut-il faire une libéralité ? faut-il refuser un présent ? faut-il courir au passage de M. de Louvois ? faut-il courir[7] sur la côte ? faut-il ressusciter à Grignan l'ancienne souveraineté des Adhémars ? faut-il avoir une musique ? a-t-on envie de quelque tableau ? on entreprend et l'on fait tout. Mon enfant, je mets tout cela au nombre de certaines choses que je ne comprends point du tout ; mais comme je prends

4. « Débris se dit de ce qui se casse et se brise en une maison où il aborde beaucoup de monde. » (*Dictionnaire de Furetière.*)

5. Au lieu de ce membre de phrase : « je me perds et ne peux, etc., » le *texte de 1754* donne simplement : « je m'y perds. »

6. *M.* de Vendôme étoit attendu en Provence pour y commander. (*Note de Perrin.*) Voyez ci-dessus, p. 16 et 25.

7. Dans notre manuscrit, par erreur : « écrire. »

1680 beaucoup d'intérêt en celle-ci[8], j'en suis ort occupée, et je m'y trouve plus sensible qu'à mes propres affaires : c'est une vérité. N'appuyons point dans nos lettres sur ces sortes de méditations, on ne les trouve que trop dans ces bois, et la nuit quand on se réveille.

Je[9] vois que vous ne songez dans vos lettres qu'à me divertir : il faut suivre votre exemple : vous retourniez donc à votre vomissement[10] en finissant votre dernière; vraiment je n'ai jamais vu un si vilain chapitre traité si plaisamment. La vilaine bête! mais de quoi s'avise-t-elle de vous apporter son cœur sur ses lèvres, et de venir, de quinze lieues loin, rendre tripes et boyaux en votre présence? Vous avez bien le don cette année d'attirer les visites; on ne pouvoit pas se défier de celle-là; elle me fait un peu souvenir de ma madame de la Haméliniére[11], dont je ne connoissois pas le visage. Vous aurez celui du petit Coulanges; vous aurez vu *ce petit chien de visage-là quelque part*. Au travers de sa gaieté, vous lui trouverez de grands chagrins; mais ils ne tiennent pas contre son tempérament. Je suis bien fâchée que le vôtre ne soit pas rétabli : ce n'est point être guérie que d'avoir toujours l'humeur qui vous faisoit mal à la poitrine; quand elle voudra, elle reprendra ce chemin : elle est dans vos jambes, vous avez des douleurs, des inquiétudes, elles sont enflées les soirs; j'admire votre patience de souffrir ces douloureuses incommodités, sans y chercher du remède; j'avoue ma foiblesse, et combien je m'accommode

8. « Mais comme je m'intéresse beaucoup à celle-ci. » (*Édition de* 1754.)

9. Ce paragraphe et les trois suivants manquent au manuscrit, et ne se trouvent que dans la seconde édition de Perrin (1754), la seule qui donne cette lettre.

10. Voyez le *Livre des Proverbes*, chapitre XXVI, verset 11, et la seconde *Épître de saint Pierre*, chapitre II, verset 22.

11. Voyez la lettre du 21 juin précédent, tome VI, p. 478-480.

peu des moindres maux ; si j'étois en votre place, j'aurois obéi ponctuellement à la Rouvière[12] ; j'essayerois mille petits remèdes inutiles pour en trouver un bon ; et mon impatience et mon peu de vertu me feroient une occupation continuelle de l'espérance d'une guérison. 1680

Mme la princesse de Tarente est charmée de votre souvenir ; elle trouva hier fort plaisant le récit que vous faites du bon usage de l'eau de la reine d'Hongrie pour la piqûre de M. de Grignan, et comme en françois vous appelez *la goutte* ce que les médecins appellent poliment *arthritis :* il y a des endroits dans vos lettres qui sont divins. Elle me conta qu'en Danemark il y avoit un prince allemand qui s'enfonça une épingle dans le côté, mais c'étoit dans une étrange occasion qu'il avoit rencontré cette épingle : il n'en souffla pas, et deux mois après la gangrène s'y mit ; il fallut faire des incisions : je voulois qu'elle nous le fît mourir tout d'un train. Mais enfin, si M. de Grignan s'étoit blessé de la même manière, voyez ce que diroit Pauline de votre jalousie[13].

Mon fils est toujours à Rennes, faisant des merveilles auprès de Sylvie : c'est le nom de baptême de la Tonquedette ; je n'ai jamais vu un garçon si malheureux en *fricassée ;* vous avez vu que la dernière dont il vous a parlé n'étoit point *dans de la neige*[14]. Mme de Lavardin, Mme de la Fayette, et Mme de Coulanges m'assurent fort que nous trouverons cet hiver quelque moyen de le tirer de la place où il est, dont le dégoût seroit insupportable, si M. de la Trousse répandoit froidement dans le monde

12. *Voyez* tome VI, p. 314, note 16.

13. *C'est* sans doute, si ce passage n'est point altéré, une allusion à *quelque* parole d'enfant que Mme de Grignan avait redite à sa *mère.*

14. *Voyez* le mot de Ninon que Mme de Sévigné rapporte dans la lettre du 8 avril 1671, tome II, p. 150.

1680 le dessein qu'il a pour M. de Bouligneux[15]. Je vous avoue que j'ai pensé aussi méchamment que vous au goût qu'il trouveroit à donner ce coup mortel à son petit subalterne : nous avons le malheur de lui déplaire, et de n'avoir jamais eu nulle part à son amitié; la vôtre, ma très-chère, me consolera de tout. J'espère que vous me la conserverez quasi aussi bien que M. de Grignan conserve ses perdreaux : c'est une plaisante vision que de lui voir défendre à ses chasseurs de sortir, quand il a le plus de monde à sa table; c'est signe que le reste est fort bon.

Mme de Vins m'a écrit une grande lettre fort pleine de bonne amitié et de conversation, comme si nous étions à Livry ou dans votre chambre à Paris; elle me conte qu'elle a entendu blâmer M. de Grignan sur l'affaire de ce pauvre Millanes[16], comme s'il l'avoit abandonné; elle se garde bien de le condamner sans l'entendre, et moi aussi. Les fautes que peut faire M. de Grignan dans le cours de sa vie ne seront jamais que contre lui et sa famille, et nullement contre ses amis.

Le saint évêque de Pamiers[17] est mort : voilà l'affaire de la régale finie, voilà encore un nom bien chaud à prendre; mais puisque nous nous sommes accoutumés à Monsieur d'Aleth, nous souffrirons Monsieur de Pamiers,

15. Voyez la lettre du 31 juillet précédent, tome VI, p. 559.

16. Peut-être le fils de celui qui avait été procureur général pour la noblesse à l'Assemblée des Communautés en 1672. Voyez tome II, p. 105, note 6, et tome III, p. 271, note 3. La lettre du comte de Grignan, dont nous avons donné un extrait dans cette dernière note et que nous publierons avec les lettres sans date à la fin de la Correspondance, pourrait bien être du mois d'août 1680, et relative à l'affaire de Maillanes dont il est ici parlé.

17. François-Étienne de Caulet, mort le 7 août 1680. (*Note de Perrin.*) — Voyez la lettre du 17 juillet précédent, tome VI, p. 535. — Il était fils d'un président à mortier du parlement de Toulouse.

et puis Monsieur d'Angers[18], et puis nous n'aurons plus rien à craindre. Les cinq[19] à qui l'on vouloit faire le procès seront devant le grand juge, qui les aura traités avec plus de bonté qu'on n'a fait en ce monde-ci. 1680

Je[20] veux un peu parler à Mlles de Grignan : vraiment, Mesdemoiselles, cela est fort honnête de vous jeter dans le vert et le bleu aussitôt que vous apprenez la mort de notre pauvre cousine[21]; j'en ai bien mieux usé, j'ai porté un petit deuil à Rennes; je n'avois point de bel habit de couleur; et ce petit deuil, qui m'a été d'une commodité nompareille, a fait voir à toute la Bretagne mon bon naturel. Adieu, mes belles : j'ai en vérité bien envie de vous embrasser; si vous conservez un peu d'amitié pour moi, je vous assure que ce n'est pas en pure perte. Pour mon cher Comte, je l'embrasse, et m'afflige avec lui de cette maudite épingle : nos pauvres machines sont sujettes à bien des misères.

---

845. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce dimanche 25e août.

N'ALLEZ pas vous imaginer, ma fille, que l'écriture me fasse mal, ni vous en venger en écrivant aussi : laissez continuer la bonne Pythie, et reposez-vous. Pour moi, je ne me laisse point accabler; je commence par ma Pro-

18. Henri Arnauld ne mourut que douze ans après.
19. « Ces cinq. » (*Édition de* 1754.) — Aux trois évêques qui viennent d'être nommés, il faut ajouter l'évêque de Beauvais, Buzanval, mort en juillet 1679, et peut-être Vialard, évêque de Châlons, mort tout récemment en juin 1680 (voyez tome VI, p. 461).
20. Ce paragraphe manque au manuscrit.
21. Mme de Rarai. Voyez tome VI, p. 561, note 27.

1680 vence; je cause avec ma chère fille : cela me console et me plaît; le reste va comme il peut : *paga lei*, *pago il mondo*[1]. Il y a longtemps que je n'écris plus à mon fils, et de longtemps je ne lui écrirai : je l'attends ce soir ; il a toujours été à Rennes ; nous parlerons ensemble de toutes ses affaires, et je vous manderai où nous en sommes ; vous parlez sur cela comme une personne qui s'y intéresse. M. de la Trousse auroit pu nous tirer, avec un peu d'amitié et de conduite, de l'embarras où nous sommes : il falloit parler avec nous, et se taire avec les autres. Il n'a pas tenu à Corbinelli que M. de la Trousse n'ait fait de mon fils ce qu'il veut faire de Bouligneux[2] ; mais Corbinelli n'a trouvé que des épines et des improbations : il n'a pas le don de donner des sentiments, non plus que d'en ôter ; il n'a jamais essayé de détourner le cours des *esprits* qui courent à vous aimer, *non mi toccar*[3] ! il est trop habile pour n'avoir pas connu que c'est une chose impossible ; il est bien loin d'improuver les *traces* que vous avez faites dans mon cerveau[4].

Je ne vous réponds point, ma fille, sur les hérésies dont vous m'accusez : j'ai un tableau de la sainte Vierge sur mon autel, un crucifix et mon écriteau[5] ; je n'en veux

LETTRE 845. — 1. « Elle contente, (il faut que) le monde soit content. » Voyez tome III, p. 136, note 5.

2. C'est-à-dire que M. de la Trousse n'ait donné sa fille en mariage à Charles de Sévigné. Voyez tome VI, p. 559.

3. *Ne pas me toucher*, dans le sens impératif qu'a souvent l'infinitif italien : qu'on se garde bien de me toucher là, malheur à qui touche à mon amitié pour vous !

4. Voyez la lettre du 18 septembre 1679 (tome VI, p. 6), et ci-dessus (tome VII, p. 7), celle du 4 août 1680.

5. L'inscription qu'elle avait fait placer sur l'autel de la chapelle des Rochers. Voyez (*ci-dessus*, *p.* 3) la lettre du 4 août précédent. Le tableau y est encore, mais l'inscription a été effacée. (*Note de l'édition de* 1818.)

pas davantage, et je crois tout simplement et en un mot que l'ordre est la volonté de Dieu. Quand les choses vont comme elles doivent aller, c'est sa volonté, je ne connois point d'autre ordre, quand elles sont surprenantes et extraordinaires, c'est sa volonté. Quand ses ouvrages sont beaux et parfaits, et quand ils sont monstrueux et horribles, tout est dans cette volonté : l'un n'est donc pas moins que l'autre dans l'ordre de sa providence. M. de la Garde vous dira le reste. 1680

Mme de Vins me mande, comme à vous, qu'elle a gagné son procès; et l'abbé de Pontcarré me disoit positivement que Mme de Lesdiguières l'avoit gagné aussi : voilà qui est bien heureux. M. et Mme de Chaulnes le seront beaucoup s'ils perdent une mère [6] qui ne les aime point, et qui leur laisse vingt mille écus de rente. Ils s'en vont à Paris. Je suis persuadée que vous aurez la visite de vos prélats, et que vous serez au nombre des plaisirs qu'ils veulent accorder avec leur gloire. Vous ne verrez rien à votre destinée que lorsque votre famille sera toute ensemble [7]. Personne ne sent mieux que moi les désunions [8] de l'absence; l'usage des pensées et de l'écriture me sert au besoin; mais cependant, ma fille, je vous avoue grossièrement que j'ai une très-sensible envie de vous voir et de vous embrasser de tout mon cœur. Il y a bientôt un an que je vous ai quittée, et ce fut comme hier [9] que le petit marquis fit une grande perte. Le loisir de la campagne fait des almanachs perpétuels, et des bouts de l'an de tous les jours considérables : je pense que ces deux-là

6. La mère du duc de Chaulnes (voyez tome IV, p. 476, note 2, et p. 485 et 486) mourut en septembre 1681. Nous ignorons la date de la mort de Barbe Servien, mère de la duchesse.

7. « Tout ensemble. » (*Édition de* 1754.)

8. « Les unions. » (*Ibidem.*)

9. Jour de la mort du cardinal de Retz. (*Note de Perrin.*)

1680 le sont pour nous. Adieu, ma très-aimable enfant : reposez-vous toujours en m'écrivant, et ne négligez point une santé qui m'est si chère.

---

846. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce mercredi 28e août.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Vous[1] croyez que Pilois ne sait pas votre nom? détrompez-vous, il est trop bon courtisan, et me parle souvent de cette pistole que vous lui donnâtes dans le comble de l'affliction de la mort de sa vache, et que sans cela il étoit perdu. Enfin partout où je suis, votre nom y est célébré; il vole, il vole jusqu'au bout du monde, puisqu'il est en ce pays.

Oui, assurément, ma très-chère, je suis fort aise que vous alliez vous coucher au lieu de m'écrire[2]; et quelque amitié que j'aie pour vos lettres, vous savez que j'aime encore mieux votre repos et votre santé. Mon fils arriva un peu après que mes lettres furent parties; il amena Monsieur de Rennes, et un marquis assez honnête homme, ami de M. de Lavardin[3], et un abbé Charrier[4], fils de notre bon ami de Lyon. Ce prélat n'a été qu'un jour ici;

LETTRE 846 (revue en grande partie sur une ancienne copie.) — 1. Tout ce premier alinéa manque dans les deux éditions de Perrin, qui ont seules la première phrase de l'alinéa suivant.

2. Les mots « au lieu de m'écrire » ne sont pas dans le texte de 1754.

3. « Monsieur de Rennes, un marquis ami de M. de Lavardin. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

4. Abbé de Quimperlé. Voyez la lettre du 1er septembre suivant, p. 49, et celle du 7 mars 1685.

il est allé avec le marquis[5] au Maine, où M. de Lavardin et sa grosse petite femme[6] l'ont prié d'aller; cet abbé[7] nous est demeuré avec votre frère. 1680

Ma fille, il y a des femmes qu'il faudroit assommer à frais communs : entendez-vous bien ce que je vous dis là? oui, il faudroit les assommer : la perfidie, la trahison, l'insolence, l'effronterie, sont les qualités dont elles font l'usage le plus ordinaire; et l'infâme malhonnêteté est le moindre de leurs défauts. Au reste, pas le moindre sentiment, je ne dis pas d'amour, car on ne sait ce que c'est; mais je dis de la plus simple amitié, de charité naturelle, d'humanité; enfin ce sont des monstres, mais des monstres qui parlent, qui ont de l'esprit, qui ont un front d'airain, qui sont au-dessus de tous reproches, qui prennent plaisir de triompher et d'abuser de la foiblesse humaine, et qui étendent leur tyrannie sur tous les états; comptez combien il y en a dans ceux de Bretagne; nous y voyons le clergé, la noblesse et le tiers : voilà justement ce que je veux dire; mettez un cadre à toute cette belle peinture, et vous en ferez le portrait d'une dame que je ne veux pas nommer; et plût à Dieu qu'elle fût seule[8] dans le monde! Mais enfin il y a des gens si malades que ce sera un bonheur et un miracle si on n'est point obligé d'en venir aux extrémités. On trouve de la consolation à se plaindre avec moi de ces sortes de malheurs; et en vérité, j'y entre et je les comprends, ce me semble, mieux que personne[9].

Mon fils m'a rendu compte d'une conversation qu'il

5. « Le prélat.... avec ce marquis. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)
6. « Où M. et Mme de Lavardin. » (*Ibidem.*)
7. « L'abbé. » (*Ibidem.*)
8. Dans notre manuscrit : « qu'il fût seul. » — La phrase qui suit n'est pas dans le texte de 1737.
9. Voyez tome VI, p. 548 et 559.

1680 eut avec M. de la Trousse, le croyant, sur la parole de Brancas, tout sucre et tout miel ; mais les nuages couvrirent bientôt la surface de la terre ; dès que mon fils commença à parler, le temps se brouilla, et de période en période, on vint[10] à demander pourquoi on s'étoit engagé dans cette charge. Cela m'a fait souvenir d'Hermione, quand elle demande à Oreste, après qu'il a tué Pyrrhus par son ordre : *Qui te l'a dit?* Oreste, à cette parole, devint furieux[11]. Ma bonne, je pense que votre petit frère le seroit devenu comme lui[12], si l'ange qui le garde ne l'avoit soutenu ; enfin nous verrons. Il est certain que rien ne presse, pourvu qu'il ne répande point le bruit de ses desseins[13], qui ne sont pas quasi formés pour Bouligneux. Ce qu'il faudroit tâcher de faire, c'est d'avoir quelque vue pour la présenter à M. de Louvois, et sortir de cette place à la faveur d'un autre établissement dont on pourroit se défaire plus aisément[14]. Parlez-en à M. de la Garde, quand vous l'aurez ; nous estimons beaucoup vos conseils et les siens, et ceux du chevalier, s'il étoit en lieu d'entrer dans votre conseil. Voilà ce que je vous puis dire de nos affaires ; je souhaite bien passionnément que les vôtres se tournent d'une manière à faire que bientôt je vous puisse embrasser : c'est là le but de toutes choses.

Mlle de Méri[15] ne pense-t-elle point à trouver une

10. Dans notre manuscrit : « on vient. »

11. Voyez *Andromaque*, acte V, scène III.

12. « Auroit fait comme lui. » (*Édition de* 1754.)

13. « Des desseins de la Trousse. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) L'édition de 1754, immédiatement après, donne *quasi pas*, au lieu de *pas quasi*.

14. « Dont il seroit plus aisé de se défaire. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) La phrase qui suit ne se lit que dans notre manuscrit.

15. Cet alinéa ne se trouve pas ailleurs que dans notre manuscrit.

maison? Elle disoit, quand elle étoit chargée de la sienne, qu'il y en avoit mille à louer; il ne lui en faut pas tant. Il seroit fâcheux qu'elle vous fît un embarras pour revenir; et si par malheur vous ne reveniez pas, on pourroit en faire un meilleur usage que de vous laisser toujours cette petite dépense sur les bras. Je songe toujours à vos intérêts grands et petits; c'est à vous que j'en parle tout droit. 1680

On me mande que la Reine est fort bien à la cour[16], et qu'elle a eu tant de complaisance et tant de diligence dans ce voyage, allant voir toutes les fortifications, sans se plaindre du chaud ni de la fatigue, que cette conduite lui a attiré mille petites douceurs. Je ne sais si les autres ont aussi bien fait. Madame la Dauphine disoit l'autre jour, en admirant Pauline de *Polyeucte*[17] : « Eh bien! voilà la plus honnête femme du monde qui n'aime point du tout son mari. » Comment se porte le vôtre, que vous aimez et que j'aime aussi? Comment va l'*épingle?* Ne m'embrasse-t-il aujourd'hui que de la main gauche? Pour moi, je me sers de mes deux bras, mais légèrement, de peur de le blesser[18]. Adieu, ma très-chère et très-aimable : vos lettres nous ont servi d'un grand amusement. Nous remettons votre nom dans son air natal[19]; croyez, ma fille, qu'il est célébré partout où je suis; il vole, il vole jusqu'au bout du monde, puisqu'il est en ce pays[20].

16. Le Roi, sous l'influence de Mme de Maintenon, s'était rapproché de la Reine.

17. Dans notre manuscrit : « Pauline et Polyeucte. »

18. Dans notre manuscrit, qui termine ici la lettre, on lit : « de peur de les blesser. »

19. Voyez tome IV, p. 269, note 3, et la *Notice*, p. 37, note 1.

20. Cette dernière phrase se trouve déjà, avec quelques différences, à la fin du premier alinéa de la lettre, qui a été omis par Perrin. Y avait-il dans l'original une répétition faite à dessein, ou bien l'éditeur, à qui ces sortes de transpositions sont assez ordinaires, a-t-il porté à la fin de la lettre la fin du paragraphe supprimé?

1680

J'AI[21] trouvé ici une de vos lettres, ma petite sœur, et j'ai vu en même temps celle que vous avez écrite à ma mère; j'en ai pensé mourir de rire, malgré les terreurs dont j'ai été frappé deux ou trois jours; elles commencent un peu à se dissiper, et j'espère que si ma maladie n'a pas un beau nom en grec, elle pourra au moins se nommer en françois sans faire rougir personne. L'épingle de M. de Grignan, et la tendresse avec laquelle vous lui avez fait crier les hauts cris pendant deux nuits, et le beau nom d'*arthritis*, dont on a baptisé une goutte fort ordinaire, tout cela nous a paru digne d'un cadre; mais que dites-vous de la peinture que ma mère vous fait des femmes qu'il faudroit étouffer entre deux matelas? Elle est vraiment d'après nature, et nous espérons aussi qu'elle aura son cadre. L'étoile de Monsieur d'Évreux l'a défait de son vieux prédécesseur; celle du chevalier devient de jour en jour plus favorable. Je commencerois à trembler si l'un des deux vous avoit épousée; mais celle de M. de Grignan me rassure; je crois pouvoir y résister quelque temps; et quoiqu'on dise que le bien arrive d'ordinaire avec la goutte, comme il ne s'agit encore que de l'*arthritis*, cela me met l'esprit en repos. Je vous remercie du sérieux intérêt que vous prenez à mes affaires; elles sont dans une situation bien dangereuse; la Providence en disposera. Adieu, ma belle petite sœur: je vous embrasse et M. de Grignan aussi. Je me porte fort bien au moins.

21. Cette apostille ne se lit que dans l'édition de 1754.

847. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN ET A MADAME DE COLIGNY. 1680

Trois semaines après que j'eus écrit cette lettre (nº 841, p. 19), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

Aux Rochers, ce 28ᵉ août 1680.

Je vous attendois à la remise[1], et en effet, mon cher cousin, vous avez battu bien du pays. Je ne saurois m'accoutumer à entendre que c'est tout de bon que Mme de Bussy et son beau *chanoine*[2] fassent estimer[3] et vendre le bien de Manicamp; cette conduite ne plaira guère à l'autre *chanoine*[4]. Je vois bien par cette conduite qu'il n'y a qu'à se mettre les choses bien dans la tête pour y réussir.

J'ai une grande joie que ce pauvre petit Coligny se porte bien, et que vous soyez enfin en repos dans votre château à philosopher et à moraliser utilement[5]; car on ne peut point penser comme vous faites, sans être bien armé et bien fortifié contre les cruelles opiniâtretés de la

Lettre 847. — 1. Ce terme de chasse se trouve déjà au tome VI, p. 100, où, au lieu de « 28 août, » on a imprimé, par erreur, dans la note 39, d'après l'édition de 1818, « 28 septembre. »

2. Marie-Thérèse de Rabutin était chanoinesse de l'abbaye de Remiremont avant d'épouser le marquis de Montataire.

3. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « Je ne puis m'accoutumer à entendre dire que c'est tout de bon que Mme de Bussy et son beau *chanoine* fasse estimer, etc. » A la phrase suivante : « Il n'est que de se mettre les choses dans la tête, etc. »

4. Françoise de Longueval, chanoinesse de Remiremont, l'une des sœurs du marquis de Manicamp. Voyez tome III, p. 176, note 6, et tome VI, p. 517, note 7.

5. « Très-utilement. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*) Trois lignes plus loin, dans ce même manuscrit, *mauvaise* est omis devant *fortune ;* seize lignes après, il donne : « Rien n'amuse, » pour : « Rien n'occupe ; » et à la fin de l'alinéa : « la bonne compagnie et la bonne réception. »

1680 mauvaise fortune. Dans cinquante ans tout sera égal, et les plus heureux, comme les autres, auront passé dans ce grand fleuve qui nous entraîne tous. J'ai peur que Monsieur votre fils ne remette pas la fortune dans notre maison ; il a quelque chose de brusque et d'impétueux qui ne lui attire pas beaucoup d'amis. Que n'êtes-vous un garçon, Madame de Coligny? vous feriez des merveilles à la cour; mais la Providence vous a destinée pour la chère et douce consolation d'un père illustre et malheureux; jouez donc votre rôle, comme chacun fait le sien. Faites bien des réflexions de votre côté, comme nous en faisons du nôtre, et continuons de nous aimer malgré nos éloignements. Pour moi, je suis accoutumée à aimer de deux cents lieues loin : jugez si vous n'êtes pas assurée de moi. La *Provençale* se porte assez bien; elle ne voit encore rien d'assuré pour son retour; je crois que le mien sera sur la fin de l'année. Nous avons ici les mêmes amusements que vous avez chez vous. Rien n'occupe plus doucement que de faire ajuster sa maison et ses jardins; mais vous n'avez rien à faire à votre belle situation de Chaseu. Je n'oublierai jamais vos prairies et vos moutons, non plus que votre bonne compagnie et votre bonne réception[6].

Adieu, mon cousin; adieu, ma nièce : je suis toujours tout à vous. J'oubliois de vous dire que mon fils n'a point été du nombre des prisonniers; le voilà qui vient[7] de retourner ici; il vous fait mille compliments et à Mme de Coligny[8].

6. Mme de Sévigné avait passé quelques jours chez Bussy, à Chaseu, dans l'automne de l'année 1677. Voyez la lettre du 3 septembre 1677, tome V, p. 307.

7. Telle est la leçon du manuscrit de la Bibliothèque impériale. La copie que nous suivons d'ordinaire donne : « le voilà qu'il vient. »

8. Quelques éditions antérieures donnent une lettre de Corbinelli

848. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

1680

Aux Rochers, ce dimanche 1er septembre.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Vous[1] avez soin de votre santé, ma belle : c'est assez pour me donner du repos. Je remercie Montgobert de l'attention qu'elle a de m'en dire des nouvelles; elle me témoigne de l'amitié par cette exactitude, et elle paroît bien persuadée de la tendresse que j'ai pour vous. Son commerce me plaît, et m'est entièrement nécessaire; elle gagneroit beaucoup que vous vissiez ce qu'elle me dit si naturellement, et encore plus, si vous saviez comme moi dans quelles inquiétudes elle étoit de votre maladie de l'année passée : Dieu tournera tout cela comme il lui plaira dans votre esprit. Je trouve que vous êtes bien obligée à Mme de Vaudemont de son souvenir tendre et appliqué; mais il faut avoir autant de foi qu'elle en a, pour se disposer, ainsi qu'elle a fait, à vous faire recevoir cette bénédiction : cela me paroît comme la poudre de sympathie[2] : elle a traité son âme, et c'est vous qui devez être guérie; si elle avoit fait un sacrilége, vous en seriez plus

à Bussy, du 1er septembre, et omettent, nous ne savons pourquoi, la réponse de Bussy à Corbinelli, datée du 4 du même mois. Il nous a paru que ni la lettre ni la réponse, assez insignifiantes l'une et l'autre, n'étaient à leur place dans la correspondance de Mme de Sévigné; elles ne renferment rien qui la concerne, ni elle ni les siens.

LETTRE 848. — 1. Tout ce premier alinéa est donné pour la première *fois* dans l'édition de 1754. La lettre commence ainsi dans celle de 1737 : « Mon fils a réjoui toute cette maison. M. du Plessis.... jouent fort souvent à l'hombre avec lui. »

2. Voyez plus loin la lettre du 28 janvier 1685, et dans le *Corneille* de M. Marty-Laveaux, tome IV, p. 204, la note relative au vers 1182 du *Menteur*.

1680 malade ; je souhaite extrêmement, pour le bien de son âme et pour celui de votre corps, que votre santé justifie la pureté de sa conscience. Je ne trouve guère de remède plus difficile que celui-là ; nous n'en avions point encore vu où la foi, l'espérance et la charité fissent le corps de la médecine. Je voudrois bien pouvoir user de cette recette ; je vous assure que ce ne seroit point pour guérir mes mains ; je crois qu'elles le sont ; et si elles ne l'étoient point, je m'en aperçois si peu, que c'est de ce mal qu'il faudroit dire que cela ne vaut pas la peine d'en parler. Belle comparaison, ma fille, de vos maux avec les miens ! Je vous ai parlé de ceux de mon fils, ils peuvent devenir étranges ; il croit cependant qu'il est hors d'affaire ; il mange et dort toujours très-bien ; il se persuade fort aisément, et peut-être fort témérairement, que tout cela n'est rien.

M. du Plessis, et la fille de M. de Launay qui est mariée[3], jouent souvent à l'hombre avec mon fils. Nous avons bien des ouvriers ; cela nous occupe, et tant que le petit été qui nous est revenu durera, nous ne serons pas à plaindre. Quand nous voulons lire, M. du Plessis y tient aussi bien sa place qu'à l'hombre ; il a bien de l'esprit, et entend fort finement tout ce qui est bon[4]. Nous avons trouvé un ami qui pourra nous estimer les terres que Mme d'Acigné[5] nous offre, et nous tirer de toutes

3. Ces mots : « qui est mariée, » ne sont pas dans le texte de 1754. — Il s'agit sans doute d'une personne de la famille de la Launay dont il a été parlé deux fois au tome II (p. 239 et 268), dans des lettres écrites, comme celle-ci, des Rochers.

4. Toute la fin de cet alinéa manque aussi dans la première édition de Perrin (1737).

5. Marie-Anne, comtesse d'Acigné et de la Rochejagu, avait épousé Jean-Léonard d'Acigné, comte de Grandbois, et maria en 1684 une de ses filles au duc de Richelieu, veuf d'une première femme. Elle mourut en 1715. « Cette bonne et ancienne maison de

nos affaires avec celui que Mme d'Acigné nommera de son côté : si nous réussissons, nous n'aurons pas perdu notre voyage. Cet ami est le fils de M. Charrier de Lyon, que nous connoissons; il a une abbaye en basse Bretagne[6]; et voilà comme les choses se trouvent par hasard dans une visite, lorsqu'on y pense le moins. 1680

Seroit-il bien possible que M. de Vendôme ne vînt point encore cette année? Le bien qui vous en reviendroit est si peu comparable à la dépense que vous faites, dès que vous repassez la Durance, que je pense qu'il vaudroit autant que cela fût fini : j'espère que la Providence tournera votre destinée d'une autre manière[7]. Vous avez fort bien répondu à M. de Coulanges; c'est un plaisant homme de vouloir tant regarder dans l'avenir des autres, après avoir si peu vu dans le sien. J'ai envie que vous l'ayez; il vous réjouira le cœur, quoique souvent le sien soit affligé[8]. Brancas s'en va à Lyon voir Mme de Coulanges; il s'est imaginé qu'il avoit affaire à Avignon; il vous verra. Il est mon idée sur la perfection de l'amour; je n'en ai jamais vu de meilleur, et d'autant plus qu'il n'est combattu d'aucun scrupule; car enfin Brancas a mis Dieu de cette confidence, et veut avoir tous les samedis de quoi l'entretenir : il reçoit tous les dimanches la bénédiction, avec foi, espérance et charité, pour Mme de Coulanges.

Bretagne, dont la comtesse d'Acigné étoit la dernière, par elle et par son mari » (Saint-Simon, tome XII, p. 51), était alliée aux Cossé-Brissac, une Judith, dame d'Acigné, ayant épousé Charles II, duc et maréchal de Cossé-Brissac. — Mme d'Acigné donna en payement à Mme de Sévigné des terres qui se louaient quatre mille livres par an, mais que Charles de Sévigné n'estime guère que soixante mille livres dans sa lettre à sa sœur du 27 septembre 1696.

6. Voyez la note 4 de la lettre du 28 août précédent, p. 40.

7. Ce membre de phrase ne se trouve pas dans le texte de 1737.

8. Ces derniers mots : « quoique souvent, etc., » manquent également dans l'édition de 1737.

1680 Vous le verrez à Grignan rêver à elle : il n'y a qu'à savoir donner le tour à ces attachements les plus sensibles. Vous me direz que le corps n'y a point de part. Ah! je le crois; mais il n'est question que du cœur, et le sien est entièrement occupé. Vous me direz encore que je fais le procès à bien d'autres : je l'avoue; mais ils sont au moins persuadés de leurs égarements; et lui, il se baigne dans la confiance. Ma fille, ne lui faites point la guerre trop ouvertement sur tout ceci : les vérités sont amères, nous n'aimons pas à être découverts. Il me semble que nous serions quelquefois tentés de lui dire, comme le comte de Gramont disoit à Langlée : « Vous croyez parler au Roi[9]. » Nous dirions volontiers aussi, quand Brancas veut nous tromper : « Vous croyez parler à Dieu. » Vraiment je suis folle, voyez un peu où je me jette.

J'ai fait mes compliments aux héritiers de ce bonhomme Évreux. On dit en ce pays que le jeune[10] aspire encore à Marseille; est-il possible qu'il ne soit pas content, et que pouvant accorder la résidence avec la cour, c'est-à-dire la gloire et les plaisirs, il aime mieux se rendre le *dom courrier* de Marseille[11], comme son prédécesseur? Si l'évêché vaut mieux, il le dépenseroit par les chemins; enfin, chacun a sa manière de penser. Ce que je sais en général du clergé, c'est qu'ils ont beaucoup paru cette année, et ils ont traité le pape comme Monsieur de Rome[12], fort familièrement. Cette guerre est encore meilleure que les autres; et les évêques, qui se disoient autant de vérités que d'injures, comme vous dites, valoient bien

9. Voyez la lettre du 5 janvier 1672, tome II, p. 456.
10. Le bel abbé, nommé récemment à l'évêché d'Évreux, dont, comme nous l'avons dit, il ne prit pas possession.
11. « De Marseille à Paris. » (*Édition de* 1754.)
12. C'est ainsi que l'évêque de Noyon, Clermont-Tonnerre, avait l'habitude d'appeler le pape. Voyez tome IV, p. 557.

les cordons bleus qui se battoient. Vous savez tous ceux qui sont tombés malades en revenant du voyage[13]. Mademoiselle est bien étonnée d'avoir la fièvre tierce[14]. La Troche me mande toujours de bons petits détails ; c'est son fils qui garde Monsieur le Dauphin. Nous aurions entendu de notre abbaye[15] les triomphes, les fanfares et la musique de Chelles, au sacre de l'abbesse[16]. On dit que la *belle beauté*[17] a pensé être empoisonnée, et que cela va droit à demander des gardes ; elle est toujours 1680

13. Le prince de Condé, entre autres, était revenu malade de Flandre ; la *Gazette* du 21 septembre annonce sa guérison. Un peu plus tard, le Dauphin et la Dauphine, qui avaient été aussi du voyage, eurent successivement une fièvre double tierce : voyez la *Gazette*, p. 544 et 592. — Le *Mercure* de septembre (p. 226-230) nomme plusieurs autres personnes « du premier rang, » qui furent attaquées des fièvres : Colbert, les ducs de Lesdiguières et de Villeroi, le marquis de Créquy, etc. Toutes furent guéries, dit-il, par le remède anglais.

14. Le *Mercure*, dans le numéro que nous venons de citer, annonce que Mademoiselle d'Orléans fut prise de la fièvre la nuit que Leurs Majestés arrivèrent à Sedan, c'est-à-dire le 20 août (voyez la *Gazette*, p. 460), et que « avant qu'Elles en partissent, elle alla leur témoigner avec combien de douleur elle se voyoit obligée de les quitter.... Sa fièvre se régla en tierce ; » elle fut guérie après le cinquième accès.

15. L'abbaye de Livry.

16. « (*Le dimanche* 25 *août*) Catherine de Roussille, abbesse de Chelles, assistée des abbesses de Montmartre et de Farmoutier, fut bénite en cette abbaye par notre archevêque (*de Paris*), en présence d'un grand nombre de personnes de qualité, qui furent magnifiquement traitées. » (*Gazette du* 31 *août*.) Voyez tome VI, p. 347, note 1, où, d'après Moréri, elle est nommée *Jeanne*, et non *Catherine*. — Le *Mercure* de septembre 1680 (p. 167-176) contient une longue description de la cérémonie et du *régal* qui la suivit. « On servit cinq tables en deux différentes salles, quatre de vingt-quatre couverts, et une de quinze. » Voyez encore la lettre de Mme de Montmorency à Bussy, du 28 août (tome V, p. 150 de la *Correspondance de Bussy*).

17. Mme de Fontanges.

1680 languissante, mais si touchée de la grandeur, qu'il faut l'imaginer précisément le contraire de cette petite *violette qui se cachoit sous l'herbe*[18], et qui étoit honteuse d'être

18. Cette petite *violette* est Mme de la Vallière, dont Mme de Sévigné peignait le caractère angélique dans la lettre du 5 janvier 1680 (voyez tome VI, p. 175 et 176). C'est une heureuse pensée d'avoir fait à la plus modeste des femmes l'application de ces jolis vers, dont Desmaretz avait orné la *Guirlande* de Julie d'Angennes :

> Franche d'ambition, je me cache sous l'herbe,
> Modeste en ma couleur, modeste en mon séjour;
> Mais si sur votre front je puis me voir un jour,
> La plus humble des fleurs sera la plus superbe.

L'éditeur a trouvé dans les manuscrits du temps une pièce intitulée : *Le songe de Madame la marquise de la Baume*. C'est peut-être le seul écrit que l'on ait conservé de cette femme, à laquelle les amis de Mme de Sévigné pardonnent difficilement. On a pensé néanmoins que cette pièce n'ayant jamais été imprimée, on en lirait avec intérêt le fragment suivant, qui renferme une allégorie relative à l'amour de Mme de la Vallière pour Louis XIV; c'est Mme de la Baume qui parle : « Je crus, tout d'un coup, me trouver bizarrement au milieu d'une foule horrible de monde, qui alloient tous précipitamment vers un fleuve que je voyois en éloignement. Je suivis cette foule; je vis que quand ils étoient arrivés aux bords du fleuve, ils en buvoient de l'eau à longs traits; je remarquai qu'il y avoit bien plus d'hommes que de femmes; j'y reconnus même plusieurs de mes amis. Ce fleuve avoit une vertu double : dès qu'on en avoit bu, on oublioit parents, amis, amitié, devoir, reconnoissance, amour : enfin cette eau étoit salutaire contre les remords et les repentirs. Je vis venir en ce lieu une belle personne habillée en nymphe; sa jupe étoit d'une eau pâle très-claire; elle venoit d'un pas lent, et paroissoit n'avoir pas trop de hâte d'arriver. Son port étoit céleste, son air doux et languissant. Je n'ai jamais vu rien de si beau ni de si extraordinaire que ses yeux : il y avoit du feu, de l'amour, de la modestie, de la langueur et de l'éclat; de la douceur, un peu de chagrin même, qui ne gâtoit rien, et par-dessus tout, un charme secret qui pénétroit le cœur. Je crus que c'étoit quelque divinité : je n'osai l'aborder, je regardai seulement de loin ce qu'elle feroit. Je la vis sur le bord du fleuve qui tâchoit de prendre de l'eau; mais un petit enfant qui se trouva subitement auprès d'elle l'empêchoit toujours, et se jouant avec elle, lui faisoit répandre l'eau qu'elle vouloit prendre dans sa

maîtresse, d'être mère, d'être duchesse : jamais il n'y en 1680
aura sur ce moule-là[19].

Adieu, ma très-chère enfant : j'admire de quoi je vous entretiens; c'est pour détourner mon imagination du chapitre de votre santé[20], dont je me sens occupée, et dont je vous parlerois jusques à l'importunité; mais j'espère[21] que Dieu vous redonnera cette santé; et si j'étois aussi sainte que Mme de Vaudemont, je l'en prierois incessamment.

DE CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Il ne sera pas dit que l'on cachète une lettre à mon nez, sans que je vous donne quelque légère *signifiance*[22]. Bonjour ou bonsoir, ma petite sœur, selon l'heure que vous recevrez cette lettre. Nous passons ici notre temps tout doucement : c'est l'aversion que j'ai conçue avec beaucoup de raison contre *les dais*[23] qui me fait aimer la simplicité de la campagne et l'horreur de nos bois. Je passe souvent devant l'arbre où j'ai écrit : *ahi memoria*[24] ! jugez si mes rêveries sont agréables.

main. Quand elle vit qu'elle n'en pouvoit prendre, elle s'en retourna, ce petit enfant marchant devant elle, et badinant avec elle, comme s'il y eût été dès longtemps accoutumé. » (*Note de l'édition de* 1818.)

19. « Sur ce moule. » (*Édition de* 1754.)

20. « C'est pour détourner mon imagination de votre santé. » (*Édition de* 1754.)

21. Au lieu des derniers mots de l'alinéa : « mais j'espère, etc., » le texte de 1737, qui n'a d'ailleurs pas l'apostille de Charles de Sévigné, donne : « mais puisque j'apprends que vous en avez soin, c'est assez pour me donner du repos. »

22. Voyez tome V, p. 129, note 6.

23. Voyez tome VI, p. 559.

24. Mots italiens, signifiant : « Ah souvenir ! »

1680 849. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce mercredi 4e septembre.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Il me semble, ma fille, que vous m'enviez d'avoir vu toute la famille de votre *père* Descartes à Rennes ; il est vrai que vous en étiez plus digne que moi ; s'ils m'eussent prise pour une personne capable d'entendre leur philosophie, je n'aurois pas manqué de leur chanter :

Point de saveur, de son, ni de lumière ;

mais ne pouvant pas bien répondre à leur prose, je n'osai les attaquer par vos vers : je les dis à Nantes à l'abbé de Bruc[1], qui en fut ravi et les voulut par écrit. Il y avoit une nièce à Rennes, à qui l'on seroit fort aise de persuader qu'elle est la moitié d'un tout, dont on ne croit être que la moindre partie. Corbinelli eût été amoureux de tout cela, et du jésuite encore[2]. Je vous ai conté tous ces fagots comme ceux des Rochers, et comme vous me contez quelquefois les vôtres ; que pourrions-nous conter, si nous ne contions des fagots ? Il est vrai qu'il y a *fagots et fagots*, et que les vôtres sont meilleurs que les miens.

Je ne croyois point que ce bon Évreux se fût cassé la tête[3] ; je pensois qu'il étoit mort de vieillesse. On peut dire de cette vie, comme de celle du père de Rodrigue :

En arrêter le cours,
Ce n'étoit que hâter la Parque de trois jours[4].

Lettre 849. — 1. Mme de Sévigné en parle comme d'un ami dans sa lettre à d'Hérigoyen du 23 avril 1687.

2. Voyez la lettre du 14 août précédent, p. 23 et 24.

3. Voyez tome VI, p. 269, note 4, et ci-après (tome VII), p. 67 et 68 ; voyez aussi le *Mercure* de septembre 1680, p. 35 et suivantes.

4. Vers qui terminent dans les éditions de 1637 à 1656 la scène III,

Cependant ces trois jours ont débredouillé le chevalier[5]; c'est le premier bien qu'il ait reçu, et la première mort qui lui ait été bonne. Le Roi chasse les malheurs de toute façon[6] par ses bienfaits; les étoiles deviennent heureuses auprès de ce soleil[7] : voici qui devient bien poétique; mais enfin disons en prose que vos frères sont bien placés en attendant mieux. 1680

Nous avons senti le bout de l'an de la maladie du bon abbé[8]; mais ce n'a pas été sans beaucoup de reconnoissance de tous les soins que vous aviez de lui; je la partage, et je sais ce qu'il y avoit sur mon compte. Votre petit frère franchement ne se porte pas trop bien; il est trop heureux d'être ici en repos; pour moi je ne le crois point en sûreté : je crois que c'est une consolation pour lui de pouvoir se plaindre avec moi, et je suis fort aise aussi de pouvoir, au travers de mes gronderies, lui être bonne dans cette bizarre occasion. Vraiment il auroit mieux valu être *fricassé dans de la neige* que dans une sauce de si haut goût. Il me semble que vous ne voulez pas

ou plutôt IV dans ces éditions-là, du Ier acte du *Cid*. Mme de Sévigné a substitué *ce n'étoit* à *ne seroit*. Voyez le *Corneille* de M. Marty-Laveaux, tome III, p. 118.

5. Le chevalier de Grignan devait avoir, après la mort du vieil évêque, une pension de mille écus sur l'évêché d'Évreux. Voyez la lettre du 21 février précédent, tome VI, p. 270. — *Débredouiller*, proprement ôter la bredouille, veut dire, au figuré, comme l'explique M. Littré dans son *Dictionnaire*, changer en bien une chance longtemps contraire.

6. « Chasse le malheur de toutes façons. » (*Édition de* 1754.)

7. Allusion à la devise que Louis XIV portait au carrousel de 1662; c'est la XXVIe médaille de l'*Histoire de Louis le Grand*, par le P. Menestrier. Paris, 1693, in-fol. On y voit un soleil éclairant la terre de ses rayons, avec ces mots : *Nec pluribus impar*. 1662. (*Note de l'édition de* 1818.) — Le *Mercure* de février 1680 (p. 160 et 161), annonçant la mort de M. Douvrier, « fameux par un nombre infini de belles inscriptions et de devises, » nous apprend que c'était lui qui avait fait celle de *Nec pluribus impar*.

8. Voyez tome V, p. 562 et 563.

1680 trouver cette aventure assez extraordinaire ; et songez que la personne aimée, c'est-à-dire haïe, n'en est pas plus émue ni plus embarrassée que si l'on se plaignoit d'un rhume du cerveau. Cela me paroît punissable, et je ne sais comme M. de la Reynie, qui entend si bien la police, n'a point donné ordre à ces sortes de trahisons.

J'espère, ma fille, que je serai informée du premier moment que vous verrez changer de forme à votre destinée ; je comprends que vous n'y voyez encore rien ; mais cela peut se fixer en un instant. Je crois, ma très-chère Comtesse, que vous êtes persuadée que je ne souhaite pas moins que vous de vous revoir et de vous embrasser ; et si nous ne pouvons par trouver l'invention d'anéantir l'air qui nous sépare, il faudra que tout simplement, comme du temps de nos pères, nous fassions beaucoup de pas chacune de notre côté ; ils me seront bien doux, quand ce sera pour vous rencontrer. Tâchez de me raccommoder avec M. de Grignan ; pour me confondre, il n'a qu'à se bien porter. Nous songeons tous les jours à lui dans ce mail, et avec quelle bonne grâce il iroit en passe en deux coups et demi[9]. Je prie mon petit marquis de ne point négliger ce jeu, ni tout ce qui sert à être aimable : il n'y a pas trop de tout. Je l'embrasse, et je baise la belle Pauline ; je n'ai garde d'oublier Mlles de Grignan ; mais vous, ma fille, il me semble que je ne vous dis rien ; je vous conseille pourtant de prendre pour vous tout ce que vous pourrez imaginer de meilleur[10].

9. « *Passe* se dit au jeu du billard ou de mail d'une porte ou archet par où il faut que la bille ou la boule passe, selon les règles du jeu. En ce sens on dit qu'un homme est en passe au premier, au second coup de mail, quand il est assez proche de la passe pour pouvoir mettre dedans. » (*Dictionnaire de Furetière.*)

10. L'édition de 1737 s'arrête ici, et n'a ni l'apostille de Charles de Sévigné, ni la reprise de Mme de Sévigné.

DE CHARLES DE SÉVIGNÉ. 1680

Je voudrois bien vous dire quelque chose qui pût répondre au style de cette lettre; mais cela m'est impossible par plusieurs raisons; je suis de plus en fort méchante humeur : ma mère vous en touche un petit mot en passant. Je ne vois que M. de la Reynie qui puisse me faire justice de la trahison qu'on m'a faite. Si j'y avois contribué, je me condamnerois; mais qui croiroit qu'une personne qu'on voit assise chez la Reine traiteroit son homme comme elle m'a traité, et qu'elle offriroit pour toute consolation des remèdes aussi bizarres que ceux qu'elle me propose? Je croyois que mon dégoût pour sa figure, joint à la froideur de mon procédé, me sauveroit; mais malheureusement mon naturel n'a été que trop bon, et j'ai confondu d'une manière bien cruelle les mauvais bruits qui couroient de moi. Avouez, ma belle petite sœur, que voilà un beau détail; mais le moyen de parler d'autre chose que de ce qui touche si sensiblement? Je ne vous embrasse point, je vous baise encore moins : ce n'est pas que peut-être je [ne] me porte fort bien; mais peut-être aussi je me porte fort mal; l'alternative est fâcheuse, et *peut-être* est gaillard, comme disoit notre ami. Je suis très-humble serviteur de M. de Grignan.

Oui, mon frère, je suis un méchant, un coupable,
Un malheureux pécheur rempli d'iniquité[11].

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Que peut-on dire à un aveu si sincère? En vérité, je suis fort effrayée de ce *peut-être* sur lequel nous vivons.

11. Voyez la scène VI de l'acte III du *Tartuffe*. Seulement le second vers est :

Un malheureux pécheur tout plein d'iniquité.

1680 La Providence sait bien ce qui en arrivera. Adieu, ma très-chère et très-bonne.

---

850. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le même jour que j'eus reçu cette lettre (nº 847, p. 45), j'y fis cette réponse.

A Bussy, ce 4e septembre[1] 1680.

La peine que vous avez, ma chère cousine, à croire que Mme de Bussy puisse faire vendre[2] le bien de la maréchale d'Estrées, vient de ce que vous croyez que celle-ci a plus d'esprit que l'autre; et en effet il en pourroit être quelque chose : elle sait mieux vivre et mieux parler, mais cela ne paye pas les dettes d'une maison, et Mme de Bussy sait mieux les affaires, parce qu'elle s'y est plus appliquée.

C'est un bon moyen pour mépriser la fortune que d'être malheureux et que de penser à la mort. Mon fils a mis sur la chaleur de Rabutin[3] une dose de la férocité de Rouville[4], qui le rend, m'a-t-on dit, assez incompatible pour le commerce du monde. Cependant je ne désespère

Lettre 850. — 1. De précédentes éditions, qui datent notre lettre 847 du 28 septembre, placent celle-ci au 4 octobre; nos dates sont celles des deux manuscrits et de la première édition (1697).

2. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « que Mme de Bussy fasse vendre ; » deux lignes plus loin : « que celle-ci a bien plus d'esprit que l'autre ; et en effet, je vous l'avoue, elle sait mieux, etc. »

3. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « sur sa chaleur de Rabutin; » cinq lignes plus loin : « et comme cela pourroit être, je crois que ce ne sera pas manque de mérite; » vers la fin de l'alinéa : « qu'elle pourroit être un joli garçon. »

4. Sa mère était Louise de Rouville. Voyez la *Généalogie*, tome I, p. 342 et 343.

pas que cela ne change, car il a de la raison et de l'acquis ; 1680
mais s'il ne remet pas la fortune dans notre maison, comme vous en avez peur et comme cela pourroit bien être, je crois que ce ne sera pas un coup sûr de dire que c'est faute de mérite[5]; au contraire, et sur cela prenez garde aux gens heureux de ce siècle-ci : vous trouverez que la fortune n'est pas délicate en ses inclinations. Ma fille dit qu'elle pourroit bien être un joli garçon, qui feroit fort parler de lui sans être plus heureux que M. de Chantal[6] ni que moi.

Pour des réflexions, nous en faisons autant qu'une grande oisiveté en peut permettre[7]; et pour de l'amitié pour vous, je vous assure qu'on ne peut en avoir[8] plus que nous en avons. Je crois aussi que vous nous aimerez toujours bien; au moins si ce temps dure, la familiarité n'engendrera point en nous le mépris. Voilà toute la consolation que nous pouvons tirer d'une longue absence.

Je me réjouis de la meilleure santé de Mme de Grignan.

5. Voyez cependant la lettre du 5 mars 1686.

6. Le baron de Chantal, père de Mme de Sévigné, qui périt à trente ans au combat de l'île de Rhé.

7. Dans notre copie, on lit ici ces mots, ajoutés après coup, au-dessus de la ligne, par une autre main que celle de Bussy : « J'ai fait même des traductions de Martial et de Catulle, que je vous envoie : cela nous amuse, et vous amusera. » La première édition (1697) donne de plus cette petite phrase : « vous m'en direz votre sentiment, » à la suite de laquelle elle insère au milieu de la lettre (tome I, p. 379 à 404) la traduction en vers de soixante-huit épigrammes de Martia et de sept de Catulle. Ces traductions se trouvent à l'Appendice du tome VI dans l'édition de M. L. Lalanne.

8. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « qu'on ne peut pas en avoir, etc. ; » trois lignes plus loin : « entre nous, » pour « en nous ; » à la fin de la première phrase de l'alinéa suivant : « .... de Mme de Grignan, pour l'amour d'elle et pour l'amour de vous ; » l'avant-dernier paragraphe se termine par : « que me font les vôtres. »

1680 Je demande pardon à la Providence, ma chère cousine, mais j'ai grand'peine à trouver bon que les plus jolies personnes ne soient pas toujours les plus heureuses et les plus saines.

Je suis encore à Bussy, où je fais des ajustements qui finissent la maison; elle vous plairoit fort si vous la voyiez maintenant. Je pars pour Chaseu dans huit jours, et j'y serai jusqu'à l'hiver, que je passerai à Autun. Écrivons-nous toujours; pour moi, je ne reçois aucune lettre qui me fasse tant de plaisir que font les vôtres.

Adieu, notre très-chère cousine et tante : nous disons très-chère, beaucoup plus encore pour le mérite que pour la rareté, car nous vous aimerions autant quand nous vous verrions tous les jours.

---

851. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 8e septembre.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

C'est me renouveler les douleurs de l'éloignement, que de me faire apercevoir les travers de mes inquiétudes. Vous souvient-il des raisonnements que nous faisions sur la perte de Charleroi, lorsqu'il y avoit plus de quinze jours que Montal étoit entré dans cette place qu'il avoit secourue[1]? J'ai eu des craintes aussi bien fondées pour vos meubles, qui étoient sous vos yeux : j'en suis fort aise; le jour viendra, je l'espère, que nos discours seront un peu plus justes; on tire de si loin, qu'il est impossible de

Lettre 851. — 1. Voyez tome III, p. 175, note 1.

tirer droit. J'attends avec une grande impatience cette décision qui doit faire honneur à toutes vos prophéties. 1680
Votre petit frère cherchera à se marier ailleurs. Nous avons eu de grandes terreurs; Dieu merci, elles sont devenues paniques, et il en sera quitte pour de petits anodins : ce n'étoit rien que ce qu'il avoit; ce n'étoit qu'un peu de gale, qui étoit le reste de la chaleur de quelques médecines un peu vigoureuses qu'il avoit prises à Paris; en vérité c'est une grande joie que d'être sorti de cette peine. Vous avez quitté vos bains, ma fille : c'est une chose admirable que le soulagement sûr que vous en recevez pour vos coliques, sans que votre poitrine y trouve rien à redire. Je suis ravie quand je vous vois reprendre le fil de votre repos, et vous bien restaurer; car le bain affoiblit un peu. Montgobert me fait toujours un fort grand plaisir en me parlant sincèrement et en détail de votre santé : elle m'en paroît si aise, et je la reconnois si bien là-dessus, qu'en vérité j'ai peine à croire que ce vers de Corneille lui soit bien appliqué :

Qu'importe de mon cœur, si je fais mon devoir[1]?

Elle n'est point démonstrative; je croirois plutôt qu'elle pourroit dire : « Q'importe de mon humeur, de mon chagrin, de ma jalousie, si mon cœur fait son devoir? » J'ai reçu deux de ses lettres à la fois : elle me devoit la suite du bain; elle me conte les folles lettres que vous écrivîtes tous, l'autre jour, à M. de Coulanges; cela étoit plaisant. Elle me dit aussi les infinités de trains qui vous arrivent de tous côtés; il n'y a pas moyen d'imaginer que tout cela puisse coucher sous un même toit; je crois que vous y aurez encore un supplément de trois beaux-frères :

1. *Sertorius*, acte I, scène III. Il y a dans Corneille *sais*, au lieu de *fais*.

1680 le chevalier m'écrit d'une manière à me le persuader. C'est une plaisante solitude que la vôtre ; la nôtre commence à se gâter, mon fils réveille tout : cette bonne princesse fait ses galeries de Vitré ici[3], et vous jugez bien que nous lui rendons plus chaud que braise : elle joue a l'hombre avec mon fils et M. du Plessis ; et pour m'amuser, elle me fagote un reversis ; cela fait une société. Cependant, pour entretenir l'air de la solitude, au moins par le nom, j'ai fait dresser une allée aussi longue que la grande, qui s'appelle la *solitaire :* elle est si belle, si bien plantée, que mon fils devroit baiser les pas que j'y fais tous les jours ; mais comme elle contient douze cents pas, et que ce seroit un exercice un peu violent avec un sang aussi échauffé que le sien, je lui fais crédit de cette reconnoissance. Je me suis servie de votre nom pour obliger la princesse à ne plus assassiner de reproches sa pauvre fille, de trois cents lieues loin. A force de lui parler du bonheur de cette personne, et de lui demander ce qu'elle vouloit donc, j'ai si bien fait, qu'elle lui écrit des douceurs et des bontés, et qu'elle les trouve même dans son cœur ; car la grandeur et les richesses sont jointes au mérite personnel de son mari : je lui ai conseillé de l'aller voir l'année qui vient, et enfin j'ai fait des merveilles. Elle vous dit mille et mille douceurs, et trouve que nous faisons toutes deux parfaitement bien de nous aimer.

J'ai tout dit sur la visite de Brancas à Mme de Coulanges : n'ayez pas peur qu'il la fasse comme celle qu'il nous fit à Livry ; sa rêverie ne le porte point à se faire du mal ; il s'imaginera bien plutôt, étant à Lyon, qu'il est à Avignon, et oubliera d'y aller. J'ai aussi répondu par

3. « On dit proverbialement d'un chemin que quelqu'un fait souvent et sans peine, que *ce sont ses galeries. Aller de Paris à Rome, ce sont vos galeries.* » (*Dictionnaire de l'Académie de* 1694.)

avance à l'article de Monsieur de Pamiers[4]. Nos pensées se croisent souvent. Ce pauvre Sanguin est mort[5]; c'étoit un bon et honnête homme; sa famille est désolée; voilà une place de cordon bleu: si cette charge[6] n'alloit pas à son fils, plût à Dieu que M. de Grignan la pût avoir! il seroit bien propre à lui conserver le grand air qu'elle a toujours eu; c'est la meilleure place pour subsister qu'il est possible. Vous ne sauriez m'empêcher de rêver à tout cela dans ma *solitaire;* elle donne d'un côté dans une grande place au bout du mail, plantée à quatre rangs, qu'on appelle le *cloître;* et de l'autre, dans le labyrinthe; elle est la plus belle de mes allées, ou du moins la plus nouvelle : c'est donc là où je vous donne cette belle charge; sérieusement, songez-y, et voyez si avec l'étoffe que vous avez, vous ne pourriez point placer cet aîné, qui feroit si bien les honneurs de la maison. Je jette cette pensée dans cette lettre; le port même n'en sera pas 1680

4. Voyez la lettre du 21 août précédent, p. 36.

5. Claude (d'après la *Gazette*, Jacques) Sanguin, premier maître d'hôtel du Roi, venait de mourir le 1er septembre. « Il étoit, dit le *Mercure* de ce mois (p. 210 et 211), tombé malade pendant le voyage de la cour, et il mourut en chemin (*au château de Rumigny, près d'Aubenton*, Gazette du 14). Son corps a été porté à Livry, dont il étoit châtelain et capitaine des chasses, aussi bien que de Bondy.... Mme Sanguin, sa veuve (*dont Mme de Grignan parle en termes fort peu aimables dans sa lettre du* 22 *septembre* 1677, *tome V*, *p.* 397), est fille de feu M. de Bordeaux, surintendant des finannes, et sœur de M. de Bordeaux, ambassadeur en Angleterre, chancelier de la Reine, et depuis maître des requêtes et conseiller au grand conseil. » Louis Sanguin, leur fils unique, avait été pourvu en survivance, comme nous l'avons dit, de la charge de premier maître d'hôtel. Voyez tome IV, p. 705, notes 6 et 7, et tome V, p. 396, note 13.

6. La charge de premier maître d'hôtel du Roi, que M. de Sanguin avoit achetée de M. le maréchal de Bellefonds, et qui après avoir passé successivement à MM. de Sanguin, marquis de Livry, ses fils et petit-fils, est actuellement exercée par M. le marquis de Livry, son arrière-petit-fils. (*Note de Perrin*, 1754.)

1680 augmenté : c'est la seule place où l'on peut rétablir ses affaires en mangeant aussi bien que le Roi. Je ne vous parlerai point du tout de M. de Vendôme ; il viendra ou ne viendra pas : vous m'apprendrez ce que la destinée a réglé là-dessus.

Il me semble que vous ne vous attendiez pas au souvenir de cette belle reine de Portugal[7] ; ce n'est pas du moins le vôtre qui l'a réveillée[8]. Corbinelli m'a mandé la joie qu'il avoit eue de recevoir une lettre de vous, à l'occasion de cette Majesté. Vous l'assurez, dit-il, que malgré vos silences, *votre père commun*[9], et votre mère, j'ai pensé dire *peu commune*, font une liaison entre vous et lui : il est ravi que la reine de Portugal lui ait attiré l'honneur de votre souvenir. Il nous écrit ici des lettres trop plaisantes. Il est content de mon fils, parce qu'il est entré dans son affaire : il nous en conte les suites d'une fort plaisante manière. M. de Montespan est devenu son protecteur ; il ne parle que de mettre deux mille pistoles de dédit pour celui qui se révoltera contre les arbitres, et de cent mille francs pour pousser l'affaire, s'il la faut plaider : voilà un style qui nous est inconnu, et qui se ressent beaucoup de cet air de la Garonne. Il y a deux arbitres d'épée, Montespan et Montluc[10], et deux de robe,

7. Marie-Élisabeth-Françoise, fille puînée de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, reine (*femme du régent*) de Portugal. (*Note de Perrin*). Voyez au tome VI, p. 145, la seconde partie de la note 30.

8. Telle est la leçon de l'édition de 1754, notre seule source pour cette lettre. Ne serait-ce pas plutôt *réveillé ?*

9. Descartes.

10. Henri d'Escoubleau, comte de Montluc (ce titre lui venait de sa mère), frère puîné du marquis d'Alluye (voyez tome III, p. 54, et tome VI, p. 220, note 34), et aîné du chevalier de Sourdis (voyez la lettre du 3 décembre 1688). Il épousa Marguerite le Lièvre, fille de Thomas, marquis de la Grange, premier président au grand con-

de Harlay et Sainte-Foi[11], dont le nom, disoit Mme Cornuel, est comme celui des Blancs-Manteaux, qui sont habillés de noir[12]. Tout cela échauffe notre ami, et son esprit en a retrouvé toute sa vivacité, de sorte que ses lettres font mourir de rire. 1680

Adieu, ma chère enfant : la lettre où vous m'apprendrez les décisions que je desire me donnera une autre sorte de joie bien plus sensible. Je laisse la plume à votre petit frère, qui va sans doute commencer par vous dire :

Après les fureurs de la guerre,
Chantons, chantons les douceurs de la paix[13].

DE CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Il est vrai, ma belle petite sœur, que ma joie est parfaite ; mais ma mère commence à être fâchée de ce qu'elle n'aura point occasion de me témoigner sa reconnoissance pour les soins que j'eus d'elle il y a cinq ans[14] ; je lui en fais crédit du meilleur de mon cœur. Elle se trouve

seil, morte en 1720. — Perrin dit en note qu'il n'y avait qu'un arbitre d'épée et que Montluc était de robe.

11. Maître des requêtes. Voyez Tallemant des Réaux, tome V, p. 142.

12. On avait d'abord donné ce nom, à Paris, aux Servites ou religieux serfs de la Sainte Vierge, parce qu'ils avaient des manteaux blancs. « *Leur* monastère passa en 1298 aux Guillelmites, qui le cédèrent en 1618 aux bénédictins de Cluni, qui l'ont cédé à leur tour aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qui le possèdent aujourd'hui ; quoiqu'ils soient habillés tout de noir, eux, leur maison, leur rue conservent encore le nom de Blancs-Manteaux. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

13. Ce sont deux vers, légèrement modifiés, du prologue de *Bellérophon* (voyez tome VI, p. 201, note 43) :

Après avoir chanté les fureurs de la guerre,
Chantons les douceurs de la paix.

14. Voyez tome IV, p. 337 et suivantes.

1680 assez bien de moi, à ce qu'elle me dit. Pour moi, je suis ravi d'être avec elle, et cette joie toute seule suffiroit pour me rafraîchir le sang. Adieu, ma belle petite sœur : il entre un gros monsieur de Vitré, qui fait que je vous quitte à la hâte, pour recevoir bien sérieusement mon ennuyeuse visite.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

JE salue en tout respect, et pourtant avec beaucoup de tendresse, Monsieur l'Archevêque[15]; Dieu vous le conserve ! écoutez-le bien pendant que vous l'avez. Mlles de Grignan ne seront point oubliées, ni la belle Paulinette, ni mon cher petit marquis. Ah ! justement, il faut l'abbé de Lannion[16] à la place de Monsieur de Pamiers : n'en êtes-vous pas contente ?

---

852. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce mercredi 11e septembre.

JE n'eusse jamais cru, ma chère fille, qu'une lettre qui m'apprend que vous viendrez cet hiver à Paris, et que je vous y verrai, me pût faire pleurer ; c'est pourtant l'effet

15. L'archevêque d'Arles.

16. Sans doute le frère puîné de ce comte de Lannion dont il est question dans la note 2 de la page 338 du tome II. Il fut mis à la Bastille en 1686. Voyez ce que Dangeau dit de ses extravagances, de ses mauvais discours sur la religion et sur la politique, tome VI, p. 121. — La *Gazette* du 14 septembre annonce que ce fut l'évêque de Lombez (*dom Côme*, voyez plus loin, p. 70, note 18) que le Ro nomma à l'évêché de Pamiers, l'avant-veille du jour où Mme de Sévigné écrivait cette lettre.

qu'a produit la joie de cette assurance, et la beauté[1] des sentiments de cette sage et sainte fille[2]; non, ce n'est pas toujours de tristesse que l'on pleure; il entre bien des sortes de sentiments dans la composition des larmes. Vous vous êtes souvent moquée de moi, en me voyant émue de la beauté de certains sentiments, où je ne prenois nul intérêt : il m'est impossible de n'en être pas touchée; jugez, ma fille, ce que je suis pour le discours si tendre et si sage de Mlle de Grignan; quelle résolution ! quel courage ! il me semble qu'il faut compter[3] sur ce qu'elle dit : il y a longtemps qu'elle médite sur cette déclaration; elle pense ferme, comme vous disiez; ce qu'elle a résolu est immanquable : vos prophéties sont bonnes; je ne savois où vous preniez de si grandes assurances. Vous voilà donc décidée, ma chère enfant, par la plus grande affaire et la plus avantageuse qui pût arriver à votre maison : c'est un coup de partie, et c'est dans ces occasions qu'il faut faire un voyage *in ogni modo*[4]. Dites-moi bien cette suite et tous vos desseins, afin que je tâche d'y conformer les miens.

1680

Je[5] ne savois point du tout la manière dont étoit mort ce vieux Évreux; c'est une chose effroyable : vous avez raison de dire que j'en serai frappée. Vraiment, ma fille, je le suis, et je vois Dieu qui tourne les volontés de ce bonhomme d'une manière extraordinaire, pour le conduire à être massacré et déchiré[6], et tiré enfin à quatre

LETTRE 852 (revue en grande partie sur une ancienne copie). — 1. « Jointe à la beauté, etc. » (*Édition de* 1754.)

2. Mlle de Grignan. Voyez le commencement de la lettre du 18 août précédent, p. 24 et 25.

3. « Qu'on peut compter. » (*Édition de* 1754.)

4. « De toute façon. »

5. La lettre commence ici dans notre manuscrit.

6. « A être déchiré et massacré. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Il est dit dans le *Mercure* (septembre 1680, p. 37) qu'il avait plu-

1680 chevaux : voyez par combien de circonstances on voit la destinée s'opiniâtrer à vouloir premièrement qu'il se remette en équipage à quatre-vingts ans ; des chevaux neufs, point de postillon, les avertissements de tout le monde ; point de nouvelles, il faut qu'il périsse, il faut qu'il soit déchiré, il faut que MM. de Grignan en profitent. Ma fille, je parlerois d'ici à demain[7]. Je trouve aussi qu'on n'est point heureux à demi ; voyez combien le chevalier sera bien établi[8], et quel contre-coup pour sa maison et pour son nom[9]. En vérité, si tout cela s'achève comme je le crois et comme je le souhaite, c'est un grand bonheur pour vous aussi. Il me semble que vous y avez même contribué par votre bon exemple, votre douceur, votre conduite avec cette sainte fille. Vous lui avez donné de la tendresse pour de plus grands desseins et de plus hautes vues ; que ses proches profitent de ce qu'elle laisse et de ce qu'elle méprise. Ne trouvez-vous point que c'est un vrai miracle que ces sortes de vocations si solides et si bien méditées ? Notre bon abbé, à qui j'en ai fait part, comme vous l'avez voulu, en a été tout attendri. Il est si touché de Dieu qu'il prend un intérêt particulier aux

sieurs trous à la tête, trois côtes enfoncées et une rompue. « L'accablement de la vieillesse ne l'empêchoit pas encore d'aller prêcher et catéchiser dans les villages de son diocèse. Ce fut au retour de ces belles et pieuses fonctions, dont, ayant un successeur, il pouvoit se dispenser, que son carrosse fut emporté par quatre jeunes chevaux qui prirent le frein aux dents. Ils le traînèrent avec tant de violence, qu'une des roues ayant passé sur une borne qui étoit fort élevée, ce bon prélat fut jeté hors du carrosse par l'effort de la secousse. » (*Mercure* de septembre 1680, p. 36.)

7. Ce petit membre de phrase manque dans le texte de 1754. La phrase suivante commence dans les deux éditions de Perrin par : « Je trouve encore, » au lieu de : « Je trouve aussi. »

8. « Comme le chevalier sera bien établi. » (*Édition de* 1754.)

9. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de l'alinéa, n'est pas ailleurs que dans notre manuscrit.

grâces particulières que l'on reçoit de lui. Il vous en fait tous ses compliments ; nous les ferons à Monsieur l'Archevêque et à la famille quand vous nous le direz. Mon fils prend intérêt aussi à cette nouvelle, qui est de si grande importance pour vous tous. Elle n'ira pas plus loin, et je vous assure que les femmes de chambre, ni personne du monde n'en apprendra rien par nous, que vous ne nous en donniez la liberté. 1680

Il y a du déchaînement au débordement des visites qu'on vous fait cette année ; c'est comme par gageure : deux tables de douze couverts chacune dans cette galerie ; c'est moi qui en suis cause, en vous parlant de celles de M. de Chaulnes. Mais il faut des lits dans la galerie ; enfin cela me paroît dans un tel excès, que je crois votre dépense très-considérable ; et quand vous me dites[10] qu'on ne dépense rien à Grignan, ah ! il est vrai, je ne manquerai pas de le croire. Nous savons bien ce que c'est que ces effroyables débris et abîmes de toutes provisions ; et le jeu, pensez-vous que je croie que vous ne perdiez rien et M. de Grignan et vous ? Je suis assurée que cela passe la dépense ordinaire. Nous connoissons ces petites pluies qui mouillent fort bien[11]. Ma fille, il y a des gens qui sont nés pour dépenser partout, comme il y en a qui se cassent la tête ; il n'y a aucun lieu de repos pour eux, ni qui puisse les ressuyer : ils attirent le monde, la dépense, les plaisirs, comme l'ambre attire la paille ; il faut bien s'y résoudre, et monter dans le carrosse à quatre chevaux

10. Dans les deux éditions de Perrin : « en vous parlant de celles de M. de Chaulnes. Cela me paroît dans un tel excès, que quand vous me dites, etc. »

11. « Nous savons bien ce que c'est que ces abîmes de toutes provisions ; et le jeu, comment vous en tirez-vous ? Je me représente toujours ces petites pluies qui mouillent fort bien. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

1680 sans postillon; mais, Dieu merci, mon enfant, vous ne périrez point; et c'est ici[12] qu'on peut dire : un bon mariage payera tout. Ne vous figurez point que cela puisse manquer après le pas qui est fait; laissez un peu reposer votre cœur et votre imagination dans la certitude d'une si grande chose[13]. Pour moi, je vous le dis franchement, j'en suis transportée; mon père disoit qu'il aimoit Dieu quand il étoit bien aise; il me semble que je suis sa fille.

N'avez-vous pas vu le remue-ménage[14] des évêques? *Freluquet*[15] ne tâtera point de Marseille; c'est un Bourlemont qui ne fera ni chaud ni froid[16] : si vous me demandez où il *demeure*, je vous dirai que c'étoit l'année passée devant la Reine, aux Carmélites[17]. Croyez-vous que dom Côme se brouille pour la régale à Pamiers[18]? Et l'abbé le Jay[19], ne sera-ce pas une belle lumière de

12. « Et c'est à présent. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

13. « D'une si grande affaire. » (*Ibidem.*)

14. Le mot *ménage* a été sauté dans notre manuscrit. — La *Gazette* du 14 septembre annonce que le 6 le Roi a nommé six évêques.

15. Valbelle, le nouvel évêque d'Aleth : voyez tome VI, p. 535.

16. « Qui ne vous fera ni chaud ni froid. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — François, abbé de Bourlemont, fils puîné de Nicolas d'Anglure, comte de Bourlemont, et neveu de Louis, alors évêque nommé de Carcassonne, et qui fut archevêque de Bordeaux du 6 septembre 1680 au 9 novembre 1697. Il ne fut pas nommé à l'évêché de Marseille, mais, sur le refus de dom Côme (voyez la note 18), à celui de Pamiers, dont il n'occupa pas le siége. Il rendit en 1685 l'évêché au Roi et obtint l'abbaye de Saint-Florent, près de Saumur; il mourut en 1711. C'est l'abbé Jean-Baptiste d'Étampes, nommé d'abord à Perpignan, que le Roi nomma évêque de Marseille le 6 septembre; il occupa ce dernier siége de 1680 à 1684.

17. Il était sans doute demeuré court en prêchant devant la Reine.

18. Dom Côme Roger, général des Feuillants, prédicateur renommé, évêque de Lombez, fut en effet nommé au siége de Pamiers; mais il n'accepta pas. Il mourut en décembre 1710, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, dans la quarantième année de son épiscopat. Il avait été confesseur de Mme de Montglas.

19. Henri-Guillaume le Jay, petit-neveu de l'ancien premier pré-

l'Église? La Mousse me mande tout en colère qu'il gouvernera son diocèse en jouant, tant il a de facilité dans l'esprit. 1680

On soupçonne Madame la Dauphine d'être grosse. La faveur de Mme de Maintenon est toujours au suprême. Le Roi n'est que des moments chez Mme de Montespan, et chez Mme de Fontanges, qui est fort languissante. Monsieur de Rennes, qui a repassé par ici en revenant de Lavardin, m'a conté qu'au sacre de Mme de Chelles[20], les tentures de la couronne, les pierreries au soleil du saint sacrement, la musique exquise, les odeurs, et la quantité d'évêques[21] qui officioient, surprirent tellement une manière de provinciale qui étoit là, qu'elle s'écria tout haut : « N'est-ce pas ici le paradis? — Ah! non, Madame, dit quelqu'un, il n'y a pas tant d'évêques. » Peut-être que vous mettrez[22] ce petit conte avec celui que je fis malheureusement un soir dans votre petite chambre; il n'importe, il est tout chaud, il faut qu'il passe.

Je vous conjure de dire à Monsieur l'Archevêque tout ce que vous jugerez à propos de mes sentiments, dont vous pourrez répondre. Je veux la même chose pour M. de Grignan, et pour sa fille, fille céleste, et même pour la terrestre[23]. J'embrasse les marmots; car il ne faut rien oublier. Montgobert me mandoit l'autre jour que Pauline lisoit auprès d'elle les lettres de Voiture, et qu'elle les entendoit comme nous.

sident du parlement de Paris, fut évêque de Cahors du 6 septembre 1680 au 22 avril 1693.

20. Sœur de Mme de Fontanges. Voyez ci-dessus, p. 51, note 16.

21. Le *Mercure* en nomme sept, qui assistaient à la bénédiction.

22. Dans notre ancienne copie : « vous mettez; » et tout à la fin de l'alinéa, où cette copie termine la lettre : « qu'il se passe. »

23. Mlle d'Alerac. — Le mot *fille* n'est pas répété dans le texte de 1754.

qui, comme vous savez encore, dispute en perfection; les
1680 lettres de Corbinelli, les voilà quatre; et moi, je suis le but de tous leurs discours : ils me divertissent au dernier point. M. de Montmoron sait votre philosophie, et la conteste sur tout; mon fils soutenoit votre *père*, le Damaie le soutenoit aussi, et les lettres s'y joignoient; mais ce n'est pas trop de trois contre Montmoron : il disoit que nous ne pouvions avoir d'idées que de ce qui avoit passé par nos sens; mon fils disoit que nous pensions indépendamment de nos sens : par exemple, *nous pensons que nous pensons;* voilà grossièrement le sujet de l'histoire : cela se pousse fort loin et fort agréablement; ils me réjouissoient beaucoup. Si vous aviez pu vous mêler dans cette dispute par vos lettres, comme Corbinelli par les siennes, vous auriez fortifié le bon Sévigné. Au reste, il est toujours fort incommodé, quoiqu'il se croie en sûreté : je le crois aussi; mais il est malade des remèdes, aussi bien que vous; il en a fait dont il n'avoit pas besoin; ils ont agi sur son sang, et l'ont mis dans un tel mouvement, qu'il en est survenu de ces effroyables élevures qui donnent du chagrin à ceux qui les ont et à ceux qui les voient : mon fils est donc bien heureux d'avoir un peu de temps pour se reposer.

J'admirois hier comme il est aisé de nous consoler du jeu par quelque chose de meilleur, et comme nous prenons patience aussi, quand nous dépensons, comme je disois à Rennes, notre pauvre bien en pièces de quatre sous. Mais, sans vouloir vous contrefaire, car je hais les mauvaises copies des meilleurs originaux, je vous dirai que mon âge et mon expérience me font souhaiter comme un besoin de n'être pas toujours dissipée, et de remettre souvent des esprits dans ma pauvre tête : c'est, en vérité, ce que je fais tous les jours ou dans mon cabinet, ou dans ces bois. Il me semble que vous voulez savoir quelle

étoit cette petite compagnie qui nous a fait jouer ; c'étoit une assez jolie femme de Vitré, qui a couché ici trois nuits : elle aime à jouer, et nous avions rassemblé les Launays, et nous ne cessions de jouer. 1680

Mlle de Grignan emploie bien mieux son temps : qu'elle est heureuse ! En relisant plus exactement votre lettre, je vois qu'elle parle confidemment de ses desseins à Mme du Janet, et que c'est de la conversation qu'elle a eue avec M. de Grignan qu'elle ne lui parle point ; j'admire assez qu'on dise l'un sans l'autre ; mais enfin elle sent la douceur de parler avec cette bonne et sage personne de ce qui la touche sensiblement. J'honore plus que jamais les conduites de la Providence, quand je songe qu'elle me fait profiter des pas que vous allez faire ; et je commence dès à présent à jouir de ce bonheur à venir.

Je vous demande mille pardons, je trouve un petit livre de madrigaux[6] le plus joli du monde : il faut que je travaille cet hiver à les remettre bien avec vous. C'est un plaisir, ma belle, que de n'avoir point de mémoire : nous relisons Sarasin, et je suis aussi aise que la première fois ; *des petites Lettres*, tout de même : ce sont des lectures nouvelles ; nous y en ajoutons encore, selon nos fantaisies, sans beaucoup de règle, mais avec bien du plaisir : votre frère est d'un grand commerce sur ces sortes d'amusements. J'ai voulu tâter *des Préjugés*[7], que je trouve admirables ; et ce qui donne le prix à tout cela, ma très-

6. Les madrigaux de la Sablière. (*Note de Perrin.*) Ils venaient de paraître chez Barbin, publiés par son fils, en un volume in-12 de 167 pages ; le privilége est daté du 26 mai. Voyez tome II, p. 95, note 6.

7. Ouvrage de M. Nicole, intitulé : *Préjugés légitimes contre les Calvinistes.* (*Note de Perrin.*) — L'achevé d'imprimer pour la première fois est du 8 octobre 1671.

1680 aimable, c'est que toutes ces choses me conduisent droit à vous : c'est une grande douceur d'être assurée qu'on se retrouvera. Hélas ! il y a un an que je ne fais que vous dire adieu, cela me fait mal. Je ne donne point au passé un si bon air que vous ; au contraire, je m'en fais une amertume, je le regrette ; j'en usois du moins ainsi jusqu'à l'assurance de vous revoir ; présentement je lui pardonne en faveur de l'avenir, puisque le voilà éclairé par l'espérance, qui me rend contente de tout.

---

854. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce mercredi 18e septembre.

J'ÉTOIS avant-hier chez la princesse, à qui je dis ce que vous lui conseillez pour Paris : elle y est fort disposée, d'autant plus que la voilà dans un deuil épouvantable. Le père de Madame[1], qui est, comme vous savez, son beau-frère, est mort : un gros Allemand le dit à Madame à peu près de cette sorte, sans aucune précaution. Voilà Madame à crier, à pleurer, à faire un bruit étrange, on dit à s'évanouir, je n'en crois rien ; ce n'est point une

LETTRE 854 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. Charles-Louis, électeur palatin, mort le 7 septembre 1680, à l'âge de soixante-trois ans. « Il étoit, dit le *Mercure* de septembre 1680 (p. 215), sur le chemin qui va de Manheim à Funkendal, lorsqu'il fut surpris d'apoplexie. Il sortit aussitôt de son carrosse, mais l'attaque fut si violente qu'on ne put le secourir ; ainsi on peut dire qu'il est mort subitement. » Le 13 septembre, le Roi, la Reine, le Dauphin et la Dauphine étaient allés à Saint-Cloud pour faire leurs compliments de condoléance à Monsieur et à Madame. — Les mots *comme vous savez* ne sont pas dans le texte de 1754.

personne à donner cette marque de foiblesse : c'est tout ce que pourra faire la mort de fixer tous ses esprits[2]. 1680

Savez-vous bien que Langlade les a eus fixés de telle manière[3], que sa femme fut emportée de sa chambre, et lui mis sur la paillasse avec toute la contenance d'un mort ? Il passa un médecin par pur hasard ; la scène est en Poitou : ce médecin voulut le voir, tout de même que celui dont vous me parlâtes au sujet de cette dame qu'il ressuscita. Il observa ce pauvre corps, il y trouva encore quelque chaleur, il lui donna des remèdes dont on se moquoit, enfin il en vint à l'émétique, et l'on écrit à Mme de la Fayette qu'on est persuadé que Langlade en reviendra. Voilà une histoire qui ressemble fort à celle que vous savez. Ce seroit une perte pour Mme de la Fayette, qui trouve encore quelque douceur aux restes de ses amis[4].

On me mande qu'on parle de M. de Sillery[5] pour gou-

2. « Elle me paroît incapable de cette marque de foiblesse : c'est tout ce que pourra faire la mort que de fixer tous ses esprits. » (*Édition de* 1754.)

3. « D'une telle manière. » (*Ibidem.*)

4. Langlade mourut de cette maladie. Il était en Poitou, dans une de ses terres, lorsqu'il apprit que Louvois, qui revenait de Guienne, allait passer très-près de chez lui. Voulant se parer vis-à-vis de ses voisins de la faveur dont il croyait jouir, il fit tout préparer pour recevoir le ministre, et courut deux lieues au-devant de lui pour l'engager à se reposer dans son château. Mais Louvois, qui était fort pressé, le remercia brusquement, et continua sa route. Langlade, tout chagrin, suivit pendant une poste, et le marquis s'en apercevant lui fit signe du chapeau, et lui dit adieu. Ce courtisan n'était pas de force à supporter cette infortune ; il revint chez lui, et mourut peu de jours après. Voyez les *Mémoires de Gourville*, tome LII, p. 460. (*Note de l'édition de* 1818.)

5. Louis Brûlart, marquis de Sillery, fils de Mme de Puisieux (voyez tome II, p. 13, note 2), né en 1619, mort le 19 mars 1691. Il avait épousé en 1638 Marie-Catherine, sœur de la Rochefoucauld, qui mourut en 1698. « M. de Sillery, dit Saint-Simon dans une

1680 verneur de Monsieur de Chartres, et de Mme de la Sablière pour Mesdemoiselles de Nantes et de Tours[6]; je n'en crois rien du tout : il seroit grossier de dire pourquoi, il y a trop de raisons. Je ne sais auquel des courtisans la langue a fourché le premier : ils appellent tout bas Mme de Maintenon Mme de *Maintenant;* ce jeu de paroles n'est pas indigne du château que vous habitez. Cette dame de Maintenon ou de *Maintenant* passe tous les soirs depuis huit jusqu'à dix avec Sa Majesté. M. de Chamarande[7] la mène et la ramène à la face de l'univers.

Je vois avec grand plaisir les saintes dispositions croître dans votre sainte fille, et son impatience s'accorde fort avec la mienne. Ne respectez-vous pas beaucoup cette créature? n'est-ce pas un trésor de grâce, et une prédestinée? On ne peut plus vivre avec elle comme avec une autre : cette distinction du ciel attire celle de la terre. Vous me manderez sans cesse vos desseins. Je trouve que M. de Vendôme a grande peine à déclarer les siens.

note au *Journal* de Dangeau, tome VI, p. 306, avoit beaucoup d'esprit, mais point de conduite, se ruina, alloit à pied, et n'en étoit pas moins desiré de la meilleure compagnie, mais sans cour ni guerre. » — Corbinelli écrit à Bussy le 1er septembre : « On a choisi M. de Sillery pour gouverneur de Monsieur de Chartres : il est impossible d'en être plus surpris que tout le monde l'a été. Je vous supplie de l'être aussi. » Bussy lui répond le 4 septembre : « La nouvelle de M. de Sillery m'a tellement surpris que, quoiqu'elle me soit venue d'autres endroits que du vôtre, je ne la crois pas encore. Le moyen de confier à la conduite d'un homme comme celui-là la jeunesse d'un petit-fils de France? » Ce fut le maréchal de Navailles qui fut nommé en 1683 gouverneur du duc de Chartres.

6. Filles du Roi et de Mme de Montespan. Mademoiselle de Nantes (Louise-Françoise) était née le 1er juin 1673 (voyez sur son mariage la lettre du 1er août 1685); Mademoiselle de Tours (Louise-Marie), née en janvier 1676, mourut le 15 septembre 1681.

7. Premier maître d'hôtel de la Dauphine. Voyez tome III, p. 239, note 2.

J'admire votre amitié d'être si attentive au mal de Mademoiselle, et de ne vouloir pas que ceux qui sont nés en 1627 prennent la liberté d'être malades[8]. Vous avez été plus en peine de cette princesse que toute sa noble famille ; et son malheur est tel, qu'il faut encore que ce soit moi qui vous en remercie. Je le fais aussi pour le soin que vous avez de penser à nous défaire de notre charge, *qui nous charge*. Quand nous parlons d'entrer dans une autre, c'est dans l'extrémité, et en cas que nous soyons obligés d'en parler à M. de Louvois, parce qu'on ne croit point en ce pays-là qu'un homme puisse vivre ni respirer, s'il n'y est engagé ; mais le but de nos desirs seroit de nous débarrasser entièrement de cette glu, qui fait une contrainte et un engagement dont on voudroit être tiré, du moins pour quelque temps[9] ; de sorte que si vous trouviez quelqu'un qui voulût effectivement d'une très-jolie charge, et dont la jeunesse s'accordât d'ici à quelques années avec le titre de subalterne, ce seroit la chose du monde la plus heureuse pour nous. Si vous êtes destinée, ma fille, à nous faire ce plaisir, vous pourrez vous vanter d'avoir donné à votre frère le plus sensible qu'il ait jamais eu. La pensée d'être abandonné de M. de la Trousse le fait sauter aux nues ; et la seule espérance de ce neveu de Brancas[10] épanouira sa rate. 1680

Mais aussi vous nous donnez l'exemple d'une philoso-

8. Voyez ci-dessus, p. 51 et la note 14. Mademoiselle était née le 29 mai 1627.

9. Ce qui suit, depuis : « de sorte que, » jusqu'à la fin de la phrase, ne se trouve que dans l'édition de 1754. Quant à notre manuscrit, il ne commence qu'avec l'alinéa suivant : « Mais aussi vous nous donnez l'exemple, etc. »

10. Le duc de Brancas? Il ne fut colonel qu'en 1684 : voyez tome VI, p. 363, note 9.

1680 phie admirable, lorsque vous vous détachez si aisément de l'espérance de revenir à Paris cet hiver[11] :

Ainsi de vos desirs toujours reine absolue,
Les plus grands changements vous trouvent résolue[12].

Voilà deux vers à retenir, et où la Providence devroit conduire les sages comme les philosophes[13]. Si je ne suis dans cet état bienheureux, ce n'est pas faute de la méditer souvent, et d'observer toutes ses démarches, qui me confirment de plus en plus qu'elle est *regina del mondo*[14], et qu'elle se sert de nos opinions pour nous conduire[15] à ses fins éternelles. Nous répétons un peu ici nos vieilles leçons, avec le P. Damaie[16] ; nous sommes ravis de l'avoir. Nous trouvons plaisant de voir aux Rochers le père prieur de Livry ; il a fait vingt lieues pour nous voir ; nous voulons que sa visite soit au moins de huit jours : il vous présente ses très-humbles respects[17] ; il a une grande idée de votre bel et bon esprit[18], et même de votre bonté ; il trouve que vous en avez toujours eu pour lui. Je lui fais dès aujourd'hui votre réponse ; car quand elle viendra, il y aura huit

11. Les deux éditions de Perrin omettent ce membre de phrase : « lorsque vous vous détachez, etc. »

12. C'est Sévère qui adresse ces deux vers à Pauline dans le *Polyeucte* de Corneille, acte II, scène II.

13. « Et où la Providence devroit nous conduire bien naturellement. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

14. « Reine du monde. » Voyez au tome III, p. 46, une autre application de ces mots italiens.

15. « Nous mener. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

16. « Nous répétons un peu nos vieilles leçons, le P. Damaie et moi. » (*Ibidem*.) — Les deux membres de phrase qui suivent manquent dans le texte de 1737. Dans le manuscrit la lacune est un peu plus longue ; il ne reprend qu'à : « il vous présente. »

17. « Il vous salue très-humblement. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

18. Dans notre manuscrit : « de votre bel esprit. »

jours[17] qu'il sera retourné à sa cure. Cela donne une effroyable idée de notre éloignement, et l'on a besoin de l'espérance qui nous[18] dilate présentement le cœur, et qui nous fait toucher au doigt le temps que nous serons ensemble; vous ne voulez pas que j'aime la Providence[19] ? Ce qu'il y auroit de bon, c'est de s'y soumettre sans murmurer[20] quand elle en dispose d'une autre manière. 1680

On m'envoie[21] un joli couplet; vous ne l'avez point; sur l'air de Joconde :

Conti, de votre jeune époux
Ne faites point un maître :
Suivez le penchant tendre et doux
Du Dieu qui vous fit naître.
L'amour seul a droit d'ordonner
De votre destinée :
Vous êtes faite pour donner
Des lois à l'hyménée.

Cela est bien fait; je n'en connois point l'auteur, et je doute qu'il veuille s'en vanter.

Je ne croyois pas que le cardinal d'Estrées fît le voyage de Rome; mais puisqu'il le fait, notre petit Coulanges

17. « Quinze jours. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

18. Le mot *nous* a été omis dans notre manuscrit.

19. « Et nous fait toucher au doigt le temps où nous serons bientôt ensemble; comment donc n'aimerois-je pas la Providence? » (*Édition de* 1737.)

20. « Ce qu'il y auroit de bon, ce seroit de s'y soumettre sans murmurer, etc. » (*Édition de* 1737.) — « Ce qu'il y a de bon, c'est de s'y soumettre quand elle en dispose, etc. » (*Édition de* 1754.)

21. Cet alinéa ne se lit pas ailleurs que dans notre manuscrit, où manquent les deux paragraphes suivants, sauf la toute dernière phrase, qui, placée ici, fait un singulier effet : « Je ne trouve pas cette période, etc. »

1680 fait assez bien d'aller avec lui[22] : ç'a été mon avis[23], sachant toutes les couleuvres qu'il avale à Paris : je crois qu'il n'en rompra pas le voyage de Grignan[24]. Nous approuvons fort votre préparation pour cette bénédiction de la Flandre[25]; elle est bien meilleure que celle des bons prêtres de ce pays, à qui l'on répond toujours, quand on leur entend dire : *Domine, non sum dignus*, comme vous fîtes si à propos aux Filles bleues : « Ah! qu'il a raison! » Je m'en souviens comme de la plus plaisante chose du monde.

Adieu, ma très-chère enfant : soyez persuadée que je vous aime avec une tendresse et une inclination si naturelle, que je ne suis pas plus moi-même que ces sentiments sont transformés en moi. Je ne trouve pas cette période bien nette, mais elle est assez vraie.

---

855. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce dimanche 22e septembre.

Vous êtes si philosophe, ma très-chère enfant, qu'il n'y a pas moyen de se réjouir avec vous : vous anticipez sur nos espérances ; et vous passez par-dessus la possession de ce qu'on desire, pour y voir la séparation : il

22. Coulanges avait déjà *entrevu* Rome *dans sa première jeunesse*, en 1658 ; mais il n'y retourna qu'en 1689, avec le duc de Chaulnes : voyez ses *Mémoires*, p. 61, et le commencement de la lettre du 13 octobre suivant, p. 105.

23. « J'ai été de cet avis. » (*Édition de* 1754.)

24. Toute la suite de l'alinéa, à partir d'ici, est donnée pour la première fois dans l'impression de 1754.

25. Voyez la lettre du 1er septembre précédent, p. 47.

faut mieux ménager[1] les biens que la Providence nous prépare. Après vous avoir fait ce reproche, je veux vous avouer de bonne foi que je le mérite autant que vous, et qu'on ne peut être plus effrayée que je le suis de la rapidité du temps, ni plus sentir par avance les chagrins qui suivent ordinairement les plaisirs. Enfin, ma fille, c'est la vie toujours mêlée de biens et de maux : quand on a ce qu'on desire, on est plus près de le perdre; quand on en est loin, on songe qu'on se retrouvera; il faut donc tâcher de prendre les choses comme Dieu les donne : pour moi, je veux sentir l'aimable espérance de vous voir, sans aucun mélange. 1680

Vous[2] êtes bien injuste, ma très-chère, dans le jugement que vous faites de vous; vous dites que d'abord on vous croitassez aimable, et qu'en vous connoissant davantage on ne vous aime plus; c'est précisément le contraire : d'abord on vous craint, vous avez un air assez dédaigneux, on n'espère point de pouvoir être de vos amis; mais quand on vous connoît, et qu'on est à portée de ce nombre, et d'avoir quelque part à votre confiance, on vous adore et l'on s'attache entièrement à vous[3]; si quelqu'un paroît vous quitter, c'est parce qu'on vous aime, et qu'on est au désespoir de n'être pas aimé autant qu'on le voudroit : j'ai entendu louer jusqu'aux nues les charmes qu'on trouve dans votre amitié, et retomber sur le peu

Lettre 855 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. « Il faut ménager autrement. » (*Édition de* 1754.)

2. La lettre, dans notre ancienne copie, commence à cet alinéa, qui est précédé des mots : « Et comme vous êtes ensemble. » Ces mots pourraient être la fin d'un morceau sauté par Perrin ; peut-être aussi y a-t-il une transposition dans le manuscrit.

3. « Mais quand on vous connoît, on vous adore, et l'on s'attache entièrement à vous. » (*Édition de* 1737.) — « Mais quand on vous connoît, il est impossible qu'on ne s'attache entièrement à vous. » (*Édition de* 1754.)

1680 de mérite qui fait qu'on n'a pu conserver un tel bonheur; ainsi chacun se prend à soi[4] de ce léger refroidissement; et comme il n'y a point de plainte, ni de sujet véritable, je crois qu'il n'y a qu'à causer ensemble avec quelque loisir, pour se retrouver bons amis.

Vraiment, ma fille, vous avez bien renchéri sur ce que je vous avois dit de Brancas; ce que vous en dites est la plus plaisante chose du monde et vraie[5] : c'est justement ce qu'il a toujours fait entre ses amis; il aime que le bien se communique, et il veut faire une liaison de Dieu avec Mme de Coulanges, et lui donner cette jolie femme pour amie; il l'a donnée[6] au cardinal d'Estrées, car il n'a jamais eu de patience qu'il n'en ait fait un de ses commensaux. Cette vision me frappe et me fait rire plus qu'un autre[7]; car je le connois, et voilà son style[8]. Mais autrefois il étoit furieux contre ses rivaux : voilà encore la différence et ce qui le rassure; mais je découvre la jalousie à travers des attachements qui pourroient être de son goût à elle; il veut bien lui donner ce qui vient de son choix, mais il n'aime pas que ce soit elle qui choisisse. Il a eu des craintes mortelles que Tréville ne fût des amis de son amie[9]. Enfin je ne vois rien dans cette confusion de sentiments que beaucoup d'amitié sur un fond d'inclination rebrodé de passion. Si vous l'avez,

4. « S'en prend à soi. » (*Édition de* 1754.)
5. « Et la plus vraie. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)
6. « Comme il l'a donnée. » (*Ibidem.*)
7. « Plus qu'une autre. » (*Ibidem.*)
8. Dans notre manuscrit, par erreur sans doute : « et voilà un style. »
9. « Il est vrai qu'autrefois il étoit furieux contre ses rivaux; mais il veut bien donner à son amie ce qui vient de son choix : il n'aime pas que ce soit elle qui choisisse. Vous vous souvenez de ses inquiétudes sur le sujet de Tréville. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

n'allez pas lui conter tout ceci; escarmouchez avec lui[10], 1680
selon que vous le verrez disposé. Il est tout à fait de nos bons amis et d'un bon conseil, et peut rendre de très-bons offices à mon fils et même à son neveu en lui faisant acheter notre charge. Ah! que nous l'embrasserions de bon cœur!

J'ai envie de lire Térence; j'aimerai à voir les originaux dont les copies m'ont fait tant de plaisir. Mon fils me traduira la satire contre les folles amours[11]; il devroit la faire lui-même, ou du moins en profiter : si l'état où il est ne le corrige pas, je ne sais ce qui le pourra faire. Nous lisons des livres de ministres[12] : il y en a un[13] qui répond aux *Préjugés*, où je voudrois que M. Arnauld eût répondu; mais je crois qu'on lui a défendu[14], et l'on aime mieux laisser sans réponse un livre qui peut faire tort à la religion, que d'en voir un qui peut justifier pleinement les jansénistes contre les traits fort pressants que ce ministre leur donne[15] : je vous

10. « Si vous avez Brancas, n'allez pas.... escarmouchez seulement avec lui, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.) — Ce qui suit cette phrase, jusqu'à la fin de l'alinéa, manque dans les deux éditions de Perrin. Notre manuscrit a une lacune au commencement de l'alinéa suivant; il ne reprend qu'aux mots : « je ne sais ce qui le pourra faire. »

11. Voyez *l'Eunuque* de Térence, acte Ier, scène 1re. — Il avait paru en 1670 une traduction française de Térence par l'abbé de Marolles, une autre par Martignac.

12. « Des livres de controverse. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

13. C'est *la Défense de la Réformation contre le livre intitulé Préjugés légitimes contre les Calvinistes*, par J. Claude, ministre du S. Évangile en l'Église de Paris qui se recueille à Charenton.

14. « Et auquel je voudrois que M. Arnauld eût répliqué ; mais je crois qu'on le lui a défendu. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

15. « On aime mieux laisser sans réponse un livre qui peut faire tort à la religion, que d'en voir un qui pût justifier pleinement les jansénistes des reproches qu'on leur fait. » (*Édition de* 1754.) — Cette partie de la phrase manque dans le texte de 1737. Notre manuscrit s'arrête après les mots : « une autre fois. »

1680 en parlerai une autre fois. On m'avoit promis la harangue du Coadjuteur[16], je ne l'ai point eue; mon fils et bien d'autres m'ont dit qu'elle étoit admirable. Mais parlons un peu de votre santé. N'êtes-vous point effrayée de ces jambes froides et mortes? Est-il possible que dans le pays des bains chauds, vous trouviez le moyen de laisser périr vos pauvres jambes que vous ne sentez que par des douleurs? N'y a-t-il point de lavages qui puissent vous ramener les esprits à ces parties comme abandonnées? Trouve-t-on cette incommodité de peu de conséquence? Le bain ne vous y a point fait de bien : faut-il en demeurer là? Est-il possible qu'on puisse s'accommoder de gré à gré avec des maux si désagréables et si dangereux? Vous me dites de me purger; ah! ma belle, il n'y a que deux jours que je pris une sotte bête de médecine, dont je commence à me remettre, car elle avoit ému une parfaite santé : je prends de cette eau de cerises, et plût à Dieu que l'on pût faire un commerce de santé! je vous donnerois beaucoup de la mienne sans m'incommoder. Bonjour, ma très-parfaitement chère : je suis toute occupée de vous, de votre amitié, de votre santé[17]. S'il n'y a qu'un moment qu'Adam a péché, il n'y a qu'un jour jusqu'à celui que je vous embrasserai de tout mon cœur. Je suis trop heureuse de l'espérer, et je ne veux point gâter cette joie par des noirceurs et des prévoyances ingrates envers Dieu.

Mon fils vouloit vous écrire, et vous mander qu'il traduira ce que vous lui ordonnez, et qu'il profitera de vos conseils. Il m'a fait voir ces petits ouvrages de la Fontaine; je ne sais comme je ne vous l'ai point mandé. Il

16. Voyez tome VI, p. 558 et 559, et la note 12.

17. Le texte de 1754 n'a pas la phrase suivante et termine celle-ci par ces mots : « et du plaisir que j'aurai de vous embrasser bientôt. »

est vrai que ceux qui ont vu cette belle beauté *prunier*[18], ont peine à se persuader qu'elle vienne directement du troisième ciel; je pense qu'on auroit plus de peine que jamais à se l'imaginer. On dit que les visites ne se font plus que pour l'amour de Dieu; c'est le contraire du temps passé. Il vouloit causer avec vous, ce pauvre garçon; mais il est si abattu aujourd'hui qu'à peine peut-il parler. 1680

---

856. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce mercredi 25e septembre.

Vous[1] ne songez, ma chère fille, qu'à m'ôter mes craintes sur l'état de votre santé; je crois même que vous vous cachez à Montgobert : je reçois tous ces ménagements comme des marques de votre amitié; mais la mienne n'en est guère moins agitée; et ce qui augmente l'empressement que j'ai de vous voir, c'est pour ne point penser en aveugle sur des vérités qui me sont si sensibles.

18. Mme de Sévigné fait sans doute allusion ici au vieux conte de cet homme qui refusait d'honorer un crucifix fait avec le bois de son prunier, et à l'épître que la Fontaine adressa, en 1680, à Mme de Fontanges, et qui commence par ce vers :

Charmant objet, digne présent des cieux.

— « Cette épître à Mme de Fontanges paraît n'avoir été imprimée, dit Walckenaer, qu'après la mort de la Fontaine; mais elle circula beaucoup dans le temps, » et avec elle probablement quelques autres pièces rangées par Walckenaer sous les dates de 1679 et de 1680.

Lettre 856. — 1. Les deux premières phrases de la lettre manquent dans le texte de 1737, qui commence à : « On me mande que le chevalier, etc. »

1680 Mettez-vous à ma place, et vous trouverez que tous mes sentiments sont bien naturels. On me mande que le chevalier se porte quasi bien; je crois que son voyage ne sera guère retardé. Parlons du vôtre : tâchez de ne vous point mettre dans le mauvais temps, et faites provision de forces pour un si long trajet : il me semble que les voyages ne vous font pas des maux extraordinaires[2]. Mme la princesse de Tarente, qui, à propos, vous fait mille et mille amitiés, dit et assure qu'elle ne se porte jamais si bien que quand elle fait le tour du monde; elle a été deux fois en Danemark; n'est-ce pas ce qui s'appelle voyager? Je veux vous faire deux ou trois questions. Mlle de Grignan a-t-elle envie de revoir Paris? Ou, si tout d'un coup elle se met où elle veut être, où veut-elle être[3]? Est-ce Saint-Étienne ou les Carmélites qu'elle choisit[4]? Son zèle est-il mitigé ou à la rigueur? N'amenez-vous pas votre fils? Je vous fais toutes ces questions agréablement dans mon loisir, et vous m'y répondrez dans le vôtre. Faites-moi conter par la Pythie toute la république qui va s'assembler à Grignan. Nous avons toujours un temps parfait; nous lisons beaucoup, et je sens le plaisir de n'avoir point de mémoire; car les comédies de Corneille, les œuvres de Despréaux, celles de Sarasin, celles de Voiture, tout cela repasse devant moi sans m'ennuyer; au contraire. Nous donnons quel-

2. « Il me semble que vous ne vous trouvez point trop mal des voyages que vous faites. » (*Édition de* 1754.)

3. «.... de revoir Paris? se met-elle tout d'un coup où elle veut être? » (*Ibidem.*)

4. Ce fut aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, où des raisons de santé ne lui permirent pas de rester longtemps; mais quoiqu'elle ait vécu depuis dans le monde, elle en a toujours été retirée, pour ne s'occuper que des exercices de la plus haute piété. Elle est morte le 19 février 1735. (*Note de Perrin*, 1737.)

quefois dans les *Morales* de Plutarque[5], qui sont admirables, les *Préjugés*, les réponses des ministres, un peu d'alcoran[6], si on vouloit; enfin je ne sais quel pays nous ne battons pas; le peu de temps qui nous reste sera bientôt passé. Qu'il plaise à Dieu de vous donner de la santé, voilà tout ce que je desire et tout ce qui touche mon cœur. Mon fils vous dit mille tendresses; vous êtes tous deux si vieux et si cassés, que je passe ma vie à vous garder. Faites bien tous nos compliments à toute la grande et bonne compagnie qui est autour de vous. Mme de Coulanges m'a écrit que vous reveniez à Paris, et qu'elle en étoit ravie. Sa lettre est fort jolie; elle attend Brancas : il faut se taire après ce que vous avez dit de cette liaison qu'il veut faire. Mlle de Scudéry vient de m'envoyer deux petits tomes de *Conversations*[7]; il est impossible que cela ne soit bon, quand cela n'est point noyé dans son grand roman. 1680

---

857. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce dimanche 29e septembre.

C'est une république, c'est un monde que votre château; je n'y ai jamais vu cette foule. Montgobert me parle de *quintille*[1], je ne sais ce que c'est; mais quoique

5. Mme de Sévigné les lisait sans doute dans la traduction d'Amyot.

6. Il avait été en 1647 « translaté d'arabe en françois par le sieur (*André*) du Ryer, sieur de la Garde Malezair. »

7. *Les Conversations sur divers sujets*. Voyez plus bas, la lettre à Mlle de Scudéry qui précède celle du 13 septembre 1684.

Lettre 857. — 1. On appelait ainsi le jeu de l'hombre à cinq.

1680 nous soyons dans une solitude en comparaison, nous ne laissons pas d'avoir fort souvent trois tables de jeu, un trictrac, un hombre, un reversis. Nous avons présentement Mme de Marbeuf, qui est bonne à tout : elle est commode et complaisante. La princesse[2] éclaire ces bois comme la nymphe Galatée ; elle est en deuil de son beau-frère l'électeur palatin ; il faudroit que toute l'Europe se portât fort bien, pour n'être pas souvent sujette à perdre de ses parents[3]. Nous avons des gens de Vitré que vous ne connoissez non plus que la *solitaire*[4] ; enfin je ne sais comme tout cela va, mais je sais bien que je n'en souhaite pas davantage[5], et que je voudrois avoir plus de temps pour lire et pour me promener. La *solitaire* est justement où vous dites ; mais elle est si droite et si bien plantée qu'elle vous surprendroit. Il est temps cependant que je prenne d'autres pensées. Quand je songe qu'au bout de mon voyage je vous retrouverai, cela me paroît si heureux, que j'ai peur qu'il n'arrive quelque dérangement. La fièvre du chevalier n'a-t-elle pas été la plus désobligeante du monde ? J'ai senti le chagrin que vous en auriez. Il m'écrit qu'il sera bientôt en état de partir, et qu'il a été guéri, et Monsieur

2. De Tarente. — Sur l'électeur palatin son beau-frère, voyez plus haut, p. 76, note 1. — Les mots « éclaire ces bois » rappellent un passage des *Deux pigeons* de la Fontaine (livre IX, fable II) :

.... les bois..., les lieux
Honorés par les pas, éclairés par les yeux
De l'aimable et jeune bergère.

3. « Pour qu'elle ne fût pas sujette à perdre de ses parents. » (*Édition de* 1754.)

4. Nom d'une nouvelle allée du parc des Rochers. Voyez la lettre du 8 septembre précédent, p. 63.

5. Le texte de 1737 s'arrête au mot *davantage*, et ne reprend qu'à l'alinéa suivant.

d'Évreux[6] aussi, par notre Anglois : son remède a fait des merveilles cette année ; M. de Lesdiguières[7] en a été guéri comme par miracle, et mille autres. Je mande au chevalier que je me réjouis d'autant plus de sa santé, que je trouve ce voyage nécessaire pour lui. Je suis persuadée que tout se rangera, aussi bien que vos compagnies de Grignan, qui me paroissent comme dans ce tour de jetons où l'on donne à un roi neuf gardes de chaque côté : on fait sortir quatre gardes, il en a toujours neuf ; on en fait entrer quatre, il en a toujours neuf. Vous voilà justement : tout est plein quand vous n'êtes que vous, tout est logé quand il y en a trois fois autant. Dieu conserve chez vous, ma chère enfant, cette grâce de multiplication si nécessaire aux dépenses excessives et aux revenus bornés ! 1680

Je suis étonnée qu'il ne soit point encore question de M. de Vendôme ni d'un intendant ; tout cela viendra tout d'un coup[8]. Ce que je vous mandois de cet échange de la charge de votre frère[9] étoit une pensée de Mme de la Fayette, lorsque nous songions à nous tirer d'affaire par M. de Louvois ; car il est certain que c'est toujours par quelque changement que l'on entre en propos avec ce ministre ; mais c'est l'extrémité que d'en venir là : il faut essayer premièrement de se défaire de la charge, et consulter nos amis[10].

6. L'abbé de Grignan.

7. L'ancien comte de Sault : voyez tome III, p. 40, note 12, et ci-dessus, p. 51, la fin de la note 13. — Il mourut quelques mois après : voyez plus loin la lettre du 26 mai 1681, p. 155.

8. « Je suis étonnée que vous ne sachiez encore rien de M. de Vendôme ni d'un intendant ; cela viendra tout d'un coup. » (*Édition de 1754.*) — Sur M. de Vendôme, voyez plus haut, p. 16, note 8 ; sur le nouvel intendant, tome VI, p. 380, note 24, et la fin de la lettre du 6 octobre suivant, p. 100 et 101.

9. *Voyez plus haut*, p. 35 et 36.

10. *Ces derniers* mots : « et consulter nos amis, » ne sont pas dans

1680 J'espère que nous arriverons tous à Paris, où nous parlerons de toutes choses[11]. Mettez-vous seulement en état de marcher sans incommodité : voilà ce que vous devez faire avec plus de soin qu'à l'ordinaire. Je ne sais quand on dansera ce ballet[12]; vraiment ce sera une belle pièce; vous croyez bien que, pour moi, je dirai : « Ce n'est pas là un ballet comme celui où dansoit ma fille[13]; il y avoit telle et telle : elle y faisoit un petit pas admirable sur le bord du théâtre, » et là-dessus je conterai tout le ballet; mais vous-même, ma fille, je crois que sans radoterie vous pourrez dire qu'il ne fait point souvenir du vôtre, et qu'il y avoit quatre personnes avec feu Madame, que les siècles[14] entiers auront peine à remplacer, et pour la beauté, et pour la belle jeunesse, et pour la danse : ah! quelles bergères et quelles amazones! Il me semble que tout le monde s'excuse de ce ballet : la duchesse de Sully soutiendra l'honneur de la danse, mais non de la cadence; il y a eu bien des affaires dans sa famille; Mme de Verneuil parloit du baptistaire[15],

le texte de 1737, qui donne au commencement de ce membre de phrase : « et il faut.... »

11. Les mots : « où nous parlerons, etc., » ne sont pas non plus dans l'impression de 1737.

12. Le ballet du *Triomphe de l'Amour* de Quinault fut représenté à Saint-Germain, devant le Roi, le 21 janvier 1681 ; il le fut ensuite à Paris le 10 mai suivant. C'est le premier ballet dans lequel des danseuses aient été introduites sur le théâtre de l'Opéra ; ces rôles étaient auparavant remplis par des hommes, suivant l'usage de l'Italie. (*Note de l'édition de* 1818.)

13. Sur le ballet royal *des Arts*, dans lequel Mlle de Sévigné avait dansé en 1663, voyez la *Notice*, p. 94 et suivantes, où il faut aux noms des amazones joindre celui de Mlle de la Vallière, qui figura dans la septième entrée aussi bien que dans la première.

14. « Des siècles. » (*Édition de* 1754.)

15. De l'extrait baptistaire, de l'âge de sa belle-fille, Mme de Sully, qui avait alors trente-cinq ans. Mme de Verneuil en avait cinquante-huit, et quoique Mme de Sévigné dise d'elle en 1672

Mme de Sully[16] des affaires et des procès qu'elle a à solliciter : enfin Madame la Dauphine a si bien commandé, qu'il a fallu obéir[17]. 1680

Adieu, ma chère enfant : vous ne devez avoir aucune inquiétude pour ma santé, elle est très-parfaite ; et plût à Dieu que je pusse penser la même chose de vous ! Je ne sens point le serein ; j'ai de petits cabinets qui sont des brandebourgs[18] admirables ; on y lit, on y cause, on laisse tomber les traits du serein, et puis on rentre dans ce mail que je ne crois pas moins sûr qu'une belle et grande galerie.

---

858. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce mercredi 2e octobre.

J'AI bien senti, ma chère fille, le chagrin et le dérangement que vous feroit la maladie du chevalier ; je savois

qu'elle est belle et de belle taille (voyez tome III, p. 2), il n'est guère probable qu'il fût question de la faire figurer elle-même dans le ballet.

16. Dans l'impression de 1754 : « M. de Sully. »

17. La duchesse de Sully dansa trois fois dans *le Triomphe de l'Amour* ; elle y parut d'abord en nymphe de Diane, puis en Grecque, puis dans la suite de Flore, et Benserade lui adressa trois petits poëmes, dont voici le premier :

> Nymphe toujours charmante et d'une humeur tranquille,
> Soit qu'il vous faille quelquefois
> Quitter la ville pour les bois,
> Ou quitter les bois pour la ville,
> J'ai pourtant de la peine à me persuader,
> Vous qui parez les bals et les plus grandes fêtes,
> Que vous soyez bien propre à vous accommoder
> D'un long commerce avec les bêtes.

18. Voyez tome VI, p. 560, note 23. — Dans l'édition de 1754 : « des brandebourgs fort commodes. »

1680 plus tôt que vous que sa fièvre diminuoit, et que l'Anglois le guérissoit, comme il a guéri tous ceux qui se sont adressés à lui : voici une grande année pour sa réputation. Dieu merci, ma fille, voilà qui est fini : l'abbé de Pontcarré me mande que le chevalier et Monsieur d'Évreux sont sans fièvre[1]; et les projets qui paroissoient un peu dérangés vont reprendre le fil de leurs discours. Je suis fâchée du voyage de M. de Grignan; il sera revenu quand vous recevrez cette lettre; mais je ne puis m'empêcher d'en parler. Quelle bombe tombée au milieu des plaisirs et de la tranquillité de votre automne! c'est en vérité quitter beaucoup que de quitter votre château, et toute la bonne compagnie, et la bonne chère, et la musique; il n'y a point de religieux à qui l'obéissance donne plus de mortification. Ces Messinois[2], qui font plus de peur que de mal aux autres, vous font, comme vous dites, bien plus de mal que de peur : et quelle dépense! et qu'elle vient mal à propos[3]! Je vois tous ces contre-temps avec autant de chagrin que vous; et je vous conduis au

Lettre 858. — 1. Dans le texte de 1737, il y a simplement : « que le chevalier est sans fièvre. » — Parmi les personnes guéries par le remède anglais, le *Mercure* d'octobre, qui parle longuement de ce remède (p. 272 et suivantes), nomme Monsieur le Prince et Monsieur le Duc.

2. C'est Vivonne sans doute et ses officiers que Mme de Sévigné désigne ainsi : Vivonne, l'ancien vice-roi de Sicile, avait pendant trois ans (de 1675 à 1678) résidé à Messine; il avait pris en 1680 le commandement de dix-huit galères, et venait de les ramener dans les ports de Provence; il paraît que le comte de Grignan s'était cru obligé de lui aller rendre visite. On lit dans la *Gazette* du 28 septembre, sous la rubrique de Marseille, le 14 : « Les dix-huit galères commandées par le maréchal duc de Vivonne sont arrivées au port de Cette, après avoir mouillé à Collioure, et les douze commandées par le duc de Mortemar (*le fils de Vivonne*) sont aux îles d'Hières. »

3. Ces deux derniers membres de phrase ne se lisent pas dans le texte de 1737.

travers de tout cela jusques au jour qu'il me paroît que tout aura repris sa place : je ne crois point que vous puissiez vous bien porter que cela ne soit. Vous êtes trop vive pour trouver du repos et des nuits tranquilles avec des sujets d'agitation. Je vous ai vue mettre cuire des pensées, et rêver profondément pour des sujets qui le méritoient moins. Je suis persuadée que vous n'aurez point M. de Vendôme; mais cela ne doit pas vous empêcher de partir : vous attendrez à Paris M. de Grignan, comme vous avez fait d'autres fois[4]. Vous avez plus de raison que personne de ne vous pas exposer par le mauvais temps. Pour nous, mon enfant, nous laisserons passer les fêtes de la Toussaint, et puis nous prendrons notre jour. 1680

Je vous ai fait cinq ou six questions touchant Mlle de Grignan; vous m'y répondrez. Cette sainte fille est l'objet de mon admiration : vous dites qu'elle se conduit toute seule; ah, ma fille, qu'elle a un bon directeur! Laissez-la faire, abandonnez-la à sa conduite, et croyez, selon ce que j'en puis juger, que jamais une conscience n'a été mieux dirigée. Ce sont des prodiges de grâce que ces vocations[5] : je suis attendrie de cette haute vertu.

Mme de la Fayette me mande que tout le monde tombe de la fièvre, comme si l'on étoit au siége d'une ville, où l'on tirât plusieurs coups de mousquets à la tranchée[6]; il n'en meurt point, voilà la différence qu'il y a.

J'ai dit à Mme la princesse de Tarente tout ce que la Providence et vous avez entrepris pour Madame sa fille; je crois qu'étant toutes deux contre elle, vous la confirmerez dans les bons sentiments où elle me paroît : elle

4. « Quelquefois. » (*Édition de* 1754.)
5. « Que ces sortes de vocations. » (*Ibidem.*)
6. « D'où l'on tirât plusieurs coups de mousquets sur la tranchée. (*Ibidem.*)

1680 vous dit mille douceurs. Elle vouloit me demander de quoi vous vous mêliez de vouloir qu'elle aimât sa fille ; je lui ai dit que c'est que vous ne pouviez souffrir qu'il y eût une fille au monde qui pût être assez malheureuse pour être privée de la tendresse d'une mère comme elle : ce discours a fort bien réussi.

Vous savez bien que Mme de Ludres, lasse de bouder sans qu'on y prît garde, a enfin obtenu de son orgueil, si bien réglé, de prendre du Roi deux mille écus de pension, et vingt-cinq mille francs pour payer ses pauvres créanciers, qui n'ayant point été outragés, souhaitoient fort d'être payés grossièrement sans rancune. On dit qu'elle est toujours belle[7]. Mon Dieu ! ma fille, que je vous gronderois de bon cœur d'être si aise d'être maigre ! Si c'est par résignation, cela est admirable[8] ; mais par goût, vous n'êtes point raisonnable. Je voudrois bien, moi, que vous fussiez grasse et forte, et enfin qu'il plût à Dieu de vous redonner votre santé, avec toutes ses circonstances et dépendances.

Il n'est pas naturel, ma fille, que je ne vous dise pas ce qui vient d'arriver tout à l'heure. Vous connoissez mes chevaux, ils sont fort beaux ; celui qui s'appelle *le favori* étoit au travail[9], on lui faisoit le poil de l'oreille,

7. Mme de Ludres avait refusé des sommes considérables. Mme de Scudéry disait que Chamarande, l'un des quatre premiers valets de chambre, lui avait offert quatre cent mille francs de la part du Roi (voyez la *Correspondance de Bussy*, tome III, p. 276 et 277). Elle quitta à cette époque la maison des filles de Sainte-Marie (voyez tome V, p. 224, note 11), et se retira dans un couvent de Nancy, où elle vécut jusque dans un âge très-avancé. Madame dit dans sa *Correspondance* (tome I, p. 458) que Mme de Ludres était encore belle à soixante et dix ans. (*Note de l'édition de* 1818.)

8. « Si c'est par résignation, il y a bien du mérite. » (*Édition de* 1754.)

9. « Machine ou prison de charpente où on enferme un cheval quand il se tourmente en le pansant. » (*Dictionnaire de Furetière*.)

ne vous en déplaise; il s'est mis en furie; on a voulu lui rendre sa liberté, il s'est jeté comme un furieux par-dessus les barres, et s'est crevé le cœur. J'ai dit, en le voyant mort, comme M. de Montbazon[10] : « Voyez ce que c'est que de nous; » et je vous le conte, mon enfant : j'ai soutenu ce malheur en grande femme tout à fait, et je n'en irai pas moins à Paris. 1680

---

859. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 6e octobre.

Je vous ai suivie, ma très-chère, dans tous vos jours d'inquiétude : l'éloignement est cruel dans ces occasions; on se tourmente quand il faudroit se réjouir; et Dieu merci, nous n'avons point encore été en état de nous repentir de nous être réjouis quand il auroit fallu s'affliger. La maladie de vos Grignans a été des plus communes sans aucun accident; ils ont pris du remède de l'Anglois, comme si vous aviez été leur garde, ainsi que vous l'étiez du pauvre bon abbé[1]; le remède leur a fait des merveilles comme à lui : ils sont sans fièvre; on me mande qu'ils songent à partir incessamment. Il ne seroit question que de savoir tout cela pour être en repos; mais on est loin, on est livrée à toutes ses imaginations; la poste n'arrive pas tous les jours, et on est agitée quand elle arrive; je connois parfaitement toutes ces sortes de peines. Une santé aussi délicate que la vôtre, tant de coliques si fré-

10. « En le voyant mort, j'ai dit, comme M. de M***. » (*Édition de 1754.*) — Voyez tome II, p. 336, note 13.

Lettre 859. — 1. Voyez tome V, p. 560, 562 et 563.

1680 quentes, si douloureuses, un abattement et une maigreur qui ne résisteroient point à une fièvre comme celle que vous eûtes l'année dernière, il ne faut pas croire que tout cela ne puisse donner de mauvaises heures ; je les éloigne tant que je puis, mais elles sont plus fortes que moi, et savent bien prendre leur temps. Les réflexions que vous faites sur le mécompte éternel de nos projets sont fort raisonnables ; pour moi, c'est ma plus ordinaire méditation, et à tel point que je me console des inquiétudes qui viennent brouiller la joie de vous voir bientôt à Paris, par la crainte que j'aurois de quelque accident imprévu, si cette joie étoit toute pure et toute brillante : je me la laisse donc obscurcir, comme vous disiez l'autre jour, afin qu'à la faveur de quelques tribulations, je puisse en approcher avec plus de sûreté. Votre automne, qui devoit être si agréable, n'a-t-elle pas été troublée comme d'un orage, au milieu du plus beau temps du monde ? Mais il me semble que tous ces nuages passeront, et que l'air deviendra serein ; tous vos plaisirs ne sont que reculés ; M. de Grignan reviendra de Marseille, et vos Grignans de Paris. Je ne sais point du tout l'affaire du Coadjuteur, qui lui coûtera peut-être de l'argent ; cela seroit en quelque sorte plus mauvais que la fièvre : il n'y a point de remède anglois contre cette nécessité de payer, comme il y en a contre la fièvre.

Je vous admire, en vérité, d'être deux heures avec un jésuite[2] sans disputer : il faut que vous ayez une belle patience pour lui entendre dire ses fades et fausses maximes. Je vous assure que quoique vous m'ayez souvent repoussée politiquement sur ce sujet, je n'ai jamais cru que vous fussiez d'un autre sentiment que moi, et j'étois

2. Dans l'impression de 1754, la seule qui donne cette lettre, il n'y a que l'initiale : « un J.... »

quelquefois un peu mortifiée qu'il me fût comme défendu 1680
de causer avec vous sur une matière que j'aime, sachant
bien qu'au fond de votre âme vous étiez dans les bonnes
et droites opinions. Je n'aurois jamais cette tranquillité
avec un bon père. J'en trouvai un à Vichy; dès la première visite, nous fûmes brouillés, et ses eaux en furent tellement troublées, qu'il fut contraint d'aller à Saint-Mion[3] pour se rafraîchir. Puisque vous lisez les *Épîtres* de saint Paul, vous puisez à la source, et je ne veux pas vous en dire davantage.

Parlons de votre pauvre frère. Un coquin de chirurgien de Paris, après lui avoir fait bien des remèdes, l'assure qu'il est guéri, et ne lui ordonne que du petit-lait pour le rafraîchir. Votre frère en prend dans cette confiance, et cependant il perd un temps qui est bien précieux; il s'est trouvé enfin dans un état à maudire ce diantre de petit-lait : en sorte qu'il a vu cet homme que je vous ai dit qui est habile, et qui le traite actuellement selon le mérite de ce mal, sans néanmoins le séquestrer. Nous espérons qu'avec du temps sa santé se rétablira; nous le consolons, nous l'amusons, Mme de Marbeuf, une jolie femme de Vitré et moi; quelquefois nos voisins jouent à l'hombre avec lui; il est fort patient, et s'amuse fort bien par le jeu et par les livres, dont il n'a pas perdu le goût. Vous m'allez dire : « Mais, ma mère, ne se doute-t-on point du mal qu'il a? — Ah! oui, ma fille, assurément, cela n'est point difficile à voir. » Mais il prend patience; et ce qui est plaisant, c'est que le dais lui ôte la honte, qu'il trouveroit insoutenable si ce malheur lui étoit arrivé sur le rempart : en effet, quand il songe, et quand, et comment, et qui, et sous quelle

3. Canton de Combronde, arrondissement de Riom. Les eaux de Saint-Mion ont quelque analogie avec les eaux de Seltz.

1680 apparence d'amitié on a abusé de sa jeunesse, il jette à croix et à pile qu'on le sache ou qu'on ne le sache pas; comme si les douleurs en étoient moins sensibles, le mal moins fâcheux, et l'offense moins grande envers le Seigneur : c'est bien là qu'il faut dire, *l'opinione regina del mondo*[4]. Enfin, ma fille, ce pauvre petit frère vous feroit pitié si vous le voyiez; il est toujours dans la douleur; je crois que je ne trouverai jamais une si belle occasion de lui rendre les soins qu'il a eus de moi; Dieu ne veut pas que je sois en reste avec lui.

Monsieur le Prince est bien malade; la France pourroit bien perdre ce héros[5].

Mon fils vous fait mille amitiés; il est ravi de penser que nous vous aurons cet hiver, et il ose espérer comme moi que ce voyage sera plus agréable que les autres, où vous avez toujours eu des agitations. Si vous étiez bonne, vous me donneriez le plaisir de savoir que vous irez en litière jusqu'à Lyon, et que même jusqu'à Montélimart vos muletiers suivront le grand chemin, sans s'aller extravaguer dans des précipices, où pour épargner un quart de lieue, Mme de Coulanges pensa périr mille fois : vous m'ôteriez par cette conduite cette frayeur des bords du Rhône, dont mon imagination est frappée.

L'abbé de Pontcarré me mande que le fils de M. Morant, conseiller d'État[6], est nommé intendant en Provence; c'est un fort galant homme, dont je crois que

4. *L'opinion reine du monde*. Voyez tome III, p. 46, et la note 14.

5. Il ne mourut qu'au mois de décembre 1686. Voyez les lettres du 13 décembre 1686 et du 6 janvier 1687.

6. Sans doute Thomas Morant, marquis de Mesnil-Garnier, conseiller au grand conseil, maître des requêtes, puis intendant des finances en Guienne, frère de Mme de Leuville. — Sur Mme de Leuville, voyez tome II, p. 416, note 8.

vous serez contents : ce Morant est le propre neveu de Mme de Leuville, l'amie de M. de Grignan. 1680

Je vous trouve fort heureuse d'être avec Monsieur l'Archevêque[7], et d'avoir souvent de bonnes conversations avec lui : vous faites des réflexions bien solides; j'en fais un peu aussi de mon côté; et le moyen de ne pas méditer sur ce qu'on voit tous les jours? Assurez bien ce bon patriarche de mes respects pleins de tendresse.

---

860. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 9e octobre 1680.

Que je vous plains de vous livrer aussi cruellement que vous faites à vos inquiétudes! vous n'avez pas, en vérité, assez de force pour les soutenir. Vous vous échauffez le sang, vous vous creusez les yeux et l'esprit, vous croyez et craignez tout ce qu'il y a de pis. Hélas! ma chère enfant, vous aurez vu le lendemain que vos pauvres frères ne sont plus malades : ils ont pris du remède anglois comme les autres, et comme les autres ils ont été guéris. Il n'y a que vous à plaindre, par la sensibilité de votre cœur et par la vivacité de votre imagination : j'ai senti et prévu toutes vos peines. Le chevalier doit être parti présentement, et vous devez avoir retrouvé votre repos et votre santé. J'admire la belle précaution qu'on prend de vous cacher le véritable état d'une maladie, pour vous le laisser apprendre par une lettre qui ne s'adressoit pas à vous, et qui

7. L'archevêque d'Arles.

1680 en disoit plus assurément qu'il n'y en a eu. Oh, Dieu soit loué !

Je vous conjure de n'avoir point de nouvelles douleurs pour votre petit frère[1] ; il est mal ; sa tête est toute pleine de maux qu'on ne sauroit nommer ; il va beaucoup souffrir, car il a le courage et la force de vouloir être guéri ; mais comme il n'y a aucun péril, je vous prie, mon enfant, de vous donner du repos ; ne soyez point en peine de lui, ni de moi ; son mal ne se gagne point à causer et à lire. Il se trouve si heureux d'être ici, qu'il n'a jamais voulu écouter la proposition que je lui ai faite de partir tout à l'heure pour Paris : lui, en litière, à cause des douleurs de sa tête ; moi, en carrosse. Il se représente une séparation si horrible à Paris, qu'il ne peut l'envisager : ce n'est pas ici la même chose ; il a beaucoup de confiance à l'homme qui le traite ; il a abandonné huit jours ou dix jours de mauvais temps[2], pour être ensuite comme s'il avoit été lavé[3] sept fois dans le Jourdain : je vous manderai la suite de toute cette belle aventure. Je vous envoie[4] la lettre de Mme de la Fayette ; vous y verrez [ce] qu'elle dit du scandale de cette maladie. M. de la Rochefoucauld, qui écrivoit les choses extraordinaires, n'auroit pas oublié celle-là. C'est mon fils qui dit son malheur à Paris à Mme de la Fayette, et à dix

Lettre 860 (revue en grande partie sur une ancienne copie). — 1. Notre manuscrit commence aux mots : « votre petit frère. » Ce qui suit ces mots est ainsi dans l'impression de 1754, la seule qui donne cette lettre : « Il n'est pas bien, il va beaucoup souffrir ; mais, comme il a le courage et la force de vouloir être guéri, et qu'il n'y a aucun péril, je vous prie, ma belle, de n'être point en peine, etc. » Dans notre manuscrit il y a plusieurs mots sautés, de façon que la phrase se termine ainsi : « Ne soyez point à causer et à lire. »

2. « Huit ou dix jours de mauvais temps. » (*Édition de* 1754.)

3. Dans notre manuscrit, par une faute de copiste : « levé. »

4. Cette phrase ne se lit que dans notre manuscrit.

ou douze de ses bonnes amies : un petit secret entre nous quinze[5]. Pour moi, je n'ai jamais été plus étonnée que de voir comme il traite cette petite incommodité[6]; je pensois qu'il falloit mourir plutôt que d'en ouvrir la bouche; mais le voyant si sincère, je la suis aussi[7]. Vous verrez ce qu'elle approuve. Vous êtes en lieu de prendre de bons conseils. Je crois que vous devez faire jeter cette vue à M. de Marsillac, afin de s'en servir dans l'occasion. 1680

Mme de Vins me mande que M. de Vendôme et M. Morant s'en vont en Provence : voilà qui va fixer les résolutions de M. de Grignan, en lui faisant voir la fin d'une belle et longue carrière, où il a couru bien noblement et d'une manière à devoir être récompensé[8] : Dieu le veut peut-être, que savons-nous? M. d'Hautefort est mort[9] : voilà encore un cordon bleu qui fait place aux autres. Il n'a jamais voulu prendre du remède an-

5. « Que dites-vous de ce petit secret entre quinze personnes? » (*Édition de* 1754.)

6. « Comme il traite légèrement cette affaire. » (*Ibidem.*)

7. « Mais voyant mon fils si sincère, je le suis aussi. » (*Ibidem.*) — La fin de l'alinéa ne se trouve que dans notre manuscrit, où le copiste a écrit par erreur : « ce qu'elle la prouve, » au lieu de : « ce qu'elle approuve. »

8. « La fin d'une carrière où il a couru si noblement, et d'une manière à mériter des récompenses. » (*Édition de* 1754.)

9. Le frère de la maréchale de Schomberg (Marie d'Hautefort) et de la marquise de Praslin (Mlle d'Escars), Jacques-François, marquis d'Hautefort, chevalier des ordres du Roi en 1661, lieutenant général et premier écuyer de la Reine; il mourut le 3 octobre 1680, à l'âge de soixante et onze ans, « fameux à la fois, dit M. Cousin (*Madame de Hautefort*, p. 5), par sa parcimonie pendant sa vie et ses largesses après sa mort.... On dit qu'il est l'original de l'Avare de Molière. » Gilles d'Hautefort, son frère cadet, longtemps connu sous le nom de comte de Montignac, avait épousé Marthe d'Estourmel, dame de Templeux, du Mesnil, etc. Il succéda à son frère dans la charge de premier écuyer, et mourut le 31 décembre 1693.

1680 glois, disant qu'il étoit trop cher; on lui dit : « Monsieur, vous n'en donnerez que quarante pistoles[10]; » il dit en expirant : « C'est trop. » Monseigneur a été guéri par celui de Philippe[11]; la Faculté le devroit pendre[12]. Montgobert me mande que vous irez à Paris : je m'en vais la remercier de cette bonne nouvelle, et lui dire que j'en suis vraiment bien aise. Le mal de votre frère, en me faisant une petite tribulation, m'ôte cette crainte que me donne toujours une joie sans nuage. Adieu, ma très-chère : portez-vous bien, reprenez des forces, mangez, dormez, restaurez-vous. Mme de Marbeuf est encore ici, elle vous fait mille compliments; elle ne veut point quitter mon fils qu'*elle ne l'ait vu pendu*[13] : c'est la meilleure amie du monde. Ce pauvre comte avoit bien affaire de courir encore à Toulon, à Marseille, prendre bien de la peine, et dépenser son argent; et puis aller au-devant de M. de Vendôme : il me semble que je me noie, j'en ai par-dessus la tête.

10. « On l'assuroit pourtant qu'il en seroit quitte pour quarante pistoles. » (*Édition de* 1754.)

11. « Les promptes et surprenantes guérisons que *le remède anglois* a causées ayant fait souhaiter aux plus habiles médecins d'en avoir la connoissance autrement que par conjecture, le sieur Philippe, qui demeuroit avec le médecin anglois, en découvrit le secret il y a plus d'un an à M. Daquin, premier médecin du Roi, et c'est de celui-là que Monseigneur le Dauphin a pris pendant sa dernière maladie : il en a été tout à fait guéri; et Sa Majesté ayant donné aussitôt après une pension au sieur Philippe, a voulu procurer à ses sujets l'avantage d'avoir ce remède pour trois pistoles. » (*Mercure galant* d'octobre 1685.)

12. « Monseigneur a été guéri par le remède de Philippe; et que deviendra la Faculté? » (*Édition de* 1754.) — Notre manuscrit, qui donne, par erreur sans doute, *prendre*, au lieu de *pendre*, s'arrête ici.

13. Voyez la scène IX du IIIe acte du *Médecin malgré lui* de Molière.

861. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce dimanche 13e octobre.

Madame de Coulanges[1] m'écrit une fort jolie lettre; elle en reçoit assez souvent de vous, et se propose, comme on fait toujours, de jouir cet hiver de votre voisinage, et de réchauffer votre ancienne amitié[2]. Vous avez M. de Coulanges; je suis assurée que vous en êtes fort aise; vous ne devez pas perdre cette occasion de faire une pièce à M. de Grignan : la vision est bonne de mettre Coulanges dans quelque caisse, ou dans l'étui du téorbe de l'abbé Viani[3]; enfin vous en ferez quelque chose de bon; car de le montrer tout simplement comme un autre, cela n'est pas possible. J'avoue que j'étois de l'avis du voyage de Rome[4] : mille circonstances le rendoient agréable, et j'avois aussi quelques petites raisons, que je retrouverois bien encore, s'il en étoit besoin; mais ce seroit ranger des troupes en bataille quand il n'est plus question de combattre. Je suis ravie qu'il ait suivi[5] vos conseils, ils sont meilleurs

Lettre 861. — 1. Dans l'édition de 1754, cet alinéa vient après le suivant, et s'y rattache ainsi : « elle m'écrit une fort jolie lettre; elle se propose, etc. »

2. « Toute votre ancienne amitié. » (*Édition de* 1754.)

3. Jean-Claude Viani, né à Aix en 1639, se fit oratorien en 1659, et devint en 1663 prieur de l'église de Saint-Jean à Aix. On a de lui quelques opuscules historiques et quelques pièces de poésie. Il mourut le 16 mars 1726, à l'âge de quatre-vingt-huit ans; il était depuis longtemps déjà doyen de la Faculté de théologie d'Aix. — Le membre de phrase qui suit : « enfin vous en ferez quelque chose de bon, » n'est pas dans l'impression de 1754.

4. Avec le cardinal d'Estrées (voyez la lettre du 18 septembre précédent, p. 81 et 82). Coulanges fit ce voyage en 1689 avec le duc de Chaulnes. — Dans le texte de 1737 : « que j'étois d'avis qu'il fît le voyage de Rome. »

5. « Que Coulanges ait suivi, etc. » (*Édition de* 1754.) — La dernière phrase de l'alinéa n'est pas dans le texte de 1737.

1680 que les autres, et je serai fort aise de le revoir. Mme de Coulanges n'avoit point de raison particulière pour souhaiter qu'il fît ce voyage; car il ne l'incommode point du tout.

Mon fils est dans un état très-digne de pitié : il est tellement maigre, desséché, abattu, et sa barbe si longue, que vous ne le reconnoîtriez pas; cependant, dès qu'il ne sent point de douleur, il joue à l'hombre, il cause, il prend plaisir à être dorloté, et il semble qu'il touche à sa guérison. Quand je pense en quel état on se trouve,

Pour qui? pour une ingrate[6]...;

mais c'est encore pis; car c'est pour une Sylvie[7] que l'on n'aime point du tout, et que l'on n'a jamais aimée. Mme de Coulanges m'en dit une chose plaisante : elle assure que c'est une joie publique que la guérison de cette personne.

Que dites-vous, ma chère enfant, de l'esprit de Montgobert? ou plutôt de son cœur? N'est-ce pas cela dont je vous répondois? je connoissois ce fond; il étoit caché sous des épines, sous des chagrins, sous des visions; et tout cela étoit de l'amitié, et de l'attachement, et de la jalousie; et quand vous disiez :

Qu'importe de mon cœur, si je fais mon devoir[8]?

je disois tout le contraire; je souhaitois toujours de ces conversations heureuses, où tout contribue à se rapprocher; il n'y a pas un ton, pas une parole qui ne fasse un bon effet. Je vous en ai parlé, il n'étoit pas temps; il y a tant de choses qui ont leur temps, et qui ne sont pas *cuites*. Je suis étonnée que Montgobert ne m'ait pas

6. Nous avons déjà vu cette citation d'*Andromaque* (acte V, scène IV) : voyez tome VI, p. 349.
7. Dans le texte de 1737 : « pour quelqu'un. »
8. Vers de Corneille déjà cité : voyez plus haut, p. 61, note 2.

mandé cette bonne nouvelle : vraiment, ma fille, j'en suis ravie[9]. Vous voyez qu'il ne faut pas toujours juger sur les apparences ; vous avez cru qu'il n'y avoit plus de fond dans ce cœur-là, et vous voyez ce qu'il y avoit. Vous trouverez peut-être la même chose dans celui de votre voisin[10] : j'ai remarqué des sentiments bien tendres dans ce pays-là ; je suis fâchée que vous n'ayez point encore trouvé le moment heureux[11] où l'on parle si bien ; cette amitié n'étoit point faite pour dire : « Je t'aime, je ne t'aime plus ; » cela devoit être tout uni, tout solide. La froideur qui est entre vous et lui, est d'autant plus dangereuse, qu'elle est cachée sous des fleurs ; elle est couverte de beaucoup de paroles de bienséance ; il semble que ce soit quelque chose, et ce n'est rien : voici le portrait que vous en faites vous-même : *un retranchement parfait de toutes sortes de liaisons, de communications et de sentiments*. Ah, la belle amitié ! ah, la belle amitié ! Je dirois comme le maréchal de Gramont : « Si je vous faisois embrasser, Messieurs, je ne vois rien qui vous empêchât[12] de vous couper la gorge. » Tout cela changera quand le moment sera venu : je vous embrasse tendrement, ma chère enfant, et j'attends[13] celui de vous revoir avec impatience. J'ai encore Mme de Marbeuf : nous nous trouvons fort bien d'elle, elle fort bien de nous ; et cependant elle veut s'en aller : c'est qu'on ne peut durer, quand on est bien. Elle écrit à M. de Coulanges les prospé- 1680

9. « .... cette bonne nouvelle, sachant l'intérêt que j'y prends. Vous voyez, etc. » (*Édition de* 1754.)

10. La baronnie de la Garde est voisine du comté de Grignan, et c'est de M. de la Garde que Mme de Sévigné veut parler ici. (*Note de Perrin*, 1754.)

11. « Ce moment heureux. » (*Édition de* 1754.)

12. « Si je vous fais embrasser.... qui vous empêche.... » (*Ibidem.*)

13. « .... Sera venu : j'attends, etc. » (*Ibidem.*)

1680 rités de Mlle Descartes[14], à qui Mme de Chaulnes donne une pension : elle est savante comme son oncle et comme vous.

---

862. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 16e octobre.

VOTRE lettre me plaît beaucoup ; elle est pourtant trop longue, elle vous a fatiguée ; mais à cela près, elle a bien tenu sa place dans nos tranquilles amusements, et l'auroit bien tenue aussi dans le milieu de Versailles, si j'y étois : il y a de certaines choses que les objets ni les distractions ne peuvent jamais effacer. Vous parlez encore de cette médecine[1] ; il faut que vous ayez eu une extrême nécessité d'un rabat-joie, pour en avoir fait un de ce mot, que je n'avois mis que pour vous dire qu'un remède si doux et si sage ne valoit pas la peine de s'y mettre ; car j'aime l'émotion du polychreste[2], et on l'avoit supprimé, à cause du chaud. Enfin, ma belle, je me porte à merveilles, et me trouve très-bien de mon eau de lin. Vous pouvez m'apprendre bien des choses ; mais je ne recevrai, ni de vous, ni de personne, des leçons pour la confiance et la sincérité dans le commerce de l'amitié : vous voyez bien sur quel ton je le prends. Je serois incapable de vous cacher une incommodité, si je l'avois : je n'aime point à vous tromper ; et vous, ma fille, en usez-vous de même ? me parlez-vous de toute la chaleur que vous avez

14. Voyez tome VI, p. 60, note 22.

LETTRE 862. — 1. Voyez la lettre du 22 septembre précédent, p. 86.

2. *Polychreste*, *sel polychreste*, espèce de sel purgatif. Ce mot signifie proprement « qui sert à plusieurs usages. »

dans la poitrine? J'ai reçu de Montgobert des consolations extrêmes: elle m'a confirmé ce que vous me disiez, et m'a quelquefois redressée; en sorte que j'ai pris une entière confiance dans ce qu'elle m'a dit. Mais comment peut-elle faire présentement pour ne me pas dire la joie qu'elle doit avoir d'être remise sincèrement avec vous? J'étois fâchée de vos dispositions pour elle, et des siennes pour vous; et je vous répondois toujours de son cœur : j'en voyois clairement le fond, et de quoi il étoit couvert et embarrassé; je connois tant tous ces mélanges. Avouez donc que je ne m'étois pas trompée, et qu'il est impossible de vous aimer médiocrement; mais que ces retours sont doux, et qu'on a quelquefois de plaisir à pleurer! je crois que de votre côté vous êtes revenue de toutes vos opinions. Vraiment je suis en colère contre Montgobert de n'avoir pas pensé à moi, dans ce premier moment, pour me faire part de sa joie. Quand j'ai lu l'impossibilité où vous êtes de pouvoir écouter encore Mlle de Grignan sur ses grandes résolutions, les larmes m'en sont venues aux yeux : qu'est-ce donc que cette émotion et ce mouvement du cœur, pour une chose qu'on loue, qu'on approuve, et dont on est bien aise? son courage touche d'admiration et de tendresse pour elle : on l'admire, on la regarde comme une personne distinguée par des grâces particulières. Dites-moi ce que vous croyez là-dessus, apprenez-moi le plan de votre voyage, et soyez persuadée de toute la joie que j'aurai de vous recevoir; mais quand j'ai envie de la tempérer, je ne vais pas chercher fort loin; l'inquiétude que me donne mon fils n'est que trop bien fondée; et parce que son mal à la tête et ses douleurs continuent malgré la quantité de remèdes qu'il a déjà pris, je lui ai proposé d'aller à Paris, comme à la source de tous les biens et de tous les maux; il ne l'a jamais voulu, croyant que ce n'étoit rien, et prenant

1680 une grande confiance à cet homme dont je vous ai parlé : je n'ai point de pouvoir sur mes enfants. Le médecin dit qu'il n'a jamais vu un mal comme celui-là; mais si le caractère de ce mal est tout nouveau, la source où il a été pris doit être bien ancienne. Mon fils se trouve heureux d'être en repos ici; il s'est promené aujourd'hui; il joue quelquefois à l'hombre; nous lisons, nous causons : il me trouve bonne, et par mille raisons je suis ravie de le pouvoir consoler. Il me prie de vous faire bien des amitiés; il veut toujours vous écrire, et toujours le mal et la douleur l'en empêchent : dès qu'il a un moment de relâche, il est gai et plein d'espérance : je vous manderai la suite de tout ceci, qui peut-être s'éclaircira tout d'un coup agréablement.

Vous avez toujours notre petit Coulanges; vous êtes vraiment trop jolie sur votre sac de pommes, au pied d'un figuier, avec un bon panier de figues et de raisins devant vous : cela est admirable, pourvu que votre force réponde à votre courage, et qu'étant foible, vous ne vouliez pas représenter une personne forte. Il est vrai que M. de Coulanges m'a promis de vous épier, de vous observer, et de me dire tout; mais je trouve que dans sa première lettre il a déjà pris le train de me flatter. Mon fils pâmoit de rire l'autre jour, au travers de toutes ses misères, au sujet de Mlle du Plessis, qui est insupportable de vanité, depuis le mot de vous que je lui ai attiré : Mlle du Plessis donc disoit une impertinence au-dessus de l'ordinaire; moi, je pris aussi un ton au-dessus de l'ordinaire, et je dis : « Mais que cela est sot! car je veux vous parler doucement. » Mon fils m'empêcha de continuer ce beau discours; et c'est dommage, car il promettoit beaucoup : je crois que cela ne vaut rien du tout à écrire; mais cela se présenta follement à la rate de votre pauvre frère. Adieu, ma chère petite.

863. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

1680

Aux Rochers, dimanche 20e octobre.

Quand vous recevrez cette lettre, vous pourrez dire : « Ma mère est à Paris. » Je pars demain, et je mène mon fils, pour trouver un soulagement sûr dans cette grande ville ; on peut dire de Paris :

Et comme il fait les maux, il fait les médecines[1].

Tout le reste est ignorant. Notre bon et honnête et sincère médecin nous a déclaré que l'humidité du cerveau de ce pauvre enfant étoit cause qu'il n'osoit hasarder les remèdes nécessaires ; il nous conjure d'aller chercher des gens plus habiles et plus hardis que lui. Il sait parfaitement bien traiter les maux ordinaires ; mais l'incident de cette fluxion sur le cou lui paroît si extraordinaire, qu'il nous chasse, et nous assure que le voyage ne nous fera aucun mal. Nous partons enfin ; mon fils est tout disposé à cette fatigue, et envisage son arrivée à Paris comme le commencement de ses espérances. Voilà de quoi il est question depuis deux jours ; nous faisons en un moment ce qu'à peine nous eussions fait en un mois, et la Providence ne veut pas que ce soit pour vous que je précipite mon retour ; c'est au plus pressé que je cours, et ce n'est qu'à travers l'application que j'ai à conduire notre pauvre malade à bon port, que j'entrevois la joie de vous voir et de vous embrasser. J'arriverai avant la Toussaint, en sorte que j'aurai tout le temps de ranger votre appartement pour vous y recevoir. Vous dites que vous vous portez bien ; j'ai besoin

Lettre 863. — 1. Vers de Benserade, déjà cité plusieurs fois. Voyez tome II, p. 5, et la note 5.

1680 que cela soit ainsi : je ne pourrois pas soutenir de voir mes deux enfants malades. Vous étiez gaie quand vous m'avez écrit ; il n'y a rien de plus joli que votre jalousie : vous en faites une application admirable et qui m'a divertie. Adieu, adieu, ma très-chère : je m'amuse ici à causer, j'ai mille affaires ; je m'en vais aider au bon abbé, et signer quelques billets. J'ai reçu les adieux de la très-bonne et très-obligeante princesse, et de tout le pays, qui me chasse depuis longtemps ; mais les volontés n'étoient pas tournées : il y a un temps pour tout. J'ai retenu Mme de Marbeuf, qui étoit avec la princesse : elle nous est d'un très-grand secours. Les chemins sont fort beaux ; Dieu nous conduira, je l'espère. Nous prenons le bon parti, et nous ne doutons point que nous ne trouvions à Paris une guérison parfaite ; on nous a refusé ici de l'entreprendre, à force de nous honorer ; et comme ailleurs nous n'avons pas le même malheur, nous partons avec joie ; et j'admire comme le hasard a rangé cette nécessité de partir avec l'envie que vous avez que je vous reçoive : je ne croyois pas que tout cela se dût tourner ainsi.

---

864. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Malicorne[1], mercredi 23e octobre.

Nous voilà donc en chemin avec un desir et un besoin extrême d'arriver à Paris ; nous n'avons point de temps à perdre pour soulager ce pauvre garçon : ses douleurs à la tête, et l'émotion continuelle qui vient de ses dou-

Lettre 864. — 1. Voyez tome II, p. 224, note 3.

leurs, avec une barbe à la Lauzun[2], le rendent entièrement méconnoissable. Nous ne sommes occupées que du soin de le faire arriver heureusement; tout cède à cette application, et toutes nos journées en sont dérangées; comme il ne s'endort qu'à la pointe du jour, on ne part qu'à huit ou neuf heures, et l'on arrive où l'on peut. Il nous fut impossible hier d'arriver à Sablé : nous demeurâmes dans un pouillier à deux pas de celui où je suai si bien il y a cinq ans[3]. Ne soyez nullement en peine : il ne faut à mon fils qu'un bon traitement, et ce sera ce Jourdain dont je vous parlois l'autre jour[4]; mais en attendant, son état fait pitié. Vous dîtes que vous ne parlez de la Providence que quand vous avez mal à la poitrine; et moi, je fais mal à la mienne quand je suis sur ce chapitre; je ne trouve rien sur quoi il y ait tant de choses à dire, à observer et à examiner; et pourquoi n'en pas parler comme de la physique? Pourquoi ne dites-vous plus, comme l'année passée, que nos craintes, nos raisonnements, nos décisions, nos conclusions, nos volontés, nos desirs, ne sont que les exécuteurs de la volonté de Dieu? Cela n'est-il point inépuisable et curieux à démêler? Il seroit difficile de vous dire tout ce qui s'est passé depuis deux mois aux Rochers : les confiances à un homme qu'on croyoit habile, les aveuglements, les léthargies pour ne point agir, la paresse, l'amour d'être chez soi, l'inutilité de mes paroles, quand les esprits n'étoient pas disposés; comme on étoit loin d'écouter les conseils de nos amis qui nous chassoient, et ce qui m'empêchoit aussi d'aller à bride abattue contre l'envie de

1680

2. M. de Lauzun laissoit croître sa barbe dans sa prison de Pignerol. (*Note de Perrin.*)

3. Le *tugurio* de la lettre du 17 septembre 1675? Voyez tome IV, p. 136.

4. Voyez la lettre du 9 octobre précédent, p. 102.

1680 demeurer, tout cela a été mêlé et remêlé de tant de divers sentiments, qu'il n'y a personne dont la poitrine ne fût échauffée à vouloir seulement les conter : tout cela me paroissoit comme une machine que la Providence conduisoit avec mille ressorts et mille cordes dont je voyois le démêlement. Enfin, tout d'un coup, tout a changé du blanc au noir : on a eu horreur de ce qu'on estimoit, on a desiré Paris comme on le détestoit, on a vu l'état où l'on étoit; on m'a écoutée, et l'on a vu ma sincérité; nous avons tout déménagé en deux jours, et nous voici dévorés du desir d'arriver et de nous baigner dans le Jourdain, car c'est proprement cela. Nous aurons bien à discourir sur ce sujet, ma fille; car encore que cette précipitation ne soit pas pour vous, j'en profiterai pour vous bien recevoir. Je vous assure qu'il n'y a aucune expérience de physique qui soit plus amusante que l'examen, et la suite, et la diversité de tous nos sentiments; ainsi, vous voyez bien que *Dieu le veut* peut être paraphrasé en mille manières. Vous êtes admirable de vouloir que je dise à Monsieur l'Archevêque le déplaisir que vous avez de son départ; vous me faites trop d'honneur, et à mes pauvres lettres; je suis ravie cependant que vous me trouviez bonne quelquefois à certaines sauces. J'avois oublié Madame de la Ville-Dieu[5] : la bonne personne est-elle morte après son agonie? J'ai su le départ de M. de Vendôme et de votre intendant; j'ai dit tout comme vous.

Adieu, ma chère enfant : il faut se coucher; nous ne nous sommes point promenés; nous partons demain, nous n'avons pas le temps de nous reposer. Mon abbé et

5. Il y avait de ce nom une femme auteur assez connue, et qui ne mourut qu'en 1683 ; mais le comte de Grignan eut une sœur qui fut religieuse et peut-être supérieure de la Ville-Dieu; c'est bien certainement d'elles ou de la supérieure de ce couvent qu'il est ici question : voyez le milieu du premier alinéa de la lettre suivante, p. 116.

ce pauvre garçon vous font mille amitiés. C'est au travers de toutes les épines que vous voyez, que j'espère parvenir sûrement à la joie de vous recevoir et de vous embrasser de toute la tendresse de mon cœur. 1680

---

865. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi 30e octobre[1].

J'ARRIVAI hier au soir, ma très-chère, par un temps charmant et parfait : si vous êtes bien sage, vous en profiterez, et vous n'attendrez point l'autre lune, à cause des pluies[2] et des mauvais chemins ; je n'avois jamais vu ceux de Bretagne en cette saison[3]. Vous savez pourquoi je suis venue sans perdre un moment. Je vous écrivis de Malicorne de quelle façon nous amusions les douleurs et la fièvre de mon pauvre fils ; nous avons enfin réussi, par un bon gouvernement, à le remettre dans son naturel : plus de fièvre, plus de douleurs, assez de forces ; il n'y a plus qu'à le guérir de cette santé, et non pas à le ressusciter : c'est à quoi nous allons travailler. J'ai trouvé le chevalier en parfaite santé[4] ; nous causâmes fort ; il me dit des choses particulières et très-agréables ; vous les apprendrez, car peut-être n'a-t-il osé[5] les écrire. Je suis ravie qu'il soit ici[6] : je voudrois qu'il y pût demeurer ;

LETTRE 865. — 1. Dans l'édition de 1737, cette lettre est datée par erreur du 23e octobre.

2. « De peur des pluies. » (*Édition de* 1754.)

3. Le texte de 1737 s'arrête aux mots « en cette saison, » pour reprendre à : « J'ai trouvé le chevalier en parfaite santé. »

4. « Je trouvai ici le chevalier à mon arrivée. » (*Édition de* 1754.)

5. « N'a-t-il point osé. » (*Ibidem.*)

6. « Qu'il soit dans cette maison. » (*Ibidem.*)

1680 du moins il ne quittera pas le quartier, il y aura sa plus grande affaire : cette pensée doit rendre votre voyage bien doux. Vous me priez de vous recevoir avec une joie sincère ; vraiment, ma fille, je voudrois bien savoir où vous voudriez que j'en prisse une autre. Nous avons vu [7], le chevalier et moi, votre appartement ; vraiment il sera joli, et vous en serez contente. Je le suis fort de la belle et nette explication de Madame de la Ville-Dieu : cela s'étoit brouillé dans ma tête, en voilà pour toute ma vie. Elle emmènera Pauline : nous aimerions bien mieux que vous l'amenassiez avec vous ; eh, bon Dieu ! que nous en serions aises ! M. de la Garde me mande qu'elle avoit suivi[8] mon conseil de l'année passée, et qu'elle avoit cousu sa jupe avec la vôtre, et tout cela d'une grâce et d'un air à charmer : je ne verrai jamais tout cela ; vous m'en consolerez, mais en vérité, il ne faut pas moins que vous. Je comprends votre colère de n'avoir pas dit adieu à Monsieur l'Archevêque : hélas ! à quoi pense-t-on quand on quitte une personne de cet âge[9] ? Tout ce qui ressemble à une séparation éternelle fait bien mal au cœur.

Les chansons de M. de Coulanges sont fort jolies ; il falloit que votre hôtellerie fût bien pleine pour avoir suffoqué sa vivacité : ah ! c'est trop de monde à la fois ; pour moi, je n'y pourrois pas résister avec toutes mes vertus populaires. En vérité, je suis ravie de penser que vous ne vous ruinerez cet hiver ni à Aix, ni dans votre auberge : l'état de mon âme est délicieux de voir votre retour aussi sûr qu'il le peut être. Je[10] serois trop aise si la situa-

7. Cette phrase n'est pas dans l'édition de 1737, qui commence ainsi la suivante : « Je suis fort contente, etc. »

8. « Que Pauline avoit suivi, etc. » (*Édition de* 1754.)

9. Monsieur l'archevêque d'Arles étoit alors âgé d'environ soixante-dix sept ans. (*Note de Perrin*, 1754.)

10. Cette phrase ne se lit pas dans le texte de 1737.

tion de ce pauvre garçon ne troubloit ma tranquillité. Monsieur le Coadjuteur est parti; il a fait régler la manière dont M. de Vendôme traitera M. de Grignan[11] : il faut le savoir une bonne fois; et quand on obéit au Roi, on ne peut être mal content. J'achèverai ce soir ma lettre, je vous dirai ce que j'ai vu et entendu. 1680

J'ai vu toutes mes pauvres amies. Mme de la Fayette a passé ici l'après-dînée entière; elle se trouve fort bien du lait d'ânesse. Il ne m'a pas paru que Mme de Schomberg[12] ait encore pris ma place; il y a bien des paroles dans cette nouvelle amitié. Ne vous souvient-il point de ce que nous disions du plaisir que l'on prenoit à étaler sa marchandise avec les nouvelles connoissances? Il n'y a rien de si vrai : tout est neuf, tout est admirable, tout est admiré; on se pare de ses richesses, on se loue à l'envi; il y a bien plus d'amour-propre dans ces sortes d'amitiés que de confiance et de tendresse : enfin je ne crois pas être tout à fait jetée au sac aux ordures. Montgobert m'écrit des merveilles de son raccommodement; il me paroît que désormais rien n'est capable de la séparer de vous : il me sembloit que je voyois ce fond, et que c'étoit dommage qu'il fût couvert d'épines et de brouillards.

Vous avez donc été à cette visite, et vous avez passé, sans que rien vous en ait empêchée, sur le bord des précipices; vous m'amusez d'une prairie, mais le chevalier m'a conté comme il se jeta une fois[13] à votre litière, et vous en fit descendre par force, parce que vous alliez périr : pour moi, je ne puis comprendre ce plaisir et que vous soyez aise de rêver et d'attacher vos yeux sur cette

11. Il s'agissoit du cérémonial entre M. de Vendôme et M. de Grignan, à l'arrivée de M. de Vendôme en Provence. (*Note de Perrin*, 1754.)

12. Voyez la note 9 de la lettre suivante, p. 120.

13. « Un jour. » (*Édition de* 1754.)

1689 horreur qui vous met à une ligne de la mort. Pourquoi vous piquez-vous, ma fille, d'être plus intrépide que le chevalier? Est-il besoin de joindre cette sorte de mérite avec les autres qualités plus convenables que vous avez? J'admire[14] bien ceux qui nous y laissent aller : c'est laisser une épée entre les mains d'un furieux, que de laisser un précipice à votre hardiesse. L'Épine se joignoit au chevalier pour me conter cette effroyable histoire; *ce que Dieu garde est bien gardé :* voilà tout ce que j'ai à dire. La gaieté et les chansons du petit Coulanges sont d'une grande utilité dans de telles visites. Mme de Coulanges m'écrit des douceurs extrêmes, et pour vous, et pour moi. Mmes de la Fayette donc, de Lavardin, d'Uxelles, de Bagnols, ont causé des nouvelles du monde. Mlle Amelot[15] fut mariée dimanche, sans que personne l'ait su, avec un M. de Vaubecourt, tout battant neuf, homme de qualité peu riche, dont la mère est de Châlons. Tout a été bon plutôt que de nous ennuyer encore cet hiver de sa langueur passionnée. Adieu, mon enfant : nous sommes occupés de vous bien recevoir. Voici[16] encore une occasion où l'éloignement nous va faire

14. Cette phrase et la suivante manquent dans l'édition de 1754.

15. Catherine Amelot de Gournay, fille de Jean Amelot, seigneur de Gournay et de Neuvy, et de Marie Lyonne, et sœur d'Amelot l'ambassadeur. Née en 1656, elle épousa, le 28 octobre 1680, Louis-Claude de Nettancourt de Haussonville, comte de Vaubecourt, lieutenant général des armées du Roi, fils du second lit de Nicolas comte de Vaubecourt et de Claire Guillaume, fille d'un vidame de Châlons. Le comte de Vaubecourt était « un homme fort court, mais brave, fort appliqué et très-honnête homme. » (Saint-Simon, tome V, p. 18.) Il fut tué en 1705 à l'armée de Piémont, qu'il commandait en l'absence de Vendôme. Sa femme lui survécut jusqu'en 1710 et mourut sans enfants. « Elle étoit encore belle, dit Saint-Simon (tome VIII, p. 118); elle avoit fait du bruit et étoit encore fort du grand monde, mais jamais de la cour. »

16. Cette phrase ne se lit que dans le texte de 1754.

dire bien des choses à contre-temps. Vous me souhaitez ici, vous croyez que je passerai l'hiver en Bretagne ; j'en ai vu l'heure et le moment ; mais enfin me voilà, me voilà, ma très-chère, et je vous avoue que j'en suis ravie. 1680

866. DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME ET A MONSIEUR DE GRIGNAN.

A Paris, ce vendredi, jour de la Toussaint[1].

Je viens de mander à Mme de Coulanges que je suis toute décontenancée d'être à Paris dans cette saison, et que *je ne m'y suis jamais trouvée à telle fête*[2] : si Monsieur le Coadjuteur veut prendre ce jeu de mots pour lui[3], je le lui donne de tout mon cœur. Elle me mande[4] qu'elle a reçu une de vos lettres tellement jolie et plaisante, qu'elle ne se peut lasser de la lire ; et vous avez le courage de me mander par le même ordinaire[5] que votre style est fade, et ressemble comme deux gouttes d'eau à celui de cette dame qui écrivit à M. de Coulanges dans ma lettre. Vous méritez bien d'être grondée quand vous dites de ces choses-là.

Si vous voulez, ma chère fille, que je vous parle libre-

Lettre 866 (revue en partie sur une ancienne copie). — 1. Dans notre manuscrit : « A Paris, ce 1er novembre. »

2. « A une telle fête. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

3. Monsieur le Coadjuteur ne haïssoit pas de jouer quelquefois sur les mots. (*Note de Perrin*, 1754.)

4. « Si Monsieur le Coadjuteur veut prendre cette sottise, je la lui donne de tout mon cœur. Mme de Coulanges m'écrit, etc. » (*Éditions de* 1737 *et de* 1754.)

5. « Par le même courrier. » (*Ibidem.*) — Notre manuscrit ne donne pas la fin de cette phrase (« et ressemble, etc. »), et s'arrête après le premier alinéa de la lettre.

1680 ment et selon la droite raison, M. de Grignan devroit vous faire partir, sans attendre qu'il ait fait tout son cérémonial[6] pour l'arrivée de M. de Vendôme : cela vous jettera dans le mois de janvier, et c'est pour en mourir. M. de Vendôme s'arrête partout : il sera quelques jours à Orléans, cinq ou six à chasser avec l'archevêque de Lyon ; et vous voyez bien qu'à le recevoir, le mener à Aix, revenir[7], ce sont des tours infinis ; et c'est ne vous pas ménager que de retarder votre départ. Voilà ce que mon attention pour votre santé me fait vous écrire ; je souhaite que tout cela soit aussi inutile et aussi mal à propos que la plus grande partie des choses que l'on dit de loin, et que vous ayez déjà pris votre jour pour partir, quand vous lirez cette lettre, comme j'ai reçu[8] à Paris vos craintes que je ne passe l'hiver en Bretagne.

Mon cher Comte, après vous avoir embrassé malgré vos infidélités, c'est à vous que j'adresse ce discours. Votre amitié doit vous donner les mêmes soins et les mêmes pensées qu'à moi.

On dit que Mme de Schomberg nous quitte[9] et va demeurer au faubourg Saint-Germain. C'est une très-plaisante chose que les préparatifs que l'on fait pour observer la nouvelle liaison de Mmes de Schomberg et de la Fayette. L'abbé Têtu prétend que cette liaison fera enrager Mme de

6. « Qu'il ait achevé son cérémonial. » (*Édition de* 1754.)
7. « Revenir ensuite. » (*Ibidem.*)
8. « Comme je reçois, etc. » (*Ibidem.*)
9. L'ancienne maréchale ne songeait assurément point à quitter sa retraite du faubourg Saint-Antoine (voyez tome II, p. 141, note 7); il s'agit donc ici de la jeune (voyez même tome, p. 197, note 3).

Coulanges, et il l'aime encore assez pour en être ravi. 1680
Brancas en est désespéré ; il étoit sur le sujet de Mme de Schomberg, comme s'il étoit encore à l'hôtel de Rambouillet. Si Mme de Coulanges pouvoit se venger par une amitié et une liaison avec vous, cela feroit le plus plaisant effet du monde : pour moi, je ménage mes entrées, pour récompense de mes anciens services. Ce que nous croyons, Corbinelli et moi, c'est qu'il ne manquera rien que de l'amitié à toute cette préparation. Adieu, ma chère enfant : il est tard ; je me suis laissé accabler de visites ; vous vous moquez toujours de mes prévoyances, et je suis suffoquée quand j'attends à l'extrémité.

---

*867. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

[A Paris .... novembre?]

.... Monsieur de Vendôme arrivera affamé, et fort bien intentionné d'écumer ce qui reste d'argent dans cette province, et l'on y marchande à vous donner cent aunes de damas. Si ce n'étoit la conscience, on feroit bien mieux de les traiter comme ils vont être. Vous verrez la belle vie que va faire ce gouverneur, et comme il se moquera de leur amitié, pourvu qu'il ait de l'argent ; et peut-être même on ne laissera pas de l'aimer ; au moins, que

Lettre 867 (revue sur une ancienne copie). — 1. Nous laissons ce fragment, que notre manuscrit nous donne sans date, au mois où il a été placé dans le volume des *Lettres inédites* de 1827 ; mais il nous paraît probable qu'il faisait partie d'une lettre antérieure. Il est question du meuble de damas dans la lettre du 25 mai (tome VI, p. 420), et l'on prévoyait déjà vers ce temps-là l'arrivée du duc de Vendôme (même tome, p. 443, et note 19).

1680 M. de Grignan ne soit pas contre lui, voilà tout ce que je demande.

Ne voulez-vous pas bien me permettre présentement de passer derrière le rideau, et de vous faire venir sur le théâtre? Votre rôle est héroïque, et d'un cothurne[2] qui passe toutes mes forces; il me semble que vous avez le monde à soutenir, et si vous n'aviez cette maxime de l'Évangile, qu'à chaque jour *et à chaque heure* suffit son mal[3] (c'est ce que vous y avez ajouté), vous ne soutiendriez pas tout ensemble les peines et les soins, les prévoyances, les ordres à donner, mais surtout les impossibilités dont vous me paroissez surchargée et accablée. Quelle force Dieu vous a donnée! Vous me faites souvenir d'Horace, qui sépara ses ennemis, pour les combattre séparément[4] : ils étoient trop forts ensemble; cette pensée lui réussit, et à vous celle de la patience chrétienne, qui vous fait combattre et souffrir, jour à jour, heure à heure, ce que la Providence a commis à vos soins et à vos ordres. Cet état est tellement au-dessus de ma portée que je joins l'admiration à la part que mon cœur m'y fait prendre, que vous ne doutez pas qui ne soit grande et sincère. Vous admirez que nous répondions à toutes les fantaisies que vous nous présentez; hélas! nous sommes trop heureux que vous nous attaquiez; nous n'avons que cela à faire : mais que vous,

2. Ce mot manque dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694. Furetière n'en donne que le sens propre et ce seul sens figuré : « *Cothurne* se dit figurément du style pompeux et tragique. »

3. *Évangile de saint Matthieu*, chapitre VI, verset 34.

4. Dans l'édition de 1827, pour éviter la répétition, on avait substitué à *séparément*, les mots *l'un après l'autre*. — Six lignes plus bas, on avait ainsi corrigé la tournure : «.... à la part que mon cœur m'y fait prendre; vous ne doutez pas qu'elle ne soit grande et sincère. » — Dans la dernière phrase, on avait remplacé « et que je loue sans cesse, » par « ce que je loue sans cesse. »

avec vos deux Grignans à soutenir, accablée de toutes sortes d'affaires de tous côtés, et quelles affaires ! votre esprit soit assez étendu et assez universel pour passer de ces tristes pensées à Rochecourbières, à des bouts-rimés, à des conversations plaisantes, qui feroient croire que vous êtes toute libre et toute désoccupée, voilà ce qui est très-miraculeux, très-aimable, très-admirable, et c'est aussi ce que j'admire et que je loue sans cesse, et ce que je ne comprendrois pas, si on me le contoit d'une autre, et que je ne le visse pas en vous. 1680

---

868. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, ce mercredi 6e novembre.

Je vous conseille toujours, ma fille, de partir le plus tôt que vous pourrez : si vous attendez que M. de Grignan ait rempli tous ses devoirs, il ne faut point penser à venir cet hiver. Il me semble que l'amitié qu'il a pour vous le doit obliger à prendre toute autre résolution que celle de vous exposer au froid et aux mauvais chemins; je ne comprendrai jamais une autre conduite. Vous êtes bien née pour n'avoir jamais un moment de joie et de tranquillité, puisque vous passez légèrement sur votre séjour de Paris, pour vous occuper de votre retour à Grignan. Voilà une sorte de *dragon* dont on n'a jamais accoutumé de se charger, quand on est encore au milieu des agitations d'un départ. Pour moi, ma chère enfant, je ne sais ce qui vous oblige de penser à quitter Paris, quand vous y serez une fois : votre logement y sera commode, votre bail renouvelé pour quatre ans, votre dépense réglée; et si vous voulez éviter, c'est-à-dire M. de

1680 Grignan, les dépenses extraordinaires, vous trouverez que c'est le seul lieu où vous pouvez reprendre haleine : la dépense d'Aix est une furie; je me figure que vous êtes un peu revenue de l'économie de Grignan[1], où vous trouviez que vous pouviez vivre pour rien; cela s'appelle rien, rien du tout : vos trois tables fort souvent dans la galerie, et toutes les visites et les trains; toujours nourrir bêtes et gens, chose qu'il n'y a plus que vous au monde qui fassiez[2]; toute cette fameuse auberge, tout ce concours de monde me paroît, quoi que vous disiez, un fleuve qui entraîne tout. Enfin, ma fille, je n'ose penser à ce tourbillon, et il me semble que vous allez vous reposer ici : attendez du moins que vous ayez confronté les dépenses pour envisager votre départ[3]; il est question d'arriver, c'est ce que je souhaite de tout mon cœur.

Mlle de Méri est fixée : elle s'arrangera tout à loisir, rien ne la presse; elle voit bien que je suis plus aise qu'elle soit ici, quand elle y peut être, que de l'aller chercher plus loin; c'étoit pour la faire décider que je vous en écrivois; car quand on ne peut se résoudre, la vie se passe à ne point faire ce qu'on veut. Elle est bien mieux qu'elle n'étoit : elle parle; elle est capable d'écouter; nous causons fort tous les soirs. Ah! mon enfant, qu'il est aisé de vivre avec moi! qu'un peu de douceur, d'espèce de société, de confiance même superficielle, que tout cela me mène loin! Je crois, en vérité, que personne n'a plus de facilité que moi dans le commerce de la vie[4] : je voudrois que vous vissiez comme cela va bien,

LETTRE 868. — 1. « De cette économie de Grignan. » (*Édition de* 1754.)

2. Comparez le commencement de la lettre du 2 août 1671, tome II, p. 303.

3. « Votre retour. » (*Édition de* 1754.)

4. « Dans le commerce de la vie civile. » (*Ibidem.*)

quand Mlle de Méri veut[5]. Elle me témoigna l'autre jour qu'elle savoit en gros les malheurs de mon fils, et qu'elle eût bien voulu en savoir davantage : je me tins obligée de cette curiosité, et je lui contai tout le détail de nos misères ; ainsi de plusieurs autres choses : voilà ce qui s'appelle vivre avec les vivants. Mais quand on ne peut jamais rien dire qui ne soit repoussé durement ; quand on croit avoir pris les tours les plus gracieux, et que toujours ce n'est pas cela, c'est tout le contraire ; qu'on trouve toutes les portes fermées sur tous les chapitres qu'on pourroit traiter ; que les choses les plus répandues se tournent en mystère ; qu'une chose avérée est une médisance et une injustice ; que la défiance, l'aigreur, l'aversion sont visibles et sont mêlées dans toutes les paroles : en vérité, cela serre le cœur, et franchement cela déplaît un peu ; on n'est point accoutumé à ces chemins raboteux, et quand ce ne seroit que pour vous avoir enfantée, on devroit espérer un traitement plus doux. Cependant, ma fille, j'ai souvent éprouvé ces manières si peu honnêtes ; ce qui fait que je vous en parle, c'est que cela est changé, et que j'en sens la douceur ; si ce retour pouvoit durer, je vous jure que j'en aurois une joie sensible, mais je vous dis sensible ; il faut me croire quand je parle, je ne parle pas toujours. Ce n'a point été un raccommodement, c'est un radoucissement de sang, entretenu par des conversations douces et assez sincères, et point comme si on revenoit toujours d'Allemagne. Enfin, je suis contente, et je vous assure qu'il faut peu pour me contenter. La privation des rudesses me tiendroit lieu d'amitié en un besoin : jugez ce que je sentirai si vous pouvez faire que l'honnêteté, la douceur, une superficie de confiance, la causerie et tout ce qu'on a 1680

5. « Quand notre cousine veut. » (*Édition de* 1754.)

1680 enfin avec ceux qui savent vivre, puisse être désormais établi entre elle et moi[6]. Je trouve que la froideur et l'indifférence sont bien marquées entre M. de la Garde et vous, par l'affectation de ne point venir à Grignan quand vous êtes seule, et par celle de prier toute la famille d'aller à la Garde, hormis vous. Je suis très-fâchée de cette séparation, après avoir été si bien et si agréablement ensemble : nous en parlerons.

Je reçois votre lettre du 30e octobre ; c'est fort bien fait d'avancer toujours ses troupes ; je n'ai plus qu'à vous dire, ma fille, qu'il est vrai que je suis ici. Je pris la résolution de partir avec précipitation ; elle a parfaitement réussi. Vous me parlez de la campagne comme d'une solitude ; oui Livry, oui les Rochers ; mais Grignan, je ne vous le passerai jamais sous ce nom : c'est une cour, c'est un mouvement perpétuel, et vous vous reposerez ici. J'approuve fort les fêtes et les jours gras dans notre forêt : vous savez comme j'en use quelquefois[7]. Il me semble que M. de Vendôme abuse bien de votre patience ; il s'amuse et se divertit partout. Vous ne savez point encore si M. de Grignan sera nécessaire à cette première assemblée[8] ; mais ce qui est assuré, c'est que s'il est obligé d'y être, vous ne devez pas l'attendre, quelque différence qu'il y ait

6. Mlle de Méri, sœur du marquis de la Trousse, était d'un caractère difficile, dont une mauvaise santé augmentait l'aigreur. Voyez, entre autres, les lettres du 15 septembre 1679 et du 7 juillet 1680, tome VI, p. 3 et p. 514.

7. « Comme j'en usai l'année passée. » (*Édition de* 1754.) Voyez tome VI, p. 293 et 294. — Tout ce qui suit, jusqu'à : « Nous faisons achever, etc., » manque dans l'édition de 1737.

8. L'assemblée de 1680 fut ouverte à Lambesc par le comte de Grignan le 4 décembre : voyez la *Gazette* du 21. — Le duc de Vendôme, nous l'avons dit (p. 16, note 8), ne vint en Provence qu'en 1681.

entre venir seule ou être conduite par lui : l'inconvénient 1680
seroit encore plus grand d'avoir à craindre le mauvais temps et les mauvais chemins. Nous faisons achever tout votre appartement; bientôt il n'y manquera plus que vous. Adieu, ma très-chère enfant : venez gaiement, songez que votre voyage est un coup de partie pour votre maison; mais ne vous chargez point de *dragons*, et croyez que pour cette fois vous n'y résisterez pas. Enfin, ma fille, je vous recommande la personne du monde qui m'est la plus chère : ayez un peu de considération pour vous sous ce titre, quoique tant d'autres raisons encore dussent vous y obliger. Le chevalier est à Versailles : Monsieur le Dauphin et Madame la Dauphine ont encore la fièvre; il faut que les menins fassent leur devoir. Toutes vos amies ont fort bien fait pour moi. Je ne sais point de nouvelles; si j'étois aux Rochers, je ne vous en laisserois pas manquer. Il me paroît que le zèle de Mlle de Grignan ne se peut contenir sans être communiqué :

A peine tout son cœur peut suffire à l'amour.

Elle en fera une agréable confidence à l'abbé de la Vergne[9].

---

869. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, vendredi 8e novembre.

Je fais de mes hôtes[1] un usage bien différent de ce que

9. Voyez tome IV, p. 277, note 8.

Lettre 869. — 1. Mlle de Méri et M. le chevalier de Grignan étoient tous deux logés à l'hôtel de Carnavalet, à l'arrivée de Mme de Sévigné à Paris. (*Note de Perrin.*)

1680 vous pensez. Je suis bien fâchée de n'avoir pas songé, dès les Rochers, à vous rassurer là-dessus : je suis fort aise de les avoir ; je passe tous les soirs plus d'une heure et demie à causer avec Mlle de Méri ; elle déménage avec un loisir et une persuasion si visible que rien ne la presse, que l'on peut croire qu'elle en est contente, quoiqu'elle ne le dise point. C'est une plaisante étude que celle des manières différentes de chacun. Quant au chevalier, c'est une joie pour moi que son retour de Versailles ; nous causâmes hier au soir deux heures chez Mlle de Méri : il ne peut présentement quitter son jeune maître, qui est considérablement malade. L'Anglois[2] a promis au Roi sur sa tête, et si positivement, de guérir Monseigneur dans quatre jours, et de la fièvre, et du dévoiement, que s'il n'y réussit, je crois qu'on le jettera par les fenêtres ; mais si ses prophéties sont aussi véritables qu'elles l'ont été pour tous les malades qu'il a traités, je dirai qu'il lui faut un temple comme à Esculape. C'est dommage que Molière soit mort ; il feroit une scène merveilleuse de Daquin[3], qui est enragé de n'avoir pas le bon remède, et de tous les autres médecins, qui sont accablés par les expériences, par les succès, et par les prophéties comme divines de ce petit homme[4]. Le Roi lui a fait composer

2. Le chevalier Talbot. Voyez, dans la *Correspondance de Bussy*, la lettre de Mme de Scudéry à Bussy, du 14 novembre suivant.

3. Premier médecin du Roi. Voyez tome III, p. 30, note 9. « Daquin, dit Saint-Simon (tome I, p. 109), étoit grand courtisan, mais rêtre, avare, avide, et qui vouloit établir sa famille en toute façon. » Renvoyé de la cour en 1693 par l'influence de Mme de Maintenon, qui ne l'avait jamais aimé, il mourut à Vichy trois ans après.

4. Cependant il est dit dans le *Mercure* d'octobre de 1680 (p. 272 et suivantes) que Daquin employait, lui aussi, le remède anglais pour guérir les fièvres intermittentes, que Fagon, premier médecin de la Reine, savait également le réparer, et que le Bel, premier

son remède devant lui, et lui confie la santé de Monseigneur. Pour Madame la Dauphine, elle est déjà mieux ; 1680
et le comte de Gramont disoit hier au nez de Daquin :

> Talbot est vainqueur du trépas[5] ;
> Daquin ne lui résiste pas ;
> La Dauphine est convalescente :
> Que chacun chante, etc.

On ne parle à la cour que de cela. Le chevalier me conta mille choses qui sont fort amusantes, et qui ne s'écrivent point. Je vous assure que c'est un grand avantage que d'être placé en ce pays-là, et que cela donne une familiarité et des occasions qu'on ne trouve point quand on s'en retire. Je ne sais point vos desseins ; mais nous voyons que M. de Vendôme n'est point fort pressé d'arriver en Provence : il est encore à Orléans, où il court le cerf ; il veut s'arrêter à Lyon ; et s'il faut que M. de Grignan soit à l'assemblée, comme je le crois, et qu'il vous renvoie votre carrosse, vous voilà dans le mois de janvier ; et peut-on vous aimer, et envisager votre voyage en ce temps-là ? Je pense qu'il faut toujours mettre la santé avant toutes choses : nous sommes encore étrangement blessés de votre retour au mois de mai ; il n'y a qu'un *dom courrier*[6] qui puisse soutenir ces fatigues ; je suis persuadée que vous en connoîtrez l'impossibilité ; mais pourquoi le penser et le dire ? Enfin c'est se ruiner que de faire tant de dépenses de louage de maison,

médecin de Madame, l'avait découvert de son côté, mais qu'il se servait d'eau, et les autres de vin, pour l'infuser.

5. Parodie du chœur de la 1re scène du Ve acte d'*Alceste*. Coulanges en avait fait d'autres parodies. Voyez tome IV, p. 175, 308 et 309.

6. Toussaint de Forbin Janson, ancien évêque de Marseille, alors évêque de Beauvais. (*Note de l'édition de* 1818.) Ou peut-être le bel abbé : voyez la lettre du 1er septembre précédent, p. 50.

1680 d'ajustements et de ballots pour trois mois : il semble que vous preniez plaisir à gâter le voyage du monde le plus agréable et le plus utile pour votre maison. Si vous me demandez de quoi je me mêle, de vous gronder ainsi, je vous répondrai que je me mêle de mes affaires, et que prenant à votre personne et à vos intérêts une part aussi intime que celle que j'y prends, je trouve que tous ces arrangements et dérangements ruineux sont les miens. Voudriez-vous, ma chère enfant, achever de vous abîmer à Aix, ou vous dessécher cet hiver à la bise de Grignan? Je suis en vérité fort occupée de toutes ces choses; mais quelque envie que j'aie de vous embrasser, je vous conseillerois de ne point venir, si vous n'étiez ici qu'un moment : je ne crois pas que le bon sens puisse décider d'une autre manière.

Nous verrons si la santé de mon fils ne changera rien à ses dispositions; j'en doute, du moins, pour sa charge, car elles sont dans son cœur depuis longtemps. Tous les événements d'ici-bas sont des jeux de la Providence; je la regarde faire, et je médite sans cesse sur notre dépendance et sur la variété de nos opinions; mais les sentiments du cœur sont plus profonds, et j'en juge ainsi par les miens : la tendresse que j'ai pour vous, ma chère bonne, me semble mêlée avec mon sang, et confondue dans la moelle de mes os; elle est devenue moi-même, je le sens comme je le dis[7].

7. Ici le commerce de lettres est interrompu jusqu'au 13 de septembre 1684, qui fut le lendemain du jour que Mme de Sévigné se sépara de Mme de Grignan pour s'en aller aux Rochers, où l'état de ses affaires l'obligeoit de se rendre pour quelque temps. (*Note de Perrin*, 1754.) — Dans la première édition du chevalier (1737), la correspondance de Mme de Sévigné avec Mme de Grignan ne recommence qu'au 8 octobre 1688.

870. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ. 1680

Près de quatre mois après que j'eus écrit cette lettre à Mme de Sévigné (n° 850, p. 58), je lui écrivis encore celle-ci.

A Autun, ce 28e décembre 1680.

Ma fille de Sainte-Marie a mandé à sa sœur que vous étiez à Paris, Madame, et Mme de Grignan avec vous. Je m'en réjouis, car notre commerce sera plus fréquent; et il n'y a guère de choses au monde que j'aime mieux que lui. Mais à propos de cela, Madame, je vous apprends que je vais associer le Roi à ce commerce (je dis le Roi, ne vous déplaise)[1]. Vous avez su que je lui avois envoyé[2] un manuscrit au mois de juin dernier[3]. Il y a pris tel goût qu'il l'a gardé, et m'en a fait demander un autre. Celui donc que je lui vais[4] envoyer au jour de l'an prochain, est depuis 1673 jusques à la fin de 1675, qui sont les trois ans de notre vie où vous m'avez le plus et le mieux écrit[5].

Lettre 870. — 1. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale: « Mais à propos de cela, Madame, vous ne savez pas que je vais associer le Roi à ce commerce (le Roi, ne vous en déplaise). »

2. Dans notre copie: « que je lui avois déjà envoyé; » mais *déjà* est écrit en interligne et d'une autre main que celle de Bussy.

3. Voyez la lettre de Bussy du 25 juin précédent, tome VI, p. 484.

4. Dans notre manuscrit: « que je lui en vais; » *en* est écrit en interligne, d'une autre main. — Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, à la ligne suivante: « à ce jour de l'an prochain. »

5. Nous avons, pour les années 1673-1675, quatorze lettres de Mme de Sévigné à Bussy, et trois de Mme de Grignan. On pourrait être tenté de croire que le manuscrit dont Bussy parle ici est celui que possède la bibliothèque de l'Institut (voyez tome III, p. 208, note 2), si, outre les lettres écrites dans les années 1673 (à partir du 6 janvier), 1674 et 1675, il ne contenait encore celles de 1676 jusqu'au 7 octobre. Parmi ces dernières il y en a deux de Mme de Sévigné et deux de Mme de Grignan.

1680 Comme le Roi a bien de l'esprit[6], il sera charmé de vos lettres. Il en verra aussi quelques-unes de Mme de Grignan, qui ne lui déplairont pas. Je vous montrerai cela à mon premier voyage de Paris, et je vous étonnerai quand je vous ferai voir que tout exilé que je suis, je parle aussi hardiment au Roi que si j'étois son favori.

1681

871. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Huit jours après que j'eus écrit cette lettre, je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 2e janvier 1681.

Bonjour et bon an, mon cher cousin[1]. Je prends mon temps de vous demander pardon après une bonne fête, et en vous souhaitant mille bonnes choses cette année suivie de plusieurs autres. Il me semble qu'en vous adoucissant ainsi l'esprit, je vous disposerai à me pardonner d'avoir été si longtemps sans vous écrire, et à cette jolie veuve que j'aime tant, et dont je disois encore hier tant de bien. Si vous saviez, mon cousin, et ma chère nièce, toutes les tribulations que j'ai eues depuis trois ou quatre mois, vous auriez pitié de moi; je vous les conterai quelque jour, car elles ne sont pas d'une ma-

6. « Comme il a bien de l'esprit. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*) Dans le même manuscrit, la dernière phrase est ainsi conçue : « Je vous montrerai cela à ce printemps que j'irai à Paris, et.... je parle aussi franchement et aussi hardiment (au Roi, *en interligne de la main de Bussy*) que si j'étois son favori. Adieu, ma chère cousine : je vous demande le secret. »

Lettre 871. — 1. « Mon pauvre cousin. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

nière à les pouvoir écrire[2]. Je partis de Bretagne le 1681
20[e] octobre (qui étoit bien plus tôt que je ne pensois), pour venir à Paris. Un mois après j'eus le plaisir d'y recevoir ma fille; mais ce n'étoit pas elle qui me faisoit venir. Je l'ai trouvée mieux que quand elle partit; et cet air de Provence qui la devoit dévorer, ne l'a point dévorée : elle est toujours aimable, et je vous défie de vous voir tous deux et de parler ensemble sans vous aimer.

J'ai toujours pensé à vous, et j'ai dit mille fois : « Mon Dieu! je voudrois bien écrire à mon cousin de Bussy; » et jamais je n'ai pu le faire. Pour moi, je crois qu'il y a de petits démons qui empêchent de faire ce qu'on veut, rien que pour se moquer de nous, et pour nous faire sentir notre foiblesse; ils ont eu contentement, et je l'ai sentie dans toute son étendue.

Nous avons ici une comète[3] qui est bien étendue aussi; c'est la plus belle queue qu'il est possible de voir. Tous les grands personnages sont alarmés, et croient fermement que le ciel, bien occupé de leur perte, en donne des avertissements par cette comète. On dit que le cardinal Mazarin étant désespéré des médecins, ses courtisans crurent qu'il falloit honorer son agonie d'un prodige, et lui dirent qu'il paroissoit une grande comète

2. Mme de Sévigné veut parler sans doute de l'inquiétude que lui donnait la maladie de son fils.

3. Cette comète, dit Arago, l'une des plus brillantes des temps modernes, « fut découverte par Kirch, à Cobourg en Saxe, le 14 novembre 1680, et observée jusqu'en mars 1681. Elle a été l'objet des recherches des plus illustres astronomes et géomètres. » Sa queue paraissait souvent embrasser un espace de soixante-dix à quatre-vingt-dix degrés. D'après les calculs de M. Encke, la durée probable de sa révolution serait de huit mille huit cent treize ans; d'après une conjecture antérieure de Halley, de cinq cent soixante-quinze. Voyez l'*Astronomie populaire* d'Arago, tome II, p. 347, 348, 321, 461, 477 et suivantes.

1681 qui leur faisoit peur. Il eut la force de se moquer d'eux, et il leur dit plaisamment que la comète lui faisoit trop d'honneur[4]. En vérité, on devroit en dire autant que lui ; et l'orgueil humain se fait trop d'honneur de croire qu'il y ait de grandes affaires dans les astres quand on doit mourir[5].

Adieu[6], mon cher cousin ; adieu, ma chère nièce. Mandez-moi de vos nouvelles. Cependant nous allons reprendre, le bon Corbinelli et moi, le fil de notre discours[7].

4. On lit dans les *Memoires de Choisy*, tome LXIII, p. 208 : « Sur ce que Brayer, qui avoit la conversation fort agréable, lui dit, en causant et sans songer à rien, qu'il paroissoit une comète, il se l'appliqua aussitôt, et dit, en s'humiliant et acceptant l'augure : « La « comète me fait trop d'honneur. » — Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « On dit fadement au cardinal Mazarin qu'il y avoit une grande comète qui paroissoit ; il étoit alors désespéré des médecins, et ses courtisans crurent qu'il falloit honorer son agonie d'un prodige, dont il eut l'esprit de se moquer, et répondit plaisamment : « La comète me fait trop d'honneur. »

5. La comète de 1680-1681 donna lieu aux fameuses *Lettres sur la comète*, dans lesquelles Bayle démontra la puérilité des craintes que l'apparition des ces astres inspire à la multitude, préjugé qu'il considère avec raison comme un reste de l'astrologie judiciaire. (*Note de l'édition de* 1818.) La *lettre* de Bayle *à M. L. A. D. C.*, *docteur de Sorbonne, où il est prouvé.... que les comètes ne sont point le présage d'aucun malheur*, est datée de 1681 et parut en 1682 à Cologne, 1 volume in-12.

6. Dans notre manuscrit, ce dernier paragraphe est précédé de ces mots, écrits d'une autre main que celle de Bussy : « Tout mon silence ne me fait pas oublier les charmes de vos traductions. » Voyez ci-dessus, p. 59, note 7.

7. Mandez-moi de vos nouvelles, et nous reprendrons, le bon Corbinelli et moi, le fil de notre discours. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

872. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ. 1681

Deux jours après que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Autun, ce 8e janvier 1681.

Vous avez dû recevoir une de mes lettres, Madame; ainsi je ne vous dirai rien de ce que je vous écrivois, et je ne ferai que répondre[1] à votre lettre du 2e de ce mois. Nous irons savoir d'original, Mme de Coligny et moi, au mois d'avril prochain, les peines que vous avez eues en Bretagne. Cependant je vous dirai que je suis ravi que la belle Provençale[2] se porte mieux, parce que la devant aimer (comme ce m'est une nécessité), j'aurai plus de plaisir en la trouvant plus belle.

Je crois, comme vous, qu'il y a de petits démons qui nous veulent empêcher de faire notre devoir, mais qu'ils trouvent des gens plus fragiles les uns que les autres; sans vous faire de reproches de votre paresse à m'écrire, Madame, je leur résiste mieux que vous.

La comète qu'on voit à Paris se voit aussi en Bourgogne, et fait parler les sots de ce pays-ci comme ceux de celui-là. Chacun a son héros, qui, à son avis, en doit être menacé, et je ne doute pas qu'il n'y ait des gens à Paris qui croiront que la comète a annoncé au monde la mort de Brancas[3]. Je trouve comme vous, Madame,

LETTRE 872. — 1. « Je ne ferai que réponse. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

2. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « la belle Madelonne. »

3. Charles, comte de Brancas, dont il a été si souvent question dans la Correspondance, mourut à Paris le 8 janvier 1681. Il fut enterré aux Carmélites de la rue Saint-Jacques. Voyez la lettre du 6 décembre 1688. — Il faut ou que la date du 8 janvier, donnée à notre lettre par les deux manuscrits, aussi bien que par la première

1681 que le cardinal Mazarin eut l'esprit assez fort de se moquer en mourant des flatteurs qui lui disoient que le ciel présageoit sa perte par la comète qui paroissoit alors. Votre nièce de Coligny admire la fermeté du Cardinal en cette rencontre[4]; et en effet, il faut bien de la force pour dire en mourant les mêmes choses qu'on diroit en bonne santé.

La foiblesse de craindre les comètes n'est pas moderne : elle a eu cours dans tous les siècles, et Virgile, qui avoit tant d'esprit, a dit qu'on ne les voyoit jamais impunément. Peut-être ne l'a-t-il pas cru, et que comme il étoit un des flatteurs d'Auguste, il a voulu lui persuader qu'il croyoit que le ciel témoignoit par ces signes l'intérêt qu'il prenoit aux actions et à la mort des grands princes[5]. Pour moi, je ne le crois pas, et je pense que tout au plus une comète marque l'altération des saisons, et qu'elle peut ainsi causer la peste et la famine.

édition (1697), soit fausse, ou que Bussy, sachant Brancas malade, parle de sa mort comme d'un événement certain et prochain. Mme de Scudéry lui écrivit le 16 janvier : « Brancas est mort fort chrétiennement. On demanda au coucher du Roi s'il n'avoit point fait de testament. Ce badin de comte de Gramont répondit qu'oui, et qu'il avoit fondé un hôpital pour tous les princes et les ducs de France ruinés, lesquels se disposoient à y aller. » (*Correspondance de Bussy*, tome V, p. 217.) — Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « qui croiront qu'elle a annoncé, etc. »

4. « .... que le cardinal Mazarin eut bien de l'esprit de se moquer en mourant des flatteurs qui lui dirent que le ciel.... Votre nièce de Coligny admire encore plus sa fermeté que son esprit en cette rencontre. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale*.)

5. Voyez la fin du Ier livre des *Géorgiques*. — Si des deux périodes proposées pour la comète de 1680-1681, celle de cinq cent soixante-quinze ans (voyez ci-dessus, p. 133, note 3) eût été la véritable, cet astre aurait pu être le même qui parut après la mort de César. De l'année 44 avant Jésus-Christ, date de cette mort, à l'année 1681, il y a dix-sept cent vingt-cinq ans, c'est-à-dire trois fois ladite période.

873. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Huit jours après que j'eus écrit cette lettre, je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 12e janvier 1681.

Je trouve plaisant que nous nous soyons réveillés en même temps[1] chacun de notre côté. Je crois que c'est le même jour et que nos lettres se sont croisées. Cela arrive assez souvent. Mais, mon cousin, vous m'avez mandé[2] une chose étrange : je n'eusse jamais deviné le tiers qui est entre nous[3]. Pensez-vous que l'on puisse estimer les lettres que vous avez mises dans ce que vous avez envoyé? Toute mon espérance, c'est que vous les aurez raccommodées[4]. Croyez-vous aussi que mon style, qui est toujours tout plein d'amitié, ne se puisse pas mal interpréter? Je n'ai jamais vu de ces sortes de lettres, entre les mains d'un tiers, qu'on ne pût tourner sur un méchant ton; et ce seroit faire une grande injustice à la vérité[5] et à l'innocence de notre ancienne amitié.

Je serois ravie de voir tout cela; mais le moyen? Je suis assurée (quoi que je dise[6]) que vous n'avez rien fait que de bien, et c'en est un fort grand de pouvoir divertir un tel homme, et d'être en commerce avec lui. Pour moi, je crois

Lettre 873. — 1. Les mots *en même temps* sont omis dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

2. « J'ai remarqué que cela arrive souvent. Mais, mon cousin, vous me mandez, etc. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

3. Le Roi. Voyez ci-dessus la lettre de Bussy du 28 décembre 1680, p. 131 et 132.

4. « C'est que vous les avez raccommodées. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*) — Dans ce même manuscrit, deux lignes plus loin : « Je n'ai jamais vu de lettres, etc. »

5. « A la naïveté. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

6. « Quoi que je die. » (*Ibidem.*)

1681 qu'une de mes premières amies[7] (qui passe réglément deux heures dans son cabinet) pourroit bien lire avec lui vos mémoires, et vous seriez en assez bonne main[8]. Que sait-on ce que la Providence vous garde[9]? Je me réjouis qu'elle ait donné une aussi belle terre que Lanty à notre heureuse veuve[10]. Elle vous rend heureux aussi par la douceur de son amitié et de son fidèle attachement auprès de vous. C'est une créature bien estimable, et que j'estime infiniment aussi. Embrassez-la pour moi, et recevez tous deux les amitiés et les compliments de ma fille. Elle voudroit bien que vous revinssiez pendant qu'elle est ici. Sa santé est d'une délicatesse qui fait trembler ceux qui l'aiment.

Adieu, mon cher cousin. Notre Corbinelli est ici toujours tout à vous. Nous vous écrirons ensemble. *Dites-nous toujours des nouvelles de votre commerce*[11]. Je jurerois bien que j'ai deviné, car on dit que ces gens dont je viens de vous parler, lisent ou écrivent ensemble quelque chose.

7. Mme de Maintenon. — Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « qu'une dame de mes premières amies. »

8. « Et vous seriez heureux, du goût et de l'esprit qu'elle a, d'être en si bonne main. » (*Édition de* 1697.)

9. « Nous garde. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

10. Mme de Coligny venait d'acheter la terre de Lanty (canton de Châteauvilain, arrondissement de Chaumont). Il paraît que son intention était de s'y retirer avec la Rivière, qu'elle était sur le point d'épouser. Voyez ci-après, p. 164, note 3.

11. Avec le Roi.

874. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ

Le même jour que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Autun, ce 17e janvier 1681.

Con licentia, *Signora*[1], nous nous sommes bien moqués de votre crainte, votre nièce et moi. Le Roi admirera vos lettres, ma chère cousine, et croira par tout ce qu'il verra de notre commerce, que le nom de Rabutin que nous portons tous deux, et l'agrément de nos esprits, font toute notre liaison. Je vous montrerai cela quand nous nous verrons[2], et vous serez ravie de voir que ne croyant réjouir que votre parent et votre ami, vous avez diverti le plus honnête homme et le plus grand roi du monde.

Je n'ai pas touché à vos lettres, Madame : le Brun ne toucheroit pas à un ouvrage du Titien[3], où ce grand homme auroit eu quelque négligence. Cela est bon aux ouvrages des médiocres génies[4] d'être revus et corrigés. J'ai supprimé seulement de certaines choses qui, quoique belles, ne seroient peut-être pas du goût du maître. Enfin, ma chère cousine, soyez persuadée que je ne vous ai point fait de méchante affaire à la cour, et qu'en y donnant encore plus d'estime de votre esprit qu'on n'y en avoit, je n'ai point diminué celle de votre vertu. Du

Lettre 874. — 1. *Avec votre permission, Madame.* — On écrirait aujourd'hui *licenzia* (ou *licenza*).

2. « Je vous montrerai cela au mois d'avril prochain que nous irons à Paris. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*) — A la fin de l'alinéa, les mots « le plus honnête homme et » manquent dans ce manuscrit.

3. « A un original du Titian. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

4. « Des petits génies. » (*Ibidem.*)

1681 reste, je vous assure que si j'étois à la place du Roi en cette rencontre, je voudrois être au moins votre ami, et avoir un commerce de lettres avec vous, et que toute votre famille se sentît de l'estime et de l'amitié que j'aurois pour vous.

Vous croyez, dites-vous, qu'une de vos premières amies[5] lit mes mémoires avec le Roi; je le crois aussi, et je le souhaite, car j'estime son cœur et son esprit infiniment.

Je serois bien fâché que Mme de Grignan ne fût plus à Paris quand j'irai[6]; mandez-le-moi et trouvez bon que nous lui fassions ici mille amitiés. Il y a longtemps que nous n'avons eu de nouvelles de notre ami Corbinelli. Adieu, ma chère cousine : la baronne de Lanty[7] vous embrasse mille fois[8].

5. « De vos anciennes amies. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

6. « Quand j'irai à ce printemps. » (*Ibidem.*)

7. Mme de Coligny. Voyez la lettre précédente, p. 138. — Une autre main que celle de Bussy a ajouté en interligne : « votre nièce. »

8. Une copie, non autographe, conservée à la Bibliothèque impériale (*Supplément français*, 629, p. 229), donne, au lieu de ce dernier paragraphe, la fin suivante, qui ne se trouve, au moins à cet endroit, ni dans les deux manuscrits autographes, ni dans la première édition (1697) : « Jamais femme n'a été si universellement estimée que celle-là; et il faut qu'elle ait autant de bonté que d'autres grandes qualités; car d'ordinaire le mérite sans celle-là attire moins d'amis que d'envieux; et tout le monde a été ravi de ses prospérités. Il faut dire aussi la vérité : quelque grande que puisse être sa fortune, elle sera toujours au-dessous de sa vertu. »

875. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN. 1681

Le lendemain du jour que j'eus écrit cette lettre (*du 5 avril*, n° 876, p. 144), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 3e avril 1681.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Faisons la paix, mon pauvre cousin. J'ai tort, je ne sais jamais faire autre chose que de l'avouer. On dit que ma nièce ne se porte pas trop bien. C'est qu'on ne peut pas être heureuse en ce monde : ce sont des compensations de la Providence, afin que tout soit égal, ou du moins que les plus heureux puissent comprendre, par un peu de douleur et de chagrin, ce qu'en souffrent les autres qui en sont accablés. Je n'aurai point de foi à votre voyage du mois d'avril, tant qu'elle ne sera pas en état de venir avec vous.

Je vous ai souhaité un lot à la loterie[1], pour commencer à rompre la glace de votre malheur. Cela se dit-il? Vous me le manderez, car je ne puis jamais raccommoder ce qui vient naturellement au bout de ma plume[2]. Cela donc vous auroit remis en train d'être moins malheureux; mais je crois que ma nièce de Sainte-Marie le sauroit, et qu'elle me l'auroit dit. Monsieur votre fils n'a rien gagné aussi; mais nous avons encore toutes nos espérances pour le gros lot, le Roi l'ayant redonné au public.

Lettre 875. — 1. Le marquis de Bussy écrivait à son père, le 6 février : « On a ouvert aujourd'hui une loterie chez Mme de Montespan, dont le gros lot sera de cent mille francs, et où il y en aura cent autres de chacun cent pistoles. Les billets sont d'un louis. »

2. « Ce qui me vient naturellement au bout de ma plume. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

1681 Je ne sais si vous savez que Mme de Fontanges[3] est dans un couvent[4], moins pour passer la bonne fête, que pour se préparer au voyage de l'éternité.

Le voyage de Bourbon est rompu. Mais je ne fais que de misérables répétitions : Monsieur votre fils vous mandera tout assurément. La cour a voulu l'appeler M. de Bussy. Celui de Rabutin[5] est demeuré avec celui d'Adhémar que vouloit prendre le chevalier de Grignan, et que Rouville seul a empêché de prospérer[6]; il faut l'attache des courtisans pour les noms. Je voudrois bien que vous eussiez donné au nôtre tous les ornements que vous lui deviez donner[7]. Celui d'Estrées est comblé de tous les titres qui peuvent entrer dans une maison[8].

Il ne faut point s'attacher à des pensées tristes et inutiles : il vaut mieux croire, comme notre ami Corbinelli me le prêche tous les jours, que Dieu règle toutes choses comme il veut qu'elles soient, et que la place que vous tenez dans l'univers, telle qu'elle est, ne pouvoit point être dérangée.

Le P. Bourdaloue nous fit l'autre jour un sermon contre la prudence humaine[9], qui fit bien voir combien

3. « Que la belle Fontanges. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

4. A l'abbaye de Port-Royal, où elle mourut au mois de juin suivant.

5. « M. de Bussy assurément vous mande tout; la cour n'a point voulu lui donner d'autre nom. Celui de Rabutin, etc. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

6. Voyez la lettre du 15 novembre 1671, tome II, p. 415.

7. « Tous les ornements que vraisemblablement vous y deviez donner. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

8. Jean, comte d'Estrées, second fils du maréchal d'Estrées, reçut le bâton de maréchal le 24 mars 1681. Il était vice-amiral, et frère du cardinal d'Estrées. Voyez tome II, p. 121, note 4.

9. Mme de Sévigné veut-elle parler du *Sermon sur la Providence*, qui, dans le *Carême* de Bourdaloue, est celui du dimanche de la quatrième semaine? Ce dimanche, en 1681, tombait au 16 mars.

elle est soumise à l'ordre de la Providence, et qu'il n'y a que celle du salut, que Dieu nous donne lui-même, qui soit estimable. Cela console et fait qu'on se soumet plus doucement à sa mauvaise fortune. La vie est courte, c'est bientôt fait; le fleuve qui nous entraîne est si rapide, qu'à peine pouvons-nous y paroître. Voilà des moralités de la semaine sainte[10], et toutes conformes au chagrin que j'ai toujours quand je vois que tout le monde s'élève; car au travers de toutes mes maximes, je conserve toujours beaucoup de foiblesse humaine. 1681

Adieu, mon cher cousin; adieu, mon aimable nièce : aimez-moi toujours, et me mandez de vos nouvelles. Je laisse la plume à Corbinelli.

DE CORBINELLI.

J'avois l'imagination pleine de l'affaire que vous savez; si vous l'aviez oubliée, c'est celle de ma nièce. Un rayon d'espérance de l'accommoder vient d'éclaircir cette imagination dans ce moment; sans cela je ne vous aurois point écrit aujourd'hui[11].

Viendrez-vous ici ce mois d'avril[12]? Ah! que j'en serois aise! j'ai cent réflexions à faire sortir de ma tête, qui n'en sortiront jamais qu'en votre présence. Amenez la divine marquise, c'est-à-dire par *divine*, Madame votre fille, et par *marquise*, Mme de Coligny. Si elle vient plaider, je lui apprendrai le droit; car je suis résolu de lui apprendre quelque chose, et il n'y a rien que cela[13] que je sache mieux qu'elle.

10. En 1681, le 3 avril, date de cette lettre, était le jeudi saint.

11. Voyez dans la *Correspondance de Bussy*, la lettre de Corbinelli du 1er septembre 1680.

12. « Viendrez-vous ici à ce mois d'avril? » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

13. « Et il n'y a que cela. » (*Ibidem.*)

1681 Un homme dit l'autre jour à Monsieur le chancelier[14] de ma part, que je plaignois fort un roi conquérant qui ne vous avoit pas pour historien. Adieu, Monsieur : peu de gens sont dignes de vous admirer autant que font les vrais honnêtes gens, encore moins autant que je le fais, et encore moins autant que vous le méritez.

---

876. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Trois mois[1] après que j'eus écrit cette lettre (*du 17 janvier*, n° 874, p. 139) à Mme de Sévigné, je lui écrivis encore celle-ci.

A Chaseu, ce 5e avril 1681.

Je vois bien, Madame, qu'il faut que je vous fasse compliment sur un nouveau rhumatisme à vos mains; car vous ne seriez pas sans cela trois mois sans me faire réponse, et même une réponse qui ne me paroissoit pas vous devoir être indifférente. Ce qui me fait pourtant encore un peu douter de la fluxion, c'est l'oubli à quoi je sais que vous êtes assez sujette les hivers à Paris, et je vous avoue que je suis fort embarrassé à choisir ce que j'aimerois mieux que vous eussiez, ou un rhumatisme, ou de la tiédeur pour moi. Ce seroit vous aimer bien en cette rencontre, ma chère cousine, que de vous souhaiter du mal, et je crois que je m'y résoudrois plutôt qu'à votre négligence[2]. Mais venons aux nouvelles. Si je

14. Le chancelier le Tellier.

Lettre 876. — 1. Bussy avait d'abord écrit *six semaines*, qu'il a effacé, pour y substituer *trois mois*. Dans les deux manuscrits cette lettre est placée avant la précédente.

2. Ces derniers mots : « plutôt qu'à votre négligence, » manquent dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

croyois assurément que vous m'eussiez négligé[3], je ne vous dirois rien de mon commerce avec qui vous savez, avec *Chose*, comme disoit Sauvebeuf[4]; mais dans le doute où j'en suis, je vous dirai qu'on s'en trouve bien, qu'on demande la suite. Il y a sur cela des détails que je ne puis vous écrire; je vous les dirai bientôt à Paris. 1681

Je vous écris avec bien de la joie de mon ami le comte d'Estrées[5] : c'est un maréchal celui-là, qui n'a eu de recommandation que son mérite. Il a de la naissance, de l'esprit, de la valeur, et de longs services.

Les affaires se brouillent fort avec le pape[6]; je pense pourtant qu'il n'y aura point de sang répandu.

Mme de Grignan[7] se porte-t-elle bien? Il me vient une légère appréhension que ses incommodités ne vous aient empêchée[8] de m'écrire; mandez-m'en des nouvelles

3. « Si j'étois assuré que ce fût négligence qui vous eût empêché (*sic*) de m'écrire. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

4. Voyez tome II, p. 468, et la note 1. — Dans notre manuscrit, il y a quelques mots ajoutés en interligne d'une main autre que celle de Bussy : « Comme disoit *sottement* Sauvebeuf *du roi d'Espagne*. » — Le manuscrit de la Bibliothèque impériale porte *Saubeuf*; celui que nous suivons d'ordinaire *Saubeuf*, mais dans ce dernier ce nom a été biffé.

5. Par l'addition de quelques mots en interligne, écrits d'une autre main que celle de Bussy, ce passage a été ainsi modifié dans notre manuscrit : « de *la promotion de* mon ami le comte d'Estrées. »

6. Le 19 mars il y eut une assemblée de prélats à l'Archevêché, avec la permission du Roi. « Les agents (*du clergé*) exposèrent qu'il avoit paru quelques brefs dans lesquels il se trouvoit plusieurs choses contraires aux maximes, aux lois et aux libertés de l'Église gallicane, aux canons qui s'observent en ce royaume, et au concordat qui doit y être gardé.... L'assemblée.... témoigna une douleur sensible et uniforme de la manière dure et menaçante dont ils étoient conçus. » (*Gazette du 29 mars.*)

7. « La belle Madelonne. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

8. Il y a *empêché*, sans accord, dans les deux manuscrits autographes : voyez ci-dessus la note 3.

1681 et de celles de notre cher Corbinelli. N'a-t-il point quelque nouveau procès? c'est-à-dire ne veut-il point faire pendre quelqu'un? car je sais que son fort dans la chicane est dans le criminel[9].

---

877. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Six jours après que j'eus reçu cette lettre (n° 875, p. 141), j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 12[e] avril 1681.

Il est plaisant[1], Madame, que nous ne nous écrivions plus qu'en coups fourrés. Après trois mois d'attente à nous marchander, nous nous portons de même temps ou peu s'en faut : votre lettre est du 3[e] de ce mois et la mienne est du 5[e].

Il est certain que si ma fille étoit malade, je ne la quitterois pas; mais comme je crois qu'elle se va bien porter, nous irons ensemble à Paris, ou j'irai sans elle, et je la laisserai en ce cas-là à Lanty. L'incommodité qu'elle a eue[2] n'est pas capable de lui ôter la qualité d'heureuse veuve; au contraire, elle en connoîtra mieux[3] le prix de la bonne santé, après avoir passé par de petites tribulations.

Je n'avois garde d'avoir un lot à la loterie du Roi, à moins qu'elle n'eût été comme celle que fit le cardinal

9. « Est sur le criminel. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)
Lettre 877. — 1. « Cela est plaisant. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)
2. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « qu'elle a eu, » sans accord.
3. « Elle connoîtra mieux. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

Mazarin, où personne n'avoit mis de ceux à qui il envoya des lots. 1681

Si ce temps dure, un chemin sûr aux belles filles pour se sauver, ce sera de passer par les mains du Roi. Je crois que comme il dit aux malades qu'il touche : « Le Roi te touche, Dieu te guérisse ; » il dit aux demoiselles qu'il aime : « Le Roi te baise, Dieu te sauve. »

J'envoyai mon fils à l'armée sous le nom de Rabutin[4] ; mais comme à la cour on l'appela Bussy, parce que je n'y étois pas, j'ai consenti que ce nom lui demeurât. Pour les ornements dont vous eussiez souhaité que j'eusse embelli ce nom-là, c'est une matière si souvent rebattue entre vous et moi, et sur laquelle je vous ai témoigné tant de repos d'esprit et tant de philosophie, que j'ai peine à croire que vous ne vous regardiez en cela plus que mon intérêt ; mais je vous dirai encore une fois que j'ai souhaité d'être maréchal de France, que j'ai fait tout ce qu'il falloit pour le devenir, et que lorsque j'ai vu que la fortune ne le vouloit pas, je me suis accommodé à son caprice. J'ai voulu sur cela ce qui lui plaisoit ; c'est une plaie qui est entièrement fermée, et je me soucie aujourd'hui si peu du titre de maréchal, qu'avec ce que j'ai fait à la guerre pour le mériter, je voudrois avoir dix mille livres de rente plus que je n'ai, et ne m'appeler que baron.

Savez-vous bien, Madame, qui sont ceux qui doivent être toujours fâchés quand on élève des gens aux grands honneurs de la guerre ? Ce sont des personnes de naissance qui n'y ont jamais été, car il dépendoit d'eux d'y aller. Mais quand un homme de qualité a fait beaucoup

4. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « sous le nom d'Épiry de Rabutin ; » mais *d'Épiry* a été biffé par Bussy. Deux lignes plus loin, le même manuscrit porte : « que ce nom-là lui demeurât. »

1681 plus qu'il ne faut pour être maréchal de France, et que des ennemis puissants lui ont fait perdre tous ses services, grands et considérables, pour des bagatelles, il a d'abord du chagrin; mais comme chrétien et comme homme de courage, il prend patience, et il se console en sa propre vertu. Faites l'application, Madame, et trouvez bon après cela que je vous dise que quand je vois faire un maréchal de France indigne, j'en ris sous cape; quand il le mérite, je lui rends justice, fût-il mon ennemi; et j'en suis bien aise[5] s'il est de mes amis, comme le maréchal d'Estrées.

Vous me dites de si belles choses sur la brièveté de la vie, et sur le mépris des honneurs qui durent si peu, que je ne comprends pas que vous vouliez d'un autre côté que j'aie du chagrin de n'être point maréchal. Non, Madame, je n'en aurai point[6], et je vous en ai dit mes raisons. Si je voulois épuiser cette matière, j'irois bien plus loin; mais je vous garde encore quelque chose, en cas que vos foiblesses vous reprennent une autre fois.

---

878. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Trois semaines après que j'eus écrit cette lettre, je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 28e avril 1681.

Vous avez reçu une de mes lettres, mon cousin, dans le temps que j'ai reçu la vôtre; cela arrive souvent. Je ne

5. « Quand il le mérite, je le dis, et j'en suis bien aise, etc. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

6. « .... que j'aie du chagrin de n'en point avoir. Non, Madame, je n'aurai point de chagrin. » (*Ibidem.*)

réponds rien à vos reproches, ils sont justes; vous avez raison de croire que mes mains sont encore malades, puisque je ne vous écris point. Vous en seriez encore plus étonné si vous saviez que je pense très-souvent à vous, et que j'ai plus d'amitié pour vous et pour l'aimable veuve[1], que vous n'en avez peut-être pour moi. Nous examinerons ces vérités et ces contrariétés quand vous dînerez ici avec Corbinelli. 1681

De la façon dont vous me parlez de votre voyage, à peine recevrez-vous cette lettre en Bourgogne, et je devrois déjà donner les ordres pour votre repas. A tout hasard, je veux vous dire encore la joie que j'aurai de vous voir tous deux, et de vous conter que l'autre jour je soupai avec le maréchal d'Estrées chez la marquise d'Uxelles; je lui dis ce que vous me mandez de lui, et de sa nouvelle dignité, et je n'oubliai pas: « C'est un maréchal de France, celui-là[2]. » Je trouvai que cette louange d'un homme tel que vous lui faisoit un plaisir sensible; son amour-propre[3] me pria de vous en remercier d'une manière à me persuader qu'il avoit beaucoup d'estime pour vous, et qu'il étoit fort aise de celle que vous avez pour lui. Je m'acquitte avec plaisir de ce compliment, qui n'est point un compliment[4]. Je suis conciliante; j'aime à rapprocher les bonnes dispositions, que le temps et l'absence effacent quelquefois à tel point qu'on ne se connoît plus.

Lettre 878. — 1. « Et pour notre aimable veuve. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

2. Voyez ci-dessus, p. 145.

3. Les mots *son amour-propre* ont été biffés dans notre manuscrit et remplacés par le pronom *il*, d'une autre main que celle de Bussy.

4. « Qui n'étoit point un compliment. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

1681 Je suis très-convaincue que *Chose*[5] lit et relit, et s'occupe fort de vos occupations; la personne[6] qui est dans ce commerce est toute propre à lui donner du goût pour ce qui est bon.

La belle Madelonne me prie de vous faire des amitiés, et à la belle veuve. Le bon Corbinelli n'oseroit partir que vous ne soyez arrivé, et nous serons ravis de vous embrasser et de causer avec vous, Monsieur et Madame.

---

879. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Deux jours après que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Dijon, ce 6e mai 1681.

Je ne fais que de recevoir votre lettre du 28e de l'autre mois[1], Madame; il faut qu'elle ait demeuré en quelque endroit.

Je ne vous passe point le *peut-être* de mon amitié au-dessous de la vôtre, et je crois vous traiter favorablement quand je vous dis que vous m'aimez autant que je vous aime. Mais je consens que nous remettions cette supputation au premier dîner que vous me donnerez avec notre ami Corbinelli. Je ne pense plus aller si vite à Paris que j'avois cru; les affaires de ma fille de Coligny me retiendront ici plus longtemps que je n'avois pensé : ainsi vous

5. Le Roi, comme une autre main que celle de Bussy l'a ajouté dans l'interligne. Voyez ci-dessus, p. 145.

6. Mme de Maintenon.

Lettre 879. — 1. Ces trois mots : « de l'autre mois, » manquent dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

aurez bien du loisir à vous préparer à ce repas que vous nous voulez donner. 1681

Si je n'avois fait autre chose que de vous mander ce que je vous ai écrit du maréchal d'Estrées, il auroit fait tout ce qu'il auroit dû en vous priant, Madame, de me faire le compliment que vous m'avez fait de sa part; mais je lui écrivis d'abord, comme à mon ami, une fort honnête lettre et fort honorable pour lui[2], et mon fils, qui la lui rendit, me vient de mander qu'il lui avoit dit l'autre jour, à Versailles, qu'il vous avoit priée de me remercier de la part que je prenois à son élévation.

Comme je ne suis pas de ces gens qui disent: « Chouet est un fort honnête garçon, » parce que Chouet m'auroit traité d'Altesse; aussi ne dirois-je pas après cela que Chouet seroit un coquin, quand il ne m'auroit pas rendu ce qu'il me doit. Par la même raison, je crois toujours que le comte d'Estrées est un digne maréchal de France, mais qu'il ne sait pas vivre, quand il ne fait point de réponse à un tendre et à un honnête compliment[3] que je lui ai fait. La tête lui a-t-elle tourné comme elle fit à Créquy? Il seroit moins excusable que lui, car il étoit mon ami particulier, et Créquy ne l'étoit pas[4]. A-t-il oublié qu'en 1674, lui faisant un compliment sur le combat qu'il donna avec les Anglois contre les Hollandois, et qu'il gagna, et lui disant que je ne doutois pas que le Roi ne lui rendît justice en le faisant maréchal, il me répondit qu'il ne le

2. Cette lettre, datée du 5 avril, se trouve au tome IV de la première édition des *Lettres de Bussy* (1697), p. 486 et 487, et au tome V, p. 258, de l'édition de M. Lalanne.

3. « A un tendre et un honnête compliment. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

4. Le maréchal de Créquy s'était brouillé avec Bussy parce que ce dernier ne l'avait pas voulu traiter de *monseigneur*. Voyez dans la *Correspondance de Bussy* la lettre du 16 juin 1676 et les lettres suivantes.

1681 méritoit pas, mais qu'enfin, s'il recevoit cet honneur, il y avoit dix ans qu'il n'eût pas cru passer devant moi à cette dignité[5]. Il y a plus de trois mois que le Roi a lu ces lettres, et il pourroit bien être que j'aurois fait souvenir Sa Majesté de lui; mais en un mot, il a grand tort d'en user ainsi avec moi, et je crois que l'éclat de ses honneurs ne vous éblouira pas au point de ne vous laisser pas juger que j'ai raison de me plaindre de lui en cette rencontre.

Chose[6] me vient de faire demander la suite de mes mémoires, et je la lui vais envoyer; j'ai une grande impatience de vous montrer tout cela, non-seulement pour la part que vous prenez à ce qui me touche, mais encore pour celle que vous y avez.

Notre veuve et moi embrassons mille fois vous et la belle Madelonne.

Si le bon Corbinelli peut nous attendre, il nous obligera fort; mais s'il ne se peut empêcher de partir, je lui demande qu'il vienne passer à Lanty, où nous allons dans quinze jours.

5. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « qu'il n'eût pas cru devoir passer, etc. » — On ne trouve dans la *Correspondance de Bussy* ni la lettre à d'Estrées dont il parle ici, ni la réponse de ce dernier; mais dans une lettre du comte de Limoges à Bussy datée du 8 juin 1673, on lit : « Je ne doute pas que cette action (combat naval du 7 juin contre Ruyter) ne fasse le comte d'Estrées maréchal de France. Je le lui dis même au sortir du combat et que vous en seriez ravi. Il me répondit que c'étoit vous qui le deviez être, et qu'il ne croyoit pas, il y a dix ans, qu'il passeroit à cette dignité avant vous. » (*Correspondance de Bussy*, tome II, p. 260.)

6. Le Roi.

880. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Trois semaines après que j'eus écrit cette lettre, je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 26e mai 1681.

Je blâme le maréchal d'Estrées, mais c'est leur fantaisie de vouloir qu'on les traite de *monseigneur*[1], et ce doit être aussi la vôtre, soutenue de la raison, de ne le point faire. Si vous eussiez pu prévoir cela, il eût fallu éviter de lui écrire, comme bien des gens le font présentement, car de cette manière on n'offense pas sa gloire ou celle de son ami. Le maréchal d'Humières fit mieux avec M. de Grignan; celui-ci l'ayant appelé *monsieur*, le maréchal lui fit réponse en badinant qu'il avoit tort de ne le point appeler *monseigneur*, et que malgré l'imprimé de M. de Montausier pour faire voir que les lieutenants généraux dans les provinces ne devoient pas écrire *monseigneur* aux maréchaux de France, il étoit persuadé qu'ils le devoient, et qu'à Paris ils videroient ce différend. En effet ils en disputent toujours, mais sans aigreur, comme de bons et anciens amis, et ils s'écrivent toujours en badinant sur cela; encore est-ce quelque chose de mieux que de demeurer tout silencieux et tout froid dans les premiers jours qu'on entre dans cette dignité.

Si je trouve le maréchal d'Estrées, je lui en dirai mon sentiment, et si je découvre que votre disgrâce ait quelque part à ce procédé-là, je lui en ferai quelque honte. Il faut qu'il récompense cet endroit par mille bons offices qu'il doit rendre à Monsieur votre fils dans les occasions.

Lettre 880. — 1. Il est plusieurs fois question, dans les lettres de 1675, de cette prétention des maréchaux de France. Voyez tome IV, p. 62, et 94, 95.

1681 Nous traiterons ce chapitre à ce dîner que je vous prépare, avec notre ami Corbinelli[2], qui ne partira pas sitôt.

Je serai fort aise de voir ce que vous envoyez à *Chose :* c'est un amusement digne de lui et de la personne qu'il honore de son amitié. Mais est-il possible qu'on n'en vienne point enfin à vous dire de chanter pour sa gloire, et qu'on n'ait pas soin de vous et de vos enfants? Je le souhaiterai toujours, mon pauvre cousin : c'est tout ce que je puis faire.

La belle Madelonne vous dit bien des amitiés, et à cette veuve que j'aime de tout mon cœur et que j'embrasse avec vous, car on vous aime tous deux *par indivis :* est-ce le mot?

---

*881. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE GUITAUT.

A Paris, 26e mai.

Enfin, Monsieur, vous avez un garçon; gardez-le bien, car vous n'en faites pas quand vous voulez; je crois que j'attendois cela pour vous écrire, et je pense en effet qu'on ne peut vous faire de compliment dans une occasion plus agréable que celle-ci : il me semble que j'en suis plus aise que les autres, parce qu'en vérité, malgré mon sot silence, je prends un grand intérêt à tout ce qui se passe dans votre château : ce petit garçon y fait bien; mais que disent toutes les petites poulettes d'avoir ce petit coq à leur tête? il me semble que je les vois toutes briller[1] autour de lui, et la *Beauté* en être encore plus

2. « Avec notre Corbinelli. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

Lettre 881 (revue sur l'autographe). — 1. *Briller*, qui est la

aise d'être la beauté, puisque ce nom devient le fond le plus solide de son mariage. Que dit Mme de Guitaut de l'esprit qu'elle a eu cette fois-ci, au prix de tant d'autres où elle est accouchée comme une simple femme? elle va jouir avec plaisir de son habileté; et je suis assurée qu'elle a reçu des visites de Semur dès le premier jour, et ne s'est non plus ménagée sur le bruit que si elle étoit reine ou dauphine, c'est tout dire, car ces sortes de personnes sont entièrement livrées au bruit que donne la joie de leur accouchement. Il est question de celui que doit faire dans sept mois notre dauphine; sa grossesse commence avec la fièvre tierce, et trouble toute la fête[2] par cet accident. Ma fille vous écrit, et vous parlera sans doute de l'inquiétude qu'elle a de son fils; il est extrêmement enrhumé; et comme elle pousse toujours ses pensées au delà de la vérité, elle croit que ce mal est bien plus considérable qu'il ne l'est, et son pauvre petit visage, qui est moins mal que vous ne l'avez vu, retombe dans son abattement, quoiqu'elle se porte mieux qu'elle ne faisoit : voilà de quoi nous sommes occupées présentement. Je crois que notre bon abbé vous a fait ses compliments : il vous aime si fort, que je n'ose plus me mêler d'en faire les honneurs. Adieu, Monsieur; adieu, Madame : parlez-moi de votre joie, et si elle vous a coûté bien des craintes; on ne les a guère toutes pures. Je laisse à la Comtesse[3] à vous parler de l'affliction de Mme de Lesdiguières : cette mort de son mari[4] ne vous a-t-elle pas surpris? elle m'a

1681

leçon de l'autographe, a été changé, dans les éditions antérieures, en *babiller*.

2. Mme de Sévigné avoit d'abord écrit *joie*, au lieu de *fête*.

3. Sans doute la comtesse de Fiesque.

4. Le duc de Lesdiguières (dans l'autographe : *de Lediguere*) était mort à Saint-Germain le 3 mai, après une maladie de sept jours, à l'âge de trente-six ans.

1681 renouvelé celle de ce pauvre Cardinal[5]. Mon Dieu, que l'on doit peu compter sur tout ceci!

Je vous prie familièrement de dire à M. Gauthier que j'ai fait réponse à la Maison sur ce qu'il m'a écrit[6].

Suscription : Pour Monsieur le comte de Guitaut.

---

882. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Trois semaines après que j'eus reçu cette lettre de Mme de Sévigné (n° 880, p. 153), je lui écrivis celle-ci.

A Dijon, ce 15e juin 1681.

Je vous demande pardon, Madame[1], si je ne vous ai pas fait réponse plus tôt à la lettre par laquelle vous me mandiez que c'étoit la fantaisie de ces maréchaux qu'on les appelât *monseigneur*, et qu'on feroit mieux de ne leur pas écrire. Premièrement je vous dirai que je croyois que MM. de Créquy et d'Estrées avoient plus de raison qu'ils n'en ont; je pensois que les honnêtetés qu'il avoit faites à mon beau-frère de Toulongeon et à mon fils venoient des égards qu'il avoit pour moi; et cela m'engagea de l'en remercier[2].

5. Le cardinal de Retz. Voyez tome V, p. 458 et 459.

6. Ce post-scriptum est écrit sur la page qui porte l'adresse et qui servait probablement d'enveloppe à la lettre.

Lettre 882. — 1. *Madame* manque dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale. Deux lignes plus loin, on lit dans ce manuscrit : « qu'on les appelle *monseigneur ;* » trois lignes après : « les honnêtetés que Créquy avoit faites. »

2. En 1676. Créquy ne fit point de réponse, et Bussy lui récrivit, comme il va le dire, d'un tout autre style : voyez dans la *Correspon-*

Pour Estrées, la longue amitié qui étoit entre lui et moi m'avoit obligé de lui faire un compliment sur sa maréchaussée, et j'ai été bien plus surpris et bien plus fâché de la gloire impertinente de celui-ci que de celle de l'autre; j'ai été tout près de lui écrire[3] une lettre du style dont j'écrivis à Créquy; mais enfin, la première chaleur étant passée, j'ai voulu faire encore un pas pour essayer de ne pas perdre un ancien ami. Je vous envoie la copie de la seconde lettre que je lui ai écrite[4]; je vous en manderai la suite. 1681

Je ne sais si je ne vous ai point mandé que MM. de Bellefonds, d'Humières, de Navailles, de Schomberg et de Lorges, qui sont aussi glorieux que d'autres, me font réponse comme si j'étois de leur corps, et je crois[5] ces Messieurs-là assez honnêtes gens, quand ils m'écrivent, pour être un peu honteux d'être maréchaux de France plutôt que moi.

Je ne doute pas que *Chose* ne fasse quelque chose pour mes enfants, et je ne doute pas que vous n'en soyez bien aise. Adieu, ma chère cousine : votre nièce et moi vous embrassons mille fois.

Le procédé de M. d'Estrées me tient fort au cœur et je ne le puis digérer. Je crois que ma disgrâce a beaucoup de part à sa sotte gloire, et que s'il me parloit avec sincérité, il me diroit : « Il est vrai que nous étions amis autrefois, que vous êtes bien plus ancien lieutenant général que moi, et que vous étiez il y a vingt

dance de Bussy, tome III, p. 155 et 161, ses lettres du 13 mai et du 16 juin 1676.

3. « A lui écrire. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

4. La lettre est du 12 juin : cette fois le maréchal répondit. Voyez la *Correspondance de Bussy*, tome V, p. 278 et 283.

5. « .... comme si j'étois de leur corps. Je crois, etc. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

1681 ans bien plus en passe que moi d'être maréchal de France; mais

Ne me reprochez point ce qu'autrefois je fus :
Le Roi m'a distingué, je ne vous connois plus[6]. »

---

883. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Douze jours après que j'eus écrit cette lettre, j'en reçus cette réponse.

A Paris, ce 24e juin 1681.

Je vous loue, mon cousin, de n'être point monté sur vos grands chevaux pour vous plaindre du maréchal d'Estrées : vous n'avez que trop perdu de vos anciens amis; vos enfants vous demandent grâce[1] pour ce qui vous en reste, dont le secours peut leur être nécessaire en l'état où ils sont. Vous auriez même été fâché de vous être plaint sur un ton rude, quand vous verrez qu'il vous fera une très-honnête réponse. Je l'ai vu depuis peu; il m'a fait par avance les excuses qu'il vous fera, et il ne vous dira point :

Le Roi m'a distingué, je ne vous connois plus;

6. Parodie de ces vers que Corneille met dans la bouche d'Horace (acte II, scène III) :

Et pour trancher enfin ces discours superflus,
Albe vous a nommé, je ne vous connois plus.

Lettre 883. — 1. Il y a *grâces*, au pluriel, dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale; et deux lignes plus loin *dans l'état*, pour *en l'état*.

au contraire il vous dira : 1681

Je rends grâces aux Dieux de n'être pas Créquy,
Pour conserver le cœur de mon ami Bussy[2].

Je me suis trouvée naturellement dans cette affaire, par le plaisir que je pris de lui dire ce que vous me mandiez de lui sur sa nouvelle dignité; j'ai donc vu mieux qu'un autre l'estime qu'il fait de votre estime; vous verrez sa réponse, et pour vous faire aimer la modération de votre seconde lettre, il faut que vous soyez persuadé que si elle avoit été autrement, elle auroit mis le tort de votre côté, et il arrive souvent qu'ayant toute la raison pour soi, on est blâmé pour la manière rude[3] dont on la fait valoir.

Que dites-vous du retour de M. de Luxembourg? Le Roi pouvoit-il lui faire une plus éclatante réparation que de se remettre à sa garde[4]? Quand on passeroit sa vie à méditer les changements qu'on voit à la cour tous les jours, on n'y comprendroit rien. J'en souhaiterois un pour vous; quelque avantageux qu'il vous fût, il ne surprendroit pas tant le public que celui de M. de Luxembourg.

2. Parodie de ces vers prononcés par Curiace (*Horace*, acte II, scène III) :

Je rends grâces aux Dieux de n'être pas Romain,
Pour conserver encor quelque chose d'humain.

Voyez la lettre du 26 juin 1655, tome I, p. 393.

3. « Par la manière rude. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

4. « Que de lui donner le soin de garder sa personne sacrée. » (*Ibidem.*) — A la suite de l'affaire des poisons, le maréchal de Luxembourg avait été exilé dans ses terres. Voyez tome VI, p. 367, note 12. — Mme de Scudéry écrit à Bussy le 29 juin : « Si vous voyiez combien M. de Luxembourg est à la mode, et comme tous ceux qui le blâmoient ouvertement ont l'effronterie de le louer, cela vous feroit rire. »

1681 Vous trouverez encore ici la belle Madelonne et le bon Corbinelli; venez donc vitement, car mon dîner est tout prêt, et

. . . . Vous comprenez bien
Qu'un dîner réchauffé ne valut jamais rien.

C'est *le Lutrin* qui nous apprend cette grande vérité[5].

---

884. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Six jours après avoir reçu cette lettre, je reçus encore celle-ci de Mme de Sévigné[1].

A Paris, ce dernier de juin 1681.

Voila la réponse du maréchal d'Estrées[2]; il m'a dit mille honnêtetés sur votre ancienne amitié, mais je crois que vous jugerez comme moi qu'elle est d'une trop bonne trempe, pour avoir besoin d'être cultivée par le commerce des lettres; ainsi vous conserverez sans peine cet ancien ami. Il y a des gens qui les gâtent : j'ai vu, ce qui s'appelle j'ai[3] vu, de mes deux yeux, une lettre de

5. Gilotin, dans le Ier chant du *Lutrin*, vers 103 et 104, dit au prélat :

Reprenez vos esprits, et souvenez-vous bien
Qu'un dîner réchauffé ne valut jamais rien.

Lettre 884. — 1. Le manuscrit de la Bibliothèque impériale ajoute : « avec une réponse du maréchal d'Estrées. »

2. Voyez cette lettre dans la *Correspondance de Bussy*, tome V, p. 283.

3. *J'ai* est ainsi répété dans les deux manuscrits autographes. — Orgon dit à Mme Pernelle dans le *Tartuffe* (acte V, scène III) :

Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu,
Ce qu'on appelle vu.

M. de Feuquières[4] et une du marquis de Pianès[5], qui le traitent de *monseigneur*[6], ayant été lieutenants généraux d'armée, et Feuquières ambassadeur de plus. 1681

J'ai dit au maréchal d'Estrées tous ceux de ses confrères qui vous répondoient, vous ne les traitant que de *monsieur*; mais enfin[7] ne peut-on point savoir comme en doivent user ceux qui ont les mêmes dignités que vous avez eues? Non, rien ne se décide en France, tout se tourne en chicane et en prétentions. Que chacun les garde, mon cher cousin, et que les plus sages évitent de se faire des ennemis, ou de perdre leurs amis. Pour vous, vous avez tant de raisons et tant de gens de votre côté, que votre bon droit ne peut jamais périr.

4. Isaac de Pas, marquis de Feuquières, mort en 1688, après avoir eu plusieurs ambassades, entre autres celles de Suède, où il résida dix ans. Moréri ne dit pas qu'il eût été en Danemark et lui donne le titre de lieutenant général des armées du Roi : Bussy (voyez sa réponse) a pu se tromper. Isaac était père d'Antoine, l'auteur des *Mémoires*, et de François, comte de Rebenac, qui fut envoyé en Danemark et ailleurs (voyez tome VI, p. 245, 246, note 32, et le *Journal* de Dangeau, tome II, p. 119 et 120).

5. Charles-Emmanuel-Philibert de Simiane, marquis de Livorne, et de Pianezze sans doute depuis la mort de son père (1677). Voyez tome IV, p. 411, note 27. Il avait épousé en 1659 une sœur du prince de Monaco (morte en 1694). Son père avait été principal ministre du duc de Savoie; il remplit également de hautes charges en Piémont. Dangeau nous apprend (tome II, p. 10) qu'il était depuis peu, en janvier 1687, sorti de prison en Savoie, et songeait, croyait-on, « à se raccommoder avec la France. » On voit par un autre passage du *Journal* (tome IV, p. 204) qu'il était en 1692 l'un des ministres du duc.

6. « Qui le traitent de *monseigneur* sans balancer. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

7. « J'ai fort conté au maréchal d'Estrées ceux qui vous répondoient aussi sans balancer; mais enfin, etc. » (*Ibidem.*) — A la ligne suivante, on lit dans le même manuscrit : « ceux qui ont eu les mêmes dignités. » *Non* y est omis en tête de la phrase qui vient après.

1681 La belle Fontanges est morte[8] : *sic transit gloria mundi*[9].

---

885. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le même jour que je reçus cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Lanty, ce 4e juillet 1681.

Feuquières et Pianès n'ont jamais servi de lieutenants généraux d'armée, Madame, et je doute que l'ambassade de Danemark, qu'a eue Feuquières[1], le doive dispenser de traiter de *monseigneur* les nouveaux maréchaux de France, quand il leur écrit.

Je n'entre point dans l'examen de toutes les charges qui n'étant point offices de la couronne, laissent à ceux qui les possèdent le privilége ou la chimère[2] de ne pas écrire *monseigneur* aux maréchaux de France[3]; mais je décide nettement que les anciens lieutenants généraux d'armée que le caprice de la fortune a laissés pour élever

8. « Le 28 du mois dernier, dit la *Gazette* du 5 juillet, Marie-Angélique de Scorrailles, duchesse de Fontanges, mourut à Port-Royal, au faubourg Saint-Jacques, après une longue maladie, âgée de vingt-deux ans. Son corps a été enterré dans l'église de ce monastère, et son cœur a été porté en l'abbaye royale de Chelles, dont sa sœur est abbesse. »

9. « Ainsi passe la gloire du monde. »

Lettre 885. — 1. Dans nos deux manuscrits, il y a *eu*, sans accord. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, au lieu de *Feuquières*, Bussy avait d'abord écrit *ce dernier*, qu'il a biffé pour mettre *ce premier*. Voyez la note 4 de la lettre précédente.

2. Les mots : « ou la chimère, » et cinq lignes plus loin : « devenus maréchaux, » manquent dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

3. « Aux nouveaux maréchaux. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

leurs cadets à la maréchaussée, ne leur doivent pas écrire *monseigneur*, et que ces cadets, devenus maréchaux, seroient ridicules de le prétendre. Ce n'est pas que tous les anciens lieutenants généraux sachent maintenir leur rang ; j'en connois un, brave et de grande qualité, qui étoit[4] lieutenant général commandant un corps d'armée, dans le temps que Créquy étoit à l'académie, qui le traita de *monseigneur*, quand il fut fait maréchal de France. On a beau avoir du courage, si l'on n'a pas bon esprit[5], on fait mille bassesses aux occasions. 1681

Le retour de M. de Luxembourg à la cour est surprenant au dernier point : il n'y a rien de pareil dans l'histoire de France. J'admire la bonté du Roi en cette rencontre ; je n'en aurois pas eu une aussi grande[6], si j'avois été en sa place. Si j'avois fait arrêter un homme de grande qualité, officier de ma couronne, et capitaine de mes gardes, sur des soupçons de poison et de sortilége, je ne le ferois pas mourir, ni même rester en prison, si les juges le trouvoient innocent, mais je ne m'en servirois jamais, et surtout auprès de ma personne. La politique vouloit qu'on laissât M. de Luxembourg chez lui toute sa vie ; il faut que le Roi en ait usé autrement par un principe d'une conscience fort délicate.

Pour moi, je ne suis pas si heureux que M. de Luxembourg, suivant les maximes du monde ; mais je le suis

4. « Ce n'est pas que tous les anciens lieutenants généraux en usent ainsi ; j'en connois un, homme de grande qualité, et brave, qui étoit, etc. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

5. « On a beau avoir du cœur, si l'on n'a de l'esprit, etc. » (*Ibidem.*)

6. « Je n'en aurois pas eu une si grande, si j'avois été en sa place. J'en demande pardon à Dieu. Si j'avois fait arrêter.... je ne le perdrois pas, si les juges, etc. » Et à la fin de l'alinéa : « Il faut que le Roi en ait usé autrement par un principe de conscience. » (*Ibidem.*)

1681 plus, suivant les maximes de l'Évangile; car les adversités sont les marques certaines[7] de l'amour de Dieu; rien ne fait plus retourner à lui que la mort de Mme de Fontanges.

---

886. DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN[1].

Six semaines après que j'eus écrit cette lettre, je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 19e août 1681.

J'ai trouvé Mme de la Boulaye[2] toute pleine de chaleur pour vous, dans ce qui s'est passé entre vous et son gendre; elle vint céans me parler des lettres que M. de Roussillon avoit écrites au maréchal de Bellefonds, et avec tout l'esprit et toute l'intelligence imaginable elle m'a conté les ordres que son gendre vous donnoit de ne rien demander à ce la Rivière[3], et ceux

7. *Certaines* manque dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, qui donne à la ligne suivante: « rien ne doit plus faire retourner à lui, etc. »

Lettre 886. — 1. Cette lettre, ainsi que les suivantes, jusqu'à celle du 14 août 1682, manquent dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, d'où plusieurs feuillets ont été enlevés; et dans l'autre copie autographe, d'après laquelle nous les reproduisons, elles sont presque entièrement biffées, d'une autre encre que celle de Bussy.

2. Voyez tome V, p. 320, note 8. — Elle avait marié sa fille, Marie-Élisabeth de Rochefort, à Nicolas de Changi, comte de Roussillon, lieutenant général aux bailliages d'Auxois, d'Auxerrois et d'Autunois; cette charge avait été possédée par le père du marquis de la Boulaye jusqu'à sa mort, arrivée en 1634; et Rabutin de Bussy, père de Bussy Rabutin, lui avait succédé. (*Généalogie manuscrite de la maison de Rabutin.*) (*Note de l'édition de* 1818.) — Sur la querelle de Bussy avec le comte de Roussillon, voyez la lettre suivante.

3. Mme de Coligny avait fait à la Rivière une promesse de mariage conçue en ces termes : « Je, Louise-Françoise de Rabutin,

que vous lui donnez aussi d'apprendre à écrire à un homme comme vous. Ses yeux et son rire m'ont assuré[4] qu'elle trouve cette petite affaire toute comme elle est. Cela me mit dans la disposition de lui promettre ce qu'elle me demandoit, qui est d'être la maréchale de France de cette querelle[5] avec M. de Roussillon. En effet, j'en veux être la maîtresse; elle se doit passer en riant, ou par 1681

promets et jure devant Dieu à Henri-François de la Rivière, de l'épouser quand il lui plaira. En foi de quoi j'ai signé ceci du plus beau et du plus pur de mon sang. Fait ce 18 octobre 1679. » Le comte de Bussy donna d'abord son approbation à ce mariage, puis il la rétracta, lorsqu'il crut découvrir que la Rivière n'était pas gentilhomme. Mme de Coligny, entraînée par sa passion, acheta la terre de Lanty, par contrat du 12 octobre 1680, afin d'avoir un moyen de se soustraire à l'autorité absolue de son père. Elle avait profité d'une absence de celui-ci pour arrêter les conditions civiles de son mariage. Espérant sans doute que, le mariage accompli, son père ne refuserait plus son consentement, elle reçut, le 19 juin 1681, la bénédiction nuptiale dans la chapelle du château de Lanty. Bussy finit cependant par obtenir de sa fille qu'elle se joindrait à lui pour soutenir la nullité de ce mariage. — On lit dans Amelot de la Houssaye, tome II, p. 399, article *Concini :* « Le jour ou le lendemain de la mort du maréchal d'Ancre, un laquais du chancelier de Sillery trouva une cédule de huit cent mille livres payable à ce maréchal. Il la porta au conseil, qui lui donna douze mille livres de récompense en argent comptant, et fit créer en sa faveur une charge de garde de la porte du Louvre, avec douze cents livres d'appointements. Cet heureux laquais s'appelait la Rivière, et son petit-fils a épousé la fille du fameux comte de Bussy Rabutin, auteur du livre intitulé *Histoire amoureuse de France*, à laquelle il ne manque rien que celle des amours de sa fille. Mais le procès que ce comte et son gendre ont eu au parlement de Paris au sujet de ce mariage a suppléé à ce défaut. » — Sur cette scandaleuse affaire et sur le procès au Parlement, voyez la lettre de Mme de Sévigné au comte de Guitaut, en date du 23 janvier 1682, p. 176 et suivantes, et l'*Appendice V* de la *Correspondance de Bussy*, tome VI, p. 611 et suivantes.

4. Tel est le texte du manuscrit.

5. « Ce sont les maréchaux de France qui sont juges du point d'honneur entre les gentilshommes et officiers d'armée qui accordent leurs querelles. » (*Dictionnaire de Trévoux*.)

1681 insensible transpiration. Je vous conjure de tourner ainsi le chagrin que vous pouvez avoir contre M. de Roussillon, qui ne me paroît ni habile, ni digne de votre colère ; nous avons assez de notre procès[6] pour le présent. Écrivez-moi de manière que je puisse montrer votre lettre à Mme de la Boulaye, qui en vérité mérite bien que vous soyez content d'elle ; elle écrira aussi à son gendre, qui est fâché de la sottise qu'il a faite ; de sorte qu'étant tous deux disposés par nos lettres, vous n'aurez qu'à vous embrasser à la première rencontre. Envoyez-moi la copie de vos deux lettres, car on ne les dit jamais avec la force et l'agrément qu'ont les originaux.

DE CORBINELLI.

J'ai bien ri, Monsieur, des ordres que vous donnez à votre lieutenant de Roi. Il n'y a souvent qu'à empiéter sur les charges pour les exercer ; continuez de vous tenir en cette possession, et tâchez d'ordonner aussi quelque chose à ses confrères : vous vous trouverez insensiblement lieutenant général en Bourgogne, sans que cela vous ait rien coûté.

---

887. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le même jour que je reçus cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Montbar[1], ce 21e août 1681.

J'ai toujours eu beaucoup d'estime et de respect pour

6. Le procès de Mme de Coligny contre la Rivière.
Lettre 887. — 1. Mme de Coligny venait de se retirer au cou-

Mme de la Boulaye, Madame; mais la manière dont vous me mandez qu'elle a pris ce qui s'est passé entre son gendre et moi me touche à un point, qu'elle n'aura jamais un ami plus assuré ni plus fidèle. Elle a raison de rire de ma réponse: pour être sage et fière, elle n'en est pas moins plaisante. Si ce coquin de la Rivière s'étoit adressé aux maréchaux de France comme il a fait à M. de Roussillon, ils lui auroient répondu que ne voyant point de raison de croire qu'un homme comme moi eût querelle avec un homme comme lui, pour l'affaire dont il s'agit, ils ne trouvoient pas lieu de s'entremettre; que pour l'assassinat dont il disoit que je le menaçois, c'étoit l'affaire des parlements; et s'ils eussent cru devoir me mander quelque chose en cette rencontre, ils l'auroient fait par une lettre en forme de conseil; car ils sont sages, et savent bien qui je suis; ils savent de plus qu'étant exilé, il n'appartient qu'au Roi de me faire marcher. 1681

Pour ce que vous me mandez que vous voulez être le maréchal de France de l'affaire de M. de Roussillon et de moi, je vous dirai que vous avez tout pouvoir.

Vous me demandez les copies de nos lettres, les voici:

COPIE DE LA LETTRE DE MONSIEUR DE ROUSSILLON A MONSIEUR DE BUSSY.

« A la Boulaye, le 26e juillet 1681.

« C'est par vos amis, Monsieur, que je viens d'apprendre que vous avez des démêlés avec M. de la Rivière. Je vous ordonne[2] donc de n'en venir à aucune voie de fait, directement ou indirectement, sur peine des ordonnances du Roi, et

vent des Ursulines de Montbar, pour y attendre l'arrêt du parlement.

2. Bussy, au lieu de *ordonne*, avait d'abord écrit *conjure*, qu'il a raturé ensuite.

1681 en mon particulier je vous en prie. J'en dis autant à Monsieur votre fils, par cette lettre qui lui servira de défenses, dont je vous charge et répondrez, comme étant auprès de vous.

« Au reste, Monsieur, soyez persuadé que je regarde vos intérêts comme je dois, et que je suis, plus que personne du monde, votre serviteur très-humble et obéissant,

« ROUSSILLON. »

COPIE DE LA RÉPONSE DE MONSIEUR DE BUSSY A MONSIEUR DE ROUSSILLON.

« A Montbar, ce 30e juillet 1681.

« JE n'ai de démêlé avec aucun gentilhomme, Monsieur; ainsi vous n'avez rien aujourd'hui à voir sur mes actions par l'autorité de votre charge. Quand un paysan m'offense, je lui fais donner des coups de bâton, et cela regarde la justice des parlements; si j'avois une querelle, Dieu et le Roi m'empêcheroient de me faire justice à moi-même.

« Vous m'ordonnez, dites-vous, de n'en venir à aucune voie de fait, et moi, je vous [ordonne d']apprendre[3] à parler, quand vous écrivez à un homme comme moi. Voilà ce que j'ai présentement à vous dire, à quoi j'ajouterai seulement que lorsque vous me ferez un compliment comme un ami qui sait parler et vivre, je vous en remercierai, Monsieur, et je vous dirai que je suis votre serviteur très-humble et obéissant,

« BUSSY RABUTIN. »

3. Devant *apprendre*, Bussy a sauté, dans notre manuscrit, mots *ordonne de*.

888. — DE CORBINELLI ET DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN. 1681

Trois semaines après que j'eus envoyé ces lettres [1], je reçus celle-ci de Corbinelli.

A Paris, ce 10e septembre 1681.

DE CORBINELLI.

J'APPRENDS, Monsieur, que vous avez été incommodé et en même temps que vous ne l'êtes plus; ainsi je n'ai pas eu le loisir d'être affligé. Vous n'êtes guère accoutumé aux maladies, ni par conséquent au plaisir de recouvrer la santé; ce sont des états nouveaux pour vous, qui vous apprennent les changements les plus importants de la vie.

Je me réjouis de la résolution de Mme de Coligny [2] de mourir plutôt que d'achever l'affaire qu'elle avoit commencée [3]. Je la trouve si en colère par ce que j'ai vu d'elle depuis peu, que j'ai peur qu'elle ne succombe à la tentation d'écrire la rage où elle est à ce coquin; j'en approuve le motif, mais non pas l'exécution; j'aime sa gloire, et je la trouverois blessée de mander à ce misérable qu'elle le méprise; le silence en ces rencontres est, à mon gré, plus offensant que le discours.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

C'EST qu'on aime à dire ce qu'on pense, c'est pour se soulager qu'on écrit, et si cela contribue au repos de l'âme, je le conseille, et je suis en cette rencontre contre

LETTRE 888. — 1. La lettre précédente, avec les deux billets qui y étaient joints.

2. Tout cet alinéa est raturé avec soin, d'une autre encre que celle de Bussy, qui avait d'abord écrit : « Je me réjouis de voir Mme de Coligny. »

3. Voyez plus haut, p. 164, note 3.

1681 notre cher Corbinelli : sa fermeté tient un peu du barbare. Comme dans la scène d'Horace et de Curiace[4], notre ami prend sur lui, pour ne jamais blesser la gloire ; et moi je demande permission à la gloire de prendre un peu sur elle pour me donner de la paix et de la tranquillité. On se trouve fort soulagé quand on a mis sur une feuille de papier tout ce qu'on a sur le cœur.

J'ai lu la lettre de M. de Roussillon et votre réponse avec un plaisir extrême; je les ai admirées chacune selon son mérite. Notre ami en a été ravi comme moi : il n'y a pas un mot dans la vôtre qui ne porte; on ne voudroit ni en ôter ni en remettre un seul. C'est la pièce la plus parfaite de nos jours; je l'ai montrée à quelques-uns de nos amis, qui en ont été charmés.

Mme de Montglas a marié sa fille[5] de la maison de Clermont, avec cent mille francs, à un provincial appelé Tomassin. Ce provincial a une espèce de moulin qui s'appelle Saint-Paul : cela donne lieu d'appeler cette jeune femme Mme la comtesse de Saint-Paul, qui est le nom du dernier prince cadet[6] de la maison de Longueville. Cette fausseté fait un éclaircissement perpétuel de la vérité, qui est la chose du monde la moins bonne à dire. Quand la belle Madelonne épousa un provincial, c'étoit un Grignan, c'étoit un grand seigneur, il n'y avoit point d'illusion; mais cette pauvre petite Cheverny n'auroit-elle pas été mieux dans quelque province voi-

4. La troisième scène du second acte. Mme de Sévigné y a déjà fait allusion. Voyez tome I, p. 393, et ci-dessus, p. 158 et 159.

5. Cécile-Claire-Eugénie de Clermont, fille de François de Paule de Clermont, marquis de Montglas, et de Cécile-Élisabeth Hurault, fille et héritière du comte de Chiverny ou Cheverny. Elle épousa, le 2 septembre 1681, Jean-Étienne de Thomassin, conseiller, puis président au parlement d'Aix. Sa seigneurie de Saint-Paul-lez-Durance fut érigée en marquisat par lettres du mois de mars 1682.

6. Bussy a ajouté *cadet* en interligne

sine, dans une maison de connoissance et qui n'auroit pas eu un si grand, ou un si petit nom? Enfin les gens sages font toujours bien, et les fous toujours des folies. 1681

DE CORBINELLI.

Je reviens à vous pour vous dire que votre lettre à M. de Roussillon m'a fort réjoui : elle lui doit apprendre que ses provisions[7] ne lui donnent aucun droit d'être incivil. On me dit hier que le Roi, à qui on avoit montré votre lettre, en avoit bien ri; peut-être que ceux qui la lui firent voir en avoient espéré autrement; si cela est, *douleur aux vaincus*[8].

---

889. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU[1].

A Paris, 26e novembre.

Je ne croyois pas, Monsieur, qu'il y eût d'autres af-

7. De lieutenant général (voyez p. 164, note 2). — « *Provisions*, en fait de charges et offices, signifient les patentes, les lettres de chancellerie qu'on obtient du Roi pour posséder une charge de judicature, de finances ou autres. » (*Dictionnaire de Trévoux*.)

8. C'est ainsi que Corbinelli traduit le *Væ victis* de Brennus (Tite Live, livre V, chapitre XLVIII.) — Le comte de Bussy sentit cependant que sa *rodomontade* pourrait lui être nuisible, et, le 20 janvier 1682, il écrivit une lettre au Roi pour atténuer ce qu'avait d'audacieux une semblable démarche, dirigée contre un délégué de l'autorité royale. (Voyez l'*Avertissement* qui précède les *lettres de M. de la Rivière*, page xxxj, et à l'*Appendice* du tome VI de la *Correspondance de Bussy*, p. 617.) Il ne paraît pas que le Roi se soit tenu pour offensé, car Bussy fut rappelé à la cour au mois d'avril suivant. Voyez (*ci-après*, *p.* 182) la lettre du 17 avril 1682. (*Note de l'édition de* 1818.)

Lettre 889. — 1. M. de Moulceau était président de la chambre

1681 faires, quand on achète une charge, que de chercher de l'argent ; mais je vois qu'il y a encore la manière de le donner et de le recevoir. Vous serez bientôt hors de ces embarras, avec l'envie que vous avez de contribuer toujours à tout ce qui peut vous donner du repos. Mon Dieu ! que ce goût est raisonnable et digne de vous, et que le choix que fait votre compagnie, quand il faut parler et montrer ce qu'elle a de bon, est juste aussi ! Si l'on juge d'elle par ce qu'elle fait paroître, on la mettra au-dessus de nos parlements. Il me semble que je vois M. et Mme de Verneuil[2] vous dire des douceurs, et recevoir agréablement les vôtres. Quand cette princesse vous parlera de moi, répondez bien qu'on ne peut être à elle plus entièrement que j'y suis. Vous avez une sœur de Mme de la Troche, qui est aimable ; l'aînée vous tiendra compte de tout ce que vous ferez pour elle. J'ai fait des compliments pour vous au chevalier de Grignan, il les a reçus admirablement bien ; il fit valoir au prince[3] le silence et la discrétion de votre départ. Rien ne manque au sentiment et au zèle de celui qui prend vos intérêts ; mais quand on est emmanché à gauche, on ne peut répondre de rien. Ce que vous me mandâtes l'autre jour

des comptes de Montpellier ; il était lié avec le marquis de Vardes, Corbinelli, M. et Mme de Grignan ; et c'est sans doute dans un voyage de Provence que Mme de Sévigné avait fait sa connaissance. Elle en parle rarement ; elle le nomme cependant quelquefois, comme dans la lettre du 22 juillet 1676, tome IV, p. 532, et l'on a quelques raisons de croire que le *Monceaux* que l'on voit dans quelques lettres n'est autre que M. de Moulceau, dont le nom est altéré. (*Note de l'édition de* 1818.)

2. Le duc de Verneuil était gouverneur du Languedoc ; il mourut le 28 mai 1682. — Voyez tome II, p. 52, note 1, et p. 170, note 1.

3. Le prince de Conti, auquel le président de Moulceau était attaché. — L'édition de 1773, la première où cette lettre ait été imprimée, donne : « Il fit valoir en prince. »

d'un certain discours qu'il a fait à un certain homme, me fait vous exhorter encore à conserver en vous la noble tranquillité que je vous ai toujours vue sur le succès de cette affaire. Nous ne revînmes qu'hier de Livry; la beauté du temps, et la santé de ma fille qui s'y est quasi rétablie, nous y faisoit demeurer par reconnoissance. Dans les deux mois que nous y avons été, je n'ai pu y faire demeurer notre ami[4] plus de douze jours. Il y a ici mille petites affaires à quoi il est accoutumé : je ne sais point ses desseins sur son départ, je me doute quasi que la bonne compagnie qui est chez M. de Vardes pourra l'empêcher d'y aller sitôt. Je vous avoue que je profiterai avec plaisir de cette disposition, mais je n'y contribue que de mes souhaits. Je vous prie de nous mander comme M. de V....[5] se trouvera de cette troupe de Bohême; je ne saurois m'ôter cette vision. Nous aurions cent choses à vous dire sur le gendre[6] : en un mot, il nous sembloit l'autre jour que si Homère l'avoit connu, il en auroit bien fait son Achille pour la colère. Nous avons ici un nouveau prince et une nouvelle princesse[7].... 1681

4. Corbinelli. — 5. M. de Vardes.

6. M. de Rohan était allé avec sa femme passer quelque temps auprès de M. de Vardes. Voyez la lettre du 17 avril suivant, p. 182. (*Note de l'édition de* 1818.)

7. Le reste manque. — Entre cette lettre et la suivante se place par la date un billet de d'Harouys ou, comme il signe lui-même, *de Harouys*, à Pompone, billet dont l'original faisait partie de la succession de M. Monmerqué. Nous le donnons ici en note, non qu'il soit très-intéressant par lui-même; mais un ami de plus de Mme de Sévigné figurera ainsi dans notre collection.

LETTRE DE D'HAROUYS] A POMPONE.

A Paris, le 25e décembre 1681.

Si j'avois fait vingt rudes campagnes pour votre service, Monsieur, je me croirois encore trop bien récompensé par tant d'honnêtetés que je reçois de votre part, pour un petit combat, où je n'eus besoin que

1681

890. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Près de quatre mois après que j'eus reçu cette lettre de Mme de Sévigné (n° 888, p. 169), j'en reçus encore celle-ci.

A Livry, ce 28e décembre 1681.

Ma nièce de Sainte-Marie me vient de mander que vous vous portez bien, et que vous avez recouvré votre santé à Chaseu; je n'en ai nullement douté : c'est le plus aimable lieu que j'aie jamais vu, et si l'on peut y ajouter la circonstance d'y être payé sans chicane du terme de la Saint-Martin, je mets votre terre au-dessus de toutes celles que nous avons en Bretagne.

Au reste, mon cousin, je loue le courage[1] de ma nièce de Coligny, de vouloir bien acheter la tranquillité de sa vie au prix de l'éclat que fera cette sorte d'affaire et des peines qu'elle sera obligée de prendre pour y réussir; mais il se faut tirer d'un si méchant pas; et quand avec un bon conseil on a pris cette résolution, j'approuve fort

de douceur et de patience, et le souvenir de vos manières me fournit ces armes : je suis fort content du succès, Monsieur, puisque vous me dites l'être de mes intentions. Comme votre faveur ni votre disgrâce ne vous ont point changé, il est bien juste que ceux qui ont fait profession de vous honorer gardent l'égalité dont vous leur avez donné l'exemple. Je respecte en tout temps votre vertu, Monsieur, et suis toujours avec un profond respect

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

De Harouys.

Lettre 890. — 1. Ce passage a été biffé avec tant de soin sur le manuscrit de Bussy, que l'on a eu la plus grande peine à le déchiffrer. (*Note de l'édition de* 1818.) — Cette édition et celles qui ont été publiées depuis donnaient ainsi le commencement de la phrase : « Au reste, mon cousin, *selon le courage* de ma nièce de Coligny, *dites-lui bien*.... la tranquillité de sa vie, etc. » En y regardant de plus près, nous avons réussi, non sans peine, mais sans garder aucun doute, à rétablir entièrement le texte.

qu'on ait la force de la soutenir. Elle a besoin de vous, mon cousin, et vous trouverez l'un et l'autre un grand secours dans votre amitié; chacun saura faire son personnage, et tous vos parents et vos amis seront fort attachés à faire leur devoir[2]. Elle[3] me vient d'écrire fort raisonnablement sur le chagrin qu'elle a eu contre sa sœur de Sainte-Marie, dont elle revient honnêtement. Elle est bien votre fille de toutes façons, non-seulement par cette bonne pâte dont vous l'avez faite, mais par le bel et par le bon esprit qu'elle a. Je l'embrasse de tout mon cœur, et je la conjure de prendre sa part à tout ce que je vous écris; c'est toujours *par indivis* que je vous parle: voilà un étrange mot; je l'ai entendu dire et je ne sais si je l'applique bien[4]; en tout cas, je suis en pays de connoissance, et avec toutes vos lumières je suis persuadée que personne n'auroit pour moi plus d'indulgence que vous: je suis dans une telle confiance là-dessus, que, bien loin d'être effrayée de vos esprits, il me semble que vous voyez tout ce que je pense, et je néglige quelquefois de m'expliquer comme je ferois avec d'autres. Cela peut rendre mes lettres moins intelligibles, mais je suis charmée de cette commodité. J'ai vu une lettre à un de vos amis, par laquelle[5] il me paroît que vous êtes bien content de Dieu; il me paroît que vous en parlez comme d'un ami qui en a bien usé avec vous. Pour moi, je crois qu'il aime votre cœur franc et sincère, et qu'en votre 1681

2. Les parents de Bussy, et Mme de Sévigné parmi eux, intervinrent dans le procès, et prirent les mêmes conclusions que le comte de Bussy et sa fille.

3. A partir d'ici, le manuscrit, pour cette lettre, cesse d'être biffé, et au-dessus du pronom *elle*, on lit en interligne : « Ma nièce de Coligny. »

4. Voyez ci-dessus, p. 154.

5. Les mots : « J'ai vu une lettre à un de vos amis, par laquelle, » paraissent avoir été ajoutés après coup par Bussy.

1681 faveur il relâchera un peu des règles qu'il a données aux autres. Car toute l'Évangile[6] commande l'humilité et l'abaissement, et vous ferez si bien, qu'il vous permettra de conserver votre hauteur : ce sera une distinction faite pour vous seul, dont vous lui serez encore plus redevable. Cela me fait souvenir de tout ce que vous disoit votre oncle, le grand prieur de France, en mourant : « Ils disent que j'ai l'attrition. » Il en parloit comme d'une crise[7].

1682

*891. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE GUITAUT.

A Paris, vendredi 23e janvier.

Si j'avois écrit comme on le desiroit, j'aurois bien dit d'autres merveilles; mais j'aurois eu peur que ma main

6. Voyez tome III, p. 481, note 9.

7. Bussy raconte ce fait dans ses *Mémoires :* « Il (*le grand prieur*) eut d'abord de la peine à se résoudre à mourir, et il me la témoigna par la difficulté qu'il fit quelque temps de se confesser, qui est une foiblesse de la plupart des malades, qui croient qu'en différant leur confession ils diffèrent leur mort, comme si Dieu n'osoit les prendre qu'en bon état. Enfin je fis entendre raison à mon oncle, et je lui amenai un bon religieux du couvent des Petits-Pères, qui, après l'avoir confessé, lui fit un discours, auquel se joignit son compagnon, et tous deux ensemble l'exhortèrent à la mort. Lorsqu'ils furent sortis d'auprès de lui, j'entrai, et je lui demandai comment il se trouvoit de ces gens-là. « Fort bien, me répondit-il ; ils disent que j'ai l'attrition. » L'état où il étoit m'empêcha de rire de la manière dont il me parloit de ces matières-là. Je compris que ces bons pères lui avoient dit, pour le consoler sur les affaires de l'autre monde, qu'il n'avoit pas encore la contrition, mais qu'il avoit déjà l'attrition, et ce mot lui étoit demeuré dans l'esprit sans qu'il en connût la force ; mais il se doutoit seulement que c'étoit quelque chose de bon. » (*Mémoires*, tome II, p. 7.) — Mme de Sévigné parle du *grand prieur de Rabutin* dans une de ses lettres à Ménage, tome I, p. 389. (*Note de l'édition de* 1818.)

n'eût séché, et j'ai réduit mon approbation au courage qu'il faut avoir pour soutenir tout l'éclat d'une telle affaire[1] : je ne m'en dédis point, il en faut avoir au-dessus des autres ; car pour moi, pauvre petite femme, si j'avois fait une sottise, je n'y saurois pas d'autre invention que de la boire, comme on faisoit du temps de nos pères. Il faut que je vous dise les raisons de cette pauvre Coligny pour n'en pas user de même : elle convient d'une folie, d'une passion que rien ne peut excuser que l'amour même ; elle a écrit sur ce ton-là toutes les *portugaises*[2] du monde ; vous les avez vues. Mais qu'apprendra-t-on par là, sinon qu'elle a aimé un homme, avec cette différence des autres, c'est qu'elle en avoit fait ou en vouloit faire son mari ? Si tous les maris avoient bien visité les cassettes de leurs femmes, ils trouveroient sans doute qu'elles auroient fait de pareilles faveurs sans tant de cérémonie ; mais cette pauvre Rabutine étoit scrupuleuse et simple, car elle auroit cru que M. de la Rivière étoit un gentilhomme ; il avoit l'approbation de son père ; il a de l'esprit ; elle s'est engagée sur ce pied-là : tout d'un coup elle trouve qu'il l'a trompée, qu'il est d'une naissance très-basse[3]. Que fait-elle ? Elle se repent, elle est touchée des plaintes et des reproches de son père, elle ouvre les yeux, ce n'est plus la même personne, voilà le rideau tiré. Elle apprend en même temps qu'il y a des nullités dans son prétendu mariage ; elle ne peut demeurer comme elle est, il faut qu'elle se remarie ; elle prend le parti de se démarier, plutôt que de passer le reste 1682

Lettre 891 (revue sur l'autographe). — 1. Le procès de Bussy et de Mme de Coligny contre la Rivière. Voyez plus haut, p. 164, note 3.

2. Sur les *Lettres portugaises*, publiées à Paris en 1669, voyez tome II, p. 284, note 7.

3. Voyez plus haut, p. 165, la citation d'Amelot de la Houssaye.

1682 de sa vie avec un homme qu'elle hait autant qu'elle l'avoit aimé :

Tanto t'agiterò quanto t'amai[4].

Elle sait que nous avons consulté des docteurs, qui croient le mariage absolument nul. Lui, que fait-il de son côté? il entre en fureur de sa légèreté, il oublie que c'est lui qui l'a trompée le premier, il dit des choses atroces contre elle, il tâche de l'intimider, il la menace qu'on dira à l'audience qu'elle[5] [a couché avec son père], qu'elle [a empoisonné son mari], qu'elle a supposé son enfant : voilà les petites peccadilles dont il l'accuse. Elle entre en fureur de son côté, elle oublie toute pudeur, elle veut se séparer pour jamais d'un si insolent calomniateur : voilà où ils en sont. Les avocats éclateront de tous les deux partis, nous baisserons nos coiffes, et nous tâcherons de nous délivrer d'une si odieuse chaîne. Eh bien! nous avons aimé un homme! cela est bien mal; et nous avons été si sotte que de l'épouser! selon le monde, c'est ce qui est encore plus mal. Nous écrivons des lettres brûlantes, c'est que nous avons le cœur brûlant aussi. Que peuvent-elles dire de plus que ce que nous avouons, qui est de l'avoir épousé? c'est tout dire, c'est la grande et admirable sottise dont nous voulons nous tirer, puisque, par bonheur, en voulant faire le mariage du monde le plus sûr, nous avons fait le mariage du monde le plus insoutenable; c'est ainsi

4. « Je t'agiterai, je te poursuivrai, autant que je t'aimai. » — Voyez tome III, p. 67, note 14.

5. Les cinq mots précédés de ce premier *qu'elle*, et les quatre qui viennent après le *qu'elle* suivant, ont été effacés dans l'autographe, par une autre main que celle de Mme de Sévigné. Nous croyons bien avoir réussi à les lire sous l'épaisse couche d'encre qui les recouvre, mais comme cependant nous n'en avons pas la certitude absolue, nous les laissons entre crochets.

que la Providence nous a laissée[6] tomber, et nous présente ensuite les moyens de nous relever. Or que veut donc faire ce la Rivière? Voudroit-il d'une furie, d'une bacchante, quand même il la pourroit ravoir? Ne vaudroit-il pas bien mieux assoupir et accommoder cette affaire? Je ne veux point le voir; mais s'il vient ici, nous avons des amis qui pourront parler à lui, et c'est ainsi que l'on rapproche[7] quelquefois les choses du monde qui paroissent les plus éloignées. Adieu, mon cher Monsieur : voilà tout ce que mon imagination me fait jeter sur ce papier, sans art, sans arrangement, à course de plume; vous en ferez l'usage qu'il vous plaira. Ma fille ne se porte point bien. Je vous aime et vous honore parfaitement et votre chère femme. 1682

6. Il y a dans l'original *laissé*, sans accord.
7. Mme de Sévigné avait d'abord écrit *accommoae*, qu'elle a ensuite raturé, pour écrire au-dessus *rapproche*.

1682

892. — DE MADAME DE GRIGNAN AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Quand je ne fais point de réponse à la femme du monde dont le commerce me plaisoit davantage, on peut juger de l'embarras qui m'en empêchoit, et dans ce temps-là je m'en allai à Paris, laissant ma fille de Coligny dans sa maison de Lanty[1]; tous mes amis sachant mon arrivée me vinrent voir, et je reçus ce billet de la comtesse de Grignan.

A Paris, ce 15e février 1682.

Si j'étois en état[2] d'entreprendre un aussi long voyage que celui des Incurables[3], depuis le Marais, j'aurois été une des premières personnes que vous auriez vue[4], et je vous assure, Monsieur, que mes sentiments me demandoient cet empressement; vous voulez bien que j'y supplée par ce billet, et que je vous supplie de me croire autant dans vos intérêts que pas une de vos parentes et de vos amies.

La comtesse DE GRIGNAN.

LETTRE 892. — 1. D'après un témoignage contraire à celui-ci, Bussy venait d'amener à Paris Mme de Coligny pour y faire ses couches. Il prenait tous les moyens de dissimuler l'enfant qu'elle portait, et dont l'existence donnait tant de force à l'acte de célébration du mariage dont il soutenait la nullité. Bussy et sa fille changèrent de noms. La Rivière les découvrit dans une maison garnie, rue des Deux-Écus; ils allèrent ensuite dans un cabaret, à l'enseigne de *l'Épée royale*, rue du Four; Mme de Coligny y mit au monde un garçon. *Dix heures après*, elle fut conduite à l'hôtel de Saint-Aignan, rue de la Planche (cette dernière est voisine des Incurables, dont parle Mme de Grignan). Voyez la *Vie* et le *Procès de M. de la Rivière*, tome I, p. 80. (*Note de l'édition de* 1818.)

2. Bussy avait sauté les mots *en état;* ils sont écrits en interligne, d'une autre main que la sienne.

3. Les Incurables étaient rue de Sèvres.

4. Il y a *vue*, au singulier, dans le manuscrit autographe de Bussy.

893. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU[1]. 1682

A Paris, 17e avril.

Si vous êtes alarmé de l'apparence de mon oubli, croyez, Monsieur, que c'est une fausse alarme, et que les apparences sont trompeuses; vous ne vous laissez point oublier : Rochecourbières, Livry, et tous les jours qu'on vous a vu, sont de fidèles garants de ce que je vous dis, et je suis assurée que vous le croyez, et qu'étant si éclairé sur toutes choses, l'humilité chrétienne ne vous empêche pas de connoître ce que vous valez. Voilà donc une vérité, on ne peut point vous oublier; nous avons dit cent fois, notre ami et moi : « Mais écrivons donc à ce pauvre *scélérat.* » Et en remettant toujours on se trouve embarrassé dans ces misérables apparences[2]. Il me paroît que Montpellier en a beaucoup donné au jubilé[3]. Vous connoissez Corbinelli sur l'horreur qu'il a de ces sortes de dehors qu'il appelle des trahisons : je ne sais point précisément comme il a fait en cette occasion, je n'ai osé le questionner; mais il y a longtemps que considérant l'extrême respect qu'il a pour ce saint mystère, et avec quelle rigueur il en conçoit les préparations, dont il ne veut rien rabattre, je suis tentée de lui dire : *basta la metà*[4]; car en effet, si tous les fidèles suivoient ses idées là-dessus,

Lettre 893. — 1. Voyez plus haut, p. 171, note 1.

2. On lit *ses misérables assurances* dans l'édition de 1773, la première qui ait donné cette lettre. Cette faute grossière a été corrigée d'après la vérification que M. Revertat de Marsac a bien voulu faire sur les originaux qu'il possède. (*Note de l'édition de* 1818.)

3. La bulle du jubilé fut publiée à Paris, au commencement de mars 1682. Il s'ouvrit le 18 mars et se termina le 31 du même mois. Voyez la *Gazette* de 1682 (14 *mars*), p. 166. (*Note de l'édition de* 1818.)

4. « La moitié suffit. » Voyez tome VI, p. 373.

1682 il ne faudroit plus penser à l'exercice extérieur de la religion. Voilà ce que Dieu lui inspire, et soit lumière, soit abandonnement, il faut qu'il arrive quelque changement en lui pour déranger ses opinions. M. de Vardes lui a fait la même question que vous me faites sur son jubilé : il y a fort honnêtement répondu, et lui a donné d'un *probet autem semetipsum homo*[5], qui peut être cause de grandes réflexions. Voilà tout ce que je vous puis dire : vous connoissez le terrain et vous l'aimez ; car en vérité, plus on connoît ce cœur-là, et plus on l'admire. Il me paroît que le départ s'approche, je le vois avec douleur ; mais que savons-nous ce que la Providence garde à M. de Vardes ? Voilà M. de Bussy revenu après dix-huit ans ; il a vu le Roi, qui l'a reçu parfaitement bien[6] : voici un temps de justice et de clémence ; on prend plaisir à faire non-seulement ce qui est bien, mais ce qui est parfaitement bien ; ainsi je ne doute pas que le tour de ce pauvre exilé ne vienne, et tout le monde le croit tellement, que si quelque chose peut encore lui faire tort, c'est ce bruit commun. Vous me dites la plus plaisante vérité qu'on puisse entendre, en m'assurant que ces jeunes gens[7] rapporteront de Languedoc toute la politesse qui leur manquoit ici : ils me paroissent comme les Allemands qu'on envoie à Angers pour apprendre la langue ; ils étoient Allemands sur le savoir-vivre, et hormis que de l'apprendre hors de la cour se présente ridiculement, il est fort aisé de com-

5. « Que l'homme donc s'éprouve lui-même. » Voyez la *Ire Épître* de saint Paul *aux Corinthiens*, chapitre XI, verset 28. — Mme de Sévigné a substitué *semetipsum* à *se ipsum*.

6. Le duc de Saint-Aignan écrivit au comte de Bussy, le jeudi au soir, 9 avril 1682, que le Roi lui ordonnait de venir le trouver le dimanche suivant. On lit les détails de la réception que le Roi lui fit, dans la *Correspondance de Bussy*, tome V, p. 297 et suivantes.

7. M. et Mme de Rohan. Voyez plus haut, p. 173, la lettre du 26 novembre 1681.

prendre qu'ayant eu pendant six mois un aussi bon maître que M. de Vardes, ils y auront plus profité qu'ils n'avoient fait pendant toute leur vie. Ce retour laisse un vide que notre ami remplira fort agréablement. Vous nous apprendrez le succès de cette colique d'économie dont la tendresse paternelle doit être la sage-femme. Si vous entendez cette période, à la bonne heure ; si elle vous paroît obscure, mettez-le sur le compte du pompeux galimatias que vous nous avez si bien inspiré. Le zèle de M. le chevalier de Grignan est toujours dans toute sa ferveur pour l'affaire que vous savez ; il attend les occasions de le mettre en usage ; les objections que je vous avois faites ne viennent pas de lui, et j'y avois répondu : en un mot, il est tel que vous l'avez laissé. Il y a des gens qui perdroient beaucoup s'ils étoient sujets au changement. La santé de ma fille n'est pas de même : elle est bien mieux qu'elle n'étoit quand vous êtes parti ; son visage vous feroit souvenir de celui que vous avez vu à Grignan. M. de Grignan et ses filles et son fils, et notre bon abbé, tout cela est comme on le peut souhaiter. La dévotion de Mlle de Grignan est augmentée et augmentera encore ; car elle puise dans une source qui ne tarit jamais. Celle des amitiés de Mme de Verneuil pour moi est à peu près de cette magnificence : elle m'a paru avec ce don de persévérance que nous avons l'une pour l'autre depuis plus de trente ans. Cette liberté de parler ainsi d'une princesse, et l'antiquité de cette date, m'obligent de finir cet article : je vous dis donc adieu, Monsieur, après vous avoir supplié pourtant de ne pas tant louer le Roi sur cette dernière action que nous vous avons mandée, que vous en oubliiez toutes les autres ; célébrons toujours son grand nom *sur la terre et sur l'onde*[8], et l'admirons dans

8. C'est sans doute une allusion au vers 357 de *Cinna*.

1682 toutes les occasions. Tout l'hôtel de Carnavalet vous aime, et vous estime, et vous embrasse; je fais mille baisemains à Madame votre femme et à votre aimable fille. Dites-nous un peu comme vous êtes avec notre ami : le temps change tant de choses, que je demande toujours ce qu'il opère, persuadée qu'il ne lui faut pas plus de six mois pour faire des réconciliations ou des brouilleries.

894. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

A Paris, le 22e mai.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

J'AI revu le marquis de Toiras[1], Monsieur, que vous m'avez envoyé; je l'ai trouvé digne de votre estime et de celle de tous ceux qui le connoîtront. Vous me dites du bien de sa personne et des qualités qui sont attachées à son nom : c'est moi qui les dis aux autres; ce m'est une religion que la vénération que j'ai pour cette maison; ce sentiment m'est inspiré dès ma plus tendre jeunesse; et j'ai appris par la même tradition que le maréchal[2] auroit épousé ma mère, si la mort traîtresse et désobligeante n'eût emporté ce héros. Ainsi, Monsieur, prenez d'autres sujets d'exercer le pouvoir que vos opinions auroient sur

LETTRE 894. — 1. François-Jacques de Bermond du Caylar de Saint-Bonnet, marquis de Toiras, petit-neveu du maréchal. Il devint capitaine-lieutenant des chevau-légers du Dauphin, brigadier des armées du Roi, et mourut des blessures qu'il reçut au combat de Leuze, le 19 septembre 1691. Il avait épousé sa cousine germaine, Françoise-Louise Bérart, et ne laissa qu'une fille, qui épousa en 1715 le duc de la Roche-Guyon, depuis duc de la Rochefoucauld.

2. Jean de Saint-Bonnet, maréchal de Toiras. Voyez la *Notice*, p. 12 et 16.

les miennes; car dans cette occasion vous avez trouvé fait ce que vous vouliez m'inspirer. Nous avons revu aussi M. et Mme de R**[3]. Ah! qu'ils sont maigres! ils nous donneroient une méchante idée de la bonne chère de M. de Vardes, si nous ne la connoissions, et que nous ne connussions aussi la sécheresse de leur tempérament. En vérité, ils sont revenus comme ils étoient partis. Adieu, Monsieur : je vous conserve ici, ou pour mieux dire votre mérite se conserve ici tous les cœurs; il n'y en a pas un qui ait perdu la moindre chose de tous les desirs de vous servir. Pour moi, je ne change jamais de goût pour des amis comme vous; on en trouve peu, et je vous mets avec notre cher ami, pour être dignes tous deux de la tendre amitié de ceux qui vous l'ont promise. 1682

DE CORBINELLI.

Je dis, mon ami, la même chose de M. de Toiras, et j'y ajoute qu'il m'a paru tout confit en douceur, en honnêteté, et son extérieur répondant à ses bonnes qualités intérieures, qui se manifestent à tout moment dans ses discours. Je l'ai enfin trouvé, par tout ce que j'ai vu, tel que vous me l'avez dépeint, dont je suis, en vérité, fort aise pour lui et pour tous ceux qui l'aiment, c'est-à-dire, entre autres, pour vous. Mme de R** m'a dit que vous étiez demeuré en froideur avec Monsieur son père. Rien ne peut-il vous réchauffer pour lui, après l'exemple que je vous donne de ce que j'ai fait pour elle? Je l'ai vue donc, je lui ai offert mes services, et nous vivrons comme si de rien n'eût été, comme l'on dit. Je fais mon compte de vous aller voir environ vers la Saint-Jean. J'ai donné congé à mon hôte, et je quitte mon logis; ainsi je me dispose à fuir.... c'est-à-dire le monde d'ici, qui est le

3. M. et Mme de Rohan.

1682 précis de toutes les malédictions. Que dites-vous de la conversion de Gourville ? Monsieur de Tournai[4] me l'offrit l'autre jour comme une nouvelle importante à tous les serviteurs de Dieu. Réjouissez-vous en cette qualité, en me gardant ma part pour quand il plaira à Dieu de faire la mienne : *converte nos, Deus*[5]. Adieu, mon cher ami : je suis toujours à outrance le droit, où je commence à me former assez pour tenir ma place dans votre classe. Mes compliments à votre aimable famille. On commence à reparler de la paix, dont on a des pressentiments fondés sur de bons pronostics[6].

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je fais mes compliments à Madame votre femme et à son aimable fille. Je vous exhorte à vous réchauffer pour notre ami à l'exemple de l'autre : c'est trop d'être le seul exilé dans le monde, et de perdre un ami comme vous.

---

895. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

A Paris, le 28e juillet.

Vous allez entendre une belle et admirable histoire :

4. Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai. Voyez tome II, p. 517, note 5.
5. « Dieu, convertis-nous. » C'est ainsi que commence le cinquième verset du *psaume* LXXXIV.
6. Cette phrase pourrait inspirer quelques doutes sur la date de cette lettre, à moins que Corbinelli ne veuille parler des conférences qui se tenaient alors à Francfort, et qui avaient pour objet, non de conclure la paix, mais de l'affermir. La *Gazette*, sous la rubrique du 24 mai (p. 313), dit que les ambassadeurs plénipotentiaires de France (à Francfort) « cherchent, suivant l'intention du Roi Très-Chrétien, tous les moyens de procurer la conservation de la paix. »

remarquez-en bien toutes les circonstances. M. le prince de Conti s'étant expliqué d'être mal content de M. le chevalier de Lorraine, parce qu'il avoit dit que M. le prince de la Roche-sur-Yon[1] étoit amoureux de Madame sa femme, trouva à propos de lui dire, il y a deux jours, dans les jardins de Versailles, qu'il lui vouloit faire l'honneur de se battre avec lui, parce qu'il l'avoit offensé par des discours, etc. M. le chevalier de Lorraine le remercia de cet honneur qu'il lui vouloit faire, et vouloit se justifier d'avoir parlé; après quoi le prince lui dit qu'il pouvoit prendre pour second M. de Marsan, qui s'approcha s'entendant nommer, et se mit volontiers de la partie, en priant M. le prince de Conti de vouloir lui donner M. le comte de Soissons; qu'il y avoit longtemps qu'il étoit ennemi de leur maison. La proposition fut acceptée : voilà la partie bien liée, le lieu pris, l'heure marquée, le secret recommandé. Ne croyez-vous pas être au temps de feu M. de Boutteville[2]? Chacun s'en va de son côté; mais le chevalier de Lorraine alla droit chez Monsieur, à qui il conta toute cette petite histoire, et Monsieur un moment après la confia au Roi. Vous pouvez penser tout ce qu'il dit à son gendre; il lui parla deux heures avec plus de gaieté que de colère, mais d'un air de maître qui a dû causer de grands repentirs. Tout cela n'a pas eu de suite. Le public a voulu trouver que le chevalier de Lorraine devoit refuser sur-le-champ, plutôt que de consentir et puis aller tout dire; mais les gens du métier ont trouvé qu'un refus auroit attiré des paroles fâcheuses du prince, et quelque menace peut-être dure à 1682

Lettre 895. — 1. Le prince de la Roche-sur-Yon avait fait des plaisanteries qui avaient déplu au prince de Conti, son frère aîné. Voyez la lettre du 22 mars 1680, tome VI, p. 323.

2. François de Montmorency, seigneur de Boutteville. Voyez la *Notice*, p. 10 et suivantes.

1682 digérer, et puis on a ce paquet-là sur le nez et c'est à un homme à courre; ainsi on a approuvé sa conduite; d'autant plus que le courage du chevalier de Lorraine est hors de tout soupçon. Que dites-vous de cette affaire? comment vous paroît-elle emmanchée? Hélas! si cette sainte princesse[3] revenoit ici-bas, et qu'elle trouvât son cher fils avec de telles impétuosités, ne croyez-vous pas qu'elle retourneroit sur ses pas, de douleur et d'affliction? Vous causerez de cela avec M. de Vardes. Plût à Dieu que la naissance d'un duc de Bourgogne que nous attendons, nous le pût ramener!

Je suis toujours ravie du commerce que vous avez avec le contraire de gauche; vous me faites aimer Serignan[4], sans que je le voie jamais; je lui ai fait dire en l'air que nous étions bien proches par vous, et que j'avois pour lui une estime aussi particulière que son mérite. Il est fort vrai que Mme de Cauvisson n'a point été voir Mme de Noailles[5]; je n'oserois dire ce que j'ai trouvé de cet orgueil; notre ami est son ami, mais il ne me persuadera pas que son mari ayant fait tous ses devoirs, le

3. De Conti. Voyez tome II, p. 103, note 3.

4. Est-ce le Serignan dont parle Saint-Simon, tome XVIII, p. 159? « Serignan, gouverneur de Ham, qui avoit passé la plupart de sa vie aide-major des gardes du corps, et qui fort au goût du Roi avoit eu le secret de bien des choses, mourut à quatre-vingt-quatorze ans (*en* 1721), depuis longtemps retiré, ayant jusqu'au bout conservé sa tête et santé. » Il avait un frère qui fut fait capitaine de galère en 1679. Dangeau parle encore d'un abbé de Serignan.

5. Le duc de Verneuil, gouverneur de Languedoc, étant mort le 28 mai, à l'âge de quatre-vingt-un ans, le Roi avait donné le gouvernement de cette province au duc du Maine, et avait nommé commandant du Languedoc le duc de Noailles, capitaine de la première compagnie des gardes du corps, qu'il éleva peu de temps après au grade de lieutenant général. Voyez la *Gazette*, p. 310, 322, 370, et la lettre du 20 octobre suivant. — Mme de Cauvisson était femme du marquis de Cauvisson, lieutenant général au haut Languedoc.

corps de réserve soit d'une bonne politique. Celle du nouvel intendant de Lyon seroit bien mauvaise, s'il n'estimoit comme il doit Monsieur votre frère : en tout cas il sera averti de son devoir. 1682

Le jeune fils du comte de Roye[6], âgé de seize ans, étant à Rome avec M. le duc de la Roche-Guyon et M. de Liancourt[7], ses cousins, a reçu un si bon petit rayon de la grâce efficace, qu'après une instruction fort sérieuse, il a fait son abjuration entre les mains du pape; il a eu l'honneur de communier de sa main. Cette aventure est heureuse, et pour ce monde et pour l'autre : toute la famille en est au désespoir.

Il y a des fêtes continuelles à Versailles, hormis de l'accouchement de Madame la Dauphine; car les médecins ne pouvant lui faire d'autre mal, se sont si bien mécomptés, qu'ils l'ont saignée dans la fin du troisième mois, et dans le huitième, tant ils sont enragés de vouloir toujours faire quelque chose. Il me semble, Monsieur, qu'il y a longtemps que je parle; cette réflexion vient un

6. Probablement le troisième fils du comte de Roye, Charles comte de Blanzac, à qui, vers 1689, le Roi promit deux mille écus de pension sur des bénéfices. Il épousa en 1691 la veuve du marquis de Nangis, et mourut en septembre 1732, âgé de soixante-sept ans d'après la Chênaye. Voyez le *Journal* de Dangeau, tome II, p. 370, et tome IV, p. 131, 132, une note de Saint-Simon.

7. L'édition de 1773, la première qui ait donné cette lettre, porte par erreur *la Roche-sur-Yon*, au lieu de *la Roche-Guyon*. — Sur le duc de la Roche-Guyon, voyez tome VI, p. 86, note 2. — Henri-Roger de la Rochefoucauld, marquis de Liancourt, lieutenant général des armées du Roi, né le 14 juin 1665. Le marquis de Liancourt, « doux, liant, poli, dit Saint-Simon (tome XI, p. 40), orné de beaucoup de simplicité, de lecture et d'esprit, plein d'honneur, de courage, de sentiment, de bonne gloire, étoit, à force de disgrâces, devenu solitaire et sauvage, et fut, ce qui est fort rare, également estimé, honoré et peu compté. » Sur les causes de sa disgrâce et de sa captivité, voyez la *Correspondance de Bussy*, tome V, p. 450.

1682 peu tard; je vous en plains, et vous supplie d'entendre tout ce que je pense d'estime et d'amitié faites tout exprès pour vous. Notre bon abbé vous rend mille grâces de vous souvenir de Livry. Tous ces hôtes vous font des compliments plus ou moins sérieux. M. de Grignan est parti pour Provence; mon fils est encore en Flandre[8].

---

896. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

A Paris, 7e août.

MADAME la Dauphine est accouchée hier jeudi à dix heures du soir d'un duc de Bourgogne[1] : votre ami[2] vous mandera la joie éclatante de toute la cour, avec quel empressement on la témoignoit au Roi, à Monsieur le Dauphin, à la Reine; quel bruit, quels feux de joie, quelle effusion de vin, quelle danse de deux cents Suisses autour des portes[3], quels cris de *vive le Roi*, quelles cloches sonnées à Paris, quels canons tirés, quel concours de compliments et de harangues, et tout cela finira[4].

8. L'original de cette lettre a été donné à M. le comte de Grave, qui l'a remis à M. de Walpole, qui desiroit avoir une lettre en original de Mme de Sévigné. (*Note de l'édition de* 1773, la première où cette lettre ait paru.)

LETTRE 896. — 1. L'élève de Fénelon, mort le 18 février 1712. — « Le 6 de ce mois, entre dix et onze heures du soir, dit la *Gazette* du 8 août, Madame la Dauphine accoucha heureusement d'un prince.... La nouvelle en.... fut annoncée hier au peuple dès le matin, par le canon de la Bastille et de l'Arsenal, par le canon et la cloche de l'Hôtel de ville et par la cloche du Palais. »

2. Corbinelli.

3. Tel est le texte de 1773. Dans l'édition de 1818, on a substitué *muids* à *portes*.

4. La lettre de Corbinelli n'a pas été conservée; on y suppléera par le récit suivant de Bussy, extrait du manuscrit autographe de la

897. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

1682

Six mois après (*voyez la lettre* 892, *p.* 180) il me tomba entre les mains un paquet qui s'adressoit à Mme de Sévigné. Je connus au cachet qu'il venoit de la duchesse d'Holstein, qui avoit épousé un de nos cousins à la cour de l'Empereur, et ne doutant pas qu'il n'y eût dans ce paquet des réponses aux compliments que j'avois faits au mari et à la femme sur leur mariage, je l'ouvris, et non-seulement ce qui s'adressoit à moi, mais encore les lettres qui s'adressoient à Mme de Sévigné, et en les lui envoyant ouvertes, je lui écrivis ce billet[1].

A Paris, ce 14e août 1682.

Je vous demande pardon, Madame, d'avoir ouvert

Bibliothèque impériale : « Le duc de Bourgogne naquit le 6e août 1682, à dix heures du soir, six minutes.... Le Roi, pour marque de sa reconnoissance envers Dieu, fit donner cent mille écus pour délivrer des prisonniers pour dettes, savoir cent mille francs dans Paris et deux cent mille francs dans le reste du royaume. Le Roi, tout grave et tout majestueux qu'il est, ne put contenir sa joie.... Le Roi ce jour-là ne voulut point d'officier de ses gardes auprès de lui; l'abordoit qui vouloit, donnant sa main à baiser à tout le monde. Spinola, dans la chaleur de son zèle, mordit le doigt du Roi. Sa Majesté se mit à crier. « Je demande pardon à Votre Majesté, Sire, lui « dit Spinola, mais si je ne l'avois mordue, elle n'auroit pas pris « garde à moi. » Les Suisses de la garde brûlèrent tout le bois qu'ils trouvèrent, et entre autres choses des poutres destinées à faire des planchers; ils brûlèrent les bâtons de la chaise du duc d'Aumont, et ne sachant plus de quoi faire feu, ils brûlèrent jusqu'à leurs paillasses. » — La *Gazette* consacre plusieurs numéros extraordinaires à la description des réjouissances faites à Paris, à Versailles et dans les provinces.

Lettre 897. — 1. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, le billet est précédé de cette introduction : « Huit jours après la naissance de M. le duc de Bourgogne, je reçus cette réponse de la comtesse de Rabutin, duchesse d'Holstein. » Suit la copie de ladite réponse (signée *de Holstein*), datée de Vienne du 14e mai 1682, et de plus celle d'une lettre du mari, comte de Rabutin, datée du même lieu et du même jour. A cette double copie, Bussy ajoute ceci : « Le paquet où étoient ces deux lettres me fut rendu, quoiqu'il s'adressât à Mme de Sévigné. Je l'ouvris, croyant bien qu'elle

1682 votre paquet; je me doutois bien qu'il y avoit quelque chose dedans pour moi, et après avoir ouvert mes lettres, j'ai eu curiosité de voir les vôtres[2]. Notre cousine princesse[3] écrit de bon sens; à la vérité son mari ne lui a pas encore appris à parler bon françois, et je crois même qu'il ne lui apprendra pas davantage, car il n'en sait guère plus qu'elle[4]. Il faut avouer qu'elle est bien contente de notre cousin; ne croyez-vous pas, Madame, que ce qui augmente sa joie, c'est de savoir maintenant[5] qu'elle n'est point trompée? car je ne doute pas que sa bonne mine et le grand mérite qu'elle lui crut, ou qu'elle lui sut, ne lui aient fait croire un peu légèrement tout ce qu'il lui dit de sa naissance.

ne le trouveroit pas mauvais, et j'y trouvai deux autres lettres des mêmes gens pour elle. Je les ouvris encore, et je lui envoyai les quatre lettres ouvertes, en lui écrivant ce billet. »

2. « Je me doutois qu'il y auroit quelque chose pour moi, et après avoir lu mes lettres, j'ai eu curiosité pour voir les vôtres. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

3. Dorothée-Élisabeth, née en 1645, avoit épousé en premières noces, le 20 novembre 1661, Georges-Louis, comte de Zinzendorf, dont le petit-fils fut le fondateur de la secte des hernutes; elle se remaria en 1682 avec Louis, comte de Rabutin, et mourut à Vienne le 8 janvier 1725. Elle étoit fille (*unique de Catherine de Waldeck et*) de Philippe-Louis, héritier de Norvége, duc de Holstein-Wissenbourg, arrière-petit-fils de Christiern III, élu roi de Danemark en 1535, et dont la postérité, réélue à chaque interrègne en la personne de l'aîné de la maison royale, est devenue héréditaire en 1660, et règne encore aujourd'hui. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez tome II, p. 40, note 4.

4. Voyez les deux lettres de la duchesse d'Holstein et de son mari, dans la *Correspondance de Bussy*, tome V, p. 307 et 308.

5. Le mot *maintenant*, et, deux lignes plus loin, les mots : « ou qu'elle lui sut, » manquent dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

898. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Le même jour que j'écrivis ce billet, Mme de Sévigné me fit cette réponse.

A Paris, ce 14e août 1682.

Vous avez très-bien fait d'ouvrir le paquet de notre cousine allemande. J'aime[1] le sens de sa lettre; mais n'admirez-vous pas avec quel style notre cousin sait charmer les princesses? il faut qu'il ait quelque autre savoir-faire; quoi qu'il en soit, j'aime son étoile.

---

899. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Deux mois après, j'écrivis ce billet à Mme de Sévigné, en arrivant de Paris à Bussy.

A Bussy, ce 12e octobre 1682[1].

Nous voici revenus à nos dieux pénates, Madame, qui ne nous garderont pas longtemps, car nous serons à Paris à la fin de novembre, et je pense que nous vous y retrouverons. Je ne vous dis pas à quoi nous nous occupons ici : c'est à peu près aux mêmes choses à quoi vous vous occupez à Bourbilly quand vous y êtes[2]. Chacun de nous a son la Maison.

Lettre 898. — 1. Après *j'aime*, le manuscrit de la Bibliothèque impériale ajoute : « comme vous dites. »

Lettre 899. — 1. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, cette lettre est datée du 10 octobre, et commence ainsi : « Nous voici retournés à nos dieux pénates, etc. »

2. « A quoi vous vous occupiez à Bourbilly, quand vous y étiez. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*) Dans ce même manuscrit *à Bourbilly* a été remplacé par *chez vous*, d'une autre main que celle de Bussy.

1682 Nous[3] allons dans huit ou dix jours voir la bonne femme Toulongeon. Je crois que comme elle ne vouloit pas passer devant vous, à cause (assurément) que vous étiez une dame de la cour, maintenant que j'y suis retourné, elle ne voudra pas s'asseoir devant moi. Je remarque par là qu'on peut fort bien avoir l'âme basse, et ne laisser pas d'avoir du courage, car la bonne femme n'en manque point.

Adieu[4], Madame : j'aurois encore cherché quelques sornettes à vous dire, si un petit fermier n'entroit dans ce moment dans ma chambre avec un petit sac. Je vous quitte donc pour lui, Madame, quoiqu'il ne soit pas si aimable que vous; mais c'est qu'il m'apporte de quoi vivre, et je veux vivre pour vous aimer.

---

900. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

A Livry, 20e octobre.

Je suis ici dans ce petit lieu que vous connoissez, Monsieur : ce fut la plus forte des raisons qui m'obligea de vous y mener, car je voulois absolument que quand je vous écrirois de Livry, votre imagination sût où me prendre. Vous me voyez donc présentement : il y a cinq

3. Cet alinéa ne se trouve que dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale. Dans l'édition de 1818, on lit simplement : « Nous allons dans huit ou dix jours à Chaseu voir votre tante, qui se porte à merveilles et qui a toujours un esprit qui ne se sent point des foiblesses de son corps. »

4. Dans la première édition des *Lettres de Bussy* (1697), qui n'a point notre lettre 899, ce dernier alinéa a été rattaché à la lettre du 6 mai 1681.

semaines que je suis avec ma fille, souvent avec mon fils, avec mon bon abbé, avec Mlle de Grignan, avec le petit Grignan et quelques jours le chevalier. Si vous saviez, Monsieur, comme tout cela est bon en ménage, vous comprendriez aisément le peu d'impatience que j'ai de retourner à Paris; cependant il faudra faire comme les autres à la Saint-Martin. Notre ami[1] nous manque; il a été fort incommodé, il craint notre serein; la presse est un peu sur les logements; toutes ces raisons le font demeurer à Paris. Mais vous ne pourriez pas le reconnoître; sachez, Monsieur, qu'il a pris une perruque comme un autre homme. Ce n'est plus cette petite tête frisottée, seule semblable à elle; jamais vous n'avez vu un tel changement; j'en ai tremblé pour notre amitié : ce n'étoit plus ces cheveux à qui je suis attachée depuis plus de trente ans; mes secrets, mes confiances, mes anciennes habitudes, tout étoit chancelant; il étoit plus jeune de vingt ans; je ne savois plus où retrouver mon ancien ami; enfin je me suis un peu apprivoisée avec cette tête à la mode, et je retrouve dessous celle de notre bon Corbinelli. Si vous aviez été ici, nous aurions bien joué toute cette pièce ensemble; je suis assurée que vous auriez été aussi surpris que moi; c'étoit bien autre chose que cette garde-robe et ces points magnifiques que M. de Vardes lui avoit donnés. A propos, il le fait chef de son conseil, il profite de ses études sur le droit, et le met à la tête de ses affaires; et il gagne beaucoup à cette disposition, et en vérité on se trouvera toujours fort bien de notre ami, à quelque sauce qu'on le mette. Celui qui est toujours chassé de vos états me fait une extrême pitié. Il y a de certains dégoûts qui sont insupportables; ses malheurs prennent le train de ne finir jamais, et il n'a

LETTRE 900. — 1. Corbinelli.

1682 plus la consolation d'avoir des camarades : il est seul dans le monde qui n'ait point trouvé de moment heureux[2]. Vous verrez M. de Noailles dans un état bien contraire : c'est une belle place que celle qu'il va tenir. On dit qu'il a ordre de ne donner la main qu'aux lieutenants de Roi et aux évêques ; rien pour les barons[3] ni pour les grands seigneurs. Mandez-moi comment se passera cette scène, et en particulier ce qui regardera vos intérêts ou les agréments que vous pourra donner l'estime et l'amitié d'un aussi honnête homme. Mme de Cauvisson a trouvé à propos de ne point aller voir Mme la duchesse de Noailles ; elle a été seule de cet avis[4]. Je ne sais comment elle l'entend ; mais jamais un trait d'orgueil n'a été si mal placé, ni si mal reçu de tout le monde. Ne me citez pas, si l'envie vous prend d'en parler comme les autres ; vous me direz aussi comment se comporte notre Carcassonne[5].

Adieu, Monsieur ; adieu, le plus aimable ami du monde : je ne puis vous dire avec combien d'empressement tous ceux qui sont ici me prient de vous faire des amitiés : ne les entendez-vous point d'où vous êtes ? Vous seriez assez content présentement de la santé de ma fille ; son plus grand défaut étoit cette délicatesse qui nous faisoit trembler. Mon Dieu ! que tout est fragile

2. Vardes ne fut rappelé qu'au mois de mai de l'année suivante. Voyez ci-après la lettre du 26 mai 1683.

3. L'ordre de la noblesse, aux états de Languedoc, était composé d'un comte, d'un vicomte, et de vingt et un barons. Voyez la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, tome I, p. 3 et 4.

4. Voyez ci-dessus, p. 188, la lettre du 28 juillet précédent.

5. L'abbé de Grignan. Nommé par le Roi évêque d'Evreux en février 1680, il n'avait pas été confirmé par le pape, et au mois de mai 1681, il fut nommé évêque de Carcassonne, en même temps que Bossuet fut nommé évêque de Meaux. Il fut sacré dans l'église de Grignan le 21 décembre 1681.

en cette vie! et que nous entendons mal nos intérêts de nous y attacher si fortement! J'ai envoyé votre lettre à notre ami : nous ne savions ce que vous étiez devenu; mais, Dieu merci, vous étiez occupé fort honorablement; je m'en réjouis. 1682

---

901. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Sur ce que je me plaignis à ma fille de Sainte-Marie de ce qu'ayant reçu des compliments de tous mes parents et amis sur le mariage de ma fille de Rabutin avec le marquis de Montataire, Mme de Sévigné seule ne m'avoit point écrit, j'en reçus cette lettre.

A Paris, ce 23e décembre 1682.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Si l'on vous faisoit, mon très-injuste cousin, aussi peu de justice que vous m'en faites, je ne vous conseillerois pas de revenir à Paris. Vous me jugez témérairement : vous dites que je ne vous ai point écrit sur le mariage de ma nièce[1]. J'espère bien que notre ami[2], avec son droit et sa justesse d'esprit, vous fera voir la conséquence de ces sortes d'arrêts sur l'étiquet[3] du sac. Sachez donc, mon beau Monsieur[4], pour vous confondre, que je vous

Lettre 901. — 1. Voyez tome IV, p. 508, note 15. — Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « Vous me jugez témérairement : vous dites en l'air que je n'ai pas voulu hasarder ma réponse; et bon, bon, voilà justement comme il faut juger. J'espère bien, etc. »

2. Corbinelli.

3. C'est ainsi que Bussy écrit ce mot. Furetière, tout en adoptant l'orthographe *étiquette*, mentionne celle d'*étiquet*.

4. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale il y a simplement : « Monsieur. »

1682 avois écrit dans la lettre de notre ami. Cherchez-la, et me demandez pardon.

Cependant je vous dirai que l'amour fait ici des siennes. Le comte de Soissons a déclaré son mariage avec Mlle de Beauvais[5]. Le Roi a fort bien reçu cette nouvelle princesse. Elle parut belle et modeste. On dit qu'elle est mariée il y a deux ans et demi[6], et que de peur que la jouissance ne refroidît les feux du futur, elle n'a accordé aucune faveur que le lendemain des vingt et cinq ans[7], qui fut justement vendredi dernier. Sur cela il y a beaucoup à dire, et nous pourrons bien raisonner sur ce sujet, quelque jour que vous dînerez ici à votre retour, si elle a bien ou mal fait; car enfin quand un homme de cette qualité donne à une demoiselle la plus grande marque d'amour qu'il lui puisse donner, en l'épousant, est-on[8] deux ans et demi sans lui faire voir autre chose qu'une parfaite et unique ambition, soutenue d'une grande défiance et d'une extrême froideur? Pour moi, je me souviens d'un vers de l'Arioste, dont j'ai ri autrefois : Angélique avoit couru les quatre coins du monde, seule avec Roland, et on assure le lecteur qu'elle étoit aussi entière

5. Sur le mariage du comte de Soissons avec Mlle de Beauvais, voyez tome VI, p. 177, note 20. — Les mots *Soissons* (ici et plus loin, p. 199) et *Beauvais* sont biffés dans notre manuscrit. *Soissons* est remplacé par une *S* dans l'interligne.

6. Nous avons dit que le mariage avait été béni secrètement le 12 octobre 1680.

7. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « des vingt-cinq ans. »

8. « .... vendredi dernier. Il y a beaucoup à dire, et nous pourrons bien discourir sur ce sujet, quelque jour que vous dînerez ici à votre retour : a-t-elle bien fait, a-t-elle mal fait? Quand un homme de cette qualité donne la plus grande marque d'amour que l'on puisse donner, en épousant, est-on, etc. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*) — Le comte de Soissons était né le 16 octobre 1657. Le 16 octobre, en 1682, était un vendredi.

que quand elle étoit sortie de chez son père, et l'auteur dit : 1682

Forse era ver, ma non però credibile[9].

Peut-être cela étoit-il vrai, mais il n'étoit pas vraisemblable. Quoi qu'il en soit, elle a réussi[10] : voilà qui ne se peut contester. Le Roi a donné au comte de Soissons vingt mille livres de pension ; car Mme de Carignan[11], dans le dernier désespoir, le déshérite, et il y a déjà longtemps que sa mère a lancé l'exhérédation sur lui.

D'un autre côté, le marquis de Richelieu a enlevé Mlle Mazarin de Sainte-Marie de Chaillot[12]. Elle court avec son amant, qui, je crois, est son mari, pendant que M. Mazarin va consulter à Grenoble, à la Trappe et à Angers, s'il doit marier sa fille. Le moyen de ne pas

9. Chant I, stance LVI. Le vers suivant achève le sens :

A chi del senso suo fosse signore,

« (croyable) pour qui eût été maître de sa raison. »

10. « Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « elle a bien fait, » et, au commencement de la phrase suivante : « Le Roi a donné au prince. »

11. Sa grand'mère. Voyez la lettre du 24 janvier 1680, tome VI p. 214, et la note 59. — Les mots *Carignan*, et plus loin *Richelieu Mazarin*, ont été biffés dans notre manuscrit, et remplacés en interligne par les initiales.

12. Le marquis Louis-Armand Vignerot du Plessis, neveu du duc de Richelieu, gouverneur de la Fère en Picardie, né le 9 octobre 1654, mort à Paris le 22 octobre 1730, épousa Marie-Charlotte de Mazarin fille d'Armand-Charles, duc de Mazarin et de la Meilleraye, et d'Hortense Mancini, née le 28 mars 1662, morte à Dieppe le 13 mai 1729. — On lit dans le *Journal* de Dangeau, le 1er avril 1703 : « La marquise de Richelieu, qui étoit aux Angloises du faubourg Saint-Antoine a trouvé moyen d'en sortir en escaladant les murailles. Elle a écrit depuis sa sortie à Mme de Bouillon qu'elle alloit chercher quelque pays où elle fût moins malheureuse. » — Au sujet des scrupules du duc de Mazarin, voyez, dans les *Œuvres de Saint-Évremont*, tome VI, p. 147, édition de 1753, une note de la *Réponse au plaidoyer de M. Érard* (avocat du duc de Mazarin).

1682 perdre patience avec un tel fou[13] ? Cependant, quoique tous les parents consentent au mariage, le Mazarin ne laisse pas de pousser les informations[14].

M. de Marsan épousa hier Mme d'Albret[15] ; je pense que l'amour n'étoit pas de cette fête.

Nous attendons Mme de Montataire ; elle est fort bien mariée.

Ma fille a été bien malade ; elle est guérie, et moi avec elle ; car nous sentons, vous et moi[16], tous les maux de nos filles. J'embrasse la vôtre, et vous aussi, pourvu que vous me fassiez de grandes réparations.

DE CORBINELLI.

Ma lettre perdue étoit fort ample, et du style sublime, les sujets traités plus que superficiellement, et moins qu'à fond, tels qu'on les soutient dans des lettres qui doivent être gardées[17]. Vous devez une réparation à Mme de

13. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, *fou* a été biffé et remplacé par *homme*, d'une autre main que celle de Bussy.

14. « On ne laisse pas de faire toutes les réformations. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*) — Deux ans après, Mazarin pardonna à son gendre, et lui donna cent mille francs en mariage, et le gouvernement de la Fère, à la condition qu'il épouserait une seconde fois sa fille, dès qu'ils seraient de retour en France. Voyez *Dangeau*, mardi 5 septembre 1684. — « Le Roi accorda au mois d'octobre 1684 des lettres de grâce au marquis ; c'étoit la première fois que l'on en accordoit pour crime de *rapt*, et le Roi dit à son coucher qu'il y avoit fait mettre que c'étoit en considération des grands services rendus à l'État par les cardinaux de Richelieu et Mazarin. » (*Dangeau*, 17 octobre 1684.)

15. Voyez tome III, p. 343, note 12, et p. 393, note 17.

16. Les mots *vous et moi* ne sont pas dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

17. « Dans des lettres qu'on veut garder. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*) Dans ce même manuscrit, deux lignes plus loin : « Il manque à la nouvelle du mariage de M. de Marsan, que le

Sévigné, qui avoit écrit au bas de cette espèce d'opéra[18]. 1682
Il manque à la nouvelle qu'elle vient de vous mander du mariage de M. de Marsan, que le Roi lui fit savoir le soir de ses noces qu'il avoit destiné l'appartement de Madame sa femme, et sa place de dame du palais à une autre.

Si vous revenez bientôt, nous recommencerons nos poursuites, et je serai toujours, moi, mon esprit, mon zèle, ma chicane et ma pratique, à votre service et à celui de Mme de Coligny, que j'honore parfaitement.

---

902. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A CORBINELLI. 1683

Quatre jours après que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse de Chaseu, où je ne faisois que d'arriver[1].

A Chaseu, ce premier jour de l'an 1683

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je vous demande pardon, Madame, de vous avoir accusée injustement : il est vrai que vous n'avez point eu de tort, vous m'avez écrit; mais je ne l'ai su que parce que vous venez de me le mander[2]. Ma fille de Sainte-

Roi, etc.; » deux lignes après : « et sa place chez la Reine à une autre ; ainsi le mieux assorti des trois mariages est le moins heureux. »

18. Nous avons déjà vu un emploi semblable de ce mot dans une lettre de Bussy : voyez tome IV, p. 317, et la note 2.

Lettre 902. — 1. « Où j'étois arrivé deux jours auparavant. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*

2. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, il y a simplement : « mais je ne l'ai point su. » Dans le même manuscrit, à la phrase suivante : « Ma fille de Sainte-Marie me manda..., mais elle ne me manda pas, etc. ; » trois lignes après : « je vous demande encore pardon une fois. »

1683 Marie me mande que M. de Corbinelli m'avoit écrit, mais elle ne me dit pas que vous m'eussiez écrit dans cette lettre. Si les vôtres ne m'étoient fort chères, je n'aurois pas été si vif, quand j'ai manqué d'en recevoir; mais enfin je vous demande pardon encore une fois; me voilà rampant à vos pieds.

Mlle de Beauvais a eu une très-bonne conduite; et ce qui me le fait dire affirmativement, c'est qu'elle a réussi; nous devons des louanges aux bons succès : c'est la moindre chose que puisse faire la fortune que d'attirer l'approbation aux folies qu'elle rectifie[3]; je ne dis pas cela pour Beauvais, car elle s'est conduite habilement; et pour répondre à ce que vous dites qu'elle a témoigné à son amant de l'ambition et de la défiance pour tout l'amour dont il lui donnoit des marques, je vous répondrai que c'est par là qu'elle a entretenu son amour, et que sans le pouvoir qu'elle a eu sur elle, il ne l'auroit jamais épousée. Ce n'est pas que je ne sois sur sa résistance aux empressements vraisemblables de son amant, deux ans et demi durant, du sentiment de l'Arioste :

Non però credibile.

Si le comte de Soissons fait une perte considérable pour avoir épousé Beauvais, c'est un sot; mais d'ordinaire ces colères maternelles passent, et l'on a après cela[4] sa maîtresse avec tout le bien qu'on devoit avoir.

Avec toute la folie du Mazarin, si le Roi ne s'en mêloit pas, le marquis de Richelieu et sa maîtresse passeroient

3. Tout le reste de la phrase manque dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, où la suivante est ainsi : « Pour la résistance de Beauvais aux empressements vraisemblables de son amant, deux ans durant, je dis comme l'Arioste, etc. »

4. Le manuscrit de la Bibliothèque impériale n'a pas les mots : « après cela. »

mal leur temps ; je crois cette *Angélique* aussi chaste que la première. 1683

Je pense comme vous [5], Madame, que l'amour ne s'est pas trouvé aux noces de Mme d'Albret et de M. de Marsan. Celui-ci ne fait pas de cas de la compagnie de ce dieu dans les cérémonies où on l'appelle d'ordinaire : il n'avoit pas déjà songé à le convier à la noce de la maréchale d'Aumont, s'il l'eût achevée [6].

Je trouverai assurément ma fille de Montataire à Paris, quand j'y retournerai [7]. Je suis fort content de son établissement ; son mari le doit être fort aussi. Je me réjouis de la convalescence de Mme de Grignan, et par conséquent de la vôtre. Prenez un peu plus garde à votre santé désormais ; vous ne sauriez croire le soin que nous avons de la nôtre, ma fille de Coligny et moi. Je viens de lui dire votre embrassade ; pour moi, je me tiens pour embrassé, s'il ne faut, pour mériter de l'être, que vous demander mille pardons avec la plus grande contrition du monde.

A CORBINELLI.

Je suis bien fâché de la perte de votre lettre pour l'amour d'elle-même, et sans compter qu'elle m'auroit empêché de faire une injustice [8] à ma cousine, dont je viens de lui faire une ample réparation.

Je ne croyois pas que Mme d'Albret voulût épouser M. de Marsan sans le consentement du Roi ; cependant elle a ses raisons [9] : elle a mieux aimé avoir un rang con-

5. « Je crois comme vous. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)
6. Voyez tome IV, p. 246 et 247, et p. 252.
7. « Quand j'y arriverai. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)
8. « Qu'elle m'a fait faire une injustice. » (*Ibidem.*)
9. Cependant elle a plus de sens qu'on ne pense : elle a mieux aimé avoir un grand rang pour sa vie, qu'une pension et une place, etc. » (*Ibidem.*)

1683 sidérable pour sa vie, qu'une pension et qu'une place de dame du palais[10] pour un temps.

Adieu, Monsieur : ma fille et moi nous vous rendons mille grâces des marques de votre amitié.

---

903. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

A Paris, vendredi 8e janvier.

J'EN serois bien fâchée, Monsieur, que notre commerce finît avec le temple de Montpellier[1]; et tout ce que vous dites en cet endroit, en faisant les honneurs de vos lettres et croyant que c'est une menace de m'assurer de leur continuation, est si peu sincère, que j'aurois fort envie de vous en gronder; et le joli tour que vous y donnez ne vous garantiroit pas de mes reproches, si je ne voulois vous dire que celle que vous écrivez à mon fils m'a fort réjouie. La netteté du commencement m'a représenté nos folies, et la beauté des vers m'a fait

10. Elle avait été nommée à la fin de 1673. Voyez tome III, p. 343. — La phrase qui termine la lettre n'est que dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

LETTRE 903. — 1. « Le parlement de Toulouse, par arrêt du 16 de ce mois, a défendu l'exercice de la religion prétendue réformée dans la ville de Montpellier, et ordonné que le temple qui y est sera rasé jusqu'aux fondements, parce que, au préjudice de la déclaration du Roi donnée en 1680, les religionnaires ont reçu à leur prêche et même à leur cène une damoiselle qui avoit fait profession de la religion catholique. » (*Gazette du 28 novembre.*) — Châteauneuf, ministre secrétaire d'État, ayant écrit le 24 novembre au duc de Noailles, commandant pour le Roi dans cette province, de mettre l'arrêt à exécution, la démolition du temple commença le 2 décembre. Voyez les *Mémoires politiques pour servir à l'histoire de Louis XIV*, par l'abbé Millot, tome I, p. 15 et suivantes. (*Note de l'édition de 1818.*)

regretter que vous n'ayez pas continué tout de bon. Si 1683
vous avez suivi ce dessein, faites-nous-en part ; ces deux vers latins que vous expliquez sont fort justes, et en un mot, nous estimons et nos vers et votre prose, et tout ce qui vient de votre esprit. Mon fils est toujours votre adorateur ; ma fille vous admire et vous estime au dernier point ; je prétends que vous savez comme je suis pour vous, et que vous voyez clairement qu'il n'y a point de famille où l'on fasse plus de justice à votre mérite. Vous la faites à Monsieur de Carcassonne en le louant comme vous faites. Le pauvre chevalier est ici depuis six semaines, accablé de son rhumatisme ; il reçoit plusieurs visites de gens emmanchés de toutes les façons ; ceux qui le sont à gauche, font voir au moins que leur goût est droit.

Vous nous avez renvoyé M. de Noailles en très-mauvais état : il a un dévoiement si considérable, qu'il semble qu'il ait mangé lui seul tout ce qu'il a dépensé à Montpellier ; enfin il a été contraint de quitter le bâton[2], ce bâton l'objet de son amour, ce bâton qu'il est revenu prendre de si loin, ce bâton qui fait la récompense de tous les autres services : il faut croire qu'il est bien mal, quand il le donne lui-même à M. de Luxembourg. Vous m'en dites beaucoup de bien en me parlant de la distinction et de l'épanouissement qu'il a eu pour vous : je voudrois que sa générosité l'eût obligé de rendre à notre ami chagrin[3] la visite qu'il lui a faite. N'est-ce pas vous à qui j'ai entendu dire qu'il faut respecter les malheureux ? Il ne faut pas douter que cela n'ait augmenté le chagrin. Je le plains infiniment de l'avoir laissé prendre possession de son âme, et d'avoir surmonté la philoso-

2. Le bâton de capitaine de la première compagnie des gardes du corps.

3. Vardes.

1683 phie, même chrétienne; mais je le plains encore plus, si votre cœur est encore fermé pour lui : un ami comme vous seroit une véritable consolation dans tous ses maux.

Notre ami[4] est tout occupé ici de ses affaires; il y fait des merveilles, il est devenu le meilleur avocat de Paris, et cette qualité lui est survenue pêle-mêle avec la perruque et le brandebourg; de sorte qu'on auroit plus deviné de le prendre pour un capitaine de cavalerie que pour un homme d'affaires. Voilà comme l'extérieur nous trompe. Si M. de Vardes ne l'avoit point jeté dans cette sorte d'occupation, sa reconnoissance et son inclination le menoient droit à vous; son cœur est toujours dans la perfection de toutes les vertus morales; elles seront chrétiennes, quand il plaira à cette chère Providence, que nous adorons toujours : il me paroît qu'elle vous traite bien par les sentiments qu'elle vous donne.

Adieu, mon cher Monsieur : nous aurions bien des choses à dire; ce sera peut-être quelque jour; que sait-on? Notre ami a fait son petit pot à part pour vous écrire : tant pis pour lui; il ne saura point que je vous[5] donne le plaisir de vous assurer ici de ma sincère et fidèle amitié.

---

*904. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE GUITAUT.

A Paris, mardi 12e janvier[1].

VOTRE souhait pour cette année est reçu tendrement, et cette Grignan vouloit hier au soir vous en remercier,

4. Corbinelli.
5. Tel est le texte de 1773; dans l'édition de 1818, on a substitué *me* à *vous*.
LETTRE 904 (revue sur l'autographe). — 1. Cette lettre avait été

mais son mari arriva, et je ne sais plus ce qu'elle est devenue. Je vous dirai donc seulement, en traitant pour elle et pour moi *par indivis*, que nous étions d'accord de recevoir vos amitiés et de vous en renvoyer d'autres encore plus fortes, vous suppliant pourtant de ne nous point mettre à l'épreuve comme l'année passée ; car vous nous fîtes souffrir ; et si vos douleurs avoient été soulagées en les partageant, vous auriez été considérablement soulagé de notre part. Nous fûmes aussi fort touchées de cette envie que vous eûtes, si tendre et si naturelle, de ne vouloir pas mourir sans nous le dire. Nous avouons notre naïveté : nous ne sommes pas assez dévotes pour y avoir entendu tant de finesse que les autres. Ces esprits si détachés des choses de la terre sont aisés à scandaliser ; il nous paroissoit, au contraire, que de ne vouloir pas mourir sans nous voir, étoit une véritable marque de pouvoir nous voir sans mourir. Enfin, mon cher Monsieur, pour éviter de tels inconvénients, portez-vous bien, et vos billets ne seront plus équivoques. 1683

Vos eaux de Sainte-Reine[2] nous font beaucoup de bien ; celle qui les prend et qui les rend vous en a remercié ; mais comme j'y prends pour le moins autant d'intérêt qu'elle, je veux encore vous dire que j'admire vos soins et ceux de Madame votre femme. Ma fille en prend peu, et peu de jours de suite ; elle se repose, et puis elle reprend. Cette conduite est bonne, et fait que nous n'abusons pas si souvent de vous. Au reste, ne soyez point jaloux : ce mariage de Mlle de Grignan n'est point

placée en 1677 dans de précédentes éditions, et les autres lettres au comte de Guitaut qui la suivent étaient données à des dates plus ou moins éloignées de celles que nous leur avons assignées soit d'après les autographes mêmes, soit d'après les faits mentionnés dans chacune.

2. Voyez tome V, p. 476, note 4, et p. 533, note 1.

1683 encore assez fait pour le mander; le retour de son père le mettra au point de vous en parler d'une façon ou d'autre[3]. Le bon abbé se loue de son vin et en use plus continuellement que nous ne faisons des eaux; il ne met point d'intervalle à cette cordiale boisson, et vous lui avez appris à n'y point faire de mélange.

Adieu, Monsieur: je veux vous dire que mon fils a traité de sa charge avec M. de Verdronne[4]. Cette place lui étoit devenue insupportable, par la continuelle frayeur que M. de la Trousse se défaisant de la sienne, et n'étant pas en état d'y monter, il n'eût le dégoût d'y voir un autre, et d'être réduit, par la nécessité de vendre, à donner sa charge à vil prix. Cette pensée l'a déterminé; il y perd quarante mille francs, car il ne la vend que quatre-vingts[5]; mais les charges sont fort rabaissées. Il a fait voir qu'il souhaitoit de ne pas quitter le service, demandant au Roi d'entrer dans la charge de sous-lieutenant de ses chevau-légers : il ne sait point encore s'il sera choisi; s'il l'est, nous serons mieux que nous n'étions; s'il ne l'est pas, nous nous consolerons en payant nos dettes. Il faut vous faire souvenir que de cette sous-lieutenance des chevau-légers, qui étoit autrefois unique et valoit cent mille écus, le Roi en a fait deux. La Mothe-Houdancourt[6] en a acheté une cinquante mille écus; la se-

3. Il était question du mariage de Mlle d'Alerac avec le vicomte de Polignac. Voyez la lettre du 1er mars 1684.

4. Étienne-Claude de l'Aubespine, marquis de Verderonne, de la même maison que la mère de Saint-Simon, né le 1er novembre 1656, guidon des gendarmes de la Reine, puis sous-lieutenant des gendarmes-Dauphin. Il périt à la bataille de Fleurus, le 1er juillet 1690. Il avait épousé Marie-Anne de Festard, fille du marquis de Beaucourt, morte le 5 novembre 1727, à l'âge de soixante-trois ans.

5. L'autographe porte *quatre-vint* (*sic*) sans *s*.

6. Sans doute Charles, comte de la Mothe-Houdancourt, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Bergues-Saint-Vinox,

conde a été deux ans et demi sans que personne en approchât, de sorte que Sa Majesté a mis soixante et dix mille francs au trésor royal, afin que celui qui lui seroit agréable n'eût plus que quatre-vingt mille francs à donner. Or nous avons cette somme et dix ou douze ans de service; si nous sommes un peu heureux, on nous prendra. Nous attendons cette décision avec patience, et voilà où nous en sommes. Je pense que vous ne vous plaindrez à mon égard que de ma trop grande confiance; car cette histoire est longue, et je ne vous ai épargné aucun détail. 1683

Je vous supplie de présider un peu au conseil que M. Gauthier va tenir pour raffermer ma petite terre. Je veux aussi vous dire que la barbarie et l'ignorance de mes pauvres sujets nous a fait penser à faire une paroisse de ces deux villages, afin d'être instruits et d'entendre quelquefois prêcher Jésus-Christ; Monsieur d'Autun le souhaite fort. Il faut ménager et dédommager Monsieur le curé du Vic-de-Chassenay[7]; et pour vous, qui êtes le seigneur, je suis persuadée que vous le voudrez bien, par la raison que je n'en relève pas moins de vous, et que c'est une augmentation au nombre de vos paroisses. Plus ma terre est belle, et plus le seigneur est grand seigneur. Vous ne me verrez pas souvent à votre paroisse : ainsi je crois que vous aimerez mieux que moi, ma paroisse[8] et ma terre vous rendent hommage, que de charger votre conscience de l'ignorance de nos

grand d'Espagne en 1722. Il épousa le 14 mars 1687 Marie-Élisabeth de la Vergne Montenar de Tressan.

7. Petit village au nord de Bourbilly (voyez tome III, p. 244, note 1), qui aujourd'hui encore ne compte que six cent soixante-quinze habitants. L'autographe porte *Vide-Chassenay*.

8. Tel est le texte de l'autographe. Dans les précédentes éditions : « que moi, que ma paroisse, etc. »

1683 paysans, qui nous parurent comme des Indous. M. Poussy[9] vous instruira de cette intention, sur laquelle je vous demande fort sérieusement votre approbation.

Adieu donc pour cette fois : j'espère que je ne vous conterai[10] plus de nouvelles histoires. Je dis tout ceci à Mme de Guitaut comme à vous, et vous embrasse l'un et l'autre avec toute la cordialité dont vous êtes dignes, et mes bonnes petites amies : sont-elles parties? C'est bien contre mon gré. Je prie la *très-bonne* de ne me pas oublier. Je vois souvent M. Trouvé[11]. Voilà encore un chapitre qui me conduiroit bien loin; mais je vous fais grâce pour aujourd'hui.

---

*905. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE L'ABBÉ DE COULANGES AU COMTE DE GUITAUT.

A Paris, mardi 26e janvier.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Tout ce que vous me dites me persuade; ce seroit une belle chose si nous avions chacun vingt-cinq ou trente

9. Voyez les lettres du 23 juillet et du 9 août 1678, tome V, p. 465 et 467, et celle du 7 août 1693.

10. Mme de Sévigné avait d'abord écrit : *que je ne vous reconterai;* puis elle a effacé ces mots, pour mettre à la place : « que je ne vous conterai. »

11. Simon-Michel Treuvé ou Trouvé, né en 1651 à Noyers en Bourgogne, d'abord chanoine d'Epoisse, puis aumônier de Mme de Lesdiguières, prédicateur à Saint-Jacques du Haut-Pas, vicaire de Saint-André des Arcs, fut appelé par Bossuet, qui lui donna un canonicat de son église. Il resta vingt-deux ans à Meaux et revint à Paris, où il mourut le 27 février 1730. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de théologie et de piété.

ans de moins. Je suis précisément comme Chimène, pour cette place des chevau-légers : 1683

> J'en demande la charge et crains de l'obtenir[1];

et j'y ajoute encore :

> Mon unique souhait est de ne rien pouvoir.

Mon fils s'est embarrassé là dedans de période en période, et se chauffant lui-même dans son harnois[2] contre ceux qui lui faisoient croire que de paroître vouloir rentrer dans le service, faciliteroit l'agrément de ses gendarmes pour Verdronne. Voilà de quoi il a été la dupe, chose qu'il est assez souvent. Il s'est donc embarqué mal à propos, car Verdronne a été trouvé fort bon; et après cela l'on soutient la gageure, on reparle au Roi; il dit encore : « Je verrai. » Cependant notre argent nous brûle, et ne travaille point, et l'on dit en tremblant les vers de Chimène, en n'approuvant que trop le sentiment du maréchal de Villeroi et le vôtre.

Pour notre paroisse, je crois que je pourrai mettre de l'eau dans mon vin, et dire, comme Tartuffe : *C'est un excès de zèle*[3]· mais pour votre intérêt, le bon abbé, qui se connoît en droits honorifiques comme en bon vin, il ne comprend pas que vous ne dussiez autant aimer de m'a-

Lettre 905 (revue sur l'autographe). — 1. Parodie de ce vers dit par Chimène (acte III, scène III) :

> Je demande sa tête, et crains de l'obtenir.

Le vers cité ensuite se trouve à la IVe scène du même acte.

2. Telle est la leçon de l'autographe. La locution ordinaire est « s'échauffer dans son harnois, » pour dire « parler avec beaucoup de chaleur et de véhémence. »

3. *Le Tartuffe*, acte III, scène III :

> Ouf! vous me serrez trop. — C'est par excès de zèle.

1683 voir, et moi, et ma paroisse, et mon château, relevant de vous, que d'avoir cette paroisse de moins, et me voir pêle-mêle avec vos paysans à votre Vic-de-Chassenay. Savez-vous bien d'où vient que nous avons été ainsi traités familièrement? C'est qu'un seigneur de Montagu[4], seigneur d'Époisse, Conches et autres lieux, dernier prince de la première race des ducs de Bourgogne, maria sa fille unique, légitimée à la vérité, à un Rabutin, en 1460, et lui donna Bourbilly, Forléans, Fou, Changy, Plumeron, et enfin pour vingt mille livres de rente, chose considérable alors, et tout cela relevant, comme de raison, du père, qui avoit toutes sortes de droits sur sa fille. En ce temps, on étoit ravi d'être à plate terre[5] dans la paroisse du Montagu ; par la suite des temps on se trouve bien durement sur ses genoux; et s'il étoit vrai que cela vous fût égal d'avoir une paroisse de plus, vous m'avouerez que cette pensée est toute naturelle, quand elle est jointe à une espèce de scrupule qui fait que l'on croit faire quelque chose de bon de contribuer à l'instruction des peuples. Voilà mes pensées, mon cher Monsieur, que le bon abbé a crues raisonnables, et que nous vous avons dites tout naïvement, avec protestation que dès qu'il faudroit tirer l'épée contre vous, nous renoncerions plutôt aux exercices de notre religion en Bourgogne, que de vous donner un moment de chagrin. Si vos chanoines étoient aussi soumis, le bon petit M. Trouvé ne seroit pas dans l'ennui où il se trouve dans la tranquillité de l'hôtel de Lesdiguières[6], que je compare à un lac, et qui

4. Voyez tome V, p. 478, note 15. — Mme de Sévigné écrit ici *Montagu;* neuf lignes plus loin, *Montegu.*

5. Être à plate terre, être assis à plate terre, signifie proprement être assis par terre, sans siége. Voyez le *Dictionnaire* de Furetière.

6. Il y a dans l'autographe *de diguere*, peut-être *desdiguere*.

n'est nullement digne de l'activité et de la charité chrétienne dont il est animé. 1688

Adieu, Monsieur. M. et Mme de Grignan sont logés d'une étrange façon. Le chevalier, rhumatismé depuis deux mois, a fait une presse sur les logements, qui l'a réduite dans son cabinet, et son mari dans sa chambre : je ne sais comme tout cela s'accommode. On dit que qui a bon voisin a bon matin ; j'en doute dans cette occasion, et ce voisinage en pourroit causer de bien mauvais ; que faire ? Il faut souffrir toutes ces sortes d'inquiétudes. Je vous prie de me bien recommander à M. Gauthier ; je m'en vais le mettre en œuvre pour finir avec Boucard l'affaire de ma terre. Nous nous aimons tous de tout notre cœur, et si nous l'osons dire, nous en usons de même avec Mme de Guitaut. Avez-vous encore mes petites amies ? que je vous plains de vous en défaire ! Bonjour, ma *très-bonne ;* votre fièvre m'a fait peur ; Dieu vous redonne votre belle santé !

DE L'ABBÉ DE COULANGES[7].

L'on me prie de fermer cette lettre, mais je ne le puis sans vous assurer de mes très-humbles obéissances, et que je suis à vous de tout mon cœur et très-sincèrement. Je suis fort de votre avis sur les inconvénients de l'érection d'une paroisse ; c'est l'affaire de Monsieur d'Autun de pourvoir à l'instruction de ses diocésains ; et la mère de Chantal qui a habité ce château, et sous la conduite de saint François de Sales, n'a point été inspirée[8]

7. Les précédents éditeurs ont attribué cette apostille à Charles de Sévigné. Elle est de l'abbé de Coulanges. Quand bien même l'écriture ne déciderait pas la question, les mots *notre marquise* suffiraient à prouver que ce n'est pas le fils qui parle.

8. L'autographe porte : « n'ont point été inspirés. »

1683 de ce zèle que le sieur Poussy a voulu faire naître dans le cœur de notre marquise. Ainsi vos droits, qui n'y étoient pas intéressés à mon avis, sont à couvert.

Suscription: Bourgogne. Semur en Auxois. — A Monsieur, Monsieur le comte de Guittaud, chler des ordres du Roi en son chau Despoisses. A Espoisses, par Semur en Auxois[9].

---

*906. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE GUITAUT.

A Paris, ce 9e février.

Nous sommes tous si généreux et si bons amis, qu'il ne me paroît pas au pouvoir de l'inconstante fortune de nous faire changer d'avis. Je vous déclare donc, Monsieur, que le plus violent bouillon de mon zèle seroit refroidi par la seule crainte de vous fâcher et de contester avec vous. Mais si d'ailleurs je n'avois point des raisons de laisser un peu reposer cette pensée, je vous ferois convenir, soutenue par le bon abbé, que vos droits honorifiques n'en sont nullement offensés : vous auriez une paroisse de plus, dont vous seriez le seigneur supérieur avec toutes les marques ; c'est en Bretagne ce qu'on appelle embellir sa terre, et la rendre considérable, que d'avoir plusieurs paroisses. Mais nous n'en sommes pas à vous persuader ; les avocats le feroient en un moment. Je ne ferai jamais de séjour à cette terre ; et comme j'ai mon habitation dans Époisse, la civilité dont vous faites profession me donnera toujours une des bonnes

9. Cette suscription est de la main de l'abbé de Coulanges, et non, comme on l'a dit, de Mme de Sévigné. Les mots *Bourgogne. Semur en Auxois*, sont écrits en haut, à gauche, en deux lignes.

placés dans votre paroisse. Je n'ai donc pas besoin de me tant tourmenter; je vous assure aussi que ce n'étoit que par une espèce de conscience, qui me faisoit voir comme une obligation l'instruction de mes pauvres villages, qui assurément n'ont jamais entendu parler de Jésus-Christ; mais je m'en remets à Monsieur d'Autun, et reprendrai le fil de mon discours. 1683

Je ne sais point encore si je serai assez heureuse ou assez malheureuse pour obtenir la charge que mon fils demande. J'attends cette décision comme une explication de ce qui s'est fait là-dessus de toute éternité, car je ne pourrois pas vivre en repos, si je quittois de vue un seul moment ma chère Providence. Nous en parlons quelquefois, M. Trouvé[1] et moi; nous sommes bien d'accord ensemble, et ne le sommes guère avec la plupart de ceux que nous trouvons en notre chemin. Il me conte ses tribulations, et je crois qu'à la fin Dieu lui donnera quelque place plus digne de lui et plus conforme à son humeur agissante. Ma fille vous fait mille amitiés, elle est dans un temps de mauvaise santé, à quoi elle est accoutumée. J'espère qu'il n'y aura point d'autre malheur de ce voisinage, que le bruit de cette ronflerie[2]; c'est assez. J'ai vu Mme de Chastellux; nous avons parlé de vous tous; elle n'est pas trop contente du couvent d'Avalon, ni du plaisir que vous vous ôtez en vous séparant de mes petites amies; c'est signe que vous vous portez bien, car il faut de la santé pour soutenir le mal que vous allez vous faire. Je laisse à Madame la Comtesse[3] le soin de vous mander toutes les diverses scènes qui se passent ici.

LETTRE 906 (revue sur l'autographe). — 1. Mme de Sévigné écrit tantôt *Trouvé* et tantôt *Treuvé*. Ici il y a *Treuvé*.

2. Voyez la lettre précédente, p. 213. Le mot avait été mal lu; les premières éditions portent *cette rose fleurie*.

3. Sans doute la comtesse de Fiesque.

1683 On fait pêle-mêle les compliments de joie et d'affliction. Vous savez que le marquis de Créquy a épousé Mlle d'Aumont[4], parente de Mme de Coulanges; et Tavannes, Mlle d'Aguesseau[5], parente de M. de Coulanges. Le voici qui parle, sur l'air de Joconde :

Voir tous les jours entrer les siens
Dans un haut parentage,
Ce sont les plus solides biens
De mon triste ménage.
Nous nous tirons bien, Dieu merci,
De ces gens à soutane[6] :
Quand ma femme me dit Créqui,
Je lui réponds Tavanne[7].

Je salue, j'embrasse, et je révère de tout mon cœur

4. Sur le marquis de Créquy, voyez tome IV, p. 18, note 15. — Sa femme, qu'il épousa le 4 février 1683, était Anne-Charlotte, fille du duc d'Aumont et de sa première femme, Madeleine-Fare le Tellier (qui était sœur de Louvois). En 1718, à la mort de l'abbé d'Estrées, son amant, elle se convertit, et, dit Saint-Simon (tome XV, p. 301), « de la plus mondaine de toutes les femmes, la plus occupée de sa personne, de la parure, de toute espèce de commodités et de magnificence, et passionnée du plus gros jeu, elle devint la plus retirée, la plus modeste, la plus prodigue aux pauvres et la plus avare pour elle-même; sans cesse en prières chez elle ou à l'église; assidue aux prisons, aux cachots, aux hôpitaux, dans les plus horribles fonctions à la nature, et y a heureusement persévéré jusqu'à sa mort, qui lui a laissé bien des années de pénitence. »

5. Marie-Catherine d'Aguesseau, sœur aînée du futur chancelier, épousa le 4 février 1683 Charles-Marie de Saulx, comte de Tavannes, fils de l'auteur des *Mémoires* sur la Fronde (voyez tome V, p. 335, note 4).

6. Gens de robe, magistrats. Ces mots s'appliquent aux le Tellier, aux d'Aguesseau.

7. Ce couplet se trouve, avec deux variantes, au tome II du *Recueil de chansons choisies* (de Coulanges), 2e édition, p. 114. Le troisième vers y est imprimé ainsi :

Est le plus solide des biens.

A l'avant-dernier, il y a *si*, au lieu de *quand*.

Madame votre chère épouse, et mes petites chères, et la *très-bonne*. 1683

Vendredi 12[8].

Il y a deux jours que cette lettre devoit être envoyée; le *bien Bon* l'a oubliée sur sa table : j'en suis ravie, car je vais répondre à votre dernière lettre; elle est charmante, et m'a fait rire de tout mon cœur. Eh bien! ne vous l'avois-je pas bien dit, que vous aviez tort? Vous avez, Dieu merci, perdu votre procès dans votre propre tripot[9], et vous voilà de seigneur devenu *plaît-il maître?* comme vous dites fort bien; mais Gauthier dit encore mieux. Je le vois dire ce que vous me mandez, et pour vous dire vrai, mon zèle se refroidit; et soit une bonne ou une sotte chose, je ne veux pas surpasser la mère de Chantal, qui seroit proprement vouloir aller par delà paradis. Ainsi, nous voilà en repos, ne voulant pour les dépens que le plaisir d'être plus habile que vous et de vous donner des leçons sur les droits honorifiques.

Je reviens de Versailles; j'ai vu ces beaux appartements, j'en suis charmée. Si j'avois lu cela dans quelque roman, je me ferois un château en Espagne d'en voir la vérité. Je l'ai vue et maniée; c'est un enchantement, c'est une véritable liberté, ce n'est point une illusion comme je le pensois. Tout est grand, tout est magnifique, et la musique et la danse sont dans leur perfection. Ce fut à ces deux choses que je m'attachai, et elles me firent fort bien faire ma cour, comme étant un peu de la vocation[10] de l'un et de l'autre. Mais ce qui plaît

8. Le commencement de cette seconde lettre, ainsi que le post-scriptum qui précède, sont écrits au verso de la dernière page de la lettre du 9 février, et en sens inverse de cette page.

9. Voyez tome II, p. 20, note 2.

10. Il y a plutôt *vacation* que *vocation* dans le manuscrit. Voyez tome VI, p. 17, note 1.

1683 souverainement, c'est de vivre quatre heures entières avec le souverain, être dans ses plaisirs et lui dans les nôtres : c'est assez pour contenter tout un royaume qui aime passionnément à voir son maître. Je ne sais à qui cette pensée est venue; mais Dieu la bénisse, cette personne! En vérité, je vous y souhaitai; j'étois nouvelle venue, on se fit un plaisir de me montrer toutes les raretés, et de me mener partout. Je ne me suis point repentie de ce petit voyage. Il est arrivé que le même jour j'ai pu être assurée, comme Chimène, de ne rien obtenir[11]. M. de la Tour, Torcy, Vitry[12], si vous voulez, avec quatre-vingt mille francs comme nous, l'a emporté.

La faveur l'a pu faire autant que le mérite :
Le choisissant peut-être on eût pu mieux choisir;
Mais le Roi l'a trouvé plus propre à son desir[13].

Pour moi, je suis contente; mon fils auroit quelque envie d'être chagrin, par la raison qu'il faut toujours être mal content. Adieu, Monsieur, le plus aimable ami

11. Voyez le commencement de la lettre du 26 janvier précédent, p. 211.

12. Antoine-Philibert de la Tour, marquis de Torcy. On lit dans Saint-Simon (tome XVIII, p. 335), sous la date de 1721 : « Torcy, dont c'étoit le nom, et point parent des Colbert, mourut en même temps à soixante-treize ans. Il avoit été sous-lieutenant des chevau-légers de la garde avec réputation de probité et de valeur, du reste un fort pauvre homme. Il étoit riche et avoit épousé en premières noces la fille du duc de Vitry, et en secondes noces la fille de Gamaches. Il ne laissa point d'enfants. Il étoit maréchal de camp. »

13. Ce sont trois vers du *Cid*, acte I, scène III. Les deux derniers, qui ont été remplacés en 1660 par ceux qu'on lit actuellement dans les éditions de Corneille, étaient :

Vous choisissant peut-être on eût pu mieux choisir;
Mais le Roi m'a trouvé plus propre à son desir.

Voyez le *Corneille* de M. Marty-Laveaux, tome III, p. 114, note 2.

du monde. Le voisinage va assez bien. La belle s'en va faire sa cour, c'est signe qu'elle ne se porte pas mal. Le bon abbé vous aime jusqu'au point de m'en faire jalouse. 1683

907. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Deux mois après, j'arrivai à Paris avec un rhumatisme. Je me mis au lit en arrivant, et j'envoyai querir Corbinelli, qui, après une conversation assez longue, se chargea de ce billet-ci à Mme de Sévigné[1].

A Paris, ce 4e mars 1683.

Notre ami[2] vous dira mon arrivée en cette ville, Madame; je l'ai supplié de vous faire mille compliments de ma part, en attendant que je vous les aille faire moi-même; je n'aurois pas tant tardé, si je n'avois un rhumatisme sur les reins qui m'oblige de garder le lit. Je souffre ce mal avec moins de patience qu'en un autre temps, parce qu'il m'ôte le plaisir de vous aller voir et Mme de Grignan, que vous voulez bien qui trouve ici les assurances de mes très-humbles services.

Lettre 907. 1. « Dans ce temps-là je partis de Chaseu avec ma fille de Coligny, son fils et sa sœur. Elle me vint conduire à Bussy, d'où nous nous séparâmes, elle pour Lanty, et moi pour Paris, où j'arrivai le 4e mars 83. Le 5e j'écrivis ce billet à Mme de Sévigné. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*) — Cette introduction met ce billet et le suivant au 5 mars, tandis que l'autre copie autographe les date du 4.

2. « Je crois, Madame, que notre ami (*Corbinelli*) vous aura dit mon arrivée en cette ville; je l'avois supplié.... en attendant que je vous les allasse faire moi-même. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

1683

908. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Le même jour, je reçus cette réponse.

[A Paris, ce 4e mars 1683[1].]

Hélas! que je vous plains, mon pauvre cousin, d'avoir un rhumatisme quand vous auriez tant de besoin de toute votre santé[2] pour agir dans *nos* affaires : je les nomme ainsi. J'irai vous voir demain avec mon fils. Je n'envoyois point chez vous, parce qu'il me sembloit toujours que je vous verrois entrer dans ma chambre, m'embrasser[3], et dîner avec moi. Ma fille est toujours touchée de votre souvenir ; elle vous fait mille amitiés.

---

*909. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE ET A LA COMTESSE DE GUITAUT.

A Paris, vendredi 5e mars.

Vos lettres sont aimables ; mon fils a lu la dernière, il en a été charmé ; ma fille les connoît, et nous les lisons ensemble avec plaisir. Elle se montre un peu plus souvent à Versailles ; mais elle vous aime encore trop pour oser jeter quelque fondement sur sa fortune[1]. Pour moi,

Lettre 908. — 1. Dans les deux copies autographes, ce billet ne porte en tête d'autre date que les mots d'introduction : « Le même jour je reçus.... » Dans la copie qui appartient à la Bibliothèque impériale, le billet 907 n'est daté non plus que par l'avertissement dont il est précédé.

2. « De toute votre personne. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

3. « Entrer, et m'embrasser. » (*Ibidem.*)

Lettre 909 (revue sur l'autographe). — 1. En allant de Paris en

je ne pense plus à tous ces beaux appartements, cela est passé. Je suis entêtée du P. Bourdaloue; j'ai commencé dès le jour des Cendres à l'entendre à Saint-Paul; il a déjà fait trois sermons admirables. M. de Lauzun n'en perd aucun; il apprendra sa religion, et je suis assurée que c'est une histoire toute nouvelle pour lui. C'étoit sur l'évangile du Centenier qui dit à Notre-Seigneur: *Domine, non sum dignus*[2]. Sur cela il prit occasion de parler des dispositions où il falloit être pour communier; que ceux qui conduisoient les âmes ne devoient jamais faire la menace de la profanation du corps de Jésus-Christ, sans avertir que si nous n'y participions, nous n'aurions jamais la vie éternelle; que ces deux choses ne devoient jamais se séparer; que si nous étions bien disposés, il falloit en approcher toujours; et si nous étions dans le péché, il ne falloit jamais s'en approcher, dit saint Augustin[3]; mais qu'il falloit s'efforcer de se mettre dans

Provence, et de Provence à Paris, Mme de Grignan passait à Époisse et voyait la famille de Guitaut. Une charge qui l'eût fixée à la cour l'aurait privée de ce plaisir.

2. « Seigneur, je ne suis pas digne. » (*Évangile de saint Luc*, chapitre VII, verset 6.)

3. Voyez dans le *Carême* de Bourdaloue le sermon pour le premier jeudi (qui tombait en 1683 au 4 mars), où se trouve développée la pensée que l'orateur exprime ainsi dans la première partie : « Craignez d'approcher de cette sainte table, et craignez de n'en approcher pas. » Voici, du moins tel qu'il est imprimé, le passage où Bourdaloue alléguait l'autorité de saint Augustin : « J'en vois parmi vous, disoit saint Augustin, qui se retirent de la communion parce qu'ils se sentent coupables.... Et moi, reprenoit-il (décision importante de ce saint docteur), je leur déclare que s'ils s'en tiennent précisément là, ils ne font qu'augmenter le poids et le nombre de leurs péchés, en commettant encore un nouveau péché, et se privant du plus nécessaire et du plus souverain remède.... Je vous conjure donc, mes frères, concluoit-il, que si quelqu'un de vous se juge indigne de la communion, il travaille à s'en rendre digne,

1683 l'état où il nous est permis de nous en approcher, plutôt que de demeurer tranquilles dans la séparation de ce divin mystère, qui étoit une fausse paix, et la seule et fausse marque de religion de la plupart des libertins. Tout cela fut traité avec une justesse, une droiture, une vérité, que les plus grands critiques n'auroient pas eu le mot à dire. M. Arnauld[4] lui-même n'auroit pas parlé d'une autre manière. Tout le monde étoit enlevé et disoit que c'étoit marcher sur des charbons ardents, sur des rasoirs, que de traiter cette matière si adroitement et avec tant d'esprit, qu'il n'y eût pas un mot à reprendre ni d'un côté ni d'autre. Mme de Caumartin étoit là qui recevoit les compliments. Pour moi, j'étois tout ébaubie[5] d'entendre le P. Desmares[6] avec une robe de jésuite. Si M. Poussy étoit auditeur, il aura pu puiser à la source : je ne suis point assez mauvaise voisine pour l'avoir donné ni aux grises, ni aux bleues de ce quartier[7]. Je l'ai vu et je lui ai laissé la liberté de courir les sermons. Pour M. Trouvé, je l'aime toujours ; ah ! que nous avons ensemble de bonnes conversations bien salées ! Seriez-vous fâchés qu'il eût une bonne cure ? car il me fait pitié où il est, et je ne vois pas qu'il puisse espérer de reprendre

parce que quiconque n'est pas digne de ce sacrement n'est pas digne de Dieu. » Une autre phrase de la troisième partie dut être aussi remarquée de l'auditoire : « Saint Augustin, avec toutes ses lumières, n'osoit pas désapprouver l'usage de communier tous les jours : un mondain téméraire et aveugle dans les choses de Dieu le condamne hardiment et sans hésiter. »

4. L'auteur du traité *de la Fréquente communion*.

5. Dans l'autographe, comme toujours : « toute ébaubie. »

6. Voyez tome II, p. 123, note 8.

7. Les sœurs grises sont les sœurs de la Charité ou sœurs de Saint-Vincent de Paul. Les principales paroisses en possédaient sans doute dès lors, comme à présent, de petites communautés. — Sur les Filles bleues ou Annonciades célestes, voyez tome V, p. 347, note 7.

son aumusse[8] auprès de vous. Je lui ai montré ce que vous dites sur son sujet ; mais vous ne sauriez me décrier auprès de lui ; ma sincérité est établie. 1683

Vous savez comme le Roi a donné deux mille livres de pension à Mlle de Scudéry : c'est par un billet de Mme de Maintenon qu'elle apprit cette bonne nouvelle. Elle fut remercier Sa Majesté un jour d'appartement[9] ; elle fut reçue en toute perfection ; c'étoit une affaire que de recevoir cette merveilleuse Muse. Le Roi lui parla et l'embrassa pour l'empêcher d'embrasser ses genoux. Toute cette petite conversation fut d'une justesse admirable ; Mme de Maintenon étoit l'interprète. Tout le Parnasse est en émotion pour remercier et le héros et l'héroïne.

Pour notre mariage[10], je ne sais vraiment comme il va : nous tâchons de découvrir ce qui en est écrit là-haut ; mais jusques ici cela est tellement griffonné, que nous n'avons pu le lire. On attend des procurations de Languedoc : je vous manderai le dénouement.

Je sais vraiment que vous ne vous portez pas tant mal, tant mal, Madame : l'eussions-nous jamais cru, quand nous avions toujours les larmes aux yeux de voir ce pauvre homme en pièces et en morceaux ? Il faut avouer que

8. L'*aumusse* (l'autographe porte *omus*) est une « fourrure que les chanoines et chanoinesses portent sur le bras en été, et dont ils se servoient autrefois en hiver pour couvrir leur tête. » (*Dictionnaire de Trévoux.*) Trouvé avait eu un canonicat à Époisse : voyez ci-dessus, p. 212, l'avant-dernier alinéa de la lettre du 26 janvier précédent, et le second alinéa de la lettre du 11 mai suivant, p. 235.

9. « On a donné le nom d'*appartement* aux fêtes ou divertissements accompagnés de musique, danse, jeu, que le Roi donne quelquefois à toute la cour dans les appartements de Versailles. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

10. Le mariage de Mlle d'Alerac.

1683 les chirurgiens[11] de Paris sont d'habiles gens. Je vous rends mille grâces de m'avoir parlé à fond du logement de mes bonnes petites amies[12]; je vois bien que je me puis fier en vous de leur éducation : ce n'est pas aussi pour elles que je me tourmente; c'est pour vous et pour M. de Guitaut; je connois le mérite de ces petites personnes, et je trouve qu'elles font un rôle principal à Époisse. Ma fille vous dit mille choses, Madame; mais je les gâterois en les écrivant. Elle chante victoire[13] d'un ton audacieux que je crains qui n'attire quelque punition; car de quoi peut-on répondre en ce monde, sinon de vous aimer et de vous estimer toujours d'une manière toute particulière?

Je vous conjure tous deux de décider sur ce que M. Gauthier et Boucard vous diront de mes pauvres affaires de Bourbilly. Ayez cette bonté pour votre très-humble sujette.

Notre bon abbé se porte fort bien; il a un commerce tout séparé avec vous, qui roule sur les fruits de votre bon pays[14].

Suscription : Semur en Auxois. A Monsieur, Monsieur le comte de Guitauld, chevalier des ordres du Roi. A Époisses, par Semur.

11. Mme de Sévigné écrit *sirurgiens*, ic et dans la lettre 911 (voyez p. 228).

12. Le couvent d'Avalon. Voyez ci-dessus, p. 215.

13. Quelque victoire préliminaire dans le long procès d'Aiguebonne? Voyez la lettre du 9 avril suivant, p. 228, note 3.

14. Sans doute *les vins*. Voyez ci-après, p. 232, l'apostille de l'abbé à la lettre du 20 avril suivant. — Dans la première édition on avait imprimé *truites*, au lieu de *fruits*.

*910. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE GUITAUT.

A Paris, mardi 30e mars[1].

Vous êtes chagrin, mon pauvre Monsieur; vraiment[2] je ne m'en étonne pas; vous êtes tombé des nues : vous vous ôtez d'abord quatre petites personnes tout à la fois; voilà votre clapier ruiné. Et puis cette Mme de Guitaut qui est à Dijon comme la comtesse de Pimbêche! En vérité, vous me faites pitié : je ne m'étonne pas si vous êtes chagrin. Je vous souhaite au moins une bonne santé, afin que vous ne soyez pas accablé de toutes sortes de maux; pour moi, j'ai celui de ne savoir que faire de ma pauvre terre. Je ne suis point contente de l'humeur et de la conduite de la Maison; je crains de me rembarquer avec lui : il ne s'en trouve point d'autres. Boucard me propose un receveur : il me semble que de cette manière on fait de cent sous quatre livres, et de quatre livres rien; ne connoissez-vous point cette manière de parler? Enfin, Monsieur, je leur ai dit de vous consulter; je ne vous trouve pas assez occupé pour nous refuser deux heures de votre temps; sérieusement je vous en supplie.

Je crois que notre pauvre M. Trouvé ne fera pas vieux os à l'hôtel de Lesdiguières[3] : cela s'est tourné tout autrement que je ne le croyois; il me sembloit qu'elle[4] devoit être ravie d'avoir un si aimable et si sage aumônier. Nous sommes trompés, et pour moi je fais ce que je puis

LETTRE 910 (revue sur l'autographe). — 1. Mme de Sévigné avait d'abord mis *samedi*, qu'elle a effacé, pour écrire au-dessus : *mardi*. Le chiffre 30 a été substitué à 31.

2. L'autographe porte plutôt *vrament* que *vraiment*.

3. Ici le nom est écrit *de lediguere*.

4. La duchesse de Lesdiguières. Voyez tome III, p. 40, note 12. Elle était veuve depuis deux ans : voyez ci-dessus, p. 155.

1683 pour lui faire avoir une bonne cure en ce pays-ci. Mandez-moi pourtant si vous le voulez, car il vous aime si tendrement, que s'il pouvoit retourner auprès de vous, je suis assurée qu'il préféreroit ce bonheur à tout autre : parlez-moi un peu là-dessus ; il vous parlera de son état, c'est pourquoi je ne m'y embarque pas. Ma fille est souvent fort incommodée de son côté ; son visage pourtant lui fait honneur : il me semble que j'entends parler de la Provence. Je m'en vais vous dire une plaisante chose : c'est que la seule pensée qui me fait prendre patience, c'est que je m'en irai dans ma Bretagne. J'aime mieux être dans mes bois, et m'ennuyer, que d'être ici à traîner misérablement ma vie, sans elle, de maison en maison. Comprenez-vous cette fantaisie ? Il y a un peu du don Quichotte dans la Sierra-Morena[5]. Adieu, Monsieur : nous soupirons après Gauthier. Notre bon abbé achève de boire son vin vieux, et moi j'avale du vin de Chablis.

Suscription : Semur en Auxois. A Monsieur, Monsieur le comte de Guitault, chevalier des ordres du Roi. A Epoisse, par Semur.

---

*911. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE GUITAUT.

A Paris, ce 9e avril.

Vous me décidez entièrement par vos solides raisonnements en faveur de Boucard : je vois que la politique

5. Voyez *Don Quichotte*, livre III, chapitres XXIII et suivants, et les premiers chapitres du livre IV. — L'autographe porte *dom Quichot*.

m'engage à suivre dans cette occasion les conseils de celui que j'ai mis à la tête de mes affaires; de plus, la pensée de ce mariage de neuf ans avec un fermier, en comparaison de l'attachement passager d'un receveur, m'a frappée au dernier point, et quand je devrois faire de cent sous quatre livres, et de quatre livres rien, comme je le craignois, je veux du moins en essayer, et me voilà déterminée; mais je vous dis en secret que c'est vous qui en êtes cause. Ménagez cela suivant cette politique dont vous me donnez des leçons. Je vous remercie fort sérieusement d'avoir voulu donner de votre temps à tous les raisonnements qu'il a fallu faire sur ce sujet. 1683

Ne vous mettez point en peine de M. de Berbisy; il est fort bien instruit de l'amitié cordiale qui est entre nous.

J'en ai beaucoup de cette amitié cordiale pour M. Trouvé, et il me paroît que le coup est double et qu'il en a beaucoup pour moi. Je suis sa confidente; il ne me paroît pas qu'il ait l'ombre d'un tort à l'égard de la dame et du domestique de la maison[1] dont il est sorti. C'étoit des marguerites devant des pourceaux[2] : on n'étoit pas[3] digne de lui. Il ne sait présentement où Dieu le jettera. Je n'espère plus de lui faire avoir une cure, parce que ce n'est plus M. de Pellisson[4] qui dispose de celles de Saint-Denis; cela m'est échappé des mains par ce changement. Je gronde toujours notre M. Trouvé de vouloir corriger le monde. Vous dites des merveilles : il veut travailler, il a raison; il veut que son travail profite, il a tort. Ne sait-il point encore que ce n'est pas le prédicateur qui

LETTRE 911 (revue sur l'autographe). — 1. L'hôtel de Lesdiguières.

2. Voyez le sermon sur la montagne (*Évangile de saint Matthieu*, chapitre VII, verset 6).

3. Dans l'autographe : « on étoit pas. »

4. Voyez tome VI, p. 40, note 16.

1683 frappe l'oreille, qui convertit, mais celui qui touche le cœur et qui se fait entendre intérieurement? Il a beau planter et arroser, c'est le Seigneur qui donne l'accroissement[5]. Il sort à tout moment de ces principes. Je voudrois que vous fussiez en état de le remettre dans votre église : quelle consolation et pour vous et pour lui! C'est un aimable homme, il a beaucoup d'esprit et de lumière, avec la douceur et la simplicité d'un enfant. Je voudrois que vous nous entendissiez quelquefois mêler notre critique[6] aux admirations publiques du P. Bourdaloue.

Ma fille veut toujours vous écrire; elle ne songe point encore à son chemin; elle attend des nouvelles du Coadjuteur, qui veut accommoder l'affaire de M. d'Aiguebonne[7] : ils seront si sots, qu'ils prendront la Rochelle[8]; car si cela est, n'ayant plus d'affaires au conseil, ils prendront la route de votre château; et s'il faut plaider, ils s'établiront au conseil, ma fille devenant, comme Mme de Guitaut, comtesse de Pimbêche. Ainsi nous attendons le dénouement de nos destinées et de notre séparation, sur quoi je vous ai mandé mes sentiments.

Il y a douze jours que je suis enrhumée d'une manière à faire peur, car j'avois une poitrine bridée et douloureuse, et une petite fièvre avec cela compose tout aussitôt une maladie mortelle. Je voulus, pour obvier, passer un peu par les mains de notre beau Passerat; il me fit une saignée admirable, après avoir examiné près d'une heure avec quel soin la Providence cache mes veines aux yeux des plus habiles chirurgiens. Il fut ravi

5. Mme de Sévigné a écrit *arouser*. — Voyez la *Ire Épître* de saint Paul *aux Corinthiens*, chapitre III, versets 6 et 7.

6. Voyez le commencement de la lettre suivante.

7. Voyez la *Notice*, p. 273 et suivantes. — Le comte d'Aiguebonne était frère de la comtesse de Bury.

8. Mot de Bassompierre. Voyez tome IV, p. 293, note 8.

quand il eut répandu mon sang, et me demanda de vos nouvelles avec une affection pleine, ce me sembloit, de beaucoup de reconnoissance. Ce coup de lancette m'a guérie. 1683

Adieu, Monsieur : vous êtes un aimable ami. J'aurois bien à causer; mais je ne saurois plus écrire. Quand je vois Praslin[9], toujours : « Comment se porte notre M. de Guitaut? » Il est impossible de vous oublier. Comment vous trouvez-vous de l'absence de mes petites amies? La *très-bonne*, vous l'avez soufferte!

Suscription : Semur en Auxois. A Monsieur, Monsieur le comte de Guitault, ch^r^. des ordres du Roi. A Epoisse. A Semur.

---

*912. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE L'ABBÉ DE COULANGES AU COMTE DE GUITAUT.

A Paris, mardi 20e avril.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Si nous n'avons bien fait nos Pâques, ce n'est vraiment pas la faute du P. Bourdaloue : jamais il n'a si bien prêché que cette année; jamais son zèle n'a éclaté d'une manière[1] plus triomphante; j'en suis charmée, j'en suis

9. Sans doute le marquis de Praslin, le mari de Mlle d'Escars, qui mourut à près de quatre-vingts ans, au mois de décembre 1690. « Il étoit, dit Dangeau, lieutenant général et lieutenant de Roi de Champagne.... M. de Praslin, son neveu et son gendre, a la survivance de cette charge-là. Il étoit aussi gouverneur de Troyes. » Voyez tome II, p. 81, note 6.

Lettre 912 (revue sur l'autographe). — 1. Mme de Sévigné avait d'abord écrit : « d'une façon, » puis elle a raturé ces mots, pour écrire au-dessus : « d'une manière. »

1683 enlevée, et cependant je sens que mon cœur n'en est pas plus échauffé, et que toutes ces lumières dont il a éclairé mon esprit, ne sont point capables d'opérer mon salut. Tant pis pour moi ! cet état me fait souvent beaucoup de frayeur. Mais savez-vous ce que j'ai fait? j'ai entendu deux bons petits sermons de notre bon M. Trouvé, le jeudi et le samedi saint, à Saint-Jacques du Haut-Pas. J'aime tout à fait sa manière de prêcher, elle vise à la simplicité apostolique de M. le Tourneur[2] ; il a du zèle, et trop, car sa pauvre petite poitrine en est dévorée : ce sont de véritables homélies comme celles des saints Pères ; j'en fus tout à fait contente. Il passera cette quinzaine avec Monsieur de Saint-Jacques[3], qui est un homme aimable ; et puis si Dieu ne lui présente rien en ce pays-ci, il me semble qu'il compte de retourner au vôtre ; mais tout est-il paisible ? Je n'ai pu encore savoir de Mme de Lesdiguières[4] ce qui les a séparés. Je parlai l'autre jour de lui à notre comtesse de Fiesque, la croyant pour lui sur le même ton que vous ; mais je me trouvai repoussée dans toutes mes approbations : il auroit eu tous les torts à Époisse ; il avoit fait fouetter une fille, jeté le désordre partout, à force de sévérité et de zèle indiscret ; son livre sur la confession et communion condamné, improuvé, désavoué par Mme de Longueville[5] ; enfin je

2. Nicolas le Tourneux, prieur de Villers-sur-Fère en Tardenois, mort à Paris le 28 novembre 1686, à l'âge de quarante-six ans. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages de piété, et notamment des *Principes et règles de la vie chrétienne*, publiés après sa mort, en 1688. Voyez sur le Tourneux le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, tome V, p. 60 et suivantes.

3. Était-ce déjà le curé dont Mme de Sévigné parle en 1688, et qui s'appelait L. Marcel? Voyez une note de la lettre du 19 novembre 1688.

4. Dans l'autographe : « de Me de diguere. »

5. Les *Instructions sur les dispositions qu'on doit apporter aux sacre-*

fus aussi surprise et aussi trompée qu'il est possible. Ne faites nul mauvais usage de tout ceci; mais dites-moi d'où peut venir cette aigreur si contraire à vos sentiments? On reparla encore de ce pauvre billet que vous m'écrivîtes quand vous mourûtes[6] : je le soutins conforme à notre amitié; on me la disputa, je la maintins; on se moqua de moi et de ma naïveté, et il sembloit que l'on n'en voulût reconnoître aucune que celle dont l'ancienneté vouloit exclure toutes autres. J'ai voulu vous conter tout cela; mais 1683

Ne me brouillez point avec la République[7].

Vous aurez su la triste aventure de ce pauvre petit chevalier de Guerchy[8]. On ne parle que de voyages; et nous-mêmes, à l'imitation des puissances, nous prenons des mesures pour Provence et Bretagne. Cette séparation me trouble et m'afflige plus que je ne puis vous le dire. Mandez-moi, mon cher Monsieur, de vos nouvelles, si vous avez votre aimable moitié, et comme vous vous trouvez de ce beau coup d'épée que vous avez fait, en vous ôtant tout votre plaisir et votre amusement, en séparant de vous mes petites amies. Votre santé est-elle parfaite? Songez-vous à venir à Paris? Dites-moi aussi un petit mot de mes affaires. Êtes-vous toujours dans le même raisonnement politique, qui vous fit préférer le receveur au fermier? J'attends des lettres de Boucard, et de l'argent de la Maison. Notre bon abbé vous embrasse, et moi, en vérité, de tout mon cœur.

ments de pénitence et d'eucharistie étaient dédiées à Mme de Longueville. Trouvé n'avait pas encore vingt-quatre ans lorsqu'il les publia, et n'était pas encore entré dans le sacerdoce.

6. Voyez la lettre du 12 janvier précédent, p. 207.
7. Vers de *Nicomède*, acte II, scène III.
8. Sans doute un petit-fils de la comtesse de Fiesque,

DE L'ABBÉ DE COULANGES[9].

1683

Mais notre vin de M. d'Harouys, qui devoit arriver dans la semaine sainte, est-il coulé à fond? ce seroit grand dommage. Je m'en repose pourtant sur vous, notre cher seigneur, et le ferai sur toutes choses; car il n'y a personne plus appliquée[10] que vous. La marquise de Coetquen partira bientôt pour aller voir sa mère à Lorges[11] : vous savez ce que je veux dire. Je changerois bien l'air de Bretagne à celui de Bourgogne, qui me conviendroit mieux, ce me semble, pour bien des raisons, dont en vérité vous seriez la principale. Je vous honore et honorerai toujours.

Suscription : Semur en Auxois. A Monsieur, Monsieur le comte de Guitauld, chevalier des ordres du Roi, à Époisse. A Semur en Auxois.

---

*913. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE GUITAUT.

A Paris, lundi 3e mai.

Je ne sais pas ce que vous me donnerez, mais je ne quitte pas d'un pas M. Trouvé; il n'a qu'à monter en chaire pour me voir tout à l'heure au premier rang de ses dévotes. Mme de Caumartin n'y manque point non plus, et nous faisons toujours une petite commémoration de vous et de Mme de Guitaut. Nous aimons fort la manière de prêcher de notre ami : il n'est pas encore bien

9. Cette apostille encore a été attribuée par erreur à Charles de Sévigné. — L'abbé de Coulanges écrit : « de Harouys. » Voyez ci-dessus, p. 173, note 7.
10. Tel est le texte de l'autographe.
11. Voyez tome IV, p. 536, note 23, et tome V, p. 8.

achalandé, mais nous faisons bien ce que nous pouvons 1683
pour lui donner de la réputation. Il a prêché aujourd'hui aux Nouveaux-Convertis[1]; il nous a voulu persuader que les croix et les tribulations de cette vie étoient non-seulement nécessaires, mais cent fois plus agréables que les plaisirs; sa petite poitrine a fait de grands efforts, et je crains que ce n'ait été inutilement. Il prêche d'une manière touchante et qui plaît fort; cependant le pauvre petit homme ne sait encore où donner de la tête; j'admire qu'on ne l'enlève pas, car il est bon à tout.

Connoissiez-vous Mme de Jalez[2]? elle n'est plus à l'hôtel de Lesdiguières, et la duchesse ne reprendra point d'autre aumônier : cela me fait croire qu'elle n'a besoin d'aucune société, et qu'elle ne s'amuse que de la règle et de l'économie de sa maison. Je vous ai dit vrai en vous contant les picoteries de la dame de l'autre jour; mais soyons-nous fidèles, et confions-nous toutes ces étourderies, car il faut que jeunesse se passe. Ma fille et les Grignans ont une affaire au conseil, comme vous savez. Si le Coadjuteur vient, ils s'en iront dans trois semaines, et j'entends compter sur votre litière; s'il ne vient pas, ils demeureront. Comme rien n'est décidé, je ne vous instruirai pas davantage aujourd'hui.

Adieu, Monsieur : je vous aime cordialement malgré les envieux, et je ne veux jamais mourir sans vous le dire, ni vivre sans l'honneur de votre amitié.

Notre bon abbé se porte fort bien. Votre vin est arrivé, et dans la cave de M. d'Harouys; on en conçoit de grandes espérances.

LETTRE 913 (revue sur l'autographe). — 1. Communauté séculière, établie dans la rue de Seine, et autorisée par l'archevêque François de Gondi sous le nom de *Congrégation de la propagation de la foi*.

2. Voyez la lettre suivante, p. 235.

1683 *Suscription :* Semur en Auxois. A Monsieur, Monsieur le comte de Guitauld, chevalier des ordres du Roi, à Époisse. A Semur.

---

*914. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE GUITAUT.

A Paris, mardi 11e mai.

Vous m'effrayez en me parlant encore de votre sang répandu : où avez-vous pris cette abondance, mon pauvre Monsieur, après avoir passé par les mains de Passerat ? Votre médecin a grand'raison de vous défendre toute application ; il faut être *spensierato*[1], comme disent les Italiens : deux et deux font quatre, voilà tout au plus ce que vous devez conclure. Nous allons un peu plus loin, M. Trouvé et moi, car j'aime tout à fait à raisonner avec lui ; mais je ne sais plus où le prendre : il a quitté Saint-Jacques par discrétion, ne voulant pas abuser de la bonté extrême du plus pauvre curé de Paris ; un autre l'a pris[2] : je l'attends pour m'expliquer ce que la Providence veut encore faire de lui. Elle a déterminé Mme de Lesdiguières à prendre une livrée magnifique et modeste ; c'est un fond isabelle, car elle a envoyé promener le rouge, et sur ce fond, qui représente un peu Mme de Longueville, elle a mis un large velouté noir de quatre doigts, en onde, avec tous les boutons d'orfévrerie[3] : cela compose une singularité fort éloignée de l'économie qu'elle pratique en d'autres endroits ; car

LETTRE 914 (revue sur l'autographe). — 1. Voyez tome IV, p. 79, note 24.

2. Le curé de Saint-André des Arcs.

3. Dans l'autographe : *orfeurie* (orfévrie).

premièrement elle ne veut plus d'aumônier, et pour une Mme de Jalez, vous n'en verrez de votre vie. L'éloignement de cette favorite a surpris tout le monde ; on laisse entendre qu'elle étoit jalouse, difficile, curieuse, épilogueuse, faisant des plaintes amoureuses, et des reproches, dont les cœurs secs sont embarrassés ; enfin si cette femme s'est amusée à aimer tendrement cette duchesse, et à vouloir en être aimée de même, je ne m'étonne point de leur mauvais ménage ; il y a des gens qu'il faut aimer à leur mode, et superficiellement ; quand on veut compter plus juste avec eux, on tombe dans l'aversion, dans l'embarras, et enfin dans la disgrâce. Je vous prie que tout ceci ne passe point vous et Mme de Guitaut. 1683

Mme de Caumartin aime fort notre M. Trouvé ; c'est un bonheur qu'il tient de vous avec plusieurs autres. Mandez-moi si vous n'entrevoyez point le temps où il pourroit retourner dans votre chapitre, au lieu d'être ici méconnu et profané par le peu de justice qu'on a rendu jusques ici à son mérite.

Je reviens à cette duchesse : un grand et beau carrosse de velours noir avec la housse, étoffé des mieux, une calèche de velours aurore et noir, et point de carreau à l'église, cela paroît tellement désassorti, que nous en demandons justice à Port-Royal ; car un carreau modeste eût paru moins affecté, avec tant de magnificence, que cette singularité, qu'il faut expliquer à tout le monde. Pour nous, mon cher Monsieur, nous sommes arrêtés par M. d'Aiguebonne, qui a évoqué du parlement de Grenoble, et veut un règlement de juges au conseil ; c'est le mois qui vient que l'on leur donnera un autre parlement. Cette affaire nous arrête tout court, et recule une séparation qui commençoit déjà à se faire sentir ; je vous manderai la suite de notre destinée.

1683 J'ai fort causé avec M. Gauthier, que je trouve toujours d'un très-bon esprit ; nous avons parlé à fond d'un fermier ou d'un receveur ; il vous portera nos décisions, et cette grande affaire se signera dans votre château d'Époisse.

Le voyage du Roi n'est point différé, quoiqu'il pleuve sans cesse. Il semble que le mariage de Mlle de Laval se ménage avec M. de Roquelaure[4], et que celui de Mlle de Pienne[5] et du duc de Choiseul soit prêt à s'achever ; celui de Mlle d'Alerac n'est point encore réglé ; je n'ai jamais vu une fille si difficile à marier.

Adieu, Monsieur : aimez-moi toujours ; je vous conjure de la même chose, Madame, car, en vérité, on ne peut vous aimer plus cordialement que je fais, ni vous honorer davantage ; en un mot, je suis toute à vous ; j'embrasse la *très-parfaitement bonne*.

Suscription : Semur en Auxois. A Monsieur, Monsieur le comte de Guitault, chr des ordres du Roi, à Époisses, par Semur.

4. Voyez tome VI, p. 239, note 10. — Le mariage eut lieu le 20 mai 1683.

5. Olympe de Piennes de Brouilli, fille aînée et héritière d'Antoine, marquis de Piennes, et de Françoise Godet des Marais, plus connue sous le nom de son premier mari, de Launay, n'épousa pas César-Auguste, second fils du maréchal du Plessis, et duc de Choiseul à la mort de son frère en 1672, blessé au siége de Luxembourg le 28 mai 1684, et mort peu de jours après, à l'âge de vingt ans, sans alliance. Elle se maria le 17 décembre 1690 à Louis d'Aumont, marquis de Villequier, et mourut le 23 octobre 1723, dans sa soixante-deuxième année.

915. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU. 1683

A Paris, ce 26e mai.

N'AVEZ-VOUS pas été bien surpris, Monsieur, de vous voir glisser des mains M. de Vardes[1], que vous teniez depuis dix-neuf ans? Voilà le temps que notre Providence avoit marqué; en vérité on n'y pensoit plus, il paroissoit oublié et sacrifié à l'exemple. Le Roi, qui pense et qui range tout dans sa tête, déclara un beau matin que M. de Vardes seroit à la cour dans deux ou trois jours; il conta qu'il lui avoit fait écrire par la poste, qu'il avoit voulu le surprendre, et qu'il y avoit plus de six mois que personne ne lui en avoit parlé. Sa Majesté eut contentement; il vouloit surprendre, et tout le monde fut surpris : jamais une nouvelle n'a fait une si grande impression, ni un si grand bruit que celle-là. Enfin il arriva samedi matin[2] avec une tête unique en son espèce, et un vieux justaucorps à brevet[3] comme on le portoit en 1663. Il se mit un genou à terre dans la cham-

LETTRE 915. — 1. Suivant des traditions qui se sont conservées dans la ville de Montpellier, Vardes reçut de Châteauneuf, secrétaire d'État, l'ordre de se rendre à Lyon; arrivé dans cette ville, un courrier du duc de Rohan, son gendre, lui remit une lettre écrite de la propre main du Roi, par laquelle Sa Majesté lui ordonnait de venir sans délai à Versailles, où elle voulait surprendre la cour par son rappel. (*Note de l'édition de* 1818.)

2. Le samedi 22 mai 1683.

3. On lit dans une note de Saint-Simon sur les *Mémoires de Dangeau*, à la date du 27 septembre 1686 : « Il faut une fois pour toutes dire ce que c'est que ces justaucorps à brevet. Au commencement que le Roi fut amoureux de Mlle de la Vallière et qu'il ne s'en cacha plus, la cour étoit à Saint-Germain, et Versailles au même état à peu près où Louis XIII l'avoit mis, qui n'étoit rien. Le Roi y alloit une fois ou deux la semaine en très-petite compagnie, passer une partie de la journée avec Mlle de la Vallière, et il imagina un habit bleu doublé de rouge, avec la veste rouge, et l'un et l'autre brodés d'un

1683 bre du Roi, où il n'y avoit que M. de Châteauneuf : le Roi lui dit que, tant que son cœur avoit été blessé, il ne l'avoit point rappelé, mais que présentement c'étoit de bon cœur, et qu'il étoit aise de le revoir. M. de Vardes répondit parfaitement bien et d'un air pénétré, et ce don des larmes que Dieu lui a donné ne fit pas mal son effet dans cette occasion. Après cette première vue, le Roi fit appeler Monsieur le Dauphin, et le présenta comme un jeune courtisan; M. de Vardes le reconnut et le salua; le Roi lui dit en riant : « Vardes, voilà une sottise, vous savez bien qu'on ne salue personne devant moi. » M. de Vardes du même ton : « Sire, je ne sais plus rien, j'ai tout oublié, il faut que Votre Majesté me pardonne jusqu'à trente sottises. — Eh bien! je le veux, dit le Roi, reste à vingt-neuf. » Ensuite le Roi se moqua de son justaucorps. M. de Vardes lui dit : « Sire, quand on est assez misérable pour être éloigné de vous, non-seulement on est malheureux, mais on est ridicule. » Tout est sur ce ton de liberté et d'agrément. Tous les courtisans lui ont fait des merveilles. Il est venu un jour à Paris, il m'est venu voir : j'étois sortie pour aller chez lui; il trouva ma fille et mon fils, et je le trouvai le soir chez lui : ce fut une joie véritable. Je lui dis un mot de notre ami[4]. « Quoi! Madame : mon maître! mon in-

dessin particulier. Il en donna à une douzaine de ceux à qui il permettoit de le suivre à ces petites promenades particulières de Versailles, et qui avec cet habit, et non sans le porter, y alloient ces jours-là sans demander. Dans la suite ces habits se multiplièrent jusqu'à quarante, où ils sont demeurés fixés, et quand il en vaque, le Roi l'accorde par un brevet expédié par le secrétaire d'État de la maison du Roi, d'où ils s'appellent *justaucorps à brevet*. Ils ne donnent ni puissance, ni entrée quelconque; toute la distinction est qu'ils se portent en deuil, et qu'ils se sont portés pendant tous les temps où l'or et l'argent ont été défendus sur les habits. »

4. Corbinelli.

time! l'homme du monde à qui j'ai le plus d'obligation! pouvez-vous douter que je ne l'aime de tout mon cœur? » Cela me plut fort. Il loge chez sa fille, il est à Versailles. La cour part aujourd'hui[5]; je crois qu'il reviendra pour rattraper le Roi à Auxerre; car il paroît à tous ses amis qu'il doit faire le voyage, où assurément il fera bien sa cour, en donnant des louanges fort naturelles à trois petites choses, les troupes, les fortifications et les conquêtes de Sa Majesté. Peut-être que notre ami vous dira tout ceci, et que ma lettre ne sera qu'un misérable écho; mais à tout hasard je me suis jetée dans ces détails, parce que j'aimerois qu'on me les écrivît en pareille occasion, et je juge de moi par vous, mon cher Monsieur; souvent j'y suis attrapée avec d'autres, mais non jamais avec vous. On dit que M. de Noailles, votre digne et généreux ami, a rendu de très-bons offices à M. de Vardes; il est assez généreux pour n'en pas douter. M. de Cauvisson est arrivé, cela doit rompre ou conclure notre mariage. En vérité, je suis fatiguée de cette longueur, je ne suis pas en humeur de parler bien, que de M. de Vardes, et toujours M. de Vardes : c'est l'évangile du jour. 1683

---

916. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A CORBINELLI.

Les grandes affaires que j'eus cette année, et l'opération (*en interligne et d'une autre main:* des hémorrhoïdes) qu'on me fit au mois d'août, me firent rompre (*d'une autre main :* interrompre) tout commerce avec mes amis. Je me fis porter en Bourgogne au commencement d'octobre, et de là à Lanty, auprès de ma fille de Coligny, d'où j'écrivis cette lettre à Corbinelli.

A Lanty, ce 10e octobre 1683.

Ma fille de Coligny et moi aimons fort à être partout

5. Pour un voyage en Bourgogne et en Alsace. Le Roi et la

1683 avec vous, Monsieur, mais nous vous souhaiterions[1] bien davantage ici; car nous ne vous partagerions avec personne, et vous êtes encore meilleur tout entier qu'à moitié. Cependant je vois bien qu'il nous en faudra passer jusqu'aux Rois, et d'ici là quelquefois nous écrire.

J'ai été huit jours à Fontainebleau à me reposer; de là je suis venu ici en brancard; car je ne saurois encore m'asseoir. Du reste, je suis en la meilleure santé du monde, et faisant quatre repas par jour comme un écolier.

Mandez-moi des nouvelles, et si nous prendrons la Flandre cet hiver[2], ou si nous attendrons à l'été qui vient.

---

917. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le même jour j'écrivis cette lettre à Mme de Sévigné.

A Lanty, ce 10e octobre 1683.

Si je n'avois écrit à notre ami Corbinelli, Madame, je saurois bien que vous mander; mais vous vous fréquen-

Reine, accompagnés de Monsieur et de Madame, partirent de Versailles le 26 mai; le 30 ils arrivèrent à Auxerre, où ils séjournèrent le 31; le Dauphin les joignit le 5 juin vers Dijon.

Lettre 916. — 1. « Mais nous le souhaiterions. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

2. Louis XIV se plaignait que l'Espagne n'accomplît pas les stipulations du traité de Nimègue. Le délai qu'il avait fixé étant expiré à la fin d'août, les troupes françaises entrèrent en Flandre et en Brabant.

tez trop pour me sauver sur le duplicata. Il vous dira donc ce que je lui mande; et moi, je vous dirai, à vous seule, que les soins que vous m'avez rendus pendant ma maladie m'ont tellement réchauffé pour vous, qu'il n'y a que l'amour plus fort que ce que je sens[1]; mais ce que je sens sera assurément plus durable que l'amour, car j'aurai pour vous, toute ma vie, la plus tendre amitié qu'on aura jamais. 1683

---

918. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Quinze jours après que j'eus écrit cette lettre, je reçus cette réponse de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 23e octobre 1683.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Que vous êtes heureux, mon pauvre cousin, d'être dans vos châteaux, et de reposer votre corps aussi bien que votre esprit, qui ont été si agités dans votre dernier voyage!

J'ai été plus sensible à tous vos maux que je ne vous l'ai dit; et pour les soins de votre maladie, je suis trop heureuse que vous en soyez content; car pour moi je ne la suis pas, et j'aurois voulu vous marquer encore plus souvent combien je suis affligée[1] de cette augmentation

Lettre 917. — 1. Voyez, au tome I, les premières lignes de la page 515. — Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « .... que ce que je sens pour vous (ces deux derniers mots ont été biffés de la main de Bussy); mais assurément il sera plus durable, car j'aurai pour vous, toute ma vie, la plus tendre amitié qu'on puisse avoir. »

Lettre 918. — 1. « Car pour moi je ne l'étois pas, et j'eusse voulu vous marquer encore plus souvent combien j'étois affligée, etc. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

1683 de chagrins. Il y a des temps dans la vie bien difficiles à passer; mais vous avez du courage au-dessus des autres, et (comme dit le proverbe) Dieu donne la robe selon le froid. Pour moi, je ne sais comme vous m'avouez dans votre rabutinage. Je suis une petite poule mouillée, et je pense quelquefois : « Mais si j'avois été un homme, aurois-je fait cette honte à ma maison[2], où il semble que la valeur et la hardiesse soient héréditaires? » Après tout, je ne le crois pas, et je comprends par là la force de l'éducation. Comme les femmes ont permission d'être foibles, elles se servent sans scrupule de leur privilége; et comme on dit sans cesse aux hommes qu'ils ne sont estimables qu'autant qu'ils aiment la gloire, ils portent là toutes leurs pensées, et cela forme toute la bravoure françoise, plus ou moins, selon les tempéraments[3]. Voilà un discours qui s'est trouvé assez inutilement au bout de ma plume; mais je m'en vais vous en consoler en la laissant à notre ami Corbinelli, qui vous dira tout ce qu'il sait de nouvelles, après que j'aurai embrassé le père et la fille de tout mon cœur, en les conjurant d'être toujours l'un à l'autre la consolation de leur vie[4].

DE CORBINELLI.

Je n'ai rien à ajouter, Monsieur, à la peinture que vous fait Madame votre cousine de sa foiblesse et de votre force. Je suis bien aise que vous ayez recouvré votre santé : c'est un chemin bien court pour aller à la joie, malgré tous les embarras de la vie, qui ne prennent leur force[5] que de la disposition de nos tempéraments.

2. « A une maison. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)
3. « Selon leurs tempéraments. » (*Ibidem.*)
4. Notre manuscrit donne *leurs vies*, au pluriel.
5. « Leurs forces. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

Je ne sais pas beaucoup de nouvelles. Je vous dirai pourtant que les Flamands surprirent l'autre jour notre garde, et tuèrent quelques cavaliers. La victoire[6] des chrétiens sur les infidèles[7] commence à paroître plus grande de beaucoup depuis quelques jours. Voici ce qu'on m'en a dit d'assez bonne part : que les Turcs furent si consternés sur la nouvelle que les Polonois avoient joint l'armée de l'Empereur, et que le roi de Pologne y étoit en personne, que le grand vizir, pour désabuser les principaux chefs de ses troupes, prit un officier hongrois dont il crut être assuré, et lui promit de grandes récompenses, s'il pouvoit entrer dans le camp des chrétiens, et voir si le roi de Pologne y étoit[8]. Cet officier avoit servi les Polonois contre le Turc, de sorte qu'il fut reconnu dans le camp et mené au Roi, qui l'interrogea, et ayant appris son dessein, ce prince lui dit qu'il lui donnoit la vie à condition qu'il s'en retournât dire de sa part au grand vizir que s'il le vouloit attendre, il lui donnoit sa parole royale qu'il l'iroit attaquer un tel jour. Cet officier retourna, et dit au vizir ce qu'on l'avoit chargé de dire. Le grand vizir se présenta en bataille au jour nommé, se mit à la tête de son aile droite, donna la gauche au bassa de Bude, contre lequel se trouva le Roi, qui, après peu de résistance, le rompit. Le vizir se sauva avec un grand corps au quartier des Tartares, et dit à celui qui les commandoit qu'il le prioit de faire son devoir et que le bassa de Bude avoit trahi sa patrie et sa 1683

6. « .... et en tuèrent quelques cavaliers. Cependant on compte cela pour rien. La victoire, etc. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

7. La victoire remportée le 12 septembre, sous les murs de Vienne, par Jean Sobieski.

8. « Et voir le roi de Pologne s'il y étoit. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

1683 religion. Le chef des Tartares lui répondit qu'il n'y avoit plus de salut pour eux que dans la fuite et lui en donna l'exemple aussitôt. Le Roi les suivit une partie du jour, et étant revenu de la poursuite[9] des infidèles, il entra dans la tente du vizir, où il commença par écrire à la Reine sa femme[10], et lui manda qu'il lui écrivoit d'un lieu plus grand et mieux bâti que Varsovie, et beaucoup plus magnifique; qu'il y avoit pris le grand étendard de Mahomet, et qu'il y coucheroit cette nuit; ce qu'il fit, et le lendemain il entra dans Vienne, où le peuple le reçut à genoux comme un Messie, et ne voulant pas le laisser sortir. On dit qu'il y avoit dans le camp des Turcs cent mille tentes, cent cinquante pièces de canon[11], et pour trois mois de[12] toutes sortes de munitions, un million d'or en espèces. Le Roi a envoyé cet étendard au pape[13], qui, ce dit-on, veut faire dresser une statue à ce roi au milieu de la ville, avec cette inscription :

AU LIBÉRATEUR DE LA CHRÉTIENTÉ.

9. Les mots *de la poursuite* ont été sautés dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

10. Les lettres de Sobieski à la reine Marie-Casimire pendant la campagne de Vienne ont été publiées en 1826 par M. de Salvandy (1 vol. in-8°, Paris, Michaud).

11. « Cent cinquante pièces d'artillerie. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

12. *De* est écrit en interligne, d'une autre main que celle de Bussy.

13. « A envoyé cet étendard à Rome, au pape. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

919. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A CORBINELLI.

Le même jour que je reçus cette lettre, je fis cette réponse à Mme de Sévigné.

A Bussy, ce 28e octobre 1683.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Vous êtes foible, Madame, parce qu'on vous a élevée à la foiblesse. Si vous aviez été nourrie dans la pensée que votre honneur consistoit à tuer les hommes, comme vous l'avez été dans celle qu'il consiste seulement à ne les pas aimer, je suis assuré que vous seriez aussi brave qu'une amazone. Mais avec tout cela les femmes ont de la fermeté aux occasions, aussi bien que les hommes, et quand vous vous défiez de votre courage, c'est que la fortune ne vous a pas mise[1] à l'épreuve. Vous n'avez jamais eu d'adversités, et cela fait que vous ne savez pas[2] toutes les vertus dont vous êtes capable. Pour moi, Madame, je crois que j'étois né aussi foible que vous; mais la profession de guerre que j'ai faite dès ma tendre jeunesse, et celle d'être malheureux toute ma vie, m'ont tellement endurci, que je ne sens plus ce qui abat la plupart des autres hommes.

Le père et la fille vous accordent la prière que vous leur faites d'être toujours l'un à l'autre la consolation de leur vie[3], et vous assurent outre cela qu'ils n'aiment rien plus que vous.

A CORBINELLI.

Ma chère cousine n'est pas si foible qu'elle dit, Mon-

Lettre 919. — 1. Les deux manuscrits donnent *mis*, sans accord.

2. « .... et vous ne savez pas. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

3. Ici encore notre manuscrit porte *leurs vies*, au pluriel. Voyez p. 242, la note 4 de la lettre précédente.

1683 sieur : c'est une flatterie qu'elle me fait, en s'abaissant pour me relever. Vous avez raison, Monsieur, de croire que la plupart de nos chagrins viennent de notre mauvaise santé, aussi bien que de nos affaires. Les miennes ne sont pas en meilleur état qu'elles étoient il y a trois mois ; cependant je suis gai, parce que je me porte mieux.

Les affaires pourront s'échauffer en Flandre ; on n'y fait encore qu'escarmoucher.

Il n'y a rien eu de considérable à la levée du siége de Vienne, que la levée du siége. Les Allemands n'ont pas répondu à la chaleur du roi de Pologne. Je crois qu'il a fait un grand butin ; mais il auroit défait l'armée ottomane, si on l'avoit voulu suivre.

---

920. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Cinq semaines après que j'eus écrit cette lettre, je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 4e décembre 1683.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Si vous saviez, mon pauvre cousin, ce que c'est que de marier son fils[1], vous m'excuseriez d'avoir été si long-

Lettre 920. — 1. Voyez, sur le mariage de Charles de Sévigné, la *Notice*, p. 259 et suivantes. — On lit dans le *Mercure galant* d'avril 1684 : « Il s'est fait un autre mariage en Bretagne qui est très-considérable : c'est celui de M. le marquis de Sévigné, d'une des plus nobles maisons de cette province. Il épousa au mois de février Mlle de Mauron, fille de M. de Mauron, conseiller au parlement de Bretagne et riche de plus de soixante et dix mille livres de rente. Les mariés étant venus de Rennes en leur maison des Rochers proche de Vitré, le 10 de ce mois, furent salués par une troupe de leurs

temps sans vous écrire. Je suis dans le mouvement d'un commerce fort vif avec le mien, qui est en Bretagne, et sur le point d'épouser une fille de bonne maison[2], dont le père est conseiller au parlement, et riche de plus de soixante mille livres de rente. Il donne deux cent mille francs à sa fille : c'est un grand mariage en ce temps-ci. Il y a eu beaucoup de choses à ajuster avant que d'en venir à signer les articles, comme nous avons fait il y a quatre jours. Je vous souhaite, mon cher cousin, le même embarras, et je vous promets en ce cas de recevoir vos excuses de ne m'avoir point écrit depuis longtemps, comme je vous conjure de recevoir les miennes. On m'a dit que Mme de Bussy étoit encore à Paris; cependant j'avois ouï dire qu'elle vous alloit trouver[3]. Adieu, mon cousin; adieu, ma nièce : je vous laisse tous deux avec notre cher Corbinelli, après vous avoir embrassés de tout mon cœur. Ma fille me prie de vous en dire autant pour elle. 1683

vassaux qui s'étoient mis sous les armes, au nombre de plus de mille. Cette troupe alla les recevoir, conduite par M. Vaillant, le sénéchal, qui leur fit un compliment très-spirituel. Ils étoient accompagnés de M. le marquis du Châtelet, qui étoit allé une lieue au-devant d'eux, à la tête de plusieurs gentilshommes et bourgeois de Vitré, très-bien montés et précédés d'un trompette. Quantité de dames y allèrent aussi en carrosse, et après qu'elles eurent rencontré Mme la marquise de Sévigné, qui étoit accompagnée de plusieurs autres carrosses remplis de personnes de qualité, comme de Mauron, de Brehant, de Chanbellay, de Tisay, de la Roche, etc., M. le marquis de Sévigné monta à cheval pour se joindre avec la compagnie de cavalerie, qui salua la nouvelle mariée, l'épée à la main. Ensuite tous les cavaliers se mirent à la tête des carrosses, qu'ils accompagnèrent en bon ordre jusqu'à Vitré, et passant de là par le parc de Mme la princesse de Tarente, ils allèrent jusqu'au château des Rochers, où ils furent régalés d'une magnifique collation. »

2. « Une demoiselle de bonne maison. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

3. « On m'a dit que Mme de Bussy est à Paris; j'avois pourtant ouï dire qu'elle s'en alloit en Bourgogne avec vous. » (*Ibidem.*)

1683 putation, il aura raison de se faire honneur de la rupture : il faut sauver sa réputation aussi bien que ses terres. Le raisonnement des politiques me paroît fort bon, et assurément il sera juste[5] par le succès.

---

922. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Dix jours après que j'eus écrit cette lettre, je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 15e décembre 1683[1].

Enfin, après tant de peines, je marierai mon pauvre garçon. Je vous demande votre procuration pour signer à son contrat de mariage. Voilà deux petites lettres d'honnêteté que je vous prie de faire tenir à ma tante et à mon grand cousin[2]. Il ne faut jamais désespérer de sa bonne fortune. Je croyois mon fils hors d'état de pouvoir prétendre un bon parti[3], après tant d'orages et tant de naufrages, sans charge et sans chemin pour la fortune; et pendant que je m'entretenois de ces tristes pensées, la Providence nous destinoit, ou nous avoit destinés à un mariage si avantageux, que dans le temps où mon fils

5. « Et il sera assurément juste. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

Lettre 922. — 1. Dans notre manuscrit, cette lettre est datée, par erreur, du 8 décembre. C'est le 10 que Bourdaloue prononça l'oraison funèbre dont il est parlé au second alinéa : voyez la note 5. — La date du 15 est celle que donne le manuscrit de la Bibliothèque impériale; c'est aussi à ce manuscrit que nous avons emprunté l'introduction de la lettre.

2. Mme de Toulongeon et son fils, qui était beau-frère de Bussy. Voyez tome III, p. 146, note 1, et p. 153, note 5.

3. « Hors d'état d'espérer un bon parti. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

pouvoit le plus espérer, je ne lui en aurois pas desiré un meilleur. C'est ainsi que nous vivons et que nous marchons en aveugles, ne sachant où nous allons, prenant pour mauvais ce qui est bon, prenant pour bon ce qui est mauvais, et toujours dans une entière ignorance. 1683

Auriez-vous jamais cru aussi que le P. Bourdaloue, pour exécuter la dernière volonté du président Perrault, eût fait depuis six jours aux Jésuites la plus belle oraison funèbre qu'il est possible d'imaginer? Jamais une action n'a été admirée avec plus de raison que celle-là[4]. Il a pris le prince[5] dans ses points de vue avantageux; et comme son retour à la religion a fait un grand effet pour les catholiques, cet endroit manié par le P. Bourdaloue a composé le plus beau et le plus chrétien panégyrique qui ait jamais été prononcé. Je vous l'enverrai, si on l'imprime[6]. Adieu, mon cher cousin, et son aimable fille : je vous embrasse tous deux.

4. Les mots *que celle-là* manquent dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

5. Henri II de Bourbon, père du grand Condé. Il était mort depuis longues années (le 26 décembre 1646); mais le président Perrault, de la chambre des comptes, qui avait été secrétaire de ses commandements, fonda en mourant un service annuel pour le repos de l'âme de ce prince. Cette cérémonie eut lieu, pour la première fois, le 10 décembre 1683, dans l'église des jésuites de la rue Saint-Antoine. Le P. Bourdaloue présenta Henri de Bourbon comme ayant contribué plus qu'un autre à l'affaiblissement du calvinisme. C'était un panégyrique prêché devant son fils, il n'y faut pas chercher la sévérité de l'histoire. (*Note de l'édition de* 1818.)

6. Cette oraison funèbre a été en effet imprimée à part, ainsi que celle du grand Condé que prononça plus tard le même orateur. Celle d'Henri II de Bourbon parut en 1684, et celle de son fils en 1687.

1683

923. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le même jour que je reçus cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 19e décembre 1683.

Je vous envoie la procuration que vous me demandez, Madame; je viens d'envoyer à Mme de Toulongeon la lettre que vous lui écrivez. Pour celle de mon beau-frère[1], elle n'étoit pas dans votre paquet; mais je lui ferai voir votre lettre, et je ne doute pas qu'il ne fasse réponse à celle qu'il n'a pas reçue.

Les réflexions que vous faites sur les ténèbres où nous marchons sont les plus justes du monde. Il est vrai qu'il semble que Dieu donne des succès contraires à nos craintes et à nos[2] espérances, exprès pour confondre la prudence humaine, et quand même il fait réussir ce que nous avons souhaité, il le fait souvent par des moyens contraires à ceux que nous avions employés, pour nous montrer qu'à lui seul appartient l'honneur des événements, et que notre raison n'est qu'une bête. J'ai éprouvé cela en mille rencontres, mais particulièrement depuis deux ans. Ce que je fais, c'est de prier Dieu de m'aider dans la conduite de mes desseins. Je m'aide bien moi-même, et je lui dis : « Votre volonté soit faite[3]. » Voilà,

Lettre 923. — 1. « Pour mon beau-frère, il n'a pas eu la sienne, je ne l'ai pas trouvée dans votre paquet; mais je lui ai fait voir votre lettre, et je ne doute pas qu'il ne fasse réponse à la lettre qu'il n'a pas reçue. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

2. Le manuscrit que nous suivons d'ordinaire est interrompu après ce mot *nos*. Six folios ont été détachés, sans doute parce qu'ils contenaient des passages relatifs au procès de Mme de Coligny contre la Rivière. Cette lacune va jusqu'au 4 juin 1685.

3. « Je m'aide bien moi-même, mais après cela je compte sur lui, et ne compte que sur lui. Voilà, etc. » (*Édition de* 1818.)

je crois, Madame, comment vous en avez usé, et ce qui vous a fait réussir dans l'établissement de Monsieur votre fils. 1683

Je comprends bien que l'oraison funèbre de feu Monsieur le Prince a été un chef-d'œuvre entre les mains du P. Bourdaloue, la matière étoit heureuse. Envoyez-la-moi[4], je vous en supplie.

Adieu, Madame : ma fille et moi vous aimons à qui mieux mieux. Je vous supplie de faire rendre à M. le comte d'Arnheim[5] la lettre que je lui écris, après que vous l'aurez lue et cachetée.

---

*924. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE SÉVIGNÉ[1].

J'ARRIVE tout présentement de mon dernier voyage, ma très-chère Madame; il a été fort heureux, et toutes les espérances que l'on pouvoit avoir, ou pour mieux dire que M. le comte de Mauron pouvoit avoir en lui-même, que je me romprois le cou, sont dissipées : il faut enfin qu'il se résolve à me donner sa fille. Le même Dieu

4. Bussy avait d'abord mis : « envoyez-moi-la, » puis il a effacé *la*, pour le récrire au-dessus de la ligne, devant *moi :* « envoyez-la-moi. »

5. Envoyé de l'Empereur auprès de Louis XIV. On peut lire cette lettre dans la *Correspondance de Bussy*, tome V, p. 387.

LETTRE 924. — 1. Cette lettre est vraisemblablement des derniers jours de décembre 1683 ou du mois de janvier 1684. Charles de Sévigné épousa le 8 février 1684 Jeanne-Marguerite de Brehant de Mauron, fille d'un conseiller au parlement de Bretagne. Voyez sur ce mariage, et sur les difficultés qui s'élevèrent entre Mme de Grignan et le comte de Mauron, la *Notice*, p. 259 et 260; voyez aussi ci-dessus, p. 246, note 1.

1683 qui m'a conservé dans quelques occasions assez chaudes[2], m'a conservé aussi dans celle que je viens d'essuyer, qui étoit en vérité toute des plus froides[3]. J'ai reçu vos deux lettres; vous voulez donc causer encore à cœur ouvert? Eh bien causons, ma très-chère Madame : il y a encore quelque chose à sortir; allons, soulageons-nous. Premièrement, vous vous trompez toujours quand vous prenez ce que dit M. de Mauron, comme si je le disois moi-même. Je vous mande que M. de Mauron dit que ma sœur le méprise, et qu'il semble que cette alliance lui fasse tort; moi, je vous le mande pour vous faire voir qu'il faut que ma sœur écrive; vous me répondez pour me montrer que c'est le procédé de M. de Mauron qui est plein d'incivilité pour vous. Eh! vraiment je le sais bien : je le trouve tout comme vous; ce n'est pas moi qu'il faut persuader; mais ce n'est pas moi aussi qu'il en faut punir, et c'est ce que faisoit ma sœur avant qu'elle eût écrit. Elle est mal contente de M. de Mauron; elle ne sait pas bonnement pourquoi; et là-dessus elle ne veut point écrire deux lettres qui me sont très-nécessaires, et qui me causent des désagréments infinis dans une famille où je suis trop heureux d'entrer. Je trouve ce raisonnement un peu gauche, n'en déplaise à la logique de M. Descartes. Remettez-vous donc dans l'esprit, ma très-chère Madame, que je ne vous ai jamais parlé de moi-même, quand je vous ai parlé des mépris dont M. de Mauron se plaignoit. Je sens son procédé pour vous et pour moi comme il le faut sentir; mais

2. Particulièrement à Senef, à la bataille de Saint-Denis et dans la campagne de 1677. Voyez la lettre du 15 août 1674, tome III, p. 410, 411 et note 2, et celle du 23 août 1678, tome V, p. 471; voyez aussi tome V, p. 191, note 6.

3. Il avoit fait un voyage en basse Bretagne pendant un hiver très-rigoureux. (*Note du Mercure*, d'où cette lettre est tirée.)

enfin, comme vous le disiez vous-même, le beau de ce jeu-là est d'épouser. Il faut donc épouser; ceux qui prennent intérêt à moi, le doivent faciliter, et vous imiter vous, ma très-chère Madame, qui m'avez regardé uniquement dans tout ceci, qui avez écrit quand je vous l'ai mandé, qui n'avez point pris à gauche un mauvais point d'honneur, qui ne me punissez point des travers de M. de Mauron, et qui regardez comme une chose indifférente ce que fait M. de Mauron, pourvu qu'il me donne deux cent mille francs et sa fille. 1683

Vous dites encore que M. de Mauron a outragé ma sœur; c'est sur cela, ma très-chère Madame, que je suis très-persuadé que c'est pour rire que vous parlez ainsi. Pour vous le faire comprendre, reprenons un peu vos paroles. Ma sœur est outragée. Que lui a-t-on fait? On lui a proposé de prendre pour cent mille francs une terre[4] qui est estimée par vous-même quarante mille écus; voilà un furieux outrage. Quoi? dans le temps que tout mon bien est estimé le denier trente, que nous faisons nos partages sur ce pied-là, que je n'ai pas un sou marqué de bien que sur ce pied-là, ma sœur est outragée de ce qu'on lui propose de prendre une terre qui ne fait que le tiers de son bien, au denier vingt-cinq[5]? Trouvez-vous en votre conscience que M. de Mauron eût grand tort, quand il mandoit à Mme de Tisé[6], deux jours avant

4. La terre de Bourbilly. Voyez la *Notice*, p. 260.

5. Acheter une terre au denier seize, c'était n'en payer pour prix que seize fois le revenu (voyez tome V, p. 15, note 11). De même estimer une terre le denier trente, le denier vingt-cinq, le denier quinze, c'était l'évaluer à trente, à vingt-cinq, ou seulement à quinze fois le revenu annuel. — M. de Mauron se plaignait que dans les partages et avancements d'hoirie qui avaient été faits, on eût exagéré la valeur des biens échus ou donnés à son futur gendre et diminué d'autant la juste part de celui-ci.

6. Sa sœur. Voyez la lettre du 15 novembre 1684, p. 314.

1683 que je partisse pour aller à Vannes, afin de la disposer à cette rupture qu'il méditoit si la procuration[7] eût encore tardé, qu'il étoit tout à fait surpris de la difficulté qu'on faisoit sur l'article de Bourbilly; qu'en faveur de la naissance et du mérite de M. de Sévigné (ce sont ses propres termes) il vouloit bien estimer ses terres le denier trente, comme il étoit porté par le grand du bien[8]; et que cependant, quand on venoit au fait et au prendre, on n'estimoit ce qui devoit revenir à ma sœur que le denier quinze. Mme de Coislin[9] lui avoit demandé dix mille écus de retour, et voilà sur quoi étoient fondés ces discours de prédilection, dont vous avez été choquée avec raison, mais qui n'étoient point hors de propos dans la bouche d'un étranger qui ne sait pas le détail de votre conduite, qui n'a nul égard à la différence de l'année 69[10] à l'année 83, et qui regarde simplement les choses comme elles sont dans le temps présent. Faites juges qui il vous plaira de ce raisonnement; et s'il se trouve quelqu'un qui

7. Sans doute la procuration de Mme de Grignan pour signer au contrat de mariage de son frère.

8. On appelait *grand*, d'après le *Complément du Dictionnaire de l'Académie*, une masse de biens à partager; il semble qu'ici il faut entendre ce mot d'un état estimatif de biens partagés, ou d'un acte de partage. — Voyez la lettre du 18 mai 1686.

9. Madeleine du Halgoët, fille unique et héritière de Philippe, seigneur de Kargrest et de la Rocherousse, maître des requêtes, et de Louise de la Bistrade. Elle mourut le 9 septembre 1705. Sur son mari, qui mourut le 16 septembre 1702, à l'âge de soixante-sept ans, voyez tome II, p. 481, note 8. — Saint-Simon (tome V, p. 21 et 22) dit en annonçant la mort de Mme de Coislin : « Bientôt après mourut la duchesse de Coislin, pauvre et retirée à la campagne depuis la mort de son mari, sans avoir plus vu personne. Elle étoit riche héritière de Bretagne et s'appeloit du Halgoët. Elle étoit médiocrement âgée, femme de mérite et de vertu, et mère de la duchesse de Sully, du duc de Coislin et de l'évêque de Metz. »

10. Année du mariage de Mme de Grignan.

vous dise que ma sœur y soit outragée, je veux qu'on me coupe les deux oreilles. Ne parlons donc plus d'outrages, et considérez, s'il vous plaît, que moi, par un très-profond respect que j'ai et que je dois avoir pour vos volontés, qui connois la droiture de vos sentiments, la bonté de votre cœur, la justesse de vos raisonnements, quand vous mariâtes ma sœur ; qui suis d'ailleurs pénétré de reconnoissance de ce que vous faites pour moi dans cette occasion, qui est beaucoup plus que ce que vous avez fait pour ma sœur, vu la différence des temps et les angoisses où vous êtes, j'ai toujours ôté à ma sœur tout ce qu'il pouvoit y avoir d'amer dans la proposition toute juste et toute raisonnable que lui faisoit M. de Mauron. Vous m'allez dire qu'elle n'est ni juste ni raisonnable ; mais mettez-vous à la place de M. de Mauron : donnez deux cent mille francs à votre fille ; voyez venir M. de Sévigné à vous avec tous ses papiers bien troussés, et voyez si vous ne voudriez pas au moins lui voir treize mille livres de rente ; et puis vous me direz s'il a grand tort. Au surplus, je finis en vous disant encore que puisque j'ai toujours ôté à ma sœur ce qui pouvoit lui déplaire dans la proposition de M. de Mauron, il n'étoit pas juste qu'elle m'en punît, et qu'elle me fît souffrir des désagréments qu'elle pouvoit m'ôter à bien meilleur marché, que je ne lui ôte ceux de la proposition de M. de Mauron. Enfin elle a écrit ; je lui en ai promis de la reconnoissance ; je la lui témoignerai le prochain ordinaire, et écrirai à Monsieur l'archevêque d'Arles et à M. de la Garde ; je n'ai pas le temps, la poste va partir.

1683

J'ai le cœur fort serré de ce que vous appelez votre chambre des Rochers votre défunte chambre. Y avez-vous donc renoncé, ma très-chère Madame ? Voulez-vous

1683 donc rompre tout commerce avec votre fils, après avoir tant fait pour lui? Voulez-vous vous ôter à lui, et le punir comme s'il avoit manqué à tout ce qu'il vous doit? Mon mariage ne répareroit pas un tel malheur, et je vous aime mille fois mieux que tout ce qu'il y a dans le monde. Mandez-moi, je vous supplie, quelque chose là-dessus; car j'ai, en vérité, le cœur si gros, que s'il n'y avoit du monde dans ma chambre à l'heure qu'il est, je ne pourrois m'empêcher de pleurer. Adieu, ma très-chère Madame : ne renoncez point à votre fils; il vous adore, et vous souhaite toute sorte de bonheur avec autant de vérité et d'ardeur qu'il souhaite son propre salut.

POUR ***[11].

Toutes vos hardes sont enchantées; mais vous m'avez oublié des bas de soie. Envoyez-m'en par la poste au plus tôt, de la même couleur que l'habit.

N'oubliez pas, s'il vous plaît, des bas de soie verts et des garnitures de rubans pour la future.

Adieu, mon très-cher : me renoncez-vous aussi? Ma foi, je ne payerai point M. d'Harouys[12], si vous voulez tous m'abandonner.

1684 925. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

A Paris, ce 1er mars.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Il est vrai que j'ai tort de ne vous avoir pas mandé la

11. Coulanges?

12. Mme de Sévigné avait emprunté à d'Harouys une somme assez considérable qui devait être remboursée sur la dot de Mlle de Mauron. Voyez la lettre du 6 avril 1689, et la *Notice*, p. 259.

conclusion du mariage de mon fils, mais cela même me servira d'excuse : demandez à notre ami Corbinelli ce que c'est que d'avoir affaire avec des bas Bretons ; il n'y a point de tête qui n'en soit renversée, et l'on ne peut pas songer à M. de Moulceau quand on fait un contrat dans la généralité de Ploermel : cette dernière pensée chasse absolument l'autre ; votre souvenir ne peut pas demeurer dans une mémoire chargée de tous les incidents qui ont accompagné notre mariage, jusqu'au jour de la bénédiction nuptiale. Elle fut donnée le 8e de l'autre mois, et dès ce moment je me mis à respirer et à songer qu'il y avoit au monde l'antipode de notre beau-père, qui s'appeloit M. de Moulceau. Cette pensée m'a redonné la vie, et votre lettre est venue tout à propos, pour répondre à ce qu'on pensoit de vous. Notre Corbinelli a eu part aussi à mon tourbillon, car le pauvre homme n'en est pas à couvert ; il a beau se parer de sa philosophie, il faut qu'il écoute mes détails cruels, qu'il entre dans mes colères, qu'il me dise que j'ai raison pour m'empêcher de la perdre tout à fait ; enfin il a été dans cette occasion, comme dans plusieurs autres, le médecin de mon âme. Il a donc cette excuse, sans compter celle d'être un jeune avocat, qui veut se signaler par la perte de trois ou quatre procès de ses meilleurs amis, dont il a été le conseil. Ce pauvre M. de Housset[1] en sait des nouvelles, en attendant mon cousin de Bussy. Je vous rendrai compte de ce dernier ; car si par hasard il le gagnoit, il seroit l'homme du monde le plus riche, puisqu'il auroit l'habileté de faire voir qu'un mariage qu'on croyoit bon, n'est qu'une pure imagination, et n'a jamais été.

LETTRE 925. — 1. Il y avait un Claude du Housset ou du Houssay, chancelier de Monsieur, qui mourut fort vieux en septembre 1685 ; mais ce nom est bien commun.

1684 Vous me rendez un fort bon compte de M. de Vardes ; mais renvoyez-le-nous, nous avons besoin de son mérite. Je n'approuve point qu'il ait quitté notre quartier : il est allé se planter au fond du faubourg Saint-Germain, et y traîne notre ami. Il a quitté ici tous ses anciens amis ; il est vrai qu'il s'éloigne aussi de ses enfants, mais nous devons emporter la balance. Le pont Rouge[2] a commencé à nous venger : il est parti pour Saint-Cloud, et n'a point soutenu la fureur des débâclements qui ont tout ravagé. Jamais il ne s'est vu un hiver si terrible ; votre beau pays n'en a pas été exempt ; et si M. le cardinal de Bonzi a trouvé des hommes morts sur le chemin de Montpellier à Lyon, les courtisans en ont trouvé plusieurs sur le chemin de Versailles ; et nous autres bourgeois, nous n'avons pu empêcher qu'il y en ait eu la nuit dans les rues, glacés et morts, et plusieurs pauvres, et de petits enfants : c'est ainsi qu'il plaît à la Providence de faire sentir sa main de temps en temps.

Il faut, je crois, Monsieur, parcourir un peu l'hôtel de Carnavalet, et vous faire les amitiés de tous les appartements.

Ma fille se porte bien ; elle ne sait encore si elle ira en Provence, ou si un procès qu'elle a la tiendra ici.

2. Le pont Rouge était un pont de bois, peint en rouge, qui communiquait des Tuileries au faubourg Saint-Germain, entre les rues du Bac et de Beaune. On le nommait tantôt pont Rouge, tantôt pont Barbier, du nom du constructeur, tantôt pont Sainte-Anne, en l'honneur de la régente Anne d'Autriche, tantôt enfin pont des Tuileries. Construit en 1632, il fut emporté par la débâcle, le 20 février 1684. Le Roi ordonna alors la construction d'un pont de pierre, dont les travaux furent confiés au frère Romain, de l'ordre de Saint-Dominique, et les fondations jetées le 15 octobre 1685. — Il y avait aussi un autre pont Rouge, qu'on appelait encore pont de Bois ; il joignait la pointe nord-ouest de l'île Notre-Dame ou Saint-Louis à la pointe nord-est de la Cité.

La destinée de Mlle d'Alerac paroît encore incertaine; nous croyons pourtant que le nom de Polignac est écrit au ciel avec le sien. Si Mlle de Grignan vouloit, elle nous en diroit bien la vérité; car elle a dans ce pays céleste un commerce perpétuel. 1684

Le petit marquis est un petit mérite naissant qui ne se dément point; le bon abbé est toujours le *bien Bon;* les autres Grignans sont toujours dignes de votre estime. Je me suis embarquée insensiblement à cette longue kyrielle. Adieu, Monsieur, il ne faut pas abuser de vous. Je vous conjure de faire mes compliments à Madame votre femme; je n'oublierai jamais tout ce qu'elle me conta un jour ici dans la pureté de son langage et la vivacité de votre climat, et la réponse qu'elle fit à Versailles.

Il me semble que je vois dans mon almanach que j'irai en Bretagne, mais ce ne sera pas sans vous dire adieu encore plus de deux fois.

La marquise DE SÉVIGNÉ.

DE CORBINELLI.

PLUS de deux fois quand c'est trop d'une : quelle abomination! quel abandonnement! J'ai vu ce matin votre président Bocaud, qui m'a fait l'honneur de me voir; il m'a conté qu'il a quatre enfants, et tout cela m'a renouvelé les affaires du pays. Nous avons raisonné de celles de Hollande, et d'ici. Mais que faites-vous là, abîmé dans votre présidence? revenez avec M. de Vardes. Je me jette toujours dans l'avocasserie, et je ferai perdre autant de procès pour y réussir, qu'un bon médecin fait perdre de vies avant qu'il en sauve une. Adieu, mon cher : je meurs d'envie de vous assassiner à Rambouillet, ou que vous m'y assassiniez.

1684

926. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Ayant été saigné, je l'écrivis à Mme de Sévigné, en lui mandant que nous irions dîner avec elle le mardi d'après, ma fille et moi; elle m'écrivit ce billet.

Ce dimanche au soir 15e mars 1684.

Aurois-je bien été saignée ce matin? Il me semble que j'ai senti quelque légère foiblesse. Vous verrez que c'est cela; comme je me porte bien présentement, je veux croire que vous êtes de même[1]. Ainsi je vous attendrai mardi paisiblement avec ma nièce[2] pour examiner à fond notre beurre de Bretagne.

---

927. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

A Paris, le 1er juin 1684.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je ne suis point en Bretagne, Monsieur, je suis encore à Paris, et j'y serai encore quelque temps. Je m'amuse à regarder le dénouement de plusieurs affaires qui décident du départ de ma fille. Si elle s'en va, je la suivrai de près, c'est-à-dire en prenant une route toute contraire. Si elle ne s'en va point, je ferai la belle action de la quitter, parce que mille raisons me forcent d'aller en Bretagne. Voilà ce qui me regarde, ce qui touche notre amitié; et notre commerce ne vous déplaira pas, puisque je déclare qu'en quelque lieu que je sois, je conserverai pour

Lettre 926. — 1. Mme de Sévigné disait souvent qu'étant du même sang que Bussy, il ne pouvait rien éprouver qu'elle ne s'en ressentit. Voyez notamment tome I, p. 511.

2. Une autre main a ajouté en interligne : *de Coligny*.

vous un souvenir digne de la jalousie de notre ami, et que je prétends que nous ne soyons point deux mois sans savoir des nouvelles les uns des autres; ainsi nous trouverons le moyen de rapprocher les deux bouts de la France. J'ai fait voir à Mme de Villars tout ce que vous me mandez de M. le maréchal de Bellefonds[1]. Cette action vous a paru plus grande qu'à nous : c'est l'effet de la perspective. Nous vous donnons Luxembourg pour sujet d'admiration et de méditation[2]. Cette conquête ne perdra rien de son prix en s'éloignant. Le Roi revient samedi, triomphant à son ordinaire; M. de Vardes l'a prévenu, il honore Paris de sa présence, et il est toujours le bon parti de la conversation. Vous savez que nous avons perdu Mme de Richelieu[3], véritable dame d'honneur au pied de la lettre; elle est regrettée universellement : on ne sait encore qui occupera cette belle place. Je ne m'amuserai point à vous conter le remue-ménage de tous les évêques[4], cela blesse et fait mal au cœur. Adieu, l'aimable scélérat : écrivez-moi donc de temps en temps, et adressez vos lettres ici; on me les fera toujours tenir. Voilà notre très-cher jaloux plus digne que jamais d'être aimé de nous tous; j'y comprends M. de Vardes, qui fait fort bien son devoir. 1684

Lettre 927. — 1. « Le maréchal de Bellefonds, dit M. Henri Martin (tome XIV, p. 20), était entré en Catalogne au commencement de mai, avait battu les Espagnols au passage du Ter, attaqué Girons sans succès, puis, avec le concours de la flotte, pris quelques petites places maritimes. »

2. Luxembourg avait été investi le 28 avril par le maréchal de Créquy. Le Roi, qui avait réuni près de quarante mille hommes dans le Hainaut, empêcha les ennemis de secourir cette place, qui se rendit le 4 juin, après trois semaines de batterie.

3. Le 29 mai. Voyez tome II, p. 184, note 2.

4. La *Gazette* du 3 juin rapporte, en date du 27 mai, huit nominations ou mutations d'évêques.

DE CORBINELLI.

1684 J'ai attendu la fin de cette lettre pour commencer la preuve de ma tranquillité sur vos amours. Je l'ai lue tout entière, et comme je tirois mes lunettes, elle m'a demandé si c'étoit un poignard. Vous voyez par là que l'on me veut causer des inquiétudes, et que l'on n'en prend point; vous direz l'un et l'autre peut-être avec Corneille, qu'on en a d'autant plus qu'on s'efforce davantage de les cacher. Je l'avoue, et ne me tiens qu'à mon imagination sur ce point. Peut-être si on la fondoit dans un creuset, on en tireroit plus de dix onces du mal dont je crois être guéri. Mais pourquoi guérir d'un mal agréable et causé par deux sujets si dignes? J'ai lu votre lettre du 10ᵉ avec plaisir : sur quoi je vous dirai que j'en veux toujours à la jurisprudence, et que j'en sais assez pour faire perdre le procès à tous mes amis; ce qui peut arriver à ma louange par l'ignorance palpable des tribunaux, où c'est se mettre en passe de tout perdre que de parler raison, règle, ordonnances et lois. M. de Vardes est ici plus délicieux que jamais, et joignant les perfections humaines et la sagesse de l'honnête homme à celle d'un bon chrétien. Adieu, mon ami : la jalousie me reprend. Je vous quitte en vous assurant que jamais un homme amoureux à mourir, n'a tant aimé son rival.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je hais ce rival, mais c'est de m'effacer et d'écrire si bien dans ma mauvaise lettre. Le poignard changé en lunettes me fait souvenir de cet assassinat que vous aviez dessein de faire un soir à Rambouillet : on seroit heureux si l'on pouvoit passer sa vie avec les gens qui nous plaisent, et dont l'esprit et l'humeur nous charment. Je me souviens encore de Livry. Je me garderai bien de perdre l'espérance de vous y revoir quelque jour. Et pourquoi

non? Notre bon abbé se porte à merveilles; il vous fait des compliments très-sincères. Ma fille, ses belles-filles, le Coadjuteur même, tout cela se réveille à votre nom, et vous demande la continuation d'un souvenir qui leur est agréable. Voilà ce qui me restoit à vous dire, Monsieur, en vous demandant pour moi ce que je demande pour les autres. 1684

---

928. — DE MADAME DE GRIGNAN ET DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

Ce 13e juin.

DE MADAME DE GRIGNAN.

On m'a mandé de Languedoc que j'y avois un procès, que l'on y poursuivoit vivement M. de Grignan, et que les commissaires étoient d'étranges gens. Je les ai bien maudits, Monsieur, et puis j'ai su que vous étiez un des plus importants : c'est donc vous à qui j'ai donné tant de malédictions, et vous auprès de qui j'ai cherché des protections pour adoucir votre rigueur, et faire entendre la justice de ma cause. C'est à M. d'Argouges[1] à qui j'ai l'obligation d'avoir appris que ce commissaire odieux et ce M. de Monceaux[2] tant estimé n'étoient qu'un. Toute la colère allumée contre le premier a disparu à ce nom, et les armes me sont tombées de la main comme celles d'Arcabonne quand elle reconnoît Amadis[3]. C'est à M. de Monceaux à qui s'adresse cette citation de l'opéra;

Lettre 928 (revue sur l'autographe). — 1. Probablement le conseiller d'État.

2. C'est ainsi que ce nom est écrit dans l'autographe.

3. L'enchanteresse Arcabonne veut venger sur Amadis la mort de son frère; elle est sur le point de l'immoler lorsqu'elle reconnaît en lui le chevalier qui lui a sauvé la vie. Voyez la scène IV du IIIe acte de l'opéra d'*Amadis*, représenté pour la première fois le 15 février 1684. (*Note de l'édition de* 1818.)

1684 vous jugez bien, Monsieur, qu'en qualité de commissaire, je ne vous citerai que des lois. Il y en a une bien établie dans le monde, et surtout parmi les honnêtes gens, c'est de ne les point condamner sans les entendre : voilà, Monsieur, en quoi consiste la grâce que j'ai à vous demander aujourd'hui. Les gens de M. le prince de Conti nous demandent une terre que nous possédons depuis trois cents ans. Je sais par M. de Corbinelli que c'est un furieux titre qu'une possession de trois cents ans ; nous vous demandons, Monsieur, le loisir de rassembler nos preuves pour vous convaincre du peu de droit de M. le prince de Conti, et de la bonté du nôtre. Nos gens d'affaires sont ici pour un procès qui m'y arrête : dès qu'ils seront de retour, qui sera dans peu, ils vous étaleront nos pancartes, et vous conviendrez que nous ne résistons à un si grand prince, que par la nécessité où l'on est de conserver un bien très-légitimement acquis. Il faut sentir une grande justice de son côté, Monsieur, pour ne vous pas craindre, quand il est question de M. le prince de Conti ; et j'avoue que l'on ne peut se croire plus en sûreté que j'y suis, sachant ce que je sais de l'affaire, et vous connoissant comme je vous connois, le plus juste, le plus éclairé[4] juge, comme le plus estimable et le plus aimable ami du monde. Je demande pardon de cette douceur à votre dignité de commissaire, et fais ma protestation qu'elle n'est point en vue de vous corrompre, mais de rendre honneur à une vérité que je pense souvent et ne vous dis jamais ; il me semble pourtant que vous devez quelquefois m'entendre par ma mère, et me donner part aux protestations qu'elle vous fait de temps en temps de vous honorer infiniment.

La comtesse de Grignan.

4. Le mot *juge* a été ajouté au-dessus de la ligne ; il pourrait bien

 1684

Ma fille a fort bien dit, mais elle a oublié de vous dire que M. d'Argouges lui a dit en ma présence qu'elle vous dît de sa part de lui donner du temps; songez donc que c'est M. d'Argouges qui vous en prie, mais n'y songez qu'en cas que la considération de cette comtesse de Grignan eût besoin de ce secours. Je vous avoue que j'ai eu envie de rire, quand j'ai vu que ce commissaire où il nous renvoyoit étoit ce cher ami que nous aimons et que nous estimons si parfaitement.

Mme la duchesse d'Arpajon[5] est nommée dame d'honneur. C'est Mme de Maintenon qui a rempli cette place, qu'elle avoit refusée[6]. Le Roi a dit que Mme de Rochefort étoit trop jeune, et a dit à Madame la Dauphine que Mme d'Arpajon avoit eu une parfaite beauté, une parfaite réputation, qu'elle étoit douce, complaisante, sûre, qu'il ne connoissoit pas par lui-même toutes ces bonnes qualités, mais par quelqu'un à qui il se fioit autant qu'à lui-même. La voilà donc transportée de joie, au-dessus du vent et de tous les procès de M. d'Ambres[7], en état de bien marier sa fille. C'est ainsi que la Providence a rangé

n'être pas de la main de Mme de Grignan, qui, deux lignes plus bas, avait d'abord écrit *juge*, au lieu de *commissaire*.

5. Voyez tome II, p. 52, note 2.

6. Voyez les *Souvenirs de Mme de Caylus*, tome LXVI, p. 418 et 419.

7. Voyez tome II, p. 104, note 4. — Un passage du *Journal* de Dangeau (18 novembre 1692), où il annonce la mort de la marquise d'Ambres, nous fait savoir quelle était l'origine de ces procès : « Elle avoit été fille d'honneur de la Reine mère, et se nommoit Mlle de Bonneuil (*Charlotte de Vernou de la Rivière Bonneuil*) ; elle avoit épousé en premières noces le marquis d'Arpajon, fils du premier lit du duc d'Arpajon, et cela lui avoit donné de grands procès avec Mme la comtesse de Roucy, fille du second lit du duc d'Arpajon. » Saint-Simon, dans une note ajoutée, dit de la marquise d'Ambres : « Femme de beaucoup d'esprit et de dangereuses intrigues, qui avoit eu de la beauté. »

1684 cette grande affaire que M. de Louvois vouloit faire tomber à la maréchale de la Mothe[8]; M. de Créquy et la voix publique, à la duchesse de Créquy[9]. Voilà qui est

8. Louise de Prie. « Elle étoit, dit Saint-Simon (tome VII, p. 33 et suivantes), seconde fille de Louis de Prie, marquis de Toucy, et de Françoise, fille de Guy de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, et de la fille du maréchal de Souvré, qui fut gouvernante de Louis XIII. » Elle épousa le maréchal de la Mothe le 21 novembre 1650, et resta veuve avec trois filles le 24 mars 1657. Elle devint gouvernante de Monseigneur, et mourut en 1709, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. « La maréchale de la Mothe, continue Saint-Simon, *étoit* cousine germaine du père de Mme de Louvois ; elle étoit belle.... C'étoit la meilleure femme du monde, qui avoit le plus de soin des enfants de France, qui les élevoit avec le plus de dignité et de politesse, qui elle-même en avoit le plus, avec une taille majestueuse et un visage imposant, et qui avec tout cela n'eut ja*mais le* sens commun et ne sut de sa vie ce qu'elle disoit ; mais la routine, le grand usage du monde la soutint. » Voyez aussi *la Société française*, par M. Cousin, tome I, p. 82 et 83.

9. Charles III, duc de Créquy en 1653, frère aîné du maréchal et du comte de Canaples, ambassadeur extraordinaire à Rome, puis en Angleterre, mort le 13 février 1687, âgé de soixante-trois ans (voyez la lettre de Bussy du 20 février 1687), avait épousé Armande de Saint-Gelais, fille puînée et héritière de Giles, seigneur de Lansac, marquis de Balon, qui mourut le 11 août 1709. « Mme de Maintenon essaya inutilement de le déterminer (*le Roi*) en faveur de Mme la duchesse de Créquy, dame d'honneur de la feue Reine ; elle n'en tira que cette réponse : « Ah ! Madame, changeons au moins de sotte. » (*Souvenirs de Mme de Caylus*, tome LXVI, p. 419 et 420.) « La duchesse de Créquy, dit Saint-Simon (tome VII p. 338), ne survécut pas longtemps le duc de la Trémoille son gendre, si connue par sa beauté, par sa vertu, par la fameuse affaire des Corses de la garde du pape qui tirèrent sur elle et sur M. de Créquy, ambassadeur à Rome, et pour avoir été dame d'honneur de la Reine. On disoit d'elle que son mari la montoit à la cour tous les matins comme une horloge. Elle succéda à la duchesse de Richelieu, que Mme de Maintenon fit passer par confiance à Madame la Dauphine, à son mariage, et Mme de Créquy fut dame d'honneur jusqu'à la mort de la Reine. Depuis qu'elle fut veuve, elle alla rarement à la cour, et mena une vie très-pieuse et très-retirée. C'étoit une femme d'une grande douceur, et qui conserva toujours beaucoup de considération. »

fait, et c'est l'ouvrage de Mme de Maintenon, qui s'est souvenue fort agréablement de l'ancienne amitié de M. de Beuvron et de Mme d'Arpajon pour elle, du temps qu'elle étoit Mme Scarron. 1684

La jeune duchesse de Ventadour [10] est dame d'honneur de Madame : la jeunesse n'a point fait de tort à celle-là; elle fait les délices du Palais-Royal; Monsieur en a parlé comme s'il étoit honoré qu'elle eût bien voulu cette place.

Enfin notre ami a si bien fait à force de raisonner, de conclure, d'écrire, et de philosopher, que M. de Bussy perdit hier son procès tout du long et tout du lé. Sa fille, obligée de reconnoître le mari et l'enfant, et condamnée à donner cent francs d'aumônes [11]. Ce procès mettra notre ami en vogue. Bussy bondit dans les nues, sa fille est forcenée dans son lit. Dieu l'a ainsi réglé de toute éternité. *Amen.*

La M. de Sévigné.

---

929. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A CHARLES DE SÉVIGNÉ.

A Paris, ce 5e août.

Il faut qu'en attendant vos lettres, je vous conte une fort jolie petite histoire. Vous avez regretté Mlle de*** [1];

10. Voyez tome II, p. 48, note 10.

11. L'arrêt qui condamna Bussy et Mme de Coligny est du 13 juin 1684 (voyez cet arrêt imprimé dans l'Appendice du tome VI de la *Correspondance de Bussy*, p. 618 et suivantes). Ainsi la lettre de Mme de Grignan a été écrite le 13 juin, et l'apostille de Mme de Sévigné est du lendemain. (*Note de l'édition de* 1818.)

Lettre 929. — 1. Jeanne-Françoise de Garaud, fille de Georges de Garaud de Durandi, seigneur de Donneville, etc., président à mortier au parlement de Toulouse, et de Marthe de Caminade. Elle

vous avez mis au rang de vos malheurs de ne l'avoir point
1684 épousée ; vos meilleures amies étoient révoltées contre votre bonheur : c'étoient Mme de Lavardin et Mme de la Fayette, qui vous coupoient la gorge. Une fille de qualité, bien faite, avec cent mille écus ! ne faut-il pas être bien destiné à n'être jamais établi, et à finir sa vie comme un misérable, pour ne pas profiter des partis de cette conséquence, quand ils sont entre nos mains ? Le marquis de*** n'a pas été si difficile : la voilà bien établie. Il faut être bien maudit pour avoir manqué cette affaire-là : voyez la vie qu'elle mène ; c'est une sainte, c'est l'exemple

avait épousé en août 1679 Yves, marquis d'Alègre, d'une ancienne famille d'Auvergne, alors colonel du régiment de dragons du Roi ; elle mourut à soixante-cinq ans, le 28 mai 1723. Son mari devint maréchal de France en 1724, se remaria la même année avec Madeleine d'Ancezune de Caderousse, et mourut à près de quatre-vingts ans, le 9 mars 1733. Leur fille aînée fut mariée en 1696 au marquis de Barbezieux. Deux notes de Saint-Simon au *Journal* de Dangeau ne permettent pas de douter que la marquise d'Alègre ne soit la personne dont il s'agit ici et dans la lettre du 25 octobre 1679 (tome VI, p. 67 et 68). « D'Alègre, dit-il (tome VI de Dangeau, p. 469), longtemps depuis maréchal de France, en 1724, avoit épousé une belle femme, d'esprit très-romanesque, fille d'un riche président de Toulouse, dévote et minaudière à l'extrême, qui lui meubla une fois une maison de campagne des plus superbes brocarts d'or en tapisserie et en chaises, qui une autre fois lui mit un remboursement de deux cent mille livres en tableaux de dévotion ; que le cardinal de Coislin (*évêque d'Orléans, dont le neveu avait épousé la sœur du marquis d'Alègre*) rattrapa, ayant passé à pied à Orléans, allant, disoit-elle, à la Thébaïde, toujours mise à ravir et magnifique à tout, hors à payer ses dettes. » Et tome X, p. 239 : « D'Alègre ne fut pas heureux en famille. Sa femme, riche héritière d'un président de Toulouse, étoit une dévote à triple carat, et folle au centuple, que le cardinal de Coislin fit arrêter une fois, proche d'Orléans, ivre de la lecture des Pères du Désert, et allant seule de son pied chercher les déserts, tandis qu'on la cherchoit à Paris, d'où elle s'étoit échappée. » — Mme de Sévigné ne fait retrouver la marquise d'Alègre qu'à Rouen ; mais on peut bien croire qu'à la première nouvelle de l'équipée on en fit courir plus d'une histoire embellie.

de toutes les femmes. Il est vrai, mon très-cher, jusqu'à ce que vous ayez épousé Mlle de Mauron, vous avez été prêt à vous pendre; vous ne pouviez mieux faire, mais attendons la fin. Toutes ces belles dispositions de sa jeunesse, qui faisoient dire à Mme de la Fayette qu'elle n'en auroit pas voulu pour son fils avec un million, s'étoient heureusement tournées du côté de Dieu : c'étoit son amant, c'étoit l'objet de son amour; tout s'étoit réuni à cette unique passion. Mais comme tout est extrême dans cette créature, sa tête n'a pas pu soutenir l'excès du zèle et de l'ardente charité dont elle étoit possédée; et pour contenter ce cœur de Madeleine, elle a voulu profiter des bons exemples et des bonnes lectures de la vie des saints Pères du Désert, et des saintes pénitentes. Elle a voulu être le *don Quichotte* de ces admirables histoires; elle partit, il y a quinze jours, de chez elle à quatre heures du matin avec cinq ou six pistoles, et un petit laquais; elle trouva dans le faubourg une chaise roulante; elle monte dedans, et s'en va à Rouen toute seule, assez déchirée, assez barbouillée, de crainte de quelque mauvaise rencontre; elle arrive à Rouen, elle fait son marché de s'embarquer dans un vaisseau qui va aux Indes; c'est là où Dieu l'appelle, c'est où elle veut faire pénitence, c'est où elle a vu, sur la carte, les endroits qui l'invitent à finir sa vie sous le sac et sur la cendre, c'est là où l'abbé Zosime[1] la viendra communier quand elle mourra. Elle est contente de sa résolution, elle voit bien que c'est justement cela que Dieu demande d'elle; elle renvoie le petit laquais en son pays; elle attend avec impatience que le vaisseau parte; il faut que son bon ange la console de

1684

1. Fameux solitaire du sixième siècle, qui venoit communier tous les ans sainte Marie Egyptienne, la nuit du jeudi au vendredi saint, dans un désert sur les bords du Jourdain. Voyez la *Vie des Pères des Déserts*.

1684 tous les moments qui retardent son départ; elle a saintement oublié son mari, sa fille, son père et toute sa famille; elle dit à toute heure :

Çà courage, mon cœur, point de foiblesse humaine[3].

Il paroît qu'elle est exaucée, elle touche au moment bienheureux qui la sépare pour jamais de notre continent; elle suit la loi de l'Évangile, elle quitte tout pour suivre Jésus-Christ. Cependant on s'aperçoit dans sa maison qu'elle ne revient point dîner; on va aux églises voisines, elle n'y est pas; on croit qu'elle viendra le soir, point de nouvelles; on commence à s'étonner, on demande à ses gens, ils ne savent rien; elle a un petit laquais avec elle, elle sera sans doute à Port-Royal des Champs, elle n'y est pas; où pourra-t-elle être? On court chez le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas; le curé dit qu'il a quitté depuis longtemps le soin de sa conscience, et que la voyant toute pleine de pensées extraordinaires, et de desirs immodérés de la Thébaïde, comme il est homme tout simple et tout vrai, il n'a point voulu se mêler de sa conduite; on ne sait plus à qui avoir recours: un jour, deux, trois, six jours; on envoie à quelques ports de mer, et par un hasard étrange, on la trouve à Rouen sur le point de s'en aller à Dieppe, et de là au bout du monde. On la prend, on la ramène bien joliment, elle est un peu embarrassée :

J'allois, j'étois.... l'amour a sur moi tant d'empire[4].

Une confidente déclare ses desseins; on est affligé dans la famille; on veut cacher cette folie au mari, qui n'est pas à Paris, et qui aimeroit mieux une galanterie

3. Ce vers déjà cité est emprunté au *Tartuffe*, acte IV, scène III :

Allons, ferme ! mon cœur, point de foiblesse humaine !

4. Rotrou, *Venceslas*, acte IV, scène IV.

qu'une telle équipée. La mère du mari[5] pleura avec Mme de Lavardin, qui pâme de rire, et qui dit à ma fille : « Me pardonnez-vous d'avoir empêché que votre frère n'ait épousé cette infante? » On conte aussi cette tragique histoire à Mme de la Fayette, qui me l'a répétée avec plaisir, et qui me prie de vous mander[6] si vous êtes encore bien en colère contre elle; elle soutient qu'on ne peut jamais se repentir de n'avoir pas épousé une folle. On n'ose en parler à Mlle de Grignan, son amie, qui mâchonne quelque chose d'un pèlerinage, et se jette, pour avoir plus tôt fait, dans un profond silence. Que dites-vous de ce petit récit? vous a-t-il ennuyé? N'êtes-vous pas content? 1684

Adieu, mon fils : M. de Schomberg marche en Allemagne avec vingt-cinq mille hommes; c'est pour faire venir plus promptement la signature de l'Empereur[7]. La *Gazette* vous dira le reste[8].

5. Marie de Remond de Modène, veuve en premières noces de Jean-Gabriel Motier de Champestières, et femme en secondes noces d'Emmanuel vicomte d'Alègre, qui recueillit le marquisat d'Alègre dans la succession de Mlle de Seignelai, sa nièce.

6. Il faut sans doute *demander*, comme l'a imprimé Grouvelle.

7. Il s'agissait d'une double trêve de vingt ans conclue à Ratisbonne le 15 août, la première entre l'Empereur et la France, la seconde entre la France et l'Espagne.

8. Ici devrait se placer une lettre de Mme de Sévigné à Bussy qui se trouvait dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, p. 238; mais plusieurs feuillets ont été enlevés, et on peut seulement y lire les lignes suivantes, biffées avec un très-grand soin :

« Le même jour que je reçus cette lettre (*du duc de Saint-Aignan, Correspondance de Bussy, tome V, p.* 408), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

« A Paris, ce 28e août 1684.

« Vous feriez trop d'honneur à mes pensées.... »

1684

930. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADEMOISELLE DE SCUDÉRY.

Lundi [11e septembre] 1684.

En cent mille paroles je ne pourrois vous dire qu'une vérité, qui se réduit à vous assurer, Mademoiselle, que je vous aimerai et vous adorerai toute ma vie ; il n'y a que ce mot qui puisse remplir l'idée que j'ai de votre extraordinaire mérite. J'en fais souvent le sujet de mes admirations, et du bonheur que j'ai d'avoir quelque part à l'amitié et à l'estime d'une telle personne. Comme la constance est une perfection, je me réponds à moi-même que vous ne changerez point pour moi ; et j'ose me vanter que je ne serai jamais assez abandonnée de Dieu, pour n'être pas toujours toute à vous. Dans cette confiance, je pars pour Bretagne, où j'ai mille affaires ; je vous dis adieu, et vous embrasse de tout mon cœur ; je vous demande une amitié toute des meilleures pour M. de Pellisson ; vous me répondrez de ses sentiments. Je porte à mon fils vos *Conversations*[1] ; je veux qu'il en soit charmé, après en avoir été charmée.

Lettre 930. — 1. Cette circonstance donne la date de cette lettre. Mlle de Scudéry publia en 1680 les deux premiers volumes de ses *Conversations ;* elle les envoya à Mme de Sévigné, qui était alors aux Rochers. Elle en parle à sa fille dans la lettre du 25 septembre 1680 (plus haut, p. 89). Il parut en 1684 deux autres volumes intitulés : *Conversations nouvelles*. Mme de Sévigné les portait à son fils, qui était en Bretagne. (*Note de l'édition de* 1818.) — Cette lettre a été revue sur l'autographe pour l'édition de 1818.

931. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

1684

A Étampes, mercredi 13e septembre.

Vous croyez bien, ma chère belle, que malgré tous vos excellents conseils, je me suis trouvée, en vous quittant, au milieu de mille épées, dont on se blesse, quelque soin qu'on prenne de les éviter. Je n'osois penser, je n'osois prononcer une parole; je trouvois partout une sensibilité si vive, que mon état n'étoit pas soutenable. J'ai vécu de régime selon vos avis : enfin je fais tout du mieux que je puis; je me porte très-bien, j'ai dormi, j'ai mangé, j'ai vaqué au *bien Bon*, et me voilà. J'ai fait répéter les raisons de mon voyage, je les ai trouvées si fortes, que j'ai reconnu ce qui avoit formé ma résolution; mais comme la douleur de vous quitter me les avoit un peu effacées, j'ai besoin encore qu'elles me servent pour soutenir votre absence avec quelque tranquillité; je n'en suis pas encore là, je suis agitée de l'envie de vous retrouver : n'oubliez pas ce que vous m'avez dit là-dessus. Je suis ravie de songer que vous êtes à Versailles : je crois que la diversité des objets vous aura soutenue, mieux que n'ont fait à mon égard ceux de Châtres[1] et d'Étampes. J'espère que votre voyage sera heureux; comment pourroit-on vous refuser? Je vous recommande votre santé : c'est une grande consolation pour moi, que de songer à ces bonnes petites joues que je vous ai laissées; conservez-les-moi. En vérité, je n'ose appuyer sur rien, tout me fait mal; c'est une plaisante

Lettre 931. — 1. Ancien nom de la petite ville d'Arpajon. — C'est bien certainement *Châtres* qu'il faut lire, et non pas *Chartres* comme dans le texte de 1754. La ville de Chartres ne se trouvait pas sur le chemin de Mme de Sévigné.

1684 chose à une substance qui pense, que de n'oser penser. Je remercie les beaux yeux de Mlle d'Alerac des larmes qu'ils ont répandues pour moi; mais, mon Dieu! quels remerciements n'aurois-je point aussi à vous faire de tant de tendresse, de tant de douleur? Ah! il faut passer cela bien vite : croyez, en un mot, que mon cœur est à vous, que tout vous y cède, et vous y laisse régner souverainement.

---

932. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Amboise, samedi au soir 16e septembre.

Je n'ai point de vos nouvelles, ma très-chère, et c'est la chose du monde que je souhaite le plus présentement. Je vous ai écrit d'Étampes et d'Orléans[1]; je vous envoyois l'excuse du bon abbé du Pile[2] : lui seul nous étoit bon; car pour Mme de Pont[3], dont je vous avois parlé, et qui a bien de l'esprit et du mérite, mon oncle l'abbé en eut une telle frayeur, qu'il ne vivoit plus. J'allai donc le matin la voir; elle cause en perfection; je lui fis entendre ce qui m'empêchoit de la prier de s'embarquer avec nous; elle l'entendit joliment, et voyant combien il falloit peu languir avec elle, j'eus peur à mon tour d'être obligée d'avoir de l'esprit treize ou quatorze heures durant, dans mon carrosse, qui est devenu ba-

Lettre 932. — 1. La lettre écrite d'Orléans ne s'est point retrouvée parmi les originaux. (*Note de Perrin.*)

2. L'abbé de Piles, dont il est parlé dans une note du tome VI (p. 65, note 7), devait être alors à Venise, et il est très-peu vraisemblable qu'il s'agisse de lui ici.

3. Elle étoit *Bossuet*, et cousine germaine de Monsieur de Meaux. (*Note de Perrin.*)

teau[4], et je préférai l'ennui à la contrainte. Je trouvai encore M. de Duras dans cette hôtellerie d'Orléans ; il s'en va à Duras[5] ; et nous partîmes très-seuls, le bon abbé et moi, pour venir coucher à Saint-Dié[6], n'ayant pu gagner Blois. Nous eûmes un peu de vent contraire, et arrivâmes délicieusement au clair de la lune. Il n'y avoit point de logis, tout étoit plein de l'équipage de Monsieur le Duc : son écuyer, m'entendant nommer, me donna honnêtement sa chambre ; je l'en ferai remercier par Mme de la Fayette. Nous sommes partis ce matin : j'ai voulu arrêter à Blois, pour savoir si par hasard je n'y trouverois point une de vos lettres ; il n'y en avoit point. Nous n'avons point voulu passer Amboise ; nous avons essuyé dans le bateau, à cent pas de ce pont, un petit orage, qui étoit assez poétique ; mais nous nous sommes tapis contre le rivage, et nous devions payer par là l'excès du beau temps d'hier au soir et d'aujourd'hui. Nous entendrons demain la messe, et nous irons à six lieues au delà de Tours ; car je veux éviter les festins et les honnêtetés de Dangeau[7] ; quand on a un *bien Bon*, on n'est pas si portative. Eh bien ! ma chère enfant, que dites-vous de ce fade récit ? Croyez-vous qu'il y ait quelqu'un de mieux instruit que vous de ce qui se passe sur la rivière de Loire ? Telle est ma destinée de ne pouvoir plus vous mander que des misères ; mais vous les aimez, quand elles vous apprennent que je me porte parfaite-

4. Le carrosse de Mme de Sévigné étoit embarqué dans un bateau de la Loire. (*Note de Perrin.*)

5. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Marmande.

6. Canton de Bracieu, arrondissement de Blois.

7. Le marquis de Dangeau, gouverneur de Touraine, était alors dans son gouvernement ; il prit congé du Roi le 11 septembre, pour aller passer quelques jours à Tours. Voyez son *Journal*, à la date du 11 septembre 1684.

1684 ment bien; point de vapeurs : enfin je vis en votre absence; j'en suis honteuse, car je ne devrois point soutenir le véritable déplaisir que je porte avec moi, de vous avoir quittée dans un lieu où je dois être naturellement avec vous; cela me serre le cœur, et il faut avoir bien pris sur moi-même pour entrer, comme j'ai fait, dans les raisons qui m'ont chassée : tout cela s'est tourné je ne sais comment. N'allez-vous point à Livry? Allez-y, je vous en prie, songez-y à moi; mais avec cette fermeté et cette philosophie qui vous font gouverner si sagement vos pensées : pour moi, je ne saurois vivre avec tant de régime; et nulle chose ne peut m'empêcher de vous voir et de vous regretter toujours, et d'être sensiblement touchée, et de votre amitié, et de la mienne. Je trouve que je perds dans ma vie un temps qui me devoit être bien précieux : j'y ai été un peu trompée; et puis, je vous avoue que mes affaires m'ont fait peur. Ah, ma belle! que j'aurois besoin de vous pour me réjouir, et pour soutenir mon courage! La beauté de cette rivière fait ma principale occupation : j'ai lu toute la vie de Mme de Montmorency; elle se laisse lire[8].

Adieu, ma chère Comtesse : je veux faire mes lettres courtes, et je ne puis; voyez de quelles bagatelles celle-ci est pleine. Envoyez faire une amitié à M. et à Mme de Coulanges, et des compliments à l'hôtel de Chaulnes, s'il y en a encore un. Mon marquis m'a-t-il oubliée? Comment êtes-vous avec le Coadjuteur? et le chevalier? et M. de Grignan? Vraiment, vous avez bien des choses à me

8. Cet ouvrage parut en 1684, en 1 vol. in-8°. Il a depuis été publié une autre vie de la duchesse de Montmorency (*Clermont-Ferrand*, 1769, 2 vol. in-12). Elle est plus complète que la première, ayant été rédigée d'après des manuscrits conservés au couvent de la Visitation de Moulins, dont Mme de Montmorency était supérieure. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez tome II, p. 68, note 7.

dire; mais surtout de vous, et de votre santé, et de votre voyage[9]. Je trouverai tout au moins de vos nouvelles à Angers. 1684

933. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ
A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Saumur, lundi au soir 18e septembre.

Toujours le vent contraire, ma chère bonne, depuis que je vous ai quittée; c'est un mouvement si violent pour moi, que tout se fait à force de rames[2] : cela m'a arrêtée un jour plus que je ne pensois, en sorte que je n'arriverai que demain à Angers, qui sera justement huit jours après mon départ : je crois que j'y trouverai mon fils. Je vous écrirai de cette bonne ville. Je verrai demain, avant que de partir, ma nièce de Bussy[3], dont les tourières ont aboyé sur moi, que je n'étois pas encore abordée[4]. La beauté du pays a fait mon seul amusement : nous sommes quatorze et quinze heures, le *bien Bon* et moi, dans ce carrosse, tournant même le dos à notre cabane, qui nous amuseroit; mon carrosse est tourné autrement que la dernière fois[5]. Nous attendons notre dîner comme une chose considérable[6] dans notre journée; nous

9. Le voyage de Versailles.

Lettre 933. — 1. Cette lettre a été revue sur l'autographe pour l'édition de 1818.

2. « Toujours le vent contraire depuis que je vous ai quittée, ma chère enfant. Nous n'allons qu'à force de rames. » (*Édition de* 1754.)

3. Diane-Jacqueline de Rabutin, élue supérieure du couvent de la Visitation de Saumur en 1683.

4. « Que j'étois encore dans le bateau. » (*Édition de* 1754.)

5. Voyez la lettre du 9 mai 1680, tome VI, p. 386. — Dans l'édition de 1754 : « .... le *bien Bon* et moi, dans mon carrosse, qui est placé dans notre cabane autrement que la dernière fois. »

6. « Comme quelque chose de considérable. » (*Édition de* 1754.)

1684 mangeons chaud, nos terrines ne cèdent point à celles de M. de Coulanges. J'ai lu, mais j'étois distraite, et j'ai compté les ondes plutôt que de m'appliquer encore[7] aux histoires des autres; cela reviendra, s'il plaît à Dieu. Songez, ma chère mignonne[8], que je vous écris à tout moment, que je vous ennuie[9] avec confiance de l'ennuyeux récit de mon triste voyage, et que depuis huit jours je n'ai pu recevoir un seul mot de vous. Toutes nos journées ont été dérangées, mais j'espère recevoir demain de vos nouvelles à Angers; j'en ai une extrême envie; vous le croyez bien, ma très-chère bonne, et qu'ayant été contrainte[10] de penser sans cesse à vous, je n'ai pas manqué de repasser sur tous les sujets que j'ai de vous aimer, et d'être persuadée de votre tendresse, et qu'ainsi la mienne[11] est toute chaude et toute renouvelée; la Providence l'a ainsi ordonné : toute société nous a manqué; il y auroit bien des choses à dire sur les plaisirs ou la contrainte qu'on en recevroit. Notre *très-bien Bon* est content et en parfaite santé, et moi aussi : il vous embrasse; parlez de moi à toute votre famille; et votre santé, ma chère, est-elle parfaite? Je saurai demain tout cela, et votre voyage de Versailles. Nous vous embrassons tous deux[12].

7. Le mot *encore* manque dans le texte de 1754.
8. « Ma chère Comtesse. » (*Édition de* 1754.)
9. « Que je vous importune. » (*Ibidem.*)
10. « Toutes nos journées ont été dérangées, et vous croyez bien que je serai ravie de recevoir demain de vos nouvelles à Angers; vous ne doutez pas non plus qu'ayant été contrainte, etc. » (*Ibidem.*)
11. « En sorte que la mienne, etc. » (*Ibidem.*)
12. La fin de la lettre est abrégée ainsi dans l'édition de 1754 : « Notre *très-bien Bon* est content, il est en parfaite santé, et moi aussi; nous vous embrassons tous deux. » (*Ibidem.*)

1684

934. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Angers, mercredi 20e septembre.

J'ARRIVAI hier à cinq heures au pont de Cé[1], après avoir vu le matin à Saumur ma nièce de Bussy, et entendu la messe à la bonne Notre-Dame[2]. Je trouvai, sur le bord de ce pont, un carrosse à six chevaux, qui me parut être mon fils : c'étoit son carrosse et l'abbé Charrier, qu'il a envoyé me recevoir, parce qu'il est un peu malade aux Rochers[3]; cet abbé me fut agréable; il a une petite impression de Grignan par son père et par vous avoir vue, qui lui donna un prix au-dessus de tout ce qui pouvoit venir au-devant de moi : il me donna votre lettre écrite de Versailles, et je ne me contraignis point devant lui de répandre quelques larmes, tellement amères, que je serois étouffée, s'il avoit fallu me contraindre : ah ! ma bonne et très-aimable[4], que ce commencement a été bien rangé ! vous affectez de paroître une véritable Dulcinée; ah ! que vous l'êtes peu ! et que j'ai vu au travers de la peine que vous prenez à vous contraindre cette même douleur et cette même tendresse qui nous fit répandre tant de larmes en nous séparant. Ah ! ma bonne, que mon cœur est pénétré de

LETTRE 934 (revue en très-grande partie sur l'autographe). — 1. Les Ponts-de-Cé sont à une lieue et demie au sud d'Angers.

2. Les mots « à la bonne Notre-Dame » manquent dans le texte de 1754.

3. « .... qui me parut être celui de mon fils; ce l'étoit en effet, mais au lieu de mon fils c'étoit l'abbé Charrier qui venoit me recevoir, parce que Sévigné est un peu malade aux Rochers. » (*Édition de* 1754.)

4. Les mots « ma bonne et très-aimable » ont été supprimés par Perrin, ainsi que toute la fin de l'alinéa à partir de la ligne suivante : « vous affectez, etc. »

1684 votre amitié ! que j'en suis bien parfaitement persuadée, et que vous me fâchez, quand, même en badinant, vous dites que je devrois avoir une fille comme Mlle d'Alerac, et que vous êtes imparfaite ! Cette Alerac est aimable de me regretter comme elle fait ; mais ne me souhaitez jamais rien que vous : vous êtes pour moi toutes choses, et jamais on n'a été aimée si parfaitement d'une fille bien-aimée que je le[5] suis de vous. Ah ! quels trésors infinis m'avez-vous quelquefois cachés ! Je vous assure pourtant, ma très-chère bonne, que je n'ai jamais douté du fond, mais vous me comblez présentement de toutes ces richesses, et je n'en suis digne que par la très-parfaite tendresse que j'ai pour vous, qui passe au delà de tout ce que je pourrois vous en dire.

Vous me paroissez assez mal contente[6] de votre voyage et du dos de Mme de Brancas[7] ; vous avez trouvé bien des portes fermées ; vous avez, ce me semble, fort bien fait d'envoyer votre lettre. On mande ici que le voyage de la cour[8] est retardé ; peut-être pourrez-vous revoir M. de Louvois : enfin Dieu conduira cela comme tout le reste. Vous savez bien comme je suis pour ce qui vous touche, ma chère bonne : vous aurez soin de me mander la suite. Je viens d'ouvrir la lettre que vous écrivez à mon fils ; quelle tendresse vous y faites voir pour moi ! quels soins ! que ne vous dois-je point, ma chère bonne ! Je consens que vous lui fassiez valoir mon départ dans cette saison ; mais Dieu sait si l'impossi-

5. L'original porte ici, très-lisiblement, *le*, et non *la*.

6. « Assez mécontente. » (*Édition de* 1754.)

7. Sans doute la femme de Brancas (voyez tome II, p. 185, note 4). Elle mourut le 3 novembre 1685. — Ces mots : « et du dos de Mme de Brancas, » ont été supprimés par Perrin.

8. Le Roi partit de Versailles le 3 septembre, et arriva le 15 à Chambord, d'où il repartit le 28 pour Fontainebleau. Voyez la *Gazette* des 7 et 15 septembre et du 6 octobre 1685.

bilité[9] et la crainte d'un désordre honteux dans mes affaires, n'en a pas été la seule raison[10]. Il y a des temps dans la vie, où les forces épuisées demandent à ceux qui ont un peu d'honneur et de conscience, de ne pas pousser les choses à l'extrémité. Voilà le fond et la pure vérité, et voilà ce qui a fait marcher le *bien Bon*, qui est en vérité fort fatigué d'un si long voyage[11]. J'allai hier descendre chez le saint évêque[12] : je vis l'abbé Arnauld, toujours très-bon ami, et content de votre billet honnête. Ils me rendirent le soir la visite; et je vis entrer, un moment après, Mmes de Vesins[13], de Varennes[14] et d'Assé[15] : la dernière vous reverra bientôt. 1684

Adieu, ma chère bonne mignonne[16] : je vais dîner chez le saint évêque[17]. J'aime la belle d'Alerac, dites-le-lui, et

9. « L'impossibilité de vivre ailleurs. » (*Édition de* 1754.) — Deux lignes et cinq lignes plus haut, Perrin a supprimé « ma chère bonne. »

10. C'est ici que finit la quatrième et dernière page de l'autographe; le reste, que nous n'avons pu voir, a été collationné pour l'édition de 1818.

11. « .... et la pure vérité; voilà ce qui a fait marcher le *bien Bon*, qui ne pourra qu'être fatigué d'un si long voyage. » (*Édition de* 1754.)

12. Henri Arnauld, évêque d'Angers.

13. La famille de Vesins était de l'Anjou. On trouve quelques renseignements sur elle dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, par Louis Aubery, seigneur du Maurier, Paris, 1680, in-8°, p. 91-94. Voyez encore dans le *Recueil de chansons choisies* de Coulanges, tome I, p. 136 de l'édition de 1698, la pièce intitulée *le Cordonnier de Vezin*.

14. Peut-être la femme de M. de Varennes, dont il est parlé au tome III, p. 66, note 10.

15. Les d'Assé étaient du Maine; le chef de la famille était probablement alors Charles d'Assé, seigneur de Montfaucon, etc., qui fut capitaine-lieutenant au régiment des gardes, et qui avait épousé en 1650 Renée Goddes, fille de Charles, seigneur de la Perrière. Mme d'Assé devait être parente de Mme de la Troche (Marie Godde de Varennes) : voyez tome I, p. 416, note 4.

16. « Ma chère Comtesse. » (*Édition de* 1764.)

17. La fin de l'alinéa manque dans l'édition de 1754.

1684 parlez de moi à ceux qui sont auprès de vous, et qui s'en souviennent. Allez à Livry, et si vous y pensez à moi, comme vous me le dites en vers et en prose, croyez qu'il n'y a point de moment où je ne pense à vous, avec une tendresse vive et sensible qui durera autant que moi.

A Angers, ce jeudi 21e septembre.

Je pars, ma bonne, pour les Rochers : je ne puis monter en carrosse, sans vous dire encore un petit adieu. J'ai dîné, comme vous savez, avec ce saint prélat : sa sainteté et sa vigilance pastorale[18] est une chose qui ne se peut comprendre ; c'est un homme de quatre-vingt-sept ans, qui n'est plus soutenu dans les fatigues continuelles qu'il prend que par l'amour de Dieu et du prochain[19]. J'ai causé une heure en particulier avec lui ; j'ai trouvé dans sa conversation toute la vivacité de l'esprit de ses frères ; c'est un prodige, je suis ravie de l'avoir vu de mes yeux[20]. J'ai été toute l'après-dînée au Ronceraі[21] et à la Visitation. Mademoiselle d'Alerac, votre demoiselle de Sennac a fait la malade et ne m'a pas voulu voir. Ces bonnes Vesins, d'Assé et Varennes ne m'ont point quittée, et m'ont fait une grande collation ; et les revoilà

18. « .... avec le saint prélat; sa sainteté jointe à sa vigilance pastorale, etc. » (*Édition de* 1754.)

19. Ce saint évêque mourut le 8 juin 1692, âgé de quatre-vingt-quinze ans, après quarante ans d'une résidence non interrompue. On avait dit de lui que, loin de retrancher des fêtes du calendrier, il en ajouterait une. (*Note de l'édition de* 1818.)

20. « C'est un prodige que je suis ravie d'avoir vu de mes yeux. » (*Édition de* 1754.)

21. Notre-Dame de Roncerai, abbaye de bénédictines. On n'y admettait que des filles nobles. — Dans l'édition de 1754 : « Je fus hier toute l'après-dînée au Roncerai et à la Visitation. Ces bonnes Vesins, d'Assé et Varennes ne me quittèrent point et me donnèrent une grande collation. »

encore qui viennent me dire adieu, et le saint prélat, et l'abbé Arnauld : nous ne faisons point comme cela les honneurs de Paris. J'aurai, ma chère bonne, de vos lettres aux Rochers, et je vous écrirai; mon Dieu, ma chère Comtesse, aimez-moi toujours[22] ! 1684

---

935. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ ET DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Aux Rochers, dimanche 24e septembre.

DE CHARLES DE SÉVIGNÉ.

Je juge, ma belle petite sœur, de votre chagrin par la joie que j'ai présentement. J'ai ma mère et le *bien Bon;* ils sont tous deux en très-bonne santé, malgré la fatigue du voyage[2]. Je comprends l'inquiétude que vous aurez pendant leur absence; je n'entreprends pas de vous rassurer, mais vous pouvez compter que tout ce que les soins et l'application peuvent faire sera employé pour la conservation d'une vie si précieuse[3]. Je vous pardonne de me porter envie présentement[4], mais il étoit juste qu'elle

22. Au lieu de cette dernière phrase, l'édition de 1754 donne : « J'espère, ma très-aimable, que j'aurai de vos nouvelles en arrivant aux Rochers. »

Lettre 935. — 1. Cette lettre a été revue sur l'autographe pour l'édition de 1818.

2. « J'ai ma mère et le *bien Bon*, qui, malgré la fatigue du voyage, sont tous deux en très-bonne santé. » (*Édition de* 1754.)

3. «.... pendant leur absence; mais s'il est difficile de vous rassurer sur la santé de ma mère, vous pouvez compter du moins que tout ce que la tendresse et l'application peuvent faire sera employé pour sa conservation. » (*Ibidem.*)

4. « Actuellement. » (*Ibidem.*)

1684 partageât[5] un peu entre nous deux les plaisirs qu'elle donne par sa présence ; ne m'en haïssez pas, ma belle petite sœur, et à mon exemple aimez vos rivaux : c'est ce que Mme de Coulanges a reconnu en moi, à ce qu'elle dit, et ce que j'ai toujours senti dans mon cœur pour vous. Mon oncle m'a donné ce matin le joli présent de ma princesse[6] ; nous avons été une demi-heure, l'abbé Charrier, lui et moi[7], à vouloir ouvrir ce petit flacon : nous avons tant fait par nos *tournées*, que nous avons fait tourner le bouchon ; il y avoit un peu de peine au commencement, mais comme nous nous relayions tous trois l'un après l'autre, il tourne présentement avec beaucoup de facilité[8]. Ma mère nous a donné une autre manière de l'ouvrir, qu'elle a trouvée bien plus aisée qu'elle n'étoit avant que nous y eussions apporté nos soins, et il en arrive une grande commodité[9] : c'est que l'eau de la Reine d'Hongrie en sort toute seule, sans qu'on ait la peine de l'ouvrir.

Adieu, ma très-chère et très-aimable petite sœur : mille remerciements à ma divine princesse ; que je m'ennuie[10] qu'elle ne soit pas encore vicomtesse[11], et que je serai aise quand cette métamorphose sera arrivée ! Je fais

5. « Que ma mère partageât. » (*Édition de* 1754.)
6. Mlle d'Alerac. (*Note de Perrin.*)
7. « Mon oncle et moi. » (*Édition de* 1754.)
8. « Nous avons tant fait par nos *journées* que le bouchon a tourné ; ce n'étoit pas sans peine au commencement, mais comme nous nous relayions tous trois, il tourne présentement avec beaucoup de facilité. » (*Ibidem.*)
9. « Ma mère nous a donné une autre manière de s'en servir, et il est arrivé une grande commodité. » (*Ibidem.*)
10. « Dites-lui que je m'ennuie, etc. » (*Ibidem.*)
11. Il étoit question en ce temps-là du mariage de Mlle d'Alerac avec Gaspard, vicomte de Polignac ; mais cette affaire s'étant rompue, M. de Polignac épousa Marie-Armande de Rambures en 1688, et Mlle d'Alerac fut mariée, en 1689, avec Henri-Emmanuel Hurault, marquis de Vibraie. (*Note de Perrin.*)

une oraison très-dévote et jaculatoire à *sainte Grignan*[12], et vous embrasse de tout mon cœur. 1684

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je vous ai tant écrit, ma bonne, que je ne fais ici que vous embrasser tendrement; je meurs d'envie de savoir de vos nouvelles; j'ai bien eu des lettres, mais pas une de vous; votre belle-sœur me prie de vous dire mille choses, que vous imaginez aisément.

---

936. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 27e septembre.

Enfin, ma fille, voilà trois de vos lettres. J'admire comme cela devient, quand on n'a plus d'autre consolation : c'est la vie, c'est une agitation, une occupation, c'est une nourriture; sans cela on est en foiblesse, on n'est soutenue de rien, on ne peut souffrir les autres; enfin on sent que c'est un besoin de recevoir cet entretien d'une personne si chère. Tout ce que vous me dites est si tendre et si touchant, que je serois aussi honteuse de lire vos lettres sans pleurer, que je le serai, cet hiver, de vivre sans vous. Parlons un peu de Versailles; j'ai fort bonne opinion de ce silence; je ne crois point qu'on veuille vous refuser une chose si juste[1] dans un

12. Mlle de Grignan l'aînée, qui voulait se faire carmélite. Voyez ci-dessus, p. 88, la lettre du 25 septembre 1680. — Les mots *et jaculatoire* ont été supprimés par Perrin, qui ne donne pas non plus l'apostille de Mme de Sévigné.

Lettre 936. — 1. Mme de Grignan sollicitait un dédommagement pour les dépenses extraordinaires que son mari avait été obligé de faire

1684 temps de libéralités : vous voyez que tous vos amis vous ont conseillé de faire cette tentative ; quel plaisir n'auriez-vous pas, si par vos soins et vos sollicitations vous obteniez cette petite grâce ! Elle ne pourroit venir plus à propos ; car je crois, et cette peine se joint souvent aux autres, que vous êtes dans de terribles dérangements. Pour moi, je suis convaincue que je ne serois jamais revenue de ceux où m'auroit jetée un retardement de six mois : quand on a poussé les choses à un certain point, on ne trouve plus que des abîmes ; et vous êtes entrée la première dans ces raisons ; elles font ma consolation, et je me les redis sans cesse.

Nous menons ici une vie assez triste ; je ne crois pas cependant que plus de bruit me fût agréable. Mon fils a été chagrin de ces espèces de clous ; ma belle-fille n'a que des moments de gaieté, car elle est tout accablée de vapeurs ; elle change cent fois le jour de visage, sans en trouver un bon ; elle est d'une extrême délicatesse ; elle ne se promène quasi pas ; elle a toujours froid ; à neuf heures du soir, elle est tout éteinte, les jours sont trop longs pour elle ; et le besoin qu'elle a d'être paresseuse fait qu'elle me laisse toute ma liberté, afin que je lui laisse la sienne : cela me fait un extrême plaisir. Il n'y a pas moyen de sentir qu'il y ait une autre maîtresse que moi dans cette maison ; quoique je ne m'inquiète de rien, je me vois servie par de petits ordres invisibles. Je me promène seule, mais je n'ose me livrer à l'entre chien et loup, de peur d'éclater en cris et en pleurs ; l'obscurité me seroit mauvaise dans l'état où je suis : si mon âme peut se fortifier, ce sera à la crainte de vous fâcher que je sacrifierai ce triste divertissement ; présentement c'est

sur les côtes de Provence. Voyez la lettre du 26 novembre suivant. (*Note de l'édition de* 1818.)

à ma santé, et c'est encore vous qui me l'avez recommandée; mais enfin, c'est toujours vous. Il ne tient pas à moi qu'on ne sache l'amitié tendre et solide que vous avez pour moi; j'en suis convaincue, j'en suis pénétrée; il faudroit que je fusse bien injuste pour en douter. Si Mme de Montchevreuil[2] a cru que ma douleur surpassoit la vôtre, c'est qu'ordinairement on n'aime point sa mère comme vous m'aimez. Pourquoi vous allez-vous blesser à l'épée de voir ma chambre ouverte? Qu'est-ce qui vous pousse dans ce pays désert? C'est bien là où vous me redemandez. Vous m'avez fait un grand plaisir de me parler de Versailles : la place de Mme de Maintenon est unique dans le monde; il n'y en a jamais eu, et il n'y en aura jamais : vous n'aurez pas oublié au moins de lui faire remonter quelques paroles par Mme de Montchevreuil. Je ne veux point d'aide pour la chaise de M. de Coulanges[3]; laissez-moi faire, je bats monnoie ici. Je suis fort aise que notre mariage n'aille plus à reculons, et que Monsieur le Coadjuteur et vous, soyez toujours liés par mes deux joues; conservez-moi les vôtres, ma très-aimable, conservez votre santé, ne vous fatiguez plus tant, ayez pitié de moi; j'aurois bien de la peine à soutenir plus de tristesse que je n'en ai. 1684

La mort de Mme de Cœuvres[4] est étrange, et encore

2. Voyez tome VI, p. 171, note 13.

3. Il s'agissoit d'une chaise de tapisserie que Mme de Sévigné s'amusoit à travailler, pour en faire présent à M. de Coulanges. (*Note de Perrin* à la lettre du 1er octobre suivant.)

4. Madeleine de Lyonne, première femme de François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, qu'elle épousa le 10 février 1670. Voyez tome II, p. 305, note 6. — Le marquis de Cœuvres devint duc d'Estrées à la mort de son père, en janvier 1687, et se remaria, le 23 août 1688, à Madeleine-Diane de Bautru, fille du marquis de Vaubrun.

1684 plus celle du chevalier d'Humières[5] : hélas ! comme cette mort va courant partout et attrapant de tous côtés ! Je me porte parfaitement bien ; je fais toujours quelque scrupule d'attaquer cette perfection par une médecine. Nous attendons les capucins[6] : cette petite femme-ci fait pitié ; c'est un ménage qui n'est point du tout gaillard : ils vous font tous deux mille compliments. On ne me presse point de donner mon amitié, cela déplaît trop ; point d'empressement, rien qui chagrine, rien qui réveille aussi : cela est tout comme je le souhaitois. Corbinelli est trop heureux des bontés que vous avez pour lui ; je l'envie bien présentement : voilà ce que lui vaut mon amitié. Le *bien Bon*, qui veut que je vous dise bien des choses pour lui, calcule tout le jour et se porte bien.

Adieu, ma chère enfant : que puis-je vous dire qui approche de ce que je sens pour vous ? On m'envoie les gazettes ; vous songez à tout, vous êtes adorable. Vous parlez de mes lettres, je voudrois que vous vissiez les traits qui sont dans les vôtres, et tout ce que vous dites en une ligne ; vous perdez beaucoup à ne les pas lire. Je vous

5. Balthasar de Crevant d'Humières, frère du maréchal, chevalier de Malte, commandeur de Villiers-au-Liége, abbé de Saint-Maixant et de Preuilly.

6. Les capucins du Louvre, le P. Rousseau et son compagnon. Le Roi leur avait donné un local au Louvre, d'où le nom sous lequel on les désignait d'ordinaire. Le P. Rousseau avait été longtemps dans le Levant, et il en avait rapporté des préparations médicinales qui lui valurent une grande réputation ; le Roi le nomma même son médecin, et plaça les deux capucins sous la protection du duc de Chaulnes, qui les emmena en Bretagne, puis à Rome lorsqu'il s'y rendit comme ambassadeur. Le P. Rousseau mourut à Paris, le 9 février 1694, à l'âge de cinquante et un ans. Voyez les *Secrets et remèdes éprouvés dont les préparations ont été faites au Louvre, de l'ordre du Roi, par défunt M. l'abbé Rousseau, ci-devant capucin et médecin de Sa Majesté*, Paris, chez Joubert, 1697, in-12. Voyez aussi tome VI, p. 92, note 23.

demande un compliment à M. de Cœuvres et à Mme de Mouci[7], sur son action héroïque, qui met en peine pour sa santé. Vous devriez écrire joliment à M. de Lamoignon, de votre part et de la mienne, sur la douleur qu'il a eue de voir mourir son ami entre ses bras[8]. 1684

---

937. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 1er octobre.

Quoique ma lettre soit datée du dimanche, je l'écris aujourd'hui, samedi au soir; il n'est que dix heures, tout est retiré; c'est une heure où je suis à vous d'une manière plus particulière qu'au milieu de ce qui est ordinairement dans ma chambre : ce n'est pas que je sois contrainte, je sais me débarrasser; je me promène seule, et quoi que vous disiez, ma très-chère, je serois bien oppressée si je n'avois pas cette liberté. J'ai besoin de penser à vous avec attention, comme j'avois besoin de vous voir; et si mes épées pouvoient un peu s'émousser et ne me pas percer, comme je vous le mandois d'Étampes[1], ce temps qui vous est destiné seroit nécessaire à ma santé, comme il l'est présentement au soulagement de mon cœur. Je vous disois une vérité amère, c'est que vous me quittâtes dans un état où toutes mes pensées étoient autant de pointes aiguës : je ne savois comment faire pour m'en garantir; car on est extrêmement exposée aux coups, quand on se fait des blessures de toutes ses pensées. Mais

7. Voyéz tome VI, p. 25, note 3.
8. Dangeau annonce, à la date du 10 septembre 1684, que le chevalier d'Humières est mort à Bâville chez Lamoignon.
Lettre 937. — 1. Voyez ci-dessus, p. 275

1684 revenons, ma fille : je vous écris donc en paix et en repos ; et quoique je sois avec vous, je sens toujours fort tristement notre séparation : c'est aujourd'hui le huitième jour que je suis ici : me voilà bien avancée. L'abbé Charrier est la seule personne avec qui je puisse parler de vous : il m'entend, je lui dis combien je vous aime ; rien ne peut tenir sa place quand il sera parti : il entre dans mes sentiments, il est surpris des vôtres, et que les distractions de Versailles et de Paris ne vous aient point encore consolée. *Vous me regrettez comme on fait la santé*, mais je ne suis pas de votre avis : vous avez mieux senti mes cinq ou six visites par jour, et la douceur de notre société, que l'on ne sent le plaisir de se bien porter : vous ne jugez pas équitablement de votre amitié. Pour moi, ma très-chère, je n'ai rien sur mon cœur, il n'y a moment que je n'aie été sensible au plaisir d'être avec vous : tous mes retours de messe, tous mes retours de ville, tous mes retours de chez le *bien Bon*, tout cela m'a donné de la joie ; enfin, je vous le dis dans la sincérité de mon cœur, j'ai coupé dans le vif, et le temps que j'ai passé heureusement avec vous n'avoit rien diminué de la vivacité de mes sentiments, cela est vrai. N'admirez-vous point où mon cœur me jette et m'égare ? Je suis toute seule, je suis toute attendrie ; cette disposition ne se rapportera point avec celle que vous aurez en recevant ma lettre ; mais il n'importe, ma chère Comtesse, il faut que vous ayez cette complaisance pour moi. Est-il possible que j'aie pu tant écrire sans avoir encore dit un mot de Mlle de Grignan ? Je suis plus fâchée de cette fuite[2] que je n'en suis sur-

2. Mlle de Grignan étoit allée à Gif (*près d'Orsay*), dans un couvent de bernardines, sans avoir communiqué son dessein à personne. (*Note de Perrin*). — Cette abbaye (non de bernardines, mais de bénédictines, voyez p. 300, note 1), fondée dans le douzième siècle par Maurice de Sully, évêque de Paris, n'existait plus au moment de la

prise : elle nous portoit tous sur ses épaules, tous nos discours lui déplaisoient ; elle a bien secoué le joug du P. Moret[3] ; mais n'en pas dire un mot au Coadjuteur, cela est étrange ; a-t-elle emmené Cocole ? Qu'est devenu Champagne ? Qui est-ce qui l'a menée ? 1684

Je crains bien que notre mariage ne se rompe par les raisons d'intérêt que vous me dites ; ce ne sera jamais de mon consentement ; et si l'on veut donner à ronger l'espérance d'un duc qui ne viendra point, Mlle d'Alerac a bien l'air d'en être la victime et la dupe : je souhaite la santé du Coadjuteur par plusieurs raisons, celle-là est la seconde. Où sont ces petits oiseaux qui s'en étoient envolés au Puy ? Vous me direz la suite. Que je vous plains, ma fille, d'avoir à rebâtir votre château ! quelle dépense hors de saison ! Il vous arrive des sortes de malheurs qui ne sont faits que pour vous ; je les sens peut-être plus encore que vous ne les sentez. Si la Providence vouloit vous récompenser, cela seroit aisé en donnant une bonne volonté à celui à qui vous avez demandé du secours. Vous m'affligez de me dire que le grand maître[4] a une côte rompue ; enfin, sa chasse s'est tournée contre lui, comme la messe de cette pauvre marquise de Cœuvres s'est tournée contre elle. Il y a dix endroits dans votre lettre qu'il faudroit envoyer à Fontevrault, s'ils étoient mêlés avec des louanges de l'abbé Têtu. Vraiment, c'est une folie que le bien que vous dites de mes lettres : je vous le dis sincèrement, je ne comprends point quelle est votre

Révolution ; Mme de Ségur en a été la dernière abbesse. Une ferme assez vaste a gardé le nom d'abbaye, et l'on trouve dans les divers corps de bâtiments des restes assez curieux de l'ancien monastère.

3. Célèbre directeur de l'Oratoire. (*Note de Perrin.*)

4. Le duc du Lude, grand chasseur comme sa première femme (voyez une note de Saint-Simon au *Journal* de Dangeau, tome I, p. 214) ; il mourut au mois d'août suivant.

1684 pensée. Il est vrai que dans le bateau, ne pouvant lire de plus longues pièces, je me jetai sur cette oraison[5]; je la trouvai convenable, et je crus qu'on ne pouvoit mieux dire de Mme de Richelieu; car ce n'étoit pas de M. de Turenne qu'il étoit question. J'en écrivis un mot à Mme de la Fayette; et l'amour-propre de l'abbé Têtu, qui ne néglige pas les petits profits, en *tourne une affaire*[6] jusqu'à Fontevrault. Vraiment, vous n'avez qu'à me répondre pour me faire taire: je n'en serois point étonnée, si c'étoit à votre esprit que je voulusse parler; mais c'est à votre cœur, qui me répond encore mieux. Vous finissez par une douceur peu commune et trop aimable: *je suis pour vous comme la santé*, c'est-à-dire le plaisir des autres plaisirs. Venez me parler de mes fagots auprès de telles pensées! Je me connois, et vous savez que je ne m'égare point.

Voilà où je demeurai hier au soir: il est dimanche, il faut envoyer nos paquets: le soleil et le bruit ne m'ont rien ôté des sentiments que j'avois dans le silence et dans l'obscurité. Mon fils vient de partir pour Rennes; il veut être assuré que ses clous ne sont rien. Sa femme est autour de moi, entendant très-bien la partie que je fais avec elle de ne la voir d'aujourd'hui. J'ai passé la matinée dans ces bois avec mon abbé Charrier; elle y va présentement, et je vais écrire: je vous assure que cela est fort commode. Elle a de très-bonnes qualités, du moins je le crois; mais dans ce commencement, je ne me trouve disposée à la louer que par les négatives: elle n'est point *ceci*,

5. L'oraison funèbre de Mme de Richelieu, morte le 29 mai précédent.

6. Expression de M. de la Garde. Voyez le commencement de la lettre du 9 mai 1680, tome VI, p. 386 et note 1.

elle n'est point *cela;* avec le temps je dirai peut-être, elle est *cela*. Elle vous fait mille jolis compliments, elle souhaite d'être aimée de nous, mais sans empressement; *elle n'est donc point empressée:* je n'ai que ce ton jusqu'ici; elle ne parle point breton, elle n'a point l'accent de Rennes. 1684

J'approuve fort de ne mettre autour de mon chiffre que *Madame de Sévigné*. Il n'en faut pas davantage : on ne me confondra point pendant ma vie, et c'est assez.

Je serai fort aise d'avoir ce petit amusement[7]. M. de Coulanges songe déjà au bois doré; ainsi la dépense est bien médiocre; je n'ai pas besoin que vous m'aidiez. Mon Dieu, ma chère, qu'il fait beau! et que je vous plains de n'être point à Livry, puisque je vous ai donné ma folie pour la campagne! vous savez pourtant que je ne l'ai jamais mesurée avec le plaisir d'être avec vous : ma plus grande passion pour Livry ne portoit que deux jours en votre absence; et puisqu'une fois Mlle d'Alerac nous fit tous revenir le premier jour d'octobre, je ne vous quitterois pas quand vous gardez notre Coadjuteur. Enfin Dieu a disposé de ma destinée, et dans peu de jours j'aurai plus de campagne que je n'en voudrai. Je mets sur mon compte toutes vos bontés pour Corbinelli; il n'est pas de mauvaise compagnie, non plus que Mme de la Fayette : joignez-vous à ces deux personnes, et jugez combien je dois être gâtée sur le bon goût; je le suis bien aussi. Je n'ai encore vu ni princesse[8], ni Marbeuf; la princesse est en dévotion, la Marbeuf pleure une jeune nièce de dix-sept ans, belle, riche, de bonne maison; je la vis un enfant[9] l'autre voyage; elle étoit devenue aima-

7. De la chaise en tapisserie. Voyez p. 289, note 3.
8. La princesse de Tarente.
9. Tel est le texte de la plus petite des deux éditions de 1754 : l'autre porte : « une enfant, » au féminin.

1684 ble; elle revenoit d'ici et de Vitré; elle est expirée en trois jours d'une vapeur de fille; on l'a toujours saignée du bras : cela peut figurer avec Mme de Cœuvres. Adieu, très-parfaitement aimée : je baise le rhétoricien[10], que je défie, malgré sa rhétorique, de me persuader que je ne l'aime pas fort tendrement.

---

938. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 4e octobre[1].

Je m'attendois bien, ma bonne, que vous iriez bientôt à Gif[2]; ce voyage étoit tout naturel : j'espère bien que vous m'en direz des nouvelles, et de l'effet de cette retraite pour le mariage et l'opiniâtreté de M. de Montausier[3] à demander des choses inouïes. Tout ce qui se passe à l'hôtel de Carnavalet est mon affaire plus ou moins, selon que vous y prenez intérêt[4]. Vous me parlez si tendrement de la peine que vous fait toujours mon absence[5], qu'encore que j'en sois fort touchée, j'aime

10. Le marquis de Grignan son petit-fils. (*Note de Perrin.*)

Lettre 938. — 1. Cette lettre a été revue sur l'autographe pour l'édition de 1818, et collationnée une seconde fois depuis. Cette seconde collation a permis de rectifier en deux ou trois endroits le texte de 1818. — L'original est daté du mercredi 5e octobre; mais le 5 octobre de l'année 1684 était un jeudi.

2. « Je m'attendois bien que vous ne tarderiez pas d'aller à Gif. » (*Édition de* 1754.)

3. « J'espère aussi que vous m'en direz des nouvelles, et de l'effet de cette retraite, et du mariage, et de l'opiniâtreté de M. de Montausier, etc. » (*Ibidem.*)

4. « Est plus ou moins mon affaire, selon l'intérêt que vous y prenez. » (*Ibidem.*)

5. « De la peine que mon absence vous cause toujours. » (*Ibidem.*

mieux sentir cette douleur[6] que de ne point savoir la suite de votre amitié et de votre tristesse. La mienne n'est point du tout dissipée par la diversité des objets; je subsiste de mon propre fonds et de la petite famille. Mon fils doit à mon arrivée de lui avoir écarté[7] beaucoup de mauvaise compagnie, dont il étoit accablé: j'en suis ravie, car je ne suis point docile, comme vous savez, à de certaines impertinences; et comme je ne suis pas assez heureuse[8] pour rêver comme vous, je m'impatiente, et je dis des rudesses. Dieu merci, nous sommes en repos; je lis, du moins j'ai dessein[9] de commencer un livre que Mme de Vins m'a mis dans la tête, qui est *la Réformation d'Angleterre*[10]. J'écris et je reçois des lettres, je suis quasi tous les jours occupée de vous. Je reçois vos lettres le lundi, jusqu'au mercredi j'y réponds; le vendredi j'en reçois encore, jusqu'au dimanche j'y réponds[11]: cela m'empêche de tant sentir la distance d'un ordinaire à l'autre. Je me promène extrêmement, et 1684

6. « Cette sorte de douleur. » (*Édition de* 1754.) A la ligne suivante, les mots « et de votre tristesse » ont été supprimés. La phrase qui vient après commence ainsi: « Ma tristesse n'est point, etc. »

7. « Mon fils m'a l'obligation de lui avoir écarté. » (*Édition de* 1754.)

8. « Et parce que je ne suis pas assez heureuse, etc. » (*Ibidem.*)

9. « J'ai dessein du moins. » (*Ibidem.*)

10. « C'est *la Réformation d'Angleterre.* » (*Ibidem.*) — Cet ouvrage de Gilbert Burnet fut traduit en français par Rosemond, en 2 vol. in-4°. Le premier volume de sa traduction parut à Londres en 1683, et le second en 1685. La meilleure édition est celle d'Amsterdam, 1687. Burnet composa ce livre pour répondre à Sanders, que Mme de Sévigné lisait en 1676 (voyez la lettre du 16 septembre 1676, tome V, p. 61 et note 6); et ne pouvant le faire victorieusement, il altéra son texte. Legrand le démontre à la suite de son *Histoire du divorce de Henri VIII*, Paris, 1688, 3 vol. in-12. (*Note de l'édition de* 1818.)

11. « J'y réponds le mercredi; j'en reçois encore le vendredi, j'y réponds le dimanche. » (*Édition de* 1754.)

1684 parce qu'il fait le plus parfait temps du monde[12], et parce que je sens par avance l'horreur des jours qui viendront; ainsi je profite avec avarice de ceux que Dieu me donne. N'irez-vous point à Livry, ma bonne[13]? Le chevalier ne sera-t-il point bien aise d'aller s'y reposer après ses eaux? Le Coadjuteur est guéri : tout vous y convie; je vous défie de n'y point penser à moi. Je[14] me porte très-bien, ma chère bonne; mais vous, ne me ferez-vous point le plaisir de me dire sincèrement comme vous êtes, et si ce côté que je crains tant ne vous fait point souffrir? je vous demande cette vérité. Si vous aviez besoin d'un petit deuil, je vous en fournirois un : M. de Montmoron mourut il y a quatre jours chez lui, d'une violente apoplexie, en six heures[15] : c'est une belle âme devant Dieu; cependant il ne faut pas juger. J'ai vu la princesse, qui parle de vous[16], qui comprend ma douleur, qui vous aime, qui m'aime, et qui prend tous les jours douze tasses de thé[17]; elle le fait infuser comme nous, et remet encore dans la tasse plus de la moitié d'eau bouillante : elle pensa me faire vomir[18]. Cela, dit-elle, la guérit de tous ses maux; elle m'assura que Monsieur le Landgrave[19] en prenoit quarante tasses tous les matins. « Mais, Madame, ce n'est peut-être que trente. — Non, c'est quarante; il étoit mourant, cela le ressus-

12. « Le plus beau temps du monde. » (*Édition de* 1754.)
13. « Ma fille. » (*Ibidem.*)
14. Cette phrase a été supprimée par Perrin.
15. « Mourut chez lui il y a quatre jours d'une violente apoplexie. » (*Édition de* 1754.) — Voyez tome II, p. 423, note 3.
16. Les mots « qui parle de vous » manquent dans le texte de 1754.
17. « Douze ou quatorze tasses de thé. » (*Édition de* 1754.)
18. Perrin a supprimé ce dernier membre de phrase.
19. Charles, landgrave de Hesse-Cassel, neveu de la princesse de Tarente, mort le 13 mars 1730, à l'âge de soixante-quinze ans. Il avait succédé en 1670 à son frère aîné : voyez tome II, p. 23, note 11.

cite à vue d'œil. » Enfin, il faut avaler tout cela. Je lui dis que je me réjouissois de la santé de l'Europe, la voyant sans deuil; elle me répondit qu'elle se portoit bien, comme je pouvois le voir par son habit; mais qu'elle craignoit[20] d'être bientôt obligée de prendre le deuil pour sa sœur l'Électrice[21]; enfin je sais parfaitement les affaires d'Allemagne. Elle est bonne et très-aimable parmi tout cela. 1684

Voilà une lettre pour M. de Pompone. Ma bonne, que je suis aise qu'il ait cette abbaye[22]! que cela est donné agréablement, lorsqu'il est en Normandie, ne songeant à rien!

Non ti l' invidio, no, ma piango il mio[23],

c'est-à-dire, ma chère bonne[24], n'y aura-t-il que vous qui n'obtiendrez rien? Croyez-vous, ma bonne, que vos affaires ne tiennent pas une grande place dans mon cœur? Je crois que j'y médite plus tristement que vous; mais, ma chère bonne, profitez[25] de votre courage, qui vous fait tout soutenir, et continuez de m'aimer, si vous voulez rendre ma vie heureuse; car les peines que me

20. « Elle me répondit que j'en jugeois très-bien, mais qu'elle craignoit, etc. » (*Édition de* 1754.)

21. Charlotte de Hesse-Cassel, née le 20 novembre 1627, mariée le 12 février 1650 à Charles-Louis de Bavière, électeur palatin. Elle mourut le 16 mars 1686; elle était veuve depuis le 7 septembre 1680.

22. « Sa Majesté a donné à l'abbé de Pompone (*Henri-Charles Arnauld, fils du secrétaire d'État*) l'abbaye de Saint-Maixant, ordre de saint Benoît, diocèse de Poitiers, vacante par le décès du chevalier de Humières. » (*Gazette du* 30 *septembre* 1684.) — Dans le texte de 1754 : « Que je suis aise, ma fille, qu'il ait cette abbaye! »

23. « Je ne te l'envie pas, non, mais je plains le mien (mon sort). »

24. « Ma chère enfant. » (*Édition de* 1754.) — A la ligne suivante, *ma bonne* a été supprimé par Perrin.

25. « Je suis persuadée que j'y médite plus tristement que vous; mais profitez, etc. » (*Édition de* 1754.)

1684 donne cette amitié sont douces, tout amères qu'elle sont[26]. Mille baisemains à tous les Grignans qui sont auprès de vous, et à cette belle *princesse*[27]. J'écris à mon marquis[28]. Mon fils est encore à Rennes; sa femme me prie de vous assurer, etc. Envoyez la lettre à M. de Pompone.

---

939. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN ET AU CHEVALIER DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 8e octobre.

A MADAME DE GRIGNAN.

Ah! ma chère enfant, vous avez été malade! C'est un mal fort sensible que d'avoir une amygdale enflée: cela s'appelleroit une esquinancie, si on vouloit. Vous donnez à tout cela un air de plaisanterie, de peur de m'effrayer; mais la furie de votre sang, qui vous a fait si souvent du ravage, m'empêche de rire, quand il se jette ainsi dans votre gorge. Le voyage de Gif vous a beaucoup fatiguée; vous souvient-il de celui de Lambesc avec Mme de Monaco? Je crois que vous n'avez pas été si malade; mais enfin l'air, les brouillards des vallons de Saint-Bernard[1], la tristesse de cette retraite, des larmes, beaucoup de fatigue, mal dormir, tout cela vous a mise en état d'être saignée deux fois en deux jours. Remettez-vous, ma

26. La lettre finit ici dans le texte de 1754.
27. Mlle d'Alerac.
28. Le marquis de Grignan.
Lettre 939. — 1. Les religieuses de l'abbaye de Gif étaient soumises à la règle de saint Benoît; peut-être Mme de Sévigné croyait-elle qu'elles étaient bernardines; peut-être aussi appelle-t-elle ce pays les *vallons de Saint-Bernard* à cause du voisinage de Port-Royal des Champs, qui était de l'ordre de Cîteaux. (*Note de l'édition de 1818.*)

fille, conservez-vous, reposez-vous, et ne vous amusez point à écrire des volumes, ni à répondre aux discours à perte de vue que je vous écris dans mon loisir ; si vous vous en faisiez une loi, je me résoudrois à ne vous écrire qu'une page. 1684

AU CHEVALIER DE GRIGNAN.

Que je vous suis obligée, Monsieur, de lui avoir ôté la plume de la main ! Malgré toutes ses méchantes plaisanteries, je vous conjure de l'empêcher d'écrire encore plusieurs jours, et de la soulager de ce qu'elle voudra me faire savoir, en me l'écrivant vous-même dans sa lettre. Par exemple, parlez-moi un peu plus intimement de la sainte fille, de la raison qui lui a fait perdre patience ; de ce que disent M. de Montausier et Mlle d'Alerac, et comme notre mariage se trouvera de cette retraite : vous voudrez fort bien causer avec moi sur tout cela. Je vous recommande la santé de ma fille : ne la croyez point quand elle veut se coucher bien tard, et s'éveiller bien matin, et prendre sans cesse du thé, du café ; je vous assure, Monsieur, que cette vie est bien mauvaise pour un sang aussi brûlant que le sien. Souvenez-vous de l'état où nous l'avons vue ; n'abusons point du retour de sa beauté ; elle a un mal de côté qui trouble souvent mon repos : on ne sent point de douleur où il n'y a point de mal ; faites-la souvenir de la pervenche : qu'elle ne l'abandonne pas tout à fait, ne fût-ce que par reconnoissance. Allez à Livry prendre du repos, et faites que je puisse m'assurer qu'étant avec elle, vous serez la force majeure qui l'empêchera de se faire du mal.

A MADAME DE GRIGNAN.

Ceci vous ennuie un peu, ma très-chère ; mais je vous

1684 dirai : « Est-ce que je parle à toi[2] ? » Quand ce ne seroit que pour moi, conservez-vous : je n'ai point la force de soutenir votre absence et votre mauvaise santé. Je suis assurée que vous n'aurez plus de bonnes joues à me présenter ; rien ne change tant que ces sortes de maux douloureux et deux bonnes saignées : je ne puis vous parler d'autre chose. J'ai bien envie de savoir de vos nouvelles ; mais si Monsieur le chevalier n'est votre secrétaire d'ici à quelque temps, je ne vous écrirai plus. Mon fils revient aujourd'hui de Rennes. En son absence, j'ai causé avec sa femme ; je l'ai trouvée toute pleine de raison, entrant dans toutes nos affaires du temps passé, comme une personne, et mieux que toute la Bretagne ; c'est beaucoup que de n'avoir pas l'esprit *fichu*, ni de travers, et de voir les choses comme elles sont. Je vous obéis mal, quand vous voulez que je sois toujours exposée ; j'ai besoin d'être de certaines heures avec vous ; et cette liberté, quoique triste, m'est agréable. Il est vrai que quoi que je fasse, les jours ont ici toute leur étendue, et quelque chose encore au delà. Pour le mois de septembre, il me semble qu'il a duré six mois, et je ne comprends point qu'il n'y ait que quinze jours que je suis ici.

2. Voyez tome VI, p. 103, note 12, et p. 442.

940. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

1684

Aux Rochers, dimanche 5e novembre.
Réponse au 31 octobre[1].

Non, ma chère bonne, je vous promets[2] de ne me point effrayer de vos maux; je vous conjure de me les dire toujours comme ils sont. Vous voilà donc obligée à vous guérir de vos remèdes; cette troisième saignée fut bien cruelle, ensuite de la seconde[3], qui l'étoit déjà, et vos médecines mal composées; car nos capucins sont ennemis du polychreste[4] : vous avez été bien mal menée, ma pauvre bonne[5], de toutes les façons : je croyois que ce fût Alliot[6]; mais il y a presse à s'en vanter, car M. de Coulanges me mande de Chaulnes, où M. Ceron est allé en poste pour Mme de Chaulnes, qui étoit très-mal, que c'étoit lui qui avoit eu l'honneur de vous traiter, qu'il vous avoit fait saigner trois fois, et que votre mal étoit fort pressant et fort violent : c'est à vous à me dire la vérité de tout cela, car je n'y connois plus rien. Vous m'avez fait passer votre mal de gorge pour une chose sans péril, et vos saignées faites après coup fort mal à propos. Enfin, ma bonne, quoi qu'il en soit, consolez-

Lettre 940 (revue sur l'autographe). — 1. Ceci est écrit ainsi dans l'original : *rep. au* 31 *oc.*

2. « Oui, ma fille, je vous promets, etc. » (*Édition de* 1754.)

3. « Si près de la seconde. » (*Ibidem.*)

4. Voyez plus haut, p. 108, note 2.

5. Les mots *ma pauvre bonne* ne sont pas dans le texte de 1754.

6. Pierre Alliot, médecin ordinaire du Roi. (*Note de l'édition de* 1818.) — Mme de Sévigné le consulta pour elle-même. Voyez la lettre du 27 septembre 1687. — A la même ligne, le texte de 1754 donne *et*, au lieu de *car;* et trois lignes plus loin : *c'étoit Céron*, au lieu de *c'étoit lui*. — Ceron ou Seron était le médecin de Louvois; il eut aussi le titre de médecin suivant la cour.

1684 vous[7], et guérissez-vous avec votre bonne pervenche, bien verte, bien amère, mais bien spécifique à vos maux, et dont vous avez senti de grands effets : rafraîchissez-en cette poitrine enflammée ; et si dans cet état, qui passera, vous êtes incommodée d'écrire, comme il y a bien de l'apparence, prenez sur moi comme sur celle qui vous aime le plus, sans faire tort à personne ; et sans façon et sans crainte de m'effrayer, faites-moi écrire par M. du Plessis[8] ; mettez une ligne en haut et une en bas ; car il faut voir de votre écriture, et je serai ravie de penser que toute couchée et tout à votre aise[9], vous causerez avec moi, et que vous ne serez point contrainte, deux heures durant, dans une posture qui tue la poitrine. Je[10] vous serois trop obligée d'en user ainsi, et le prendrois pour une marque de votre amitié et de votre confiance. Pour votre côté, j'ai envie de vous envoyer ce que j'ai de baume tranquille, par notre abbé Charrier ; il craint de le casser, c'est ce qui nous embarrasse, car pour moi, ma bonne, je ne l'ai pris que pour vous, et si M. de Chaulnes ou M. de Caumartin ou Mme de Pom-

7. « Et vous n'avez appuyé que sur les saignées faites après coup et fort mal à propos ; quoi qu'il en soit, ma fille, consolez-vous, etc. » (*Édition de* 1754.)

8. Gouverneur du marquis de Grignan. Voyez les lettres que Mme de Sévigné lui adressa de 1689 à 1691. Perrin dit dans une note à la lettre du 5 février 1690 : « Il avoit été de l'Oratoire, avant que de prendre soin de l'éducation du marquis de Grignan. Mme de Vins avoit jeté les yeux sur lui pour celle de son fils. » — Dans le texte de 1754 : « et si dans cet état, qui passera, vous êtes incommodée d'écrire, prenez sur moi comme sur celle qui vous aime le plus ; faites-moi écrire par M. du Plessis ; mettez une ligne en haut et en bas, etc. »

9. Dans l'autographe : « toute à votre aise. » — A la ligne suivante Perrin (1754) a substitué *incommodée* à *contrainte*.

10. Cette phrase, et tout ce qui suit, jusqu'à : « Pour nos santés (p. 305, ligne 22), manque dans l'impression de 1754.

pone vouloient vous en donner, les capucins le rendroient cet été, aux états, aux deux premiers au double, et je le rendrois à Mme de Pompone. J'en ai très-peu. Ce baume est souverain, mais ce n'est pas pour un rhumatisme ; il en faudroit des quantités infinies : c'est pour en mettre huit gouttes sur une assiette chaude, et le faire entrer dans l'endroit de votre côté où vous avez mal, et le frotter doucement, jusqu'à ce qu'il soit pénétré à loisir, et puis un linge chaud dessus ; ils en ont vu des miracles ; ils y souffrent autant de gouttes d'essence d'urine mêlées. Voilà ce qui est pour vous, en très-petit volume, comme vous voyez ; vous me manderez au plus tôt si vous voulez que j'envoie ma petite bouteille, ou si vous voulez en emprunter ; c'est un baume précieux, qui me le seroit infiniment s'il vous avoit guérie, et que je n'ai pris que pour vous ; mais, ma bonne, ne négligez point votre côté. 1684

Vous avez écrit une parfaite lettre à ces bons capucins ; nous l'avons lue avec un grand plaisir ; je leur envoie à Rennes, où ils tirent du tombeau la pauvre *petite personne*[11] ; ils seront ravis et honorés et glorieux de la recevoir, et je vous enverrai soigneusement leur réponse. Pour nos santés, ma bonne, je vous en parlerai sincèrement[12] : la mienne est parfaite ; je me promène quand il fait beau, j'évite le serein et le brouillard ; mon fils le craint, et me ramène. Ma belle-fille ne sort pas, elle est dans les remèdes des capucins, c'est-à-dire des breuvages et des bains d'herbes, qui l'ont fort fatiguée sans aucun succès jusques ici : ainsi nous ne sommes point en train ni en humeur de faire des promenades extravagantes. On en est tenté à Livry, et l'été, quand il

11. Celle qui épousa un peu plus tard la Bédoyère. Voyez tome II, p. 300, note 19, et la lettre du 29 avril 1685.

12. « Pour nos santés, ma chère enfant, je vous en parlerai bien sincèrement. » (*Édition de* 1754.)

1684 fait chaud et qu'on voit une brillante lune, on aime à faire un tour; mais ici nous n'y pensons pas, nous allons entre deux soleils. Le bon abbé est un peu incommodé de sa plénitude et de ses vents : ce sont des maux où il est accoutumé; les capucins lui font prendre tous les matins un peu de poudre d'écrevisse, et assurent qu'il s'en trouvera fort bien : cela est long, et en attendant il souffre un peu. Pour moi, je n'ai plus de vapeurs; je crois qu'elles ne venoient que parce que j'en faisois cas : comme elles savent que je les méprise, elles sont allées effrayer quelques sottes : voilà, ma bonne, la vraie vérité[13] de l'état où nous sommes. Celui où vous me représentez[14] Mlle d'Alerac est trop charmant; c'est une petite pointe de vin qui réveille[15] et réjouit toute une âme : il ne faut pas s'étonner si elle en a une présentement; on la sent quelquefois si peu, que c'est comme si on n'en avoit pas[16]. Je suis persuadée que M. de Polignac en a deux à proportion, par la reconnoissance qui se joint à son amour. Il me paroît que les articles se règlent mieux à Livry que chez M. de Montausier et à Sara[17] : c'est là que les difficultés se doivent aplanir; mais ce que je ne comprends pas, c'est la première apparition de M. de

13. « Voilà l'exacte vérité, etc. » (*Édition de* 1754.)

14. « Celui dans lequel vous me représentez, etc. » (*Ibidem.*)

15. Le mot est fort lisible dans le manuscrit; Perrin, qui avait mal lu, a imprimé *roussille* (1754); les éditeurs suivants ont reproduit cette étrange erreur, et le mot s'est glissé ainsi, comme étant de Mme de Sévigné, jusque dans le *Complément du Dictionnaire de l'Académie*.

16. Mme de Sévigné a écrit : « comme si on en avoit pas; » et à la troisième ligne de la p. 308 : « qu'on aille point; » et un peu plus loin encore : « qu'on a pas. »

17. Les mots : « et à Sara, » ont été omis dans toutes les éditions antérieures. — Il y a près de Tournon, dans l'Ardèche, un village du nom de Sarras; les Polignac, qui étaient de ce pays, ou du moins pas loin de là, y avaient-ils un château ?

Polignac : que vouloit-il dire avec son sérieux, avec sa visite courte et cérémonieuse ? Devoit-elle être de cette froideur ? Ne falloit-il point expliquer avec grâce et chaleur cette longue absence, ce long silence ? Et comment, après avoir si mal commencé, peut-on finir si joliment ? Vous me faites de toute cette scène une peinture charmante, dont je vous remercie, car vous savez l'intérêt que j'y prends[18]. Est-il allé à Dunkerque[19] ? et où est cette belle Diane ? Le bon abbé remercie M. du Plessis de l'honneur[20] qu'il a fait à son canal ; cela lui paroît un coup de partie pour cette pièce d'eau, comme une exécution vigoureuse dans les justices qui ne sont pas bien établies : après cela on n'en doute plus ; aussi après cette espèce de naufrage, la sécheresse, la bourbe, les grenouilles feront tout ce qui leur plaira : nous serons toujours un canal où M. du Plessis a pensé se noyer. Nous avons eu ici une Saint-Hubert[21] triste et détestable ; mais il ne faut pas juger ici du temps[22] que vous avez là-bas : vous avez chaud à Livry, vous êtes en été ; la Saint-Hubert aura peut-être été merveilleuse à Fontainebleau, et nous avons des pluies et des brouillards : nous avons pourtant eu de beaux jours ; il faut[23] prendre le temps comme il vient, car nous ne sommes pas les plus forts[24]. 1684

18. « Dont je vous remercie par l'intérêt que vous savez que j'y prends. » (*Édition de* 1754.) — La phrase suivante manque dans cette même édition.
19. Dans l'autographe : *Donquerque*.
20. « Le bon abbé est très-obligé à M. du Plessis de l'honneur, etc. » (*Édition de* 1754.)
21. Voyez tome V, p. 108, note 16.
22. « Mais ce n'est pas ici qu'il faut juger du temps, etc. » (*Édition de* 1754.)
23. « .... et des brouillards qui, à la vérité, ont été précédés de quelques beaux jours ; mais il faut, etc. » (*Ibidem*.)
24. L'alinéa qui suit manque dans l'édition de 1754.

1684 Il me prit hier une folie de craindre le feu à l'hôtel de Carnavalet, c'est peut-être une inspiration; ma bonne, redoublez vos ordres : qu'on n'aille point à la cave aux fagots[25], comme on y va toujours, avec une chandelle sans lanterne, et qu'on prenne garde en haut au voisinage du grenier au foin : vos gens n'y perdroient rien, et nous en serions ruinés. Voilà une jolie fin de lettre et bien spirituelle; mais elle ne sera peut-être pas inutile : Clairotte et Lépine sont sages. Ma bonne, je vous demande en vérité pardon de cette prévoyance, mais quand les jours ont douze[26] heures, et qu'on n'a pas beaucoup d'affaires, on pense à tout.

Je suis très-fâchée que le rhumatisme du chevalier ouvre de si bonne heure; Vichy ne lui a pas bien réussi cette année; je souhaite que nos capucins fassent mieux. Faites-lui mes amitiés, je vous en prie[27].

Je vous crois à Paris, et bien près d'être à Fontainebleau; mais, ma bonne[28], irez-vous en un jour? Ayez pitié de vous, songez à ne pas augmenter vos maux, cela est préférable à tout. Il n'y a nulle affaire et nulle raison qui vous doive obliger à vous hasarder, ma chère bonne; c'est bien véritablement ma santé et ma vie que je vous recommande. C'est une étrange amertume à digérer ici que la crainte de vous voir dangereusement ma-

25. Les mots *aux fagots* ont été ajoutés après coup.

26. Au-dessus du mot *douze*, l'autographe porte le chiffre 24.

27. Cette dernière phrase n'est pas dans le texte de 1754.

28. « Mon enfant. » (*Édition de* 1754.) — Ce qui suit, à partir de la fin de la phrase jusqu'à la fin de l'alinéa, est ainsi abrégé dans cette même édition : « Songez à ne pas augmenter vos maux, cela est préférable à tout; ayez donc pitié de vous et de moi en même temps; car c'est bien véritablement ma vie et ma santé que je vous recommande. »

ade; il n'y a pas moyen de soutenir cette pensée jour et nuit; ayez donc pitié de moi. 1684

Hélas! que pensez-vous[29] que m'ait fait cette mort de Mme de Luynes[30]? C'est une tristesse dont on ne peut se défendre : et que faut-il donc pour ne point mourir? Jeune, belle, reposée, toute tranquille et toute en paix, elle avoit payé le tribut de l'humanité l'année passée par une grande maladie, et là voilà morte un an après : c'est un étrange point de méditation. M. de Chaulnes en est affligé; dites-lui quelque chose. Mme de Chaulnes a été bien mal. Ils ont tant d'amitié pour moi et pour vous; ne les négligez pas[31].

Adieu, ma chère bonne : je ne vous puis dire assez combien je vous aime; allez-vous sitôt ne plus aimer Mme de Coulanges, après avoir tant bu ensemble à Clichy et à Livry? La d'Escars me parle d'une cordelière dans ma chaise de tapisserie; ma bonne, vous n'avez qu'à ordonner, tout me plaira; j'en attends les deux bras, cela me divertira. Mme de la Fayette me mande que Mme de Coulanges est charmée de vous et de votre esprit. Le *bien Breton*[32] vous salue tendrement. Mon fils et sa femme vous font beaucoup d'amitiés et de compliments.

29. « Que croyez-vous. » (*Édition de* 1754.)

30. Anne de Rohan, mariée en 1661 à son neveu Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes (voyez tome I, p. 390, note 8). Elle était fille d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et de la célèbre Marie de Bretagne. Elle mourut le 29 octobre 1684, à l'âge de quarante-quatre ans.

31. « Ils ont tant d'amitié pour moi que vous ne devez pas les négliger. » (*Édition de* 1754.) — Dans cette même édition, la fin de la lettre se trouve réduite à cette seule phrase : « Adieu, ma très-aimable : Mme de la Fayette me mande que Mme de Coulanges est charmée de vous et de votre esprit. »

32. Sans doute l'abbé de Coulanges, le *bien Bon*.

1684 J'écris à mon marquis; mais il me semble que vous devez être à Fontainebleau; je l'adresse à la Colm[33].

Suscription : Pour ma bonne.

---

941. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Aux Rochers, mercredi 15e novembre.

J'AI envie, ma chère bonne, de commencer à vous répondre par la lettre que m'a écrite le maréchal d'Estrades; il me conte[2] si bonnement et si naïvement toutes les questions que vous lui avez faites sur mon sujet, et je vois si bien tout l'intérêt que votre amitié vous fait

33. Ces mots : « je l'adresse à la Colm, » ont été omis dans toutes les éditions antérieures. — *Colm*, *Colme* est une abréviation de divers noms de saints : *Colmocus*, *Columbus*, *Columba*. Voyez le *Martyrologe universel* de M. Chastellain. — Au lieu de *la Colm*, on pourrait être tenté de lire *la Colin*, en supposant que le point sur l'*i* a été oublié.

LETTRE 941. — 1. Cette lettre a été revue sur l'autographe pour l'édition de 1818.

2. Dans l'édition de 1754 : « J'ai reçu une lettre du maréchal d'Estrades, qui me conte, etc. » — Godefroi, comte d'Estrades, fils de François, seigneur d'Estrades, et de Suzanne de Secondat, « si capable dans son métier, dit Saint-Simon (tome IX, p. 44 et suivantes), et si célèbre par le nombre, l'importance et le succès de ses négociations, et qui mourut en 1686, en février, à soixante-dix-neuf ans, gouverneur de M. le duc de Chartres. » Né à Agen en 1607, le comte d'Estrades fut ambassadeur extraordinaire en Angleterre en 1661, en Hollande en 1672, maréchal de France le 30 juillet 1675, et signa la paix de Nimègue en 1678. Il avait été fait en 1685 gouverneur du duc de Chartres. Il a laissé des mémoires très-estimés. Il avait épousé en premières noces Marie du Pin de l'Allier, morte en janvier 1662, et en secondes noces Marie d'Aligre, veuve du maître des requêtes Michel de Vertamont, et fille du chancelier Étienne d'Aligre II, morte le 2 février 1724, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

prendre à la vie que je fais ici, que je n'ai pu lire sans pleurer la lettre de ce bonhomme[3]; mais, ma chère bonne, quand je suis venue à l'endroit où vous avez pleuré vous-même en apprenant le sensible souvenir que j'ai toujours de votre aimable personne, et de notre séparation, j'ai redoublé mes soupirs et mes sanglots : ma chère bonne, je vous en demande pardon, cela est passé; mais je n'étois point en garde contre ce récit tout naïf que m'a fait ce bonhomme; il m'a prise au dépourvu, et je n'ai pas eu le loisir de me préparer. Voilà, ma chère enfant, une relation toute naturelle de ce qui m'est arrivé de plus considérable depuis que je vous ai écrit; mais il s'est passé dans mon cœur un trait d'amitié si tendre et si sensible, si naturel, si vrai et si vif, que je n'ai pu vous le cacher : aussi bien, ma bonne, il me semble que vous êtes assez comme moi, et que nous mettons au premier rang les choses qui nous regardent, et le reste vient après pour arrondir la dépêche. Vous dites que je ne suis point avec vous, ma bonne; et pourquoi? Hélas! qu'il me seroit aisé de vous le dire[4], si je voulois salir mes lettres des raisons qui m'obligent à cette séparation, des misères de ce pays, de ce qu'on m'y doit, de la manière dont on me paye[5], de ce que je dois ailleurs, et de quelle façon je me serois laissé sur-

1684

3. La phrase s'arrête ici dans le texte de 1754, pour reprendre à : « je vous en demande pardon, cela est passé; mais je n'étois point en garde contre ce récit tout naïf, et j'ai été prise au dépourvu. Voilà, ma chère enfant, une relation bien naturelle de ce qui m'est arrivé de plus considérable depuis que je vous ai écrit; mais le moyen de vous cacher ce trait d'amitié si tendre, si sensible, si naturel et si vrai, puisqu'aussi bien, ma fille, il me semble que vous êtes.... les choses qui nous regardent; le reste vient après, etc. »

4. « Vous dites que je ne suis point avec vous; e pourquoi? ah! qu'il me seroit aisé de vous l'apprendre! » (*Édition de* 1754.)

5. « Dont on m'y paye. » (*Ibidem.*)

1684 monter et suffoquer par mes affaires, si je n'avois pris, avec une peine infinie, cette résolution! Vous savez que depuis deux ans je la diffère avec plaisir, sans y balancer; mais, ma chère bonne[6], il y a des extrémités où l'on romproit tout, si l'on vouloit[7] se roidir contre la nécessité; je ne puis plus hasarder ces sortes de conduites hasardeuses[8] : le bien que je possède n'est plus à moi; il faut finir avec le même honneur et la même probité dont on a fait profession toute sa vie : voilà ce qui m'a arrachée, ma bonne, d'entre vos bras pour quelque temps; vous savez avec quelles douleurs! je vous en cache les suites, parce que je veux me bien porter, et que je tâche de me les cacher à moi-même[9]; mais cette espérance dont je vous ai parlé me soutient, et me persuade qu'enfin je vous reverrai; et c'est cette pensée qui me fait vivre[10]. Je suis ici avec mon fils, qui est ravi de m'y voir manger une partie de ce qu'il me doit; cela me fait un sommeil salutaire, et souffrir la perte de tout ce que ses fermiers me doivent, et dont apparemment je n'aurai jamais rien. Je crois, ma chère bonne, que vous entrez dans ces vérités qui finiront, et qui me feront retrouver comme j'ai accoutumé d'être[11]. Je n'ai pu m'empêcher de vous dire tout ce détail dans l'intimité et l'amertume de mon cœur, que l'on soulage en causant avec une *bonne*, dont la tendresse est sans

6. « Ma chère enfant. » (*Édition de* 1754.)

7. « Si on vouloit. » (*Ibidem.*)

8. Ce membre de phrase, et trois lignes plus loin les mots *ma bonne*, manquent dans l'édition de 1754.

9. « Je vous en cache la suite (*sic*), parce que voulant me bien porter, je me les cache en quelque sorte à moi-même. » (*Édition de* 1754.)

10. Ce dernier membre de phrase, et quatre lignes plus loin les mots *ma chère bonne*, ne sont pas dans l'impression de 1754.

11. « Et qui me feront retrouver mon premier état. » (*Édition de* 1754.)

exemple. J'ai quasi envie de ne vous rien dire sur ma santé[12]; elle est dans la perfection, et j'aime M. de Coulanges plus que ma vie, de vous avoir montré ma lettre; elle doit vous avoir remise de vos imaginations : le style qu'on a[13] en lui écrivant ressemble à la joie et à la santé. Ce que vous mandoit mon fils des capucins étoit pour vous mettre l'esprit en repos, en cas d'alarme; mais cette alarme est encore dans l'avenir et entre les mains de la Providence; car jusqu'ici toutes nos machines n'ont rien de détraqué; la vôtre, ma bonne, n'a pas été si bien réglée : vous avez été considérablement malade[14], et si j'en avois eu autant, vous n'auriez pas cru si simplement ce que je vous aurois mandé, que j'ai cru ce que vous m'avez écrit. 1684

Le temps continue d'être détestable; les postillons se noient : il ne faut plus penser à recevoir régulièrement les lettres; attendez-les en repos, comme je fais[15]. Il n'y avoit pas un grand chapitre à faire de Fouesnel[16], c'est un triste voyage tout uni; j'en disois un mot au petit Coulanges. Je trouve que votre amitié avec sa femme continue fort joliment, il n'en faut pas davantage; son mari est trop joli et trop aimable[17], il nous écrit des lettres charmantes. Il vous a mise dans la folie de la *Cuverdan*; mais nous ne savons si c'est une vérité ou

12. « Je n'ai pu m'empêcher de vous dire tout cela dans l'intimité et dans l'amertume de mon cœur, parce que je le soulage en causant avec ma fille, dont la tendresse n'a point d'exemple. J'ai quasi envie de passer l'article de ma santé. » (*Édition de* 1754.) — A la ligne suivante, les mots *plus que ma vie* manquent dans cette édition.

13. « Le style qu'on prend. » (*Édition de* 1754.)

14. La phrase finit à ce mot *malade* dans l'édition de 1754.

15. Ce dernier membre de phrase : « attendez-les, etc., » manque dans le texte de 1754.

16. Voyez tome II, p. 264, et la note 1.

17. « Son mari est trop aimable. » (*Édition de* 1754.)

1684 une vision, car il dit qu'elle est fille de *Cafut*, lequel *Cafut* étoit une folie de son enfance, dont il étoit grippé au point qu'on lui en donna le fouet étant petit[18], parce qu'on craignoit qu'il n'en devînt fou avec Mme de Sanzei. Quoi qu'il en soit, la *Cuverdan* de ce pays[19] sera demain ici : il y a trois jours qu'elle est chez la souveraine[20]. Souvenez-vous, ma bonne, de la règle de Corbinelli, qu'il ne faut pas juger sans entendre les deux parties ; il y a bien des choses à dire ; mais, en un mot, il falloit rompre à jamais avec Mme de Tisé, et rompre le seul lien qu'ait mon fils avec M. de Mauron[21], dont il ne jette pas encore sa part aux chiens, ou rompre impertinemment avec la princesse. Il a résisté, il a vu l'horreur de cette grossièreté ; il en a fait dire ses extrêmes douleurs à la princesse ; mais enfin il a fallu se résoudre et prendre parti ; il n'y avoit qu'à prendre ou à laisser ; et mon fils a préféré la douceur et le plaisir d'être bien avec sa nouvelle famille, et par reconnoissance, et par intérêt, à la gloire d'avoir suivi toutes les préventions de la princesse, qui sont à l'excès dans les têtes allemandes. Vous me direz que Mme de Tisé est ridicule d'avoir exigé cette belle déclaration de son neveu ; qu'elle ne sait point le monde ; que cela est de travers : tout cela est vrai, mais on ne la refondra pas. Peut-être que cette *pétoffe*[22] ne servira qu'à confirmer la roture de celui que la prin-

18. « Étant tout petit. » (*Édition de* 1754.)

19. On voit à la fin de cette lettre que Mme de Marbeuf venait d'arriver aux Rochers ; ainsi il est vraisemblable que c'est elle que Mme de Sévigné désigne par ce nom. (*Note de l'édition de* 1818.) Voyez encore la lettre du 29 novembre suivant, p. 327.

20. La princesse de Tarente. — Le texte de 1754 porte : « chez la princesse. »

21. Beau-père de M. de Sévigné, et frère de Mme de Tisé. (*Note de Perrin.*)

22. Voyez tome III, p. 276, note 7.

cesse protége ; car la maison à laquelle il vouloit s'accrocher, et qui est fort bonne, ne veut point de lui[23]. Ah, mon Dieu ! en voilà beaucoup, ma chère Comtesse ; je n'avois pas dessein d'en tant dire. 1684

Mais parlons du bonheur de M. de la Trousse, qui marche à grands pas dans le chemin de la fortune. Connoissez-vous la beauté de la machine[24] toute simple qu'on appelle un levier ? Il me semble que je l'ai été à son égard : trouvez-vous que je me vante trop ? Cela me fait prendre un grand intérêt à toute la suite de sa vie, où il a réuni et bien de l'honneur, et bien du bonheur, et bien de la faveur. Je ne manquerai pas de lui écrire ; en attendant faites-en mes compliments à Mlle de Méri, mais ne l'oubliez pas[25]. Je n'ai rien à dire de l'indifférence de Mme de Coulanges, sinon qu'elle prend le bon et unique parti. Vous jugez bien du succès qu'aura la prière de Mme de la Fayette ; jamais une personne, sans sortir de

23. Voyez l'avant-dernier alinéa de la lettre du 27 décembre suivant, p. 338.

24. « La vertu d'une machine. » (*Édition de* 1754.)

25. Le marquis de la Trousse venait d'être nommé gouverneur d'Ypres, ville des Pays-Bas qui fut cédée au Roi par le traité de Nimègue ; il était en outre capitaine-lieutenant des gendarmes-Dauphin, lieutenant général des armées du Roi, et il reçut l'ordre du Saint-Esprit en 1688. Mme de Sévigné avait contribué à sa fortune, en lui faisant faire un mariage avantageux (voyez la lettre du 11 octobre 1661, tome I, p. 433). On voit même par une lettre de Pompone à d'Andilly, écrite de la Haye, le 19 avril 1669, que Mme de Sévigné, pour servir son cousin, avait mis en œuvre le crédit de ses amis. « Je n'ai point écrit à M. de la Trousse sur sa charge (*de capitaine-lieutenant des gendarmes*), écrit Pompone, parce que nous ne sommes pas en cette grande amitié ; ce seroit plutôt *connoissance ;* quoique j'agisse fort du temps de M. Foucquet, sous les ordres de Mme de Sévigné, pour faire réussir son mariage. » La Trousse se montra peu reconnaissant des services que lui avait rendus sa cousine. Voyez les lettres du 31 juillet et du 25 août 1680, tome VI, p. 559, 560 ; et plus haut, p. 38. (*Note de l'édition de* 1818.)

1684 sa place, n'a tant fait de bonnes affaires : elle a du mérite et de la considération ; ces deux qualités[26] vous sont communes avec elle ; mais le bonheur ne l'est pas, ma chère bonne[27], et je doute que toute la dépense et tous les services de M. de Grignan fassent plus que vous : ce n'est pas sans un extrême chagrin que je vois ce guignon sur vous et sur lui. Vous devriez me mander comme il aura reçu le Coadjuteur ; il me semble qu'ils étoient dans une assez grande froideur. Vous faites très-bien d'aller à Versailles à l'arrivée de la cour ; mais, ma bonne, je ne puis assez vous le dire, prenez garde au débordement des eaux ; on ne conte en ce pays que des histoires tragiques sur ce sujet. Vous dites une grande vérité, quand vous m'assurez que l'amitié que vous avez pour moi vous incommode ; et c'est une grande justice de croire que celle que j'ai pour vous m'incommode aussi : je sens cette vérité plus que je ne voudrois[28] ; car j'avoue que quand on aime à un certain point, on craint tout, on prévoit tout, on se représente tout ce qui peut arriver et tout ce qui n'arrivera point[29] ; et quelquefois on se représente si vivement un accident, ou une maladie, que la machine en est tout émue, et que l'on a peine à l'apaiser. Quelquefois je trouve une longueur infinie d'un ordinaire à l'autre, et je ne reçois vos lettres qu'en tremblant ; tout cela est fort incommode, il faut en demeurer d'accord, et je vous prie, ma chère bonne, d'avoir donc une attention

26. « Ces deux circonstances. » (*Édition de* 1754.)

27. Ces trois mots : « ma chère bonne, » ne sont pas dans l'impression de 1754, non plus que la phrase suivante : « Vous devriez, etc. »

28. « Et c'est une grande justice si vous croyez que la tendresse que j'ai pour vous m'incommode aussi ; je sens tout cela plus que je ne voudrois. » (*Édition de* 1754.)

29. « Et ce qui n'arrivera point. » (*Ibidem.*) — La fin de la phrase manque dans cette édition.

particulière pour vous, pour l'amour de moi; je vous promets la même chose[30]. 1684

Il y a quinze jours que nous ne songeons pas qu'il y ait ici des allées et des promenades, tant le temps est effroyable : je ne suis plus en humeur de me promener tous les jours[31]; j'ai renoncé à cette gageure, et je demeure fort bien dans ma chambre à travailler à la chaise de mon petit Coulanges. Ne[32] vous représentez donc point votre *bonne* avec sa casaque et son bonnet de paille, mouillée jusqu'au fond; point du tout, je suis comme une demoiselle au coin de mon feu. Je n'y avois point appris le mariage de Mlle Courtin[33], et j'ai prié Corbinelli, qui ne m'écrit plus, de me mander s'il est vrai que le fils du président Nicolaï épouse cette grande héritière, Mlle de Rosambo, qui est à Rennes[34]; je ne sais rien, et je ne m'en soucie guère. Je reçois des souvenirs très-aimables de M. de Lamoignon : il me regrette, et il

30. « Il faut en demeurer d'accord; ayons donc, ma chère enfant, une attention particulière pour nous épargner antant qu'il sera possible ces sortes de chagrins. » (*Édition de* 1754.)

31. Les mots *tous les jours* manquent dans le texte de 1754.

32. Cette phrase n'est pas non plus dans le texte de 1754.

33. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 2 novembre 1684 : « On apprit ce jour-là le mariage de Mlle Courtin, à qui son père donne cent dix mille livres argent comptant ; elle épouse un Breton, conseiller au grand conseil, fils de M. de la Vitré ; il portoit le nom de comte de Rochefort, parce que son père avoit acheté le comté de Rochefort de M. d'Elbeuf; M. Courtin lui a fait quitter le titre de comte. » — Ce qui suit *Mlle Courtin*, jusqu'à : « je ne sais rien, » manque dans l'édition de 1754.

34. Cette nouvelle était fausse. Jean-Aymar Nicolaï, marquis de Goussainville, seigneur d'Ivor, reçu premier président à la chambre des comptes le 5 mars 1686, épousa en juin 1690 Marie-Catherine le Camus, fille du lieutenant civil et nièce du cardinal. Resté veuf en 1696, il se remaria en 1705 avec Françoise-Élisabeth de Lamoignon, sœur du marquis de Bâville, et mourut le 6 octobre 1737. Sur son père, voyez tome II, p. 457, note 12.

1684 me mande qu'il est au désespoir de ne m'avoir point montré sa harangue, comme l'année passée. Je lui écris que je le prie de vous la montrer, et que par un côté[35] vous en êtes plus digne que moi : suivez cela, c'est un plaisir que vous lui ferez[36]. Hélas! mon enfant, que n'ouvriez-vous notre lettre à M. de Grignan? Mon fils l'a commencée tout de suite après vous avoir écrit; je vins ensuite, en fort bonne santé; nous lui disions beaucoup d'amitiés, et nous lui en parlions[37] encore davantage. Je suis ravie que vous aimiez mon portrait; mettez-le donc en son jour, et regardez quelquefois une mère qui vous adore, c'est-à-dire, qui vous aime infiniment et au-dessus de toutes les paroles. Je plains le chevalier, et l'embrasse; je lui recommande sa santé et la vôtre. Les tableaux du *bien Bon* ne sont pas toujours à leur place; ils parent la chambre. Il vous mande que s'il y a de la fumée, vous ouvriez de deux doigts seulement la fenêtre près de la porte, comme il faisoit; sans cela vous serez incommodés.

Bonjour, mon marquis. Belle d'Alerac, recevez toutes nos amitiés. Vous avez fait très-sagement de ne pas empêcher Gauthier[38] d'entrer chez Bagnols : on se corrige quelquefois. Mme de Marbeuf est arrivée; elle est tout à fait bonne femme; mais, ma bonne, ne croyez pas que je ne m'en passasse fort bien. La liberté m'est plus agréable que cette sorte de compagnie[39] : je la mettrai

35. « Je le prie de vous la montrer, et je lui dis que par un côté, etc. » (*Édition de* 1754.)

36. Tout ce qui suit cette phrase, jusqu'à : « Mme de Marbeuf, etc., » n'est pas dans le texte de 1754.

37. *Parlions* est le texte de l'édition de 1818, la première qui ait donné cette partie de la lettre. Faut-il lire *portions? gardions?*

38. Sans doute quelque domestique.

39. « Que sa compagnie. » (*Édition de* 1754.)

à mon point; il faut avoir des heures à soi; elle vous fait mille et mille compliments; en voilà beaucoup[40], répondez-y en deux lignes dans ma lettre, et plus de *Cuverdan*. 1684

Je suis fâchée de la peine que vous avez d'écrire le dessus de vos paquets; cependant cela fait respirer d'abord[41].

Suscription : Pour ma très-aimable bonne.

---

942. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 26e novembre.

TANT pis pour vous, ma fille, si vous ne relisez pas vos lettres : c'est un plaisir que votre paresse vous ôte, et ce n'est pas le moindre mal qu'elle vous puisse faire. Pour moi, je les lis et je les relis, j'en fais toute ma joie, toute ma tristesse, toute mon occupation : enfin vous êtes le centre de tout et la cause de tout. Je commence par vous : est-il possible qu'en parlant au Roi vous ayez été une personne tout[1] hors de vous, ne voyant plus, comme vous dites, que la majesté, et abandonnée de toutes vos pensées? je ne puis croire que ma fille bien-aimée, et toujours toute pleine d'esprit, et même de présence d'esprit, se soit trouvée dans cet état. Il est question enfin d'obtenir : je vous avoue que par ce que vous a dit Sa Majesté qu'elle vouloit faire quelque chose

40. Ces trois mots : « en voilà beaucoup, » manquent dans l'impression de 1754, qui n'a pas non plus le dernier alinéa.

41. Ces mots sont écrits au-dessous de la suscription de la lettre.

LETTRE 942. — 1. Tel est le texte des deux éditions de 1754, nos seules sources pour cette lettre.

1684 pour M. de Grignan, je n'ai point entendu qu'elle voulût avoir égard à l'excessive dépense que M. de Grignan a faite en dernier lieu; mais cette réponse du Roi m'a paru comme s'il vous avoit dit : « Madame, cette gratification que vous demandez est peu de chose; je veux faire quelque chose de plus pour Grignan; » et j'ai entendu cela tout droit comme une manière d'assurance de votre survivance[2], qu'il sait bien qui est une affaire capitale pour votre maison. Je n'ai donc plus pensé au petit présent, et je vous ai mandé ce que vous aurez vu dans ma dernière lettre. C'est à vous, ma très-chère, à me redresser, et je vous en prie; car je n'aime point à penser de travers sur votre sujet.

Mme de la Fayette m'a mandé que vous étiez belle comme un ange à Versailles, que vous avez parlé au Roi, et qu'on croit que vous demandez une pension pour votre mari. Je lui répondrai négligemment que je crois que c'est pour supplier Sa Majesté de considérer les dépenses infinies que M. de Grignan a été obligé de faire sur cette côte de Provence, et voilà tout[3].

Vous me contez trop plaisamment l'histoire de M. de Villequier[4] et de sa belle-mère; elle ne doit pas être

2. De la charge de lieutenant général au gouvernement de Provence.

3. Les Génois et les Espagnols avaient menacé de faire une descente sur les côtes de Provence. Le comte de Grignan réunit en très-peu de temps la noblesse et la milice, et mit tout le pays à couvert; il traita pendant un mois entier toute la noblesse réunie à Antibes. Le Roi, en considération de la grande dépense qu'il avait été obligé de faire, lui accorda une gratification de douze mille francs, et Mme de Grignan vint en faire ses remerciements au Roi le 1er décembre 1684. Voyez le *Journal* de Dangeau, à cette dernière date. (*Note de l'édition de* 1818.)

4. Louis, marquis de Villequier, duc d'Aumont à la mort de son père en 1704, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, gouverneur du pays Boulonnais, était né le 19 juillet 1667, et mourut le 6 avril 1723. Sa mère, la première femme du duc d'Aumont, était sœur de

une Phèdre pour lui. Si vous aviez relu cet endroit, vous comprendriez bien de quelle façon je l'ai compris en le lisant : il y a quelque chose de l'histoire de *Joconde*, et cette longue attention qui ennuie la femme de chambre, est une chose admirable. La conduite de Mme d'Aumont est fort bonne et fort aisée : elle doit fermer la bouche à tout le monde, et rassurer M. d'Aumont[5]. 1684

Louvois et de l'archevêque de Reims. Il épousa le 17 décembre 1690 Olympe de Brouilli, fille et héritière d'Antoine, marquis de Piennes, morte le 23 octobre 1723, à l'âge de soixante-deux ans. Il « avoit toute sa vie, dit Saint-Simon (tome X, p. 317 et 318), été un panier percé, qui avoit toujours vécu d'industrie ; il avoit eu longtemps affaire à un père fort dur, et à une belle-mère qui le haïssoit fort, et qui étoit une terrible dévote.... Le duc d'Aumont étoit d'une force prodigieuse, d'une grande santé, débauché à l'avenant, d'un goût excellent, mais extrêmement cher en toutes sortes de choses, meubles, ornements, bijoux, équipages ; il jetoit à tout, et tira des monts d'or des contrôleurs généraux et de son cousin Barbezieux, avec qui, pour n'en pas tirer assez à son gré, il se brouilla outrageusement. Il prenoit à toutes mains et dépensoit de même. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, mais qui ne savoit rien, à paroles dorées, sans foi, sans âme, de peu de réputation à la guerre pour en parler sobrement, et à qui son ambassade ne réussit ni en Angleterre ni en France. » — Sur Mme d'Aumont, belle-mère du marquis de Villequier, voyez tome II, p. 204, note 5, et tome III, p. 170, fin de la note 5. « C'étoit, dit Saint-Simon (tome IX, p. 99), une grande et grosse femme, qui avoit eu plus de grande mine que de beauté ; impérieuse, méchante, difficile à vivre, grande joueuse, grande dévote à directeurs. Elle avoit été fort du grand monde et de la cour.... Elle étoit riche et fut très-attachée à son bien. »

5. Le peu de mots que dit ici Mme de Sévigné se rattache évidemment à l'anecdote racontée dans la *France galante*, ouvrage que l'on a réuni aux *Amours des Gaules*. Le marquis de Villequier faisait la cour à une femme de chambre de sa belle-mère. Cette intrigue fut découverte, et la duchesse renvoya cette fille ; mais celle-ci, avant de quitter l'hôtel d'Aumont, initia le jeune marquis dans un secret qu'elle avait pénétré, et qui compromettait singulièrement l'honneur de la belle-mère. Villequier se mit en embuscade, et, un soir que son père était parti pour Versailles, il vit entrer mystérieusement M. L. T. A. D. R. (*M. le Tellier, archevêque de Reims ?*). Il n'eut rien

1684 Voilà de grandes affaires en Savoie[6]. Je ne puis croire que le Roi n'ait point pitié de Madame de Bade[7], quand elle lui représentera l'âge de sa mère[8], qu'elle laisse abandonnée de tous ses enfants; je ne croirai point qu'elle parte que sa mère ne soit partie; il est vrai que cette

de plus pressé que de courir à Versailles, et de raconter à ses amis ce qu'il avait vu. Louvois, dont il était le neveu, lui fit une forte réprimande de cette excessive indiscrétion; le Roi le blâma, et le marquis de Villequier se vit délaissé par tout le monde, excepté par la jeunesse, qui consultait plutôt l'amitié que la politique. Il paraît que la duchesse d'Aumont prit le parti de tout nier, et que le marquis, pour obtenir son pardon, finit par déclarer qu'il s'était trompé. Voici ce qu'on lit dans le *Journal* de Dangeau (27 mars 1685) : « M. de Villequier obtint de M. le duc d'Aumont son père la permission de le voir, et on le présenta ensuite à la duchesse d'Aumont sa belle-mère; il avoit été raccommodé quelques jours auparavant avec son oncle l'archevêque de Reims, et ce fut lui qui le présenta à M. et Mme d'Aumont. » (*Note de l'édition de* 1818.)

6. Le prince de Carignan, allié par sa mère à la maison de Bourbon, venait d'épouser, sans le consentement du Roi et sans la participation apparente du duc de Savoie, Angélique-Catherine d'Este de Modène. Ce mariage contrariait les vues de Louis XIV, qui avait dessein de le marier avec une princesse de sa famille. La marquise de Bade, sœur du prince, fut reléguée à Rennes, comme ayant donné à sa mère, la princesse de Carignan douairière, des conseils opposés aux vues de la cour, et cette dernière eut défense de se présenter devant le Roi. (*Journal* de Dangeau, 17 et 19 novembre 1684.) La princesse de Carignan et la princesse de Bade furent rappelées à la cour, où elles reparurent, d'après Dangeau, le 2 juillet 1688. Voyez le *Journal* de Dangeau à cette date. (*Note de l'édition de* 1818.)

7. Louise-Chrétienne, fille de Thomas de Savoie, prince de Carignan, et de Marie de Bourbon Soissons, veuve, depuis le 8 octobre 1669, de Ferdinand-Maximilien, marquis de Bade. Elle n'eut qu'un fils, Louis-Guillaume, né à Paris le 8 avril 1655, qui succéda à son grand-père en 1677. Elle fut rappelée, d'après Dangeau, le 26 novembre 1685, à la demande du comte de Soissons; mais il paraît qu'elle ne revint pas tout de suite à la cour (voyez la note 6); elle mourut le 7 juillet 1689.

8. La princesse de Carignan était alors dans sa soixante-dix-neuvième année.

bonne mère est si furieuse[9], qu'on ne sauroit s'imaginer qu'elle ne soit pas toujours à la fleur de son âge. Mme la princesse de Tarente la recevra à Vitré. Pour Mme de Marbeuf, elle est de ses anciennes connoissances; elle a été des hivers entiers à souper et jouer à l'hôtel de Soissons : vous pouvez penser comme cela se renouvellera à Rennes. J'ai conté à mon fils ce combat du chevalier de Soissons[10]; nous ne pensions pas que les yeux d'une grand'mère[11] pussent faire encore de tels ravages. Je ne songe point à vous parler de la levée du siége de Bude[12] : cette petite nouvelle dans l'Europe et dans le christianisme ne vaut pas la peine d'en parler. Je crois que Madame la Dauphine prendra le soin d'en être fâchée : son frère[13] s'est tellement exposé, et a si bien fait à ce siége, qu'il est douloureux qu'un tel électeur soit contraint de s'en retourner. 1684

9. Voyez la lettre du 23 décembre 1682, plus haut, p. 199.

10. Un Suédois, le baron de Bannier, fils du général de ce nom qui s'illustra sous Gustave-Adolphe, s'était épris de la duchesse de Mazarin et n'en était pas maltraité. Le chevalier de Soissons, venu en Angleterre, devint aussi amoureux de sa tante, provoqua le baron de Bannier, et le tua en duel.

11. Des trois filles de Mme de Mazarin, deux étaient déjà mariées : la cadette, la marquise de Bellefonds, depuis le mois de septembre 1681; et l'aînée, la marquise de Richelieu, depuis la fin de 1682. Son fils se maria l'année suivante (1685).

12. Le siége de Bude fut levé le 1er novembre 1684. Il durait depuis le 14 juillet précédent. L'armée impériale était ruinée par les maladies et la disette. On fut même obligé d'enterrer des pièces de canon sans affût que l'on ne put pas emporter. (*Note de l'édition de* 1818.) — Bude, assiégé de nouveau en 1686, fut pris le 2 septembre.

13. Maximilien II Emmanuel, né le 10 juillet 1662, électeur de Bavière depuis le 27 mai 1679, déposé en 1706, rétabli par la paix de Bade en 1714, mort à Munich le 26 février 1726. Il avait épousé en premières noces, le 15 juillet 1685, Marie-Anne, archiduchesse d'Autriche, morte le 24 décembre 1692, et en secondes noces, le 15 août 1694, Thérèse-Cunégonde Sobieski, fille du roi de Pologne, qui mourut le 11 mars 1730, à l'âge de cinquante-quatre ans.

1684 Notre *bien Bon* est enrhumé de ces gros rhumes que vous connoissez; il est dans sa petite alcôve, nous le conservons mieux qu'à Paris. Pour ma belle-fille, elle a fait tous les remèdes chauds et violents des capucins, sans en être seulement émue. Quand il fait beau, comme il a fait depuis trois jours, je sors à deux heures, et je vais me promener *quanto va*[14]; je ne m'arrête point, je passe et repasse devant des ouvriers qui coupent du bois, et représentent au naturel ces tableaux de l'hiver: je ne m'amuse point à les contempler; et quand j'ai pris toute la beauté du soleil en marchant toujours, je rentre dans ma chambre, et laisse l'entre chien et loup pour les personnes qui sont grossières; car pour moi, qui suis devenue une demoiselle pour vous plaire, voilà comme j'en use et en userai, et souvent même je ne sortirai point. La chaise de Coulanges, des livres que mon fils lit en perfection, et quelque conversation, feront tout le partage de mon hiver, et le sujet de votre attention, c'est-à-dire de votre satisfaction; car je suis vos ordonnances en tout et partout. Mon fils entend raison sur le mercredi[15] : en vérité nous serions bien tristes sans lui, et lui sans nous; mais il fait si bien, qu'il y a quasi toujours un jeu d'hombre dans ma chambre; et quand il n'a plus de voisins, il revient à la lecture et aux discours sur la lecture; vous savez ce que c'est aux Rochers. Nous avons lu des livres in-folio en douze jours; celui de M. Nicole nous a occupés[16]; la *Vie*

14. « Tant que cela va. »

15. Le mercredi étoit un de ses jours de poste. (*Note de Perrin.*)

16. Nicole venait de publier (29 août 1684) l'ouvrage suivant: *Les pretendus reformez convaincus de schisme pour servir de reponse à un ecrit intitulé* Considerations sur les lettres circulaires de l'Assemblée du Clergé de France de l'année 1682.

des pères du Désert[17], la *Réformation d'Angleterre*[18]; enfin, quand on est assez heureux pour aimer cet amusement, on n'en manque jamais. 1684

---

943. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 29e novembre.

Je vous vois, je vous plains : vous avez envie de m'écrire, vous avez bien des choses à me dire; mais Mme de Lavardin, qui ne s'en soucie point du tout, dîne à dix heures pour ne vous point manquer; puis Mme de Lamoignon, puis M. de Lamoignon : oh! pour celui-là, il devoit vous faire oublier votre écriture et votre écritoire; enfin, voilà l'heure qui presse, *tout est perdu si je n'écris point à ma mère;* et vous avez raison, mon enfant, il faut nécessairement que j'en reçoive peu ou prou, comme on dit; il faut que je voie pied ou aile de ma chère fille; et nul ordinaire ne se peut passer sans qu'elle me donne cette consolation : c'est ma vie, c'est manger, c'est respirer; mais ce qu'il faut faire, quand vous êtes attrapée comme samedi, c'est ce que vous avez dit : écrivez deux pages, et, sans finir, envoyez-les-moi, et achevez le reste à loisir : j'entendrai fort bien cette manière de précipitation; et je vous prie même, ma très-chère, de ne vous point suffoquer de faire réponse à mes lettres infinies; songez que je cause, et que je ne suis point du tout accablée de visites; j'ai tout le temps qu'il me faut, et au delà, et c'est par pitié de vous que je les finis; car

17. La *Vie des pères des Déserts* d'Arnauld d'Andilly (1647-1652). Voyez le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, tome II, p. 277 et suivantes.
18. De Burnet. Voyez la *Notice*, p. 164, et ci-dessus, p. 297, note 10.

1684 si j'en avois autant de moi, je ne les finirois point; laissez-moi donc discourir tant que je voudrai, et ne vous amusez point à parcourir les articles; parlez-moi de vous, de vos affaires, de ce que vous dites à ceux que vous aimez; tout est sûr, rien ne se voit, rien ne retourne; et c'est justement cela qui me touche, et qui fait ma curiosité et mon attention. Vous avez à me redresser sur Versailles : ne souffrez point que je sois de travers sur votre sujet. Mme de la Fayette vous en parle-t-elle? Dites-moi aussi ce qu'est devenue cette *Guadiana;* il me semble qu'elle est longtemps sans reparoître. Vous me faites un grand plaisir d'avoir chassé la princesse Olympie[1] de l'hôtel de Carnavalet : je n'aime point cette personne; j'aime bien mieux une bonne petite prestance, qui est toute propre à représenter la *duchesse* de Grignan : c'est ainsi que Coulanges vous nomme dans ses lettres, tout sérieusement, sans hésiter, ni sans dire quelle mouche l'a piqué; j'en ai ri, et je voudrois que cette folie vous portât bonheur. Il est enragé après cette pauvre *Cuverdan*[2]; c'est une furie, et c'est une injustice dont il rendra compte à Dieu; car cette pauvre femme dit mille biens de lui; et tout bien compté, tout rabattu, il n'y a personne en Bretagne qui ait un si bon cœur et de si nobles sentiments : le voilà qui rit et se moque de moi; je n'en suis point la dupe, point du tout; je ne suis point aveuglée, point du tout; mais je trouve que chacun a ses défauts, et que celui qu'elle a n'est qu'une incommodité en comparaison de ceux qui ont les parties nobles attaquées; cependant je suis une friponne, et je pâme de rire des folies et des visions de Coulanges; mais je n'y

Lettre 943. — 1. Voyez tome V, p. 277, note 8.

2. Mme de Marbeuf? Voyez la lettre du 15 novembre précédent, p. 314, note 19.

réponds point, parce que je craindrois qu'un crapaud ne me vînt sauter sur le visage[3], pour me punir de mon ingratitude. Je n'ai jamais vu des soins et des amitiés comme ceux de M. et de Mme de Coulanges pour moi : c'est le parfait ménage à mon égard; leurs lettres sont agréables d'une manière fort différente. Je fus hier dîner chez la princesse; j'y laissai la bonne Marbeuf. Voici comme votre mère étoit habillée : une bonne robe de chambre bien chaude, que vous avez refusée, quoique fort jolie; et cette jupe violette, or et argent, que j'appelois sottement un jupon, avec une belle coiffure de toutes cornettes de chambre négligées; j'étois en vérité fort bien; je trouvai la princesse tout comme moi, cela me rassura sur l'oripeau. Dites-moi un mot de vos habits; car il faut fixer ses pensées et donner des images. Nous causâmes fort des nouvelles présentes. La princesse de Bade[4] vient par Angers, dont elle est ravie; elle a un cuisinier admirable, mais elle est bien aise de ne le pas mettre en œuvre dans[5] de grandes occasions. 1684

Vous me demandiez l'autre jour des nouvelles de quel-

3. Allusion à un fabliau de Gautier de Coincy, prieur de Vic-sur-Aisne en 1214, intitulé : *D'un vilain qui tout donna le sien, et puis en ot grant disete*. Il fait partie de la *Vie des Pères*, manuscrit de l'Arsenal, n° 325, in-fol. Mme de Sévigné ne lisait sans doute pas ces premiers bégayements de notre poésie, mais les contes de nos trouvères se transmettaient par la tradition, et l'on en trouve encore aujourd'hui quelques traces. Le Grand d'Aussy a donné l'extrait d'un conte presque semblable dans ses *Fabliaux*, tome IV, p. 84, édition de 1781. (*Note de l'édition de* 1818.)

4. Voyez ci-dessus, p. 322, et la note 7. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 20 novembre 1684 : « Mme la princesse de Bade partit pour exécuter les ordres du Roi; la Bussière, ordinaire de chez le Roi, la conduisoit jusqu'à Rennes, et Mme de Carignan demeuroit à Paris, au désespoir de s'être séparée de sa fille et plus animée que jamais contre le comte de Soissons. »

5. On serait tenté de lire *sans*, au lieu de *dans*.

1684 qu'un : je vous en demande de Corbinelli; il y a plus de quinze jours que je n'ai vu de son écriture, et il y avoit plus de trois semaines que je n'en avois vu auparavant : il abuse de la liberté d'être irrégulier. Son neveu revient-il? je lui ai conseillé de le mander. Vous pouviez, sans aucun scrupule, lire la lettre de Mme de Vins; je crois fort aisément que vous ne l'avez point lue; elle me devoit une réponse, et dit que ne vous ayant point vue, et n'ayant rien à me dire de vous, elle ne trouvoit pas qu'elle dût m'écrire pour ne me parler que d'elle : quand vous lui écrirez, faites-lui des amitiés pour moi, et tâchez de faire aller un souvenir jusqu'à Pompone. Je suis en peine de la maladie de Monsieur le Dauphin[6]; le chevalier mande qu'il se porte mieux.

Adieu, ma chère et très-aimable : je ne puis me représenter d'amitié au delà de celle que je sens pour vous; ce sont des *terres inconnues*.

---

944. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 13e décembre.

On a beau m'assurer qu'il n'y eut hier justement que trois mois qu'en vous disant adieu je répandis tant de larmes amères, non, ma chère Comtesse, je ne le croirai jamais : je vous le dis sérieusement, je ne comprends plus la mesure du temps depuis le jour de notre sépara-

6. « Monseigneur le Dauphin, dit la *Gazette* du 2 décembre, a eu quelques accès de fièvre avec une ébullition de sang; mais ayant été saigné deux fois et pris quelques remèdes, il est entièrement guéri. » Voyez aussi le *Journal* de Dangeau du 23 et du 27 novembre 1684.

tion ; tout est renversé dans ma tête, je ne sais plus où j'en suis. 1684

Douze mille francs du Roi eussent été fort bons pour passer l'hiver avec vous ; mais ce placet auroit reçu quelque difficulté : il a fallu trouver sur soi cette partie casuelle, et c'est ce qui se fait en mangeant ici une partie de ce que me doit mon fils, et en réservant tout mon revenu pour le payement de mes dettes : ce sommeil m'étoit d'autant plus nécessaire que je n'avois pas d'autre ressource ; mais il en coûte cher à mon cœur, et plus cher que je ne puis vous le dire.

Jamais rien n'a été si plaisant que ce que vous me dites de cette grande beauté qui doit paroître à Versailles, toute fraîche, toute pure, toute naturelle, et qui doit effacer toutes les autres beautés. Je vous assure que j'étois curieuse de son nom, et que je m'attendois à quelque nouvelle beauté arrivée et menée à la cour : je trouve tout d'un coup que c'est une rivière[1], qui est détournée

Lettre 944. — 1. La rivière d'Eure, dont une partie fut prise environ à dix lieues au delà de Chartres (à Pontgoin), pour la faire passer à travers les terres par un aqueduc à Maintenon, et de là être conduite à Versailles. Ce fut la guerre de 1688 qui, jointe aux maladies causées par le remuement des terres, fit discontinuer les travaux du camp de Maintenon. Cet ouvrage interrompu fut abandonné dans la suite. (*Note de Perrin.*) — On voit dans le *Journal* de Dangeau (8 juin 1685) que l'aqueduc de Maintenon devait avoir plus de seize cents arcades, dont quelques-unes devaient être deux fois plus élevées que les tours de Notre-Dame de Paris. — On lit aussi dans Saint-Simon (tome XII, p. 469) : « M. de Louvois.... imagina de détourner la rivière d'Eure, entre Chartres et Maintenon, et de la faire venir tout entière à Versailles. Qui pourra dire l'or et les hommes que la tentative obstinée en coûta pendant plusieurs années, jusque-là qu'il fut défendu, sous les plus grandes peines, dans le camp qu'on y avoit établi et qu'on y tint très-longtemps, d'y parler des malades, surtout des morts, que le rude travail et encore plus l'exhalaison de tant de terres remuées tuoient ?... Et toutefois non-seulement les officiers particuliers, mais les colonels,

1684 de son chemin, toute *précieuse* qu'elle est, par une armée de quarante mille hommes; il n'en faut pas moins pour lui faire un lit. Il me semble que c'est un présent que Mme de Maintenon fait au Roi, de la chose du monde qu'il souhaite le plus. Je ne connoissois point le nom de cette rivière, mais quoiqu'il ne soit pas fameux, ceux qui sont sur ses bords ne laisseront pas d'être étonnés de son absence : ce n'est point ce qu'on a accoutumé de craindre dans un tel voisinage, et les géographes seront aussi embarrassés que ceux qui n'eussent point trouvé le mont Pélion et le mont Ossa, quand Mercure les eut dérangés : cette considération l'obligea, comme vous savez, à les remettre en place[2] ; mais Sa Majesté n'aura pas tant de complaisance pour ces Messieurs.

Il me paroît que M. de Montausier ne ménagera guère la maison de Polignac, de faire rompre par son opiniâtreté un mariage si engagé et si assorti[3]. M. de la Garde m'en écrivit l'autre jour dans votre sentiment, trouvant fort mal de traiter ainsi des gens de cette qualité et d'un si grand mérite à l'égard de Mlle d'Alerac et de M. de Grignan; je suis assurée que bien des gens seront de cet avis. Si vous trouvez Mme de Lavardin, vous ferez bien de continuer à lui parler confidemment de cette affaire.

les brigadiers, et ce qu'on y employa d'officiers généraux, n'avoient pas, quels qu'ils fussent, la liberté de s'en absenter un quart d'heure, ni de manquer eux-mêmes un quart d'heure de service sur les travaux. La guerre enfin les interrompit en 1688, sans qu'ils aient été repris depuis ; il n'en est resté que d'informes monuments, qui éterniseront cette cruelle folie. »

2. Voyez dans la *Traduction* de Perrot d'Ablancourt (édition d'Amsterdam, 1683), la fin du dialogue de Lucien intitulé : *Caron ou le Contemplateur.* « Mais (*dit le Dieu*) il est temps de descendre et de remettre ces montagnes en leur place, pour n'embarrasser pas les géographes, lorsqu'ils les trouveroient à dire. »

3. Voyez la lettre du 24 septembre récédent, p. 286.

Quant à moi, qui ne vois dans l'avenir aucun duc pour consoler Mlle d'Alerac de ce qu'elle perd, je pense que son bien ne tentera personne, et que l'espérance de celui de sa sœur n'est qu'une vision et une chimère, qu'on fera servir à la détourner d'une alliance si convenable et si belle[4]. Vous croyez bien, après cela, que les grands partis ne voudront pas risquer la même destinée : le refus sera sûr, et le sujet du refus extrêmement incertain et tout à fait dans les idées de Platon. On se persuade aisément que la crainte de ne point voir cette jolie fille établie, ne touche guère M. de Montausier[5], et qu'il envisage sans horreur tout ce qui en peut arriver; mais je vous avoue que j'en serai affligée, et que je prends un véritable intérêt à cette dernière scène. Vous m'apprenez toujours des morts qui me surprennent; ce grand Simiane[6], il étoit bien sujet à la gravelle; il en est guéri : tout cela va bien vite. Vous apostrophez l'âme de mon pauvre père, pour vous faire raison de la patience de quelques courtisans : Dieu veuille qu'il ne soit point puni d'avoir été d'un caractère si opposé! Vous vous fatiguez à m'écrire et à répondre à tout : ah, mon Dieu! laissez-moi dire, je n'ai que cela à faire. Vous vous moquez de la sainte liberté établie entre Corbinelli et moi; cela est très-bon : notre amitié n'en est ni moins vraie ni moins solide. Je ne dis pas que vous ne m'écriviez point; je dis qu'il ne faut point vous accabler. Par exemple, je n'écrirai point aujourd'hui à mon ami, je ne l'en aime pas moins : il me conte des fagots fort jolis, je lui en rendrai samedi, et je prends sur lui avec confiance. 1684

4. Voyez la lettre du 1er octobre précédent, p. 293.
5. Mlle d'Alerac étoit nièce de Julie d'Angennes, duchesse de Montausier. (*Note de Perrin.*)
6. Sans doute le mari de la future belle-mère de Pauline de Grignan. Voyez tome II, p. 259, note 10.

1684 Dites-moi le sentiment du chevalier sur Polignac; plût à Dieu que nos pensées fussent les mêmes! Je vois votre habit de Versailles; mais à Paris, faites-moi voir ma fille: je la prie d'aller, quand elle pourra, chez la pauvre duchesse de Chaulnes, qui est un peu sur le côté, de son mal d'estomac. Il a fait un temps assez beau depuis deux jours; nous en jouissons, mais en courant: je défie le rhumatisme de m'attraper; j'aime les temps bas; mais quand ils sont si bas qu'ils tombent sur notre nez, et qu'il pleut, et qu'on ne voit goutte, j'ai envie de pleurer. J'approuve assez la petite dame entre deux capucins. Adieu: je vous embrasse de toute la véritable tendresse de mon cœur.

---

945. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ À MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, vendredi 15e décembre.

Voila le petit Beaulieu[1] qui s'en va faire l'entendu cet hiver à Versailles: il est bien heureux, il vous verra dans six jours; cette pensée réveille mes douleurs, et me touche sensiblement. Il vous porte les trois actes que vous avez vus, et qui sont conformes au modèle que M. d'Ormesson m'a envoyé. Si vous voulez les revoir très-bien signés de mon fils, vous pouvez ouvrir les paquets et les recacheter, pour les redonner à Beaulieu avec mes lettres, qu'il aura soin de rendre à leur adresse. Votre frère a fait cette signature de fort bon cœur et de fort bonne grâce; il n'a rien pris des manières du pays: il a été ravi de revoir cette promesse de vingt-quatre mille francs, qui est une dette que le *bien Bon* a sur moi, et à

Lettre 945. — 1. Ancien valet de chambre de Mme de Sévigné.

quoi mon fils s'étoit obligé pour vous dédommager; il en a toujours eu le dessein, et il se trouve trop heureux que l'abbé lui rende cette promesse, et qu'il vous ait fait un autre présent d'un effet, dont à peine mon fils avoit connoissance, quoique ce fût de son propre bien, et dont, par conséquent, la privation ne lui sera jamais sensible. Il en a remercié le bon abbé, comme on remercie un bon père qui a couronné toutes ses œuvres après avoir fait son mariage, comprenant fort bien que sans cela il étoit absolument rompu. On redresse les esprits à force de causer et de faire entendre la raison. Enfin voilà qui est fait, et il ne se peut rien de mieux, ni pour vous, ni pour le repos de ma vie, et cela passe jusqu'après moi, où je ne vois et ne laisse que la paix entre mes enfants et entre mes amis intimes : c'est où j'en voulois venir, et je n'ai pas perdu mon voyage. 1684

Je vous envoie aussi ce que j'ai de plus précieux, qui est ma demi-bouteille de baume tranquille[2]; je ne pus jamais l'avoir entière; les capucins n'en ont plus : c'est avec ce baume qu'ils ont tiré la *petite personne*[3] des douleurs de la néphrétique. Ils vous prient de vous en frotter le côté, c'est-à-dire dix ou douze gouttes avec autant d'esprit d'urine : il faut que cela soit chaud, et qu'il pénètre et s'insinue dans le mal : ils prétendent que cela est divin, comme pour le grand mal de gorge. Je voudrois de tout mon cœur que vous n'en eussiez point de besoin; mais n'étant pas assez heureuse pour l'espérer, je vous conjure d'en essayer. Votre santé me

2. Ce baume, qui est encore très-fréquemment employé en médecine, avait été inventé par un des capucins du Louvre, Aignan, en religion frère Tranquille. Voyez les *Observations critiques sur un livre du sieur Aignan intitulé :* l'Ancienne médecine, Paris, 1702, p. 15.

3. Voyez la lettre du 5 novembre précédent, p. 305, et celle du 29 avril 1685, p. 388.

1684 trouble souvent ; je suis impatiente de savoir comme cette colique sans colique s'est passée : parlez-moi de vous le plus souvent que vous pourrez. Je vous conseille de laisser là les étrennes ; cela est bon quand on est ensemble, pour en rire : je pleurerois bien, si je voulois, ma chère bonne, en songeant que nous n'y sommes pas.

---

946. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 27e décembre.

SANS savoir vos définitions, ni vos preuves sur l'amitié, je suis persuadée que je les trouve naturellement en moi : ainsi je n'ai pas balancé à donner ce baume si précieux à la meilleure partie d'un tout dont je ne suis que la moindre. Si j'étois dans le cas de prévoir qu'il pourroit m'être nécessaire, cela seroit encore mieux ; mais j'avoue bonnement que je n'ai plus aucune néphrétique, et que je n'en ai jamais eu qui méritât un si grand remède ; gardez-le donc bien soigneusement. Je comprends l'émotion que le petit Beaulieu vous a causée, cela est naturel : j'ai bien passé par ces sortes de surprises. Il vous a conté ma sagesse ; il est vrai que je ne me jette point dans les folies d'autrefois : insensiblement il vient un temps qu'on se conserve un peu davantage. Il fait un soleil charmant : on se promène comme dans les beaux jours de l'automne. J'ai bien pensé à vous à cette nuit de Noël ; je vous voyois aux Bleues[1], pendant qu'avec une extrême tranquillité nous étions ici dans notre chapelle. Votre frère est tout à fait tourné

LETTRE 946. — 1. Voyez tome V, p. 347, note 7.

du côté de la dévotion : il est savant, il lit sans cesse des livres saints, il en est touché, il en est persuadé. Il viendra un jour où l'on sera bien heureux de s'être nourri dans ces sortes de pensées chrétiennes : la mort est affreuse quand on est dénué de tout ce qui peut nous consoler en cet état. Sa femme entre dans ses sentiments; je suis la plus méchante, mais pas assez pour être de contrebande. Il a lu avec plaisir l'endroit où vous paroissez contente de lui : vous dites toujours tout ce qui se peut dire de mieux; et vous êtes si aimable, que je ne puis trop sentir la douleur d'être éloignée de vous : ce que nous envisageons encore nous fait peur; vous croyez bien que cette peine n'est pas moindre pour moi que pour vous; mais il faut que je trouve du courage; un séjour trop court me seroit inutile, ce seroit toujours à recommencer; il faut avaler toute la médecine. Voici ce qui me tient lieu de vos douze mille francs[2] : c'est qu'étant ici, où je ne dépense rien, et mon fils se trouvant trop heureux de me payer de cette sorte, j'envoie à Paris mon revenu; sans cela qu'aurois-je fait? Vous ne comprenez que trop bien ce que je vous dis; mais j'y ai pensé mille fois. Qu'auriez-vous fait vous-même sans le secours que vous avez eu? Vous devez être assez près de votre compte présentement. On est bientôt venu de Lyon à Paris par le temps qu'il fait; le retour de M. de Grignan doit finir la destinée de Mlle d'Alerac : il n'a tenu qu'à elle, ce me semble, de couper l'herbe sous le pied de Mlle de la Valette : ce Laurière[3] n'étoit-il 1684

2. Voyez la lettre du 13 décembre précédent, p. 329.

3. Léonard-Hélie de Pompadour, marquis de Laurière. Il était capitaine dans le régiment du Dauphin, lorsque le Roi lui donna le 6 septembre 1684 le vingt-septième régiment, en considération de M. de Montausier, son oncle (voyez tome III, p. 106, note 3). Il épousa en effet sa cousine, Gabrielle de Montault, connue sous le nom

1684 pas proposé par Mme d'Uzès[4] ? J'approuve bien de supprimer les étrennes, c'est de l'argent jeté ; celles que vous me donnerez, ma chère Comtesse, sont inestimables, et viennent d'un cœur qu'on ne peut trop aimer ni admirer. Je suis si persuadée de la sincérité de vos souhaits pour ma santé et pour ma vie, que je ménage l'une et l'autre comme un bien qui est à vous, et que je ne puis altérer sans vous faire une injure ; il y a bien peu de gens dans le monde de qui une mère puisse avoir cette persuasion : vous voyez donc, ma chère enfant, que vous ne perdez rien de vos héroïques et tendres sentiments. Il vous faudroit vraiment cent mille écus, comme au comte de Fiesque[5] ; mais ce ne seroit pas encore assez. Je mandois l'autre jour que je plaindrois plus le comte de Fiesque quand il les auroit, que je ne le plains quand il est à pied enveloppé dans son honnête pauvreté. Vous me dites une étrange aventure de Termes : la vie de cet homme est une extraordinaire chose ; on me mande pourtant que le Roi n'a pas trouvé bon

de Mlle de la Valette, fille de la duchesse de Navailles. On lit dans le *Journal* de Dangeau : « On sut que Mlle de la Valette, dernière fille de Mme de Navailles, avoit déclaré qu'elle vouloit épouser son cousin, M. de Laurière, et que la mère étoit fort mécontente et de sa fille et du garçon, qui est son neveu à la mode de Bretagne. » (*Lundi* 11 *décembre* 1684.) — « Le soir Mme de Navailles vint ici, et Madame la Dauphine la pria, après son souper, d'entrer dans son cabinet, et lui parla si obligeamment et si fortement qu'enfin elle la fit consentir que M. le marquis de Laurière songeât à épouser Mlle de la Valette, sa fille ; il y a déjà longtemps que la demoiselle et le cavalier s'entr'aiment ; Madame la Dauphine a fait cette démarche-là pour obliger M. de Montausier, de qui M. de Laurière est neveu. » (*Mardi* 7 *mai* 1686.)

4. Sans doute la fille unique du duc de Montausier. Voyez tome II, p. 146, note 8, et ci-après, p. 436.

5. Jean-Louis-Marie, comte de Fiesque, à qui le Roi fit payer par les Génois cent mille écus pour des prétentions qu'il avoit contre eux. (*Note de Perrin.*) Voyez le *Journal* de Dangeau au 7 novembre 1684.

qu'on ait répandu ce bruit[6]. Je vous prie de voir quelquefois cette duchesse de Chaulnes : comme elle n'est point versée dans l'amitié, elle a toute la ferveur d'une novice, et me mande qu'elle ne cherche que les gens avec qui elle peut parler de moi ; qu'elle alloit chez Mme de la Fayette, et qu'elle vous verroit au retour de Versailles ; enfin j'ai fait aimer une âme qui n'avoit pas dessein d'aimer. Je remarque comme vous voulez que ce soit toujours pour votre fils que tout se fasse, ne pensant point à vous ; et moi, dans tout ce que je fais, je ne vois que vous ; et j'aime parfaitement l'avance de beaucoup d'années que j'ai sur vous, comme une assurance que selon les règles de la nature, je conserverai mon rang : il m'est doux de penser que je ne vivrai jamais sans vous. 1684

Je suis contente des papiers que je vous ai envoyés ;

6. Saint-Simon (tome IV, p. 244) raconte ainsi cette aventure : « Il reçut une fois à Versailles une grêle de bastonnade de quatre ou cinq Suisses, qui l'attendoient sortant de chez Monsieur le Grand, à une heure après minuit, et l'accompagnèrent, toujours frappant, tout le long de la galerie. Il en fut moulu et plusieurs jours au lit. Il eut beau s'en plaindre et le Roi se fâcher, les auteurs se trouvèrent sitôt qu'ils ne se trouvèrent plus. Quelques jours auparavant Monsieur le Duc et M. le prince de Conti avoient fait un souper chez Langlée, à Paris, après lequel il s'étoit passé des choses assez étranges. Le Roi leur en lava la tête ; ils crurent bien être assurés d'en avoir l'obligation à Termes, et le firent régaler comme je viens de dire, incontinent après. Cela fit un grand vacarme ; mais on n'en fit que rire, et le Roi fit semblant d'ignorer les auteurs. » — On lit d'un autre côté, dans le *Journal* de Dangeau (17 décembre 1684) : « Le bruit se répandit qu'on avoit fait le soir du samedi une cruelle insulte à M. de Termes, dans la galerie basse ; ce bruit étoit apparemment faux, et le Roi témoigna en être fort mécontent. Il fit faire des perquisitions pour savoir qui avoit fait courir ce bruit-là. » Dans sa note sur ce passage de Dangeau, Saint-Simon dit que c'étaient « Monsieur le Duc et Mme la princesse de Conti (*qui*) le soupçonnèrent d'avoir fait quelque rapport sur leur compte. »

1684 vous pouvez les ouvrir tous sans scrupule; il ne me paroît pas que vous ayez jamais rien à démêler avec votre frère : il aime la paix, il est chrétien, et vous lui faites justice, quand vous trouvez que vous avez lieu d'être aussi contente de lui, que vous l'êtes peu de son beau-père; jamais il n'a pensé qu'à vous dédommager, c'est une vérité : enfin, ma très-chère, je vois la paix dans tous les cœurs où je la desire. Au reste, ma chère Comtesse, gardez-vous bien de pencher ni pour Saint-Remi, ni pour Châtelet : faites comme moi, soyez dans l'exacte neutralité. La princesse prend intérêt à Saint-Remi, mon fils à Châtelet, à cause de Mme de Tisé[7] : il n'y a rien à faire qu'à leur laisser démêler leur fusée; peut-être même que l'affaire sera jugée à ce parlement, et sortira des mains des maréchaux de France.

Adieu, ma très-aimable : ordonnez bien des choses à Beaulieu; il s'en va demeurer à Versailles : il peut être assez heureux pour vous rendre mille petits services; usez-en comme s'il étoit à vous. Je vous demande une chose, si vous m'aimez; ne me refusez pas, je vous en conjure : n'allez point à Gif avec M. de Grignan; c'est un voyage pénible et cruel dans cette saison; vous savez qu'il vous en coûta trois saignées pour un mal de gorge que cette fatigue vous causa[8]. Je prie M. de Grignan d'être pour moi et de vous ménager; c'est la première grâce que je lui demande, en l'embrassant à son arrivée auprès de vous.

7. Voyez la lettre du 15 novembre précédent, p. 314.
8. Voyez les lettres des 4 et 8 octobre précédents, p. 296 et 300.

947. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN[1].

Aux Rochers, ce dernier jour de l'an 1684.

VOTRE lettre m'est venue trouver jusques ici, mon cher cousin. Elle m'a appris la mort de ma pauvre tante de Toulongeon[2]. En vérité, j'ai senti la force du sang; j'ai regardé en elle le sang de sa bienheureuse mère et de son brave et illustre frère. Il n'y a plus que moi de cette branche. Mais pour vous, qui avez à part votre mérite et vos belles actions, et qui seriez le sujet des regrets de ceux qui vivroient assez longtemps pour vous perdre, je suis persuadée qu'à quatre-vingt-six ans le régime que vous observerez et le choix des bonnes viandes vous feront un regain de vie pour vingt ans. Ainsi, mon cher cousin, je vous laisserai en ce monde pour y soutenir mon nom.

Je reviens à cette pauvre tante. Elle a donc poussé sa passion dominante[3] jusqu'à la fin. Vous me peignez fort plaisamment les manières dont elle s'est ménagée, pour éviter de s'engager, au cas qu'elle revînt au monde, et pour empêcher Monsieur d'Autun d'aller chez elle; cela m'a fait souvenir du soin qu'elle prit de me venir voir à Monthelon, de peur que je n'allasse chez elle[4]; cela s'appelle de la ladrerie en langage commun. Ce que vous

LETTRE 947. — 1. Cette lettre n'est que dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale. Voyez ci-dessus, p. 252, note 2.

2. Voyez la *Notice*, p. 14.

3. L'avarice. — Tout cet alinéa a été biffé, et particulièrement, cinq lignes plus loin, les mots : « cela s'appelle de la ladrerie en langage commun. » Immédiatement avant, l'édition de 1818 donne *Montjeu*, au lieu de *Monthelon*. L'alinéa suivant, qui manque dans cette édition, ainsi que dans la première (1697), avait été aussi biffé par Bussy, mais il a été rétabli en interligne par une autre main que la sienne.

4. Voyez la lettre du 22 juillet 1672, tome III, p. 153.

1684 me mandez de plus agréable sur son sujet, c'est qu'elle étoit charitable aux pauvres : il n'en faut pas davantage pour sauver la fille de la mère de Chantal. Je vous prie d'envoyer ce billet de consolation à mon cousin de Toulongeon ; je crois qu'il arrivera trop tard, et que sa consolation est de la même date que la vôtre.

Je crois que vous avez bien fait de demeurer chez vous pendant que ma nièce de Coligny présentera sa requête civile. On doutera moins du fond de son cœur quand il ne sera point soutenu de votre présence.

Je passerai ici l'hiver et une grande partie de l'été ; j'y suis fort agréablement avec mon fils et sa nouvelle épouse. Je crois que vous ne retournerez pas plus tôt que moi ; mais il ne faut pas laisser que de s'écrire de temps en temps. La belle Madelonne est demeurée à Paris : c'est ce qui fait ma peine ; mais ainsi l'ont ordonné les destinées. Celle de notre cher Corbinelli sera toujours de vous servir jusqu'aux derniers moments de sa vie ; c'est un ami qu'on ne sauroit trop aimer. Je regrette bien les dîners que j'aurois donnés à ma nièce de Coligny, quand elle auroit dû voir M. de Lamoignon[5]. N'avez-vous pas gardé son joli garçon auprès de vous ? Il vous tiendra compagnie.

Adieu, mon cher cousin : soutenez toujours bien votre courage, qui a fait souvent mon admiration, et ne vous rendez qu'à bonnes enseignes, c'est-à-dire après quatre-vingt-six ans. Mon fils et sa femme vous assurent de leurs très-humbles services, et moi je vous embrasse de tout mon cœur.

5. Les jours où elle serait venue solliciter à l'hôtel Lamoignon, voisin de l'hôtel Carnavalet ? Voyez ci-après, p. 342, note 2.

*948. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE ET A LA COMTESSE DE GUITAUT[1].

1685

On ne peut jamais être moins rouillé[2] que vous l'êtes. Vos lettres font nos délices : la peinture de l'homme juché, partagé entre les plaintes de Philomèle et la précaution d'Hans Carvel[3], est la plus folle et la plus plaisante vision qu'on puisse avoir. Il faut bien souffrir que vous-même rompiez en visière, quand vous me combattez avec de telles armes : je n'y sais point résister. Ce qui se passe dans votre pays mériteroit un voyage exprès : je parlerois dix ans sur ce chapitre inépuisable ; mais je coupe court et vous prie de ne me citer jamais.

Ah! ne me brouillez pas avec la République[4],

comme dit Attale. Je ne veux plus repasser sous la presse. Vos lettres donc sont admirables, et si les vieux châteaux sont mauvais à quelques-uns, croyez-moi, c'est que ceux qui les habitent n'ont pas une Madame de Guitaut comme vous. Avec une telle compagnie je vous défie tous deux d'être moisis. Je ne sais si ma[5]. . . . .
. . . .

Lettre 948. — 1. Cette lettre, assez douteuse au reste, a été donnée dans l'édition Klostermann sous la date de 1694 ; mais, en supposant qu'elle ait été écrite par Mme de Sévigné, elle ne peut être postérieure à l'année 1685 où mourut le comte de Guitaut : c'est pourquoi nous la plaçons en tête de cette année.

2. L'édition Klostermann donne *rouillée*, à tort ce semble.

3. Voyez *Philomèle et Progné*, fable xv du livre III de la Fontaine, et l'*Anneau d'Hans Carvel*, conte xii du livre II. Ce conte a été emprunté par la Fontaine à Rabelais (livre III du *Pantagruel*, fin du chapitre xxviii).

4. Vers de *Nicomède* (acte II, scène iii), déjà cité plus haut, p. 231. Seulement Corneille a mis : « Ah ! ne me brouillez *point*.... »

5. Le reste est déchiré. (*Note de l'édition Klostermann.*)

1685

949. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 28e janvier.

Je ne crois pas qu'il y ait au monde une personne plus aimable que vous; mais cette vérité, dont tout le monde convient, ne me toucheroit pas autant qu'elle fait, si vous n'étiez aussi à mon égard la fille la plus tendre et la plus charmante qui ait jamais été. Où en trouve-t-on une qui soit occupée de sa mère, qui aime sa santé, sa vie, son commerce, et qui en fasse mention avec ses amis, comme vous faites? Jamais la santé d'une mère n'a été célébrée de si loin que la mienne : je me suis bien trouvée en effet du dîner de l'hôtel de Chaulnes; j'espère bien me louer du souper de ce soir, où je serai ravie de me trouver avec M. de Lamoignon [1] : j'avois envie de vous les nommer pour voir comme vous profitiez du voisinage [2]; mais voici un souper qui me répond de tout; je serois fâchée que M. de Coulanges vous fît l'affront de vous refuser. J'avois encore heureusement de la divine *sympathie* [3]; mon fils vous dira le bon état où je

Lettre 949. — 1. Chrétien-François de Lamoignon, président à mortier au parlement de Paris, fils de Guillaume de Lamoignon, premier président. (*Note de Perrin.*) C'est celui à qui Boileau adressa sa sixième épître.

2. L'hôtel Lamoignon est situé rue Pavée (au Marais), au coin de la rue Neuve-Sainte-Catherine, vis-à-vis le jardin de l'hôtel Carnavalet.

3. La *poudre de sympathie* n'était autre chose que de la couperose verte, ou *sulfate de fer*, desséchée au soleil, pulvérisée et mélangée de gomme arabique. On ne l'appliquait pas sur le mal, on la répandait seulement sur un linge trempé dans le sang de la plaie; à peine cette opération était-elle faite, que le malade, même absent, éprouvait, à ce qu'on assurait, un grand soulagement; ses douleurs se calmaient, et la plaie se fermait en peu de temps. Il existe sur cette fable médicale un petit volume curieux, intitulé : *Discours par le chevalier Digby, touchant la guérison des plaies par la poudre de sym-*

suis[4] : il est vrai qu'une petite plaie que nous croyions fermée, a fait mine de se révolter; mais ce n'étoit que pour avoir l'honneur d'être guérie par la poudre de sympathie : vous pouvez donc compter sur une véritable guérison; je me suis fort bien gouvernée : quand j'ai marché, c'étoit pour être mieux; quand il n'y a ni feu ni enflure, il ne faut pas se laisser suffoquer la jambe en l'air dans une chaise. Je songe à ma santé préférablement à tout; c'est ce qui m'a fait éviter les mauvaises nuits, et quitter ce qui m'auroit peut-être guérie en me faisant malade. Je me suis conduite selon que je me sentois bien ou mal; le baume tranquille ne faisoit plus rien, c'est ce qui m'a fait courir avec transport à votre poudre de sympathie, qui est un remède tout divin; ma plaie a changé de figure, elle est quasi sèche et guérie. Enfin, si avec le secours de cette poudre que Dieu m'a envoyée par vous, je puis une fois marcher à ma fantaisie, je ne serai plus digne que vous ayez le moindre soin de ma santé; mais après en avoir parlé un an, disons un mot de la vôtre. Mme de la Fayette me fait entendre combien vous vous moqueriez des médecins, si cette 1685

pathie, Paris, 1681. Il se termine par une dissertation traduite du latin de Nicolas Papin, sur la nature et les effets de cette poudre presque magique. On lit dans la première partie le récit de la guérison de Jacques Howel, secrétaire du célèbre duc de Buckingham, opérée sous les yeux de Jacques Ier. L'usage de cette poudre fut introduite en France par Théodore Turquet de Mayerne, qui, après avoir été médecin d'Henri IV, le devint de Jacques Ier et ensuite de l'infortuné Charles Ier. Il en donna le secret au duc de Mayenne, qui fut tué en 1621 au siége de Montauban; le chirurgien du duc le divulgua. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez, dans la *Correspondance de Bussy*, tome III, p. 398, une lettre de Mme de Scudéry en date du 25 octobre 1677. Voyez aussi le *Corneille* de M. Marty-Laveaux, tome IV, p. 204, note 1.

4. Mme de Sévigné avoit alors une plaie à la jambe. (*Note de Perrin.*)

1685 *sympathie* guérissoit vos côtés : ma fille, seroit-ce une chose possible ? Qu'en disent Josson et Alliot ? Ce seroit bien alors que je regarderois ce remède comme un présent du ciel. Vous devez songer très-sérieusement toutes deux à ce qui peut vous guérir de ce mal : ne me laissez rien ignorer là-dessus. Mais quelle douleur pour cette triomphante Choiseul[5] ! quel hiver cette maladie lui vient couper par le milieu ! on dit qu'elle se promena toute la nuit à la gelée, aimant mieux mourir que d'avoir ce mal ; tout ce que vous me mandez sur cela est extrêmement bon à demeurer entre nous.

Je vous recommande l'opéra[6] ; vraiment, vous êtes cruelle de donner en l'air des traits de ridicule à des endroits qui vous feront pleurer, quand vous les enten-

5. Marie-Louise-Gabrielle de la Baume le Blanc de la Vallière, mariée le 30 juillet 1681 à César-Auguste, duc de Choiseul, comte du Plessis Praslin ; elle était nièce de Mme de la Vallière. Cette jolie duchesse faisait l'ornement de Versailles. On voit dans le *Journal* de Dangeau (5 et 13 novembre 1684) qu'elle dansait très-bien, et se faisait admirer à tous les bals de la cour. On fut obligé de la ramener à Paris le 22 janvier, parce qu'on craignait qu'elle ne fût atteinte de la petite vérole, et en effet cette maladie parut dès le soir. (*Journal* de Dangeau, 22 janvier 1685.) La duchesse de Choiseul mourut le 7 novembre 1698, à l'âge de trente-trois ans. Saint-Simon (tome II, p. 182) annonce sa mort en ces termes : « La duchesse de Choiseul, sœur de la Vallière, mourut aussi en même temps, pulmonique, belle et faite au tour, avec un esprit charmant, et à la plus belle fleur de son âge, mais d'une conduite si déplorable, qu'elle en étoit tombée jusque dans le mépris de ses amants.... Son mari, amoureux et crédule, jusqu'à en avoir quitté le bâton de maréchal de France, comme je l'ai raconté (tome I, p. 40 et 41), brouillé et séparé après coup, ne voulut pas même la voir à sa mort. »

6. Le soir du 8 janvier, à Versailles, « on représenta pour la première fois l'opéra de *Roland* (*de Quinault et Lulli*) dans le manége de la grande écurie qu'on a accommodé pour cela. Le Roi y alla à six heures et n'en sortit point qu'à dix heures. » Voyez le *Journal* de Dangeau à cette date.

drez avec attention : pour moi, j'ai un respect infini pour les choses consacrées par les anciennes approbations. 1685

Le bon abbé est fort surpris qu'on ne trouve pas de sûreté à la dette que vous avez si bien et si honnêtement mise devant la vôtre ; il trouve que M. de Montausier est gouverné par des gens bien rigoureux et bien mal intentionnés. Ce que vous a dit Favier[7] est admirable ; vous en saurez bien profiter, vous êtes en bon lieu pour prendre les meilleurs conseils. Voici une année de grande conséquence pour toutes vos affaires, et où la présence de M. de Grignan sera bien nécessaire. Comme Dieu ne veut pas que je sois témoin de tous ces dénouements, et que je ne puis faire d'autre personnage que de souhaiter, et de tenir les mains élevées vers le ciel, croyez que je m'en acquitterai de mon mieux, et que voici le lieu du monde où l'on veut le moins faire de mal à votre fils. Vous nous faites un grand plaisir de continuer de nous instruire de tout ce qui se fait : je ne vois encore rien de notre mariage. J'ai pensé profondément à me venger de l'épigramme du chevalier ; mais j'ai trouvé plus commode de m'imaginer qu'il ne m'avoit rien dit encore de si obligeant. Je fus jeudi voir la princesse de Tarente ; elle a ramené Mme de Marbeuf avec une fluxion sur la poitrine et une grosse fièvre ; cette pauvre femme m'écrit trois lignes d'une main tremblante ; j'apprends qu'elle s'opiniâtre à ne voir aucun médecin, à n'être point saignée, et à ne boire que de la tisane : nous verrons comme cela réussira, et selon l'événement nous louerons ou blâmerons sa conduite : je suis persuadée qu'elle en réchappera. Je viens de lire la lettre que vous écrivez à mon fils ; j'en suis touchée, et j'admire la manière dont vous fondez vos raisons de m'ai-

7. Célèbre avocat. (*Note de Perrin.*)

1685 mer; on ne peut être plus adorable dans le commerce de l'amitié : gardez-moi bien tous ces trésors, afin qu'un jour j'en puisse jouir encore plus agréablement. Votre belle-sœur est bien loin de craindre les hémorragies ; elle voudroit un remède qui lui pût faire connoître qu'elle a du sang dans les veines. Elle est toujours une jolie femme qui prend un grand plaisir à me faire parler de vous, et qui admire la vivacité de l'amitié que vous avez pour moi.

---

950. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, lundi 29e janvier.

Je reçois aujourd'hui à quatre heures du soir votre lettre de samedi, qui étoit justement avant-hier; cela est d'une diligence qui feroit une espèce de consolation à toute autre absence que la vôtre; mais, ma chère enfant, il est impossible de ne pas entrer tendrement comme vous dans le malheur d'être tous séparés, étant tous aussi bien ensemble que nous y sommes, et nous entendant aussi parfaitement : vous ne sauriez douter que cet endroit ne me soit sensible. Je vous dirai demain le bon état où sera ma jambe, et j'espère qu'après-demain mon fils vous apprendra ma guérison ; j'en suis si persuadée, que sans notre scrupuleuse exactitude, voyant que tout ne va que deux jours plus tôt ou deux jours plus tard, nous aurions chanté victoire dans nos lettres. Ma jambe est comme l'autre : plus de rougeur, plus de fluxion, plus de douleur; n'est-ce pas une cruauté de vous faire languir après une chose qui nous est assurée.

Parlons, ma très-chère, de la journée des *monstres :*

elle est tout admirable et toute prodigieuse. Nous avons ri aux larmes de vos trois visites; la première est une véritable peinture, dont je me représente parfaitement l'original. Ne me venez point parler de mes lettres et de mes narrations : si vous revoyiez et si vous lisiez les vôtres, vous seriez obligée d'avouer que je ne suis pas le meilleur peintre de l'hôtel de Carnavalet; enfin nous avons le regret de sentir mieux que vous le charme de vos lettres. La maison où l'amour de mon nom vous a fait aller, est encore une description rare et qui est au naturel; vous pouviez ajouter à la figure de Mme de Bussy, l'air que lui donnoit le toupet et la fontange de cette modeste personne, dont il sembloit que les meubles vinssent d'être jetés par les fenêtres : il faut avoir bien de la force dans l'imagination pour rappeler le souvenir des noms au milieu de tout cela. Mais notre souper[1] d'hier au soir, ma fille, il me semble qu'il étoit fort beau, fort bien servi; je m'y trouvai[2] avec la fleur de mes amis; je serois bien fâchée que la colique de M. de Lamoignon l'eût empêché d'y venir; M. de Coulanges m'en a fait peur; mais non, tout a été parfait, et l'on a chanté *gaudeamus*[3], *mes frères*. Ce petit Coulanges vaut trop d'argent, je garde toutes ses lettres. On me mande que le Roi veut donner un meilleur air au Palais-Royal, et veut éloigner *la maîtresse et l'amant*[4], et Coulanges m'écrit là-dessus que sa femme dit : « Le Roi a trop de 1685

Lettre 950. — 1. Voyez la lettre précédente, p. 342.

2. Mme de Sévigné se transportoit en esprit partout où elle s'imaginoit qu'étoit Mme de Grignan. (*Note de Perrin.*)

3. « Réjouissons-nous. »

4. « On sut que le Roi avoit parlé à Monsieur sur les mœurs de beaucoup de ses domestiques, et qu'il l'avoit prié de faire cesser le commerce de M. le chevalier de Lorraine avec Mme de Grancey, ce que Monsieur lui promit. » (*Journal* de Dangeau, 27 décembre 1684.)

1685 piété pour vouloir ôter tout ce qui fait la bénédiction de la maison de Monsieur. » Comme je ne l'ai point entendu répéter vingt fois, je vous avoue que cela m'a paru fort plaisamment tourné. Mme de Lavardin est fort contente d'une visite que vous lui avez faite ; j'en suis ravie, et je vous en remercie bien plus que de celle que mon nom vous a fait faire. Mme de Lavardin est bonne à consulter sur tout ; je suis assurée qu'elle vous consola des trois monstres que vous aviez vus : j'aime de tout mon cœur cette bonne et ancienne amie.

Mardi 30e.

Notre huile n'a pas beaucoup avancé depuis vingt-quatre heures ; il ne faut point que votre poudre s'en offense ; il n'est point question qu'elle guérisse si promptement, pourvu qu'elle guérisse. J'ai lu avec bien du plaisir une lettre de Corbinelli, où, par votre ordre, il me rend compte d'une dispute fort agréable, qui fut jugée avec beaucoup de justice par l'abbé de Polignac[5] :

5. Melchior de Polignac, frère cadet de celui qu'on supposait devoir épouser Mlle d'Alerac (plus haut, p. 286), fils de Louis-Armand, vicomte de Polignac, marquis de Chalençon, et de Jacqueline de Beauvoir Grimoard du Roure, sa troisième femme. Né au Puy-en-Velay, le 11 octobre 1661, il fut ambassadeur en Pologne (1693), auditeur de rote (1706), plénipotentiaire à Utrecht (1712), créé cardinal (1713), puis nommé à l'archevêché d'Auch (1726). Il est l'auteur du poëme latin intitulé l'*Anti-Lucrèce*, et fut reçu à l'Académie française en 1704, à l'Académie des sciences en 1715, et à celle des belles-lettres en 1717. Il mourut à Paris le 20 novembre 1741. « C'étoit, dit Saint-Simon (tome V, p. 94 et 95), un grand homme très-bien fait, avec un beau visage, beaucoup d'esprit, surtout de grâces et de manières, toute sorte de savoir, avec le débit le plus agréable, la voix touchante, une éloquence douce, insinuante, mâle, des termes justes, des tours charmants, une expression particulière : tout couloit, tout persuadoit. Personne n'avoit plus de belles-lettres ; ravissant à mettre les choses les plus abstraites à la portée commune, amusant en récits, et possédant l'écorce de tous les arts, de toutes les fabriques, de tous les

il me paroît étourdi et terrassé de votre esprit et de votre vivacité. Est-il possible que vous ne puissiez point faire souvenir l'abbé de Polignac de la mère que vous avez en Bretagne ? l'a-t-il tout à fait oubliée ? Il est présentement un abbé de Versailles, et n'a plus cette grande soutane où il étoit enseveli. Mme de Marbeuf a eu le courage de se tirer d'une fluxion sur la poitrine et de la fièvre continue, n'ayant voulu voir aucun médecin, ni être saignée. 1685

Mercredi 31e janvier, à huit heures du soir.

Mon fils vous écrit de son côté, et je pense que, sans nous être consultés, nous vous manderons les mêmes choses, car nous écrivons sur la vérité. Ma plaie est plus près de guérir qu'hier ; et si vous pouvez me pardonner cette rébellion à la poudre de sympathie, et que vous vouliez bien nous accorder quinze jours au lieu de quatre, la poudre aura son effet ordinaire. L'autre jambe est toute guérie ; cela est fini, tout va bien : ayez l'esprit en repos ; passez-nous seulement notre lenteur.

métiers. Ce qui appartenoit au sien, au savoir et à la profession ecclésiastique, c'étoit où il étoit le moins versé. Il vouloit plaire au valet, à la servante, comme au maître et à la maîtresse. Il butoit toujours à toucher le cœur, l'esprit et les yeux.... D'ailleurs tout occupé de son ambition, sans amitié, sans reconnoissance, sans aucun sentiment que pour soi ; faux, dissipateur, sans choix sur les moyens d'arriver, sans retenue ni pour Dieu ni pour les hommes, mais avec des voiles et de la délicatesse, qui lui faisoient des dupes ; galant surtout, plus par facilité, par coquetterie, par ambition que par débauche ; et si le cœur étoit faux et l'âme peu correcte, le jugement étoit nul, les mesures erronées et nulle justesse dans l'esprit, ce qui, avec les dehors les plus gracieux et les plus trompeurs, a toujours fait périr entre ses mains toutes les affaires qui lui ont été commises. »

1685 951. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche matin 4e février.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Hormis la promptitude de la guérison, ma bonne, vous pouvez compter que vous m'avez guérie. Il est vrai que nous pensions au commencement que ce seroit une affaire de quatre jours : nous nous sommes trompés, voilà tout, et en voilà quinze; mais enfin la cicatrice[1] fait une fort bonne mine de vouloir s'avancer, et pour la presser encore davantage, nous ôtons l'huile, avec votre permission; car nous avons suivi vos ordres exactement[2], et nous mettons de l'onguent noir que vous avez envoyé, et qui ne nuira pas à la poudre de sympathie, pour fermer entièrement la boutique; ôtez-vous donc de l'esprit tout ce *grimaudage* d'une femme blessée d'une grande plaie: elle est très-petite, aussi bien que l'outil dont se sert votre frère; rectifiez votre imagination sur tout cela; ma jambe n'est[3] ni enflammée, ni enflée. J'ai été chez la princesse, je me suis promenée; je n'ai point l'air malade; regardez donc votre *bonne* d'une autre manière que comme une pauvre femme de l'hôpital; je suis belle, je ne suis point pleureuse comme dans ce griffonnage;

Lettre 951 (revue en très-grande partie sur l'autographe). — 1. « Ma guérison a été plus lente que nous n'avions cru, mais c'est toujours vous qui m'avez guérie. Nous pensions d'abord que ce seroit une affaire de quatre jours, et en voilà quinze : c'est là toute notre erreur. La cicatrice, etc. » (*Édition de* 1754.)

2. Les mots : « car nous avons suivi vos ordres exactement, » et, deux lignes plus loin : « pour fermer entièrement la boutique, » ne sont pas dans le texte de 1754.

3. « Otez-vous donc de l'esprit cette idée d'une grande plaie; elle est très-petite, et ma jambe n'est, etc. » (*Édition de* 1754.)

enfin, ma bonne[4], ce n'est plus par là qu'il me faut plaindre, c'est d'être bien loin de vous, c'est de n'être que *métaphysiquement* de toutes vos parties, c'est de perdre un temps si cher. Comme on pense beaucoup en ce pays[5], on avale quelquefois des amers moins agréables que les vôtres. Je reprends des forces et du courage, et j'en ai, ma bonne[6], quoi qu'en veuille dire le chevalier : voilà l'état de mon âme et de mon corps. Je vous dis les choses comme elles sont, ma chère bonne ; et il faut que je sois bien persuadée de votre parfaite amitié pour vous faire cet étrange détail au milieu de Versailles, où vous êtes assurément. Ma bonne, la tendresse que j'ai pour vous est toute naturelle, elle est à sa place, elle est fondée sur mille bonnes raisons ; mais celle que vous avez pour moi est toute merveilleuse, toute rare, toute singulière, il n'y en a quasi pas d'exemple, et c'est ce qui fait aussi cette grande augmentation de mon côté, qui n'est que trop juste[7]. 1685

Mme de la Fayette vous a vue, elle me mande que vous fîtes de Mlle d'Alerac comme de votre chien, hélas ! votre beau chien, vous en souvient-il ? et que vous causâtes fort ensemble, qu'elle est *engouée* de vous, c'est son mot ; que vous êtes parfaite, hormis que vous êtes trop sensible : voilà votre défaut, elle vous en gronda ; voilà comme mes amies[8] reçoivent vos visites et sont

4. « Je me suis promenée ; ne me regardez point comme une pauvre femme de l'hôpital ; je n'ai point l'air malade ; je suis belle, je ne suis point pleureuse ; enfin, ma très-chère, etc. » (*Édition de* 1754.)

5. « Dans ce pays. » (*Ibidem.*)

6. Les mots : « et j'en ai, ma bonne, » et deux lignes plus loin : « ma chère bonne, » et encore trois lignes après : « ma bonne, » ne sont pas dans l'impression de 1754.

7. « Et c'est ce qui fait aussi cette grande et juste augmentation de mon côté. » (*Édition de* 1754.)

8. « Elle me mande que vous causâtes fort ensemble, qu'elle est

1685 contentes de vous; car Mme de Lavardin m'en écrivit encore une grande feuille. Tout cela vous fait souvenir de moi, ma très-chère ; et cette bonne duchesse de Chaulnes[9].... Vous me marquez si bien les divers tons de ceux qui m'ont souhaitée dans ma chambre, que je les ai tous reconnus. Ma bonne, j'ai été triste de n'être point à ce souper pour vous faire les honneurs de cet appartement : la compagnie étoit bonne et gaie[10], M. de Coulanges ne trouva pas assez de haut goût ni de ragoût pour son goût usé et débauché ; cela étoit trop héroïque pour Monsieur de Troyes[11] et pour lui : il avoue pourtant que le repas étoit beau et bon et fort gai. Hélas! ma santé n'est pas digne d'être si souvent et si bien célébrée. Il me paroît que M. de Lamoignon connoît bien le mérite de la bonne femme *Carnavalet* : vous ne sauriez trop ménager un tel ami. Je suis ravie de la joie qu'ils ont de cette place du conseil[12] ; mais je suis affligée de cette cruelle néphrétique qui accable ce pauvre homme à tout moment : point de jours sûrs, c'est un rabat-joie continuel.

Je trouve bien plaisant tout le petit tracas de l'hôtel de Chaulnes : je ne crois point la duchesse jalouse; je doute que cette belle amitié qu'elle a pour moi lui permît de

engouée de vous, c'est son mot; que vous seriez parfaite si vous n'étiez trop sensible : voilà votre défaut, elle vous en gronde; c'est ainsi que mes amies, etc. » (*Édition de* 1754.)

9. « Car Mme de Lavardin m'en écrivit encore une grande feuille, et cette bonne duchesse de Chaulnes.... tout cela vous fait souvenir de moi. » (*Ibidem.*)

10. « .... de mon appartement : la compagnie étoit bonne et gaie, et le repas étoit excellent. Il me paroît que M. de Lamoignon, etc. » (*Édition de* 1754.)

11. L'abbé de Chavigny : voyez tome IV, p. 358, note 3.

12. « Le Roi a nommé conseillers d'État de semestre le sieur de Bâville (*Nicolas de Lamoignon*), maître des requêtes ordinaire de son hôtel, et le sieur de Breteuil, aussi maître des requêtes et intendant des finances. » (*Gazette du* 3 *février* 1685.)

m'en faire confidence. Le petit Coulanges est fort plaisant sur tout cela ; j'admire comme lui *sainte Friquette*, et comme il y a des gens qui ont une sorte d'esprit pour venir à leurs fins, où d'autres ne sauroient pas faire un pas[13]. Je vous remercie de vos nouvelles : je ne vois point d'où vient la disgrâce de Flamarens[14] à l'égard de Monsieur ; je ne crois pas que notre bon maréchal d'Estrades[15] fasse de grandes intrigues dans cette cour très-orageuse. 1685

Dieu conserve votre santé comme vous me la dépeignez, ma bonne[16] ! Je crois les bouillons de chicorée fort[17] bons, j'en prendrai : ne négligez point vos amers, c'est votre vie. Je doute que vous vous serviez de la poudre de sympathie pour votre côté ; vous n'avez point encore voulu essayer du baume[18]. Je vous ai mandé que la Marbeuf s'est ressuscitée ; voilà une succession qui vous est échappée. Je ne puis souffrir que Rhodes[19] ait vendu sa

13. « Le petit Coulanges me réjouit sur tout cela ; j'admire comme lui *sainte Friquette*, et la sorte d'esprit de ceux qui viennent à leurs fins là où d'autres ne sauroient faire un pas. » (*Édition de* 1754.)

14. François-Agésilan de Grossoles, comte de Flamarens, frère aîné du chevalier dont il est parlé au tome V, p. 310, note 6. — Le comte de Flamarens était premier maître d'hôtel de Monsieur ; on ignore la cause de sa disgrâce ; il fut remplacé par le chevalier de Nantouillet. Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 29 et 30 janvier et au 11 mars 1685.

15. Voyez ci-dessus, p. 310, note 2.

16. « Dieu conserve votre santé telle que vous me la dépeignez ! » (*Édition de* 1754.)

17. C'est ici que finit la quatrième page de l'autographe. Du reste de la lettre originale, qui a été collationnée tout entière pour l'édition de 1818, nous n'avons pu revoir que l'apostille de Charles de Sévigné, p. 356.

18. Le baume tranquille.

19. Charles Pot, marquis de Rhodes, vendit sa charge de grand maître des cérémonies de France à Jules-Armand Colbert, marquis de Blainville. M. de Rhodes étoit le cinquième de sa maison qui avoit exercé cette charge. (*Note de Perrin.*) — Cette charge de grand

1685 charge, si ancienne dans sa maison. Vous[20] aurez donc le plaisir de voir le Doge[21], et de n'avoir point cette guerre; c'est comme si la République venoit; mais qui peut résister aux volontés de Sa Majesté? Il me semble que j'aurois encore été aujourd'hui à votre dîner chez Gourville[22];

maître des cérémonies avait été créée en 1585. « M. de Rhodes, dit Saint-Simon (tome V, p. 194 et 195), le dernier de ce nom de Pot si ancien, si distingué, et qui eut un collier de la Toison d'or en la première promotion que Philippe le Bon fit à l'institution de cet ordre; il avoit été grand maître des cérémonies comme ses pères, pour qui Henri III fit cette charge. Fort de la cour et du grand monde, extrêmement galant, et avec grand bruit, qui fit chasser Mlle de Tonnerre de la chambre des filles de Madame la Dauphine (*voyez tome VI, p. 240, note 12*). Il avoit bien servi et eut toujours beaucoup d'amis; c'étoit un grand homme fort bien fait, avec beaucoup d'esprit et fort orné, mais un esprit trop libre, qui n'étoit pas fait pour la cour de Louis XIV. Aussi s'en dégoûta-t-il et se retira-t-il à Paris, en espèce de philosophe, où il épousa une Simiane, veuve d'un autre Simiane, dont il ne laissa qu'une fille, qui n'eut point d'enfants du prince d'Isenghien.... Rhodes mourut avant la vieillesse (*en* 1706), mais rongé de la goutte depuis fort longtemps. »

20. Cette phrase sur le Doge a été placée par Perrin à la fin de l'alinéa, et modifiée ainsi : « Vous aurez donc le plaisir de voir le Doge; c'est comme si la République venoit en personne; mais qui peut résister, etc. »

21. Le doge de Gênes (François-Marie-Impériale Lercaro), accompagné de quatre sénateurs, étoit attendu en France pour faire sa soumission au Roi au nom de la République. Ce fut le 15 de mai suivant qu'il eut sa première audience de Louis XIV. (*Note de Perrin.*) — On trouve dans le *Journal* de Dangeau des détails sur l'audience qui fut donnée au Doge par le Roi. Il fut reçu comme ambassadeur extraordinaire; il alla ensuite chez tous les princes et princesses de la maison royale, et les princesses le reçurent sur leur lit, afin de n'être pas obligées à le reconduire. « Il se plut fort chez Mme la princesse de Conti; et comme il la regardoit longtemps et avec application, un des sénateurs lui dit : « Au moins, Monsieur, souvenez-« vous que vous êtes doge. » (*Journal* de Dangeau, 15 mai 1685.) — Voyez aussi la lettre de Mme de Coligny du 21 avril 1685 (*Correspondance de Bussy*, tome V, p. 431), et le *Mercure* de mai 1685, p. 289-373.

22. « Que j'aurois été encore à votre dîner chez Gourville. (*Édition de* 1754.)

toute la *case* de Pompone ne m'auroit pas chassée. Jamais, ma chère Comtesse, vous n'avez passé un hiver qui me convînt tant[23] : j'envie et je regrette tous vos plaisirs, mais bien plus celui de vous voir, ma bonne, et d'être avec vous, et de jouir de cette chère amitié[24] qui fait toutes mes délices. 1685

A cinq heures du soir.

Mon fils vient de voir ma jambe ; en vérité, ma bonne, je la trouve fort bien ; il vous le va dire, et hors la promptitude[25] de quatre jours, on ne peut pas dire que je ne sois guérie par la *sympathie*. Mon fils vient de mettre cet onguent noir pour faire la cicatrice, car il n'y a plus que cela à faire ; et nous gardons précieusement le reste de la poudre pour quelque chose de plus grande importance ; et croyez, ma chère bonne, que je ne m'en dédirai point, c'est vous qui m'avez guérie ; l'air du miracle n'y a pas été, voilà tout. Je viens de me promener ; ôtez-vous de l'esprit que je sois malade ni boiteuse, je suis en parfaite santé. Je me réjouis de celle du chevalier, c'est toujours beaucoup d'en avoir la moitié, il n'étoit pas si riche l'année passée. Votre belle-sœur vous prie de mander s'il y a quelque chose de changé à la façon des manteaux et à la coiffure ; elle vous révère. Embrassez M. de Grignan tendrement. Le *bien Bon* est tout à vous deux ; il n'écrit jamais de moi, parce que ce sont des affaires et des calculs qui lui font oublier sa pauvre nièce[26]. Je demande au marquis et à

23. Toute cette première partie de la phrase, et à la ligne suivante les mots : « ma bonne, » manquent dans l'impression de 1754.

24. « De cette amitié, etc. » (*Édition de* 1754.)

25. « En vérité, il la trouve fort bien, et hors la promptitude, etc. » (*Ibidem.*)

26. « J'embrasse tendrement M. de Grignan. Le *bien Bon* vous

1685 Mlle d'Alerac s'ils savent bien quel est le mois de l'année où les Bretons boivent le moins : ce seroit curieux.

Ma chère bonne, je baise vos deux bonnes joues, et vous embrasse avec une extrême tendresse ; ne soyez plus du tout en peine de moi, et n'en parlez plus du tout.

Est-ce Monsieur de Carcassonne qui sera député, quand viendront les prélats ?

DE CHARLES DE SÉVIGNÉ[27].

A cinq heures du soir, dimanche.

Le *pieux Énée* vient de panser sa mère ; la poudre de sympathie n'a point fait son miracle, mais elle nous a mis en état que l'onguent noir que vous nous avez envoyé achèvera bientôt ce qui reste à faire. Ainsi la sympathie et l'onguent noir auront l'honneur conjointement de cette guérison tant souhaitée. Si vous avez bien envie d'embrasser le *señor Marques*, vous le pouvez faire tandis qu'il a encore un nez et des oreilles ; une autre fois qu'il n'expose pas si témérairement ces membres.

salue tous deux ; il n'écrit jamais de moi, parce que les affaires et les calculs lui font oublier sa pauvre nièce. » (*Édition de* 1754.) — La lettre finit ici dans cette édition. — Une copie digne de confiance, qui commence aux mots : « car il n'y a plus que cela à faire, » et finit à : « quand viendront les prélats ? » nous a permis de corriger plusieurs altérations de texte qui s'étaient glissées, malgré la collation de l'original faite en 1818, dans l'édition de cette année et dans les impressions suivantes. Elles donnaient : « J'embrasse », pour « Embrassez » ; « ce seroit curieux », au lieu de « cela est curieux. » On y avait interverti l'ordre des deux derniers alinéas, omis les mots qui terminent l'avant-dernier : « et n'en parlez plus du tout, » et complétement altéré le sens du dernier, qui se lisait ainsi : « Et ce Monsieur de Carcassonne qui sera député : quand viendront les prélats ? »

27. Comme nous l'avons dit plus haut, nous avons pu revoir sur l'autographe, pour la présente édition, cette apostille de Charles de Sévigné.

Adieu, ma petite sœur : je fais toujours mille compliments remplis de contrition à M. de Grignan, et vous supplie de sauver ma *princesse*[28] des fureurs du *Troyen*. 1685

Suscription : Pour ma petite sœur.

---

952. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 7e février.

Vous ne sauriez mieux faire que de promener votre tristesse à Versailles; ce qui seroit pourtant encore mieux, seroit de n'avoir point de tristesse. Je crois que la poudre de sympathie n'est point faite pour de vieux maux : elle n'a guéri que la moins fâcheuse de mes petites plaies; j'y mets présentement de l'onguent noir, qui est admirable; et je suis si près d'être guérie, que vous ne devez plus penser à moi que pour m'aimer, et vous intéresser à la solide espérance que j'ai actuellement. Je n'ai pas un moment de fièvre, je suis tout comme un autre[1] : je mange sagement; quand il fait beau, je me promène; on veut que je marche parce que je n'ai point d'inflammation; j'écris, je lis, je travaille, je reçois vos lettres avec tendresse et empressement : voilà, ma très-aimable, comme je suis, sans rien déguiser. Les grisons[2]

28. Mlle d'Alerac.

Lettre 952. — 1. Il y a *un autre*, et non *une autre*, dans les deux éditions de 1754, nos seules sources pour cette lettre. Voyez tome V, p. 500.

2. Le mot *grisons* est pris sans doute ici dans le sens que lui donne cette définition du *Dictionnaire* de Trévoux : « *Grison* se dit.... par raillerie, des gens de livrée qui ne portent point de couleurs, et que l'on fait habiller de gris, pour les employer à des commissions secrètes. »

1685 vous sont inutiles, je vous dirai toujours la vérité : j'aime trop à n'être point trompée sur votre sujet, pour en vouloir user autrement avec vous. Je suis présentement dans ma chambre; le soleil brille autour de moi, et je ne voudrois pas jurer que je ne fisse un tour de mail. Redressez donc votre imagination, ma chère Comtesse, et tirez les rideaux qui vous empêchent de me voir : laissez là cette pauvre femme pleurante, et le *pieux Énée* à ses pieds ; tout cela est faux, je vous assure. Mais conservons nos jambes tant que nous pourrons ; elles sont difficiles à apaiser, quand une fois elles sont fâchées. Je voulus l'autre jour me purger avec ces bouillons du frère Ange ; je m'en étois bien trouvée : cela ne fit que m'émouvoir; je me suis demandé pardon et je me laisse rapaiser, résolue de ne jamais attaquer une parfaite santé : les légères médecines sont cruelles. Je finis, et je vous laisse au milieu du beau tourbillon où je vous crois; je suis assurée que vous ne m'y oubliez non plus que dans votre chambre; et de qui pourroit-on dire la même chose? Mais aussi peut-on mieux sentir que je fais tous les charmes de votre amitié?

---

953. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

[Aux Rochers,] mercredi 14e février.

Je[2] n'ai point reçu de vos lettres cet ordinaire, ma chère bonne, et quoique je sache que vous êtes à Ver-

Lettre 953 (revue sur l'autographe). — 1. Cette lettre avait déjà été revue sur l'autographe pour l'édition de 1818; la collation nouvelle que nous avons faite a fourni un certain nombre de rectifications.

2. Tout ce premier alinéa est ainsi abrégé et dénaturé dans l'édi-

sailles, que je croie et que j'espère que vous vous portez bien, que je sois assurée que vous ne m'avez point oubliée, et que ce désordre vienne d'un laquais et d'une paresse, je n'ai pas laissé d'être toute triste et toute décontenancée ; car le moyen, ma bonne, de se passer de cette chère consolation ? Je ne vous dis point assez à quel point vos lettres me plaisent, et à quel point elles sont aimables, naturelles et tendres : je me retiens toujours sur cela par la crainte de vous ennuyer. Je relisois tantôt votre dernière lettre ; je songeois avec quelle amitié vous touchez cet endroit de la légère espérance de me revoir au printemps, et comme après avoir trouvé les mois si longs, cela se trouveroit proche présentement, car voilà tous les préparatifs du printemps : ma bonne, j'ai été sensiblement touchée de vos sentiments, et des miens, qui ne sont pas moins tendres, et de l'impossibilité qui s'est si durement présentée à mes yeux ; ma chère Comtesse, il faut passer ces endroits, et mettre tou entre les mains de la Providence, et regarder ce qu'elle va faire dans vos affaires et dans votre famille. 1685

Mon fils et sa femme sont à Rennes de lundi ; ils y ont quelques affaires, et je trouve cette petite femme si malade, si accablée de vapeurs, des fièvres, et des frissons

tion de 1754 : « Quoique je sache que vous êtes à Versailles, que je croie et que j'espère que vous vous portez bien, quoique je sois sûre que vous ne m'avez point oubliée, comme je n'ai point reçu de vos lettres cet ordinaire, je n'ai pas laissé d'être toute triste et toute décontenancée ; car le moyen de se passer de cette chère consolation ? Je ne vous dis pas assez à quel point vos lettres me plaisent ; c'est la crainte de vous en importuner qui me retient toujours à cet égard. En relisant tantôt votre dernière lettre, je songeois avec quelle amitié vous touchiez cet endroit de la légère espérance de me revoir au printemps ; mais l'impossibilité qui s'est si durement présentée à mes yeux ne m'a pas permis de me trop arrêter sur cette pensée, et j'ai tout mis enfin entre les mains de la Providence. »

1685 de vapeur, à tous moments, des maux de tête enragés, que je leur ai conseillé de s'approcher des capucins; ils viendront peut-être de Vannes, où ils sont, ou bien ils écriront. Ce sont eux qui ont mis le feu[3] à la maison par leurs remèdes violents; mon fils achève avec l'essence de Jacob deux ou trois fois le jour; il faut que tout cela fasse un grand effet : il vaut mieux être dans une ville qu'en plaine[4] campagne. Je suis donc ici très-seule; j'ai pourtant pris, pour voir une créature, cette petite jolie femme dont M. de Grignan fut amoureux tout un soir. Elle lit quand je travaille, elle se promène avec moi; car vous saurez, ma bonne, et vous devez me croire, que Dieu, qui mêle toujours les maux et les biens, a consolé ma solitude d'une très-véritable guérison[5]. Si on pouvoit mettre le mot d'aimable avec celui d'emplâtre[6], je dirois que celui que vous m'avez envoyé mérite cet assemblage; il attire ce qui reste, et guérit en même temps; ma plaie disparoît tous les jours : Monpezat, pezat, zat, at, t, voilà ma plaie[7]. Il me semble que ce dernier que vous m'avez en-

3. « Mon fils et sa femme sont à Rennes, où ils ont quelques affaires. Je trouve cette petite femme si malade, si accablée de vapeurs avec des fièvres et des frissons, et des maux de tête enragés, que je leur ai conseillé de s'approcher des capucins; c'est eux qui ont mis le feu, etc. » (*Édition de* 1754.)

4. Telle est l'orthographe du mot dans l'original. Perrin (1754) donne ainsi la phrase suivante : « Je suis donc ici très-seule, et pour voir au moins une créature, j'ai pris cette jolie petite femme dont M. de Grignan fut amoureux toute une soirée. »

5. « Elle se promène avec moi; et comme Dieu mêle toujours les maux et les biens, il a consolé ma solitude d'une très-véritable guérison. » (*Édition de* 1754.) — Tout ce qui suit, jusqu'à : « on veut que je marche » (p. 361, ligne 5), manque dans cette édition.

6. Ce mot a été biffé, et au-dessus on lit *onguent*, écrit d'une autre main.

7. Cette fin de phrase a été supprimée dans les éditions antérieures; le retranchement successif des syllabes du mot *Monpezat*

voyé est meilleur. Enfin cela est fait ; si je n'en avois point fait du poison, par l'avis des sottes gens de ce pays, il y a longtemps que celui que j'ai depuis trois mois m'auroit guérie. Dieu ne l'a pas voulu, j'en ressemble mieux à M. de Pompone, car c'est après trois mois : on veut que je marche, parce que je n'ai nulle sorte de fluxion, et que cela redonne des esprits[8] et fait agir l'aimable onguent ; remerciez-en Mme de Pompone. Jusques ici[9] la foi avoit couru au-devant de la vérité, et je prenois pour elle mon espérance ; mais, ma bonne[10], tout finit, et Dieu a voulu que ç'ait été par vous[11]. Mon fils s'en plaignoit l'autre jour ; car ç'a été lui qui au contraire m'a fait tous mes maux, mais Dieu sait avec quelle volonté[12] ! Il partit lundi follement, en disant adieu à cette petite plaie[13], disant qu'il ne la reverroit plus, et qu'après avoir vécu si longtemps ensemble, cette séparation ne laissoit pas d'être sensible[14]. Je n'oublierai pas aussi à vous remercier mille fois de toute l'émotion, de tout le soin, de tout le chagrin que votre amitié vous a fait sentir dans cette occasion : quand on est accoutumée à votre manière d'aimer, les autres font rire. Je suis fort digne, ma bonne, de tous ces trésors par la manière aussi dont je les sais sentir, et par la parfaite tendresse que

1685

marque sans doute la diminution et la disparition de la plaie : on dirait du refrain d'un chant, ou d'un jeu de nourrice.

8. La phrase finit à ce mot *esprits* dans le texte de 1754.

9. « Jusqu'ici. » (*Édition de* 1754.)

10. « Mon enfant. » (*Ibidem.*)

11. Voyez ci-dessus, p. 343, 350 et 355.

12. « Car c'est lui qui, avec les meilleures intentions du monde, a prolongé tous mes maux. » (*Édition de* 1754.)

13. « En prenant congé de cette petite plaie. » (*Ibidem.*)

14. « Et qu'après avoir vécu si longtemps avec elle, il seroit sensible à cette séparation. » (*Ibidem.*) — Toute la fin de cet alinéa, à partir d'ici, et l'alinéa suivant, manquent dans l'impression de 1754.

1685 j'ai pour vous et pour tout ce qui vous touche à dix lieues à la ronde. Parlez-moi un peu de votre santé, mais bien véritablement, et de vos affaires. N'avons-nous plus d'amants[15] ? Il nous revient beaucoup de temps et de papier, puisque nous ne parlerons plus de cette pauvre jambe.

La Marbeuf est transportée d'une lettre que vous lui avez écrite ; elle m'adore si fort que j'en suis honteuse ; elle veut vous envoyer deux poulardes avec mes quatre ; je l'en gronde, elle le veut ; vous en donnerez à M. du Plessis, et vous direz à Corbinelli d'en venir manger avec vous, comme vous avez déjà fait, car que ne faites-vous point d'obligeant et d'honnête ? Ma bonne, je finis ; j'attends vendredi vos deux lettres à la fois ; et je suis sûre de vous aimer de tout mon cœur.

La[16] princesse vient de partir d'ici ; dès que mon fils, qui est encore mal avec elle[17], a été à Rennes, elle est courue ici d'une bonne amitié. Le *bien Bon* vous est tout acquis, et moi à votre époux et à ce qui est avec vous.

15. C'est-à-dire de prétendants à la main de Mlle d'Alerac. — L'autographe porte : « N'avons plus d'amants. »

16. Ce dernier alinéa est ainsi conçu dans l'édition de 1754 : « Dès que la princesse a su que mon fils, qui est encore mal avec elle, étoit parti pour Rennes, elle est courue ici d'une bonne amitié. Adieu, ma très-aimable : vous savez avec quelle tendresse je vous embrasse. »

17. Voyez ci-dessus, p. 314, la lettre du 15 novembre 1684.

·954. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN ET AU MARQUIS DE GRIGNAN. 1685

[Aux Rochers,] dimanche 25e février.
Réponse au 21.

Ah! ma bonne[1], quelle aventure que celle de la mort du roi d'Angleterre[2], la veille d'une mascarade!

Mon marquis, il faut que vous soyez bien malheureux de trouver en votre chemin un événement si extraordinaire!

Chimène, qui l'eût dit? — Rodrigue, qui l'eût cru[3]?

Lequel vous a le plus serré le cœur, ou le contretemps, ou quand votre méchante maman vous renvoya de Notre-Dame? Vous en fûtes consolé le même jour; faut que le billard et l'appartement[4] et la messe du Roi, et toutes les louanges qu'on a données à vous et à votre

Lettre 954 (revue sur l'autographe). — 1. Dans l'édition de 1754, le premier alinéa et le commencement du second sont réunis et abrégés de la manière suivante : « Ah! ma fille, que la mort du roi d'Angleterre est un contre-temps fâcheux! cette nouvelle arrive la veille d'une mascarade, et mon marquis est bien malheureux de trouver en son chemin un événement si extraordinaire. Je ne vois que les louanges qu'on lui a données, et à son joli habit, qui puissent le consoler dans cette occasion, avec l'espérance que cette mascarade n'est que différée. » — A partir d'ici le texte de 1754 fait un second alinéa : « Mon cher enfant, etc., » en tout conforme à l'autographe.

2. Le roi Charles II mourut le 16 février 1685, et le Roi de France ne voulut point que de toute la semaine il y eût à la cour bal ni comédie. Voyez le *Journal* de Dangeau, 20 février 1685.

3. Voyez *le Cid* (acte III, scène IV). Les deux hémistiches sont ainsi intervertis dans la lettre originale; les deux noms propres seulement l'étaient au tome II, p. 30.

4. Voyez p. 223, note 9.

1685 joli habit, vous aient consolé dans cette occasion, avec l'espérance que cette mascarade n'est que différée. Mon cher enfant, je vous fais mes compliments sur tous ces grands mouvements, mais faites-m'en sur toutes mes attentions mal placées : j'avois été à la mascarade, à l'opéra, au bal, je m'étois tenue droite, je vous avois admiré, j'avois été aussi émue que votre belle maman, et j'ai été trompée.

Ma bonne, je comprends tous vos sentiments mieux que personne : vraiment[5] oui, on se transmet dans ses enfants, et, comme vous dites, plus vivement que pour soi-même : j'ai tant passé par ces émotions! C'est un plaisir[6], quand on les a pour quelque jolie petite personne qui en vaut la peine et qui fait l'attention des autres. Votre fils plaît extrêmement : il a quelque chose de piquant et d'agréable dans la physionomie; on ne sauroit passer les yeux sur lui comme sur un autre, on s'arrête. Mme de la Fayette me mande qu'elle avoit écrit à Mme de Montespan qu'il y alloit de son honneur que vous, et votre fils, fussiez contente[7] d'elle : il n'y a personne qui soit plus aise qu'elle[8] de vous faire plaisir.

Je ne suis pas surprise que vous ayez envie d'aller à Livry; bon Dieu, quel temps! il est parfait[9]; je suis depuis le matin jusqu'à cinq heures dans ces belles allées, car je ne veux point du froid du soir. J'ai sur mon dos votre belle brandebourg, qui me pare; ma jambe est gué-

5. Dans l'original, ce mot est écrit *vrament* : voyez ci-dessus, p. 225, et ci-après, p. 438.

6. « Il est vrai que c'est un plaisir, etc. » (*Édition de* 1754.)

7. Il y a *contente*, au féminin, dans l'autographe.

8. Les précédents éditeurs avaient substitué *Mme de la Fayette* au pronom *elle*.

9. « .... d'aller à Livry : le temps est parfait. » (*Édition de* 1754.)

rie, je marche tout comme un autre[10]. Ne me plaignez plus, ma chère bonne; il faudroit mourir si j'étois prisonnière par ce temps-là. Je mande à mon fils que je n'ai que faire de lui, que je me promène, et qu'avec cela je l'envoie promener. Ils sont dans les plaisirs de Rennes, d'où ils ne reviendront que la veille du dimanche gras[11] : j'en suis ravie, je n'ai que trop de monde. La princesse vient jouir de mon soleil; elle a donné d'une thériaque céleste au bon abbé, qui l'a tiré d'un mal de tête[12] et d'une foiblesse qui me faisoit[13] grand'peur. Dites à ce *bien Bon* combien vous êtes ravie de sa santé. La princesse est le meilleur médecin du monde; tout de bon, les capucins admiroient sa boutique : elle guérit une infinité de gens; elle a des compositions rares et précieuses, dont elle nous a donné trois prises qui ont fait un effet prodigieux[14]. Ce *bien Bon* voudroit vous faire les honneurs de Livry; si c'est le carême, ma bonne, vous y ferez une mauvaise chère; songerez-vous à l'entreprendre avec votre côté douloureux? On ne me parle cependant[15] que de votre beauté : Mme de Vins m'assure que c'est 1685

10. Voyez ci-dessus, p. 357, note 1.

11. Le dimanche gras tombait cette année au 4 mars.

12. « Qui a été guéri par là d'un mal de tête, etc. » (*Édition de* 1754.) — La phrase suivante manque dans cette même édition.

13. Le verbe est au singulier dans l'autographe et dans l'édition de 1754.

14. « Les capucins admiroient sa boutique; elle a des compositions rares et précieuses et a guéri une infinité de gens. » (*Édition de* 1754.)

15. « Si c'est pendant le carême, vous y ferez une mauvaise chère; mais songerez-vous à faire maigre avec votre côté douloureux? Je trouve déjà qu'il faut que votre mal soit de bonne composition pour souffrir tous vos voyages de Versailles, et pour le maigre je pense qu'il vous est mortel, et que ce mal intérieur doit être excessivement ménagé. On ne m'entretient cependant, etc. » (*Ibidem.*) — La phrase : « Je trouve déjà, etc., » se lit, dans l'autographe, vers la fin de la lettre. Perrin l'a déplacée en la modifiant.

1685 tout autre chose[16] que quand je suis partie. Vous parlez du temps qui vous respecte pour l'amour de moi : c'est bien à vous à parler du temps! Mais que c'est une plaisante chose que nous n'ayons pas encore parlé de la mort du roi d'Angleterre[17]! Il n'étoit point vieux, c'est un roi, cela fait penser qu'elle[18] n'épargne personne : c'est un grand bonheur si dans son cœur il étoit catholique, et qu'il soit mort dans notre religion[19]. Il me semble que voilà un théâtre où il se va faire de grandes scènes[20] : le prince d'Orange, M. de Monmouth, cette infinité de luthériens, cette horreur pour les catholiques ; nous verrons ce que Dieu voudra représenter, après cette tragédie ; elle n'empêchera pas qu'on ne se divertisse encore à Versailles, puisque vous y retournez lundi. Vous me dites mille amitiés[21] sur la peine que

16. Dans l'autographe : « toute autre chose. »

17. « Mais que cela est plaisant que nous n'ayons encore rien dit de la mort du roi d'Angleterre! » (*Édition de* 1754.)

18. Tel est le texte de l'autographe. Les éditeurs ont remplacé *elle* par *la mort*.

19. « Et s'il est mort dans notre religion. » (*Édition de* 1754.) — Suivant des relations faites par des catholiques, Charles II reçut les sacrements et mourut dans notre religion. On trouva dans ses papiers deux mémoires, écrits de sa main, qui semblent ne laisser aucun doute sur sa catholicité ; mais il est surprenant que le roi Jacques ait donné à ces pièces une publicité dont la politique auroit dû lui faire sentir le danger. (Voyez l'*Histoire secrète des intrigues de la France*, tome III, p. 127.) On a peine à croire que Charles ait été dirigé dans cette grande action par le seul amour de la vérité, quand on le voit faire de son retour au catholicisme l'objet d'un traité secret, et en débattre le prix avec le roi de France. Dalrymple a fait connaître ces étranges transactions, dont une partie a été insérée parmi les *pièces historiques* qui sont à la suite des *Œuvres de Louis XIV*, tome VI, p. 434 et suivantes. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez la lettre du 7 mars suivant, p. 374.

20. « Où il se va passer de grandes scènes. » (*Édition de* 1754.)

21. « Mille tendresses. » (*Ibidem.*)

vous auriez à me quitter, si j'étois à Paris; j'en suis persuadée, ma très-aimable bonne[22]; mais cela n'étant point, à mon grand regret, profitez des raisons qui vous font aller à la cour; vous y faites fort bien votre personnage : il semble que tout se dispose à faire réussir ce que vous souhaitez[23]. Les souhaits que j'en fais de loin ne sont pas moins sincères ni moins ardents que si j'étois auprès de vous. Hélas! ma bonne, j'y suis toujours, et je sens, mais moins délicatement, ce que vous me disiez un jour, dont je me moquois : c'est qu'effectivement vous êtes d'une telle sorte dans mon cœur et mon imagination, que je vous vois et vous suis toujours; mais j'honore infiniment davantage, ma bonne, un peu de réalité[24]. 1685

Vous me parlez de votre Lanchevin[25] : m. u. r. mûr, voilà comme je l'ai vu; est-ce assez pour mon fils? vous vous en plaigniez souvent; il est peut-être devenu bon; parlez-en à Beaulieu, et qu'il en écrive à mon fils; j'en rendrai de bons témoignages. Celui qu'il avoit étoit bon et s'est gâté; il ne gagneroit que ses gages, quarante ou cinquante écus, point de vin ni de graisse, ni de levûre

22. « Ma très-aimable. » (*Édition de* 1754.)

23. « Ce que vous desirez. » (*Ibidem.*)

24. « .... que je vous vois toujours; mais j'honore infiniment davantage un peu de réalité. » Tout ce qui suit, jusqu'à : « Je veux vous dire ceci, » moins la phrase dont le déplacement a été indiqué plus haut (note 15), manque dans le texte de 1754.

25. C'est le nom d'un cuisinier dont Mme de Grignan voulait se défaire, et qu'elle offrait sans doute de céder à son frère. — L'édition de 1818 et les suivantes avaient remplacé ce nom par celui de *Larmechin* (voyez p. 369). — Ce qui suit le mot *Lanchevin*, jusqu'à *est-ce assez*, qu'on avait changé en *c'est assez*, est imprimé ici pour la première fois. Mme de Sévigné veut dire probablement que Lanchevin est vieux, *mûr*, et avant d'écrire ce mot, elle l'épèle : *emme-u-erre* = *mûr*.

1685 de lard[26]. Je crois que mon fils ne plaindroit pas de plus gros gages pour avoir un vrai bon cuisinier ; je craindrois que celui-là fût trop foible. Mais, ma bonne, quelle folie d'avoir quatre personnes à la cuisine? Où va-t-on avec de telles dépenses, et à quoi servent tant de gens? Est-ce une table que la vôtre pour en occuper seulement deux? L'air de Lachan et sa perruque vous coûte bien cher. Je suis fort mal contente de ce désordre; ne sauriez-vous en être la maîtresse? Tout est cher à Paris, et trois valets de chambre! Tout est double et triple chez vous. Je vous dirai comme l'autre jour, vous êtes en bonne ville, faites des présents, ma bonne, de tout ce qui vous est inutile. N'est-ce point l'avis de M. Anfossy? M. de Grignan peut-il vouloir cet excès? Ma chère bonne, je ne puis m'empêcher de vous parler bonnement là-dessus. Après cette gronderie toute maternelle, laissez-moi vous embrasser chèrement et tendrement, persuadée que vous n'êtes point fâchée.

Ma bonne, il faut que votre mal de côté soit de bonne composition pour souffrir tous vos voyages de Versailles; songez au moins que le maigre vous est mortel, et que le mal intérieur doit être ménagé et respecté. Bien des amitiés aux grands et petits Grignans.

Je[27] veux vous dire ceci : vous croyez mon fils habile, et qui[28] se connoît en sauce, et sait se faire servir; ma

26. C'est-à-dire sans doute : point de petits profits à lever. Au propre, le *Dictionnaire de l'Académie* définit *levûre de lard :* « Ce qu'on lève de dessus et de dessous le lard à larder. »

27. Cette espèce de post-scriptum est séparé de ce qui précède par un parafe.

28. Il y a *qui*, et non *qu'il*, dans l'autographe. *Sauce* y est au singulier.

bonne, il n'y entend rien du tout[29], Larmechin[30] encore moins, le cuisinier encore moins : il ne faut pas s'étonner si un cuisinier qui étoit assez bon, s'est entièrement gâté; et moi, que vous méprisez tant, je suis l'aigle, et on ne juge de rien sans avoir regardé la mine que je fais. L'ambition de vous conter que je règne sur des ignorants m'a obligée de vous faire ce sot et long discours[31]; demandez à Beaulieu. 1685

Suscription : Pour ma très-aimable bonne.

---

955. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 28e février.

Vous revoilà donc à Versailles, et votre mascarade sur pied : la mort du roi d'Angleterre n'a pu tenir contre la jeunesse avide des plaisirs du carnaval. On ne parle que de votre beauté : comme vous n'êtes pas encore à l'entre deux âges, jouissez de ce joli visage qui vous faisoit tant d'honneur, même quand vous étiez malade; il ira bien loin dans votre santé; c'est une agréable chose que la régularité des traits, les proportions, en un mot, la beauté. J'espère que vous me direz bien des nouvelles de mon enfant[1] : j'ai été toute dérangée; j'avois été deux jours à Versailles, attentive à le voir danser, me

29. « Ma chère enfant, je veux vous dire ceci. Vous croyez mon fils habile, vous croyez qu'il se connoît en sauces et qu'il sait se faire servir; il n'y entend rien du tout. » (*Édition de* 1754.)
30. Valet de chambre de M. de Sévigné. (*Note de Perrin.*)
31. « Ce sot petit discours. » (*Édition de* 1754.) — Perrin a supprimé les derniers mots : « demandez à Beaulieu. »
LETTRE 955. — 1. Le marquis de Grignan.

1685 tenant droite[2]; il faut recommencer. Je crus être dimanche au souper de l'hôtel de Chaulnes, et ce fut un dîner lundi : enfin vous abusez de ma crédulité. Bon Dieu! la plaisante histoire, et plaisamment contée, que celle de Bouquet! quelle confusion à l'ancienne maison des Bouquets! la *bouquetière Glycera* n'en est-elle point offensée? Je vous avoue que je n'eusse jamais imaginé une telle aventure. Cette personne si fière, ce pauvre innocent, *qui ne savoit pas l'eau troubler*[3]! Ce qui me ravit, c'est la récidive : mais ces grands frères sont bien importuns avec leurs grandes épées; dites-moi comment ils ont pu surprendre une promesse. Soyez sûre, ma fille, que je n'ouvrirai pas la bouche de tout cela : outre que vous m'en priez, et que c'est assez, c'est que j'en ferois scrupule.

L'histoire de cet abbé roué est affreuse; il étoit de fort bonne maison, demandez à Corbinelli. C'eût été une belle lumière de l'Église! Il est vrai que quand on a lu la destinée de ce pauvre misérable, il faut prendre du sel de soufre, dont je me trouve fort bien : huit jours sous terre, la tête en bas, ah! j'étouffe; mais peut-on être huit jours sans manger? Il y a d'étranges étoiles : voyez que cet abbé a bien profité du vol de cette lettre de change : voilà de quoi nous sommes capables quand Dieu nous abandonne.

Le *bien Bon* est tout à fait revenu de ses éblouissements : il ne voyoit goutte, il ne pouvoit se soutenir, j'étois tout effrayée. Je vous écrivis une lettre, que j'ai mise dans mon cabinet, et que je vous enverrai peut-être; ce sont des pensées que je vous jette, et dont vous ferez el usage que vous trouverez à propos. J'en ferois

2. Voyez la lettre précédente, p. 363 et 364.
3. C'est sans doute une allusion à la fable *du Loup et de l'Agneau*.

un fort bon de la poudre de Josson, si la cicatrice de ma plaie avoit besoin de ce secours ; mais je suis guérie, *grâce à Dieu, et à la vôtre*[4], comme on dit ici : je me promène avec plaisir, et je récompense le temps perdu. Vous avez raison de louer l'abbé de Polignac comme vous faites ; il est vraiment très-aimable, et c'est une tête bien organisée que la sienne ; mais vous parlez bien légèrement de son frère : il me semble qu'il glisse des mains. Je plains fort M. et Mme de Guitaut : une transaction disputée me fait transir ; il n'y a donc rien de sûr. Vous soutiendrez la vôtre contre Aiguebonne, il est en malheur. 1685

956. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN ET AU MARQUIS DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi des cendres, 7e mars.

Me voilà, ma chère Comtesse, tout aussi avancée que vous et que mon marquis. Je fis mon lundi gras avec la princesse : un petit dîner aussi bon, aussi délicat, aussi propre qu'il est possible ; elle me parla de mascarade, je lui lus celle de vos petits Indiens, que vous contez fort joliment. Hier, je donnai à dîner à un pauvre *ami de la vérité*, fort bon homme, fort saint homme, fort anachorète, qui étoit supérieur du séminaire de feu Monsieur d'Aleth[1], qui a puisé dix ans à cette source, qui a fermé les yeux et baisé les pieds au saint prélat, et puis s'est retiré dans sa famille. Il n'a parlé qu'à moi depuis deux ans qu'il est en ce pays : nous connoissons les

4. Plus haut (p. 73) : *grâce à Dieu et la vôtre.*
Lettre 956. — 1. Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth, mort le 8 décembre 1677. (*Note de Perrin.*)

1685 mêmes gens, nous avons les mêmes amis, nous pensons les mêmes choses : c'est un saint; mais je ne suis pas sainte, voilà le malheur; j'ai été fort aise de passer ainsi le mardi gras.

Mon fils est encore à Rennes, et je suis ravie qu'il y soit, parce qu'il est ravi d'y être. Il ne vous diroit point plus vrai que moi sur ma jambe : je vous ai dit la pure et sincère vérité; quand ma petite dernière plaie[2] a été fermée, il s'est jeté aux environs un feu léger, et des sérosités se sont répandues en six ou sept petites cloches, qui se sont percées et séchées en même temps, à la faveur de votre eau d'arquebusade, dont je me suis souvenue, et qui en deux jours m'a remise en état de marcher : la toile Gauthier n'y étoit pas bonne; elle avoit fait ce qu'il falloit, et votre eau a fait le reste. On dit que cela est assez ordinaire aux longues plaies : il se jette des sérosités entre cuir et chair, et comme elles ne s'en vont plus par la plaie, elles prennent cette voie, et cela passe comme une flamme, surtout quand on a une eau de sa chère fille qui se trouve à point nommé pour tout guérir :

C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux[3].

Après quatre mois de liaison et d'habitude, il falloit quelque séparation éclatante, c'est ce qui consomme la guérison : cela est ainsi, ma très-chère, et je m'en vais reprendre le train de mes promenades, interrompues seulement pendant quatre jours. Je suis assurée que vous voyez bien que je ne vous trompe pas; je me suis fort bien portée de ma médecine, elle a bien raccourci mes sérosités. Trouvez-vous, ma fille, que je vous parle de

2. La petite édition de 1754 porte : « quand ma petite et dernière plaie. »

3. Vers du *Thésée* de Quinault, qui se trouve déjà au tome IV, p. 388.

moi en passant ? mon silence vous donnera-t-il du soupçon ? Je veux vous croire aussi sur votre santé ; je vous en souhaite une parfaite, et pour vous et pour moi : c'est une étrange chose dans mon cœur que le souvenir de vos maux passés, et la crainte de leur retour ; Dieu vous en préserve, et moi aussi ! Coulanges m'a mandé fort joliment votre dîner de l'hôtel de Chaulnes : c'est un style si particulier pour faire valoir les choses les plus ordinaires, que personne ne sauroit lui disputer cet agrément. Vous vous êtes mise en politique : vos derniers convives étoient justement ce qui s'appeloit autrefois *des importants ;* vous me manderez[4] comme se sera passé ce *gaudeamus* de conversation. 1685

Notre petit homme[5] a été admiré de tout le monde ; Mme de la Fayette et son fils m'en écrivent des merveilles. Voici, ma chère enfant, un grand hiver pour lui : sa vie est pressée d'une manière que si vous aviez donné à l'enfance ce qu'on y donnoit autrefois, vous n'y auriez pas trouvé votre compte ; vous avez pris vos mesures selon sa destinée ; il faut qu'il joue un grand rôle à quatorze ans[6], il faut donc qu'on commence à le voir deux ans auparavant ; on va parler de lui, il faut faire voir sa petite personne : il vous a cette obligation, et votre séjour à Paris est un arrangement de la Providence pour faire réussir ses desseins ; sans vous, il eût été renfermé dans sa chambre ; et vous aurez contribué, et par votre présence[7]

4. L'édition de 1754, la seule où se trouve cette lettre, donne, par une erreur évidente : « vous me demanderez. »

5. Le marquis de Grignan. Voyez les lettres du 25 et du 28 février précédents, p. 363, 364 et 369.

6. Le petit marquis était alors dans sa quatorzième année, puisqu'il était né au mois de novembre 1671.

7. Dans la petite édition de 1754 : « et vous aurez contribué par votre présence, etc. »

1685 à la cour, et par la manière dont vous avez élevé votre fils, à son établissement et à sa fortune : il y a longtemps que je pense tout cela, mais principalement cet hiver, où il a paru fort agréablement; il s'est montré au Roi, il a été bien regardé, sa figure plaît, et sa physionomie n'a rien de commun : il faut croire que si les paroles avoient suivi les pensées, vous en auriez entendu de fort agréables. Vous concevez sans peine la part intime que je prends à tout cela.

Ce que vous avez dit de l'abbé Charrier est fort vrai : il n'a pas les grâces de son père; mais il a un esprit droit et juste, un bon sens et un bon cœur que je ne lui conseillerois pas de changer contre personne de Lyon[8], ni de Paris. Vous allez avoir bien des Grignans; M. de la Garde logera-t-il avec eux? il me mande qu'il vient : je ferois bien mon profit, comme vous, de cette bonne compagnie, mais je ne suis encore qu'à la moitié de ma carrière[9] : ce seroit une avance assez honnête que six mois, si nos arrangements se rencontroient juste : nous verrons ce que Dieu voudra faire de nous tous.

Il me semble que la mort du roi d'Angleterre devient plus philosophe et angloise que chrétienne et catholique. *Adieu, roi*, me fait quasi un nœud à la gorge : je trouve bien des pensées dans ce mot et une fermeté peu commune : il n'étoit point vieux; c'est quitter bien des choses dans le milieu de sa vie et de son règne, toujours agité, toujours débauché, et de *Caron pas un mot*[10].

8. L'abbé Charrier étoit de Lyon. (*Note de Perrin.*)

9. Mme de Sévigné avoit résolu de passer un an aux Rochers pour l'arrangement de ses affaires; elle y étoit arrivée le 21 du mois de septembre précédent. (*Note du même.*)

10. Voyez tome IV, p. 147, note 10. — On est tenté de croire que les relations qui annoncèrent que Charles II était rentré dans la religion catholique, au moment de sa mort, sont controuvées, lorsqu'on

Adieu, ma chère Comtesse : mille amitiés à ce cher Comte, et à ce maladroit vinaigrier, qui rouloit si mal sa brouette. Le récit des mascarades m'a divertie; mais je n'y vois point M. le duc de Bourbon, qui danse si bien. Je savois bien que le vieux Choiseul avoit une côte rompue; mais deux, c'est trop. 1685

Mon marquis, je veux vous baiser et me réjouir avec vous de vos prospérités. Un joli petit Indien, qui danse juste, qui lève la tête, qui est hardi : cette idée a fort plu à mon imagination.

---

957. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 11e avril.

N'ÊTES-VOUS pas trop bonne, ma chère Comtesse, de me dire seulement un mot de Versailles? Je vous admire dans ce tourbillon; vous me faites pâmer de rire : je vous vois avec le morceau au bec, allant au sermon; et puis, toute touchée du sermon, vous passez à la comédie : cela est excellent, ma belle, mais revenez vous reposer; quand on a un côté qui se fait sentir, c'est en abuser et le mettre en furie, que de faire trop de choses en un jour. Je vous demande votre conservation, comme vous

lit dans le *Journal* de Dangeau (19 février 1685), que Barrillon (notre ambassadeur) n'avait fait aucune mention de cette circonstance dans ses dépêches, et que lorsqu'on eut raconté au Roi que le courrier disait que Charles II était mort catholique, Louis XIV répondit que tout ce qu'il en savait était *que les évêques d'Angleterre ayant pressé leur roi de faire la cène, il les avoit refusés; et qu'ils n'avoient osé faire une plus forte instance de peur qu'il ne se déclarât davantage.* (*Note de l'édition de* 1818.)

1685 me demandez la mienne : il vous est si aisé de juger de mes sentiments par les vôtres, que vous êtes coupable quand vous hasardez de me donner des chagrins infinis. Vous ne devez plus être inquiète de moi; c'est le temps qui m'empêche présentement d'exercer ma nouvelle jambe : je la traite encore comme une compagnie, je ne la mets pas à tous les jours; c'est une étrangère que je veux qui se raccoutume insensiblement avec moi : je ne lui propose rien d'extraordinaire, ni d'extravagant; quand elle a fait un grand tour, je ne lui demande point, comme je ferois à l'autre, si elle veut recommencer : j'ai enfin des égards pour cette nouvelle revenue.

J'ai fait vos compliments aux pères *Esculapes*[1]; je vous en avertis, ils en reçoivent de toute l'Europe : vous n'êtes point dans cette affaire, c'est pourquoi vous ne comprendrez pas la force de mes paroles. Ces bons pères, qui étoient comme des gens prêts à partir avec tache et ignominie, sont transportés d'être rétablis dans leur bonne réputation par le jugement de Salomon; car l'arrêt du Roi paroît tel. Le duc de Chaulnes en est cru le premier ministre, et c'est une grande circonstance pour eux. Toute la province a dans les mains le factum des pères, et dans l'esprit la persuasion de leur innocence, avec la joie de leur triomphe, et de tout ce qui le suit et qui le précède. Enfin, Monsieur le duc, je me réjouis avec vous de la gloire qui vous en revient, parce que je vous aime et vous honore; ma fille vous répondra de cette vérité.

Que voulez-vous dire, ma chère enfant, avec vos songes ? de quoi vous mêlez-vous de prendre ma pauvre personne pour l'objet de votre imagination agitée de bile noire ? Vous me voyez dans un état affreux, et cela

Lettre 957. — 1. Les capucins du Louvre. Voyez la lettre du 27 septembre 1684, p. 290, note 6.

vous trouble, et vous fait sentir un mal que je n'ai pas : ah ! ma belle, vous seriez bien rassurée si vous me voyiez présentement ; demandez à la princesse. Ne voulez-vous point la remercier de la thériaque céleste qu'elle vous fait venir ? je l'aurois fait, sans que souvent elle m'a demandé à voir l'endroit de vos lettres où il est question d'elle, et je n'aimerois pas à être confondue. 1685

Je viens d'écrire au petit Coulanges : ma fantaisie étoit de le prêcher sur sa mauvaise petite conscience, dont il ne fait tous les ans que diminuer la quantité, craignant toujours la plénitude, sans jamais ôter de la qualité ; car je suis assurée qu'au bout de la semaine[2] à Bâville, son unique péché, qui est *gaudeamus*, sera tout aussi bien établi chez lui qu'auparavant : tout le monde est quasi de même ; la différence, c'est que son habitude étant moins honteuse et moins mauvaise que celle de bien des gens, on prend plus aisément la liberté de le gronder. Je le prie de dire à M. de Lamoignon que j'accepte bien volontiers le rendez-vous de Bâville pour le mois de septembre avec vous.

Je voudrois que les abbés que vous avez nommés, le fussent déjà par Sa Majesté : leur temps viendra. Je trouve cette mode bien noble et bien agréable pour les gens de qualité, de ne plus vendre les charges d'aumônier[3] : oh ! que cela fera un beau séminaire ! Je vous conjure d'envoyer prier l'abbé Bigorre[4] de faire souvenir

2. La semaine sainte. Pâques en 1685 était le 22 avril.

3. « Le Roi donna la charge d'aumônier à M. l'abbé de Beuvron.... Sa Majesté ne veut plus que ces charges-là se vendent ; elle l'a même dit à l'abbé de Beuvron en la lui donnant. » (*Journal* de Dangeau, 23 mars 1685.)

4. Dangeau (tome VI, p. 220) nous apprend qu'il mourut au mois de novembre 1697, et qu'une de ses deux abbayes était celle de la Luzerne, au diocèse d'Avranches.

1685 M. le cardinal de Bouillon[5] de la petite aumône qui m'est remise tous les ans sur les aumônes du Roi; c'est peu, mais c'est la vie d'une pauvre personne : je vous dirai où il faudra que cet argent soit envoyé.

---

958. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME ET A MONSIEUR DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 15e avril.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Voici la suite de mes sincérités. Vous avez, ma chère enfant, un esprit prophétique qui voit tout, et vous me faites frémir quand vous faites des songes affreux de moi. Vous dites que ma guérison n'est pas véritable, malgré cette journée si triomphante de Vitré, et tout le bon état où je vous ai dit que j'étois; car je ne vous ai jamais menti : tout cela ne vous persuade point, et je commence, en vérité, à croire que vous avez raison. Il y a quatre jours qu'il prit une fantaisie à ma jambe de s'enfler et de jeter des feux et des sérosités selon qu'il lui plaisoit : je fus surprise, et tout ce qui étoit ici, de cette trahison; je me mis en repos, je la laissai faire; il semble que ce soit une crise que la nature ait souhaitée : la jambe a bien coulé, les feux sont amortis, je trouve qu'elle se désenfle, et je suis persuadée que c'est une guérison; en effet, rien n'étoit capable de guérir ces duretés et ces roideurs de gras de jambe qu'une telle évacuation. J'en ai donc été fort contente, ainsi que de ma médecine. Cependant nous envoyâmes prier les capucins qui sont à

5. Grand aumônier de France.

Rennes de nous venir voir ici : mon fils les souhaite pour sa femme, qui va reprendre de leurs remèdes; et moi, pour faire quelques lavages que je sais qu'ils ordonnent, et qui sont admirables pour guérir en un moment. Ils nous ont mandé que dans l'état de leurs affaires, avec des ennemis et des envieux de tous côtés, il leur étoit absolument impossible de quitter leur couvent; qu'ils me conjuroient instamment d'aller à Rennes; que dès qu'ils auroient vu ma jambe, ils me guériroient; qu'ils osoient bien m'en assurer : mais que pour appliquer les herbes et les cataplasmes à propos, il falloit voir ma jambe. Et enfin, ils m'en pressent de si bon cœur, et Mme de Marbeuf me donne une chambre si commode, que je m'y en vais demain. Il me semble que vous le voulez, que vous me le conseillez, que vous serez bien aise que je change d'air, et qu'étant traitée par des mains savantes, je puisse m'assurer d'une véritable guérison. Je m'en vais seule avec Marie et deux laquais, un petit carrosse et six chevaux. Je laisse ici mon pauvre *bien Bon*, avec mon fils et sa femme : je reviendrai tout le plus tôt que je pourrai; car ce n'est pas sans beaucoup de regret que je quitte le repos de cette solitude et le vert naissant qui me rajeunissoit; mais je songe aussi que d'être toujours trompée sur cette guérison, c'est une trop ridicule chose; et qu'enfin il faut suivre vos conseils : il faut savoir s'il y a encore des loups dans les bergeries, et les en faire sortir. Il y a toute sorte d'apparence qu'il n'y en a plus, et que la nature très-sage les a chassés par les dernières irruptions; mais j'en serai encore plus sûre quand les capucins me l'auront dit. Cette petite plaie est fermée et point fermée; il faut une main maîtresse pour me tirer de cette longue misère, où je n'ai été soutenue que de l'espérance, qui m'a fait croire vingt fois ma guérison : voilà, ma très-chère, à quoi je me résous, parce que je

1685 vois que vous le voulez absolument. Je vous entends d'ici m'approuver, et me dire que vous êtes lasse de me voir trompée, et toujours la dupe des apparences d'une guérison qui se moque de moi. Mme de Marbeuf est si transportée de m'avoir, elle me marque tant d'empressement et tant d'amitié, que j'en suis tout embarrassée; quand on ne peut être sur le même ton, on ne sait que répondre.

Nous vous aimons d'une telle sorte, mon cher Comte, que nous ne pensons pas qu'Adonis fût plus beau : du moins il n'étoit pas de si bonne mine que vous, et c'est là le *tu autem* des messieurs. Allez, allez à Livry, après avoir bien prié Dieu dans votre aimable et sainte retraite : votre chère femme vous dira dans quel lieu ma destinée me fait passer ces jours saints; j'étois trop charmée de les passer dans cette solitude; Dieu ne l'a pas voulu. Votre petit beau-frère s'y plonge de tout son cœur, et prétend bien n'être pas triste et malheureux dans l'autre monde; il est fort occupé de ces pensées : Dieu les lui conserve! il viendra un temps où tout le reste nous paroîtra pour le moins bien inutile. Nous vous faisons nos compliments à tous sur la mort de ce pauvre chevalier de Buous[1], nous l'aimions extrêmement; il n'y avoit qu'à le connoître pour l'aimer; je ne vois plus mourir que des gens plus jeunes que moi : cela fait tirer des conséquences.

Je reviens à vous, ma fille. Rien n'est égal à la beauté de cette galerie de Versailles : cette sorte de royale

Lettre 958. — 1. Il étoit de la maison de Pontevez, et cousin germain de M. de Grignan. (*Note de Perrin.*) — Voyez tome II, p. 367, note 11.

beauté est unique dans le monde; je la vois d'ici, en prenant une partie pour le tout. N'avez-vous point dans tous ces beaux lieux rencontré les yeux de cette digne favorite[2]? Quoi? dans un si grand espace, pas un pas pour aller à elle, ni elle pour venir à vous! Je ne vous dis point tous les bons succès que je vous souhaite, à vous, ma chère enfant, et à toute la république des Grignans, qui sera bientôt rassemblée. On me mande que les mariages doubles de M. le duc de Bourbon et de M. du Maine[3] seront pour le mois de juillet, et que plusieurs dames se tourmentent pour les places de dames d'honneur. J'ai mandé à Mme de la Fayette que je donne ma voix à Mme de Moreuil[4] pour la duchesse de Bourbon. Je vous demande des souvenirs à l'hôtel de Pompone; je ne veux pas être oubliée dans cette maison. Je n'écrirai point aujourd'hui au petit Coulanges; il est à Bâville. 1685

Ma jambe est si considérablement désenflée depuis hier, que si j'y pouvois prendre confiance, et que je ne fusse pas offensée de ses trahisons, je n'irois point du tout à Rennes; mais mon fils m'y envoie et tout le monde, et j'y vais; je compte revenir ici le lundi ou le mardi de Pâques; ce seroit même plus tôt, si les jours saints ne faisoient demeurer où l'on est. C'est à présent qu'il faut tout espérer; mais je ne saurois me consoler de vous avoir tant trompée; c'étoit de bonne foi, et j'étois trompée moi-même la première, avec tout ce qui étoit autour de moi.

2. Mme de Maintenon.

3. Le mariage de M. le duc de Bourbon avec Mademoiselle de Nantes se fit le 24 juillet 1685; mais celui de M. le duc du Maine avec Mademoiselle de Bourbon ne se fit que le 19 mars 1692. (*Note de Perrin.*)

4. Voyez la lettre du 8 juillet suivant, p. 418 et 419.

En un mot, ma belle petite sœur, nous sommes si fatigués, si importunés de la longueur du mal de ma mère, et de toutes les trahisons que sa jambe nous a faites, que moi-même je l'envoie à Rennes, où les capucins du Louvre ne la perdront pas de vue. Sa jambe se désenfle et se guérit à vue d'œil; mais nous avons été si souvent attrapés, et cette guérison si souhaitée a si souvent fait comme le papillon de Polichinelle, qu'enfin, pour terminer vos inquiétudes et les nôtres, et pour éviter tous les scrupules qu'on pourroit avoir, nous l'envoyons à la source de toute habileté. Vous savez que le parfait ménage demeure ici avec le *bien Bon*.

---

*959. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ AU R. P. DOM IGNACE[1].

Ce vendredi saint au soir[2].

Je n'ai jamais prétendu, mon Révérend Père, faire cesser la fondation de notre maison dans votre église de Vitré; mais comme je suis encore fort nouveau dans mes affaires, je croyois qu'il fût à mon choix de payer les cent francs que je dois, ou en un seul terme ou en deux, pourvu qu'ils fussent payés régulièrement. Je vous supplie, mon Révérend Père, d'excuser mon ignorance, qui est cause que votre demi-année[3] n'a pas été payée au temps de l'échéance : elle le sera incessamment.

Lettre 959 (revue sur l'autographe). — 1. Il y avait à Vitré un couvent de bénédictins, fondé au onzième siècle; on y a établi la mairie, le tribunal et la sous-préfecture.

2. En 1685, le vendredi saint était le 20 avril.

3. Dans l'autographe : « demie année. »

On m'a assuré, mon Révérend Père, que dans les services que vous faites pour ceux de notre maison, on ne m'y donnoit pas les prières nominales, ce qui m'est dû incontestablement par la fondation : je vous supplie de le représenter à vos Pères, et de me recommander à leurs saintes prières dans le temps où nous sommes, afin que Dieu me fasse la grâce d'être en bon état quand j'irai prendre ma place dans votre chœur[4]. 1685

Je vous supplie d'assurer le Révérend Père prieur et le P. de Rosnivinen de mes très-humbles respects. Je suis, mon Révérend Père, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SÉVIGNÉ.

Suscription : Au Révérend Père dom Ignace.

---

960. — D'EMMANUEL DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN.

A Bâville, le 26e avril.

J'ÉTOIS fort en peine de vous, Madame, et de Monsieur votre mari ; je l'étois fort aussi de Madame votre mère, dont je ne vois plus les *sacrés caractères ;* enfin, mon attachement pour tout ce qui vous regarde commençoit à troubler le doux repos que j'ai ici, quand votre messager m'a rendu votre lettre. J'ai été fort aise d'apprendre de vos nouvelles, mais fâché en même temps que cette maudite fièvre soit venue ainsi mal à propos rompre tous nos desseins. Ceux de M. de Lamoignon sont de passer ici encore toute la semaine prochaine, pour ne s'en retourner à Paris que le dimanche 6e de mai ; pour moi, je

4. L'autographe porte *cœur*.

1685 vivrai au jour le jour, c'est-à-dire que si je trouve quelqu'un qui veuille me ramener à Paris, je n'en perdrai point l'occasion, parce que je serai bien aise d'aller faire un tour à Versailles, et qu'il est bon même que je sache des nouvelles de M. de Seignelay, touchant le voyage de Languedoc[1] ; mais aussi, comme ce quelqu'un peut ne se point trouver, et que M. de Lamoignon proteste qu'il aimeroit mieux mourir que de me prêter une voiture, je pourrai très-bien ne m'en aller à Paris qu'avec lui. J'écrivis hier à Versailles, pour qu'on me mandât quelques nouvelles de ce pays-là ; et selon qu'elles seroient, il faudroit bien pourtant que je m'en retournasse à Paris, quand ce devroit être par la carriole de Dourdan, qui passe souvent au bout de l'avenue de Bâville. C'est là, Madame, tout ce que je vous puis dire de mon séjour en ce pays-ci : envoyez quelquefois un mot de vos nouvelles à l'hôtel d'Angoulême[2], et j'aurai soin de vous avertir aussi par quelque petit mot du parti que je prendrai. Je suis fort aise que M. de Chaulnes vende Magny[3] ; il y

Lettre 960. — 1. Seignelay avait dans son département les affaires du haut et bas Languedoc, dont Bâville, le frère de Lamoignon, fut fait intendant au mois d'août 1685 : voyez la *Gazette*, p. 488.

2. C'est-à-dire chez Lamoignon. L'hôtel d'Angoulême, situé rue Pavée, au Marais, « avait été bâti, dit M. Théophile Lavallée (*Histoire de Paris*, tome II, p. 83), par Diane, fille naturelle de Henri II, qui le légua à son neveu le duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX.... Cet hôtel fut acheté par le président de Lamoignon en 1684.... Dans cette maison, encore parfaitement conservée et où l'on a inscrit en lettres d'or le nom de Lamoignon, est né le vertueux Malesherbes. » — Voyez plus haut, p. 342, et la note 2.

3. Sans doute Magni-les-Hameaux, canton de Chevreuse, arrondissement de Rambouillet. — Cette terre fut d'abord vendue sept cent trente mille livres au duc du Maine; mais le marché fut rompu, parce que les lods et ventes s'élevaient à près de deux cent mille livres. Le duc de Chaulnes aliéna encore quelques autres terres pour acquitter ses dettes; il ne conserva que la terre de Pecquigny, affermée trente-deux mille livres, le duché de Chaulnes, dont le revenu était

a longtemps que j'approuve qu'il s'en défasse. Voilà donc Mme de Sévigné à Rennes entre les mains des capucins; je prie Dieu qu'ils la guérissent; mais il me paroît bien cruel qu'elle se fasse une nécessité de demeurer en Bretagne, parce que l'abbé, par tous ses calculs, trouve que le bien des affaires de sa nièce veut qu'elle y soit jusques au mois de septembre. Je vous assure que je suis dans une véritable inquiétude de son mal; vous m'obligerez fort de lui mander la part que j'y prends. La campagne est charmante; le rossignol et le vert naissant sont dans tout leur triomphe; il ne nous manque que des feuilles assez larges pour nous garantir des rayons du soleil; car le chaud est cruel: M. de Lamoignon ne s'en soucie point, il court les champs tout le jour, pendant que nous jouons à l'hombre, Mme de Lamoignon[4] et moi, avec quelque charitable personne, qui veut bien demeurer avec nous; et tous les soirs à son retour, *gaudeamus*. 1685

Adieu, ma divine Comtesse : Mme de Lamoignon vous fait mille compliments; je ferai part ce soir de votre lettre à M. de Lamoignon.

de vingt-cinq mille livres, et son hôtel de la place Royale, qui était, avant la Révolution, celui de M. de Villedeuil, ministre de Louis XVI. La duchesse de Chaulnes avait eu en dot sept cent mille livres. Voyez le *Journal* de Dangeau, 29 avril et 25 mai 1685.

4. Marie-Jeanne-Voisin, mariée en janvier 1674, morte le 1er septembre 1727, à soixante et treize ans; elle était fille de Daniel Voisin (voyez plus bas, p. 469, note 4) et de Marie Talon.

1685

961. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

A Rennes, dimanche 29e avril.

Nous serons si sots, que nous prendrons la Rochelle[1] : je serai assez malheureuse, ma chère enfant, pour me laisser guérir par les capucins. J'ai aimé, j'ai admiré tous vos sentiments ; je disois tout comme vous : si ma jambe est guérie après tant de maux et de chagrins, Dieu soit loué ! si elle ne l'est pas, et qu'elle me force d'aller chercher du secours à Paris, et d'y voir ma chère et mon aimable fille, Dieu soit béni ! Je regardois ainsi avec tranquillité ce qu'ordonneroit la Providence, et mon cœur choisissoit la continuation d'un mal qui me redonnoit à vous trois mois plus tôt ; car vous jugez bien que pour ne pas suivre cette pente, il faut que la raison fasse de grands efforts. Je me fusse servie des généreuses offres de Mme de Marbeuf, qui sont aussi sincères qu'elles sont solides, et je m'en servirois encore sans balancer, si ma jambe, comme par malice, ne se guérissoit à vue d'œil : vous savez ce que c'est aussi que de se charger de rendre ce qu'on prend si agréablement. Ainsi je vais aux Rochers observer la contenance de cette jambe, qui est présentement sans aucune plaie ni enflure ; elle est tout amollie, et pour la figure elle est entièrement comme sa compagne, qui depuis près de six mois étoit *sans pareille*. La couleur n'est pas agréable, la lessive ne la blanchit pas, ni l'eau d'arquebusade ; il y a encore quelques marques de *fructus belli*[2], qui dureront longtemps, mais ce n'est que les places des feux qui sont

Lettre 961. — 1. Voyez tome IV, p. 293, note 8, et ci-dessus, p. 228.

2. « Fruit de la guerre. »

passés. Je ne sais si c'est la sympathie des petites herbes qui me guérit à mesure qu'elles pourrissent en terre; j'avois envie d'en rire, mais les capucins en font tous les jours des expériences : je voudrois bien savoir ce qu'en dit Alliot. Je ne sais donc si c'est la cérémonie de ces petits enterrements deux fois le jour, ou si c'est la lessive ou le baume; mais il est toujours vrai que je n'ai point été comme je suis, et que si cette guérison n'est pas véritable, je n'en irai chercher qu'auprès de vous. Voilà, ma chère bonne, des vérités dont je vous conjure de ne pas douter; mais vous me dites quelque chose en passant, comme si vous ne disiez rien, qui m'a fait une terrible impression : c'est que si je reviens pour cette jambe, vous ne courrez pas le risque de vous en aller de votre côté, pendant que je serai ici. Ma fille, que me dites-vous ? ne me trompez point là-dessus, ce seroit pour moi une douleur insupportable : vous m'assurez que je vous trouverai au commencement de septembre, et que vous serez encore dans toutes vos affaires; pour moi, je presse et dispose les miennes sans y perdre un moment : j'ai une terre à raffermer, j'ai mille choses trop longues à dire; mais dans une telle extrémité, je ferois bien, pour vous voir et pour vous embrasser, ce que je voulois faire pour ma jambe; ainsi gouvernez-moi avec votre sagesse d'un côté, et votre amitié de l'autre. Vous savez mes affaires, vous savez combien je vous aime, vous savez aussi vos engagements, gouvernez-moi; et à moins qu'il ne soit arrivé quelque changement dans vos affaires, songez à la quantité que vous en avez à finir, et qu'il n'y a plus que trois mois jusqu'à celui que nous souhaitons; car je compte que nous sommes au mois de mai : je me fie enfin et me confie en vous de ma destinée. Il est vrai que vous devez bien me compter pour un de vos malades, puisque l'éloignement ne vous empêche

1685 pas d'être occupée de moi et de me donner des soins. Mais je suis fort en peine du chevalier; vous me représentez son mal d'une étrange manière; il est bien malheureux que les pilules, si salutaires à tout le monde, lui soient si mauvaises; c'est cela qu'on doit appeler des maux et des douleurs, quand on n'a point de situation et qu'on étouffe: j'en suis vraiment affligée. La fièvre de M. de Grignan me paroît moins considérable; ne le faites point tant saigner, les médecins sont cruels. Mais vous, mon enfant, je ne puis croire que parmi tout cela vous soyez en bonne santé; le printemps vous fait toujours quelque émotion: dites-moi dans quel état vous êtes; parlez-moi aussi sincèrement que je vous parle, et surtout ôtez-moi du nombre de vos inquiétudes. Celles de la duchesse du Lude[3] sont trop bien fondées; vous me représentez son mari dans un étrange anéantissement: nos capucins seroient bien loin de donner de la bouillie dans cet état, ils donneroient de bons cordiaux qui vont retirer une âme des portes de la mort. J'ai vu depuis peu la procureuse générale, autrement *la petite personne*[4] que nous connoissons tant; elle est toujours fort aimable; nous fûmes fort aises de nous voir: je voudrois que vous l'eussiez entendue conter, mais plutôt son mari, car elle étoit morte, dans quelle extrémité la laissa le grand médecin de ce pays, et de quelle manière habile et miraculeuse les capucins la retirèrent de cette agonie; c'est un récit digne d'attention. Vous me direz: « C'est qu'elle ne devoit pas mourir. » Je le crois plus que personne, mais je ne puis m'empêcher d'admirer et d'honorer les causes secondes dont Dieu se sert pour redonner la vie à une

3. Voyez tome II, p. 143, fin de la note 2.

4. La Bédoyère, le mari de *la petite personne*, était procureur général au parlement de Bretagne. Voyez ci-dessus, p. 305. — Dans l'édition de 1754: « la P. générale. »

créature si près du tombeau. On peut appliquer à ces sortes de talents ce que le P. le Bossu dit si agréablement[5] du respect que les hommes devoient avoir dans les premiers temps pour ceux qui étoient visiblement protégés des dieux. 1685

Ma fille, je m'égare, et je veux revenir à Mme de Marbeuf, qui a lu avec un plaisir et une reconnoissance[6] extrême ce que vous me dites d'elle : c'est la personne du monde la plus sensible à votre estime ; elle me fait passer ici de fort agréables jours : bonne compagnie, de la musique. Je fus avant-hier au cours avec un air penché, parce que je ne veux point faire de visites. J'en reçus une jeudi de la princesse de Bade, qui me conta tout ce que je savois déjà de sa colère, qui est comme celle d'Achille, et de son exil[7]. Je fus le soir chez elle, et comme je voyois qu'elle ne s'ennuyoit point, je l'écoutai trois heures : j'avois un siége sous le pied, car sans cette attention je craindrois de ne plus reconnoître la jambe malade, et de m'y tromper comme Arlequin. Voilà mes nouvelles ; mandez-moi des vôtres, c'est ma vie. Je pars mardi, au grand déplaisir de notre bonne Marbeuf ; le *bien Bon* languit de mon absence. J'embrasse délicatement vos pauvres malades ; mais vous, ma très-aimable, avec moins de façon, et une tendresse qu'il n'est pas aisé d'exprimer. J'écrirai des Rochers à mon petit Coulanges. Voilà les capucins qui vous disent mille choses, et vous assurent de ma bonne guérison : ils sont

5. Dans son *Traité du poëme épique*. (*Note de Perrin.*) — Il serait possible que Mme de Sévigné voulût faire allusion au dernier chapitre du livre V, intitulé : « Si la présence des Dieux déshonore les héros. »

6. Les mots *et une reconnoissance* manquent dans la petite édition de 1754.

7. Voyez la lettre du 26 novembre 1684, p. 322 et 323.

1685 persuadés que de la poudre d'yeux d'écrevisse, dans la première cuillerée du lait du grand maître, feroit des merveilles; son état est digne de compassion.

962. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN
A MADAME DE GRIGNAN.

A Chaseu, ce 4e juin 1685.

VOILA l'histoire de la maison de Madame votre mère, que je lui ai promise, Madame. J'aurois attendu son retour de Bretagne pour la lui envoyer, si je n'avois été pressé par ma reconnoissance sur toutes les marques extraordinaires d'amitié que ma fille de Coligny a reçues de vous depuis quatre mois; mais j'ai cru qu'en vous en rendant mille grâces; je vous ferois plaisir de vous donner connoissance du mérite de vos grands-pères maternels[1]. Il faut dire la vérité, Madame, il y a eu d'honnêtes gens parmi eux, et la fortune a mis dans les grands honneurs beaucoup de gens en France qui ne les valoient pas. Quand je dis honnêtes gens, je n'entends pas exclure votre sexe, Madame; le mérite de Madame votre mère est aussi extraordinaire que celui des Amé[2], des Claude[3], des Christophle[4] et des Celse, et je n'en de-

LETTRE 962. — 1. Le manuscrit que nous suivons d'ordinaire reprend ici au milieu du mot *maternels*, après la syllabe *ma*. On a vu plus haut, p. 252, note 2, que six feuillets ont été arrachés de ce manuscrit.

2. Amé de Rabutin, marié, le 9 septembre 1421, à Claude de Travès. Olivier de la Marche donne dans ses *Mémoires* le récit de plusieurs de ses hauts faits.

3. Claude de Rabutin, fils aîné de Hugues de Rabutin et de Jeanne de Montagu, bâtarde légitimée de la maison de Bourgogne.

4. Christophe de Rabutin, seigneur de Sully et de Bourbilly, fils de Claude de Rabutin. On trouve plusieurs autres Christophe dans

meurerois pas à son éloge, si je ne parlois à vous ; mais je ne romps jamais en visière aux gens pour le bien non plus que pour le mal que j'en veux dire ; agréez donc, Madame, s'il vous plaît, que pour ne pas blesser votre modestie, je me contente de vous dire que personne[5] ne vous honore, ne vous estime et ne vous aime plus que je fais. 1685

---

963. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ[1].

MAYEUL de Rabutin[2], le premier de cette maison, au moins de notre connoissance, accompagné d'une assez nombreuse noblesse, va trouver la postérité ; je me suis mis dans la troupe pour faire le voyage avec lui, et j'ai cru, Madame, que vous aviez des raisons pour vouloir être de la partie. Quoiqu'il soit un vieux seigneur, je suis assuré que sa compagnie ne vous déplaira pas, et que vous estimeriez encore plus celle de son père si vous aviez

la *Généalogie* de Bussy : l'un, quatrième fils d'Amé de Rabutin, mort le 30 septembre 1493 ; un autre, fils de Guy de Rabutin Chantal, fut le grand-père de Mme de Sévigné. — Le nom suivant, *Celse*, est celui du père de Mme de Sévigné, Celse-Bénigne de Rabutin, baron de Chantal. — Sur tous ces Rabutin, voyez, au tome I, la *Notice*, p. 3 et suivantes, et la *Généalogie*, p. 338 et suivantes.

5. « Que personne au monde. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

LETTRE 963. — 1. Cette lettre est la dédicace de la *Généalogie de la maison de Rabutin ;* elle se trouve à la tête du manuscrit de cet ouvrage de Bussy, dont il a été question plus d'une fois. Nous la plaçons à la suite de la lettre du 4 juin 1685 à madame de Grignan, lettre qui détermine le temps de l'envoi.

2. Il vivait en 1147. Cela résulte d'une bulle du pape Eugène III, qui était conservée dans la bibliothèque de Cluny, et dont Bussy a inséré un fragment dans sa *Généalogie*. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez la *Notice*, p. 337.

1685 l'honneur de le connoître. Toutes les apparences, Madame, sont que Mayeul de Rabutin étoit déjà de bonne maison, puisque les chartes qui parlent de lui le nomment parmi les grands seigneurs du Mâconnois ; mais il est certain qu'il étoit homme d'honneur, puisqu'il nous paroît comme garant de la foi d'un souverain.

J'aurois bien souhaité de trouver de plus grandes particularités de sa vie, et de vous pouvoir rapporter quelques-unes de ses campagnes, de vous faire voir de ses lettres d'amour, et de vous découvrir s'il n'a point eu affaire à quelque infidèle aussi bien que ses descendants : je n'en voudrois pas jurer, car ce n'est pas d'aujourd'hui que le changement plaît à votre sexe, et même le changement de bien en mal, plutôt que de ne pas changer ; mais enfin, ne pouvant avoir de mémoires de tous ces détails, il nous faut contenter de savoir qu'il y a plus de cinq cents ans que Mayeul de Rabutin étoit un homme de qualité.

Si les morts prennent encore dans l'autre monde quelque intérêt à leur postérité, je ne doute pas que Mayeul n'ait du chagrin du peu d'établissement de la sienne, vu le mérite des Amé, des Claude, des Christophle[3] et de quelques autres de ses descendants ; mais comme il voit beaucoup d'exemples ailleurs de pareilles injustices, je crois qu'il prend patience, et d'autant plus qu'il voit en vous, Madame, tant de vertus et tant d'agréments de corps et d'esprit, qu'il semble que Dieu ait voulu le récompenser de tous les malheurs de sa maison par une personne aussi extraordinaire. J'aurois moins de peine à persuader cette vérité que notre noblesse, Madame, car celle-ci dépend de contrats qu'on peut falsifier, et votre mérite est établi par le témoignage de toute la France.

3. Voyez ci-dessus, p. 390 et 391, notes 2-4.

Au reste, Madame, je ne vois guère de généalogies qui ne commencent par une chimère : cela vient de ce que les gens ne trouvant que des sources ou honteuses, ou trop proches à leur gré, en inventent d'illustres ou d'éloignées ; pour moi qui, Dieu merci, n'ai pas eu sujet de mentir par l'une ou par l'autre de ces raisons, j'ai dit les choses comme je les ai sues, et le soin que j'y ai pris ne peut pas laisser un doute que je n'en aie su la vérité ; si elle ne m'étoit pas assez honorable, je n'en aurois pas parlé, plutôt que de me parer d'une fausse gloire. 1685

Enfin, Madame, il me semble que nous devons être contents de notre naissance ; quant aux biens et aux grandes dignités, il nous faut plus de modération : ces avantages de la fortune ne sont pas proportionnés au reste, mais les regrets n'y font rien ; nous pouvions naître simples gentilshommes, avec moins de bien que nous n'en avons. Consolons-nous donc, Madame, de ce que nous sommes au moins de bonne maison ; je le savois confusément, quand j'étois mestre de camp général de la cavalerie[4] ; mais ma disgrâce m'a donné le loisir de m'instruire à fond des particularités de ma naissance, et c'est d'ordinaire aussi dans l'adversité qu'on apprend à se connoître.

Depuis ma lettre écrite, Madame, j'ai fait réflexion que dans la généalogie que je vous adresse, je parle de vous[5] à votre rang, comme je parle des autres ; cela m'a paru d'abord extraordinaire, et il m'a semblé que je voulois vous apprendre ce que vous faisiez, et comment vous étiez faite. Cependant, en y songeant davantage, je ne l'ai pas trouvé trop mal, car je ne doute pas que votre modestie ne vous ait caché ce que tout le monde connoît en vous.

4. Voyez tome I, p. 401, note 2.
5. Voyez le *Portrait de Mme de Sévigné*, tome I, p. 324 et 325.

1685

964. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN ET AU CHEVALIER DE GRIGNAN[1].

[Aux Rochers,] mercredi 13e juin.
Réponse au 9.

A MADAME DE GRIGNAN.

Per tornar dunque al nostro proposito[2], je vous dirai, ma bonne, que vous me traitez mal de croire que je puisse avoir regret au port du livre du carrousel[3]; jamais un paquet ne fut reçu et payé plus agréablement : nous en avons fait nos délices depuis que nous l'avons ; je suis assurée qu'à Paris je ne l'aurois lu qu'en courant et superficiellement; je me souviens de ce pays-là, tout y est pressé, poussé; une pensée, une affaire, une occupation pousse ce qui est devant elle; ce sont des vagues, la

Lettre 964 (revue sur l'autographe). — 1. Cette lettre avait déjà été revue sur l'autographe pour l'édition de 1818. Une collation nouvelle a fourni un nombre assez considérable de rectifications.

2. *Pour en revenir donc à notre propos.* — Dans l'édition de 1754, la lettre commence seulement à : « Vous me traitez mal. »

3. « Le 4 et le 5, on fit ici un magnifique carrousel, dont le sujet était tiré de l'histoire des guerres civiles de Grenade. Il y avait huit quadrilles, dont la première étoit commandée par Monseigneur le Dauphin, et la seconde par le duc de Bourbon. Elles firent le tour du camp et défilèrent en bel ordre au bruit des trompettes et des tymbales, devant l'amphithéâtre où étoient le Roi, Madame la Dauphine et Monsieur. Il y eut vingt et une courses de têtes avec la lance, le dard et l'épée. Le prince Camille de Lorraine, troisième fils du comte d'Armagnac grand écuyer de France, emporta le prix de la première journée; et le marquis de Plumartin emporta le prix de la seconde journée. » (*Gazette du* 9 *juin.*) — Dangeau a donné la description de ce carrousel dans son *Journal* (au 4 juin). — Il existe deux relations de ce carrousel, intitulées, l'une : *La brillante journée ou le Carrousel des galans Maures, entrepris par Monseigneur le Dauphin*; l'autre : *Seconde relation du Carrousel des galans Maures*. Elles ont paru toutes deux en 1688, chez la veuve Blageart, in-4°, et c'est l'une d'elles sans aucun doute que Mme de Grignan avait envoyée à sa mère.

comparaison du fleuve est juste[4]. Nous sommes ici dans un lac : nous nous sommes reposés dans ce carrousel, nous avons raisonné sur les devises. Répondez à nos questions : celle d'un chien[5] qui ronge un os, faute de mieux, nous trouble tout à fait : nous serons cause que vous lirez ce livre. Je trouve bien plaisant la petite course dont les deux jambons de M. de Luxembourg font le prix : le *bien Bon* s'est écrié sur cet endroit, et regrette de n'être pas un des paladins. M. le duc de Bourbon étoit-il bien joli ? de bonne foi, comment paroissoit-il ? approche-t-il de la taille du marquis[6] ? Ah ! j'ai bien peur que non : je m'y suis affectionnée : je suis triste de tant de grandeurs et tant de disgrâce[7] du côté de la taille. On dit qu'il y aura encore une belle fête à la noce, et des chevaliers plus choisis. Je dirai à Mme de la Fayette ce que vous me dites du sien ; elle en sera ravie. Elle se plaint tendrement de ne vous voir plus, et dit que vous êtes partout belle comme un ange, et toujours cette *beauté ;* je ne fais jamais retourner ce que vous m'écrivez que de cette manière, et jamais pour rien gâter.

1685

4. « Tout y est pressé ; une pensée, une affaire, une occupation pousse ce qui la précède ; ce sont des vagues, la comparaison est juste. » (*Édition de* 1754.)

5. « La devise d'un chien. » (*Ibidem.*) — La première des relations mentionnées dans la note 3 contient des madrigaux sur les devises, entre autres celui-ci :

POUR MONSIEUR LE DUC DE LA FERTÉ.
UN CHIEN BLANC QUI RONGE UN OS.
Falta de meior (faute de mieux).

Cet os pourra blesser les yeux ;
Il ne vaut pas la peine qu'il me cause ;
Mais comme le temps fait le prix de chaque chose,
Je le ronge faute de mieux.

6. Du jeune marquis de Grignan.

7. « Avec tant de disgrâce. » (*Édition de* 1754.)

1685 Mme de la Troche me mande que Mme de Moreuil entra mercredi dans le carrosse de Madame la Dauphine, et que l'on croit que c'est pour être dame d'honneur de Madame la Duchesse[8], parce que le Roi a dit qu'il vouloit que celle qui la seroit[9] y entrât par elle-même ; et tout le monde juge que sans cela rien ne pressoit de lui accorder ce qu'elle demandoit depuis si longtemps[10]. Je souhaite qu'elle ait cette place ; vous savez que je lui ai donné ma voix il y a longtemps[11].

Pour des vapeurs, ma très-aimable bonne[12], je voulus, ce me semble, en avoir l'autre jour ; je pris huit gouttes d'essence d'urine, et contre son ordinaire[13] elle m'empêcha de dormir toute la nuit ; mais j'ai été bien aise de reprendre de l'estime pour elle[14] ; je n'en ai pas eu besoin depuis. En vérité, je serois ingrate si je me plaignois[15] : elles n'ont pas voulu m'accabler pendant que j'étois occupée à ma jambe ; c'eût été un procédé peu généreux. Pour cette jambe, voici le fait : il n'y a plus aucune plaie il y a longtemps[16] ; mais l'endroit étoit demeuré si dur, et tant de sérosités y avoient été recognées par des eaux froides, que nos chers pères l'ont voulu traiter à loisir, sans me contraindre, et en me jouant[17],

8. De la duchesse de Bourbon.
9. « Qui seroit nommée. » (*Édition de* 1754.)
10. « Ce qu'elle demandoit avec tant d'empressement. » (*Ibidem.*)
11. « Depuis longtemps. » (*Ibidem.*) — Voyez la lettre du 15 avril 1685, p. 381, et celle du 8 juillet suivant, p. 418 et 419. Mme de Moreuil fut en effet nommée dame d'honneur de Madame la Duchesse. Voyez le *Journal* de Dangeau, 27 juin 1685.
12. « Ma chère enfant. » (*Édition de* 1754.)
13. « .... et contre l'ordinaire. » (*Ibidem.*)
14. « Pour cette essence. » (*Ibidem.*)
15. « Si je me plaignois des vapeurs. » (*Ibidem.*)
16. « A l'égard de la jambe, voici le fait : il y a déjà longtemps qu'il n'y a plus aucune plaie. » (*Ibidem.*)
17. Les mots : « et en me jouant, » manquent dans le texte de 1754.

avec ces herbes, que l'on retire deux fois le jour toutes mouillées : on les enterre, et à mesure qu'elles pourrissent, riez-en si vous voulez, cet endroit sue et s'amollit; et ainsi[18] par une douce et insensible transpiration, avec des lessives d'herbes fines et de la cendre, je guéris la jambe du monde la plus maltraitée par le passé[19], et je ne crois pas qu'il y ait rien de plus aimable pour moi qu'une sorte de traitement qui est sûr, et qui n'est ni contraignant ni dégoûtant, et qui me donne tous les jours le plaisir de me voir guérir sans onguents, sans garder un moment la chambre. C'est dommage que vous n'alliez conter cela à des chirurgiens, ils pâmeroient de rire; mais moi je me moque d'eux. 1685

Vous voulez savoir où j'ai été aujourd'hui? J'ai été à la place *Madame;* j'ai fait deux tours de mail[20] avec les joueurs. Ah, mon cher Comte! je songe toujours à vous, et quelle grâce vous avez à pousser cette boule[21]. Je voudrois que vous eussiez à Grignan une aussi belle allée : j'irai tantôt au bout de la grande allée voir Pilois, qui lui fait[22] un beau degré de gazon pour descendre à la porte qui va dans le grand chemin. Ma bonne, vous voilà instruite de reste, vous ne direz pas que je vous cache des vérités, que je ne fais que mentir; vous en savez autant que moi[23].

18. « .... et s'amollit, en sorte que. » (*Édition de* 1754.)

19. « On me guérit la jambe du monde la plus maltraitée par le passé. » (*Ibidem.*) — Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de la phrase, manque dans cette édition. — Dans l'autographe, les mots « par le passé » ont été ajoutés après coup au-dessus de la ligne.

20. « Trois tours de mail. » (*Édition de* 1754.)

21. « Et avec quelle grâce vous poussez cette boule. » (*Ibidem.*)

22. « .... voir Pilois; il y fait, etc. » (*Ibidem.*) — Mme de Sévigné avait d'abord écrit : « qui lui fait faire, » puis elle a effacé *faire.*

23. « Ma fille, vous ne direz pas que je vous cache des vérités, que je ne fais que mentir : vous en savez autant que moi sur mon sujet. » (*Édition de* 1754.)

1685 Oui, nos capucins sont fidèles à leurs trois vœux : leur voyage d'Égypte[24], où l'on voit tant de femmes comme Ève, les en ont dégoûtés pour le reste de leurs jours. Enfin leurs plus grands ennemis ne touchent pas à leurs mœurs, et c'est leur éloge, étant haïs comme ils le sont. Ils ont remis sur pied une de ces deux femmes qui étoient mortes.

Parlons de M. de Chaulnes : il m'a écrit que les états sont à Dinan, et qu'il les fait commencer le premier jour d'août[25], pour avoir le temps de m'enlever au commencement de septembre, et puis mille folies de vous : qu'il vous a réduite au point qu'il desiroit ; que vous êtes coquette avec lui, et que bientôt.... Enfin il est d'une gaillardise qui me ravit ; car en vérité j'aime ces bons gouverneurs. La femme me dit encore mille petits secrets. Je ne comprends point comme on peut les haïr, et les envier, et les tourmenter ; je suis fort aise que vous vous trouviez insensiblement dans leurs intérêts. Si les états eussent été à Saint-Brieuc, c'eût été un dégoût épouvantable[26] ; il faut voir qui sera le commissaire[27] ; ils ont encore ce choix à essuyer : si vous êtes dans leur confiance, ils ont bien des choses à vous dire, car[28] rien n'est égal à l'agitation qu'ils ont eue depuis quelque temps.

24. Voyez tome VI, p. 92. — Ce singulier (« leur voyage »), avec le verbe au pluriel, est à la fois dans l'autographe et dans l'édition de 1754. — Deux lignes plus bas, il y a aussi dans l'autographe le singulier *touche*.

25. « Le premier d'août. » (*Édition de* 1754.)

26. « C'étoit un dégoût épouvantable. » (*Ibidem.*)

27. Fieubet, conseiller d'État, qui avait été chancelier de la reine Marie-Thérèse, fut nommé commissaire aux états de Bretagne. (*Journal* de Dangeau, 28 juin 1685.) Voyez sur Fieubet tome III, p. 462, note 3.

28. Le mot *car* n'est pas dans le texte de 1574, qui n'a pas non plus les deux alinéas suivants.

Pour M. Bruan[29], le *bien Bon* dit que ce n'est point un homme à recevoir une pistole pour une conférence ; d'en donner deux, ce seroit trop ; il faut savoir de M. le Cour, qui l'a souvent consulté, et de M. de la Trousse, qui ne le payera qu'à la fin de son bâtiment. A-t-il fait un devis ? On donne plus ou moins selon la peine ; il est difficile de dire précisément d'ici ce qu'il lui faut ; pour moi, je vous conseille de nous attendre, ce n'est pas un homme qu'on paye jour à jour. Pour votre chambre, ma bonne, je comprends qu'elle est fort bien avec tout ce que vous me mandez ; si la sagesse ne faisoit point fermer les yeux sur tout ce qui convient à la magnificence des autres et à la qualité, on ne se laisseroit pas tomber en pauvreté. Je sais le plaisir d'orner une chambre ; j'y aurois succombé, sans le *scrupule* que j'ai toujours fait d'avoir des choses qui ne sont pas nécessaires, quand on n'a pas[30] les nécessaires : j'ai préféré de payer des dettes, et je crois que la conscience oblige, non-seulement à cette préférence, mais à la justice de n'en pas faire de nouvelles. Ainsi je blâme, maternellement et en bonne amitié, l'envie qu'a M. de Grignan de vous donner un autre miroir : contentez-vous, ma chère bonne, de celui que vous avez ; il convient à votre chambre, qui est encore bien imparfaite ; il est à vous par bien des titres ; et tout mon regret, c'est de ne vous en avoir donné que la glace : j'aurois été bien aise, il y a longtemps, de le faire ajuster comme vous avez fait. Jouissez donc, ma bonne, de votre dépense, 1685

29. Libéral Bruan ou Bruant, un des huit fondateurs de l'Académie d'architecture en 1671. On lui doit l'hôtel des Invalides, la chapelle et une partie des bâtiments de la Salpêtrière ; il construisit aussi avec Lemuet l'église des Petits-Pères. Il mourut vers 1697. Il avait dirigé les travaux du château de la Trousse.

30. Dans l'autographe : *quand on a pas*. Voyez ci-dessus, p. 306, note 16.

1685 sans en faire une plus grande, qui seroit superflue, et contre les bonnes mœurs dont nous faisons profession.

AU CHEVALIER DE GRIGNAN.

Je voudrois que Corbinelli ne vous eût point dit un mot du Doge, que je présente à Monsieur le chevalier. On lui demanda ce qu'il trouvoit de rare et d'extraordinaire à la cour, et à Paris ; il répondit que c'étoit lui. Monsieur, vous m'en voulez d'ailleurs, ou vous êtes malade, si vous ne trouvez cela juste et plaisant. Mais hélas ! oui, mon pauvre Monsieur, vous êtes malade : je serois fort bien avec vous, si vous saviez combien je suis touchée de la tristesse de votre état ; j'en vois toutes les conséquences, et j'en suis triste à loisir ; car ici toutes les pensées ont leur étendue : elles ne sont ni détournées ni effacées. Concevez donc une bonne fois ce que je sens sur votre sujet ; vous irez à Livry, vous y marcherez au moins, ne me parlez point d'être porté dans une chaise : un menin est bien étonné d'être si accablé au lieu de briller au carrousel. O Providence !

A MADAME DE GRIGNAN.

Ma bonne, voyez un peu comme s'habillent[31] les hommes pour l'été ; je vous prierai de m'envoyer d'une étoffe jolie pour votre frère, qui vous conjure de le mettre du bel air, sans dépense, savoir comme on porte les manches, choisir aussi une garniture, et envoyer le tout[32] pour recevoir nos gouverneurs. Mon fils a un très-bon

31. « Voyez un peu, ma fille, comme s'habillent, etc. » (*Édition de* 1754.)

32. « De le mettre du bel air, de savoir comme on porte les manches, de choisir aussi une garniture, et d'envoyer le tout, etc. » (*Ibidem.*) — Les deux phrases qui suivent ne se lisent que dans l'autographe.

tailleur ici. M. du Plessis vous donnera de l'argent du bon abbé, pour les rubans ; car avec un petit billet que j'écrirai à Gautier[33], à qui je ne dois rien, il attendra mon retour. Je vous prie aussi[34] de consulter Mme de Chaulnes pour l'habit d'été qu'il me faut pour l'aller voir à Rennes ; car pour les états, ma chère bonne, je vous en remercie. Je reviendrai ici commencer à faire mes paquets pour me préparer à la grande fête de vous revoir et de vous embrasser mille fois. Mme de Chaulnes en sera bien d'accord. J'ai un habit de taffetas brun piqué avec des campanes[35] d'argent aux manches un peu relevées, et au bas de la jupe[36] ; mais je crois que ce n'est plus la mode, et il ne se faut pas jouer à être ridicule à Rennes, où tout est magnifique. Je serai ravie d'être habillée dans votre goût, ayant toujours pourtant l'économie et la modestie devant les yeux : je ne veux point de Toupris ; rien que la bonne Mme Dio ; elle a ma mesure[37]. Vous saurez mieux que moi quand il faudra cet habit, car vous verrez le départ des Chaulnes, et je courrai à Rennes pour les voir ; en vérité, je serois ingrate si je ne les aimois ; tous les ingrats qu'ils ont faits en ce pays me font horreur[38], et je ne voudrois pas leur ressembler.

1685

33. Marchand d'étoffes. Voyez tome III, p. 76, note 15.

34. Dans l'édition de 1754, il y a *encore*, au lieu de *aussi*, et deux lignes plus loin les mots « ma chère bonne » ont été supprimés.

35. « Ouvrage de soie, d'or, d'argent filé, etc., où il pend ordinairement de petites espèces de cloches, faites aussi de soie, d'or, etc. » (*Dictionnaire de l'Académie de* 1694.)

36. « Un peu relevées aux manches et au bas de la jupe. » (*Édition de* 1754.)

37. La fin de la phrase, depuis : « je ne veux point, » manque dans le texte de 1754.

38. « Puisque vous serez informée du départ des Chaulnes, et vous jugez bien que je courrai à Rennes pour les voir ; tous les ingrats qu'ils ont faits ici me font horreur, etc. » (*Édition de* 1754.)

1685 On nous mande (ceci est *fuor di proposito*[39], mais ma plume le veut) que les Minimes de votre Provence ont dédié une thèse au Roi, où ils le comparent à Dieu, mais d'une manière où l'on voit clairement[40] que Dieu n'est que la copie. On l'a montrée à Monsieur de Meaux, qui l'a montrée au Roi, disant que Sa Majesté ne doit pas la souffrir. Il a été de cet avis : on l'a renvoyée en Sorbonne pour juger; elle a dit qu'il la falloit supprimer[41]. Trop est trop : je n'eusse jamais soupçonné des Minimes d'en venir à cette extrémité. J'aime à vous mander des nouvelles de Versailles et de Paris, ignorante.

Vous conservez une approbation romanesque pour les princes de Conti[42]; pour moi, qui ne l'ai plus, je les

39. « Hors de propos. » — Les mots suivants : « mais ma plume le veut, » manquent dans le texte de 1754 ; ils avaient été omis aussi dans l'édition de 1818.

40. « D'une manière qu'on voit clairement. » (*Édition de* 1754.)

41. « Monsieur de Meaux l'a vue et en a parlé au Roi, disant que Sa Majesté ne la doit pas souffrir. Le Roi a été de cet avis : on a renvoyé la thèse en Sorbonne pour juger; la Sorbonne a décidé qu'il la falloit supprimer. » (*Ibidem.*) — Dans l'édition de 1818, ce passage avait aussi été altéré en divers endroits.

42. Les princes de Conti et de la Roche-sur-Yon étoient partis pour aller servir en Hongrie, où ils se trouvèrent au combat de Gran, et firent des prodiges de valeur. (*Note de Perrin.*) — Le prince de Turenne (*Louis de la Tour*), fils aîné du duc de Bouillon, et neveu du cardinal, obtint du Roi, le 20 mars 1685, la permission d'aller servir en Pologne comme volontaire. Le prince de Conti fit aussitôt la même demande pour son frère et pour lui, et le Roi donna son consentement. Les trois princes, craignant que cette permission ne fût révoquée, partirent tout de suite sans prendre congé. Le Roi mécontent brûla les lettres d'excuses qu'ils lui firent remettre par la princesse de Conti, et Monsieur le Prince leur fit dire, s'ils continuaient ce voyage, d'aller en Pologne, comme ils l'avaient d'abord annoncé, et de bien se garder d'aller en Hongrie. Mais ils s'étaient arrêtés en Bavière, et l'Électeur leur avait fait promettre qu'ils se rendraient avec lui en Hongrie, et ne le quitteraient point de toute la campagne. Ce changement de résolution déplut au Roi et affligea Monsieur le

blâme de quitter un tel beau-père, de ne pas se fier à lui[43] pour leur faire voir assez de guerre : eh, mon Dieu ! ils n'ont qu'à prendre patience, et jouir[44] de la belle place où Dieu les a mis ; personne ne doute de leur courage : à quel propos faire les aventuriers et les chevaux échappés ? Leurs cousins de Condé n'ont pas manqué d'occasions de se signaler ; ils n'en manqueroient pas aussi. Et *con questo*[45] je finis, ma très-aimable et très-chère bonne, toute pleine de tendresse pour vous, dévorant par avance le mois de septembre où nous touchons, car vous voyez comme tout cela va. Quand M. du Plessis se sera bien promené dans notre parc, il vous le donnera ; il l'a reçu, et vous lui ferez comprendre et à Mlle d'Alerac nos grandes allées droites tout de travers. 1685

Le bien cher vous aime comme il a toujours fait : il lui prend des furies d'envie de voir Pauline, qui me font rire. Votre frère, votre belle-sœur, que ne vous disent-ils point ? Ils vous assurent que le Tranquille[46] ne se sert que de sa boîte pour guérir efficacement. Je ne crois pas qu'il vienne ici, ils sont trop occupés à Rennes ; ils me disent de continuer toujours, en me jouant et en marchant, leurs aimables remèdès. J'embrasse mille fois encore ma chère bonne.

Suscription : Pour ma chère Comtesse.

Prince. Voyez le *Journal* de Dangeau, 20, 21, 22, 23, 26, 27 mars, 13 avril et 2 mai 1685.

43. « Pour moi, je les blâme de quitter un tel beau-père, et de ne se pas fier à lui. » (*Édition de* 1754.)

44. « Et à jouir. » (*Ibidem.*)

45. *Avec ceci*, c'est-à-dire *là-dessus*. — Dans l'édition de 1754, la lettre finit avec cette phrase, qui y est ainsi conçue : « Et *con questo*, je finis, ma très-aimable, dévorant par avance le mois de septembre où nous touchons. »

46. Sans doute le frère Tranquille. Voyez ci-dessus, p. 333, la note 2 de la lettre du 15 décembre 1684.

1685

965. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

[Aux Rochers,] dimanche 17e juin.

Que je suis aise que vous soyez à Livry, ma très-chère bonne, et que vous y ayez un esprit débarrassé de toutes les pensées de Paris! Quelle joie de pouvoir chanter ma chanson, quand ce ne seroit que pour huit ou dix jours! Vous nous dites mille douceurs, ma bonne, sur les souvenirs tendres[2] et trop aimables que vous avez du bon abbé et de votre pauvre maman; je ne sais où vous pouvez trouver si précisément tout ce qu'il faut toujours penser et dire[3]; c'est, en vérité, dans votre cœur, c'est lui qui ne manque jamais, et quoi que vous ayez voulu dire autrefois à la louange de l'esprit qui veut le contrefaire, il manque[4], il se trompe, il bronche à tout moment: ses allures ne sont point égales, et les gens éclairés par leur cœur n'y sauroient être trompés. Vive donc ce qui vient de ce lieu, et entre tous les autres, vive ce qui vient si naturellement de chez vous[5]!

Vous me charmez en me renouvelant les idées de Livry; Livry et vous, en vérité, c'est trop; et je ne tiendrois pas contre l'envie d'y retourner, si je ne me trou-

Lettre 965 (revue sur l'autographe). — 1. Cette lettre avait déjà été revue sur l'autographe pour l'édition de 1818; mais il s'y était glissé quelques altérations, qu'une collation nouvelle nous a permis de corriger.

2. « Que je suis aise que vous soyez à Livry, et que votre esprit y soit débarrassé de toutes les pensées de Paris! Vous nous dites mille douceurs sur les souvenirs tendres, etc. » (*Édition de* 1754.)

3. « Je cherche quelquefois où vous pouvez trouver si précisément tout ce qu'il faut penser et dire. » (*Ibidem.*)

4. « A la louange de l'esprit qui veut contrefaire le cœur, l'esprit manque. » (*Ibidem.*)

5. « .... éclairés par le cœur n'y sauroient être trompés. Aimons donc, ma fille, ce qui vient si naturellement de ce lieu. » (*Ibidem.*)

vois toute disposée pour y retourner avec vous, à ce bienheureux mois de septembre[6]; peut-être n'y retournerez-vous pas plus tôt : vous savez ce que c'est que Paris, les affaires et les infinités de contre-temps qui vous empêchent d'y aller[7]. Enfin me revoilà dans le train d'espérer de vous y voir; mais, bon Dieu! que me dites-vous, ma chère bonne[8]? le cœur m'en a battu : quoi? ce n'est que depuis la résolution qu'a prise Mlle de Grignan[9] de ne s'expliquer qu'au mois de septembre, que vous êtes assurée de m'attendre! Comment? vous me trompiez donc, et il auroit pu être possible qu'en retournant dans deux mois[10], je ne vous eusse plus trouvée! Cette pensée me fait transir, et me paroît contre la bonne foi : effacez-la-moi, je vous en conjure[11]; elle me blesse, tout impossible que je la vois présentement : mais ne laissez pas de m'en dire un mot. O sainte Grignan, que je vous suis obligée, si c'est à vous que je dois cette certitude! 1685

Revenons à Livry, vous m'en paroissez entêtée : vous avez pris toutes mes préventions,

Je reconnois mon sang[12].

Je suis ravie[13] que cet entêtement vous dure au moins

6. « Vous et Livry, en vérité, c'est trop; et je ne tiendrois pas contre l'envie d'y retourner avec vous, si je ne m'y trouvois toute disposée dans ce bienheureux mois de septembre. » (*Édition de* 1754.)

7. « Les affaires et les contre-temps qui empêchent d'en sortir. » (*Ibidem.*)

8. « Mais que me dites-vous, ma chère enfant? » (*Ibidem.*)

9. « La résolution de Mlle de Grignan. » (*Ibidem.*)

10. « Et il auroit été possible qu'en retournant à Paris dans deux mois. » (*Ibidem.*) — Après *je*, qui suit, le mot *ne* a été ajouté dans l'interligne.

11. « Effacez-la, je vous en conjure. » (*Édition de* 1754.) — A la fin de la ligne, l'autographe donne *toute impossible*.

12. *Le Cid*, acte I, scène v :

Je reconnois mon sang à ce noble courroux.

13. « Je serai ravie. » (*Édition de* 1754.)

1685 toute l'année. Que vous êtes plaisante avec ce rire du père prieur, et cette tête tournée qui veut dire une approbation! Le *bien Bon* souhaite que du Harlay vous serve aussi bien dans le pays, qu'il vous a bien nettoyé et parfumé les jardins[14]. Mais où prenez-vous, ma bonne, qu'on entende des rossignols le 13e de juin? Hélas[15]! ils sont tous occupés du soin de leur petit ménage : il n'est plus question, ni de chanter, ni de faire l'amour; ils ont des pensées plus solides. Je n'en ai pas entendu un seul ici; ils sont en bas vers ces étangs, vers cette petite rivière; mais je n'ai pas tant battu de pays, et je me trouve trop heureuse d'aller en toute liberté dans ces belles allées de plain-pied.

Il[16] faut tout de suite parler de ma jambe, et puis nous reviendrons encore à Livry. Non, ma bonne, il n'y a plus nulle sorte de plaie, il y a longtemps; mais ces pères vouloient faire suer cette jambe pour la désenfler entièrement, et amollir l'endroit où étoient ces plaies, qui étoit dur; ils ont mieux aimé, avec un long temps, insensiblement me faire transpirer toutes ces sérosités, par ces herbes qui attirent de l'eau, et ces lessives, et ces lavages; et à mesure que je continue ces remèdes, ma jambe redevient entièrement dans son naturel, sans douleur, sans contrainte. On étale l'herbe sur un linge, et on le pose sur ma jambe, et on l'enterre après une demi-heure[17] : je ne crois pas qu'on puisse guérir plus agréablement un mal de sept à huit mois. La princesse, qui est habile, en

14. Cette phrase n'est pas dans l'impression de 1754.
15. Au lieu de *hélas!* le texte de 1754 donne *ah!*
16. Tout le commencement de cet alinéa manque dans l'édition de 1754, qui reprend seulement à : « Elle nous a parlé du carrousel » (p. 407), mais en modifiant ainsi cette petite phrase : « La princesse, qui vint hier ici, nous parla du carrousel. »
17. Dans l'autographe : *demie heure*.

est contente, et s'en servira dans les occasions. Elle vint hier ici avec une grande emplâtre sur son pauvre nez, qui a pensé en vérité être cassé. Elle me dit tout bas qu'elle venoit de recevoir cette petite boîte de thériaque céleste, qu'elle vous donne avec plaisir; j'irai la prendre demain dans son parc, où elle est établie; c'est le plus précieux présent qu'on puisse faire; parlez-en à Madame, quand vous ne saurez que lui dire. Elle croit que Madame l'Électrice[18] pourroit bien venir en France, si on l'assure qu'elle pourra vivre et mourir dans sa religion, c'est-à-dire qu'on lui laisse la liberté de se damner. Elle nous a parlé du carrousel[19]. Je me doutois bien, ma bonne, que nous étions ridicules de tant retortiller sur ce livre, je vous l'ai mandé, je le disois à votre frère; il en étoit assez persuadé, mais nous avons cru qu'il suffisoit d'avoir fait cette réflexion, et qu'en faveur des Rochers, nous pouvions nous y amuser un peu plus que de raison. Nous nous souvenons encore fort distinctement comme tout cela passe vite à Paris; mais nous n'y sommes pas, et vous aurez fait conscience de vous moquer de nous. 1685

Parlons[20] de Livry: vous couchez dans votre chambre ordinaire, M. de Grignan dans la mienne; celle du *bien Bon* est pour les survenants; Mlle d'Alerac au-dessus, le chevalier dans la grande blanche, et le marquis au pa-

18. Wilhelmine-Ernestine, fille de Frédéric III, roi de Danemark, veuve du frère de Madame, Charles II, électeur palatin, mort le 26 mai 1685. L'électorat passa après sa mort à Philippe-Guillaume, duc de Bavière et de Neubourg.

19. Voyez la lettre du 13 juin précédent, p. 394, et la note 3. — A la même ligne, les mots *ma bonne* ne sont pas dans le texte de 1754.

20. Le commencement de cet alinéa manque aussi dans l'impression de 1754, qui reprend seulement à la dixième ligne, et de la manière suivante : « Je vous défends au reste de parler de votre jeunesse, etc. »

1685 villon. N'est-il pas vrai, ma bonne? Je vais donc dans tous ces lieux embrasser tous les habitants, et les assurer que s'ils se souviennent de moi, je leur rends bien ce souvenir avec une sincère et véritable amitié. Je souhaite que vous y retrouviez tout ce que vous y cherchez; mais je vous défends de parler encore de votre jeunesse comme d'une chose perdue; laissez-moi ce discours; quand vous le faites, il me pousse trop loin, et tire à de grandes conséquences. Je vous prie, ma chère bonne[21], de ne point retourner à Paris pour les commissions dont nous vous importunons votre frère et moi[22] : envoyez Anfossy chez Gautier, qu'il vous envoie des échantillons; écrivez à la d'Escars; enfin, ma bonne, ne vous pressez point, ne vous dérangez point : vous avez du temps de reste, il ne faut que deux jours pour faire mon manteau, et l'habit de mon fils se fera en ce pays; au nom de Dieu, ne raccourcissez point votre séjour; jouissez de cette petite abbaye pendant que vous y êtes et que vous l'avez. J'ai écrit[23] à la d'Escars pour vous soulager, et lui envoie un échantillon d'une doublure or et noir, qui feroit peut-être un joli habit sans doublure, une frange[24] d'or au bas; elle me coûtoit sept livres; en voilà trop sur ce sujet, vous ne sauriez mal faire, ma chère bonne. Nous avons ici une lune toute pareille à celle de Livry; nous lui avons rendu nos devoirs; et c'est passer une galerie que d'aller au bout du mail[25]. Cette place *Madame* est

21. Les mots : « ma chère bonne, » ne sont pas dans l'impression de 1754.

22. « Mon fils et moi : envoyez demander des échantillons, écrivez à la bonne d'Escars; ne vous pressez point, ne vous dérangez point; jouissez de cette petite abbaye, etc. (*Édition de* 1754.)

23. Cette phrase ne se lit que dans l'autographe.

24. On lirait plutôt *une frangée*.

25. Ce dernier membre de phrase : « et c'est passer, etc., » n'est aussi que dans l'autographe.

belle[26] : c'est comme un grand belvédère, d'où la campagne s'étend à trois lieues d'ici à une forêt de M. de la Trémoille; mais elle est encore plus belle, cette lune[27], sous les arbres de votre abbaye; je la regarde, et je songe que vous la regardez : c'est un étrange rendez-vous, ma chère mignonne[28]; celui de Bâville sera meilleur. Si vous avez M. de la Garde, dites-lui bien des amitiés pour moi; vous me parlez de Polignac comme d'un amant encore sous vos lois; un an n'aura guère changé cette noce. Dites-moi donc comme le chevalier marche, et comme ce comte se trouve de sa fièvre. Ma chère bonne, Dieu vous conserve parmi tant de peines et de fatigues! Je vous baise des deux côtés de vos belles joues, et suis entièrement à vous; et le *bien Bon*, il est ravi que vous aimiez sa maison. 1685

Je baise la belle d'Alerac et mon marquis. Comment M. du Plessis est-il avec vous? dites-moi un mot[29].

Mon fils et sa femme vous honorent et vous aiment, et je conte souvent ce que c'est que cette Mme de Grignan; cette petite femme dit : « Mais, Madame, y a-t-il des femmes faites comme cela? »

Suscription : Pour ma très-chère.

26. « Est fort belle. » (*Édition de* 1754.)

27. « .... s'étend à trois lieues vers une forêt de M. de la Trémoille; mais cette lune est encore plus belle, etc. » (*Ibidem.*) — Dans l'autographe, les mots *cette lune* ont été ajoutés au-dessus de la ligne.

28. Les mots : « ma chère mignonne, » manquent dans l'impression de 1754, où la lettre, après les mots : « sera meilleur, » finit par cette phrase : « Qu'en dites-vous, ma très-belle? Mon fils et sa femme vous aiment et vous honorent. »

29. Cet alinéa est écrit en long, à la marge, au recto du dernier feuillet; le suivant, au verso qui porte la suscription.

1685 966. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 20e juin.

Que je suis aise, ma fille, que vous jouissiez de la petite abbaye! le bon abbé en est ravi; il dit que vous y entendez mieux votre ménage et que vous êtes plus habile que nous : en vérité, je le crois; mais on pleure à Bâville de ne vous avoir point. Coulanges m'en écrit les douleurs de M. de Lamoignon; il me parle du mois de septembre, et de la circonstance de vous y trouver. J'ai renoué cette partie plus que jamais, et je la vois tous les jours approcher avec beaucoup de plaisir, quoi qu'il m'en coûte; mais puisque c'est une dépense qu'il faut toujours faire malgré soi, il vaut mieux que ce soit en avançant vers quelque chose d'agréable, que de passer les jours tristement sans espérance : voilà où j'en suis. Vous vous amusez fort joliment; il faut, comme vous voyez, quelque espèce de règle sans aucun vœu; c'est la règle qui empêche le désespoir de ceux qui sont en communauté et l'ennui de ceux qui n'y sont point : par elle on sait ce qu'on a à faire, et par elle on remplit le temps : le vôtre n'a rien de vide ni de languissant, et je crois qu'avec une si bonne compagnie, vous seriez longtemps à Livry sans vous ennuyer; c'est pourquoi je ne voudrois point vous en faire sortir pour nos commissions. Je me suis réjouie de voir Corbinelli à Livry avec les Polignacs; il me semble que cela ne sent point la rupture, et que ce feu s'augmente à force d'être contesté. Nous avons ri de vos réponses courtes et vives aux questions de mon fils : nous ne sommes pas si modestes que vous pensez, nous avons entendu finesse à deux principalement; mais la modestie nous a empêchés de vous en demander l'ex-

plication. J'ai compris aisément les disputes et les conversations de Corbinelli; mais vous devriez par amitié l'empêcher de scandaliser les foibles : je suis assurée qu'on l'accusera de vouloir faire une nouvelle théologie. Vous me faites pleurer du chevalier : quoi? il ne marche point! quoi? on le porte! j'en ai le cœur serré. Il y a un siècle qu'il n'a été à Versailles; cela est fâcheux par bien des raisons; dites-lui comme je sens son état. Celui de M. de Grignan ne me plaît guère; il durera aussi longtemps que sa bile noire sera en campagne : plût à Dieu que nos capucins fussent à portée de le traiter! ce ne seroit pas une affaire. Une des deux femmes qu'ils ressuscitent est entièrement sur pied, l'autre est bien mieux; mais savez-vous comme ils trouvèrent cette dernière? affoiblie de douze saignées par les médecins, et fortifiée de ses derniers sacrements. Là-dessus ils travaillent, en disant toujours : « Elle ne mourra au moins que demain; » et depuis un mois cette pauvre personne se croit guérie : je vous en manderai la suite; il faut que vous ayez cette complaisance en faveur de nos bons pères. Je leur écrivis l'autre jour que ma jambe suoit; ils me répondirent qu'ils le savoient bien, que c'étoit là le but de leurs remèdes, et que j'étois entièrement guérie : ils m'ont envoyé d'une essence qu'ils appellent de l'*émeraude*, qui guérit et console et perfectionne tout, et sent divinement bon. Je me fais violence pour me taire de ces gens-là : ils ont envoyé un dernier remède à ma belle-fille, après lequel ils n'ont plus rien à dire; mais comme ils ne sont point charlatans, et qu'ils ne promettent rien, ils ne sont point embarrassés quand ils n'ont point tout le succès qu'ils desirent : il est vrai que cela n'arrive pas souvent. Pour mes vapeurs, ma chère enfant, je n'en ai pas eu depuis; elles n'ont rien de commun avec ma jambe, et si elles me revenoient, je ne me tiendrois pas éconduite de

1685 l'esprit d'urine, pour n'avoir pas dormi une nuit; on a des dispositions qui empêchent quelquefois de dormir, sans l'esprit d'urine, et sans qu'on sache pourquoi. J'admire que vous vous portiez si bien; Dieu vous conserve et veuille bénir tous nos desseins et tous nos projets! Le bon abbé est fâché que Madame de Chelles[1] dégrade partout notre forêt, dans un temps que vous l'honorez de votre présence. Faites bien toutes mes amitiés aux habitants de Livry; il est vrai que vous êtes le centre de bien des cœurs et de bien des pays, qui sont liés par vous : vous devez être bien aimée, quand vous aimez, et même quand vous n'aimeriez pas. N'ai-je pas raison d'avoir toujours souhaité de jouir d'un bien dont le fonds étoit dans votre cœur? Le mien est à vous, il y a longtemps : vous en avez fait et en ferez toujours la véritable tendresse.

---

967. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 1er juillet.

Si la fantaisie me prenoit de dire que je partirai le mois qui vient, je ne vois rien qui pût m'en empêcher; je soutiens que les trois ou quatre jours que l'on traîne d'ordinaire après le jour nommé, font justement mon compte. Voilà donc, ma très-aimable, où nous en sommes venus à force d'aller, à force de desirer, à force de passer des jours les uns après les autres, tels qu'il a plu à Dieu de les donner. Je veux, à votre exemple, m'abandonner à la douceur d'espérer de vous voir et de vous embrasser le mois qui vient; je veux croire que Dieu

Lettre 966. — 1. L'abbesse de Chelles : voyez tome VI, p. 347, note 1.

nous permettra cette parfaite joie, quoiqu'il n'y eût rien au monde de si aisé que d'y mêler quelque amertume, si nous le voulions; mais il n'y auroit pas un moment de repos dans cette vie, et c'est une bonté de la Providence que nous fassions trêve aux tristes réflexions qui seroient en droit de nous accabler journellement, soit pour nous, soit pour nos intimes : il est donc question, ma très-chère, de respirer et de vivre. 1685

J'entre bien aisément dans les raisons de Mlle de Grignan pour ne point s'attacher à Gif[1] : il est certain qu'après avoir été à l'école de saint Augustin[2], elle se trouveroit à l'école de Molina, et que ce changement ne seroit pas soutenable. Je vous approuve fort de souhaiter de la ravoir chez vous, comme le bonheur de votre maison et l'éducation de toute votre famille. Ne pourriez-vous point faire dire à cette sainte fille que je l'honore toujours[3] infiniment? J'ai eu si longtemps le bonheur de vivre avec elle, que je voudrois bien n'en être pas oubliée entièrement. Nous causerons quelque jour sur la destinée des deux sœurs; il faut laisser faire Dieu, comme dit Monsieur d'Angers[4], et regarder sans cesse sa volonté et sa providence; sans cela, il n'y a pas moyen de vivre en ce monde, et on ne finiroit jamais de se plaindre de toutes les pauvres causes secondes.

Voilà un morceau de lettre de la bonne Marbeuf, que je trouve tout à propos, pour vous faire juger, sans que vous puissiez en douter, de l'état de ma jambe. Il est

Lettre 967. — 1. Voyez les lettres du 1er et du 8 octobre 1684, p. 292 et 300.

2. C'est-à-dire aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques. (*Note de Perrin.*) — On a bien peu de détails sur Mlle de Grignan pour les quatre années qui précèdent son entrée à Gif : voyez la *Notice*, p. 248 et suivantes.

3. Le mot *toujours* manque dans la petite édition de 1754.

4. Henri Arnauld.

1685 vrai que cette longueur me donnoit du chagrin, et je mandois à mon amie que je croyois qu'on me flattoit : voilà une réponse toute naturelle, qui vous fait voir que nos pères se moquent de moi : j'en suis ravie ; je suis donc parfaitement guérie, puisqu'il y a six semaines et au delà que je n'ai plus aucune plaie, ni approchant. Je marche tant que je veux ; je mets d'une eau d'*émeraude* si agréable, que si je ne la mettois sur ma jambe, je la mettrois sur mon mouchoir ; si j'en ai besoin, je mettrai du sang de lièvre ; mais je suis si bien aujourd'hui, que je crois que je prendrai le parti qu'ils me conseillent, qui est de mépriser ma jambe, et de ne la point questionner à tout moment : je suis assurée que si j'étois à Paris je n'y penserois pas. Il me semble que c'est cette négligence que vous voulez présentement inspirer à M. de Grignan ; vous trouvez qu'il se porte mieux, depuis qu'il a été à Versailles. Vous expliquez divinement cette manière de s'oublier soi-même en ce lieu-là, quoiqu'en effet on n'y songe qu'à soi, sous l'apparence d'être entraîné par le tourbillon des autres ; il n'y a qu'à répéter vos propres paroles : « On y est si caché et si enveloppé, qu'on a toutes les peines du monde à se reconnoître pour le but des mouvements qu'on se donne. » Je défie l'éloquence de mieux expliquer cet état. Il faut donc chercher à s'éloigner directement de soi-même, et à porter son attention sur d'autres sujets. Les capucins sont bien de cet avis, et ne répondent point quand on leur dit des bagatelles. Au reste, ils sont fâchés qu'on ait saigné M. de Grignan ; ils disent que rien ne lui étoit si mauvais, et qu'ils seroient ravis de le traiter, s'ils étoient auprès de lui, mais que de loin ils ne veulent seulement pas dire leur avis. Ils sont grands observateurs de tous les moments, de l'humeur, des chagrins, de la physionomie : si vous en voulez davantage, faites agir M. de Chaulnes,

il tient les bons pères dans sa manche, comme vous tenez M. de Chaulnes dans la vôtre ; je ne vois que ce chemin : pour moi, j'avoue que je n'y ai point de pouvoir ; mais au moins plus de saignées. Ce n'est pas tout perdre que le Roi ait demandé des nouvelles de vos malades, cela console de pauvres courtisans qui ne pensent qu'à lui. Une des femmes que traitoient nos capucins est morte, parce qu'ils n'ont pas eu l'esprit de lui refaire un poumon tout neuf : elle avoit vidé plus de la moitié du sien quand ils la prirent ; aussi n'ont-ils jamais dit qu'ils la guériroient, mais qu'ils lui donneroient des jours, et feroient en sorte qu'elle mourroit doucement : ils ont tenu leur parole. Que je vous plains, ma fille, d'être obligée de quitter Livry ! vous revoilà accablée de mille choses. Je crois que vous aurez eu un assez vilain temps depuis trois jours ; nous avons ici du froid et de la pluie glacée ; ce ne sont point de ces temps doux et humides qu'on doit avoir l'été. Vous aurez vu par mes lettres que mon fils ne nous dédira point, qu'il sera charmé d'être dans votre goût : sa femme a ri à pâmer de voir toutes les couleurs que vous ne lui donnerez point, en l'assurant d'une fort aimable garniture. Nous courons après notre livre du carrousel, que nous avons prêté, afin de voir la quadrille[5] que vous lui destinez. Vous lui donnerez aussi telle coiffure que vous voudrez : vous êtes maîtresse de tout, pourvu que vous teniez un peu bride en main pour la dépense : *J'épouserai qui vous voudrez, pourvu que ce soit Mlle Hortense.* Pour moi, ma très-chère, vous ferez tout ce qu'il vous plaira : vous savez mieux que moi s'il me faut un habit, vous êtes à la source. Coulanges me mande que nos états sont remontés au

5. Les quadrilles des carrousels, des tournois, se distinguaient par la forme des habits ou la diversité des couleurs.

1685

1685 premier août; vous êtes en lieu de faire précisément tout ce qu'il faut; mais il est certain que je n'ai besoin de rien, si les gouverneurs ne viennent point à Rennes; car je n'irai point aux états, et je suis assurée qu'ils m'en dispenseront, et qu'ils ne voudront pas m'empêcher d'être juste au rendez-vous que vous m'avez donné.

---

968. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 8e juillet.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Vous êtes trop bonne et trop aimable, ma chère Comtesse, vous prenez des peines infinies pour nos habits; mais vous contez tout cet embarras si plaisamment, qu'il n'y a pas moyen de vous en plaindre. Vous me faites plus brave que je ne voulois; mais je prends la chose en patience, quand je songe que je serai à votre goût, que je serai à la mode, que je serai comme Mmes de Schomberg et de la Fayette, et qu'assurément je verrai Mme de Chaulnes en quelque lieu qu'elle passe; et mieux que tout le reste, c'est que je vous verrai aussi, et vous ferai honneur de ce que vous avez choisi pour moi. Mon fils est fort content d'être aussi bien que M. de Coulanges. Nous avons ici un temps épouvantable: quand la pluie commence en ce pays, on est perdu. Mme de Chaulnes ne doit pas craindre les chaleurs; elle me paroît transportée d'avoir M. de Fieubet pour commissaire[1]; j'en suis ravie aussi, et j'avoue que je n'eusse jamais cru qu'on eût mis la main en si bon lieu. Je trouve que nos

LETTRE 968. — 1. Voyez ci-dessus, p. 398, la note 27 de la lettre du 13 juin précédent.

gouverneurs ont gagné, dans toute cette manœuvre, la partie, la revanche et le tout. M. de Coulanges m'écrit un vrai livre ; rien n'est plus digne d'attention et de curiosité que tout ce qu'il m'apprend : il nous a mis en état de comprendre certaines choses qui se passeront dans les états, et dont nous n'aurions point su les raisons : en un mot, il nous a montré le dessous des cartes. Il vous a conté ses visions sur mon sujet ; elles sont venues à d'autres, et j'y ai déjà répondu[2]. Si vous voyez Mme de la Fayette, dites-lui qu'elle cause avec vous sur toute cette imagination. Mandez-moi bien de vos nouvelles, de celles des voyages de la cour, de la santé de M. de Grignan ; c'est tout cela qui fait la règle de mon départ, et vous en serez la maîtresse. J'attends un homme pour mes affaires, après quoi je serai toujours prête à partir. Mme de Chaulnes me veut emmener : cette pensée ne seroit pas mauvaise, mais le moyen de ne pas aller à Chaulnes[3] avec elle ? et je souffrirois trop de m'arrêter un moment. Nous verrons enfin, et nous saurons sans cesse des nouvelles l'une de l'autre. 1685

Je serois surprise bien agréablement si les eaux de Vichy faisoient du bien à cent lieues de la grille : je crois que le chevalier en doute comme moi. Je voudrois être trompée, et que M. de Grignan s'en trouvât bien ; sa maigreur, sa langueur, sa colique, sa bile répandue et cette disposition de fièvre me donnent une véritable inquiétude : il n'a point assez pris de quinquina : parlez-moi toujours de lui et du chevalier. La Garde est la grande santé. Enfin, ma fille, vous irez à Gif, et souvent à Versailles, où vous ferez peut-être mieux votre profit du deuil de M. de Saint-Andiol[4], que nous aux

2. Voyez la *Notice*, p. 270, et ci-après, p. 439 et 440.
3. Chaulnes est en Picardie, entre Roye et Péronne : voyez la lettre du 17 avril 1689, note 1.
4. Beau-frère du comte de Grignan. Voyez tome II, p. 116,

1685 états, c'est-à-dire mon fils, qui commence à devenir si avare de moi, que je ne puis plus m'adonner à la contemplation, comme je faisois dans ces bois quelquefois, sans le voir à mes côtés. Ne soyez point en peine de ma jambe; les capucins l'ont emporté sur moi; ils ont voulu la faire suer, elle a sué; j'en ai eu du chagrin, parce que je ne m'y attendois point : cela est passé, et nous sommes bons amis. Plût à Dieu qu'ils pussent traiter notre cher Comte! j'y songe mille fois le jour.

M. du Plessis[5] est un si joli homme, qu'il a ri comme nous de sa serge de Nîmes : vous dites tout cela fort plaisamment. Il ne prétendoit pas que ce fût vous qui sussiez l'austérité de son vêtement, il en meurt de honte, et vous demande mille pardons : il a de vous une idée que mes récits ont fortifiée, et qui vous représente à lui comme une divinité : il est fort de nos amis; j'ai reçu de lui mille consolations cet hiver passé. Nous avons ici, au lieu de sa sœur, une fille de Sainte-Marie; vous la croyez professe de la Visitation? non, elle n'a que quinze ou seize ans : son père l'amena ici ce carême, et l'y a laissée; elle est jolie, et nous l'aimons; sa fantaisie toute naturelle, c'est d'être le bâton de vieillesse du *bien Bon;* elle en a des soins qui nous font rire, et qui sont trop plaisants.

Mme de la Fayette me manda il y a quelques jours que Mme de Moreuil[6] étoit dame d'honneur de Madame

note 13 (où il faut lire : *la lettre du* 9 *décembre*, au lieu de : *la lettre du* 6 *décembre*).

5. Du Plessis le Breton, et non le gouverneur du marquis de Grignan.

6. « J'appris, dit Dangeau au 27 juin, que Mme de Mareuil (*sic*) étoit nommée dame d'honneur de Madame la Duchesse ; je ne sais quels appointements elle aura. Mme de Langeron, dont elle va remplir la place, avoit dix mille francs. » Et le 16 septembre suivant : « Moreuil prit possession de la charge de premier gentilhomme de la

la Duchesse : j'en suis en vérité fort aise. Je vous conjure de lui faire tomber mes compliments à propos ; ne l'oubliez point. Il me sembloit bien qu'elle n'étoit point entrée dans le carrosse de la Reine : les règles anciennes qui donnoient ce droit aux filles sont abolies ; nous avons changé tout cela, comme *le cœur à gauche*[7]. Enfin, la voilà bien placée : son mari a-t-il quelque place dans cet hôtel de Condé ? Mon fils m'a conté des merveilles de Monsieur d'Angers[8] ; il a quatre-vingt-huit ans : il porta le saint sacrement sur ses épaules le jour de la fête[9] ; la procession est d'un grand quart de lieue ; il chanta tout de suite la grand'messe, et ne mangea qu'à quatre heures. Tout le monde étoit en admiration du miracle visible qui le soutient, 1685

Forza non ha, ma l'animo non manca[10].

Contez cela à M. de Pompone : tous les ans c'est un nouveau prodige.

chambre de Monsieur le Prince à Chantilly : il y avoit longtemps qu'on croyoit que cet emploi lui étoit destiné. » Dangeau, en annonçant la mort de Mme de Moreuil à Paris, le 17 juin 1700, ajoute quelques détails : « Mme de Moreuil.... avoit été fille d'honneur de feu Madame (*et auparavant de la Reine : voyez notre tome III, p.* 293) ; elle s'appeloit (*Hélène Fourré de*) Dampierre, et étoit sœur de la maréchale Foucault (*voyez la lettre du* 19 *novembre* 1688). Son mari, qui est premier de la chambre de Monsieur le Duc, est tombé en apoplexie depuis quelque temps ; ils n'ont pour enfants qu'une fille mariée à M. de Chemerault. » — D'après la Chênaye, Alphonse de Moreuil, dit le comte de Moreuil, seigneur de Liomer. etc., était arrière-petit-fils d'un fils légitimé de Jean de Soissons, sire de Moreuil, prince de Poix. — On voit par le *Journal* de Dangeau (tome I, p. 359 et 379) que Mme de Moreuil entrait en 1686 dans les carrosses du Roi.

7. Voyez *le Médecin malgré lui*, acte II, scène VI.
8. Henri Arnauld.
9. Le 21 juin, jour de la Fête-Dieu en 1685. (*Note de Perrin.*)
10. « Il n'a point de force, mais le courage ne (lui) manque pas. »

1685

J'EN ai été témoin de ce prodige, j'ai reçu la bénédiction de ce saint homme, et j'ai baisé sa main avec un plaisir extrême. C'est une chose admirable que la crainte qu'a tout son diocèse de le perdre, et de voir venir à sa place quelque freluquet qui ne songe qu'à plaire aux ennemis du prélat ; au lieu que celui-ci ne songe qu'à leur pardonner tous les dégoûts dont ils prennent plaisir d'accabler sa vieillesse. Je parlerois longtemps là-dessus ; mais il vaut mieux vous remercier, ma belle petite sœur, de toutes les peines que vous avez prises pour mon habit. Je vous avoue que je crains fort que vous n'ayez été prendre pour ma garniture de certaines couleurs vives et tranchantes : mon dessein étoit de supplier *ma princesse*[11] de la choisir à son gré ; et comme elle aime la pastorale, je lui aurois demandé un nœud couleur de rose et blanc, une veste blanche et une des plus jolies houlettes que l'on porte présentement. Est-il possible que les quilles et l'escarpolette soient dans une aussi grande décadence que vous les représentez ? Si personne ne peut dignement remplir ma place à l'escarpolette, il faut au moins que M. de Polignac remette les quilles en honneur : je ne donne ma voix qu'à lui pour cela.

Je suis très en peine de M. de Grignan ; sa petite fièvre, sa tristesse et sa maigreur effrayent ceux qui l'aiment et à qui l'on fait ce portrait de lui. Vous n'êtes point du tout dans les bons principes sur les vipères : vous croyez qu'elles dessèchent, et c'est précisément le contraire ; votre belle-sœur l'éprouve ainsi tous les jours, et je l'avois moi-même éprouvé dès l'année passée. C'est à ces vipères que je dois la pleine santé dont je jouis, et

11. Mlle d'Alerac.

que je ne me connoissois plus depuis des temps si funestes pour moi[12]. Elles tempèrent le sang, elles le purifient, elles rafraîchissent au lieu d'échauffer et de dessécher, comme vous vous l'imaginez ; mais il faut que ce soit de véritables vipères en chair et en os, et non pas de la poudre ; car la poudre échauffe, à moins qu'on ne la prenne dans de la bouillie ou de la crème cuite, ou quelque autre chose de rafraîchissant. Priez M. de Boissy[13] de vous faire venir dix douzaines de vipères de Poitou, dans une caisse séparée en trois ou quatre, afin qu'elles y soient bien à leur aise avec du son et de la mousse ; prenez-en deux tous les matins, coupez-leur la tête, faites-les écorcher et couper par morceaux, et en farcissez le corps d'un poulet : observez cela un mois, et prenez-vous-en à votre frère, si M. de Grignan ne redevient tel que nous le souhaitons tous. Quittez votre fade bouillie de riz, et redonnez des esprits et de la vie à un pauvre homme exténué, et dont le défaut est d'être trop sujet à dormir. Ma mère vous dira bientôt, et trop tôt, combien nous en parlons tous les jours ; vous l'allez revoir incessamment, et moi par conséquent je vais incessamment la perdre. Ce qui augmente mon chagrin, c'est que les états nous vont tellement confondre les espèces, que je ne pourrai profiter du temps qu'elle sera encore en Bretagne ; je ne compte que sur ce qui me reste entre ci et l'arrivée de M. et de Mme de Chaulnes ; car après cela, ma mère sera comme partie pour moi, quoiqu'elle soit encore aux Rochers. Je commence donc dès à présent à sentir la douleur des adieux et de l'absence. Adieu, ma belle petite sœur : votre belle-sœur vous fait mille tendres amitiés.

12. L'été de 1680. Voyez la lettre du 28 août 1680 (ci-dessus, p. 44), et plusieurs de celles qui la suivent.
13. Voyez tome VI, p. 495, note 29.

1685 DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je reviens à la passade[14], pour vous dire encore une fois que vous ne soyez point en peine de ma jambe, ni de ma santé. Il vaut mieux que j'aie eu des inquiétudes que les capucins; leurs railleries ont dû vous rassurer. Ils ne m'avoient point dit que leurs lavages étoient pour faire transpirer; j'en fus étonnée et incommodée; ils en étoient ravis : cela est passé, et me revoilà simplement avec un linge trempé dans du sang de lièvre couru, pour redonner la force et toute la perfection. Cela est sec maintenant, et n'est point incommode; j'ai demandé pardon aux pères; nous avons badiné, et nous sommes fort bien ensemble. Adieu, la plus aimable de toutes les filles et de toutes les femmes.

---

969. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Deux mois après que j'eus écrit cette lettre à Mme de Grignan (n° 962, p. 390), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

Aux Rochers, ce 22e juillet 1685.

Croiriez-vous bien, mon cousin, que je n'ai reçu que depuis quatre jours le livre de notre généalogie, que vous me faites l'honneur de me dédier par une lettre[1] trop aimable et trop obligeante? Il faudroit être parfaite, c'est-à-dire n'avoir point d'amour-propre, pour n'être

14. Sur mes pas : c'est ici un terme de manége, et Mme de Sévigné devait s'être familiarisée avec ce langage; elle montait à cheval et courait le cerf dans sa jeunesse : voyez les *Mémoires de Mademoiselle*, tome III, p. 239, et notre tome II, p. 347.

Lettre 969. — 1. « Par une épître. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*) — Voyez ci-dessus, p. 391.

pas sensible à des louanges si bien assaisonnées. Elles sont même choisies et tournées d'une manière, que si l'on n'y prenoit garde, on se laisseroit aller à la douceur de croire en mériter une partie, quelque exagération qu'il y ait. Vous devriez, mon cher cousin, avoir toujours été dans cet aveuglement, puisque je vous ai toujours aimé, et que je n'ai jamais mérité votre haine. N'en parlons plus, vous réparez trop bien le passé, et d'une manière si noble et si naturelle, que je veux bien présentement vous en devoir de reste. 1685

Ma fille n'a pas eu le livre entre les mains[2], sans se donner le plaisir de le lire ; et elle s'y est trouvée si agréablement[3], qu'elle en a sans doute augmenté l'estime qu'elle avoit de vous et de notre maison, comme j'en redouble aussi de tout mon cœur mes remerciements. Mon fils n'est pas si content : vous le laissez guidon[4], sans parler de la sous-lieutenance, qui l'a fait commander en chef quatre ans la compagnie de gendarmes de Monsieur le Dauphin ; et comme cette première charge l'a fort longtemps ennuyé, il a soupiré à cet endroit, croyant y être encore. Sa femme est d'une des bonnes maisons de Bretagne ; mais cela n'est rien.

Venons à nos Mayeul et à nos Amé. En vérité, mon cher cousin, cela est fort beau ; il y a un air de vérité qui fait plaisir[5]. Ce n'est point chez nous que nous trouvons ces titres, c'est dans des chartes anciennes et dans des histoires[6]. Ce commencement de maison me plaît fort :

2. « Dans ses mains. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)
3. Le portrait de Mme de Grignan a été joint par Bussy à celui de sa mère. Voyez les notes de la *Notice*, tome I, p. 324.
4. Voyez tome I, p. 324 et 325.
5. Ce membre de phrase a été biffé d'une autre main que celle de Bussy et remplacé par : « ces vérités font plaisir. »
6. « Et dans les histoires. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impé-*

1685 on n'en voit point la source, et la première personne qui se présente est un fort grand seigneur, il y a plus de cinq cents ans, des plus considérables de son pays, dont nous trouvons la suite jusqu'à nous. Il y a peu de gens qui puissent trouver une si belle tête. Tout le reste est fort agréable : c'est une histoire en abrégé, qui pourroit plaire même à ceux qui n'y ont point d'intérêt. Pour moi, je vous avoue que j'en suis charmée, et touchée d'une véritable joie que vous ayez au moins tiré de vos malheurs, comme vous dites fort bien, la connoissance de ce que vous êtes. Enfin, je ne puis assez vous remercier de cette peine que vous avez prise, et dont vous vous êtes payé en même temps par vos mains. Je garderai soigneusement ce livre.

Je crois voir ma fille avant qu'elle retourne en Provence, où il me paroît qu'elle veut passer l'hiver. Ainsi, nos affaires nous auront cruellement dérangées : la Providence le veut ainsi ; elle est tellement maîtresse de toutes nos actions, que nous n'exécutons rien que sous son bon plaisir, et je tâche de ne faire de projets que le moins qu'il m'est possible, afin de n'être pas si souvent trompée ; car qui compte sans elle, compte deux fois. Qu'est donc devenu mon grand cousin de Toulongeon ? Où a-t-il lu qu'on ne fasse point de réponse à sa cousine germaine, quand elle nous console sur la mort d'une mère ? J'ai vu son oraison funèbre[7] ; elle est bonne, hormis que feu M. de Toulongeon n'étoit point capitaine

riale.) Dans le même manuscrit, deux lignes plus loin : « c'est un fort grand seigneur ; » à la phrase suivante : « qui pussent trouver ; » cinq lignes après : « comme vous dites si bien. »

7. Elle fut prononcée par Nicolas Lévêque, chanoine de Notre-Dame d'Autun, et imprimée à Autun en 1685. Voyez la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, tome IV, p. 219, n[os] 48, 190. (*Note de l'édition de* 1818.)

des gardes[8], mais seulement capitaine *aux gardes*. Cette différence est grande et peut faire tort aux vérités. 1685

Le bon abbé s'est trouvé fort honorablement dans notre généalogie[9] : il en est bien content, et vous assure de ses très-humbles services.

Quand je serai à Paris, nous vous écrirons, Corbinelli et moi. Adieu, mon cher cousin : ayez bon courage. J'ai peur que vous ne soyez abattu ; mais je vous fais tort, et je vous ai vu soutenir de si grands malheurs, que je ne dois pas douter de vos forces.

---

970. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 22e juillet.

Il est vrai qu'après vous avoir dit vingt fois : « Je suis guérie, » et m'être servie un peu légèrement de tous les termes les plus forts pour vous persuader ce que je croyois moi-même une vérité, vous êtes en droit de vous moquer de tous mes discours ; je m'en moquerois la première, aussi bien que de mon infidélité, qui me faisoit toujours approuver les derniers remèdes, et maudire ceux que je quittois, sans qu'enfin, enfin, enfin, comme vous dites du mariage de M. de Polignac, il faut que toutes choses prennent fin, et que selon toutes les apparences cet honneur soit réservé aux remèdes doux de la princesse, et de la femme parfaitement habile qui me vient panser tous les jours. Jusqu'à ce petit médecin qui

8. C'est-à-dire capitaine des gardes du corps, tandis que *capitaine aux gardes* se disait d'un capitaine du régiment des gardes françaises.

9. Voyez tome I, p. 325.

1685 a nommé le mal et commencé les remèdes convenables, je ne faisois rien que pour animer, que pour attirer, que pour mettre ma jambe en furie. Ne raisonnez point sur une érésipèle[1] qui vient d'un cours que la nature veut prendre, et que vous approuvez, parce qu'il ne fait pas mourir : ce n'est pas ici de même, tout a été accident, tout a été violenté; ma machine n'est point encore entamée ni dépérie, et jamais elle n'a paru mieux faite qu'en soutenant tous les maux qu'on m'a faits. Vous savez que je ne fais point la jeune, je ne le suis nullement; mais je vous assure que je pourrois encore dire, comme vous disiez à la Mousse : « La machine se démanchera; mais elle n'est pas encore démanchée[2]. » Je suis donc sous le gouvernement de cette princesse et de sa bonne et capable garde, qui lui fait tous ses remèdes, qui est approuvée des capucins, qui guérit tout le monde à Vitré, et que Dieu n'a pas voulu que je connusse plus tôt, parce qu'il vouloit que je souffrisse, et que je fusse mortifiée par l'endroit le plus chagrinant pour moi; et j'y consens, puisqu'il le faut. Je suis persuadée que Dieu veut maintenant finir ces légers chagrins. Il y a huit jours que ma jambe est enveloppée de pains de roses, trempés dans du lait doux bouilli, et rafraîchis, c'est-à-dire réchauffés trois fois le jour. Ma jambe n'est plus du tout reconnoissable; elle est menue, molle, plus de sérosités, toutes les élevures séchées et flétries, plus de gras de jambe qui me tire : enfin, ma fille, tout ce qui étoit dans mon imagination et dans mes espérances est devenu vrai; mais je pense que j'ai profané toutes ces mêmes paroles pour des illusions; je n'y saurois que faire : voilà ce que je vous

LETTRE 970. — 1. *Erésipèle* est la leçon des deux éditions de 1754; la plus petite donne *un*, l'autre *une*.

2. Comparez la lettre du 19 février 1690.

dois dire présentement ; il n'y a plus de paroles nouvelles : *a fructibus*[3]. Cette Charlotte me fait marcher, et me dit : « Madame, vous pouvez aller mercredi coucher *godinement*[4] à Fougères ; le lendemain à Dol, il n'y a que six lieues ; vous verrez Mme de Chaulnes, cela vous divertira ; vous avez besoin de vous réjouir un peu, et de quitter votre chambre, où vous m'avez accordé huit jours de résidence. » Voilà où j'en suis : elle m'ôte mes roses, qui ont fait tout le bien qu'on leur demandoit ; elle me donne une légère petite espèce de pommade qui desséche ; elle me prie de bander ma jambe sans contrainte d'ici à quelques jours, et de me ménager un peu ; elle m'assure qu'avec cette conduite je vous reporterai une jambe *à la Sévigné*, que vous aimerez d'autant plus, que l'une et l'autre étant moins grasses, elles visent à la perfection. En tout cas, j'ai ma Charlotte à une lieue d'ici. En voilà trop, ma chère enfant. Une de mes joies en retournant à Paris, ce sera de ne plus parler de moi, ni d'aucun de mes maux ; j'étois dans la même envie quand j'y retournai après mon rhumatisme ; mais s'il y a de l'excès à l'immensité de cet article, il est fondé sur l'excès de votre bonne et tendre amitié, qui ne sera point ennuyée de ces détails : je vous connois ; car avec les autres qui n'ont point de ces fonds adorables, je sais couper court, et je n'ai pas oublié comme il faut parler sobrement de soi, et presque à son corps défendant. 1685

Or sus, verbalisons[5] : voilà donc le bonhomme Poli-

3. *Aux fruits* on connaît l'arbre, c'est-à-dire vous jugerez de ma guérison par les effets. Voyez ci-dessus, p. 18, note 15.

4. Mot du pays qui signifie *gaiement*. (*Note de Perrin.*) — Il signifie *doucement*, *avec précaution*, *bien gentiment*, suivant M. Louis Dubois (*Recherches nouvelles sur Mme de Sévigné*, Paris, Techener, 1838, p. 86).

5. « Or çà, verbalisons, » dit l'Intimé dans *les Plaideurs*, acte II, scène IV.

1685 gnac[6] arrivé. Pour moi, je jette de loin ces paroles en l'air; puisque Mlle de Grignan balance, Mlle d'Alerac peut-elle balancer? Je passe ensuite à rejeter tout le mal que vous me dites de votre esprit et de votre corps : ni l'un ni l'autre ne sauroient être épais comme vous les représentez; je les ai vus trop subtils, trop diaphanes, pour pouvoir jamais être fâchée de les voir dans le train commun des esprits et des corps; mais que dis-je *commun?* O plume étourdie et téméraire! c'est vous qu'il faudroit écraser, plutôt que celle que le Coadjuteur outragea si injustement à Livry. Jamais le mot de *commun* ne sera fait pour vous; rien de commun, ni dans l'âme ni dans le corps : je reprends donc ce mot pour l'employer à tout le reste du monde qui n'en mérite point d'autre; je fais pourtant des exceptions, mais guère.

J'avoue ma foiblesse; j'ai lu avec plaisir l'histoire de notre vieille chevalerie : si Bussy avoit un peu moins parlé de lui et de son héroïne de fille[7], le reste étant vrai, on peut le trouver assez bon pour être jeté dans un fond de cabinet, sans en être plus glorieuse. Il vous traite fort bien; il me veut trop dédommager par des louanges que je ne crois pas mériter, non plus que ses blâmes[8]. Il passe gaillardement sur mon fils, et le laisse inhumainement guidon dans la postérité; il pouvoit dire plus de bien de sa femme, qui est d'un des bons noms de la province; mais, en vérité, mon fils l'a si

6. Louis-Armand, vicomte de Polignac, père du prétendu de Mlle d'Alerac; il mourut en 1692. — La petite édition de 1754 porte : « le bonhomme de Polignac. »

7. Mme de Coligny.

8. Le comte de Bussy n'ayant pu mordre, dans son *Histoire amoureuse des Gaules*, à la réputation de Mme de Sévigné sa cousine, il la chargea de quelques ridicules ou défauts qu'elle n'avoit assurément point. (*Note de Perrin.*)

peu ménagé, et l'a toujours traité si incivilement, que lui ayant rendu justice sur sa maison, il pouvoit bien se dispenser du reste : vous en avez mieux usé, et il vous le rend. 1685

Mme de la Fayette m'a envoyé une relation de la fête de Sceaux[9], qui nous a fort divertis. Qu'elle étoit jolie! qu'il y a d'esprit et d'invention dans ce siècle! que tout est nouveau, galant, diversifié! je ne crois pas qu'on puisse aller plus loin. La querelle de Mmes d'Heudicourt[10] et de Poitiers[11] est plaisante : ah! que cette der-

9. Le marquis de Seignelay donna cette fête au Roi le 16 juillet 1685. « Ce fut, dit Dangeau (tome I, p. 198), du consentement de tous les courtisans, la plus belle fête qu'on ait jamais donnée au Roi. » C'est dans cette fête que fut chantée l'idylle sur la Paix, de Racine. — « Le 16 de ce mois, dit la *Gazette* du 21 juillet, le Roi, accompagné de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Monsieur et de Madame, alla à Sceaux. Sa Majesté y eut d'abord le divertissement d'un opéra, dont les vers ont été faits par le sieur Racine, trésorier de France, de l'Académie françoise. Le marquis de Seignelay, secrétaire d'État, traita ensuite le Roi et toute la cour avec une magnificence extraordinaire. »

10. Mme d'Heudicourt était devenue très-laide pendant son exil; Mme de Sévigné disait, en parlant d'elle, dans la lettre du 16 octobre 1676 (tome V, p. 108) : « Quand on n'achète point un visage neuf, les atours ne font pas un bon effet. » Elle était si changée que Mme de Caylus dit dans ses *Souvenirs* (tome LXVI, p. 445), « qu'on ne pouvoit pas imaginer qu'elle eût été belle. » Neuf ans s'étaient écoulés depuis cette époque. Mme de Maintenon parle aussi de cette anecdote dans une lettre à son frère : « Je ne veux pas que Mademoiselle de Poitiers me puisse dire ce qu'elle dit à Sceaux à Mme d'Heudicourt, qu'elle appela *beau visage de fête*. » (*Note de l'édition de* 1818.)

11. Marie-Josèphe de Poitiers, fille de Ferdinand-François de Rye, comte de Poitiers, et de sa seconde femme Françoise fille d'Arnoul-Saladin d'Anglures, marquis de Coublans. Elle était fille d'honneur de la Dauphine, et fut renvoyée le 15 avril 1686, d'après le *Journal* de Dangeau, où on lit aussi à la date du jeudi 17 février 1686 : « Mlle de Poitiers se trouva assez mal; M. Félix, premier chirurgien du Roi, et M. Moreau, premier médecin de Madame la Dauphine, y allèrent; le public, qui cherche toujours à dire du mal, répandit un

1685 nière disoit vrai : « Vous êtes un plaisant visage de fête ! » Vraiment elle a raison : il faut dans une fête un visage qui ne gâte point la beauté de la décoration ; et quand on n'en a point, il faut en emprunter, ou n'y point aller. Je voudrois que vous y eussiez porté le vôtre, il y en avoit peu de pareils. On me parle d'une chaise[12] que traînent des Suisses, et dans laquelle Mme de Maintenon se mit avec Madame la Dauphine, puis Mme la maréchale de Rochefort ; je ne vois point notre bonne d'Arpajon[13] : lui feroit-on souffrir des dégoûts ? J'en serois très-fâchée. Mme de la Fayette s'est redonné son mal de côté en allant en carrosse à deux pas de chez elle ; elle pleure et regrette ce pauvre M. Valan[14], qui étoit, dit-elle, son médecin, son confesseur et son ami. Mais ne me trouvez-vous pas bien raisonnable de vous entretenir des nouvelles de Paris ? Je ne savois pas que la Trousse fût à un camp sur la Saône[15]. Mon fils est à Rennes ; je lui ai envoyé la feuille qui est pour lui.

bruit de cette maladie-là, qui se trouva entièrement faux dans la suite assurément. » Saint-Simon ajoute : « Cette aventure perdit Mlle de Poitiers. » A sa sortie de chez la Dauphine, elle se retira dans un couvent. — Voyez la *Correspondance de Bussy*, tome IV, p. 381 et 387 ; tome V, p. 507, 510 et 516.

12. On vit dans cette fête une chaise d'une invention singulière et nouvelle ; elle était à quatre places, et quatre parasols y étaient fixés. Ceux qui la dirigeaient marchaient à côté pour ne pas gêner la vue. Madame la Dauphine, Madame la Duchesse, Mme la princesse de Conti et Mme de Maintenon, dame d'atour de Mme la Dauphine, s'y placèrent. Voyez le *Mercure galant* de juillet 1685, p. 271. (*Note de l'édition de* 1818.) — Mme de Rochefort était aussi dame d'atour de la Dauphine.

13. Dame d'honneur de la Dauphine. Voyez plus haut, p. 267.

14. Sans doute ce même Valan qui fut à la fois le médecin, l'intendant et le secrétaire de Mme de Sablé, « homme instruit, aimant assez la belle littérature, et surtout fort curieux, » dit M. Cousin (*Madame de Sablé*, p. 3).

15. « Il y eut cinq camps de résolus pour le mois de mai : un

Le petit Coulanges m'a mandé je ne sais quoi d'un très-bon dîner qu'il a fait chez vous, où étoient, ce me semble, deux Provençales et M. de Lamoignon : il faut toujours me dire ces sortes de débauches. Je serai ravie de voir ces bons Chaulnes et le petit Coulanges ; mais je vous assure que si je n'étois pas en état d'y aller, je n'irois pas ; car je ne souhaite au monde que de guérir, afin de partir dans le très-petit commencement de septembre. C'est vous, ma très-chère, qui réglerez ce jour bienheureux suivant vos affaires de la cour ; je suis persuadée que vous serez à Fontainebleau jusqu'au voyage de Chambord[16]. A propos, notre coadjuteur sera-t-il archevêque d'Aix ? On me le mande. Votre frère ne pense pas à quitter sa maison ; ses affaires ne lui permettent point de songer à Paris de quelques années : il est dans la fantaisie de payer toutes ses dettes ; et comme il n'a point de fonds extraordinaires pour cela, ce n'est que peu à peu sur ses revenus : cela n'est pas sitôt fait. Quant à moi, je n'aspire point à tout payer ; mais j'attends un fermier qui me doit onze mille francs, et que je n'ai pu encore envisager, et rien ne m'arrêtera pour être fidèle au temps que je vous ai promis, n'ayant pas moins d'impatience que vous de voir la fin d'une si triste et si cruelle absence. Il faut pourtant rendre justice à l'air des Rochers : il est parfaitement bon, ni haut, ni bas, ni approchant de la mer ; ce n'est point la Bretagne, c'est l'Anjou, c'est le Maine à deux lieues d'ici. Ce n'étoit pas une affaire de me guérir, si Dieu avoit voulu que j'eusse été bien traitée. 1685

d'infanterie en ce pays-ci (*à Versailles*) pour les travaux, qui sera commandé par le marquis d'Huxelles ; un de dix mille chevaux sur la Saône, qui sera commandé par la Trousse, etc. » (*Journal* de Dangeau, 24 mars 1685.)

16. Voyez ci-dessus, p. 282, note 8.

1685 Je ne souhaite nulle prospérité à M. de Monmouth, sa révolte me déplaît; ainsi puissent périr tous les infidèles à leur roi[17]!

---

971. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET D'EMMANUEL DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN[1].

Aux Rochers, mercredi 1er août.
Réponse au 25 et 28 juillet.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je revins de mon grand voyage hier au soir[2], ma chère belle : je dis adieu à nos gouverneurs le lundi à huit heures du matin, les suppliant de m'excuser si je les quit-

17. Le duc de Monmouth fut décapité le 25 juillet, c'est-à-dire trois jours après la date de cette lettre. (*Note de Perrin.*) — Mme de Sévigné avait connu personnellement le duc de Monmouth : voyez tome III, p. 59, et la note 8. — On trouve dans le *Journal* de Dangeau (tome I, p. 199) les détails suivants. « M. de Monmouth vint attaquer les troupes du Roi le quinzième du mois; il fut battu et poursuivi, et pris le dix-septième, caché dans un fossé et déguisé.... Le duc de Monmouth n'oublia ni soumissions ni prières pour toucher le Roi, tout cela fort inutilement; on le mena à la Tour, et quelques jours après il eut le col coupé; il montra ce jour-là beaucoup de résolution et mourut très-fermement. Il n'étoit ni catholique ni de la religion anglicane, mais véritable illuminé. Il a soutenu que la duchesse de Monmouth n'étoit point sa femme, qu'il ne l'avoit prise que par force, mais qu'il avoit épousé Mme Henriette Winthor, et lui a envoyé de dessus l'échafaud des cachets et des bijoux qu'il avoit d'elle, priant celui qu'il en chargea de les lui porter en Zélande, où elle attendoit l'événement de son entreprise. » — Voyez le récit détaillé de l'exécution dans la *Gazette* du 4 août.

Lettre 971. — 1. Cette lettre a été revue sur l'autographe pour l'édition de 1818. Une nouvelle collation a fourni un certain nombre de modifications, dont plusieurs ne sont pas sans importance.

2. « Je revins hier au soir de mon grand voyage. » (*Édition de* 1754.)

tois *devant que de les avoir vus pendus*[3]; mais qu'ayant dix lieues à faire et eux cinq, je m'ennuierois trop à Dol le reste du jour : ils entrèrent dans mes raisons, et me dirent adieu avec des tendresses et des remerciements infinis. Je vous avoue que j'ai été ravie d'avoir fait ce petit voyage[4] en leur honneur; je leur devois bien cette marque d'amitié pour toutes celles que j'en reçois. Nous vous célébrâmes[5], ils m'embrassèrent pour vous, ils prirent part à la joie que j'aurois de vous revoir dans peu de temps : enfin, ma bonne, rien ne fut oublié. M. de Fieubet étoit arrivé la veille, de sorte que nous eûmes toute la joie[6] qu'on a de se rencontrer dans les pays étrangers. Il me sembloit que j'étois à Dol dans un palais d'Atlante[7]; tous les noms que je connois tournoient autour de nous sans que nous les vissions[8] : Monsieur le premier président, M. de la Trémoille, M. de Lavardin, M. d'Harouys, M. de Charost; ils voltigeoient à une lieue ou une heure de nous[9]; mais nous ne pouvions les tou- 1685

3. C'est-à-dire avant leur départ de Dol, qui devoit être ce même jour-là; mais comme M. et Mme de Chaulnes n'avoient que cinq lieues à faire, et que Mme de Sévigné en avoit dix, elle partit le lundi matin de bonne heure pour n'être pas obligée de coucher en chemin, ou de s'ennuyer le reste du jour à Dol, si elle avoit remis son départ au lendemain mardi. (*Note de Perrin.*) — Voyez *le Médecin malgré lui*, acte III, scène IX. — Toute la fin de la phrase, à partir d'ici, manque dans l'impression de 1754.

4. « Ce voyage. » (*Édition de* 1754.)

5. Toute cette phrase a été supprimée dans l'édition de 1754.

6. « Et nous eûmes toute la joie. » (*Édition de* 1754.) — A la ligne précédente, l'autographe porte *Fioubet*.

7. Palais magique qui avait la singulière vertu de rendre invisibles ceux que l'on y cherchait. Voyez l'*Orlando furioso*, chant XII, stances 5 et 11, et chant XXII, stance 23.

8. « Tournoient autour de moi sans que je les visse. » (*Édition de* 1754.)

9. « M. de Lavardin, M. de Charost, M. d'Harouys, voltigeoient à une lieue de nous. » (*Ibidem.*)

1685 cher. Je partis donc le lundi matin; mais mon cher petit Coulanges voulut absolument venir passer huit jours avec nous ici[10], et mon fils n'a point perdu cette occasion de revenir avec lui : de sorte que les voilà tous deux joliment pour d'ici au 8e de ce mois[11]. Ils iront passer les derniers quinze jours des états; et puis mon fils me revient embrasser, et me prie à genoux de l'attendre[12], et je pars dans le moment : cela va, ma bonne[13], aux premiers, premiers jours de septembre, et pour être à Bâville, le 9e ou le 10e, sans y manquer. Voilà[14], ma chère bonne, ce que je compte, *s'il plaît à Dieu*, et je sens avec une tendresse extrême les approches de cette joie sensible : il n'est plus question, comme vous dites, ma bonne, des supputations que notre amitié nous faisoit faire; c'est un calendrier tout commun qui nous règle présentement[15]. Nous avons encore trouvé ici le cher abbé Charrier, qui vous a vue, qui vous a trouvée belle, comme tout le monde, et toute pleine de sensibilité pour moi. Hélas! ma bonne, voulez-vous toujours être pénétrée de mon misérable naufrage? Il faut l'oublier, ma chère bonne, et regarder la suite comme une volonté de Dieu toute marquée; car de songer que d'une écorchure où il ne falloit que de l'huile et

10. « .... le lundi matin; mon petit Coulanges voulut absolument venir passer huit jours aux Rochers avec nous. » (*Édition de* 1754.)

11. « Tous deux ici fort joliment jusqu'au 8 de ce mois. » (*Ibidem.*)

12. « .... les derniers quinze jours aux états; et puis mon fils, qui me prie à genoux de l'attendre, me revient embrasser. » (*Ibidem.*)

13. Les mots *ma bonne* ont été supprimés dans l'édition de 1754.

14. Le commencement de cette phrase a été ainsi abrégé par Perrin : « Je sens les approches de cette joie; il n'est plus question, comme vous dites, des supputations, etc. »

15. Tout ce qui suit, jusqu'à : « Je n'ai point eu, ma bonne, etc. » (p. 435), a été supprimé par Perrin, qui a retranché également, trois lignes plus bas, les mots *ma bonne*, et deux lignes plus loin, *ma chère bonne*, à quoi, dans l'édition de 1818, on avait substitué *ma chère*.

1683

du vin, ou rien, on y mette un emplâtre[16] dont tout le monde se loue, et qui devient pour moi du poison, parce qu'on ne veut pas le lever, et que de cette sottise soient venus de fil en aiguille tous mes maux, toujours dans l'espérance d'être guérie, et qu'enfin ce ne soit que présentement que je sois guérie, il y a si peu de vraisemblance à cette conduite, qu'elle ne doit être regardée que comme un aveuglement répandu pour me donner des chagrins, trop bien mérités, et soufferts avec trop d'impatience. Je n'ai point eu, ma bonne, les douleurs, la fièvre et les maux que vous imaginez ; vous ne me trouverez point changée, ma chère bonne ; demandez à mon petit Coulanges, il vous dira que je suis comme j'étois ; ma jambe s'est fort bien trouvée du voyage, je n'ai point été fatiguée, ni émue[17]. Je me gouverne comme le veut ma pauvre Charlotte, qui m'est venue voir ce matin : elle est ravie de m'avoir guérie ; n'est-ce pas une chose admirable que je ne l'aie connue que depuis quinze jours ? tout cela étoit bien réglé. Elle me fait mettre encore des compresses de vin blanc, et bander ma jambe pour ôter toute crainte de retour, et je me promène sans aucune incommodité. Il est vrai que je vous ai mandé toutes ces mêmes choses ; mais il faut bien qu'un jour vienne que je dise vrai ; et vous savez bien, ma bonne, que je n'ai jamais cru vous tromper. J'ai la peau d'une délicatesse qui me doit faire craindre les moindres blessures aux jambes[18]. Oh ! parlons d'autre chose, mon enfant. Je suis fâchée que vous n'ayez point été à cette

16. Nous avons vu plus haut (p. 407) le mot *emplâtre* du féminin ; il est ici du masculin dans l'autographe. — Deux lignes plus loin, il y a *soit*, au lieu de *soient*.

17. Toute la suite, à partir d'ici, jusqu'à la fin de l'alinéa, manque dans le texte de 1754.

18. *Aux jambes* a été ajouté après coup, au-dessus de la ligne.

1685 noce[19], puisque vous le pouviez; et pour la fête de Sceaux, je ne sais comme vous pouvez vous en consoler.

Nous épuisons Coulanges : il nous conte mille choses qui nous divertissent ; nous sommes ravis de l'avoir[20], il nous a fait rire aux larmes de votre Mme d'Arbouville[21] dont vous êtes l'original. Je crois que votre dîner de Sceaux aura été moins agréable, par la contrebande que vous y rencontrâtes[22]. Je voudrois bien pouvoir comprendre la délicatesse de conscience qui empêchera la signature de M. de Montausier et de sa fille[23] : cette opiniâtre aversion est une chose extraordinaire[24]. Il me semble, ma bonne, que vous allez avoir bien des choses à me conter. Si vous voulez m'envoyer une copie de la lettre de M. de Grignan, vous me ferez un grand plaisir; elle sera pour moi seule : je suis persuadée qu'elle sera fort bien faite, et qu'elle fera son effet; j'en conjure le Seigneur. Voilà donc le charme rompu : vous avez un ami riche qui vous donne des repas; ménagez bien cette bonne fortune. Celle de M. de Monmouth n'est plainte de personne.

Vous me demandez, ma bonne, si ma plaie s'est rou-

19. Du duc de Bourbon, qui avait eu lieu le 23 juillet précédent. Voyez plus loin, p. 438, note 31.

20. Ce membre de phrase : « nous sommes ravis de l'avoir, » a été retranché par Perrin, qui, à la ligne suivante, ne donne pas le nom de Mme d'Arbouville en entier, mais seulement : « d'Arb.... »

21. Dangeau parle en 1696 d'un vieux marquis d'Arbouville, brigadier d'infanterie, et qui avait été colonel d'un petit vieux corps avant la paix des Pyrénées; son fils, aussi marquis d'Arbouville, fut en juillet 1696 choisi pour une place de guidon dans les gendarmes du Roi. Nous n'avons rien trouvé sur la femme de l'un ni de l'autre.

22. « Que vous y trouvâtes. » (*Édition de* 1754.)

23. La duchesse d'Uzès (autrefois comtesse de Crussol). Voyez plus haut, p. 336.

24. Toute la suite, à partir d'ici, jusqu'à : « N'êtes-vous point surprise » (p. 437), a été retranchée par Perrin.

verte. Non, assurément ; il y a trois mois qu'elle est entièrement fermée et guérie : j'ai voulu encore retourner sur ce triste chapitre pour ne vous pas laisser des erreurs. 1685

N'êtes-vous point surprise de la mort de cette grande Rarai ? n'étoit-ce pas la santé même ? Pour moi, je crois que le saisissement d'entendre toujours louer sa sœur, et de n'attraper des regards et des douceurs que comme pour l'amour de Dieu, l'a mise au tombeau[25]. Le bon abbé est fâché que vous le croyez si barbare : il dit que sa malice ne va pas si loin ; il a été ravi de me revoir. J'ai repassé par Rennes, pour voir un moment cette bonne Marbeuf et, en repassant par Vitré, la princesse[26] : de sorte que je m'en vais posséder mon petit Coulanges sans distraction. Je[27] vous ai dit comme mon habit étoit joli, je vous le mandai de Dol. Je vous assure, ma très-chère bonne, que ce petit voyage ne m'a donné que de la joie, sans nulle sorte d'incommodité. Je n'aime point que votre pauvre Grignan fonde et diminue ; ne lui faites-vous plus rien ? Est-il possible qu'en dormant et mangeant il ne se remette point ? Je suis touchée de cet état. Pour celui du pauvre chevalier, je ne m'y accoutume pas. Quoi ? ce visage de jeunesse et de santé ! quoi ? cet

25. « .... que comme par charité, peut très-bien y avoir contribué. » (*Édition de* 1754.) — Dans cette même édition, la phrase suivante a été retranchée. — Dangeau annonce le 1er juillet la mort de Mlle de Rarai : sur sa famille, voyez tome III, p. 258, note 2, et le *Journal* de Dangeau, qui nous apprend (tome III, p. 407) que le marquis de Rarai mourut en septembre 1691. « Il avoit les chiens pour le chevreüil ; son fils, qui fut tué à Mons, en avoit la survivance. »

26. « Et par Vitré pour voir la princesse. » (*Édition de* 1754.)

27. Cette phrase et les suivantes manquent dans l'édition de 1754, qui reprend ainsi : « Je suis touchée de l'état du pauvre chevalier, je ne m'y accoutume pas. Quoi ? avec ce visage de jeunesse et de santé, n'être point en état de marcher ! On le porte comme Saint-Pavin ! Ma fille, je baisse la tête, etc. »

1685 âge qui ne sort qu'à peine de la première jeunesse, est compatible avec l'impossibilité de marcher! On le porte comme Saint-Pavin! Ma bonne, je baisse la tête, et je regarde la main qui l'afflige; il n'y a vraiment que cela à faire, toute autre pensée n'est pas capable de nous apaiser un moment[28] : j'ai senti cette vérité. Mon fils vous fait mille tendres amitiés : sa perruque est à Dinan[29], il ne doute point qu'elle ne soit fort bien; je voudrois que vous eussiez tout fait payer à M. du Plessis, il n'importe d'avoir payé le Vacher ou non, c'est que nous avions peur que le fonds manquât[30]; nous avons reçu toutes ces sommes et nous ne ferons point attendre Gautier. Voilà un de nos fermiers venu, j'attends l'autre, et tout sera si bien rangé que je n'abuserai plus, ma bonne, ni de votre patience, ni de la mienne. J'aime celle du duc de Bourbon[31] dans ce grand lit, avec sa petite épousée à dix pas de lui : il est vrai qu'avec de tels enfants, il ne falloit pas douter que le Sablonnier[32] en passant, sur le minuit, ne leur servît de garde; Monsieur le Prince et

28. Tout ce membre de phrase : « il n'y a vraiment (dans l'autographe *vrament* : voyez p. 225 et 364), etc., » n'est pas dans le texte de 1754, qui, après les mots : « j'ai senti cette vérité, » reprend ainsi : « Adieu, très-chère et très-aimable : nous causerons un jour de M. de Luynes (p. 439), etc. »

29. Dinan était une des villes où se tenaient les états de Bretagne.

30. «.... que les fonds ne manquassent. » (*Édition de* 1818.) — Cette même édition, cinq lignes plus loin, donne *épouse*, au lieu d'*épousée*.

31. Louis, duc de Bourbon, fils du duc d'Enghien et petit-fils du grand Condé, fut marié à Versailles, le 24 juillet 1685, avec Louise-Françoise, légitimée de France, dite Mademoiselle de Nantes, fille du Roi et de Mme de Montespan. Le duc de Bourbon avait seize ans, Mademoiselle de Nantes n'en avait que douze. La *Gazette* décrit la cérémonie du mariage dans un numéro extraordinaire du 2 août.

32. « Quand les enfants commencent à s'endormir le soir avant qu'on les couche, on leur dit communément que le *Sablonnier* a passé par là et leur a jeté du sable dans les yeux. » (*Dictionnaire de Trévoux*.)

Mme de Langeron étoient inutiles. J'ai pensé plusieurs fois à ce rang au-dessus de votre princesse[33] : quelle noce! quelle magnificence! quel triomphe! 1685

Sangaride, ce jour est un grand jour pour vous[34],

et digne de beaucoup de différentes réflexions.

Je vous remercie de tous les baisers donnés et rendus aux Grignans; jetez-en toujours quelques-uns pour entretenir commerce; surtout j'en veux un pour moi toute seule sur la joue de Monsieur de Carcassonne; il me semble qu'il y a longtemps que je n'ai eu de familiarité avec elle. Adieu bonne, adieu chère, adieu très-aimable : l'abbé Charrier, en me contant comme vous êtes pour moi, m'a fait vous payer comptant votre tendresse, et le moyen de n'être pas sensible à tant de vraie et solide amitié? Celle de la princesse de Tarente étoit aveuglée, comme tout le reste; ce fut un hasard plaisant qui me fit connoître Charlotte; elle m'auroit guérie : il ne falloit pas que je le fusse.

Nous causerons un jour de M. de Luynes[35] : oh, quelle

33. La princesse de Vaudemont, qui, dès son enfance, étoit très-liée avec Mme de Grignan. (*Note de l'édition de* 1818.) — Mais il nous paraît bien plus naturel de croire que Mme de Sévigné pensait à Mlle d'Alerac : voyez plus bas, le premier alinéa de la lettre du 15 août, p. 456.

34. C'est le premier vers de la VIe scène du Ier acte de l'opéra d'*Atys*, représenté en 1676 (voyez tome IV, p. 337, note 8, et p. 353, note 8). — Par suite de l'interversion des pages 13 et 14 de l'autographe, il y a, après ce vers, dans les éditions qui ont précédé la nôtre (à partir de celle de 1818), une transposition fort étrange, qui, au point de suture des deux pages interverties, a amené la phrase inintelligible que voici : « Vous êtes quelquefois trop discrète de la moitié de beaucoup de différentes réflexions. »

35. Voyez la *Notice*, p. 270, et la lettre du 8 juillet précédent, p. 417. — Deux lignes plus loin, les mots « dit, ou » ont été omis dans l'édition de 1818.

1685 folie! Mme de Chaulnes le dit avec nous. Si Mme de la Fayette avoit voulu, elle vous auroit dit, ou montré une réponse où je lui disois des raisons solides pour demeurer comme je suis[36]; elle et Mme de Lavardin m'en ont louée : elle auroit pu[37] m'en faire honneur auprès de vous, dont *j'estime* infiniment l'estime.

Ah[38]! que je vous approuve d'avoir vu Monsieur le Prince avec Mme de Vins! que je suis assurée que vous avez été bien reçue, et qu'il a trouvé votre visite trop courte! Vous êtes quelquefois trop discrète de la moitié.

D'EMMANUEL DE COULANGES.

J'ai vu le temps que j'écrivois dans vos lettres un mot à Madame votre mère; et présentement c'est dans les siennes que je vous écrirai un mot, un ordinaire encore tout au moins, car je m'en vais être ici huit bons jours à me reposer auprès d'elle de toutes mes fatigues[39]. Elle vous a conté son voyage de Dol, qui a été très-heureux, hors qu'elle a versé deux fois dans un étang, et moi avec elle; mais comme je sais parfaitement bien nager[40],

36. Mme de Sévigné étoit demeurée veuve à l'âge de vingt-cinq ans; et si elle n'avoit pas eu la pensée de se remarier, ce n'est pas qu'elle n'eût été extrêmement recherchée. (*Note de Perrin.*)

37. « Elles auroient pu. » (*Édition de* 1754.) — L'alinéa suivant manque dans cette même édition.

38. Ce post-scriptum est au-dessous d'un parafe.

39. « J'ai vu le temps que j'écrivois un mot à Madame votre mère dans vos lettres; aujourd'hui c'est dans les siennes que je vous écris, car me voilà pour huit bons jours à me reposer auprès d'elle de toutes mes fatigues. » (*Édition de* 1754.) — Deux lignes plus bas, le mot *hors* est écrit *or* dans l'autographe.

40. « Parfaitement nager. » (*Édition de* 1754.) — Le dernier membre de phrase : « ainsi de cette chute, etc., » manque dans cette même édition. Immédiatement avant, *sans être mouillée*, avait été cor-

je l'ai tirée d'affaire sans nul accident, et même sans être mouillée ; ainsi de cette chute ne craignez ni jambe affligée, ni rhume quelconque. Il fait parfaitement beau dans les allées des Rochers ; je m'en vais bien les arpenter ; mais il sera triste pourtant, après avoir bien fait de l'exercice, de ne pas trouver[41] tout à fait l'ordinaire de M. de Seignelay, auquel je suis accoutumé. Vous avez donc été à Sceaux : vous ne pouvez jamais en être contente avec la compagnie qui y a été faufilée avec vous[42]. Seroit-il bien arrivé que vous n'y auriez pas prononcé mon nom ? Adieu, ma belle Comtesse : permettez-moi de vous embrasser très-tendrement, et de faire mille compliments à toute la bonne couvée des Grignans. 1685

---

972. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Quatre jours après que j'eus reçu cette lettre (n° 969, p. 422), j'y fis cette réponse.

A Bussy, ce 4e août 1685.

Vous direz ce qu'il vous plaira, Madame, sur ce que je dis de vous dans notre généalogie ; mais au fond vous savez bien que je dis vrai, et si je l'avois bien entrepris, je vous en ferois demeurer d'accord. Cependant je laisse le champ libre à votre modestie, et je ne vous demande

rigé ainsi : *sans qu'elle ait été mouillée*, dans toutes les éditions qui ont précédé la nôtre.

41. « J'avouerai cependant qu'après avoir fait beaucoup d'exercice, il sera fâcheux de ne pas trouver, etc. » (*Édition de* 1754.)

42. « Vous ne pouviez guère être contente avec la compagnie qui s'y est trouvée avec vous. » (*Ibidem.*) — La phrase suivante n'est pas dans cette édition.

1685 autre chose sinon que vous croyiez que je suis persuadé (comme de mourir un jour) que vous êtes une des plus jolies et une des plus aimables femmes[1] que j'aie jamais connues. Quoique je n'aie jamais été flatteur, il y a eu des temps où ces louanges auroient pu être suspectes, mais il faut me croire aujourd'hui.

Je suis ravi que la belle Comtesse[2] ait trouvé dans notre généalogie son compte avec moi, aussi bien que le bon abbé; mais je suis très-fâché de n'avoir pas dit de M. de Sévigné tout ce que j'en sais, c'est-à-dire de n'avoir pas retouché à ce qui le regarde depuis qu'il étoit guidon. Laissez-moi faire et apportez seulement à Paris le livre que je vous ai envoyé : je redirai bien de lui, moi son parent et son ami, ce que ses ennemis mêmes ne pourroient s'empêcher d'en dire; je n'oublierai pas même la maison et le mérite de Madame sa femme.

Comme vous dites, ma chère cousine, je suis bien payé de la peine que j'ai prise, non pas par l'honneur qui m'en revient, mais par le plaisir que je vous ai donné, et par les remerciements que vous m'en faites.

Nous avons eu Monsieur le Duc à Dijon[3] quinze jours, où j'ai été pour lui faire ma cour, que j'ai faite agréablement.

Vous avez raison, ma chère cousine, de croire que la

Lettre 972. — 1. « Et une des plus aimables femmes pour la personne et pour l'esprit. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

2. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, au lieu de « la belle comtesse » on lit « la belle Madelonne, » et vers la fin de l'alinéa : « ce que ses ennemis ne sauroient s'empêcher d'en dire. »

3. Il avait souvent remplacé son père, le grand Condé, gouverneur de Bourgogne, et était alors gouverneur titulaire. — Après avoir annoncé le mariage du duc de Bourbon, la *Gazette* du 28 juillet ajoute : « Sa Majesté a donné au duc de Bourbon la survivance de la charge de grand maître de sa maison, et du gouvernement de Bourgogne, que possède le duc d'Enghien son père. »

Providence règle tout. Elle ne trouve pourtant pas mauvais que nous fassions des desseins; elle veut même que nous nous aidions, mais seulement que nous ne nous confiions pas trop en nos forces. Je vous plains étrangement sur la séparation de vous et de Mme de Grignan, après même dix mois d'absence. Votre grand cousin de Toulongeon n'a bougé de chez lui que pour venir deux ou trois jours à Dijon pendant les états, où il a fait ériger sa terre d'Alonne[4] en comté sous le titre de Toulongeon; ainsi donnez-vous bien de garde quand vous lui écrirez de mettre à la suscription de sa lettre *à Alonne;* je lui écrivis dernièrement : *A M. le comte d'Alonne, à Toulongeon*. Il n'est pas possible qu'il ne vous ait point fait de réponse; il sait trop bien vivre pour y avoir manqué, et ce n'est pas l'excès de la douleur de sa perte qui l'en a empêché[5]. 1685

Je vous demande pardon, Madame, si je vous assure que l'oraison funèbre de Madame votre tante est fort mal faite, et qu'il y a bien d'autres impertinences que celle que vous avez remarquée. Elle ne fut pas si mauvaise quand elle fut prononcée : l'auteur prit bien de la peine à la gâter avant que de la mettre sous la presse.

Au reste, Madame, ne craignez pas que les malheurs m'abattent; on s'endurcit pour de moindres que ceux qui me sont arrivés. Dieu me donne une force de corps et d'esprit qui me surprend, et qui feroit trembler mes ennemis, s'ils la connoissoient sans connoître ma crainte pour le Seigneur[6].

4. Alonne était du bailliage de Montcenis (au sud d'Autun). Voyez Walckenaer, tome IV, p. 195.

5. « Au moins ne seroit-ce pas l'excès de la douleur de sa perte qui l'en auroit empêché. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*) — L'alinéa suivant ne se lit que dans ce manuscrit.

6. Ces derniers mots : « sans connoître ma crainte pour le Sei-

1685 973. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET D'EMMANUEL DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, mercredi 8e août.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Si vous pouviez faire que le premier jour de septembre ne fût point un samedi, ou que le *bien Bon* n'eût point appris de ses pères à préférer le lundi, pour ne pas trouver le dimanche au commencement d'un voyage, j'aurois été fort juste au rendez-vous; mais la règle du lundi, qui va de pair avec les ailerons de volaille et le blanc d'une perdrix, nous fera arriver deux jours plus tard. Je n'ose m'abandonner à toute la joie que me donne la pensée de vous embrasser; je la cache, je la mitonne, j'en fais un mystère, afin de ne point donner d'envie à la fortune de me traverser : quand je dis la fortune, vous m'entendez bien. Ne disons donc rien, ma chère bonne, soyons modestes, n'attirons rien sur nos petites prospérités.

Nous avons été fort surpris de la nouvelle que vous nous mandez : la princesse de Tarente n'en savoit rien; elle l'apprit hier ici, comme une vraie Allemande. Nous croyons que les exilés auront encore des camarades; mais quelle douleur au cardinal de Bouillon[1] d'être mêlé

gneur, » ne sont pas dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

Lettre 973. — 1. Des courtisans officieux avaient dit sourdement que le cardinal n'était pas étranger au départ précipité des princes de Conti et de son neveu. Voyez ci-dessus, p. 402, note 42. (*Journal* de Dangeau, 28 mars 1685.) Peu de jours auparavant, le cardinal s'abstint de donner au duc de Bourbon la bénédiction nuptiale, parce que l'étiquette de la cour ne permettant pas aux cardinaux de s'asseoir à la table des princes du sang, honneur auquel

avec l'idée qu'on a de ces petits garçons! quelle rage! 1685
Nous voulons nous imaginer qu'il y a quelque chose de la cour, et que plus d'une folie et d'une imprudence étoient dans cette malle de lettres[2]. Je ne crois point que cette

M. de Bouillon prétendait en sa qualité de prince, il n'avait pu surmonter le dégoût de n'être pas admis au banquet. (*Journal* de Dangeau, 1er juillet 1685.) Le Roi était d'ailleurs fatigué des prétentions de la maison de Bouillon. Mme de Maintenon sous-entendait ces divers motifs en écrivant à son frère, le 27 septembre 1685 : « Le cardinal de Bouillon est chassé pour plusieurs raisons trop longues à déduire. Il vouloit être égal en tout aux princes du sang. Il est peu plaint dans sa disgrâce, parce qu'il est peu estimé. » (*Note de l'édition de* 1818.)

2. Mme de Maintenon explique plus clairement la cause de ces disgrâces dans la lettre qui vient d'être citée. « Le Roi, dit-elle, ayant voulu savoir ce qui obligeoit MM. les princes de Conti d'envoyer incessamment des courriers, on en a fait arrêter un; on a pris toutes les lettres, et l'on en a trouvé plusieurs pleines de ce vice abominable qui règne présentement, de très-grandes impiétés et de sentiments pour le Roi bien contraires à ceux que tout le monde lui doit, et bien éloignés de ceux que devroient avoir les enfants de gens comblés par lui de bienfaits et d'honneurs. Ceux de M. de la Rochefoucauld sont les plus criminels; M. d'Alincourt y est pour sa part. » Voyez le *Journal* de Dangeau, tome I, p. 202. Saint-Simon y ajoute la note suivante : « Le Roi, outré du voyage des princes de Conti en Hongrie, découvrit qu'ils avoient envoyé un courrier à Paris, et parla si ferme à M. de Louvois pour le faire arrêter et en avoir les paquets, qu'il le fit prendre en Alsace comme il s'en retournoit, et n'osa ne pas porter au Roi tous les paquets dont il étoit chargé, sans en ouvrir pas un. Il y en avoit de plusieurs gens de la cour, mais de trois entre autres qui piquèrent le Roi au vif, par ce qu'elles contenoient et parce qu'elles étoient des gens dont les pères étoient comblés de ses grâces et de sa faveur. C'étoit du duc de la Rocheguyon, gendre de M. de Louvois même, de Liancourt, son frère, tous deux fils du duc de la Rochefoucauld; et du marquis d'Alincourt, fils du duc de Villeroi, et petit-fils du vieux maréchal Villeroi. C'étoient des plaisanteries sur le Roi et sur Mme de Maintenon, sur ses revues de troupes et sur toutes ses occupations et ses amusements, et toutes les nouvelles contées en ridicule. Celle d'Alincourt étoit fort impie et de beaucoup la moindre sur ce qui regardoit le Roi : ce qui fit dire au bonhomme maréchal de Villeroi que pour son petit-

1685 nouvelle passe si vite à Paris; on pourra s'en taire à Versailles; mais elle embrasse trop de gens pour ne pas répandre beaucoup de tristesse. Je ne comprends pas qu'on puisse être insensé et enragé dans une cour si sage et sous un tel maître. Coulanges est demeuré avec mon fils : ils ne partiront que lundi, pour arriver la veille de la Notre-Dame, et ils ne seront que huit jours aux états. Mon fils reviendra me dire adieu; car quand je serois la cour, mon jour ne seroit pas mieux fixé.

D'EMMANUEL DE COULANGES.

ME voici encore, je ne puis quitter la *mère beauté*. Nous nous promenons sans fin et sans cesse, et sa jambe n'en fait que rire, et augmenter d'embonpoint et de beauté; mais Monsieur votre frère est bien chaud au jeu; il nous fait souvenir à tout moment de M. de Gri-

fils, qui ne s'en étoit pris qu'à Dieu, ce ne seroit rien, et que cela le mettoit bien au large; mais que pour les deux autres, c'étoient de grands impertinents. Liancourt, qui avoit bien plus d'esprit que son frère, avoit écrit aussi d'un style bien plus piquant, que le Roi ne lui a pardonné de sa vie, même depuis son retour. Aussi fut-il le seul mis en prison et gardé à vue des années avec une rigueur extrême, puis exilé longtemps, ainsi que les deux autres; et les pères et M. de Louvois hors de portée de parler pour eux. Il y en eut d'autres aussi dont les lettres leur nuisirent longtemps; mais ces trois-là étoient si supérieures aux autres que le châtiment public ne tomba que sur eux. Ce fut aussi ce que le Roi ne put jamais bien pardonner aux princes de Conti, dont l'aîné mourut dans sa disgrâce ouverte, quoique à la cour, à cause de sa femme, fille du Roi, et l'autre est mort enfin d'ennui et de douleur de n'avoir pu jamais arriver au commandement des armées ni se mettre à couvert des suites de ces impressions, depuis son retour et son apparence de pardon. » — Voyez enfin les *Mémoires de la Fare*, tome LXV, p. 251 et suivantes. « Ils parloient dans ces lettres, dit-il (p. 253), en vrais étourdis, et y traitoient le Roi de gentilhomme campagnard, affainéanti auprès de sa vieille maîtresse, avec des termes si méprisants, que le Roi ne l'a jamais oublié. »

gnan, qui n'est guère moins pétulant que lui, avec tout le respect qu'on lui doit. Nous eûmes hier ici la bonne princesse de Tarente; elle a bien moins de grandeur que Mme la présidente de Cor... : il s'en faut beaucoup qu'elle ne soit aussi jalouse de son rang que cette présidente, laquelle a pleuré comme un enfant, aux états, parce que le premier président de la chambre des comptes a voulu avoir un fauteuil, aussi bien que son mari. Je viens d'écrire à toutes les présidentes à mortier de Paris, pour leur dire qu'elles ne connoissent point leurs priviléges, et qu'elles viennent les apprendre en ce pays-ci. 1685

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Il faut que je raccommode ce bel endroit où pour louer la beauté de ma jambe, il vous assure de son *embonpoint;* je vous dis, moi, qu'elle est de fort belle taille, et qu'elle ressemble en tout à sa compagne. Nous nous promenons le matin, cette heure me plaît, et le soir encore, sans que ma jambe en soit plus émue : si je mentois, Coulanges vous le diroit bientôt; car nulle vérité ne demeure captive avec lui. Il est toujours trop joli, et tellement vif et plaisant, et des imaginations si surprenantes, que je ne m'étonne point qu'on l'aime dans tous les lieux où l'on aime la joie. Il tourne en ridicule trop joliment toutes les sottises des états, et la gloire d'une présidente de Cor..., que vous avez connue, et qui est effectivement une chose rare. J'ai vu votre folle Provençale; je trouve son accusation bien hardie : vous m'en direz la suite. Le *bien Bon* vous rend toutes vos amitiés; et votre pauvre frère, qui ne se porte pas trop bien encore, vous embrasse et vous prie de le plaindre. Il dit que le pays où je le laisse est moins propre à le consoler de moi, que celui où je vous laissois; il a raison, ma très-

1685 belle, et c'est ce qui augmente le prix de cette douleur et de cette tristesse, dont Versailles et Paris ne pouvoient vous guérir; ce sont pourtant de bons pays pour donner des distractions; mais votre amitié est d'une si bonne trempe, qu'elle ne se laisse point dissiper. Je n'ai rien oublié, ma fille, de tout ce qui me doit obliger à vous aimer toute ma vie plus que personne du monde : il me semble que ce n'est pas encore assez dire.

---

974. — DE MADAME DE GRIGNAN AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Huit jours après que j'eus écrit cette lettre (n° 972, p. 441), je reçus celle-ci de Mme de Grignan.

A Paris, ce 10e août 1685.

C'est en effet me témoigner une très-grande reconnoissance, Monsieur, et fort au-dessus de ce que je mérite à l'égard de Madame votre fille, de m'envoyer un ouvrage aussi beau que celui de votre *Généalogie*. Je savois en gros votre bonne maison; mais j'aime à connoître en particulier chaque honnête homme de votre race. Vous nous avez supprimé votre éloge, de peur d'effacer Mayeul et sa postérité. Cette honnêteté que vous avez eue pour eux seroit louable, si nous n'y perdions trop. Je suis fort contente de l'épître dédicatoire et du portrait de ma mère : je l'ai bien reconnue[1] dans celui-là. Je souhaiterois, Monsieur, d'être telle que vous me représentez; mais je ne veux rien desirer, puisque

Lettre 974. — 1. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « je l'ai fort reconnue ; » à la ligne suivante : « J'aurois à souhaiter; » trois lignes après : « parmi ces personnes. »

vous m'avez fait grâce, et que par un effet de votre amitié, je tiens une si jolie place parmi les gens que vous immortalisez. C'est cela, Monsieur, qui s'appelle une obligation : aussi en serez-vous remercié par ma mère. C'est tout ce que j'ai de meilleur à mettre en œuvre pour vous marquer à quel point j'y suis sensible. 1685

---

975. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET D'EMMANUEL DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN[1].

[Aux Rochers,] dimanche, 12e août.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Ma bonne, vous m'avez fait suer les grosses gouttes en jetant ces pistoles qui étoient sur le bout de cette table[2]. Mon Dieu! que j'ai parfaitement compris votre embarras, et ce que vous deveniez en voyant de telles gens ramasser ce que vous jetiez[3]! Il m'a paru dans Monsieur le Duc un chagrin plein de bonté, dans ce qu'il vous disoit de ne pas tout renverser : il me semble que[4] l'intérêt qu'on auroit pris en vous, auroit fait dire comme lui; c'eût été son tour[5] à ramasser, si vous eussiez con-

Lettre 975 (revue en grande partie sur l'autographe). — 1. Cette lettre avait été revue en entier sur l'autographe pour l'édition de 1818; une nouvelle collation, qui n'a pu être que partielle, a fourni plusieurs rectifications.

2. Au jeu du Roi à Marly. (*Note de Perrin.*) — Dans son édition de 1754, Perrin donne ainsi cette première phrase : « Vous m'avez fait suer les grosses gouttes par votre récit de cet or qui étoit sur le bout de la table. »

3. « .... votre embarras en voyant de telles gens ramasser ce qui vous étoit échappé ! » (*Édition de* 1754.)

4. Les mots « il me semble que » manquent dans le texte de 1754.

5. « C'eût été enfin son tour. » (*Édition de* 1754.)

1685 tinué. Ma bonne, j'admire[6] par quelle sorte de bagatelle vous avez été troublée dans la plus agréable fête du monde. Rien n'étoit plus souhaitable[7] que la conduite qu'avoit eue Mme d'Arpajon. Vous étiez écrite de la main du Roi; vous étiez accrochée avec Mme de Louvois; vous soupâtes en bonne compagnie; vous vîtes cette divinité dont vous fûtes charmée : enfin, ma belle, il falloit ce petit rabat-joie[8]; mais, en vérité, passé le moment, c'est bien peu de chose, et je ne crois pas[9] que cela puisse aller bien loin. M. de Coulanges est si empressé à voir vos lettres, que je n'ai pas cru devoir lui faire un secret[10] de ce qui s'est passé à la face des nations. Il dit qu'il vous auroit bien rapporté, s'il avoit été à Versailles, comme on auroit parlé[11] de cette aventure; et puis il revient à dire qu'il ne croit pas qu'il ait été possible de reparler d'un rien comme celui-là, où il n'y a point de corps. Quoi qu'il en soit, cela ne fera aucun tort à vos affaires, et vous n'en avez pas[12] l'air plus maladroit, ni la grâce moins bonne : vous n'en serez pas moins belle, et je pense que présentement cette vapeur est dissipée. Vous me conterez quelque jour[13] ce que c'est que la gaieté de ces grands repas, et quel conte Mme de Thianges

6. « J'admire, ma chère enfant, etc. » (*Édition de* 1754.)

7. « Plus agréable. » (*Ibidem.*)

8. « Vous soupâtes en bonne compagnie : il falloit enfin ce petit rabat-joie. » (*Ibidem.*)

9. « Et je ne vois pas. » (*Ibidem.*)

10. « M. de Coulanges est si empressé de voir vos lettres, que je n'ai pas cru raisonnable de lui faire un secret, etc. » (*Ibidem.*) — Notre autographe s'arrête au mot *devoir*.

11. « Il dit que s'il étoit à Versailles, il vous rapporteroit bien comme on auroit parlé, etc. » (*Édition de* 1754.)

12. « Et vous n'en aurez pas. » (*Ibidem.*)

13. « .... que cette vapeur est présentement dissipée. Vous me décrirez quelque jour, etc. » (*Ibidem.*)

destina à divertir la compagnie; car elle en sait plus d'un. Vous me représentez Mme la princesse de Conti au-dessus de l'humanité : je ne crois personne plus capable d'en juger que vous, et je fais peut-être plus d'honneur que je ne dois à votre jugement, puisque vous faites passer mon idée au delà de vous et de feu Madame[14], mais ce n'est point pour la danse, c'est en faveur de cette taille divine, qui surprend et qui emporte l'admiration, 1685

Et fait voir à la cour[15]
Que du maître des dieux elle a reçu le jour.

Nous apprenons encore que M.[16] et Mme de Bouillon sont à Évreux[17], et qu'on a demandé au cardinal la clef de son appartement à Versailles[18] : cela est bien mauvais; mais il a été si pleinement heureux toute sa vie, qu'il falloit bien qu'il sentît un peu le mélange des biens et des maux. Pour moi, ma chère bonne, si je ne tremblois point toujours sous la main de la Providence[19], je goûte-

14. « Au delà de feue Madame et au delà de vous. » (*Édition de* 1754.)
15. « *Faisant voir à la cour.* » (*Ibidem.*)
16. Notre autographe reprend ici avec le mot *Monsieur*.
17. Le duc de Bouillon possédait le comté d'Évreux (voyez tome VI, p. 268, note 2). — Les torts des princes de Conti étaient attribués au prince de Turenne, qui leur avait donné la première idée du voyage de Hongrie. Ce jeune seigneur paraît d'ailleurs avoir été compromis d'une manière particulière dans les lettres qui venaient d'être saisies. Car à peine le Roi eut-il pris connaissance de ces correspondances, qu'il cassa le régiment de Turenne, exila le cardinal de Bouillon dans son abbaye de Cluny, et relégua M. et Mme de Bouillon à Évreux. Cela se passait en l'absence de Dangeau; aussitôt qu'il fut revenu des eaux de Spa, il courut à Évreux avec le maréchal de Bellefonds rendre visite à M. et Mme de Bouillon. Ce trait, dans la vie d'un courtisan, méritait d'être remarqué. (*Note de l'édition de* 1818.)
18. Le logement du cardinal de Bouillon à Versailles fut donné au jeune duc de Bourbon. (*Journal* de Dangeau, 30 septembre 1685.)
19. « Pour moi, si je ne tremblois sous la main de la Provi-

1685 rois à pleines voiles les plaisirs de l'espérance ; ce ne sont plus des mois que nous comptons, ce sont des semaines et bientôt des jours : croyez, ma chère bonne[20], que si Dieu le permet, je vous embrasserai avec une joie bien parfaite. J'apprendrai[21] plus de vos nouvelles lundi, car votre dernière est toute renfermée à celles de Versailles ; celle d'ici, c'est que mon pauvre fils a une petite lanternerie[22] d'émotion, comme j'en eus cet hiver, qui l'a empêché d'aller aux états : il prend de ma même tisane des capucins, que vous connoissez, dont je me suis si bien trouvée, qu'il compte de pouvoir partir demain avec M. de Coulanges ; car enfin il faut bien qu'ils soient au moins à la fin des états, et que le joli habit que vous avez si bien choisi, paroisse et pare son homme. Coulanges est toujours trop aimable ; il nous manquera à Bâville, si quelque chose nous peut manquer[23].

Larmechin[24] est marié à une très-bonne et jolie héritière de ce pays ; il devient breton, et je ne fis jamais mieux que de faire revenir Beaulieu.

Ma santé est parfaite, et ma jambe d'une bonté, d'une

dence. » (*Édition de* 1754.) — A la ligne suivante, l'autographe donne *pleine* au singulier et *voiles* au pluriel.

20. « Ma très-chère. » (*Édition de* 1754.)

21. Le commencement de cette phrase manque dans l'impression de 1754, qui donne ainsi la suite : « Mon fils a une petite lanternerie d'émotion qui l'a empêché d'aller aux états : il prend de cette tisane des capucins que vous connoissez et dont je me suis si bien trouvée ; il compte cependant de partir demain avec M. de Coulanges, car il faut bien qu'ils arrivent au moins à la fin des états. Coulanges est toujours, etc. »

22. *Lanternerie*, d'après le *Dictionnaire* de Trévoux, signifie « discours ou chose de peu d'importance. »

23. « Peut nous manquer. » (*Édition de* 1754.) — Le petit alinéa qui suit n'est pas dans cette édition.

24. Voyez p. 369, note 30.

complaisance[25], dont M. de Coulanges s'aperçoit tous les jours; nous nous promenons matin et soir; il me conte mille choses amusantes[26]. Je souhaite que vous n'ayez parlé qu'à moi des petites trotteuses que vous ne daignâtes regarder; vous aviez beaucoup de raison, mais l'orgueil ne sait point se faire justice. Je suis fort aise que vous ne me disiez rien de la santé de M. de Grignan : il me semble que c'est bon signe. Je vous baise et vous embrasse très-chèrement et très-tendrement, ma très-aimable bonne. 1685

D'EMMANUEL DE COULANGES.

Me voici encore ici; si je suivois mon inclination, il s'en faudroit bien que je partisse demain[27], pour m'en aller dans le sabbat des états; mais cependant je partirai, parce que je les crois sur le point de finir, et qu'il faut que je m'en retourne par la voie par laquelle je suis venu[28]. Eh bien! vous avez bien fait des vôtres à Marly avec toutes ces pistoles jetées par terre[29]? Je suis assuré que cette aventure me seroit revenue, si j'avois été à Versailles, et qu'on m'auroit bien dit que vous étiez si transportée de vous voir en si bonne compagnie[30], que vous ne saviez ce que vous faisiez. Ma belle Madame, laissez dire les méchantes langues, et allez toujours

25. « D'une bonté et d'une complaisance. » (*Édition de* 1754.)

26. La suite de l'alinéa manque dans l'édition de 1754, qui donne seulement : « Je vous embrasse très-tendrement. » Elle n'a pas non plus les premiers mots de l'apostille de Coulanges : « Me voici encore ici. »

27. « Que je ne partisse demain. » (*Édition de* 1754.)

28. « Je partirai cependant, parce que.... par la voie que j'ai prise en venant. » (*Ibidem.*)

29. « Eh bien ! Madame, vous avez donc fait des vôtres à Marly, avec tout cet or jeté par terre? » (*Ibidem.*)

30. « En si bon lieu. » (*Ibidem.*)

1685 votre chemin[31]. Ce n'est que l'envie qui fait parler contre vous : c'est un grand crime à la cour que d'avoir plus de beauté et plus d'esprit que toutes les femmes qui y sont. Le Roi ne vous estimera pas moins, et n'en donnera pas moins à Monsieur votre fils la survivance que vous lui demandez, pour avoir jeté deux pistoles par terre[32].

Adieu, ma très-belle : vous aurez incessamment votre chère maman mignonne, aussi belle et aussi aimable que jamais : elle partira sans faute de demain en trois semaines, pour vous aller trouver. J'ai passé ici une quinzaine délicieuse : l'on ne peut assez louer toutes les allées des Rochers ; elles auroient leur mérite à Versailles, c'est tout vous dire[33].

---

976. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Aux Rochers, mercredi 15e août.

Vous voyez bien, ma bonne[2], que nous ne comptons plus présentement que par les jours : ce ne sont plus des

31. « Ma belle Comtesse, laissez dire les méchantes langues, et allez toujours votre train. » (*Édition de* 1754.)

32. « Et ne donnera pas moins.... parce que vous aurez laissé tomber quelques pistoles par terre. » (*Ibidem.*)

33. « C'est tout dire. » (*Ibidem.*)

Lettre 976 (revue en partie sur l'autographe). — 1. Cette lettre, de même que la précédente, avait été revue en entier sur l'autographe pour l'édition de 1818 ; une nouvelle collation, qui n'a été que partielle (nous n'avons malheureusement retrouvé que deux pages de l'original), nous a encore fourni quelques rectifications.

2. Les mots : « ma bonne, » et deux lignes plus loin : « ma très-aimable bonne, » ont été retranchés dans l'impression de 1754.

mois, ni même des semaines[3]; mais hélas! ma très-aimable bonne, vous dites bien vrai : pouvons-nous craindre un plus grand et un plus cruel rabat-joie, que la douleur sensible de songer à se séparer presque aussitôt qu'on a commencé à sentir la joie de se revoir[4]? Cette pensée est violente, je ne l'ai que trop souvent[5], et les jours et les nuits ; et même l'autre jour, en vous écrivant, elle étoit présente à mes yeux, et je disois : « Hélas! cette peine n'est-elle pas assez grande[6] pour nous mettre à couvert des autres? » Mais je ne voulus pas toucher à cet endroit si douloureux, et présentement je la cherche encore, ma chère bonne, afin d'être en état[7] d'aller à Bâville, et de vous y trouver. Je ne serai point honteuse de mon équipage : mes enfants en ont de fort beaux, j'en ai eu comme eux; les temps changent; je n'ai plus que deux chevaux, et quatre du messager du Mans : je ne serai point embarrassée d'arriver en cet état. Vous trouverez ma jambe d'une perfection à vous faire aimer Charlotte[8] toute votre vie; elle vous a vue ici plus belle que le jour; et cette idée lui donne une extrême envie de vous renvoyer cette jambe digne de votre approbation et admiration[9], quand vous saurez d'où elle l'a tirée. Tout cela est passé, et même le temps du séjour du petit Coulanges : il partit lundi matin avec mon fils; j'allai les 1685

3. « Pas même des semaines. » (*Édition de* 1754.)

4. « Pouvons-nous craindre un plus cruel rabat-joie.... qu'on a commencé à goûter le plaisir de se voir? » (*Ibidem*.)

5. « Et je ne l'ai que trop souvent. » (*Ibidem*.)

6. « Et je disois : « Cette peine n'est-elle donc pas assez grande, etc. » (*Ibidem*.)

7. « Mais je ne voulus jamais toucher à cet endroit douloureux, et maintenant j'en détourne encore la vue, afin d'être en état, etc. » (*Ibidem*.)

8. Voyez la lettre du 22 juillet précédent, p. 435 et 439.

9. « Cette jambe digne de votre admiration. » (*Édition de* 1754.)

1685 reconduire jusqu'à la porte qui va à Vitré. Nous y étions tous, en attendant nos lettres de Paris; elles vinrent, et nous lûmes la vôtre[10], le petit Coulanges jurant qu'il y en avoit la moitié pour lui; en effet, vous ne l'aviez pas oublié; mais ils crurent, comme moi, que c'étoit pour rire que vous nommez Belesbat[11] pour la *princesse*[12]; il fallut repasser sur ces endroits, et quand nous vîmes que M. Chupin[13] le proposoit sérieusement, et que les Montausiers et Mme de Béthune l'approuvoient, je ne puis vous représenter notre surprise; elle ne cessa que pour faire place à l'étonnement que nous donna la tolérance de cette proposition par Mlle d'Alerac. Nous convenons de la douceur de la vie et du voisinage de Paris; mais a-t-elle un nom et une éducation à se contenter de cette médiocrité? Est-elle bien assurée que sa bonne maison suffise pour lui faire avoir tous les honneurs et tous les agréments qui ne seront pas contestés à Mme de Po-

10. Toute la fin de l'alinéa, à partir des mots : « le petit Coulanges, » manque dans l'impression de 1754.

11. Charles-Paul Hurault de l'Hôpital, comte de Beu, seigneur de Belesbat; il mourut le 15 février 1706. Il était neveu de l'abbé de Belesbat. « Sa mère, dit Saint-Simon (tome V, p. 143), étoit sœur de Brégy et belle-sœur de Mme de Brégy.... La sœur de son père étoit cette Mme de Choisy, mère de l'abbé de Choisy, si avant dans le monde et si instruite de toutes les intrigues de la cour. Ces deux femmes avoient mis Belesbat à la cour et dans le monde. C'étoit une manière d'éléphant pour la figure, une espèce de bœuf pour l'esprit, qui s'étoit accoutumé à se croire courtisan, à suivre le Roi dans tous ses voyages de guerre et de frontières, et à n'en être pas plus avancé pour cela. Ses pères étoient de robe; il ne fut ni robe ni épée, se fit assez moquer de lui, et ne laissoit pas quelquefois de lâcher des brutalités assez plaisantes. Il avoit fort accommodé le jardin de Belesbat, près de Fontainebleau, où les eaux et les bois sont admirables, et s'y étoit fort incommodé. Il mourut vieux, sans avoir été marié. Sa sœur étoit mère de Canillac. »

12. Mlle d'Alerac.

13. Serait-ce le même que le *M. Chapin* du tome VI, p. 109?

lignac ? Où a-t-elle pris une si grande modération ? C'est renoncer de bonne heure à toutes les grandeurs. Je ne dis rien contre le nom, il est bon, mais *il y a fagots et fagots ;* et je croyois la figure et le bon sens de Belesbat plus propre à être choisi pour arbitre que pour mari, par préférence à ceux qu'elle néglige. Il ne faudroit point se réveiller la nuit, comme dit Coulanges, pour se réjouir comme sa belle-mère Flesselles [14] d'être à côté d'un Hurault ; enfin, ma bonne, je ne puis vous dire comme cela nous parut, et combien notre saug en fut échauffé, à l'exemple du vôtre, ma bonne. Il faut voir ce que Dieu voudra, car s'il avoit bien résolu que les articles de l'autre fussent inaccommodables, je défierois tous les avocats de Paris d'y trouver des expédients. 1685

Il [15] faut des avocats passer à M. d'Ormesson ; comme vous ne m'avez parlé que de l'agonie de sa femme [16], je n'ai osé lui écrire ; parlez-moi de son enterrement, et

14. Renée de Flesselles, fille de Jean, seigneur de Brégy, président des comptes, morte le 26 mars 1707, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Elle avait épousé, le 10 novembre 1637, Henri Hurault de l'Hôpital, seigneur de Belesbat, père de Charles-Paul, que l'on proposait à Mlle d'Alerac. Elle resta veuve en mars 1684. — Du reste, ce fut un Hurault que Mlle d'Alerac épousa quelques années après : voyez tome VI, p. 171, note 12.

15. Dans l'édition de 1754, cet alinéa commence ainsi : « Comme vous ne m'avez parlé que de l'agonie de la femme de M. d'Ormesson, je n'ai osé lui écrire, mais j'entreprendrai de le consoler si vous me parlez de l'enterrement de cette pauvre personne. En l'état où elle étoit, peut-on souhaiter, etc. »

16. « Mme d'Ormesson mourut à Paris d'apoplexie ; elle étoit sœur de M. de Fourcy, prévôt des marchands. » (*Journal* de Dangeau, 14 août 1685.) — Marie de Fourcy, fille de Henri de Fourcy, seigneur de Chessy, président de la cour des comptes et surintendant des bâtiments, et de Marie de la Grange-Trianon, épousa en juillet 1640 Olivier le Fèvre d'Ormesson, le rapporteur du procès de Foucquet : voyez tome I, p. 448, note 6

1685 j'entreprendrai de consoler[17] son mari. Coulanges sait une chanson faite tout exprès pour lui chanter cet hiver. En l'état où étoit cette pauvre personne, peut-on souhaiter autre chose pour elle et pour sa famille ? Ah! ma bonne, que la lie de l'esprit et du corps sont humiliants à soutenir[18], et qu'à souhaiter il seroit bien plus agréable de laisser de nous une mémoire digne d'être conservée, que de la gâter et la défigurer[19] par toutes les misères que la vieillesse et les infirmités nous apportent! J'aimerois les pays où par amitié on tue ses vieux parents, s'ils pouvoient s'accommoder avec le christianisme[20]. Je ne doute point, ma bonne, que vous ne demandiez la réponse de votre lettre avec beaucoup de crainte et de tremblement; j'en tremble d'ici et de mille autres choses qui ont rapport à cet endroit si important; je rêve beaucoup sur toutes ces affaires, mais comme vous y pensez bien mieux que moi, je vous épargnerai l'ennui d'entendre mes réflexions. Nous sommes ici fort seules; nos petits hommes soupèrent lundi en *gaudeamus* chez la Marbeuf[21]. Votre frère n'est pas bien net de sa petite émotion[22], et va paroître avec son joli habit; c'eût été dommage qu'il eût été inutile; et celui de Coulanges qui

17. Notre autographe commence ici, avec les mots *de consoler*.

18. Tel est le texte de l'original; dans l'édition de 1754 : « Ah! ma chère enfant, que la lie de l'esprit et du corps est humiliante à soutenir. »

19. « Que de la gâter et défigurer. » (*Édition de* 1754.)

20. « Si cet usage pouvoit s'accommoder avec le christianisme. » (*Ibidem.*) — Tout ce qui suit, jusqu'à : « fort seules, » manque dans cette édition.

21. « Chez la bonne Marbeuf. » (*Édition de* 1754.)

22. « De sa légère émotion. » (*Ibidem.*) — A partir d'ici l'édition de 1754 ne donne plus que la phrase : « J'ai eu des conversations, etc., » et les derniers mots : « Quand viendra *sainte Grignan?* » Quant à notre autographe, il s'arrête dès à présent, après les mots : *et va paroître avec.*

auroit été trop court ou trop étroit : que vous êtes plaisante quand vous voulez ! Ma chère bonne, je vous embrasse mille et cent mille fois. Dans moins d'un mois, vous serez tous embrassés aussi. Coulanges vous répondra sur Mme de Louvois, et plût à Dieu que je pusse avoir l'honneur de la guérison du chevalier ! *cette cure m'auroit bien donné de la peine*[23] ; mais en vérité ses maux m'en ont beaucoup donné. Je tiens M. de Grignan guéri et je l'en remercie. Baisez les autres où vous voudrez, et recevez les amitiés du *bien Bon*, et de la petite belle-sœur. J'ai eu des conversations admirables avec Coulanges sur le sujet qu'il a tant de peine à comprendre[24] ; ce sont des scènes de Molière. Je vous embrasse encore avec une tendresse fort naturelle et fort sensible. Quand viendra *sainte Grignan* ? 1685

---

977. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, dimanche 26e août.

Que vous semble du vingt-six, ma chère enfant ? Il est encore meilleur que votre vingt-deux, et vous verrez comme tout le reste ira bien, s'il plaît à Dieu ; s'il plaît à Dieu, car c'est là toute l'affaire. Dites-moi précisément le jour que vous irez à Bâville, afin que j'arrive le lendemain : ne venez point plus loin, reposez-vous, laissez-moi arriver, et ne vous fatiguez point. Si vous doutiez de ma sincère et parfaite joie, je douterois de la vôtre : ne nous offensons point, rendons-nous justice l'une à l'autre. Pour moi, de peur de troubler mon sang,

23. Allusion à la scène VI du IIIe acte du *Médecin malgré lui*.
24. Sur sa femme peut-être : voyez la *Notice*, p. 141 et 142.

1685 je ne veux rien envisager dans l'avenir qui me puisse déplaire. Je veux voir la noce de Mlle d'Alerac[1] à Livry, dans cette même chambre : c'est une fête qui doit encore honorer cette forêt ; je serai ravie d'en être. Pourquoi, ma belle, avez-vous été si peu à Versailles? C'est bien de la peine pour un moment. Je vois que vous êtes toujours contente de Mme d'Arpajon ; si nous avions choisi une dame d'honneur, il me semble que nous n'aurions pas pu en souhaiter une autre. J'aime vos Grignans de se déranger un peu pour moi : je suis leur *bonne*, comme à vous. Mon fils est revenu des états avec M. de la Trémoille, qui est reçu à Vitré comme le plus étranger des princes d'Allemagne. Je crois que les Rochers iront dîner à Vitré et que Vitré viendra souper aux Rochers. M. de Chaulnes pourra bientôt vous conter autant de choses que mon fils nous en conte ici ; je doute que vous puissiez y avoir autant d'attention ; mais en gros : M. de Chaulnes a eu des chagrins qui ont été enfin réparés et raccommodés ; M. d'Harouys a sujet d'être content des états et de tous ses amis : en voilà assez pour vous mettre l'esprit en repos. Je ne sais qui pourra vous apprendre des nouvelles de Paris, quand je ne serai plus ici ; je vous en dirois beaucoup aujourd'hui, si je vous mandois tout ce que je sais : j'aime mieux remettre à Bâville. Je suis étonnée que notre petit Coulanges ne soit point alarmé de la colère de Mme de Louvois : il prétend que ce ne sera pas une affaire de se justifier, et ne veut point écrire, il veut parler ; mais cependant on se confirme dans tout ce qu'on croit ; on se plaint, on dit des choses fâcheuses et dures, et l'on s'accoutume à ne nous plus regarder que comme des ennemis. N'admirez-vous point

Lettre 977. — 1. Dans l'édition de 1754, la seule qui donne cette lettre : « de Mlle d'A.... »

qu'il y ait des gens assez méchants pour accabler ce pauvre petit homme de mille choses, à quoi peut-être il n'a jamais pensé? Obtenez au moins qu'on l'écoute, et qu'on suive la règle de ne le pas condamner sans l'entendre. Il est à Chaulnes, d'où il vous écrira. Je ne parle plus de ma jambe, parce que je n'ai plus rien à dire, et que je jouis du plaisir d'être guérie, et de me promener soir et matin : vous en jugerez, et vous aimerez Charlotte. Cependant je vous embrasse de tout mon cœur, et je vais rêver à tout ce qui peut flatter le plus doucement mes espérances. Je sens que je commence à négliger d'écrire : j'aspire à quelque chose de meilleur, quoiqu'en vérité votre commerce, après vous, soit la plus agréable chose du monde. 1685

Je voudrois bien que ce que je vous ai mandé de M. de la Trousse[2] ne retournât point à sa source, ni dans notre quartier; vous voyez bien que j'ai raison, et que cela n'est bon que pour vous. Nous fûmes hier chez la princesse de Tarente; nous vîmes son fils : ah! qu'il a une belle taille, et qu'il est laid! Il n'est pas le premier qui soit ainsi[3]. Mon fils vous fait mille amitiés; il est guéri de sa petite fièvre, comme moi, par la tisane. Adieu, ma très-aimable : je vous baise des deux côtés. N'êtes-vous pas toujours belle et grasse? j'espère le savoir dans peu, si Dieu me prête vie[4].

2. Ceci ne peut guère se rapporter, ce semble, à la dernière mention que Mme de Sévigné a faite de la Trousse, au sujet du camp sur la Saône (p. 430). Elle veut sans doute parler ou de quelque lettre perdue ou d'un passage, omis par Perrin, qui pouvait contenir une confidence comme celle du 15 novembre 1684 (p. 315).

3. Mme de Sévigné veut désigner par là M. de Grignan, qui étoit bien fait sans être beau. (*Note de Perrin.*)

4. La correspondance de Mme de Sévigné avec sa fille s'arrête ici et ne reprend qu'au 20 septembre 1687. Elles passèrent l'une et l'autre ce temps à Paris.

1685 978. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Deux mois après que j'eus reçu cette lettre (n° 974, p. 448), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 5e octobre 1685.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Il me semble que je suis votre voisine, mon cher cousin, et que présentement, si je voulois parler un peu haut, vous pourriez m'entendre[1]. Je revins de ma Bretagne le 15e du mois passé; j'arrivai droit à Bâville[2], où M. de Lamoignon me fit trouver ma fille et tous les Grignans : il y a longtemps que je n'avois eu une plus parfaite joie. Si notre Corbinelli eût voulu être de la partie, j'aurois oublié Paris; mais son tour vint deux jours après, et vous pouvez juger de mes sentiments par l'amitié que j'ai pour lui. Je fus donc fort contente et du maître de la maison, et de la maison, et de la compagnie. Le P. Rapin et le P. Bourdaloue y étoient. Je fus fort aise de les voir dans la liberté de la campagne, où l'un et l'autre gagnent beaucoup à se faire connoître, chacun dans son[3] caractère. Nous parlâmes de vous; je leur appris l'heureux accommodement[4] de ma nièce de

Lettre 978. — 1. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « vous me pourriez entendre; » quatre et cinq lignes plus loin : « de cette partie; » quatre lignes après : « le P. Bourdaloue et le P. Rapin. »

2. Voyez tome IV, p. 541, note 2.

3. *Son* paraît être la leçon de notre manuscrit; le mot a été biffé et remplacé par *leur*, d'une autre main que celle de Bussy. Le manuscrit de la Bibliothèque impériale porte *leur*.

4. Mme de Coligny venait de transiger avec la Rivière, sur l'exécution de l'arrêt du 13 juin 1684. Son mari lui permit de vivre où elle voudrait, et Mme de Coligny céda le revenu de la terre de Lanty, dont la Rivière a joui jusqu'à sa mort. Il paraît même qu'il lui fut

Coligny; j'avois reçu sa lettre et la vôtre avant que de partir des Rochers. Elle fut louée de son bon esprit, et admirée surtout de M. de Lamoignon, qui croyoit la chose plus impossible que les autres. On ne peut jamais sortir trop tôt d'une si fâcheuse affaire[5]. Je prends une part sensible à la joie qu'elle a d'être en repos auprès de vous, et celle qu'elle vous donne. Reprenez ensemble la suite de votre douce et agréable société; soyez-vous l'un à l'autre la consolation de tous les chagrins passés; tâchez même de les oublier, et conservez cette merveilleuse santé, qui réjouit vos amis autant que vous croyez qu'elle feroit trembler vos ennemis, si la crainte de Dieu ne vous retenoit[6]. S'il lui plaît de se mêler dans la paix de votre solitude, vous serez trop heureux ; sinon aidez-vous de la philosophie et de la morale, où vos beaux et bons esprits vous feront trouver des consolations et des amusements.

Je plains mon pauvre neveu, votre fils, d'avoir été malade. C'est un étrange embarras pour un jeune homme orgueilleux de sa force et de sa vigueur. Je lui souhaite un aussi heureux mariage qu'à mon fils.

J'ai rapporté notre généalogie : tout ce que vous me

imposé la condition de quitter le nom de Coligny, et que c'est pour ce motif qu'elle se fit appeler dans la suite *comtesse de Dalet;* mais elle n'exécuta cette partie de la transaction que beaucoup plus tard. Voyez la lettre du 22 juin 1690, et le *Procès de la Rivière*, tome I, p. 32. (*Note de l'édition de* 1818.)

5. Le P. Rapin en félicita Bussy par une lettre datée de Paris le 2e septembre : « Je ne puis m'empêcher, Monsieur, » lui dit-il (du moins dans la transcription de Bussy), « de vous témoigner la joie que j'ai reçue en apprenant l'accommodement de Mme de Coligny avec cet homme, etc. »

6. Voyez la fin de la lettre de Bussy du 4 août précédent, p. 443. — Le manuscrit de la Bibliothèque impériale donne ainsi la fin de cette phrase : « .... vos ennemis, s'ils la connoissoient comme moi. Si Dieu veut bien se mêler, etc. »

1686 dites que vous y voulez ajouter est trop obligeant, mais rien ne vous presse. J'ai envoyé le même livre à Mme de Holstein, par un gentilhomme son correspondant qui est à l'ambassadeur de Venise.

J'ai trouvé, en arrivant, la place de grand maître de l'artillerie vide par la mort du duc du Lude[7]. Cela doit toujours effrayer les contemporains; et peu après, comme vous savez, elle a été remplie par votre neveu d'Humières[8], avec les agréments que va vous conter notre ami.

DE CORBINELLI.

Les concurrents s'étoient échauffés et travailloient avec une application incroyable à fortifier leurs espérances. Le maréchal de Créquy s'enveloppoit tous les jours de son mérite et de son alliance avec le ministre[9]. Le duc

7. Voyez le *Journal* de Dangeau et la note de Saint-Simon, à la date du 30 août 1685; et sur le testament du duc du Lude, le même *Journal*, au 31 août.

8. « M. le maréchal d'Humières revint de Londres à Chambord. Après avoir rendu compte au Roi de son voyage, il pria Sa Majesté de songer à lui pour la charge de grand maître. Sa Majesté lui dit qu'il y avoit quatre cent mille francs à donner; le maréchal répondit qu'il les donneroit de bon cœur; le Roi lui répondit : « J'y penserai, » et un quart d'heure après il le fit rappeler et lui dit qu'il lui donnoit la charge, qu'il la lui avoit destinée dès que le duc du Lude mourut, et que pour lui faciliter les moyens de trouver de l'argent, il lui accordoit un brevet de retenue de cent mille écus. » (*Journal* de Dangeau, 16 septembre 1685.) — Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « par votre cousin d'Humières, avec les agréments que vous va conter notre Corbinelli. » Dans notre manuscrit, les derniers mots : « que va vous conter, etc., » ont été biffés d'une autre main que celle de Bussy, et l'on a remplacé *les agréments* par *mille agréments*.

9. François-Joseph de Créquy, fils du maréchal, avait épousé, le 4 février 1683, Anne-Charlotte d'Aumont, fille du duc d'Aumont et de Madeleine Fare le Tellier. Cette dernière était sœur du marquis de Louvois. (*Note de l'édition de* 1818.)

de Villeroi avoit amassé quatre cent mille francs pour rembourser la veuve et les héritiers du défunt; ils faisoient tous deux une cour, Dieu sait quelle! Ils s'entre-présentoient l'un à l'autre des airs de confiance qui[10] jetoient de part et d'autre des soupçons pleins d'apparences bien fondées. Tout cela se passoit pendant que votre cousin d'Humières achevoit son ambassade auprès du roi d'Angleterre[11]. Il apprit la nouvelle à Londres, et s'en revenoit tout persuadé que ses rivaux avoient fait de grandes avances. Il entre dans le cabinet du Roi, lui conte ses négociations, et n'oublie rien des bons traitements, ou pour mieux dire des tendresses que lui avoit témoignées ce roi, car vous savez qu'il le reçut comme son ancien et cordial ami[12]. Le Roi, j'entends le nôtre, lui dit qu'il étoit fort content de lui. Votre cousin lui répondit que si Sa Majesté le croyoit capable de faire la charge de grand maître de l'artillerie, il lui offroit ses services. Cela surprit le Roi, et il lui demanda s'il trouveroit bien quatre cent mille livres. Il répondit hardiment qu'oui. Sa Majesté lui dit qu'il y penseroit, et le soir même lui manda qu'il lui accordoit cette charge. 1685

Je ne vous dirai point l'état pitoyable de ceux qui fondoient leurs espérances, l'un sur les services de son

10. Notre manuscrit s'arrête au mot *qui*, par suite de l'enlèvement d'un feuillet, et tout le commencement de l'alinéa a été biffé. La suite est tirée du manuscrit de la Bibliothèque impériale; mais il n'est pas certain que là même la lettre soit entière, parce que dans ce manuscrit on a aussi arraché plusieurs feuillets; la correspondance de Mme de Sévigné avec Bussy n'y recommence qu'au 14 novembre 1685; voyez p. 471.

11. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 1er juillet 1685 : « Le Roi nomma M. le maréchal d'Humières pour aller en Angleterre faire compliment au Roi sur la défaite du duc de Monmouth. »

12. Jacques II (alors duc d'York), Humières et Bussy avaient fait ensemble la campagne de Flandre en 1655 : voyez les *Mémoires de Bussy*, tome I, p. 444.

1685 père et sur les siens, joints à la faveur du ministre, et l'autre sur la prise de Fribourg et celle de Luxembourg, et sur l'alliance de ce ministre. Ce qu'ils croyoient qui pouvoit leur servir peut-être leur nuisit, le Roi voulant de temps en temps montrer que rien que sa raison ne lui faisoit préférer celui-ci à celui-là.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

L'ADRESSE que vous donnez pour écrire à mon grand cousin de Toulongeon, *à Toulongeon*, est inutile; car puisqu'il ne m'a point fait de réponse, je ne veux plus de commerce avec lui que pour le manger jusqu'aux os quand j'irai en Bourgogne.

---

979. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A CORBINELLI.

A Bussy, ce 8e octobre 1685.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

JE[1] viens de recevoir votre lettre, Madame, qui m'a fort réjoui, non-seulement pour ses agréments, mais encore parce qu'elle vient de vous. J'ai été bien fâché que vous ayez été à Bâville sans moi. Quelle joie de me trouver avec vous et avec notre chère Comtesse, chez un de mes meilleurs amis, et avec le bon P. Rapin, dans la liberté de la campagne, comme vous dites! Je ne comprends pas que notre ami Corbinelli ne s'y soit point trouvé : il n'y a qu'une maladie ou qu'une maîtresse pour

LETTRE 979. — 1. Le premier alinéa n'est pas dans notre manuscrit; la lettre manque tout entière dans celui de la Bibliothèque impériale. Voyez p. 465, la note 10 de la lettre précédente.

qui l'on fût excusable de ne se pas trouver avec tous ces amis-là. Pour moi, si j'avois été averti quinze jours avant que vous y soyez arrivée, je n'aurois pas manqué de m'y rencontrer, et de m'en revenir ici sans aller à Paris, pour vous montrer l'extrême envie que j'ai de vous voir, en faisant cent lieues pour cela. 1685

A CORBINELLI.

Le voyage du maréchal d'Humières en Angleterre l'a fait grand maître de l'artillerie; ce n'est pas qu'il ait fait parler pour lui Sa Majesté Britannique, car cela lui auroit fait donner l'exclusion plutôt que de lui servir; mais le roi d'Angleterre a témoigné au Roi, en général, tant d'estime et tant d'amitié pour Humières, que Sa Majesté a cru faire plaisir à ce prince en cette rencontre. J'en suis fort aise pour l'intérêt de mon parent et mon ami.

Nous fûmes deux heures avec Madame votre sœur[2] le premier de ce mois. Nous lui trouvâmes un air d'abbesse bien plus que de supérieure de couvent : nous lui trouvâmes un esprit ferme, aisé et naturel; et comme si nous eussions été en commerce depuis longtemps, elle se plaignit à moi de votre indifférence pour elle; et pour être de bonne compagnie, je demeurai d'accord qu'elle avoit raison.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je reviens à vous, Madame, pour vous dire que votre grand cousin[3] vous a écrit assurément, mais qu'il ne faut pas laisser de le manger jusqu'aux os, et d'autant plus qu'il ne demande pas mieux.

2. Voyez tome I, p. 559, note 1.
3. De Toulongeon.

1685 Mais vous ne me dites rien de la belle Madelonne : est-ce que depuis qu'elle est devenue plus belle que jamais, elle méprise ses amis qui ne sont pas beaux ? Je lui apprends pourtant que j'ai deux mentons, et pas une de ces peaux qui lui faisoient peur il y a trois ans, et qu'en cet état je l'aime de tout mon cœur.

---

980. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE MADAME DE GRIGNAN AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Trois semaines après que j'eus écrit cette lettre, je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Livry, ce 28e octobre 1685.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

JE suis ici, mon cousin, avec ma fille, son fils, sa belle-fille, et le bon abbé, et le plus beau temps du monde. Il faudroit encore notre ami Corbinelli pour réchauffer et pour réveiller la société ; mais on ne l'a pas toujours quand on veut. Il a d'autres amis ; il a des affaires ; il aime sa liberté, et nous ne laissons pas de l'aimer avec tout cela. Je lui enverrai cette lettre-ci, pour mettre au bas la réponse qu'il vous fera. Il vous mandera sans doute l'heure et le moment de la mort de Monsieur le chancelier[1]. Il étoit hier à l'agonie. Sa

LETTRE 980. — 1. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 30 octobre : « Monsieur le chancelier (*le Tellier*) mourut à Paris sur les trois heures, entre les bras de M. de Louvois, qui lui ôta d'abord la clef des sceaux, qu'il avoit pendue au col. M. de Seignelay est parti sur les huit heures pour aller querir les sceaux. » Et à la date du 29 : « M. de Louvois envoya prier le Roi de vouloir bien le dispenser d'apporter les sceaux après la mort de Monsieur le chancelier, qui est à l'agonie ; ce sont d'ordinaire les enfants qui les por-

fermeté sert d'exemple à tous ceux qui veulent mourir en grands hommes, et sa piété à ceux qui veulent mourir chrétiennement. C'est tout ce qui se peut souhaiter que de faire cet heureux mélange. Avec le temps vous serez vengé de tous ceux dont vous vous plaignez. Il y en a un principalement dont la jeunesse est un peu[2] difficile à user; mais qu'est-ce que le temps ne détruit pas? Vous vous portez très-bien, et si Dieu est pour vous, qui sera contre[3]? 1685

Vous savez, sans doute, que M. de Lamoignon a perdu son beau-frère[4]. Je vous ai toujours ouï dire que les grandes successions étouffoient les sentiments de la nature : si cela est, tout doit rire dans cette maison. Cependant j'y ai vu des larmes qui m'ont paru sincères : c'est qu'avec ce qu'il étoit frère, il étoit encore ami. Je suis ravie de connoître le mari et la femme : c'est avec grande raison qu'on les aime quand on les connoît.

Je voudrois que vous eussiez pu augmenter la bonne compagnie de Bâville; elle eût été parfaite. J'aime toujours le P. Rapin; c'est un bon et un honnête homme. Il étoit soutenu du P. Bourdaloue, dont l'esprit est charmant, et d'une facilité fort aimable. Il s'en va, par ordre du Roi, prêcher à Montpellier, et dans ces provinces où

tent, et il pria Sa Majesté de vouloir ordonner à M. de Seignelay de les venir querir. Monsieur le chancelier a eu une vie fort heureuse, et une mort fort heureuse aussi, car il n'a point perdu connoissance, et meurt fort fermement et fort chrétiennement. »

2. Les mots *un peu* ont été ajoutés en interligne, de la main de Bussy.

3. « Si Dieu *est* pour nous, qui *sera* contre nous? » (*Épître* de saint Paul *aux Romains*, chapitre VIII, verset 31.)

4. « On sut au lever du Roi la mort de M. Voisin, fils du conseiller d'État. Mme de Lamoignon, sa sœur, hérite de cent mille livres de rente pour le moins, à ce que tout le monde croit. » (*Journal* de Dangeau, 6 octobre 1685, à Fontainebleau.)

1685 tant de gens se sont convertis sans savoir pourquoi. Le P. Bourdaloue le leur apprendra, et en fera de bons catholiques. Les dragons ont été de très-bons missionnaires jusques ici : les prédicateurs qu'on envoie présentement rendront l'ouvrage parfait[5].

Vous aurez vu, sans doute, l'édit par lequel le Roi révoque celui de Nantes. Rien n'est si beau que tout ce qu'il contient, et jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien[6] de plus mémorable.

DE MADAME DE GRIGNAN.

Je vous passe pour beau, Monsieur, et je vous ai traité comme tel en faisant réponse à la lettre que vous me fîtes la grâce de m'écrire en m'envoyant votre *Généalogie*. Quand j'aurois eu du penchant à vous mépriser, elle m'en auroit bien empêchée ; mais, en vérité, Monsieur, j'en suis fort éloignée : j'aime votre esprit, et j'estime votre mérite comme je dois. Quant à votre personne, j'y prends un si grand intérêt, que je veux absolument savoir de quel régime vous avez usé pour faire deux mentons de ce que j'ai vu de peaux inutiles. M. de Grignan s'est jeté dans cette superfluité, et je serois bien aise qu'il redevînt aussi beau que vous l'êtes, en suivant vos conseils.

5. « On sut que le Roi avoit résolu d'envoyer des missionnaires dans toutes les villes nouvellement converties. Le P. Bourdaloue, qui devoit prêcher l'avent à la cour, va à Montpellier, et le Roi lui dit : « Les courtisans entendront peut-être des sermons médiocres, « mais les Languedociens apprendront une bonne doctrine et une « belle morale. » Tous les ordres religieux fourniront des missionnaires, et les jésuites plus que les autres. » (*Journal* de Dangeau, mardi 16 octobre.) — « Ce jour-là on enregistra dans tout le royaume la cassation de l'édit de Nantes, et l'on commença à raser tous les temples qui restoient. » (*Ibidem*, lundi 22 octobre.)

6. Le mot *rien* est répété dans notre manuscrit.

 1685

J'ai quitté ma plume à ma fille avec plaisir. Elle vous a dit elle-même combien il s'en faut qu'elle ne vous oublie et puisse jamais vous oublier.

Adieu, mon cher cousin; adieu ma chère nièce : vous êtes dans un état de paix, si vous attendez la mort, comme vous dites,

Sans la desirer ni la craindre[7].

Quelle sagesse! et quelle folie aussi de s'en tourmenter, si ce n'est par rapport au christianisme, et aux dispositions qui sont nécessaires pour cette dernière action!

---

981. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A MADAME DE GRIGNAN.

Quinze jours après que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 14e novembre 1685.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Mon Dieu, Madame, que je voudrois avoir été à Livry aussi bien qu'à Bâville quand vous y avez été! Si je suis supportable à Paris, je suis fort bon à la campagne, et tous tant que vous êtes, vous êtes comme moi. On est trop dissipé à la ville. Quand je suis chez vous à Paris, j'ai beau vous aimer : ou je suis en esprit encore avec les gens que je viens de quitter, ou avec ceux que je veux aller voir le reste de la journée. D'ailleurs, comme je ne me hâte jamais[1] d'avoir de l'esprit, une visite est bien

7. Voyez tome VI, p. 541.
Lettre 981. — 1. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impé-

1685 souvent trop courte pour que j'aie eu une occasion d'en montrer, au lieu qu'à la campagne j'ai le loisir de paroître ce que je suis. Notre ami Corbinelli est comme moi : s'il est bon à Paris, il est encore meilleur à Livry. Il est bon à l'user, parce qu'il a de grandes ressources.

Il ne m'a pas mandé la mort du chancelier le Tellier; mais je l'ai sue d'ailleurs. Je la trouve aussi heureuse que sa vie[2]; mais enfin quelque honneur qu'elle lui fasse, je ne suis pas fâché qu'il en jouisse : je l'aime mieux où il est que parmi nous. Celui qui le remplace est mon allié[3], et mon bon ami, et si j'avois occasion d'aller à son tribunal, il me feroit bonne justice. Pour mes ennemis, je vous le répète, Madame, je suis persuadé qu'un peu de temps m'en vengera : le plus jeune a plus de cinquante ans; mais la jeunesse n'y fait rien[4], quand Dieu s'en mêle; et je puis, sans m'en faire ac-

riale : « comme je ne me dépêche jamais; » trois lignes plus loin : « Notre ami Corbinelli, qui est fort bon à Paris, seroit encore meilleur à Livry; » trois lignes après, les mots « mais je l'ai sue d'ailleurs » manquent, et l'alinéa suivant commence ainsi : « Il m'a mandé la mort du chancelier le Tellier. »

2. Bussy écrivit le 10 novembre à Louvois et au duc d'Aumont (voyez p. 464, note 9) pour leur faire son compliment de condoléance. Voyez ces deux lettres dans sa *Correspondance*, tome V, p. 471 et 472.

3. En marge, et d'une autre main : « par Mme de Bussy. » — M. de Boucherat, nommé chancelier de France le 1er novembre 1685, étoit allié du comte de Bussy, par le mariage de Mlle de Boucherat sa fille, avec M. de Harlay de Bonneuil, cousin de la comtesse de Bussy. (*Note manuscrite* de Mme de Coligny, et lettre de Bussy du 2 janvier 1686.) (*Note de l'édition de* 1818.)

4. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « mais la jeunesse et la santé n'y font rien, etc. » Deux lignes plus loin : « après les deux morts qui sont arrivées depuis deux mois. » La phrase qui suit ne se trouve que dans ce manuscrit, où elle a été biffée avec un soin tout particulier.

croire, espérer sa protection après es morts du chancelier[5] et du Coigneux[6]. Celle de l'Épine (puisqu'Épine y a) auroit encore été placée plus à propos un mois ou deux avant l'arrêt de Toulon[7]; car il s'est servi de la supposition de cet enfant pour émouvoir les juges ignorants et les foibles. 1685

Je sus d'abord la mort de M. Voisin[8], et j'en fis compliment à notre ami[9]. Je savois bien ce qu'il pensoit là-dessus, et je lui aurois parlé à cœur ouvert si je lui avois parlé tête à tête; mais je lui écrivis que je prenois à cette perte toute la part qu'il y pouvoit prendre. Il me manda en galant homme que quoique le Seigneur, en lui ôtant son beau-frère, ne lui eût pas ôté toute consolation, il avoit pourtant été plus touché de cette perte qu'il ne croyoit, par le genre de cette mort fort subite, par le spectacle et par la douleur extrême de toute sa famille. Voilà parler comme il faut d'un tel événement, et non pas comme Mme de Scudéry, qui me mandoit que quoique

5. Voyez la lettre de Bussy du 6 novembre 1677, tome V, p. 384.

6. Le président le Coigneux mourut le 24 avril 1686, et on lit à cette date dans le *Journal* de Dangeau: « Le président le Coigneux mourut à Paris; il étoit second président du Parlement; il avoit été marié trois fois. Sa première femme étoit veuve de M. Galand, et par sa mort les créanciers de M. Galand profiteront beaucoup; il épousa en secondes noces une sœur du feu maréchal de Rochefort; sa troisième femme, qui vit encore, étoit nièce du feu duc de Navailles et fille de l'aînée de la maison. » — Jacques le Coigneux, marquis de Plailly, etc., était le frère aîné de Bachaumont.

7. C'est l'avocat général Talon que l'arrêt du Parlement mentionne comme ayant porté la parole dans l'affaire de la Rivière et de Mme de Coligny.

8. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale: « du jeune Voisin. » En marge, et d'une autre main, on lit cette note: « Omer-Louis Voisin, mort le 6 septembre 1685. »

9. En marge et d'une autre main, toujours dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale: « Chrétien-François de Lamoignon, mari de sa sœur et son héritier. »

1685 M. de Lamoignon gagnât des millions à cette mort, il en seroit inconsolable[10]. Je ne m'en dédis pas, Madame, les grandes successions étouffent les sentiments de la nature, à moins que le mort n'ait été notre intime[11] ami. J'admire la conduite du Roi pour ruiner les huguenots : les guerres qu'on leur a faites autrefois, et les Saint-Barthélemy ont multiplié et donné vigueur à cette secte. Sa Majesté l'a sapée petit à petit, et l'édit qu'il vient de donner, soutenu des dragons et des Bourdaloues, a été le coup de grâce.

A MADAME DE GRIGNAN.

Je ne saurois disconvenir, Madame, que vous ne m'ayez traité de beau, et que vous ne m'ayez fait plus d'honneur que je ne mérite, dans la réponse que vous m'avez faite; mais cela n'empêche pas que vous ne m'ayez un peu méprisé, quand vous ne m'avez rien fait dire dans la lettre que m'écrivit Madame votre mère à son retour de Bretagne. Il est vrai que je ne suis pas le seul beau, ni le seul de bonne maison que vous n'ayez pas bien traité.

Pour l'intérêt que vous prenez en ma personne, en voulant savoir de quel régime j'ai usé[12] pour me faire deux mentons des peaux de votre connoissance, et afin, dites-vous, que M. de Grignan remplisse les siennes avec ce remède, je vous dirai que j'y ai trouvé des facilités qu'il ne rencontreroit pas comme moi. Il n'est pas

10. Cette lettre ne se trouve pas dans la *Correspondance de Bussy*.

11. Le mot *intime* a été biffé et remplacé dans l'interligne, d'une autre main que celle de Bussy, par les mots : « (notre) proche parent et notre bon (ami). »

12. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « je me suis servi ; » à la ligne suivante : « et afin, dites-vous, de faire que M. de Grignan, etc. » Six lignes après, les mots « et lui aussi » manquent dans ce manuscrit.

aussi aisé aux maris des belles dames d'être gras, qu'à leurs amis ; il faudroit à M. de Grignan un remède qu'il trouveroit assurément pire que le mal. Vous seriez trop heureuse et lui aussi, Madame, si vous aimant autant qu'il vous aime, il pouvoit avoir toujours deux mentons auprès de vous ; 1685

Mais on ne rencontre guères
Tant de biens tout à la fois.

Nous[13] vous rendons mille grâces, ma fille et moi, Madame, de la part que vous prenez au soulagement que Dieu nous a donné, en nous tirant cette épine hors du pied. Cela pouvoit tirer à conséquence.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Vous m'avez fait grand plaisir, Madame, de quitter votre place à Madame votre fille, mais je vous sais bon gré de revenir encore après elle.

---

982. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

A Paris, le 24e novembre 1685.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je n'ai reçu aucune de vos lettres depuis plus de quinze mois ; je ne sais si notre enragé de jaloux[1] les auroit surprises ; ce n'est pourtant pas son style, il auroit plus d'inclination à vous assassiner avec cette petite épée dont

13. Cet alinéa ne se lit, comme le passage signalé plus haut (note 4), que dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

Lettre 982. — 1. Corbinelli. Voyez ci-dessus, p. 263 et 264, la lettre du 1er juin 1684.

1685 vous faisiez une fois un si plaisant usage au jardin de Rambouillet[2]. Nous ne saurions oublier, ni vos folies, ni vos sagesses, et j'ai passé un an en Bretagne avec mon fils, où très-souvent nous parlions de vous avec tous les sentiments que votre sorte de mérite doit imprimer dans des têtes, sans vanité, qui ne sont pas indignes de le connoître. Vingt fois nous avons fait dessein de vous écrire des bagatelles ; nous voulions vous assurer que la *rareté de la satisfaction* n'empêchoit point que vous ne fussiez toujours dans notre souvenir ; et vingt fois ce démon qui détourne des bonnes pensées nous a ôté celle-là. Enfin, Monsieur, après avoir versé, avoir été noyée[3], avoir fait d'une écorchure à la jambe un mal dont je ne suis guérie que depuis six semaines, j'ai quitté mon fils et sa femme, qui est fort jolie, et j'arrive[4] à Bâville chez M. de Lamoignon le 10e ou 12e de septembre ; j'y retrouve ma fille et tous

2. Voyez plus haut, p. 261 et 264. — « C'était alors un très-vaste jardin, rempli d'excellents fruits, orné d'une pièce d'eau, précédé d'une très-belle porte, avec quatre pavillons, qui avaient plus d'une fois servi à désigner cette propriété du financier Nicolas de Rambouillet (*père du mari de Mme de la Sablière et beau-père de Tallemant des Réaux*). On voyait encore en 1825 quelque chose de ces pavillons ; la porte monumentale était dans le faubourg Saint-Antoine, un peu au delà du carrefour formé par la petite rue de Reuilly, les rues de Charenton et de Rambouillet. » (M. Paulin Paris, tome I, p. 357, de Tallemant des Réaux.) Voyez encore tome VI, p. 322, du même ouvrage, une description de Sauval, citée par M. P. Paris : « Dans ce jardin, dit-il, se trouvent des allées de toutes figures et en quantité.... La principale, qui est d'une longueur extraordinaire, conduit à une terrasse élevée sur le bord de la Seine ;... toutes ensemble forment un réduit si agréable, qu'on y vient en foule pour se divertir. »

3. Voyez plus haut, p. 440 et 441, l'apostille de Coulanges à la lettre du 1er août précédent.

4. L'édition de 1773, notre seule source pour cette lettre, porte *j'arrive, j'y trouve*. Ne faut-il pas lire plutôt : *j'arrivai, je trouvai ?* Mme de Sévigné avait sans doute écrit, comme souvent : *j'arrivé, je trouvé.*

les Grignans, qui m'y reçurent avec beaucoup de joie et d'amitiés. Pour achever mon bonheur, ma fille m'est encore demeurée cet hiver. J'ai retrouvé notre cher Corbinelli comme je l'avois laissé, un peu plus philosophe, et mourant tous les jours à quelque chose : son détachement me fait envie ; en changeant d'objet, on en feroit un saint ; il est cependant si bon, et si charitable pour le prochain, que je crois que la grâce de Dieu se cache sous le nom de cartésien. Il convertit plus d'hérétiques par son bon sens, et par ne les pas irriter par des disputes inutiles, que les autres par la vieille controverse. En un mot, tout est missionnaire présentement ; chacun croit avoir une mission, et surtout les magistrats et les gouverneurs de province, soutenus de quelques dragons : c'est la plus grande et la plus belle chose qui ait été imaginée et exécutée. 1685

Vous avez été surpris comme nous des autres nouvelles. Quelle mort que celle de M. le prince de Conti[5] ! après avoir essuyé tous les périls infinis de la guerre de Hongrie, il vient mourir ici d'un mal qu'il n'a quasi pas ! Il est le fils d'un saint et d'une sainte, il est sage naturellement, et par une suite de pensées emmanchées à gauche, il joue le fou et le débauché, et meurt sans

5. La princesse de Conti étant tombée malade de la petite vérole, son mari s'enferma avec elle, et en lui donnant des soins, il fut atteint de la même maladie. Au moment où on le regardait comme hors de danger, le mal se porta tout à coup à la tête, il perdit la connaissance, et ne put recevoir que l'extrême-onction ; il mourut le 9 novembre 1685. (Voyez le *Journal* de Dangeau, à cette date.) C'est cette mort que la Bruyère avait en vue dans ce passage : « Nous faisons par vanité ou par bienséance les mêmes choses, et avec les mêmes dehors que nous les ferions par inclination ou par devoir. Tel vient de mourir à Paris de la fièvre qu'il a gagnée à veiller sa femme qu'il n'aimoit point. » (*Caractères*, chapitre XI, *de l'Homme*, n° 64.) (*Note de l'édition de* 1818.)

1685 confession, et sans avoir eu un seul moment, non-seulement pour Dieu, mais pour lui, car il n'a pas eu la moindre connoissance. Sa belle veuve l'a fort pleuré : elle a cent mille écus de rente, et a reçu tant de marques de l'amitié du Roi, et de son inclination naturelle pour elle, qu'avec de tels secours personne ne doute qu'elle ne se console. Le prince de la Roche-sur-Yon, qui n'a pas les mêmes raisons, est encore très-affligé[6]. Vous savez et vous approuvez sans doute toutes les places remplies. Mais ne semble-t-il pas, à voir comme je bats la campagne, que j'aie dessein d'oublier de vous parler du mariage de Madame votre fille? les apparences sont bien trompeuses; car c'est l'endroit principal et favori dont j'ai été touchée, par rapport à la sensible part que je sais que vous y prenez, Monsieur. En vérité, j'ai une véritable joie de son établissement, que je trouve fort honnête et fort agréable. Je connois le nom de notre amant, il est des premiers de la robe. Feu Mme de Fresnes[7], célèbre par son bon esprit, disoit de ces sortes de familles que c'étoit du velours rouge cramoisi, c'est-à-dire une belle et solide et honorable étoffe. J'ai encore une joie particulière, c'est de savoir qu'ils sont contents, et que Madame votre fille est parfaitement satisfaite : Dieu leur conserve ce goût, et à vous, Monsieur, celui de m'aimer toujours un peu, malgré toutes les distances et les absences! vous savez celui que j'ai pour votre mérite. Je n'ose m'étendre davantage, car voilà notre cher et furieux jaloux.

DE CORBINELLI.

Je croyois avoir étouffé ce vilain commerce, et que la

6. Voyez l'*Épître* que la Fontaine lui adressa à l'Isle-Adam (*Œuvres de la Fontaine*, édit. Walckenaer, tome VI, p. 145, épître xx).
7. Mme du Plessis Guénégaud, dame de Fresnes, morte en 1677.

crainte de mes extravagances vous eût ôté l'envie de faire de nouvelles protestations. Je m'étois heureusement imaginé que vous n'aviez ni écrit, ni reçu des lettres l'un de l'autre depuis dix mois, et je jouissois tranquillement de l'idée charmante d'un oubli parfaitement établi. J'étois ravi de n'avoir plus à méditer un assassinat, ni tous les secrets de la magie noire pour vous séparer, et par malheur je me vois plus que jamais dans la nécessité d'user d'enchantement. Je vous donnerai avis de tous ceux que j'aurai pratiqués inutilement, afin que votre persévérance me réduise à consentir à la fatale nécessité de votre union. 1685

Voilà donc Madame votre fille toute prête à vous faire grand-père; je n'envisage que cette qualité pour me consoler de l'amitié dont je viens de vous parler : cela seroit vraiment beau qu'un grand-père aimât une grand'mère! Revenons à Madame votre fille : faites-lui[8] bien mes compliments, et à Madame sa mère, dans l'espérance qu'elle multipliera cette race, qui, à ma jalousie près, est digne de s'étendre depuis l'orient jusqu'à l'occident. Qu'elle fasse vitement un petit garçon, qui du côté de la mère sera vif, bon et aimable, et du côté du père représente le mérite d'une infinité de Girards qu'on honore ici encore plus que là. Voulez-vous un compliment pour la mort de M. le prince de Conti? je vous le fais. En voulez-vous un autre sur ma mission aux huguenots? je vous le fais; car c'est de vos inspirations que je tiens le goût de servir mon Église. Tout ce qu'il y a de gens de qualité ici me prennent pour leur guide; la canaille ne s'accommode pas si bien des talents. Adieu, mon ami : je m'en vais à ma vigne.

8. L'édition de 1773 donne *leur*, au lieu de *lui*.

1685

983. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Un mois après que j'eus écrit cette lettre (n° 981, p. 471), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 15ᵉ décembre 1685.

Nous parlons souvent, notre ami Corbinelli et moi, de vous, mon cher cousin, mais toujours tristement, parce que tout ce que nous desirons pour vous ne va pas à notre fantaisie. Je sais que mon cousin votre fils est à Paris; il vous aura mandé le choix très-exquis que le Roi a fait du duc de Beauvilliers[1], pour remplir la place du maréchal de Villeroi : c'est un mérite et une vertu qui ne sont pas contestés[2]. Il a bien de l'esprit, et la *capacité n'attend pas le nombre des années*[3]; au contraire, quand on est

Lettre 983. — 1. Le maréchal de Villeroi, président du conseil des finances depuis l'année 1661, était mort le 28 novembre. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date des 5 et 6 décembre : « Le Roi dit le soir à M. le duc de Beauvilliers qu'il l'avoit choisi pour remplir la place de chef du conseil des finances; M. de Beauvilliers représenta à Sa Majesté qu'il n'avoit nulle connoissance de ces affaires-là et que peut-être Sa Majesté se repentiroit de son choix, et qu'il la prioit de vouloir encore y faire réflexion; le Roi lui répliqua qu'il y avoit bien pensé, et qu'il y songeât lui-même pour lui rendre demain matin réponse positive.... M. de Beauvilliers accepta l'emploi dont le Roi l'avoit honoré, disant toujours à Sa Majesté qu'il s'en croyoit pourtant incapable; le Roi lui répondit : « Vous me faites plaisir de « l'accepter de bonne volonté; car si vous vous y étiez opposé, je « me serois servi de mon autorité pour vous le faire accepter. » M. de Beauvilliers n'a pas encore trente-huit ans. Sa jeunesse est une raison pour faire trouver la grâce encore plus considérable. »

2. « Qui n'est pas contestée. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

3. Allusion à ces vers si connus du rôle de Rodrigue, dans *le Cid*, acte II, scène II :

Je suis jeune, il est vrai; mais aux âmes bien nées
La valeur n'attend point le nombre des années.

dans la fleur de son âge, on a toutes les pensées et toutes les conceptions plus vives et plus nettes : en un mot, tous les gens désintéressés sont contents de ce choix. Vous devez l'être plus qu'un autre, puisque c'est le fils de votre fidèle ami qui est à la tête du conseil, et qui sera bien avant dans les affaires. 1685

Le jeune d'Antin est menin depuis deux jours[4]. Plût à Dieu que notre garçon le pût être ! Il faut en tout regarder la Providence ; sans cela, on supporteroit avec peine celles que Dieu vous envoie. La vie est courte, mon cher cousin : c'est la consolation des misérables et la douleur des gens heureux, et tout viendra au même but. Excusez ces réflexions à une personne qui a vu mourir en un moment Mlle de la Trousse[5], retirée aux Feuillantines. Une religieuse entre le matin dans sa chambre, et la trouva appuyée contre sa chaise, comme si elle eût été endormie ; aussi l'est-elle pour jamais. Elle se portoit fort bien le soir. Elle a été enterrée en habit de religieuse, avec des cérémonies et une réputation de sainteté qui m'a servi de leçon et qui m'a fait faire des réflexions depuis trois jours[6].

4. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du jeudi 13 décembre : « Mme de Montespan témoigna le matin à Mme de Maintenon qu'elle auroit bien souhaité que M. d'Antin, son fils, fût auprès de Monseigneur en qualité de ce qu'on appelle menin, et le soir, le Roi, en entrant chez Mme de Montespan, lui dit qu'il lui accordoit avec plaisir ce qu'elle avoit témoigné souhaiter. »

5. La sœur de Mlle de Méri. Voyez la lettre du 4 janvier 1690.

6. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « qui m'a servi de leçon et de réflexion depuis trois jours. J'embrasse ma chère nièce et son cher papa. »

1686

984. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Quinze jours après que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 2e janvier 1686.

Je sais, Madame, à n'en pouvoir douter, la part que vous prenez, vous et notre ami Corbinelli, à tout ce qui me touche, et c'est cela, avec vos agréments, qui fait que je vous aime de tout mon cœur. Mais je veux adoucir votre tristesse, et pour cet effet vous dire que je ne suis point abattu, parce que Dieu, qui m'a donné un courage plus grand que mes peines, me donne une entière confiance en lui. Je l'ai remercié, et j'ai reçu comme une grâce particulière de sa bonté la promotion de M. Boucherat, mon bon ami et mon allié par son gendre M. de Harlay. Je l'ai encore remercié de la place où le Roi a mis le duc de Beauvilliers[1], fils de mon intime ami, et lui-même mon ami particulier. Je n'ai pas cru que ces deux hommes-là fussent[2] dans les premières places de l'État sans me servir de quelque chose. Avec de la patience et de la santé, je verrai la fin de mes maux, et personne n'a plus que moi de l'une et de l'autre[3].

Lettre 984. — 1. « Que le Roi a donnée au duc de Beauvilliers. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

2. C'est la leçon du manuscrit de la Bibliothèque impériale, et c'est aussi ce que Bussy avait écrit dans le manuscrit que nous suivons; mais une autre main y a substitué, dans cette dernière copie : « que cet homme-là fût. » — A la ligne suivante, l'édition de 1818, qui a adopté le singulier : *cet homme-là*, ajoute, après *quelque chose*, quatre mots et une phrase entière qui ne sont dans aucun des deux manuscrits : « .... moi et les miens. Il est trop parfait pour ne pas remplir les devoirs de l'amitié aussi exactement qu'il fait ceux d'honnête homme et de bon chrétien. »

3. « De l'un et de l'autre. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

La préférence de M. d'Antin à mon fils chez Monsieur le Dauphin ne me fait point de peine : en l'état où sont les choses cela doit être aussi. Son temps viendra, s'il plaît à la Providence. 1686

Comme vous dites, Madame, si l'on ne la regardoit, et la brièveté de la vie, les malheureux seroient sans cesse au désespoir. Votre triste réflexion ne me fait point de peine. Il y a longtemps que je vois mourir le monde sans m'attrister, quand ce ne sont pas mes amis qui meurent; cela même ne me fait pas peur. Je vis plus régulièrement que je n'ai jamais fait : ainsi le pis qui me puisse arriver ne me donne point d'alarmes. Je vous conseille d'en user ainsi, ma chère cousine; votre vertu vous est une raison de bien moins craindre que moi.

---

985. — DE CORBINELLI AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

Du 20e février 1686.

Je n'ai jamais oublié, Monsieur, votre mérite distingué, ce mérite qui m'a fait dire avec autorité que vous étiez le plus illustre de tous les *scélérats*, et le plus *scélérat* des hommes les plus illustres du siècle. Le vulgaire ne comprendra rien à ce jargon; mais c'est assez pour vous faire ressouvenir que je ne vous ai pas oublié, ou pour mieux dire, que votre mérite n'a pu l'être d'un homme qui l'a connu à fond. De vous dire pourquoi je ne vous ai pas écrit de temps en temps, ce seroit vous fatiguer inutilement; mais si quelque chose peut réparer le tort que je me suis fait par là, c'est de vous assurer que j'ai tâché de ne pas me rendre indigne de vos bonnes grâces par mes études, et entre autres d'avoir coupé Ci-

1686 céron tout entier en fragments à peu près grands comme les maximes de M. de la Rochefoucauld, et d'avoir placé[1] à côté, des maximes en françois de mon style concis, sans affecter de traduire le latin. J'ai fait, comme vous savez, la même chose de tous les historiens latins[2]. Il me semble que tout cela peut me servir à vous faire ma cour, et vous faire voir que si je vais jamais à Montpellier, je ne serai pas moins digne de l'honneur de votre estime que je l'étois. Je voudrois bien vous entretenir des sujets qui remplissent les conversations à présent; mais que sais-je si vous aimez assez le monde pour le revoir dans des lettres? Tout ce que je vous puis dire, est que vous ne le reconnoîtriez pas, et que la France de ce côté-ci est plus différente de ce qu'elle étoit de votre temps, qu'elle ne l'est de la nation espagnole ou allemande.

Je vous prie de dire à M. de Courson[3] que j'ai bien de l'impatience de le revoir logé en notre quartier, et d'assurer le scélérat que je me fais un grand honneur de l'honorer et d'être dans son souvenir, et enfin qu'il est autant dans le mien que si je lui avois écrit tous les or-

LETTRE 985. — 1. La première édition où cette lettre ait paru (1773) donne *passé*, au lieu de *placé*.

2. On a publié en 1694 le premier volume de ce travail; il contient les maximes tirées de Tite Live. L'*Avertissement* par *un ami de l'auteur*, que l'on croit être le P. Bouhours, renferme un éloge de Corbinelli, qui peint bien son caractère. Ce volume est assez rare. (*Note de l'édition de* 1818.)

3. Nom que portait sans doute déjà le jeune fils de Bâville, l'intendant de Languedoc : Urbain-Guillaume de Lamoignon, comte de Launai-Courson, etc., né en octobre 1674, intendant de Rouen en 1704, puis de Bordeaux en 1709, conseiller d'État en novembre 1716, conseiller au conseil royal des finances en 1730, mort en mars 1742. Ce fut, d'après Saint-Simon, « un butor, brutal, ignorant, paresseux, glorieux, insolent du crédit et de l'appui de son père, et surtout étrangement intéressé. » Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, tomes IX, p. 265, 266, et XV, p. 30 et suivantes.

dinaires ou que j'eusse reçu de ses lettres. A propos, n'oubliez pas de lui dire que je passe ma vie à admirer celles de Cicéron, tant les familières que celles à Atticus. Je me promets d'attirer dans le même goût Mme de Sévigné, et de lui faire porter quelque envie (j'entends à Cicéron) de la conformité que ce grand orateur peut avoir avec elle sur le genre épistolaire. 1686

---

986. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN[1].

Deux mois après que j'eus écrit cette lettre (n° 984, p. 482), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 25e février 1686.

Il faut que je vous fasse une petite amitié, mon cher cousin, que je n'irai pas chercher bien loin, en ayant la source dans mon sang. Après cet avant-propos, je vous dirai sur la conversation que j'ai eue avec le P. Rapin, touchant vos affaires de la cour, qu'il me semble que Monsieur votre fils doit tâcher de faire, par ses sollicitations, ce que vous demandez au P. Rapin, qu'il feroit auprès du P. de la Chaise fort lentement et peut-être fort inutilement. Il faut qu'il fasse des amis[2], qu'il soit honnête, poli, obligeant, et civil sans bassesse, mais avec l'air d'un homme malheureux qui a besoin du secours des amis et des ennemis même de son père. Il y a une certaine conduite en l'état où il est, qui seroit admirable,

Lettre 986. — 1. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, cette lettre ne va que jusqu'à la sixième ligne, et s'arrête après les mots : « doit tâcher de faire, par.... » Des feuillets ont été arrachés, ce qui fait que la lettre suivante manque aussi.

2. Bussy avait d'abord écrit *ennemis*, qu'il a corrigé en *amis*.

1686 mais qu'on ne sauroit inspirer. Il est trop rude, et trop violent, et trop avantageux en paroles[3]. Cela m'est venu de traverse, je vous le dis avec amitié; si j'étois de ce pays-là[4], je serois sa gouvernante; mais j'y ai renoncé de bon cœur. Peut-être qu'il y est fort bien, car il faut toujours douter de ce qu'on ne sait point par soi-même. Ce que je sais, mon cher cousin, c'est l'intérêt que je prends à vous et à vos chers enfants. Je mets ma nièce de Coligny à la tête, et je l'embrasse tendrement et rabutinement. Ma fille vous fait mille compliments à tous deux.

3. Le marquis de Bussy avait tous les défauts de son père; aussi éprouva-t-il un sort à peu près semblable au sien. « L'aîné (*des fils du comte de Bussy*) fut d'abord capitaine de cavalerie. On lui demanda un jour s'il étoit dans un régiment de prince ou de gentilhomme. Il répondit: « Dans un régiment *amphibie*, mon colonel n'est pas gen-« tilhomme. » Le fils d'un homme d'affaires, officier dans le même régiment, trouvant à redire qu'il eût une vieille épée: « Il est vrai, « répondit Bussy, mais tu as acheté la tienne, et la mienne est celle « de mes pères. — Si c'est celle dont ton père se servoit, reprit le fils « du parvenu, je te conseille de t'en défaire, tu ne lui ressembles « déjà que trop par d'autres endroits. » Ces bons mots occasionnèrent entre eux une affaire d'éclat, qui, jointe à plusieurs vivacités de Bussy, l'obligèrent à sortir de France, où il ne rentra qu'à la paix de Riswick. Un soufflet qu'il donna à un huissier de la chambre du Roi le fit exiler dans ses terres, où il mourut. » Ces anecdotes sont tirées d'un manuscrit dont l'auteur est inconnu; mais les faits qu'il rapporte ici sont tellement analogues au caractère du marquis de Bussy, tel que Mme de Sévigné et le comte de Bussy le peignent dans cette lettre et dans la suivante, que ce récit acquiert un haut degré de vraisemblance. (*Note de l'édition de* 1818.)

4. De la cour.

987. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

1686

Dix jours après que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Autun, ce 5e mars 1686.

Je ne doute pas, Madame, que vous n'ayez parlé au bon P. Rapin mieux que je n'aurois fait moi-même; car quoiqu'il soit mon bon ami, je suis assuré que ce que vous lui avez dit l'a encore animé davantage à s'employer pour moi auprès du P. de la Chaise. Cependant, si Dieu n'y met la main, tout cela sera inutile. Quand je dis si Dieu n'y met la main, je ne veux pas dire seulement s'il laisse agir les causes secondes, j'entends que s'il ne touche le cœur du Roi, l'amitié du surintendant[1], l'amitié et l'alliance du chancelier[2], tout cela sera infructueux. Je sais bien qu'il ne faut pas attendre les bras croisés le secours de la Providence; aussi m'aidé-je autant qu'on le peut faire, et mon fils emploie mes placets, mes lettres et ses sollicitations, pour des demandes légitimes. De vous dire maintenant si l'ambassadeur ne gâte point par ses manières la justice de mes demandes, je n'en voudrois pas jurer, car je sais qu'il est rude, hautain où il n'est pas question de l'être, enfin pétri de la férocité de Rouville[3] et de la chaleur de Rabutin. De remède à cela je n'en sache point qu'une grande adversité, un grand âge

Lettre 987. — 1. Claude le Pelletier, contrôleur général des finances; il avait succédé à Colbert, mort en 1683. Foucquet avait été le dernier surintendant des finances; Bussy est entraîné par l'ancienne habitude lorsqu'il donne cette qualité à le Pelletier. (*Note de l'édition de* 1818.)

2. Voyez ci-dessus, p. 472, la note 3 de la lettre du 14 novembre précédent.

3. Voyez tome II, p. 415, note 4.

1686 ou la mort, car les avis ne font rien contre l'impétuosité du tempérament.

Je vous rends mille grâces, ma chère cousine, de la part que vous prenez à ma famille, et surtout de votre tendresse pour la pauvre Coligny; elle sent cela comme elle doit, et tous deux nous vous aimons, vous et Mme de Grignan, plus que tous nos parents ensemble.

---

988. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

A Paris, le 3e avril 1686.

Il y a dix jours, Monsieur, que ma belle et triomphante santé est attaquée : un peu de colique composée de bile, de néphrétique[1], de misères humaines; enfin des attaques, quoiques légères, qui font penser que l'on est mortelle : c'est ce qui m'a occupée assez sérieusement pour me faire une violente distraction, et m'empêcher de vous répondre. C'est tout ce que je puis dire pour vous donner une grande opinion de cette incommodité; car la pensée de vous répondre étoit assez forte pour ne pouvoir être surmontée que par quelque chose de considérable. Par bonheur, M. de Vardes m'a rendu notre ami dans ce même temps, de sorte que sa philosophie, déjà toute préparée pour les douleurs de M. de Vardes, n'a pas fait le moindre effort pour me persuader que les miennes n'étoient pas dignes d'occuper mon âme; et en effet, en peu de jours, je me trouve en état de prêcher les autres, et je reprends doucement le fil de mon carême, interrompu

Lettre 988. — 1. Il y a *néphrétiques*, au pluriel, dans la première édition (1773).

seulement par quelques bouillons. Je n'ai point douté, Monsieur, que votre présence et votre conversation ne vous rendissent de bien meilleurs offices auprès de M. de la Trousse, que tout ce que je pourrois écrire. Pour le P. Bourdaloue, ce seroit mauvais signe pour Montpellier s'il n'y étoit pas admiré, après l'avoir été à la cour et à Paris d'une manière si sincère et si vraie[2]. Je comprends que ces endroits cousus par le sujet des nouveaux frères à la beauté ordinaire de ses sermons, font une augmentation considérable. C'est par ces sortes d'endroits tout pleins de zèle et d'éloquence qu'il enlève et qu'il transporte : il m'a souvent ôté la respiration par l'extrême attention avec laquelle on est pendu à la force et à la justesse de ses discours, et je ne respirois que quand il lui plaisoit de les finir, pour en recommencer un autre de la même beauté. Enfin, Monsieur, je suis assurée que vous savez ce que je veux dire, et que vous êtes aussi charmé de l'esprit, de la bonté, de l'agrément, et de la facilité du P. Bourdaloue dans la vie civile et commune, que charmé et enchanté de ses sermons. Je crois que vous saurez bien vous démêler de l'embarras de cette grande fête, qui pourroit causer tant de sacriléges, si par une adresse et une habileté chrétienne et politique, vous ne preniez d'autres chemins que ceux de la violence. M. l'abbé de Quincé[3], nommé à l'évêché de Poitiers, n'a

2. Le P. Bourdaloue était allé à Montpellier par l'ordre du Roi. Voyez ci-dessus, p. 469 et 470, et la note 5.

3. Armand de Quincé, fils du lieutenant général comte de Quincé ; nommé en novembre 1685 à l'évêché de Poitiers, il mourut en octobre 1686. Voyez la *Correspondance de Bussy*, tome V, p. 600. — On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du mercredi 27 mars 1686 : « L'abbé de Quincé, nommé à l'évêché de Poitiers, a remercié le Roi de cet évêché ; sa mauvaise santé l'empêche de jouir des bontés de Sa Majesté et de pouvoir remplir les fonctions de l'épiscopat ; il étoit ami de M. de la Rochefoucauld. »

1686 pas cru sa poitrine assez bonne pour s'acquitter de ses devoirs de la manière qu'il le voudroit, et a remis cet évêché au Roi. Cette action est belle et rare; elle a été fort louée. Sa Majesté a mis à sa place Monsieur de Tréguier, de notre basse Bretagne, député ici de la province, très-saint prélat, autrefois le P. Saillant[4] de l'Oratoire, qui très-canoniquement s'est consacré, aux dépens de sa poitrine fort large, à toutes les fatigues pastorales.

M. de Harlay et M. de Bezons ont rempli les deux places vides du conseil, et M. de la Reynie et M. de Bignon sont devenus ordinaires[5]. Ceux qui pourroient en avoir du chagrin, seront consolés, alors qu'on y pensera le moins, par la mort de quelque vieux doyen. Vous savez qu'il y a un carrousel, où trente dames et trente seigneurs auront le plaisir de divertir la cour à leurs dépens[6]. Le pauvre Polignac, prêt à épouser Mlle de

4. François-Ignace de Baglion de Saillant, évêque de Tréguier de 1679 à 1686. Il occupa le siége de Poitiers jusqu'en 1698. — Les éditions antérieures donnent : « le P. Feuillant. »

5. On lit dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 29 mars 1686 : « Le Roi nomma M. Bignon et M. de la Reynie (*qui étaient conseillers d'État de semestre*) conseillers d'État ordinaires, et M. de Bezons et M. de Harlay ont été faits conseillers de semestre. Il y avoit deux places vacantes dans le conseil par la promotion de M. Boucherat à la charge de chancelier, et par la mort de M. du Gué. » — Le Harlay dont il est question était sans doute Harlay-Bonneuil, gendre de Boucherat : voyez tome II, p. 433, fin de la note 2, et plus haut, p. 472, note 3. — Bezons était fils de celui dont il est parlé au tome III, p. 261, note 8. — Quant à Bignon, c'est vraisemblablement un des deux fils de Jérôme Bignon : voyez tome III, p. 367, note 23.

6. Dans une lettre à Bussy du 24 mars, du Breuil donne la liste des trente seigneurs et des trente dames, et la fait précéder de cette introduction : « Voilà la liste du carrousel que je vous envoie, Monsieur. Il y aura deux prix : l'un de la bague, l'autre des têtes. Celui-ci sera en beaux louis, que le cavalier gardera ; celui de la bague sera un bijou, que le cavalier donnera à sa mie. Les dames

Rambures, a trouvé, sur la proposition d'être menin, que Sa Majesté n'avoit pas encore pardonné à Madame sa mère[7], et le mariage a été rompu d'une manière désagréable. Mlle de Rambures en a paru affligée; il faut espérer qu'il sera plus heureux à la troisième. M. Dangeau[8] jouit à longs traits du plaisir d'avoir épousé la plus belle, la plus jolie, la plus jeune, la plus délicate et la plus nymphe de la cour[9] : 1686

Oh! trop heureux d'avoir une si belle femme!

seront de la marche, chacune habillée à sa fantaisie. Il n'y aura que les cavaliers qui courront, et les dames les favoriseront de leurs regards. » Voyez la *Correspondance de Bussy*, tome V, p. 525. — Ce carrousel eut lieu le 29 mai 1686. On lit à cette date dans le *Journal* de Dangeau : « Le Roi alla à la grande écurie sur les cinq heures ; Madame la Dauphine l'y suivit. Dès qu'ils furent arrivés, Monseigneur se mit en marche avec tous les chevaliers et toutes les dames du carrousel. Après la comparse, on recourut les têtes ; il n'y eut point de courses de dames, et il fut réglé qu'on ne courroit que deux courses. Le comte de Brionne emporta les huit têtes, et personne ne lui disputa ; Monseigneur en avoit sept. Après les têtes, on recourut la bague pour le second prix ; Monsieur le grand prieur et M. de la Châtre le disputèrent, et le dernier le gagna. Les courses finies, le Roi donna les deux prix, qui étoient deux épées de diamants, et le premier beaucoup plus beau que le second. »

7. La vicomtesse de Polignac avoit été compromise dans l'affaire des poisons (voyez la fin de la lettre du 2 février 1680, tome VI, p. 247, note 35). Elle était venue à Paris au mois de février précédent, et, désirant marier son fils, elle avait fait à la fois des demandes aux parents de Mlle de Gramont et à ceux de Mlle de Rambures. Le Roi en fut instruit, et lui fit intimer l'ordre de se retirer chez elle. (*Journal* de Dangeau, 1er mars 1686.) Mlle de Rambures ayant demandé au Roi s'il daignerait consentir à son mariage avec M. de Polignac, le monarque parut d'abord le désapprouver, mais il y donna ensuite son consentement. Voyez la lettre du 29 avril 1686. (*Note de l'édition de* 1818.)

8. L'édition de 1773 donne *Danis*, au lieu de *Dangeau*.

9. Sophie-Marie, née en 1664, fille de Ferdinand-Charles, comte de Lœwenstein Rochefort, et d'Anne-Marie fille d'Égon, comte de

Il en faut croire Molière. L'endroit le plus sensible
1686 étoit de jouir du nom de *Bavière*, d'être cousin de

Furstenberg. Elle survécut à son mari, qui mourut le 9 septembre 1720. — « A six heures, dit Dangeau (samedi 30 mars 1686, à Versailles), mes fiançailles se firent chez Madame la Dauphine, où le Roi vint. Ce fut M. l'abbé Fléchier, nommé évêque de Lavaur, qui en fit la cérémonie. Il y eut le soir appartement, et Madame la Dauphine se fit chanter l'opéra d'*Armide* par les acteurs de Paris. A minuit nous allâmes à la chapelle, où j'épousai la comtesse Sophie de Lœwenstein. » Saint-Simon ajoute à cette mention la note suivante : « La comtesse de Lœwenstein, qui épousa l'auteur de ces mémoires, étoit fille chanoinesse de Thorn, près Nimègue, dont sa tante étoit abbesse, dont les prébendes sont pareilles en preuves que celles de Cologne, mais peu riches. Elle étoit fille de Madame la Dauphine, et devint dame du palais de l'autre dauphine, sa belle-fille, et une des favorites de Mme de Maintenon. Jolie et vertueuse comme les anges ; une figure de déesse dans les airs ; douce, bonne, d'un bon esprit et dont la bonté lui tenoit lieu d'étendue. Quelqu'un disoit d'elle et de Mme d'Heudicourt, autre favorite de Mme de Maintenon, liées dès l'hôtel d'Albret, que c'étoient les deux anges de Mme de Maintenon, le bon et le mauvais ; et en effet Mme d'Heudicourt, qui avoit été fort belle et fort galante, et qui étoit tôt devenue hideuse, avoit infiniment d'esprit, et étoit méchante avec la noirceur des démons. Mme de Dangeau étoit sœur d'une autre abbesse de Thorn, de la comtesse de Waldstein, de la landgrave d'Hesse-Rheinfelds, mère de la reine de Sardaigne, de la duchesse de Bourbon et de la princesse de Sultzbach, qui sera électrice palatine. Elle étoit sœur aussi de la comtesse de Salms, puis de Sevini, de la comtesse de Rosenberg, de la princesse de Nassau-Sieghen, et de la princesse de Lichtenstein, veuve d'un prince de Saxe ; sœur encore du comte de Lœwenstein, fait conseiller d'État de l'Empire, gouverneur du Milanois et prince de l'Empire ; du prince de Mourbach, avec beaucoup d'abbayes en France, et fait par l'Empereur évêque de Tournay, et de plusieurs autres. Leur mère étoit sœur du cardinal de Furstenberg, et leur père étoit la cinquième génération de Louis, fils de Frédéric, puîné de l'électeur Louis le Barbu, administrateur et un peu usurpateur de l'électorat sur son neveu Louis *l'Ingénu*, qu'il adopta, et épousa une simple demoiselle, Claire de Tetingen, en 1462, dont il eut Louis, tige de Lœwenstein. C'est ce qu'on appelle en Allemagne les mariages de la main gauche, parce qu'il est inégal quoique légitime, et dont les enfants n'ont qu'un léger partage, dont ils prennent

Madame la Dauphine, de porter tous les deuils de l'Europe par parenté; enfin rien ne manquoit à la suprême beauté de cette circonstance. Mais comme on ne peut pas être entièrement heureux en ce monde, Dieu a permis que Madame la Dauphine, ayant su que cette jolie personne avoit signé partout *Sophie de Bavière*, s'est transportée d'une telle colère, que le Roi fut trois fois chez elle pour l'apaiser, craignant pour sa grossesse. Enfin tout a été effacé, rayé, biffé, Monsieur de Strasbourg[10] ayant demandé pardon, et avoué que sa nièce est d'une branche égarée et séparée depuis longtemps, et rabaissée par de mauvaises alliances, qui n'a jamais été appelée que *Lœwenstein*[11]. 1686

C'est à ce prix qu'on a fini cette brillante et ridicule

le nom sans aucune part au rang, honneurs, droits et biens de leur père; aussi Madame la Dauphine et Madame trouvèrent-elles très-mauvais qu'elle se fût dite de la maison palatine par son contrat de mariage, quoiqu'elle en fût très-véritablement, et cela fit une fort grosse affaire. » — Voyez aussi les *Mémoires de Choisy*, tome LXIII, p. 299 et suivantes; les *Souvenirs de Mme de Caylus*, tome LXVI, p. 425; et les *Mémoires de Saint-Simon*, tome I, p. 359 et suivantes. — Pour le vers cité (p. 491), voyez tome V, p. 68, et la note 5.

10. Guillaume-Égon, prince de Furstenberg, frère de François Égon (voyez la note 17 de la lettre du 7 octobre 1676, tome V, p. 91), et oncle de Mlle de Lœwenstein, né en 1629, nommé en 1663 à l'évêché de Metz, dont il se démit en 1668, succéda à son frère sur le siége de Strasbourg en 1682, et fut promu au cardinalat en 1686. Il se retira à Paris, où le Roi lui donna l'abbaye de Saint-Germain des Prés, et mourut le 10 avril 1704. « Furstenberg, dit Saint-Simon (tome II, p. 391 et 392; mais voyez aussi les pages suivantes, sur sa famille), étoit un homme de médiocre taille, grosset, mais bien pris, avec le plus beau visage du monde.... qui parloit fort mal françois; qui, à le voir et à l'entendre à l'ordinaire, paroissoit un butor, et qui, approfondi et mis sur la politique et les affaires, à ce que j'ai ouï dire aux ministres et à bien d'autres de tous pays, passoit la mesure ordinaire de la capacité, de la finesse et de l'industrie. »

11. Il y a *Lenestin* dans l'édition de 1773; Mme de Sévigné avait sans doute écrit *Leuestin*.

1686 scène, et en promettant qu'elle ne seroit point Bavière, ou qu'autrement ils ne seroient pas cousins : or vous m'avouerez qu'à un homme gonflé de cette vision[12], c'est une chose plaisante que *dès le premier pas retourner en arrière*. Vous pouvez penser comme les courtisans charitables sont touchés de cette aventure ; pour moi, j'avoue que tous ces maux qui viennent par la vanité me font un malin plaisir. Ne me citez point, et croyez que je suis toujours une des personnes du monde qui vous estime et vous connoît le plus (c'est la même chose). Dites-nous quelquefois de vos nouvelles ; et si vous voulez assurer le P. Bourdaloue de mes sincères respects, et M. de la Trousse de ma fidèle amitié, vous ferez plaisir à votre très-humble servante.

Je voulois que notre Corbinelli mît là un mot, mais il m'est glissé des mains, je ne sais où le reprendre.

12. Saint-Simon (tome I, p. 360) dit en parlant du mariage de Dangeau : « Dangeau, veuf depuis longtemps d'une sœur de la maréchale d'Estrées, fille de Morin le Juif,... se présenta pour une si grande alliance pour lui, et si agréable. Mlle de Lœwenstein.... n'en vouloit point. Le Roi s'en mêla, Mme de Maintenon, Madame la Dauphine ; le cardinal son oncle le voulut et la fit consentir. Le maréchal et la maréchale de Villeroi en firent la noce, et Dangeau se crut électeur palatin. C'étoit le meilleur homme du monde, mais à qui la tête avoit tourné d'être seigneur.... Ce fut bien pis après sa charge et ce mariage. Sa fadeur naturelle, entée sur la bassesse du courtisan et recrépie de l'orgueil du seigneur postiche, fit un composé que combla la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Lazare que le Roi lui donna, etc. » La Bruyère l'a peint dans le chapitre *des Grands* : « Un *Pamphile* est plein de lui-même, ne se perd pas de vue, ne sort point de l'idée de sa grandeur, de ses alliances, de sa charge, de sa dignité ; il ramasse, pour ainsi dire, toutes ses pièces, s'en enveloppe pour se faire valoir ; il dit *mon ordre*, *mon cordon bleu;* il l'étale ou il le cache par ostentation. Un *Pamphile*, en un mot, veut être grand ; il croit l'être, il ne l'est pas, il est d'après un grand. »

989. — DE CORBINELLI ET DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN. 1686

A Paris, ce 6e avril 1686.

DE CORBINELLI.

Votre lettre, Monsieur, et la réponse de la fausse Créancé nous ont fort réjouis[1], Mme de Sévigné et moi; elles sont fort agréables. Ce qui nous a le plus surpris, c'est la tranquillité d'esprit dont sortent ces jolies pensées et ces amusements, comme vous les appelez. Vous avez raison de dire que c'est par là que vous corrigez les duretés de la fortune. Il faut pourtant ajouter que le tempérament et la disposition de l'esprit y contribuent beaucoup : sans cela les duretés triompheroient des amusements. Je ne vous plains donc guère d'être à la campagne, puisque vous êtes avec vous, qui est la meilleure compagnie que vous puissiez avoir, et que vous n'êtes point dans l'agitation où je vois presque tous les courtisans.

Le P. Rapin nous dit hier que le P. de la Chaise étoit bien disposé pour faire avoir une abbaye de trois ou quatre mille livres de rente à Monsieur votre fils.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Un peu de rhumatisme, un peu de vapeurs du carême

Lettre 989. — 1. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « diverti, » sans accord. — Voyez dans la *Correspondance de Bussy*, tome V, p. 521, la lettre de Bussy à Corbinelli, du 15 mars 1686 (datée d'Autun dans notre manuscrit, de Chaseu dans celui de la Bibliothèque impériale); et même tome, p. 462, 467, 494, 495, les lettres de Bussy à Mmes de Créancé et de Montjeu, et les réponses que Mme de Coligny s'amusa à écrire au nom de ces deux dames.

1686 m'ont empêchée[2] de vous dire plus tôt, mon cher cousin, la vraie joie que m'a donnée celle qui m'a paru dans votre esprit, en voyant les jolies bagatelles qui vous ont diverti à Autun. J'y ai retrouvé[3] des traits de cette aimable humeur qui vous rendoit si charmant et si délicieux et si distingué des autres. Mme de Coligny m'a donné le même plaisir. L'un et l'autre avez été si longtemps accablés sous les horreurs de la cruelle chicane, que je craignois que ce beau sang ne fût changé ; mais j'y retrouve, Dieu merci, le même feu dont je voudrois bien avoir la moindre partie. Conservez-le, mon cher cousin et ma chère nièce, et nous en faites part de temps en temps.

---

990. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A CORBINELLI ET A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Trois semaines après que j'eus reçu cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 25e avril 1686[1].

A CORBINELLI.

Pour répondre à votre lettre du 6e avril, Monsieur, par laquelle vous me mandez que la lettre et la réponse

2. Le manuscrit de la Bibliothèque impériale donne *empêchée;* le nôtre, *empêché*.

3. « En voyant la jolie bagatelle qui vous a diverti à Autun. J'ai retrouvé, etc. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale*.) — Dans le même manuscrit, trois lignes plus loin : « aviez été ; » à la fin de la lettre : « Conservez-le non-seulement, mon cher cousin et ma chère nièce, mais augmentez-le. Ma fille vous fait mille amitiés à tous deux. »

Lettre 990. — 1. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, cette lettre est datée du 1er de mai.

de la fausse Créancé vous ont fort divertis, Mme de Sévigné et vous, je vous dirai que[2] quand je vous ai mandé que nous corrigions par ces amusements les duretés de la fortune[3], je n'ai pas voulu dire que cela vînt seulement de notre philosophie. Je suis d'accord avec vous que sans le bon tempérament la mauvaise fortune nous empêcheroit bien de nous divertir, mais *gaudeant bene nati*[4]. S'il n'y avoit beaucoup de naturel en notre fait, nous ne vous aurions pas plu par nos badineries, et même nous ne les aurions pas faites; ce n'est pas que nous les trouvassions excusables, si nous étions encore dans les agonies où nous avons été; mais ayant mis tout l'ordre que nous pouvions mettre[5] dans nos affaires, ma fille et moi, le temps même les ayant bien adoucies, nous sentons comme un bonheur l'état d'être moins malheureux; et nous servant toujours de notre jugement et de l'application à la conduite de nos affaires, nous nous servons quelquefois de notre esprit pour nous réjouir et pour réjouir nos bons amis comme vous. La plupart des envieux et de ceux que le malheur a abattus condamneroient ces amusements, disant qu'on est ridicule de rire ou de faire des vers quand 1686

2. Les mots : « je vous dirai que, » manquent dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

3. Bussy dit à Corbinelli dans la lettre du 15 mars, à laquelle nous avons renvoyé dans la note 1 de la lettre précédente : « Voilà, Monsieur, les amusements dont nous corrigeons les duretés de la fortune. Vous savez que le chagrin est l'ennemi de la vie. Ceci est autant de pris sur l'ennemi. Toutes les fois que j'ai des sujets de n'être pas content, je m'applique à réparer le mal autant qu'il m'est possible; après cela, je m'étourdis par quelque divertissement, et cette conduite entretient ma bonne santé. »

4. « Heureux ceux qui sont bien nés ! » Littéralement : « Que ceux qui sont bien nés se réjouissent. »

5. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, le mot *mettre* a été omis; trois lignes plus loin on lit : « de notre jugement et de notre application. »

1686 on est dans l'adversité : dans le fort de l'adversité, j'en demeure d'accord ; dans une adversité radoucie, je le nie. Je crois la plupart des courtisans plus agités que nous : aussi ne font-ils guère de vers.

Je ne doute pas que le P. de la Chaise ne fasse avoir bientôt une abbaye à mon fils : cela est juste, il a du crédit, et je suis persuadé qu'il a de la bonne volonté pour nous.

Au reste, nous ne sommes pas les seuls en Bourgogne qui avons[6] de l'esprit. Un fort honnête garçon de Dijon, appelé Grammont[7], de mes amis de longue main, à qui j'envoyois tous nos factums, ayant su que ma fille s'étoit donné du repos, malgré l'injustice du Parlement, me vient d'écrire une lettre en vers que j'ai trouvée digne de vous.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Ma fille de Montataire me vient d'apprendre votre rhumatisme, Madame, et que s'étant trouvée chez vous le jour qu'on vous alloit saigner, elle avoit offert son bras au chirurgien, pour vous épargner la peine de la piqûre, et ne doutant pas que la décharge du sang de Rabutin ne vous soulageât, de quelque source qu'il sortît[8] ; mais vous crûtes que ce seroit violer les droits de l'hospitalité, et vous la remerciâtes de ses offres.

Nous sommes ravis, ma fille et moi, de vous avoir un peu divertie. Je mande à notre ami que la tranquillité

6. « Qui ayons. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

7. Il était sans doute de la famille de Grammont de Franche-Comté, pour laquelle la terre de Villers-Exel fut érigée en marquisat de Grammont par lettres du mois de décembre 1718. L'épître dont parle Bussy se trouve dans sa *Correspondance*, tome V, p. 496.

8. On trouve assez fréquemment cette plaisanterie dans le cours de la correspondance. Voyez tome I, p. 511, et la lettre du 15 mars 1684, plus haut, p. 262.

où nous nous sommes mis, dans une fortune qui n'est pas telle que nous la devrions avoir, nous a fait reprendre notre belle humeur. Je suis d'accord avec lui que notre tempérament a beaucoup de part au parti que nous avons pris. Nous rendons aussi grâces à Dieu de nous avoir donné l'esprit d'être contents dans un moindre mal, comme la plupart des autres le sont dans un bien[9]. Pour vous, ma chère cousine, vous n'avez que faire de souhaiter plus de feu que vous en avez; je ne vous souhaite que plus de santé encore, et que vous nous aimiez toujours. 1686

---

991. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

A Paris, lundi 29e avril 1686.

Vous aimez donc mes lettres; j'en suis ravie, Monsieur: en voici une qui en vaut cent. Il y a un mois que ma triomphante santé est un peu attaquée : un peu de colique, un peu de rhumatisme, un peu de chagrin par conséquent; tout cela me pourroit dispenser de vous écrire; mais j'aimerois mieux mourir, qu'un autre que moi vous eût mandé que M. le prince de Conti[1] est enfin revenu à la cour; il est ce soir à Versailles, et le Roi, comme un véritable père, l'a fait revenir auprès de lui, après l'avoir exilé quelque temps pour lui donner le loisir

9. « D'être contents d'un moindre mal, comme la plupart des autres gens le sont d'un bien. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*) — A la fin de la lettre, ce même manuscrit ajoute : « Votre nièce vous en dit autant, et tous deux nous assurons Madame votre fille de nos très-humbles services. »

Lettre 991. — 1. Prince de la Roche-sur-Yon avant la mort récente de son frère.

1686 de faire des réflexions. Il les a faites sans doute, et la cour sera bien parée et bien brillante de son retour. Sa Majesté fait des chevaliers à la Pentecôte, mais ce n'est qu'une promotion de famille : Monsieur de Chartres, M. le duc de Bourbon, M. le prince de Conti, M. du Maine, sans plus ; tous les autres prétendants prendront patience, s'il leur plaît : ce n'est pas sans chagrin qu'ils verront leurs espérances reculées. M. le duc de la Vieuville[2] est gouverneur de Monsieur le duc de Chartres. Mme de Polignac[3], qui n'est point Mlle d'Alerac, vint voir hier Mme de Grignan. Elle étoit brillante, vive, tout entêtée de la grandeur de la maison de Polignac, en aimant le nom et les personnes, se chargeant de la fortune des deux frères, et ayant soutenu fort généreusement et avec courage la première improbation du Roi : elle a pris son temps ; elle a mis de bons ouvriers en campagne ; et enfin, au lieu de les abandonner, comme les femmes du commun, elle s'est fait un point d'honneur de les remettre bien à la cour[4]. Je vous réponds qu'elle rétablira et

2. Charles II, duc de la Vieuville, mort le 2 février 1689, à l'âge de soixante-treize ans. Il avait épousé, en septembre 1649, Françoise-Marie de Vienne, comtesse de Châteauvieux, morte en juillet 1669. Saint-Simon (tome V, p. 330 et 331) l'appelle « un fort pauvre homme, » et donne quelques détails sur cette famille « de fort petits gentilshommes de Bretagne. »

3. Le Roi avait d'abord fait quelque difficulté de consentir à ce mariage ; mais comme il craignait que le Dauphin ne s'attachât à Mlle de Rambures, et ne suivît des exemples encore récents, il finit par donner son consentement ; mais il prévint Mlle de Rambures qu'en épousant M. de Polignac, elle ne devait pas espérer de vivre à la cour (voyez les *Souvenirs de Mme de Caylus*, tome LXVI, p. 424). Le Roi lui donna cinquante mille écus, et les fiançailles eurent lieu le 23 avril 1686, chez la Dauphine. Voyez le *Journal* de Dangeau à cette date. (*Note de l'édition de* 1818.)

4. Elle n'y réussit pas, et fut elle-même enveloppée dans leur disgrâce. Voyez une note de la lettre du 20 février 1687.

ressuscitera cette maison : voilà ce que la Providence leur gardoit, et c'est ce qui nous empêchoit de pouvoir lire distinctement ce qu'elle avoit écrit pour Mlle d'Alerac. 1686

Adieu, Monsieur : aimez-moi, vous le devez. J'aime votre esprit, votre mérite, votre sagesse, votre folie, votre vertu, votre humeur, votre bonté, enfin tout ce qui est en vous, et vous souhaite toute sorte de bonheur, et à cette jolie couvée qui est sous votre aile, et qui vous doit donner tant de plaisir et de consolation. Tout ce qui est ici vous salue, et notre ami ne sait rien de cette lettre précipitée. Je parlerai bien de vous avec Bourdaloue. Mme Dangeau, ci-devant Bavière, est toute sage, tout aimable, et rend son mari heureux; il n'auroit tenu qu'à elle de le rendre bien ridicule.

---

992. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

A Paris, mercredi 1er mai 1686.

Je vous écrivis avant-hier avec une extrême joie, croyant que ce qui étoit répandu par tout Paris du retour du prince de Conti à Versailles, fût une vérité; mais j'ai su que j'ai mandé une fausseté qui est la chose du monde que je hais le plus. Ce prince est simplement nommé pour être chevalier à la Pentecôte avec les trois autres[1], et ne reviendra qu'en ce temps, et Dieu veuille qu'il y demeure

Lettre 992. — 1. Monsieur ayant demandé le collier de l'ordre du Saint-Esprit pour le duc de Chartres, depuis régent, le Roi voulut que le duc de Bourbon, le prince de Conti et le duc du Maine le reçussent en même temps. (*Journal* de Dangeau, 28 avril 1686.)

1686 ce jour-là! Voilà qui est bien triste, Monsieur, de vous reprendre une si jolie nouvelle, mais je n'ai pas été seule trompée.

Tantæne animis cœlestibus iræ[2] ?

En récompense, vous saurez que Mlle de Grignan prend vendredi le grand habit des grandes Carmélites; je ne reprendrai point cette vérité. Mlle d'Alerac se fatigue et se ruine pour le carrousel[3] : admirez les différentes occupations des deux sœurs.

Je suis aise que vous soyez content de M. de la Trousse. Adieu, Monsieur : cette gueule enfarinée, qui m'a obligée de vous dire de si bon cœur une fausseté, ne m'empêchera pas de vous en mander peut-être encore, car je suis toujours la dupe des circonstances, et cette nouvelle en étoit toute pleine.

---

993. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A CORBINELLI.

Treize jours après que j'eus écrit cette lettre (n° 990, p. 496), j'écrivis encore celle-ci à Corbinelli.

A Chaseu, ce 8e mai 1686.

Je ne sais, Monsieur, si vous savez l'histoire de l'abbé Furetière[1], académicien, qu'une douzaine de ses confrères (qu'il appelle *jetonniers*[2], à cause de leur assiduité à

2. « Tant de colère entre-t-elle dans l'âme des Dieux? » (Virgile, *Énéide*, livre I, vers 11.) Ce vers se trouve déjà au tome I, p. 478.

3. Voyez ci-dessus, p. 490, la note 6 de la lettre du 3 avril précédent. Mlle d'Alerac marchait au carrousel avec le comte de Duras. Voyez les *Mémoires du marquis de Sourches*, tome II, p. 70.

Lettre 993. — 1. Voyez l'*Histoire de la Fontaine*, par Walckenaer, p. 415 et suivantes.

2. Voyez l'*Histoire de l'Académie*, par M. Paul Mesnard, p. 27 et 28.

l'Académie) destitua pour un prétendu vol de leur dictionnaire. L'abbé en demanda justice au Roi, qui le renvoya au Parlement. On m'a envoyé deux factums qu'il a faits contre ses parties, qui voulant toujours demeurer ses juges, ne se sont point encore défendues[3]. Je suis fâché de son aventure, car il a de l'esprit; mais je suis fâché aussi de l'emportement qu'il a dans son dernier factum contre notre ami Benserade et contre la Fontaine; et c'est pour le redresser là-dessus que je lui écris la lettre dont je vous envoie la copie[4]; j'ai cru devoir cela à la justice et à l'amitié; mandez-m'en votre sentiment et celui de nos amies. Ne viendrez-vous plus en Bourgogne, Monsieur? Si je vous tenois ici un mois de cet été, je suis assuré que vous ne regretteriez point Paris, et que même après cela, vous le trouveriez meilleur que si vous n'en étiez point sorti. Vous connoissez la situation de Chaseu; Mme de Sévigné en fut charmée: je l'avois embellie depuis que vous n'y aviez été, et j'y ai encore travaillé depuis qu'elle y fut[5]. Je me trouve mieux dans mon pays, où je suis fort distingué, que d'être confondu à Paris et abîmé à Versailles.

1686

3. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale il y a *défendus*, au masculin.

4. Le manuscrit de la Bibliothèque impériale ajoute ici : « Montrez-la, si vous le jugez à propos; mais ne la donnez point. » A la fin de la phrase, après « nos amies, » il ajoute encore : « J'écris à notre cousine d'Allemagne; je vous supplie de donner encore ce paquet à notre correspondant, afin qu'il l'envoie avec la caisse que je vous ai envoyée pour elle. »

5. Voyez la lettre du 3 septembre 1677, tome V, p. 307.

1686 LETTRE A L'ABBÉ FURETIÈRE.

« A Chaseu, ce 4e mai 1686[6].

« J'AI lu vos deux factums, Monsieur, et j'ai compati aux peines qui vous ont obligé de les faire. J'ai été bien fâché de voir que vos confrères se soient tellement emportés contre vous, qu'ils vous aient contraint d'user d'une représaille aussi forte que celle que vous leur avez faite[7]; et, comme dans toutes les querelles que j'ai accommodées quand j'étois à la tête de la cavalerie, j'ai toujours condamné les premiers offenseurs, quoiqu'on leur eût fait quelquefois un *paroli*[8] d'injures, parce qu'on ne leur auroit rien fait s'ils n'avoient pas commencé : je suis contre ceux qui vous ont condamné sans vous entendre, vous qui me paroissiez avoir assez de mérite pour devoir être entendu, quand vous leur auriez paru encore plus coupable. Cependant il me semble aussi que vous avez trop confondu ceux que vous avez regardés comme vos parties. J'en ai trouvé deux entre autres qui peuvent avoir tort à votre égard (je ne sais ce qu'ils vous ont fait), mais qui ne me paroissent pas mériter le dénigrement que vous en faites : c'est M. de Benserade et M. de la Fontaine. Le premier est un homme de naissance, dont les chansonnettes, les madrigaux et les vers de ballet, d'un tour fin et délicat, et seulement entendu par les honnêtes gens, ont diverti le plus honnête homme et le plus grand roi du monde. Ne dites donc plus, s'il vous plaît, que M. de Benserade s'étoit acquis quelque réputation pendant le règne du mauvais goût; car outre que cette proposition est fausse, elle seroit encore criminelle. Pour les proverbes et les équivoques que vous lui reprochez, il n'en a jamais dit que pour s'en moquer. Enfin c'est un génie singulier, qui a plus

6. Cette date est tirée du manuscrit de la Bibliothèque impériale, où la lettre commence par : « J'ai vu, » au lieu de : « J'ai lu. »

7. « Qu'ils vous aient contraint de leur faire une représaille aussi forte que vous leur avez faite. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*) — Dans ce même manuscrit, deux lignes plus loin : « quand j'étois à la tête de la cavalerie de France. »

8. Voyez tome V, p. 382, note 5.

employé d'esprit dans les badineries qu'il a faites, qu'il n'y en a dans les poëmes les plus achevés. 1686

« Pour M. de la Fontaine, c'est le plus agréable faiseur de contes qu'il y ait jamais eu en France. Il est vrai qu'il en a fait quelques-uns où il y a des endroits un peu trop gaillards; et quelque admirable *enveloppeur*[9] qu'il soit, j'avoue que ces endroits-là sont trop marqués; mais quand il voudra les rendre moins intelligibles, tout y sera achevé. La plupart de ses prologues, qui sont des ouvrages de son cru, sont des chefs-d'œuvre de l'art; et pour cela, aussi bien que pour ses fables et pour ses contes, les siècles suivants le regarderont[10] comme un original, qui à la naïveté de Marot a joint mille fois plus de politesse.

« Je connois extrêmement M. de Benserade, et je l'ai vu toute ma vie à la cour. Je n'ai jamais vu M. de la Fontaine, et je ne le connois que par ses ouvrages; mais je les estime tous deux infiniment dans leurs manières différentes, et cela m'oblige, Monsieur, de vous dire bonnement ce que je pense en cette rencontre, qui est que ces deux hommes sont si connus et si établis pour gens d'un génie et d'un mérite extraordinaires, que vous ne sauriez les vouloir mépriser sans vous faire tort, et sans rendre suspectes les vérités que vous pourriez dire comme les autres. Encore une fois, Monsieur, je vous assure que je n'ai jamais vu M. de la Fontaine, et que c'est la justice seule et votre intérêt qui me font vous parler ainsi. J'ai trouvé d'ailleurs tant de raison dans votre défense, que j'ai augmenté l'estime que j'avois déjà pour vous. Et ne pensez pas que les remontrances que je viens de vous faire me fassent prendre leur parti et les vouloir excuser s'ils ont tort à votre égard. Je dirai, quand j'en serai persuadé, que ce sont deux hommes

9. Le mot est pris de Furetière : « Jean de la Fontaine.... se vante d'un malheureux talent qui le fait valoir : il prétend qu'il est original en l'art d'*envelopper* des saletés et de confire un poison fatal aux âmes innocentes : de sorte qu'on lui pourroit donner à bon droit le titre d'*Arétin mitigé*. » Voyez le second des *Factums* de Furetière, tome I, p. 181 du *Recueil* qu'en a donné M. Asselineau, et p. LI et LII de l'*Introduction* de l'éditeur.

10. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « et pour cela, aussi bien que pour ses fables, les siècles suivants le regarderont, etc. »

1686 de mérite qui ont fait une injustice à un homme d'honneur et d'esprit. Voilà comme je parle toujours, ami de la vérité préférablement à tout le monde ; et vous me devez croire aussi quand je vous assure que c'est sincèrement que je suis, etc.[11]. »

---

994. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Huit jours après que j'eus écrit cette lettre, je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 14e mai 1686.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Il est vrai que j'eusse été ravie de me faire tirer trois poilettes[1] de sang du bras de la Montataire ; elle me l'offrit de fort bonne grâce ; et je suis assurée que pourvu qu'une Marie de Rabutin eût été saignée, j'en eusse reçu un notable soulagement. Mais la folie des médecins les fit opiniâtrer à vouloir que celle qui avoit un rhumatisme sur le bras gauche fût saignée du bras droit : de sorte que l'ayant interrogée sur sa santé, et sa réponse et la mienne ayant découvert la personne convaincue d'une fluxion assez violente, il fallut que je payasse en personne le tribut de mon infirmité et d'avoir été la marraine de cette jolie créature. Ainsi, mon cousin, je ne pus recevoir aucun soulagement de sa bonne volonté. Pour

11. « Quand je vous assure que je suis sincèrement votre, etc. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

Lettre 994. — 1. Telle est la leçon de nos deux manuscrits. Les éditeurs ont substitué *palettes* à *poilettes*. — Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, *la Montataire* a été remplacé, d'une autre main que celle de Bussy, par *ma nièce*, et deux lignes plus loin, *une Marie de Rabutin* par le pronom *elle*. — Mme de Montataire s'appelait *Marie-Thérèse de Rabutin*.

moi qui m'étois sentie autrefois affoiblie, sans savoir pourquoi, d'une saignée qu'on vous avoit faite le matin[2], je suis encore persuadée que si on vouloit s'entendre dans les familles, le plus aisé à saigner sauveroit la vie aux autres, et à moi, par exemple, la crainte d'être estropiée. 1686

Mais laissons le sang[3] de Rabutin en repos, puisque je suis en parfaite santé. Je ne vous puis dire combien j'estime et combien j'admire votre bon et heureux tempérament. Quelle sottise de ne point suivre les temps, et de ne pas jouir avec reconnoissance des consolations que Dieu nous envoie après les afflictions qu'il veut quelquefois nous faire sentir! La sagesse est grande, ce me semble, de souffrir la tempête avec résignation, et de jouir du calme quand il lui plaît de nous le redonner : c'est suivre l'ordre de la Providence. La vie est trop courte pour s'arrêter si longtemps sur le même sentiment; il faut prendre le temps comme il vient, et je sens que je suis de cet heureux tempérament; *e me ne pregio*[4], comme disent les Italiens. Jouissons, mon cher cousin, de ce beau sang qui circule si doucement et si agréablement dans nos veines. Tous vos plaisirs, vos amusements, vos tromperies, vos lettres et vos vers, m'ont donné une véritable joie, et surtout ce que vous écrivez pour défendre Benserade et la Fontaine, contre ce vilain factum. Je l'avois déjà fait en basse note à tous ceux qui vouloient louer cette noire satire. Je trouve que l'auteur fait voir clairement qu'il n'est ni du monde, ni de la cour, et que son goût est d'une pédanterie qu'on ne peut pas même espérer de corriger. Il y a de certaines choses qu'on n'entend jamais, quand on ne les entend pas d'abord : on ne fait

2. Voyez tome I, p. 511.
3. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « ce sang. »
4. « Et je m'en estime. »

1686 point entrer certains esprits durs et farouches dans le charme et dans la facilité des ballets de Benserade et des fables de la Fontaine : cette porte leur est fermée, et la mienne aussi ; ils sont indignes de jamais comprendre ces sortes de beautés, et sont condamnés au malheur de les improuver, et d'être improuvés aussi des gens d'esprit[5]. Nous avons trouvé beaucoup de ces pédants. Mon premier mouvement est toujours de me mettre en colère, et puis de tâcher de les instruire ; mais j'ai trouvé la chose absolument impossible. C'est un bâtiment qu'il faudroit reprendre par le pied : il y auroit trop d'affaires à le vouloir réparer ; et enfin nous trouvions qu'il n'y avoit qu'à prier Dieu pour eux ; car nulle puissance humaine n'est capable de les éclairer. C'est le sentiment que j'aurai toujours pour un homme qui condamne le beau feu et les vers de Benserade, dont le Roi et toute la cour a fait ses délices, et qui ne connoît pas les charmes des fables de la Fontaine. Je ne m'en dédis point, il n'y a qu'à prier Dieu pour un tel homme, et qu'à souhaiter de n'avoir point de commerce avec lui. J'aimerois fort au contraire à connoître celui qui vous a loué si agréablement[6] ; notre cher Corbinelli vous dira mieux que moi l'approbation naturelle que nous avons donnée à ses vers ; je lui laisse la plume, après vous avoir embrassé, et votre aimable fille. Croyez l'un et l'autre que je ne cesserai de vous aimer que quand nous ne serons plus du même sang.

5. « Des gens à qui Dieu a donné assez bon esprit pour les goûter. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*) — Ce même manuscrit donne, à la ligne suivante : « beaucoup de ces gens-là ; » deux lignes après : « mais j'ai trouvé que c'est une chose, etc. ; » un peu plus loin, les mots : « à le vouloir réparer, » manquent ; à la même ligne : « qu'il n'y avoit » est remplacé par « qu'il n'y a. »

6. M. de Grammont. Voyez la lettre du 25 avril précédent, p. 498, et la note 7.

J'ai[7] reçu la réponse de mon cousin de Toulongeon; son épouse est très-aimable, et vous avez fait à Autun une fort jolie société. Ma fille veut que je vous dise bien des amitiés pour elle. Elle est toujours la belle Madelonne, et votre très-humble servante et de ma nièce; elle a le même sentiment que nous des jolis vers que nous lui avons montrés. 1686

DE CORBINELLI.

J'OUBLIAI de vous mander, Monsieur, que Mme de Grignan avoit lu ce que vous écriviez à Mme de Créancé, et ce que Mme de Coligny vous répondit pour elle, c'est-à-dire admiré; car ce ne sont pas deux choses pour ceux qui lisent ce que vous écrivez tous deux. Je dis la même chose de votre lettre à Furetière, et je pense que ce seroit gâter vos louanges que de les entreprendre en détail. C'est la faute que l'on fait sur celles du Roi; on n'en voit plus que de triviales, c'est-à-dire, au moins, qui sont usées : ce sont les mêmes superlatifs répétés depuis qu'il règne, et redits dans les mêmes termes; c'est toujours le plus grand monarque du monde, et un héros passant tous les héros passés, présents et futurs[8]. Tout cela est vrai, mais ne sauroit-on varier les expressions? Horace et Virgile n'ont-ils point loué Auguste sans redire les mêmes choses[9], les mêmes pensées et les mêmes

7. Cet alinéa qui termine la lettre de Mme de Sévigné ne se lit que dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, où il a été biffé.
8. Voiture avait dit à Mazarin :

Prélat passant tous les prélats passés
Et les présents....

Voyez tome VI, p. 102, fin de la note 11.
9. « Sans recommencer les mêmes choses. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

1686 termes ? Il me semble qu'on ne sait point louer dignement, ni exposer la vérité avec les propres couleurs. C'est un chapitre que nous traiterons à Chaseu, si je puis venir à bout de mes desseins. Je voudrois qu'on défendît aux faiseurs de panégyriques de jamais employer le mot de *héros*, de *grand*, de *mérite*, de *sagesse*, de *valeur*; qu'on louât par les choses, et point par les épithètes.

Adieu, Monsieur : mes compliments, s'il vous plaît, à Mme la marquise de Coligny[10].

---

995. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A CORBINELLI.

Le même jour que je reçus cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 17e mai 1686.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

QUAND vous ne m'auriez pas mandé que vous vous portez bien, ma chère cousine, je l'aurois connu à l'air de votre lettre. Votre heureux tempérament étoit dans son naturel quand vous m'avez écrit ; car la mauvaise santé fait sur l'esprit le même effet que les afflictions. Ce que vous dites en faveur des gens de notre tempérament est admirable.

Je suis ravi que vous approuviez le sentiment que j'ai eu de défendre mon ami Benserade et la Fontaine. Si je n'oblige le ridicule satirique de se dédire et de prendre pour eux le goût que nous avons, j'espère au moins qu'il

10. Cette dernière phrase n'est que dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

ne les confondra plus avec les autres. Vous avez raison de dire que les gens faits comme Furetière ne se peuvent plus redresser. Ce sont des malades désespérés, qui ne sauroient guérir sans miracle. Mon ami Grammont estime autant Benserade et la Fontaine que nous faisons; vous voyez aussi la différence de son caractère avec celui de Furetière[1]. 1686

J'aime fort l'approbation de la belle Comtesse[2]; j'aime sa santé, j'aime même sa beauté autant que si j'y avois tout l'intérêt du monde.

Puisque nos amusements vous plaisent, nous vous en ferons part, ma chère cousine, et pour continuer je vous envoie une petite lettre que j'écrivis il y a deux mois à ma belle-sœur de Toulongeon[3], avec qui je badine toujours sur un air de galanterie. Je trouve que cela est toujours meilleur que l'air d'une simple amitié; car avec l'agrément qui se rencontre dans le commerce des amis, il y a encore une politesse dans l'air galant, qui fait plaisir aux gens qui ont de l'esprit. Voilà ce qui m'est resté du temps passé. Ce qui étoit autrefois dans mon cœur n'est plus que dans mon esprit, et j'en suis de meilleure compagnie.

Adieu, ma chère cousine : votre nièce et moi nous vous trouvons toujours la plus aimable femme de France. Jugez après cela[4] combien nous vous aimons quand cette

LETTRE 995. — 1. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, Bussy avait d'abord mis : « avec celui des autres. » La phrase tout entière a été biffée dans nos deux manuscrits.

2. « De la belle Madelonne. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*) Ce manuscrit ajoute, après les mots : « tout l'intérêt du monde, » la petite phrase que voici : « Ma fille est comme moi sur son sujet. »

3. Voyez cette lettre, en date du 19 mars, dans la *Correspondance de Bussy*, tome V, p. 524.

4. Les mots *après cela* manquent dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

1686 femme s'appelle Rabutin, et que nous sommes assurés qu'elle nous aime.

A CORBINELLI.

Il faut dire la vérité, Monsieur : ce qui a fait qu'on a mal loué le Roi, c'est la grande quantité d'actions louables qu'il a faites, et la multitude de gens intéressés qui se sont mêlés de le louer pour en être récompensés. S'il n'y avoit eu[5] que des Horaces et des Virgiles de notre siècle, ils se seroient bien gardés d'employer les mots de *héros*, de *grand*, de *mérite* et de *valeur;* et ils auroient loué le prince avec ces tours fins et délicats dont un éloge fait plus d'honneur que les panégyriques de tous les colléges du royaume. Mais je voudrois qu'il fût défendu de louer les rois sans être choisi pour cela, et qu'on traitât comme une satire une louange fade sur leur sujet; car un éloge de cette nature fait tort au jugement de celui qui le reçoit; il fait croire qu'on n'a qu'à le flatter pour lui plaire[6].

---

*996. — DE TRÉVALY[1] A D'HERIGOYEN.

A Paris, le 18e mai.

Vous êtes un bon garçon, vous parlez à merveilles, mais je vois bien que vous n'agissez pas toujours de même,

5. « S'il n'y eût eu. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)
6. La fin de la phrase, depuis les mots *au jugement*, a été biffée dans notre manuscrit, et après *fait tort*, une autre main que celle de Bussy a écrit dans l'interligne : « à celui qu'on loue. » — Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, il y a : « et fait croire, » au lieu de : « il fait croire. »

Lettre 996. — 1. Il était l'ami de Mme de Sévigné, et il contribua à faire prendre la ferme du Buron à d'Herigoyen. (*Note de l'édition de 1820.*)

et que vous avez négligé nos affaires : je connois cela par le peu d'argent qu'en a reçu M. Paulus; car de bonne foi, si vous vous y étiez bien appliqué, ce seroit à présent une affaire faite, et vous auriez achevé tout le recouvrement du comté nantais, qui est le plus net et le plus facile à faire de toute la province. Achevez-moi, je vous prie, promptement cette affaire, tant à Nantes que vers Redon. 1686

Parlons aussi de l'affaire du Buron[2] : il n'y a pas à balancer, il faut absolument que vous la preniez. Mme de Sévigné demande tant qu'elle peut au sieur de la Jarie un grand[3] de la terre; mais il ne veut point l'envoyer, parce qu'il appréhende de quitter cette ferme. Vous êtes plaisant quand vous dites que c'étoit un bon ménager : cela seroit bon à un autre; car pour moi, je sais bien le contraire : il vivoit dans cette maison comme si le revenu de la terre eût été à lui; il y recevoit compagnie et faisoit chère à tous venants; d'ailleurs je vois qu'il a assez payé depuis tout le temps qu'il est là : il ne doit que six ou sept mille livres, et il a des droits seigneuriaux des terres de Langle qui payeront cela. Je ne vous puis dire, mais assurément je crois que vous feriez une grande faute de manquer cette occasion, qui doit être fort bonne. D'ailleurs, le bien que j'ai dit de vous à Mme de Sévigné fait qu'elle vous desire extrêmement. Au surplus, je ne connois point Bougon[4], et je crois que cette affaire-ci vaut mieux; il y a même beaucoup de rachats, plus à ce que

2. Voyez tome II, p. 297, note 5.]

3. Une désignation par tenants et aboutissants. (*Note de l'édition de* 1820.) — Voyez plus haut, p. 256, note 8. Vers la fin de cette lettre-ci, le mot *état* semble pris comme équivalent du mot *grand*. — Mme de Sévigné se plaignait depuis longtemps du fermier la Jarie. Voyez la lettre du 17 mai 1680, tome VI, p. 400.

4. Il y a un village de Bougon dans le canton de la Motte-Saint-Héray, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres).

1686 je crois que dans Bougon, et le prix en est plus convenable. Si Jarie envoie un état de la terre, je vous l'enverrai aussitôt; mais quand même il ne l'enverroit pas, il me semble que cela ne vous doit retenir. Je conseillerai à Mme de Sévigné d'envoyer sa procuration à M. Revol, pour en passer un bail. Entre ci et là, informez-vous de ce que c'est. En vérité, ou toutes les apparences sont fausses, ou cette affaire est bonne : ne vous engagez donc point ailleurs.

TRÉVALY.

---

997. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Cinq semaines après que j'eus écrit cette lettre (n° 995, p. 510), j'écrivis celle-ci à Mme de Sévigné.

A Chaseu, ce 23e juin 1686.

IL y a quatre jours que la marquise d'Épinac[1], revenant de Vichy, passa ici, et entre autres nouvelles de ce pays-là, elle me dit qu'on vous y attendoit, Madame, au mois de septembre prochain; j'en fus bien fâché parce que c'est une marque que votre santé n'est pas comme je la souhaite. Cependant, puisque vous deviez avoir besoin de ces eaux, je suis bien aise que ce soit dans le temps que l'on me les a ordonnées. Mandez-moi, ma chère cousine, si vous devez effectivement aller à Vichy, et en ce cas revenez voir encore une fois la maison de vos pères à Bourbilly, et de là ici, d'où nous irons ensemble aux eaux. Votre nièce vous accompagnera, sans besoin, et pour vous tenir compagnie seulement. Ce re-

LETTRE 997. — 1. La belle-sœur de la jeune comtesse de Toulongeon. Voyez la *Correspondance de Bussy*, tome VI, p. 361.

mède vous profitera bien davantage en le prenant avec gaieté. Si la belle Comtesse vouloit avoir cette complaisance pour nous de ne nous pas quitter pendant ce voyage, notre joie seroit complète, et assurément vos eaux auroient bien plus de vertu[2]. 1686

---

998. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Huit jours après que j'eus écrit cette lettre, je reçus cette réponse.

A Paris, ce 29e juin 1686.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Il est vrai, mon cher cousin, que ce printemps j'avois quelque dessein d'aller cet automne à Vichy, pour un rhumatisme que j'avois; mais comme je ne l'ai plus, je[1] ne me presserai point de faire ce voyage, qui est toujours un embarras à qui n'a plus un équipage comme j'en avois autrefois. Ce me seroit une grande joie que de vous avoir tous deux : bon Dieu[2], quelle compagnie!

2. « Cependant, puisque vous aviez à avoir besoin de ces eaux, je suis bien aise que ce soit dans ce temps-là, où l'on me les a ordonnées. Mandez-moi, ma chère cousine, si le bruit de Vichy sur votre sujet est véritable, et en ce cas.... la maison de nos pères.... Votre nièce vous y accompagnera.... Si notre belle Madelonne vouloit avoir cette complaisance pour vous de ne vous pas quitter.... seroit complète, et nos eaux auroient bien plus de vertu. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

Lettre 998. — 1. « Mais comme je ne l'ai plus et que j'en suis toute guérie, je, etc. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

2. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « bons Dieux. » Deux lignes plus loin, il y a *donne*, au singulier; à la ligne d'après : « que vous aviez fait. » A la phrase suivante : « si nous y avions pu mener cette belle Madelonne et sur le tout notre cher Corbinelli. Une chose si bonne et si agréable, etc. »

1686 et de quels maux ne guéririez-vous point? L'offre et la proposition me donnent une véritable reconnoissance de l'arrangement que vous avez fait. C'eût été la mesure comble, si la belle Comtesse avoit voulu être de la partie, et sur le tout l'ami Corbinelli. Mais une chose si agréable ne peut jamais réussir : il ne nous appartient pas en ce monde de disposer si joliment de nous et de notre temps.

Nous avons eu des chaleurs insupportables depuis un mois, et pour moi je n'ai point d'autre raison à vous dire de n'avoir pas répondu à votre dernière lettre. J'étois, comme tout le monde, dans une perpétuelle crise, et la plume me tomboit des mains dès que je voulois former une pensée et une lettre. J'avois pourtant à vous remercier de cette jolie lettre que vous aviez écrite à Mme de Toulongeon[3]. Je l'ai lue et relue; car on ne se lasse point de tout ce qui vient de vous : il y a un certain caractère de finesse et de facilité qui fait toujours crier : *Es de Lope, es de Lope*[4]. Vous serez toujours aimable, mon cousin, et c'est dire en même temps que vous serez[5] toujours aimé. Conservez votre joie et votre santé tout le plus longtemps que vous pourrez; elles sont ordinaire-

3. Voyez plus haut, p. 511, et la note 3. — Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, la phrase suivante commence ainsi : « Elle m'avoit déjà plu entre les mains de notre ami, qui me l'avoit montrée, mais on ne se lasse point, etc. » Deux lignes plus loin, les mots : *Es de Lope*, ne sont pas répétés.

4. *C'est de Lope*, *c'est de Lope;* c'est-à-dire « c'est parfait. » — Voyez tome V, p. 506, note 6.

5. Les mots : « que vous serez » ne sont pas dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale. Deux lignes plus loin, on lit dans ce même manuscrit : « elles sont ordinairement ensemble, et ne devroient jamais se quitter : elles se soutiennent et se donnent de la subsistance l'une à l'autre. Je vous souhaite toujours ces deux bonnes sœurs. Quand je dis vous, c'est-à-dire à ma nièce aussi, etc. »

ment ensemble : je vous les souhaite toujours. Quand je dis à vous, j'entends à ma nièce aussi : je ne puis jamais vous séparer. Vous êtes à Chaseu, allez vous promener à mon intention sur les bords[6] de cette jolie rivière[7] : je serois ravie que quelque hasard me fît trouver avec vous. J'embrasse le père, la fille et le petit-fils. Que la qualité de grand-père ne vous choque point : à force de vivre, il en faut venir là. 1686

DE CORBINELLI.

Ce n'est point la chaleur, Monsieur, qui m'a empêché de vous écrire, moi[8], mais un traité inviolable de n'avoir de commerce avec vous que conjointement avec Mme de Sévigné. Ce traité m'est avantageux, parce que mes lettres passent à la faveur des siennes.

Je vous assure, Monsieur, que si je vais en Bourgogne, je dirigerai mes pas vers vous ; mais « l'homme propose et Dieu dispose. »

Vous mande-t-on des nouvelles de ce pays-ci, Monsieur ? Vous dit-on que l'amour y reprend ses droits et sa force, et qu'il s'est mis sous la protection de Monseigneur[9] ? Vous dit-on que le beau sexe se tue pour avoir

6. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « sur le bord ; » à la ligne suivante : « m'y fît trouver ; » à la ligne d'après : « .... et le petit-fils ; car à force de vivre, etc. »

7. L'Arroux. Voyez tome V, p. 382, et la note 6.

8. Le mot *moi* manque dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, qui donne à la ligne suivante : « aucun commerce. » — Le second alinéa de l'apostille de Corbinelli n'est que dans ce manuscrit. L'axiome bien connu qui le termine se lit dans l'*Imitation de Jésus-Christ*, livre I, chapitre XIX : *Homo proponit, sed Deus disponit.*

9. Le Dauphin forma successivement plusieurs liaisons : d'abord avec Mme d'Espagny, femme de chambre de la Dauphine, que le Roi chassa (voyez le *Journal* de Dangeau, à la date du 12 janvier 1685),

1686 l'honneur de ses bonnes grâces? que tout est promenades, rendez-vous, billets doux, sérénades, et tout ce qui faisoit les délices de notre bon vieux temps? A ne dire[10] que la moitié des choses, on pourroit vous mander tout ceci; cependant on ne vous mentiroit pas quand on vous diroit qu'il y a dans cette cour des images de la cour d'Henri III; et si le maître n'y tenoit la main, il n'y auroit plus de maris jaloux à Versailles[11].

---

*999. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A D'HERIGOYEN.

A Paris, 20e juillet 1686.

J'ai vu M. Revol, qui m'a conseillé de vous envoyer ma procuration pour agir pour ma sûreté, selon que vous le trouverez à propos. Vous devez prendre désormais quelque intérêt à mes affaires, tout au moins pour un an, qui est le temps que vous avez affermé le Buron. Mais pour vous dire le vrai, Monsieur d'Herigoyen[1], j'espère et je

puis avec Mlle de Rambures (voyez ci-dessus la note 3 de la p. 500). Enfin on connaît son attachement pour Mlle Chouin, qui régna à Meudon jusqu'à la mort du prince, comme Mme de Maintenon régnait à Versailles.

10. Cette dernière phrase : « A ne dire, etc., » est remplacée dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale par celle-ci : « Le siècle est fort plaisant : il est régulier et irrégulier, dévot et impie, adonné aux hommes et aux femmes, enfin de toute sorte de genre de vie. »

11. Voyez plus haut, p. 445, au commencement de la note 2, la citation d'une lettre de Mme de Maintenon.

Lettre 999 (revue sur l'autographe). — 1. Cette lettre est la première que nous ayons de Mme de Sévigné à d'Herigoyen. Elle ne paraît pas bien connaître encore son nom; la première fois qu'il se présente et à la suscription, l'autographe porte *de Kirygoyen*; la seconde fois : *de Kirigoyen*. Dans la lettre 1003 (de Charles de Sévigné), le nom est écrit *de Riguoien*.

suis persuadée que vous vous en trouverez assez bien pour vous obliger à faire un plus long bail. Quoi qu'il en soit, rendez-moi service en cette occasion. La Jarie me doit encore treize cents francs, qu'il devroit avoir donnés, il y a neuf mois, à M. d'Harouys[3]. Ce manque de parole m'a outrée contre lui. De plus il me devra à la Toussaint prochaine quatre mille francs de l'année courante. Il faut prendre garde qu'il ne détourne rien de ses meubles ni de ses bestiaux; c'est Pasgerant, son gendre, qui est sa caution, et qui n'est pas plus content que moi de la Jarie. 1686

Mais il y a une ancienne dette de ses termes passés[2], dont je vous envoie le procompte[4]; cela ne va pas à moins de dix mille francs, que je ne veux point perdre; et il faudra, quand vous le jugerez à propos, faire saisir tous ses biens et ses héritages, pour empêcher que d'autres gens à qui il doit ne soient plus alertes que moi. Je vous mets toute cette affaire entre les mains, et vous m'en rendrez compte. Vous agirez avec adresse, et comme vous êtes dans le pays, vous prendrez votre temps avec prudence, et pour le plus sûr suivant mes intérêts; car je prétends que désormais vous en prendrez un peu de soin, et que vous commencerez un commerce avec moi. Mon fils ira dans quelque temps à Nantes; vous irez le saluer et voir avec lui ce qu'il faudra faire pour mes intérêts; car il souhaite autant que moi que je ne perde rien

2. L'autographe, qui, dix lignes plus loin, donne *francs* en toutes lettres, porte ici et trois lignes plus bas le signe *; mais le participe est au masculin : *donnés*.

3. Mme de Sévigné devait cinquante mille livres à d'Harouys. Voyez plus haut, p. 258, note 12.

4. Le compte provisoire que Mme de Sévigné avait fait à Nantes avec son fermier, au mois de mai 1680. (*Note de l'édition de* 1820.) Voyez la lettre du 4 janvier 1687, où la leçon de l'autographe est, comme ici, *procompte*, et non *précompte*.

1686 avec la Jarie, tant qu'il aura du bien. Je suis douairière du Buron; cette terre lui reviendra quelque jour; cela nous y fait prendre un intérêt commun, moi pour le présent, et lui pour l'avenir.

Adieu, Monsieur d'Herigoyen : si nous nous connoissions, il me semble que nous serions bons amis; j'espère que j'aurai sujet d'être contente de vous.

M. de Rabutin Chantal.

Suscription : Pour Monsieur d'Herigoyen.

---

*1000. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A D'HERIGOYEN.

Aux Rochers, le 5e septembre 1686.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, Monsieur d'Herigoyen, et je suis persuadé que vous ferez tout ce que vous me promettez de faire. Voici enfin le temps venu d'ôter la Jarie du Buron; je ne doute pas que vous n'ayez pris pour cela toutes les mesures nécessaires. Je vous en prie encore une fois; votre intérêt s'y rencontre aussi bien que le mien. Mandez-moi en quel état sont les affaires de ma mère à Nantes; car selon ce que vous m'en direz, je prendrai mes mesures pour partir moi-même, s'il est nécessaire, ou pour faire partir le sieur Chopin, mon homme d'affaires, afin qu'il vous aide à terminer, car il a des papiers et des connoissances que vous ne sauriez avoir; mais je ne veux pas me mettre en chemin, ni lui, que les choses ne soient toutes disposées pour que notre voyage ne soit ni long ni inutile. Donnez-moi donc de vos nouvelles au plus tôt, car j'ai grande impatience

de savoir si la Jarie est hors de cette maison, où depuis longtemps il fait si mal nos affaires et les siennes. Je suis tout à vous, 1686

SÉVIGNÉ.

1001. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

A Livry, 25e octobre 1686.

J'AI reçu, Monsieur, votre lettre : elle s'est présentée à moi comme si vous vouliez me faire quelque honte de mon silence, et me faire croire que j'ai été malade, pour rentrer en discours avec moi. Elle m'a fait souvenir d'une jolie comédie, où quelqu'un qui veut avoir un éclaircissement avec celle qui entre, lui fait croire qu'elle l'appelle et rentre ainsi en conversation. Si vous avez eu le même dessein, je vous en rends mille grâces, Monsieur, et je ne puis jamais comprendre comme vous estimant comme je fais, me souvenant de vous avec tant d'agrément, en parlant si volontiers, ayant tant de goût pour votre esprit et pour votre mérite, pour ne rien dire de plus, crainte des jaloux[1], je puisse, avec toutes ces choses, si propres à faire un commerce, vous laisser sept ou huit mois sans vous dire un mot : cela est épouvantable ; mais qu'importe ? demeurons dans ce libertinage, puisqu'il est compatible avec tous les sentiments que je viens de vous dire.

J'ai vu M. de la Trousse ; nous parlâmes de vous, un moment après nous être embrassés ; je le trouvai, par ce qu'il m'a dit, fort digne de l'estime que vous paroissez

LETTRE 1001. — 1. Nouvelle allusion à la prétendue jalousie de Corbinelli.

1686 avoir pour lui : le coup est double pour le moins. Je le trouvai tout instruit, et touché autant qu'on le peut être de tout ce que vous valez ; il doit passer ici pour aller à la Trousse ; je lui montrerai votre lettre, et je ne crois pas qu'elle l'oblige à changer d'avis. Vous avez présentement M. de Noailles : vous êtes si bien à cette cour, que je veux me réjouir avec vous du plaisir que vous aurez de voir un homme à qui vous avez inspiré une si forte estime. Je comprends le dérangement qui vous fait celui de vos états ; mais vous ne pouvez vous dispenser d'aller à Nîmes[2].

Il faut que je vous parle de celui de Mlle de Grignan. Je suppose que vous savez qu'elle est entrée aux grandes Carmélites il y a huit mois[3], et y a[4] pris l'habit en cérémonie, avec un zèle trop violent pour durer. Dans les trois premiers mois, elle s'est trouvée si accablée de la rigueur de la règle, et sa poitrine si offensée de la mauvaise nourriture, qu'elle étoit contrainte de manger gras par obéissance. Cette incapacité de faire cette vie, même dans le noviciat, l'a obligée de sortir, mais avec une dévotion, une humiliation de sa délicatesse, et une si grande haine pour le monde, que les saintes religieuses ont conservé pour elle une tendre et véritable amitié ; et elle, qui n'a changé que d'habit, et point du tout de sentiments, n'a point la mauvaise honte de celles qui veulent changer de vie, et elle est présentement avec nous ici,

2. Les états, qui se tenaient ordinairement à Toulouse ou à Montpellier, s'assemblèrent cette année à Nîmes. Voyez la *Gazette* du 9 novembre.

3. On lit en effet dans le *Journal* de Dangeau, à la date du 20 janvier 1686 : « Mlle de Grignan l'aînée s'est mise dans les carmélites. La résolution qu'elle a prise rendra Mlle d'Alerac sa cadette un parti très-considérable ; on croit qu'elle aura cinq cent mille francs de biens. »

4. Les mots *et y a* manquent dans la première édition (1773).

tout comme à l'ordinaire, et nous donnant la même édification. Elle demeure à Paris, aux Feuillantines[5], où elle est pensionnaire comme beaucoup d'autres; elle y retournera à la Saint-Martin, quand nous irons à Paris; et ce qui l'attache à cette maison, c'est le voisinage des Carmélites, où elle va quasi tous les jours, et y entre quand il y a quelque princesse. Elle prend tout ce qui lui convient de ce saint couvent, c'est-à-dire la spiritualité et la conversation, et laisse la rigueur de la règle, dont elle n'étoit point capable. C'est ainsi que Dieu l'a conduite et l'a repoussée doucement de ce haut degré de perfection où elle aspiroit, pour la soutenir dans un autre un peu au-dessous, qui ne peut être que très-bon, puisqu'il lui donne la grâce de l'aimer uniquement, qui est tout ce qu'il y a dans le monde à souhaiter. Mais cette même Providence lui a inspiré la plus belle, la plus juste et la plus estimable pensée qu'il est possible d'imaginer pour sa famille. Elle n'a point voulu que son retour à la vie ôtât à Monsieur son père ce qu'elle vouloit lui donner par cette mort civile : elle lui a fait à sa sortie une donation entre-vifs, très-bien conditionnée, de quarante mille écus qu'il lui devoit : savoir vingt mille écus en fonds, et vingt mille écus d'arrérages et de quelques sommes prêtées. Ce présent a été estimé de tous ceux non-seulement qui aiment M. de Grignan, mais de ceux qui savoient que tout son bien, étant devenu meuble à vingt-cinq ans, si elle n'eût disposé de rien par testament, alloit quasi tout entier à son père, et que de plus M. de Grignan devra encore quatre-vingt mille écus à Mlle d'Ale- 1686

5. L'établissement d'un couvent de feuillantines à Paris, dans la rue Saint-Jacques, vis-à-vis des Carmélites, remonte au mois de novembre 1622. Il fut fondé par Anne Gobelin, femme de Charles d'Estourmelle, premier capitaine des gardes du corps. Ce couvent n'existe plus; il a été converti en propriétés particulières.

1686 rac, en comptant le fonds du douaire de quarante mille écus. C'est assez honnêtement pour ne pas plaindre la sœur, et pour être bien aise que cette maison soit soulagée de ce double payement. Je vous avoue que j'ai été fort touchée de cette douceur faite si à propos, et j'admire que son bon naturel lui ait fait faire sans art la seule chose qui étoit capable de lui redonner du prix dans sa famille, où elle étoit présentement agréée et considérée comme la bienfaitrice. L'esprit seul auroit dû faire cet effet dans une autre personne; mais il vaut mieux que le cœur tout seul y ait eu part. Ma fille a si joliment contribué à cette petite manœuvre, qu'elle en a eu une double joie. Le chevalier y a fait aussi des merveilles; car vous jugez bien qu'il a fallu aider, et donner une forme à toutes ces bonnes volontés[6]. Enfin tout est à souhait; Mlle d'Alerac même a fort bien compris la justice de ce sentiment. Je prie Dieu qu'il l'en récompense par un bon établissement, dont la Providence nous cache tellement encore toutes les apparences, que nous n'y voyons rien du tout. N'est-ce point vous accabler, Monsieur? voilà un long récit : vous aurez une indigestion de Grignans.

Pour vous divertir, parlons un moment de ce pauvre Sévigné : ce seroit avec douleur, si je n'avois à vous apprendre qu'après cinq mois d'une souffrance terrible par des remèdes qui le purgeoient jusqu'au fond de ses os, enfin le pauvre enfant s'est trouvé dans une très-parfaite santé. Il a passé le mois d'août tout entier avec moi dans cette solitude que vous connoissez; nous étions seuls avec le bon abbé, nous avions des conversations infinies, et cette longue société nous a fait un renouvellement de connoissance, qui a renouvelé notre amitié. Il s'en est retourné chez lui avec un fonds de philosophie chré-

6. Voyez la *Notice*, p. 249 et 250.

tienne, chamarrée d'un brin d'anachorète, et sur le tout une tendresse infinie pour sa femme, dont il est aimé de la même façon, ce qui fait[7] en tout l'homme du monde le plus heureux, parce qu'il passe sa vie à sa fantaisie. Nous avons vingt fois parlé de vous avec amitié et avec un goût extrême, et dit vingt fois : « Écrivons-lui, je le veux, je vous en prie ; » et sur le point de nous donner ce plaisir, un démon vient qui nous jette une distraction, et qui nous ôte cette bonne pensée. Que peut-on faire à ces sortes de malheurs, mon pauvre Monsieur ? peut-être connoissez-vous le chagrin d'avoir de bonnes intentions sans les exécuter. 1686

Je crains que notre cher jaloux ne compte dans sa tête d'aller passer l'hiver avec vous : vous en serez bien aise, vous en rirez, et j'en pleurerai ; car c'est une si intime confiance, et une si véritable amitié, que celle que j'ai pour lui, qu'on ne peut perdre la présence d'un tel ami sans s'en apercevoir à tout moment ; mais M. de Vardes, qu'il est charmé de suivre, nous le ramènera comme il nous l'enlève. J'aime que cet attachement continue, vous y ferez fort bien, et je compte beaucoup pour notre ami le plaisir de vous revoir, et de se renouveler dans votre cœur. M. de Vardes ne m'a point assez conté ce que vous ne me dites point : rien n'est sûr que de l'écrire soi-même, comme vous voyez. Je ne vous écris pas souvent ; mais vous m'avouerez que quand je m'y mets, ce n'est pas pour peu.

7. Dans l'édition de 1773 : « et qui fait. »

1686

*1002. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A D'HERIGOYEN.

A Livry, samedi 9e novembre 1686.

Je suis à trois lieues de Paris; c'est ce qui m'empêche de vous envoyer le billet que vous me demandez, et qu'il est juste que je vous donne; ce sera pour le premier ordinaire. J'ai envoyé d'ici demander à M. Charpantier s'il vouloit bien prendre en payement la somme que vous avez mise entre les mains de M. Paulus, pour lui faire tenir; il m'a mandé que oui, et qu'il se tiendroit pour payé. Voilà, Monsieur d'Herigoyen, ce que je souhaitois. Mandez-moi combien le change vous a coûté. La Jarie me faisoit tenir toujours mon argent par les banquiers; mais il ne lui coûtoit point un pour cent. Vous êtes très-ponctuel à vos promesses; j'aime fort cette conduite, et suis persuadée que nous nous accommoderons fort bien ensemble. Je vous enverrai mon billet mercredi[1].

Je ne veux point croire que vous perdiez cette année dans la ferme du Buron : il vous peut arriver des casuels qui vous récompenseront au double. Je le souhaite, et

Lettre 1002 (revue sur l'autographe). — 1. Voici une quittance postérieure de dix jours à ce billet qui devait être envoyé le mercredi (13). Nous la reproduisons d'après l'original, écrit en entier de la main de Mme de Sévigné.

« J'ai reçu du sieur d'Herigoyen la somme de deux mille livres, par avance sur le bail que nous avons passé ensemble de la terre du Buron, à quatre mille francs par an, commençant à la Toussaint dernière 1686, par une lettre de change sur M. Charpantier, du 19e novembre de cette même année 1686; et cette présente quittance ne faisant qu'une même avec toutes les lettres que je lui ai écrites sur ce sujet.

« Fait à Paris, ce 23e novembre 1686.

« M. de Rabutin Chantal. »

que vous vous établissiez dans le Buron, et que vous remettiez cette terre en bon train, et que vous y trouviez votre compte et le nôtre. 1686

Je voudrois bien avoir la copie de notre bail.

Je ne puis vous donner un autre homme pour agir, suivant ce que vous me demandez, que le sieur Angebaut, mon procureur. Je ne connois point le sénéchal, ni les officiers qui sont à présent. Mandez-moi ce que vous me conseillez de faire là-dessus, et continuez, je vous prie, à faire toutes vos diligences pour découvrir les menées de la Jarie; il ne faut pas un homme moins capable ni moins habile que vous pour nous tirer de ses mains. Ne perdez point courage pour toutes ces manières désagréables; vous serez bien avoué de tout ce que vous ferez.

Adieu, Monsieur d'Herigoyen, jusques à mercredi : je vous recommande toutes choses, et prends en vous beaucoup de confiance.

M. DE RABUTIN CHANTAL.

Je serai à Paris dans trois jours.

Suscription : Monsieur Monsieur d'Herigoyen, à Nantes.

---

*1003. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A D'HERIGOYEN[1].

Des Rochers, le 2e décembre 1686.

J'AI reçu votre lettre, Monsieur d'Herigoyen, et j'apprends par ma mère que la Jarie use de toute sorte de

LETTRE 1003. — 1. Cette lettre a été revue sur l'original; elle n'est pas autographe; la signature seule est de Charles de Sévigné.

1686 mauvaise foi en quittant le Buron. Cela m'oblige à vous exhorter toujours de plus en plus à ne lui point faire de quartier, et à le pousser aussi vertement qu'il l'a mérité et que la somme qu'il doit en vaut la peine. Je vous prie de voir si les petites rentes qu'il doit payer à plusieurs couvents de la ville de Nantes sont acquittées; car il n'aura pas manqué de tâcher à tromper sur cet article comme sur tous les autres. Donnez-moi, je vous prie, de temps en temps, des nouvelles de ce que vous ferez contre ledit la Jarie, et de l'état où vous trouvez les choses en entrant en possession de la terre du Buron; s'il y a des réfactions ou réparations auxquelles la Jarie est obligé par son bail, il y en a aussi qui doivent être faites par ma mère : ne manquez pas d'en faire rapporter un procès-verbal, et que [ce] soit en présence du sieur de la Louitais, qui exerce la charge de sénéchal. Je suis ravi que nous ayons à présent affaire avec vous; je vous recommande les affaires de ma mère, et je suis persuadé que vous vous comporterez, en ce qui la regarde et moi aussi, comme un aussi honnête homme que vous êtes et que vous en avez la réputation. Je suis tout à vous,

Sévigné.

Suscription : A Monsieur Monsieur d'Herigoyen, au Bouffé, à Nantes.

1004. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

A Paris, vendredi 13e décembre 1686.

Je vous ai écrit, Monsieur, une grande lettre, il y a plus d'un mois, toute pleine d'amitié, de secrets et de

confiance[1]. Je ne sais ce qu'elle est devenue : elle se sera égarée, en vous allant chercher peut-être aux états[2] : tant y a que vous ne m'avez point fait de réponse ; mais cela ne m'empêchera pas de vous apprendre une triste et une agréable nouvelle : la mort de Monsieur le Prince, arrivée à Fontainebleau avant-hier, mercredi 11e du courant, à sept heures et un quart du soir ; et le retour de M. le prince de Conti à la cour, par la bonté de Monsieur le Prince, qui demanda cette grâce au Roi un peu avant que de tourner à l'agonie, et le Roi lui accorda dans le moment, et Monsieur le Prince eut cette consolation en mourant ; mais jamais une joie n'a été noyée de tant de larmes[3]. M. le prince de Conti est inconsolable de la perte qu'il a faite : elle ne pourroit être plus grande, surtout depuis qu'il a passé tout le temps de sa disgrâce à Chantilly, faisant un usage admirable de tout l'esprit et de toute la capacité de Monsieur le Prince, puisant à la source de tout ce qu'il y avoit de bon à apprendre sous un si grand maître, dont il étoit chèrement aimé. Monsieur le Prince avoit couru, avec une diligence qui lui a coûté la vie, de Chantilly à Fontainebleau, quand Ma-

1686

Lettre 1004. — 1. Voyez plus haut, p. 521 et suivantes, la lettre du 25 octobre précédent. Mme de Sévigné veut sans doute parler des confidences relatives à Mlle de Grignan.

2. Voyez plus haut, p. 522, et la note 2.

3. « Le 11 de ce mois, Louis de Bourbon prince de Condé, premier prince du sang, mourut à Fontainebleau sur les sept heures du soir, âgé de soixante-cinq ans et trois mois, après avoir reçu les sacrements de l'Église avec toute la piété qu'on pouvoit attendre d'un prince véritablement chrétien. Si sa vie a été éclatante, sa mort ne l'a pas moins été dans toutes les circonstances qui l'ont accompagnée. » (*Gazette du 14 décembre.*) Voyez le *Journal* de Dangeau, à la date des 11 et 12 décembre 1686. Voyez aussi une relation des derniers moments de Condé, et la lettre qu'il écrivit au Roi, dans la *Correspondance de Bussy*, tome VI, p. 19 et suivantes.

1686 dame de Bourbon[4] y tomba malade de la petite vérole, afin d'empêcher Monsieur le Duc de la garder et d'être auprès d'elle, parce qu'il n'a point eu la petite vérole; car sans cela, Madame la Duchesse, qui l'a toujours gardée, suffisoit bien pour être en repos de la conduite de sa santé. Il fut fort malade, et enfin il a péri par une grande oppression qui lui fit dire, comme il croyoit venir à Paris, qu'il alloit faire un plus grand voyage. Il envoya querir le P. Deschamps[5], son confesseur, et après vingt-quatre heures d'extinction, après avoir reçu tous ses sacrements, il est mort regretté et pleuré amèrement de sa famille et de ses amis; le Roi en a témoigné beaucoup de tristesse; et enfin on sent la douleur de voir sortir du monde un si grand homme, un si grand héros, dont les siècles entiers ne sauront point remplir la place.

Il arriva une chose extraordinaire il y a trois semaines, un peu devant que Monsieur le Prince partît pour Fontainebleau. Un gentilhomme à lui, nommé Vernillon[6], revenant à trois heures de la chasse, approchant du château, vit à une fenêtre du cabinet des armes, un fantôme, c'est-à-dire un homme enseveli : il descendit de son cheval et s'approcha, il le vit toujours. Son valet,

4. La duchesse de Bourbon, femme du petit-fils du grand Condé. — Trois lignes plus loin, *Madame la Duchesse* est la duchesse d'Enghien, sa bru, la belle-mère de la malade.

5. Étienne-Agard de Champs, né à Bourges en 1613, se fit jésuite à dix-sept ans, composa une tragédie latine que le cardinal de Richelieu fit représenter dans son palais, devint professeur de théologie et compta parmi ses élèves le prince de Conti (frère de Condé). Après avoir été trois fois provincial, il se retira à la Flèche, où il mourut le 31 juillet 1701.

6. C'est sans doute le même que Saint-Simon (tome VII, p. 149) appelle Verrillon et qui était demeuré avec le fils du grand Condé « après avoir été à Monsieur son père sur un pied d'estime et de considération. »

qui étoit avec lui, lui dit : « Monsieur, je vois ce que vous voyez. » Vernillon ne voulant pas lui dire pour le laisser parler naturellement, ils entrèrent dans le château, et prièrent le concierge de donner la clef du cabinet des armes; il y va et trouva toutes les fenêtres fermées, et un silence qui n'avoit pas été troublé, il y avoit plus de six mois. On conta cela à Monsieur le Prince; il en fut un peu frappé, puis s'en moqua. Tout le monde sut cette histoire et trembloit pour Monsieur le Prince, et voilà ce qui est arrivé. On dit que ce Vernillon est un homme d'esprit, et aussi peu capable de vision que le pourroit être notre ami Corbinelli, outre que ce valet eut la même apparition. Comme ce conte est vrai, je vous le mande, afin que vous y fassiez vos réflexions comme nous. 1686

Depuis que cette lettre est commencée, j'ai vu Briolle[7], qui m'a fait pleurer les chaudes larmes par un récit naturel et sincère de cette mort : cela est au-dessus de tout ce qu'on peut dire. La lettre qu'il a écrite au Roi est la plus belle chose du monde, et le Roi s'interrompit trois ou quatre fois par l'abondance des larmes : c'étoit un adieu et une assurance d'une parfaite fidélité, demandant un pardon noble des égarements passés, ayant été forcé par le malheur des temps; un remerciement du retour du prince de Conti, et beaucoup de bien de ce prince; ensuite une recommandation à sa famille d'être unis[8] : il les embrassa tous, et les fit embrasser devant lui, et promettre de s'aimer comme frères; une récompense à tous ses gens, demandant pardon des mauvais exemples; et un christianisme partout et dans la réception des sacrements, qui donne une consolation et une admiration éternelle. Je fais mes compliments

7. Voyez tome III, p. 207, note 13.
8. Tel est le texte de la première édition (1773).

1686 à M. de Vardes sur cette perte[9]. Adieu, mon cher Monsieur.

---

*1005. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Six mois après que j'eus reçu cette lettre (n° 998, p. 515), j'écrivis celle-ci à Mme de Sévigné.

A Chaseu, ce 19e décembre 1686.

Qu'est ceci, Madame? Je n'écris à personne que j'aime et que j'estime à beaucoup près tant que vous : cependant il y a six mois[1] que je ne vous ai écrit. Si je croyois aux charmes, je croirois être ensorcelé : en effet, vous aimer fort et ne pouvoir, en six mois, vous écrire, est une espèce de nouement d'aiguillette. Enfin voilà le charme rompu, si charme y a. Mais après avoir trouvé que j'ai tort, il me semble que vous n'avez pas raison, Madame, d'être si longtemps sans vous en plaindre : je voudrois bien faire quitte à quitte. Quoi que vous fassiez, entrons en matière.

Je me suis occupé depuis que vous n'avez été ici, non pas à bâtir, car cela coûte trop, mais à de petits soins[2] qui améliorissent la terre de Chaseu.

Dans les commerces de lettres que j'entretiens partout avec mes amis (hormis quand le diable s'en mêle), j'écri-

9. Nous avons vu au tome VI (p. 261 et note 14) que le marquis de Vardes était parent du prince de Condé.

Lettre 1005. — 1. Ici, et deux lignes plus loin, le manuscrit de la Bibliothèque impériale donne : « sept mois. »

2. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « à des petits soins, » et immédiatement après : « ma terre de Chaseu ; » ces derniers mots ont été biffés et remplacés d'une autre main par : « mes terres ; » *améliorissent* est le texte des deux manuscrits.

vis à Mlle de Ragni sur son mariage une petite lettre du caractère que j'ai vu que vous aimiez ; je vous en envoie la copie[3]. 1686

Le 15e septembre, je m'en revins à Chaseu de Bussy, où j'étois[4] avec votre nièce de Coligny. Vous connoissez le mérite de cette situation, Madame ; ce que je vous en dirai aujourd'hui, c'est qu'il augmente tous les jours par les propretés dont je l'embellis. Nous avons pris deux saumons, que j'ai eu du regret de manger sans vous, ne songeant pourtant point à vous écrire, et vous voyez bien[5] que cela n'étoit pas naturel. Nous nous sommes fort vus, les Toulongeons, les Ragnis, les Montjeus et nous : ce sont[6] des gens de manière aisée, dont vous vous accommoderiez fort. Il est arrivé à Montjeu[7], depuis six semaines, une petite dame de Paris, jolie de sa figure, vive, qui a de l'esprit, mais qui fait bien plus rire par la liberté qu'elle se donne de dire tout ce que vous autres

3. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « je vous l'envoie. » — Voyez cette lettre, datée du 7 juillet 1686, dans la *Correspondance de Bussy*, tome V, p. 564. — Sur Mlle de Ragni, voyez tome V, p. 504, note 7.

4. Les mots : « où j'étois, » manquent dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, qui donne à la ligne suivante : « tout ce que je vous dirai, c'est qu'il augmente, etc. »

5. « Et vous voyez bien encore. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*)

6. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, où *les Ragnis* manque, Bussy a écrit : « tout cela sont, » au lieu de : « ce sont ; » un peu plus loin : « dont nous nous accommodons fort ; » une autre main a corrigé ainsi toute la phrase : « Nous nous sommes fort vus dans le voisinage, qui est de gens de manière aisée, dont, etc. »

7. Voyez tome III, p. 151, note 1. — La petite dame de Paris est nommée *Goussob* dans notre manuscrit, où les deux lettres dont il est parlé à la fin de l'alinéa, et la lettre à Mlle de Ragni, ont été transcrites par Bussy à la suite de notre lettre 1005. Nous ne trouvons pas son nom, ni ces deux lettres dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

1686 prudes vous contentez de penser, que par les choses plaisantes d'elles-mêmes qu'elle dit. La première fois que je la vis, nous fîmes grande amitié, et[8] elle me pria de lui écrire; je le lui promis. Je vous envoie[9] ma lettre et sa réponse.

Voilà, Madame, comment nous nous amusons[10]; mais je ne veux pas finir sans vous dire deux mots de l'opération qu'on a faite au Roi[11]. Il falloit que le mal fût grand et pressant; car s'il n'avoit été que dangereux, tout ce qu'il y a d'habiles gens en France se seroient appliqués à le guérir par des cataplasmes et à lui épargner les douleurs et le péril d'une opération. Cependant, son bon esprit et sa fermeté l'ont tiré de ce méchant pas, qui à mon gré lui fait plus[12] d'honneur que le gain d'une bataille en personne. Cela lui va faire une santé pour longues années, car nous autres gens qui avons passé par les mains de Bessières[13], savons qu'il n'est pas seulement adroit, mais

8. Ces mots : « nous fîmes grande amitié, et.... » manquent dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

9. « Je le lui promis, et je vous envoie, etc. » (*Manuscrit de la Bibliothèque impériale.*) Voyez ces deux lettres, de Bussy à Mme de M*** (Goussob) et de Mme de M*** à Bussy, dans la *Correspondance de Bussy*, tome V, p. 601 et suivantes.

10. Dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale : « Voilà, Madame, comment nous nous amusons; je ne vous dis pas que Mme de Bussy est de retour de Paris depuis un mois, car ce divertissement-là n'est pas tout à fait de la force des autres. Je vous veux dire deux mots, etc. » Deux lignes plus loin : « car s'il avoit été seulement médiocre, tout ce qu'il y a d'habiles gens dans l'Europe.... et à lui sauver les douleurs et le péril d'une opération. Cependant cela va bien. Nous autres gens qui avons passé, etc. »

11. Elle fut faite par Félix, à Fontainebleau, le lundi matin 18 novembre. — Voyez le *Journal* de Dangeau, tome I, p. 417, et la note des éditeurs; et une note de M. le Roi, p. 398 et suivantes du *Journal de la santé du roi Louis XIV*.

12. *Plus* a été corrigé en *autant*, d'une autre main que celle de Bussy.

13. La lettre au Roi dont Bussy parle dans la phrase suivante,

encore heureux. J'ai écrit au Roi en cette rencontre[14]. 1686
Je vous enverrai la lettre, si vous avez envie de la voir; et je finirai celle-ci en vous assurant que je vous aime aussi tendrement que si je vous écrivois tous les jours[15].

commence ainsi : « L'opération qu'on a faite à Votre Majesté, dont je fis en 1683 une pareille expérience, etc. » Nous lisons dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale que le 4 août de cette année 1683 Bussy, qui avait une fistule dont il souffrait depuis fort longtemps, envoya querir Finot, son médecin, et Morel, Bessières et Hallé, les trois plus habiles chirurgiens de Paris, et que ce fut, non pas Bessières, mais Morel, qui lui fit l'opération, « une ouverture transversale de plus d'un grand demi-pied. » — Le chirurgien Bessières est nommé plusieurs fois par Dangeau comme ayant donné des soins et des avis au Roi pendant sa fistule; c'est lui qui décida le Roi à l'opération ; il reçut quarante mille francs après la guérison.

14. Voyez cette lettre, accompagnée d'un billet au duc de Saint-Aignan, daté du 8 décembre, dans la *Correspondance de Bussy*, tome VI, p. 3.

15. C'est avec notre lettre 1005 que se termine, dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, la correspondance de Bussy et de Mme de Sévigné.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES LETTRES CONTENUES DANS LE TOME VII,

RANGÉES D'APRÈS LES NOMS DES CORRESPONDANTS.

(Le numéro des lettres qui n'étaient point dans la première édition est précédé d'un astérisque.)

1° LETTRES ÉCRITES PAR MADAME DE SÉVIGNÉ A :

2° LETTRES ÉCRITES A MADAME DE SÉVIGNÉ PAR :

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9



